

ANNUAIRE

STATISTIQUE

DU DÉPARTEMENT DU NORD,

RÉDIGÉ

Par M. DEVAUX,

Chof de diviston à la Préfecture.

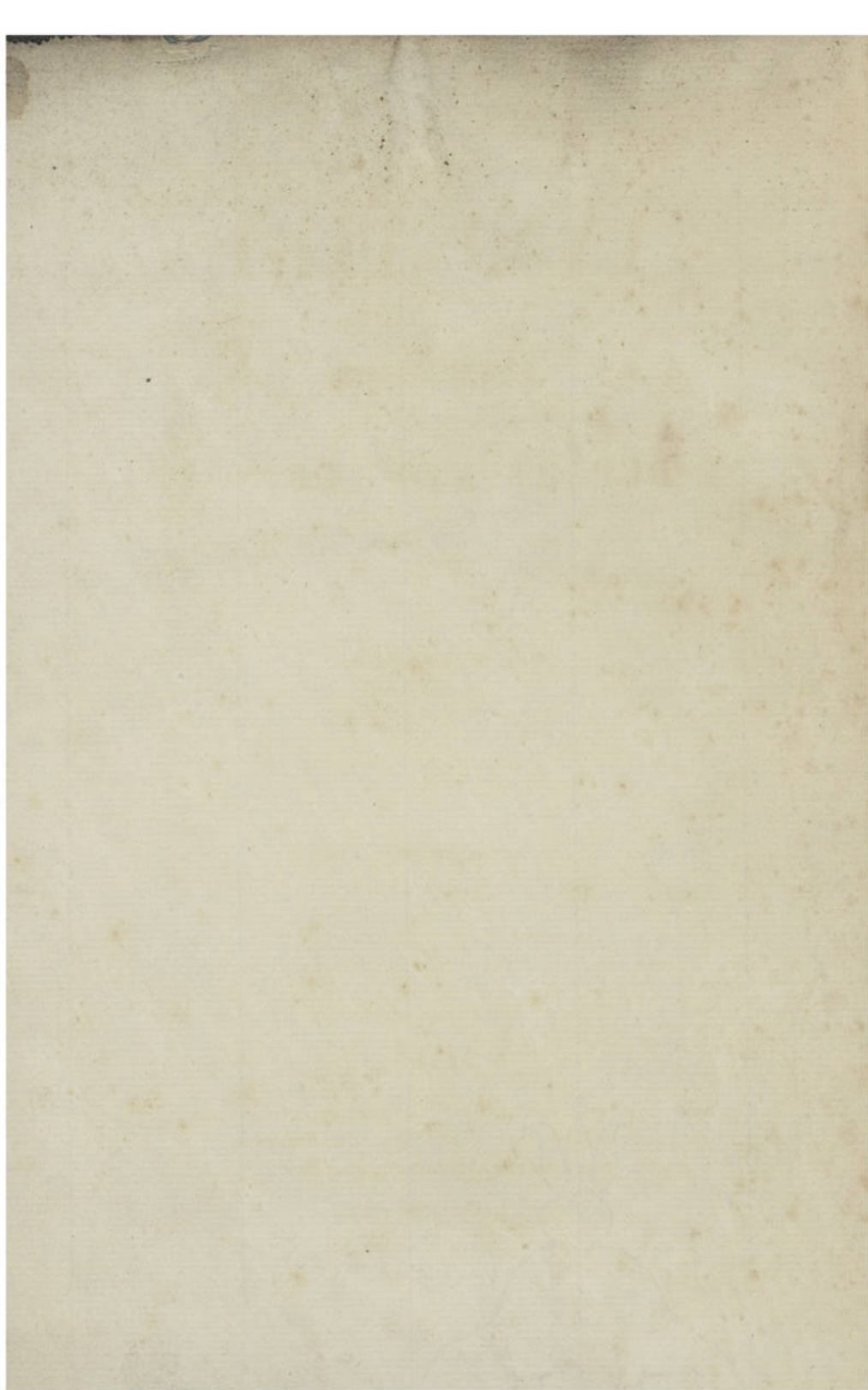
LILLE,

CHEZ L. QUARRÉ, LIBRAIRE,
Grand'Place.

CHEZ BÉGHIN, LIBRAIRE,
Rue Esquermoise.

CHEZ L. DANIEL, IMPRIMEUR, Grand'Place.

30.^e ANNÉE. — 1858.



25 MARS 1994

CCO

ANNUAIRE ^{C9577}

STATISTIQUE



BIBLIOTHÈQUE D'HISTOIRE
ET DE LÉGENDE DU NORD-OUEST

Université
Charles de Gaulle
Lille III

DU DÉPARTEMENT DU NORD,

RÉDIGÉ

Par **M. DEVAUX,**

Chef de division à la Préfecture.



A LILLE,

CHEZ L. QUARRÉ, LIBRAIRE,
Grand'Place.

CHEZ BÉGHIN, LIBRAIRE,
rue Esquermoise.

CHEZ L. DANIEL, IMPRIMEUR, Grand'Place.

30.^{me} ANNÉE. — 1858.

1771

STATISTICS

THE

DEPARTMENT OF

1771

A

1771

1771

JANVIER.	FÉVRIER.	MARS.	AVRIL.	MAI.	JUIN.			
<p>1 V CIRCONCISION.</p> <p>2 S s Macaire</p> <p>3 D ste Geneviève</p> <p>4 L s Rigobert</p> <p>5 M s Siméon S.</p> <p>6 M L'ÉPIPHANIE</p> <p>7 J s Lucien, év.</p> <p>8 V ste Adèle</p> <p>9 S s Julien, m.</p> <p>10 D s Guillaume</p> <p>11 L s Théodose</p> <p>12 M ste Césaré</p> <p>13 M Bapt. de N. S.</p> <p>14 J s Hilaire, év.</p> <p>15 V s Nom de Jcs.</p> <p>16 S s Marcel, p.</p> <p>17 L C. s Pierre à R</p> <p>18 M s Gant, m.</p> <p>19 M s Sébastien</p> <p>20 M s Agnes, v.</p> <p>21 J ste Vincent</p> <p>22 S s Alphonse</p> <p>23 S s Babylas, év.</p> <p>24 L Conv. de s P</p> <p>25 M s Polycarpe</p> <p>26 M s Jean Chrys.</p> <p>27 V s Charlemagne</p> <p>28 S s Marthe</p> <p>29 S ste Margite</p> <p>30 S ste Marthe</p> <p>31 D SEPTEAGESIME</p>	<p>1 L s Ignace</p> <p>2 M PURIFICATION</p> <p>3 M s Blaise, év.</p> <p>4 J s André Cors</p> <p>5 V ste Agathe, v.</p> <p>6 S ste Dorothee.</p> <p>7 D ocell.</p> <p>8 L s Jean de M.</p> <p>9 M ste Apolline.</p> <p>10 M ste Scolastiq.</p> <p>11 J s Séverin, ab.</p> <p>12 V ste Eulalie.</p> <p>13 S s Martinien.</p> <p>14 D QUINAGESIME.</p> <p>15 L s Faustín, m.</p> <p>16 M ste Reineald.</p> <p>17 M LES CENDRES.</p> <p>18 J s Siméon.</p> <p>19 V ste Juliette.</p> <p>20 S s Eleuther, év.</p> <p>21 D OCTAVAGESIME</p> <p>22 L C. s. P. s. A.</p> <p>23 M ste Isabelle</p> <p>24 M s Mathias & T</p> <p>25 J s Adoltrude.</p> <p>26 V s Alex. & T.</p> <p>27 S s Lambert & T</p> <p>28 D REMISES.</p>	<p>4 L s Aubin, év.</p> <p>5 M s Simplicie.</p> <p>6 M ste Cunegond.</p> <p>7 J s Casimir.</p> <p>8 V s Théophile.</p> <p>9 S ste Colatte.</p> <p>10 D ocell.</p> <p>11 L s Jean de D.</p> <p>12 M ste Françoise.</p> <p>13 M Les 40 mart</p> <p>14 J s Euloge.</p> <p>15 V s Grégoire.</p> <p>16 S ste Kermoque.</p> <p>17 D LOETARE.</p> <p>18 L s Longin.</p> <p>19 M s Alexandre.</p> <p>20 M s Patrice, év.</p> <p>21 J s Cyrille, d.</p> <p>22 V s Joseph.</p> <p>23 S s Joachim.</p> <p>24 D LA PASSION.</p> <p>25 L s Basile, m.</p> <p>26 M s Othon, év.</p> <p>27 M s Cyrille, év.</p> <p>28 J s LANNOXIAT</p> <p>29 V s Ludger.</p> <p>30 D LES BARBEAUX.</p> <p>31 M s Guy, abbé</p>	<p>1 J LA SAINTE CENE</p> <p>2 V Mort de N. S.</p> <p>3 S s Richard, év.</p> <p>4 D PÂQUES.</p> <p>5 L. P. AQUES.</p> <p>6 M s Celestin, p.</p> <p>7 M s Apratne.</p> <p>8 J s Albert, év.</p> <p>9 V ste Marie Eg.</p> <p>10 S s Marcell, év.</p> <p>11 D QUASIMODO.</p> <p>12 L s Jules, pape.</p> <p>13 M s Hermeneg.</p> <p>14 M s Tiburce, m.</p> <p>15 J ste Anastasie.</p> <p>16 V s Druon, conf.</p> <p>17 S Antec, pape</p> <p>18 D s Parfait, m.</p> <p>19 L s Théodore.</p> <p>20 M s Sulpice, év.</p> <p>21 M s Anselme, év.</p> <p>22 J s Soter, pape</p> <p>23 V s Georges, m.</p> <p>24 S s Fidale de S.</p> <p>25 M ste Marie</p> <p>26 M s Quadrat & T</p> <p>27 J s Jules</p> <p>28 S s Gernm. & T.</p> <p>29 S s Maxim. & T</p> <p>30 D LA TRINITE.</p> <p>31 L ste Pétronille.</p>	<p>1 S ss Phil. et J.</p> <p>2 D s Albanase.</p> <p>3 L Inv. ste Croix.</p> <p>4 M ste Monique.</p> <p>5 M s Pie V, pape.</p> <p>6 J s JEAN P. L.</p> <p>7 L s Robert.</p> <p>8 M s Médard, év.</p> <p>9 M s Prime</p> <p>10 J oct. de la P-d</p> <p>11 V s Barnabé.</p> <p>12 S s Basile</p> <p>13 D s Antoine</p> <p>14 L s Basile le Gr.</p> <p>15 M s Modeste</p> <p>16 M ste Lutgarde.</p> <p>17 J s AVI</p> <p>18 V ste Marthe.</p> <p>19 M s Pierre Cel.</p> <p>20 J s Bernardin.</p> <p>21 S s Valens.</p> <p>22 M s Paulin</p> <p>23 M s Liebert.</p> <p>24 J Nat. s Jean-B.</p> <p>25 V Transl. s. Eloi</p> <p>26 S ss Jean et P.</p> <p>27 D s Ladélas</p> <p>28 L s Léon II, p.</p> <p>29 M ss Pierre et P.</p> <p>30 M s Martial de L.</p>	<p>Dernier quart, le 7.</p> <p>Nouvelle lune le 15.</p> <p>Premier quart, le 21.</p> <p>Pleine lune le 29.</p>	<p>Dernier quart, le 6.</p> <p>Nouvelle lune le 14.</p> <p>Premier quart, le 20.</p> <p>Pleine lune le 28.</p>	<p>Dernier quart, le 5.</p> <p>Nouvelle lune le 13.</p> <p>Premier quart, le 19.</p> <p>Pleine lune le 27.</p>	<p>Dernier quart, le 4.</p> <p>Nouvelle lune le 12.</p> <p>Premier quart, le 18.</p> <p>Pleine lune le 26.</p>

JUILLET.	AOÛT.	SEPTEMBRE	OCTOBRE.	NOVEMBRE.	DÉCEMBRE.
1 J s Rombaut	1 D s Pierre-ès-l.	1 M s Gilles, abbé	1 V s Bemi et P.	1 L Toussaint	1 M s Éloi, évêq.
2 V Vistat. N.-D.	2 L N.-D. des Ang.	2 V s Lazare, fol	2 S Angès gard.	2 M LES TREPASSES	2 J ste Biblane.
3 S ste Hyacinthe	3 M ste Lydie	3 V s Séraphin	3 D s Gérard, abb	3 M s Hubert.	3 V s François X.
4 D Transi. s. Mari	4 M s Dominique	4 S ste Rosalie	4 L s François	4 J s Charles B.	4 S ste Barbe.
5 L s Agathon.	5 J ste Mar. aux X.	5 D s Béralin	5 M s Placide.	5 V ste Berthilde.	5 D s Sabas.
6 M ste Godelive	6 V Traust. N. S.	6 L s Eugène.	6 M s Bruno, c.	6 S s Leonard.	6 L s Nicolas.
7 M s Wilibaud	7 S s Gaetan	7 M ste Reine.	7 J s Marc, pape.	7 D s Ercest.	7 M s Ambrois.
8 V s Procope	8 L s Cyrille.	8 M NATIVITÉ N.-D.	8 V ste Brigitte, v.	8 L Les 4 Cour.	8 M Concept N.D.
9 S mariys de G.	9 D s Laurent	9 V s Nicolas	9 S s Guisain, r.	9 M s Denis.	9 J ste Léocade.
10 S ste Félite	10 M s Laurent	10 V s Nicolas	10 D s Germain.	10 M s Juste.	10 S ste Melchade.
11 S Jean Guab.	11 M ste Suzanne	11 S se Naudicène	11 L s Germain.	11 V s Martin, év.	12 D ste Constance.
12 M s Anacet	12 J ste Claire, ab.	12 V s Hippolyte	12 M s Evagre.	12 S s Lievin.	13 D ste Luce.
13 M s Bonaventure	13 S s Hippolyte	13 L s Almo, év.	13 M s Edouard, r.	13 S s Homobon.	14 M s Nicase & T
14 V N.-D. ou M.-G.	14 S s Eusebe v.-j.	14 M Exalt. ste Cr.	14 J ste Calixte, p.	14 D s Clémentin.	15 M s Eugène.
15 S s Alexis, c.	15 D s Assompté.	15 M s Nicom. & T	15 V ste Thérèse.	15 M s Eugène.	16 J ste Olymp. & T
16 D s Arnaud	16 L s Roch	16 V s Cornu, p.	16 S s Donatien.	16 M s Edmond.	17 V ste Adalidé.
17 M ste Marguer.	17 S s Alexis, c.	17 V s Cornu, p.	17 J ste Hedwige.	17 M s Acan.	18 S s Paul le S. & T
18 L s Vincent de P.	18 M ste Thérèse	18 V s Sophie et.	18 J sac, evang.	18 V ste Elisabeth.	19 D s Cytraque.
19 M ste Marguer.	19 V s Bernard	19 D s Sophie et.	19 M Pierre d'Alc.	19 S s Olymp. & T	20 L s Philogoue.
20 J ste Marger.	20 S s Jeanne.	20 L s Sophie et.	20 D s Félix de V.	20 M s Philogoue.	21 M s Thomas.
21 V s Jean-B.	21 M ste Marger.	21 M s Maurice.	21 J ste Ursule.	21 L Present. N.-D.	22 M s Thoma.
22 S ste Christine	22 L s Philippe	22 M s Maurice.	22 V s S. Certe.	22 L ste Cécile.	23 M s Thoma.
23 D s Jacq. et Ch.	23 M s Barthélémy	23 L s Maurice.	23 J ste Ursule.	23 M s Clément.	24 V ste Victoire.
24 V ste Anne	24 S s Louis, roi	24 L s Maurice.	24 L ste Ursule.	24 M s Clément.	25 J ste Tharsite
25 M ste Nathalie	25 V s Zaphira	25 M s Maurice.	25 L ste Ursule.	25 M s Clément.	26 S s Noël.
26 J ste Marger.	26 M s Louis, roi	26 L s Maurice.	26 L ste Ursule.	26 M s Clément.	27 L s Étienne.
27 M ste Nathalie	27 V s Zaphira	27 M s Maurice.	27 L ste Ursule.	27 M s Clément.	28 M s Jean-év.
28 J ste Marger.	28 S s Gésélin	28 L s Maurice.	28 L ste Ursule.	28 M s Clément.	29 M s Thomas de C
29 V s Abdon et S.	29 D s Augustin	29 M s Maurice.	29 M s Pierre d'Al.	29 M s Clément.	30 J s Sabina et mart.
30 S s Ignace de L.	30 L ste Rose.	30 V s Michel	30 S s Simon et J.	30 M s Clément.	31 V s Sylvestre.
31 S s Ignace de L.	31 M s Raymond.	30 J s Jérôme, d.	31 D s Quentin.	30 M s André.	
<p> Dernier quart. le 4. Nouvelle lune le 10. Premier quart le 16. Pleine lune le 26. </p>	<p> Dernier quart. le 2. Nouvelle lune le 9. Premier quart le 16. Pleine lune le 24. Dernier quart. le 31. </p>	<p> Nouvelle lune le 7. Premier quart. le 15. Pleine lune le 23. Dernier quart. le 30. </p>	<p> Nouvelle lune le 7. Premier quart. le 15. Pleine lune le 22. Dernier quart. le 29 </p>	<p> Nouvelle lune le 5. Premier quart. le 13. Pleine lune le 21. Dernier quart. le 27. </p>	<p> Nouvelle lune le 5. Premier quart. le 13. Pleine lune le 20. Dernier quart. le 27. </p>

EMPIRE FRANÇAIS.

NAPOLÉON III (CHARLES-LOUIS), EMPEREUR DES FRANÇAIS,

Né à Paris le 20 avril 1808, du mariage de Louis-Napoléon, roi de Hollande, et de Hortense-Eugénie, reine de Hollande; marié le 29 janvier 1853, à

EUGÉNIE, Impératrice des Français, née le 5 mai 1826. De ce mariage :

NAPOLÉON-EUGÈNE-LOUIS-JEAN-JOSEPH, Prince Impérial, né à Paris, le 16 mars 1856.

JÉRÔME-NAPOLÉON, oncle de l'Empereur, né le 15 décembre 1784, roi de Westphalie, du 1.^{er} décembre 1807 au 27 octobre 1813; marié à Frédérique-Catherine-Sophie-Dorothee, fille de feu Frédéric, roi de Wurtemberg, décédée le 28 novembre 1836; de ce mariage :

MATHILDE-LOETITIA-WILHELMINE, née le 27 mai 1820, mariée en 1841 au prince Anatole Demidoff de San Donato.

NAPOLÉON-JOSEPH-CHARLES-PAUL, né le 9 septembre 1822. STÉPHANIE-LOUISE-ADRIENNE-NAPOLÉON, tante de l'Empereur, née le 28 août 1789, grande duchesse douairière de Bade.

MAISON DE S. M. L'EMPEREUR.

S. Exc M. Achille Fould (G. ✱), sénateur, *ministre de la maison de l'Empereur.*

GRANDE AUMÔNERIE.

S. Em. Mgr. le cardinal Morlot (C. ✱), *grand-aumônier.*

Mgr. Menjaud (C. ✱), évêque de Nancy et de Toul, *premier aumônier*, chargé du service.

Mgr. Tirmarche, évêque d'Adras, *second aumônier.*

M. l'abbé Mullois, *premier chapelain.*

MM. l'abbé Versini, l'abbé Liabeuf, l'abbé Laine, *chapelains ordinaires.*

PALAIS.

S. Ex. M. le maréchal comte Vaillant (G. ✱), sénateur, *ministre de la guerre, grand maréchal du palais.*

M. le général de division Rolin (G. O. ✱), *adjudant-général du palais.*

MM. le baron de Montbrun, ✱ ; — le baron de Vareigne, ✱ ; — le baron de Mousson (O. ✱) ; — de Valabrègue de Lavœstine, ✱, *préfets du palais*.

M. le comte Lepic, ✱, *premier maréchal-des-logis*.

MM. le baron Morio de l'Isle ; — le baron Emile Tascher de la Pagerie, *maréchaux-des-logis*.

GOUVERNEMENT DES PALAIS.

Gouverneur du palais de Saint-Cloud. M. le colonel comte de Thiéron (C. ✱), député.

COMMANDANTS MILITAIRES : — *des Tuileries*, M. le colonel de Courson (O. ✱) ; — *du Louvre*, M. Niepce de St.-Victor, ✱ ; — *de l'Élysée*, M. Demarle, (O. ✱) ; — *du Palais-Royal*, M. le général de brigade Deshorties de Beaulieu (G. O.) ; — *de Saint-Cloud*, N... ; — *de Meudon*, M. le colonel Gaudot-Paquet (O. ✱) ; — *de Versailles*, M. Dupons, ✱ ; *de Trianon*, M. Griffon C. ✱ ; — *de Rambouillet*, M. le général de brigade Besançon (C. ✱) ; — *de Fontainebleau*, M. le général de brigade de Polignac (C. ✱) ; — *de Strasbourg*, M. le colonel de Kœnigsegg (O. ✱) ; — *de Compiègne*, M. le général de brigade Lechesne (C. ✱) ; — *de Pau*, M. le colonel Ibert (O. ✱).

SERVICE DE LA CHAMBRE.

S. Exc. M. le duc de Bassano (G. O. ✱), sénateur, *grand chambellan*.

M. le comte de Baciocchi (O. ✱), surintendant des spectacles de la Cour, de la musique de la Chapelle et de la Chambre, *premier chambellan*.

MM. le duc de Tarente (O. ✱), député ; le comte d'Arjuzon, ✱, député ; le vicomte Olivier de Walsh ; le marquis de Gricourt, ✱ ; le marquis de Belmont, député, ✱ ; le marquis de Chaumont-Quitry, ✱, député ; le comte Rodolphe d'Ornano (O. ✱), député ; le comte de Labédoyère, député ; le marquis de Conégliono ; le vicomte Laferrière ; le baron Bulach, *chambellans*.

CABINET PARTICULIER DE S. M. L'EMPEREUR.

M. Mocquart (C. ✱), secrétaire de l'Empereur, *chef du cabinet*.

M. de Dalmas, ✱, *sous-chef du cabinet*.

SERVICE DES DONS ET SECOURS.

M. le docteur Conneau (C. ✱), *directeur*.

M. Peupin, ✱, *sous-directeur*.

ÉCUYERS.

N....., *grand-écuyer*.

M. le général Fleury (O. ✱), aide-de-camp de l'Empereur, *premier écuyer*.

MM. Bachon, ✱, le baron Bourgoing, le comte d'Aiguesvives, de

Grammont, le comte Roger de Riencourt, le baron Lejeune, le comte de Castelbajac, *écuyers ordinaires*; de Burgh, *écuyer honoraire*.

VÉNERIE.

- M. le maréchal Magnan (G. ✱), sénateur, *grand-veneur*.
 M. le général comte Ney (C. ✱), aide-de-camp de l'Empereur, *premier veneur*.
 M. le marquis de Toulangeon, ✱, *commandant des chasses à tir*.
 MM. le baron Lambert, le marquis de Latour-Maubourg, ✱, député, *lieutenants de vénerie*.
 M. le baron Delage, (O. ✱), *lieutenant des chasses à tir*.

CÉRÉMONIES.

- S. Exc. M. le duc de Cambacérès (G. O. ✱), sénateur, *grand-maître des cérémonies*.
 MM. Feuillet de Conches (C. ✱), le baron de Chateaubourg, ✱, *introduceurs des ambassadeurs, maîtres des cérémonies*.
 MM. le baron de Lajus, ✱, Jules Lecocq, ✱, *aides des cérémonies, secrétaires à l'introduction des ambassadeurs*.

TRÉSORERIE.

- M. Bure, ✱, *trésorier général de la couronne*.
 M. Thélin, Charles, ✱, *trésorier de la cassette*.
 MUSIQUE DE LA CHAPELLE ET DE LA CHAMBRE.
 M. Auber, (C. ✱), membre de l'Institut, *directeur*.

SERVICE DE SANTÉ.

- M. le docteur Conneau, (C. ✱), *premier médecin de l'Empereur*.

MAISON MILITAIRE DE S. M. L'EMPEREUR.

- S. Ex. M. le maréchal comte Vaillant (G. ✱), sénateur, *grand maréchal du palais, commandant la maison militaire*.
 M. Rolin, (G. O. ✱), général de division, *adjudant-général du palais*.
Aides-de-camp de l'Empereur : MM. le c. Roguet (C. ✱), général de division, sénateur; Niel, (G. ✱), général de division, sénateur; le comte de Goyon, (C. ✱), général de division; de Cotte (C. ✱), général de division; de Failly, (C. ✱), général de division; le comte de Montebello, (C. ✱), général de division; le baron de Béville, (O. ✱), général de brigade; le comte Ney, (C. ✱), idem; Fleury, (O. ✱), idem.
Officiers d'ordonnance de l'Empereur : MM. le marquis de Toulangeon, ✱, lieutenant-colonel; le comte Lepic, ✱, idem; Favé, ✱, idem; le baron de Méneval, ✱, chef d'escadron; Schmitz, (O. ✱), idem; Brady, ✱, capitaine; Tascher de la Pagerie, idem; le marquis de Puységur, ✱, idem; le baron Morand, idem; le prince de la Tour d'Auvergne, idem; Davillier, ✱, idem; Nompère de Champigny de Cadore, lieutenant de vaisseau.

MAISON DE S. M. L'IMPÉRATRICE.

Grande-maitresse de la maison de S. M. Mme. la princesse d'Essling.

Dame d'honneur, Mme. la duchesse de Bassano.

Dames du palais, Mmes. la comtesse Gustave de Montebello ; la vicomtesse Lézay-Marnezia ; la baronne de Pierres ; la baronne de Malaret ; la marquise de Las Marismas ; la Marquise de Latour-Maubourg ; la Comtesse de Labédoyère ; la comtesse de Lourmel ; la comtesse de la Poëze ; la comtesse de Rayneval ; de Sancy (née Lefebvre-Desnouettes) ; de Saulcy.

Dame lectrice, Mme. la comtesse de Pons de Wagnier.

Grand-maitre de la Maison, S. Exc. M. le comte de Tascher de la Pagerie (G. ✱), sénateur.

Premier chambellan, M. le comte Charles Tascher de la Pagerie, ✱, député.

Chambellan, M. le vicomte Lézay-Marnezia, ✱.

Premier écuyer, M. le baron de Pierres, ✱.

Ecuyer, M. le marquis de Lagrange.

Secrétaire des commandements, M. Damas Hinard, ✱.

MAISON DES ENFANTS DE FRANCE.

Mme. l'amirale Bruat, *Gouvernante*.

Mmes. Bizot et de Brancion, *Sous-Gouvernantes*.

SÉNAT.

Le Sénat est le gardien du pacte fondamental et des libertés publiques. Aucune loi ne peut être promulguée avant de lui avoir été soumise. Le Sénat s'oppose à la promulgation : 1.^o des lois qui seraient contraires ou qui porteraient atteinte à la constitution, à la religion, à la morale, à la liberté des cultes, à la liberté individuelle, à l'égalité des citoyens devant la loi, à l'inviolabilité de la propriété et aux principes de l'inamovibilité de la magistrature ; 2.^o de celles qui pourraient compromettre la défense du territoire. Le Sénat règle par un sénatus-consulte : 1.^o la constitution des Colonies et de l'Algérie ; 2.^o tout ce qui n'a pas été prévu par la constitution et qui est nécessaire à sa marche ; 3.^o le sens des articles de la constitution qui donnent lieu à différentes interprétations. Ces sénatus-consultes sont soumis à la sanction de l'Empereur et promulgués par lui. Le Sénat maintient ou annule tous les actes qui lui sont déferés comme inconstitutionnels par le gouvernement, ou dénoncés pour la même cause par les pétitions des citoyens. Le Sénat peut, dans un rapport adressé à l'Empereur, poser les bases d'un projet de loi d'un grand intérêt national. Il peut également proposer des modifications à la constitution. Si sa proposition est adoptée par le pouvoir exécutif, il y est statué par un sénatus-consulte. Néanmoins, est soumise au suffrage universel toute modification aux bases fondamentales de la constitution,

telles qu'elles ont été posées dans la proclamation du 2 décembre 1851 et adoptées par le peuple français. En cas de dissolution du Corps législatif et jusqu'à une nouvelle convocation, le Sénat, sur la proposition de l'Empereur, pourvoit, par des mesures d'urgence, à tout ce qui est nécessaire à la marche du gouvernement. L'Empereur convoque et proroge le Sénat; il fixe la durée de ses sessions par un décret. Les séances du Sénat ne sont pas publiques.

Le nombre des sénateurs nommés directement par l'Empereur ne peut excéder cent-cinquante. Le Sénat se compose : 1.^o des cardinaux, des maréchaux, des amiraux; 2.^o des citoyens que l'Empereur juge convenable d'élever à la dignité de sénateurs. Les sénateurs sont inamovibles et à vie. Une dotation annuelle et viagère de 30,000 fr. est affectée à la dignité de sénateur. Le président et les vice-présidents du Sénat sont nommés par l'Empereur et choisis parmi les sénateurs; ils sont nommés pour un an.

BUREAU DU SÉNAT.

Président, S. Exc. M. Troplong (G. ✱), premier président de la cour de cassation.

Premier vice-président, M. Mesnard (G. O. ✱).

Vice-présidents, MM. le maréchal comte Baraguey d'Hilliers (G. ✱); le comte Régnault de St-Jean-d'Angély (G. ✱); le maréchal Péliissier, duc de Malakoff (C. ✱).

Grand-référendaire, M. le général de division marquis d'Hautpoul (G. ✱).

Secrétaire du Sénat, M. le baron de Lacrosse (C. ✱).

PRINCES DE LA FAMILLE IMPÉRIALE.

S. A. I. Le maréchal prince Jérôme-Napoléon (C. ✱).

S. A. I. le général prince Napoléon (G. ✱).

PRINCES DE LA FAMILLE CIVILE DE L'EMPEREUR.

S. A. le prince Louis-Lucien Bonaparte (O. ✱).

S. A. le prince Lucien Murat (O. ✱).

SÉNATEURS DE DROIT.

LL. EEm. NN. SS. le cardinal de Bonald (C. ✱), archevêque de Lyon; le cardinal Mathieu (C. ✱), archevêque de Besançon; le cardinal Gousset (C. ✱), archevêque de Reims; le cardinal Dupont (C. ✱), archevêque de Bourges; le cardinal Donnet (C. ✱); archevêque de Bordeaux; le cardinal Morlot (C. ✱), archevêque de Paris.

MM.

Le comte Reille (G. ✱), maréchal de l'Empire.

Le comte Vaillant (G. ✱), idem ministre de la guerre.

Magnan (G. ✱), maréchal de l'Empire, commandant en chef de l'armée de Paris.

- Le comte de Castellane (G. ✱), maréchal de l'Empire , commandant en chef de l'armée de Lyon.
 Le maréchal comte Baraguay-d'Hilliers (G. ✱).
 L'amiral de Parceval-Deschènes (G. ✱).
 L'amiral Hamelin (G. ✱), ministre de la guerre.
 Le maréchal Pélissier (G. ✱ ✱), duc de Malakoff.
 Le maréchal comte Randon , gouverneur de l'Algérie (G. ✱).
 Le maréchal Canrobert , François (G. ✱).
 Le maréchal Bosquet (G. ✱).

MM.

MEMBRES.

- Le général de division baron Achard (G. ✱), ancien membre de l'Assemblée législative.
 Le général de division marquis d'André (G. O. ✱).
 Le comte d'Argout (G. ✱), ancien ministre des finances , gouverneur de la banque de France.
 Le marquis d'Audifret (G. O. ✱), présid. à la cour des comptes.
 Le général de division de Bar (G. O. ✱), ancien membre de l'Assemblée législative.
 Le marquis de Barbançois (O. ✱).
 Le vicomte de Barral (O. ✱).
 Barrot , Ferdinand (C. ✱), ancien ministre.
 Barthe (G. ✱), premier président de la cour des comptes.
 Le duc de Bassano (G. O. ✱).
 Le duc de Bauffremont (C. ✱).
 Le comte Hector de Béarn (G. O. ✱), ancien ministre plénip.
 Le comte de Beaumont (de la Somme) (O. ✱), ancien membre de l'Assemblée législative.
 Le prince de Beauveau (O. ✱), ancien pair de France.
 Le marquis de Belbeuf (O. ✱), ancien premier président de la cour d'appel de Lyon.
 Berger (G. O. ✱), ancien préfet de la Seine.
 Le vice-amiral Bergeret (G. ✱).
 Berthier (Charles), prince de Wagram, ✱ .
 Billault (G. O. ✱), ministre de l'intérieur.
 Le marquis de Boissy (O. ✱).
 Bonjean (C. ✱).
 Comte Boulay (de la Meurthe) (C. ✱), ancien vice-président de la République.
 Baron Boulay (de la Meurthe) (C. ✱).
 Le baron de Bourgoing (G. O. ✱), ancien ambassadeur.
 De Bourqueney (G. O. ✱), ministre plénipotentiaire.
 Bret (G. O. ✱), ancien préfet du Rhône.
 Le comte de Breteuil (C. ✱), ancien pair de France.
 Le duc de Cambacérés (G. O. ✱), ancien pair de France.

- Carrelet (G. ✱), général de division, ancien commandant la 1.^{re} division militaire.
- Le comte de Casabianca (C. ✱), ancien ministre d'Etat.
- Le marquis de Castelbajac (O. ✱), général de division.
- Le vice-amiral Casy (G. O. ✱), membre du conseil d'amirauté.
- Le vice-amiral Cécille (G. O. ✱).
- Le baron Chapuys de Montlaville (O. ✱), ancien préfet.
- Le général de division Charron (G. O. ✱).
- Le baron de Chassiron (O. ✱), ancien député.
- Le comte François Clary (O. ✱).
- Cochelet (C. ✱), ancien conseiller d'Etat.
- Le général de division marquis de Cramayel (G. O. ✱).
- Le marquis de Croix (O. ✱).
- Le baron de Crouseilhès (C. ✱), ancien ministre de l'instruction publique, ancien membre de l'Assemblée législative.
- Le comte Curial, ✱, ancien membre de l'Assemblée législative.
- Daumas (G. O. ✱), général de division, directeur général des affaires de l'Algérie au ministère de la guerre.
- Delange, ✱, premier président de la cour impériale de Paris.
- Doret (C. ✱), capitaine de vaisseau.
- Le baron Dubourdieu (G. O. ✱), vice-amiral.
- Dumas (G. O. ✱), ancien ministre de l'agriculture et du commerce, membre de l'Institut.
- Le baron Charles Dupin (G. O. ✱), membre de l'Institut, ancien membre de l'Assemblée législative.
- Dupin aîné, procureur-général à la Cour de cassation.
- Marquis d'Espeuilles, ✱.
- Elie de Beaumont (C. ✱), membre de l'Institut.
- Favre (O. ✱).
- Le comte Fialin de Persigny (G. O. ✱), anc. min. de l'intérieur.
- Le général de division, comte de Flahaut (G. ✱), ancien ministre de l'intérieur.
- Le général de division Foucher (G. O. ✱).
- Achille Fould (G. ✱), ministre de la maison de l'Empereur, ancien membre de l'Assemblée législative.
- Le baron de Fourment, ✱, ancien membre de l'Assemblée législative.
- Le marquis de Gabriac (O. ✱), ancien ministre plénipotentiaire.
- Gautier (C. ✱), anc. min. des fin., régent de la banque de France.
- Le général de division Gémeau (G.-O. ✱).
- Le marquis Ernest de Girardin, ✱, anc. membre de l'Assemblée lég.
- De Goulhot de Saint-Germain, ✱, anc. membre de l'Assemblée lég.
- Le marquis de La Grange (Gironde), (C. ✱), ancien membre de l'Assemblée législative.
- Le baron Grivel (G. ✱), vice-amiral.
- Le comte Jules de Grossoles Flamarens, ✱.

- Le général de division Guesviller (G.-O. ✱).
 Le général de division marquis de Grouchy (G.-O. ✱)
 L'amiral Hamelin (C. ✱), ministre de la marine et des colonies.
 Haussmann (C. O.) préfet de la Seine.
 Le baron de Heeckeren, ✱.
 Le général de division marquis d'Hautpoul (G. ✱), ancien ministre
 de la guerre, ancien membre de l'Assemblée législative.
 Herman (O. ✱), ancien conseiller d'Etat.
 Hubert-Delisle, gouverneur de la Réunion.
 Le vice-amiral baron Hugon (G. ✱).
 Le général Husson (G.-O. ✱), anc. membre de l'Assemblée légis.
 Le général de division Korte (G. ✱).
 Le baron de La Crosse (C. ✱), ancien ministre des travaux publics,
 ancien membre de l'Assemblée législative.
 De Ladoucette ✱, ancien membre de l'Assemblée législative.
 Le général de division vicomte de la Hitte (G. ✱), ancien ministre
 des affaires étrangères, président du comité d'artillerie.
 A Laity (C. ✱), ancien préfe .
 Le général de division comte de Lalaing d'Audenarde (G. ✱).
 Le comte Achille de Lamarre (O. ✱).
 Le général de division marquis de Laplace (G.-O. ✱).
 Le marquis Larabit (O. ✱), ancien député.
 Le comte de Lariboisière (G.-O. ✱), ancien membre de l'Assem-
 blée législative
 Le marquis de Lavalette (G.-O. ✱), ancien ambassadeur.
 Le général de division marquis de Lawœstine (G. ✱), commandant
 la garde nationale de Paris.
 Lebrun (O. ✱), ancien pair, membre de l'Institut.
 Lefebvre-Duruflé (C. ✱), ancien ministre des travaux publics.
 Le comte Le Marrois (O. ✱) ancien membre de l'Assemblée légis.
 Le comte Lemercier, Louis (C. ✱), ancien pair de France.
 Le baron Le Roy de Boisumarie (C. ✱).
 Leroy de Saint-Arnaud (C. ✱), ancien conseiller d'Etat.
 Le général de division Létang (G.-O. ✱).
 Le général de division Le Vasseur (G.-O. ✱).
 Leverrier (C. ✱),, membre de l'Institut, ancien membre de l'As-
 semblée législative.
 Le comte Lézay de Marnezia (O. ✱), ancien pair de France.
 Le général de division Lyautey (G.-O. ✱), membre du comité
 d'artillerie.
 Le général de Mac Mahon (G. ✱).
 Magne (G. ✱), ministre des finances
 Mallet (C. ✱).
 Marchant (du Nord), ✱, ancien membre de l'Assemblée législative.
 De Maupas (C. ✱), ancien ministre.

- De Mazenod (O. ✱), évêque de Marseille.
 Mérimée (O. ✱), membre de l'Institut.
 Mesnard (G. ✱), président à la cour de cassation.
 De Mésonan (C. ✱).
 Mimerel (C. ✱), ancien membre de l'Assemblée législative.
 Le général de division de Montréal (G.-O. ✱).
 Le duc de Mortemart (G. ✱)
 Le prince de la Moskowa (O. ✱), anc. membre de l'Assemblée lég.
 Le général de division Niel (C. ✱).
 Le général de division comte Ordener (G.-O. ✱)
 Le général de division comte d'Ornano (G. ✱), ancien membre de l'Assemblée législative.
 Le duc de Padoue, ✱, ancien conseiller d'Etat.
 Le général de division Le Pays de Bourjolly (G. ✱).
 Le général de division baron Pelet (G. ✱), ancien membre de l'Assemblée législative.
 Le duc de Plaisance (G. ✱), ancien pair de France, grand-chancelier de la Légion-d'Honneur.
 Le général Piat (G.-O. ✱).
 Piétri (G.-O. ✱), préfet de police.
 Poinso (G.-O. ✱), membre de l'Institut.
 Le pr. Poniatowski (Joseph-Michel-Xavier-François-Jean (G.-O. ✱)
 Le comte Portalis (G. ✱), anc. prem. prés. de la cour de cassation
 Le général de division Prévost (G.-O. ✱).
 Le général de division comte Régnault de Saint-Jean-d'Angély, (G. ✱), ancien ministre de la guerre, ancien membre de l'Assemblée législative.
 Le marquis de la Rochejacquelin (O. ✱).
 Le général de division comte Roguet (G.-O. ✱).
 Le vice-amiral Romain Desfossés (G.-O. ✱), anc. min. de la marine
 Le général de division de Rostolan (G. ✱)
 Rouher (G.-O. ✱), ministre des travaux publics.
 Le général de division duc de Saint-Simon (G. ✱), ancien pair de France.
 De Salles (G.-O. ✱), général de division.
 Le général de division comte de Schramm (G. ✱), ancien ministre de la guerre, président du comité d'infanterie.
 Le comte de Ségur d'Aguesseau (O. ✱), ancien membre de l'Assemblée législative.
 Le comte Siméon (C. ✱), anc. membre de l'Assemblée législative.
 De Sivry (O. ✱), ancien préfet
 Le vicomte de Suleau (C. ✱), ancien préfet.
 Le général comte Louis Tascher de la Pagerie (G. ✱).
 Amédée Thayer (O. ✱), membre de la commission mun. de la Seine.
 E. Thayer (O. ✱), ancien directeur général des postes.

Le baron de Thieullen (C. ✱), ancien député.
 De Thorigny (C. ✱), ancien ministre.
 Thourangin (G.-O. ✱), ancien conseiller d'État.
 Le duc de Trévise (C. ✱).
 Troplong (G.-O. ✱), premier président de la cour de cassation.
 Le marquis de Turgot (G.-O. ✱), anc. min. des affaires étrangères.
 Vaïsse (C. ✱), ancien conseiller d'État.
 Le baron de Varennes (C. ✱), ancien ministre plénipotentiaire.
 Le duc de Vicence, ✱.
 Vieillard, ancien membre de l'Assemblée législative.
 Le comte de Villeneuve de Chenonceaux (O. ✱).
 Le comte Colonna Walewski (G. ✱), min. des affaires étrangères.

CORPS-LÉGISLATIF.

Elu les 21 et 22 juin, 6 et 7 juillet 1857, en vertu du décret organique du 2 du même mois.

Il y a un député au Corps législatif à raison de trente-cinq mille électeurs ; l'élection a pour base la population ; les députés sont élus par le suffrage universel, sans scrutin de liste ; ils reçoivent une indemnité ; ils sont nommés pour six ans. Le Corps législatif discute et vote les projets de loi et l'impôt. Tout amendement adopté par la commission chargée d'examiner un projet de loi est envoyé sans discussion, au Conseil-d'État, par le président du Corps législatif. Si l'amendement n'est pas adopté par le Conseil-d'État, il ne peut pas être soumis à la délibération du Corps législatif. Les sessions ordinaires du Corps législatif durent trois mois ; ses séances sont publiques ; mais la demande de cinq membres suffit pour qu'il se forme en comité secret. Le compte-rendu des séances du Corps législatif, est soumis, avant sa publication, à une commission composée du président du Corps législatif et du président de chaque bureau.

Le président et les vice-présidents du Corps législatif sont nommés par l'Empereur, pour un an ; ils sont choisis parmi les députés. Les ministres ne peuvent être membres du Corps législatif. Aucune pétition ne peut être adressée au Corps législatif. L'Empereur convoque, ajourne, proroge et dissout le Corps législatif. En cas de dissolution, l'Empereur doit en convoquer un nouveau dans le délai de six mois.

BUREAU DU CORPS LEGISLATIF.

Président, S. Exc. M. le comte de Morny (G. ✱).
Vice-présidents, MM. Schneider (C. ✱) ; Réveil (O. ✱).
Secrétaires, MM. le comte Joachim Murat, ✱ ; le marquis de Chaumont-Quitry, ✱ ; Ed. Dalloz, ✱ ; Tesnière.
Questeurs, MM. le général baron Vast-Vimeux (G.-O. ✱) ; Hébert, ✱.

Membres.

AIN. MM. le comte Lehon ; le bacèrès ; de Brotonne ; Geoffroy comte de Jonage, ✱ ; Bodin. de Villeneuve, ✱.
 AISNE. MM. Hébert, ✱ ; de Cam- ALLIER. MM. le baron de Veauce ;

- Desmaroux de Gaulmain ; Ramboux.
- ALPES (BASSES). M. le colonel Reguis (O. ✱).
- ALPES (HAUTES) M. Faure (O. ✱).
- ARDÈCHE. MM. le général d'Authéville (C. ✱); le comte de Rochemure, ✱; le comte Boissy d'Anglas (C. ✱).
- ARDENNES. MM. Riché, ✱; de Ladoucette (Eugène) ✱.
- ARRIÈGE. MM. Didier; Busson.
- AUBE. MM. le vicomte de Rambourg; de Maupas, ✱.
- AUDE. MM. Roque; Salvaza, ✱; Alengry (O. ✱).
- AVEYRON. MM. Girou de Buzaireignes, ✱; Calvet-Rogniat, ✱; Auguste Chevalier, ✱.
- BOUCHES-DU-RHÔNE. MM. Canaple, ✱; Rigaud (O. ✱); le baron Laugier de Chartrouse.
- CALVADOS. MM. Vautier, Abel, ✱; le comte d'Houdetot, (C. ✱); Renée, ✱; le marquis de Caulaincourt, (O. ✱).
- CANTAL. MM. de Parieu, (O. ✱); Creuzet.
- CHARENTE. MM. le général Gelibert des Séguins (C. ✱); Ternière; André.
- CHARENTE - INFÉRIEURE. MM. le général baron Vast-Vimeux (G.-O. ✱); le comte de Chasseloup-Laubat (C. ✱); le baron Eschasseriaux, ✱; le vicomte Anatole Lemercier, ✱.
- CHER. MM. le comte de Nesle; Guillaumin.
- CORRÈZE. MM. Lafon; le baron Léon de Jouvenel.
- CORSE Abbattucci (Séverin), ✱; baron Mariani.
- CÔTE-D'OR. MM. Vernier, ✱; Julien Ouvrard; Louis Basile, ✱.
- CÔTES-DU-N. MM. le comte de Champagny de Cadore, ✱; Le Gorrec, le vicomte de Latour; de Cuverville.
- CREUSE. MM. Delamarre (O. ✱); Sallandrouze de Larmonaix (O. ✱).
- DORDOGNE. MM. Paul Dupont ✱; Adolphe de Bellevme, ✱; Dusolier, ✱; Tailleler, ✱;
- DOUBS. MM. le marquis Conéglano; Latour - Dumoulin, (O. ✱).
- DRÔME. MM. Sapey, (O. ✱); Monnier de la Sizeranne (O. ✱); Morin, ✱.
- EURE. MM. le duc d'Albuféra; le comte de Blosseville; le comte d'Arjuzon, ✱.
- EURE-ET-LOIR. MM. le baron Reille, (O. ✱); le colonel Normand (C. ✱).
- FINISTÈRE. MM. de Couëdic; Conseil; le comte de Tromelin (O. ✱); Bois de Mouzilly.
- GARD. MM. Pérouse; le duc d'Uzès ✱; Le comte de Tascher de la Pagerie; André.
- GARONNE (HAUTE). MM. le comte de Tauriac, ✱; de Perpessac, ✱; Massabiau, ✱; Duplan, (O. ✱).
- GERS. MM. Belliard, ✱; le comte Frédéric de Lagrange, ✱; Granier de Cassagnac, ✱.
- GIRONDE. MM. Curé; le baron Travot, ✱; le colonel Tiéron (C. ✱); baron Roguet; Arman, ✱.
- HÉRAULT. MM. Doumet (O. ✱); Roulleaux-Dugage (C. ✱); Cazelles (O. ✱).
- ILE-ET-VILAINE. MM. le marquis de Piré; le comte de Caffarelli, ✱; Le Harivel; Duclou (Ed.)

- INDRE. MM.** le comte Eugène de Bryas, ✱ ; Delavau, ✱.
INDRE-ET-LOIRE. MM. Gouin, ✱ ; le comte de Flavigny, (O. ✱) ; le baron Paul de Richemont, (O. ✱).
ISÈRE. MM. Arnaud, ✱ ; de Voize, ✱ ; Flocart de Mépieu ; Faugier, ✱.
JURA. MM. Edouard Dalloz, ✱ ; le comte Toulangeon, ✱.
LANDES. MM. François Marrast ; Corta.
LOIR-ET-CHER. MM. le vicomte Clary (O. ✱) ; Crosnier (O. ✱).
LOIRE. MM. Balay de la Bertrandière ; le marquis de Charpin - Feugerolles, Bouchetal - Laroche ✱ ; le colonel du Marais (O. ✱).
LOIRE (HAUTE), MM. le marquis de Latour Maubourg, ✱ ; de Romeuf, (O. ✱).
LOIRE-INFÉRIEURE. MM. Toinet ; Garnier, ✱ ; Desmars, ✱ ; Anselme Fleury, ✱.
LOIRET. MM. Nogent-St-Laurent, ✱ ; le duc de Tarente, (O. ✱) ; le vicomte de Grouchy.
LOT. MM. le comte Joachim Murat, ✱ ; Deltheil, ✱.
LOT-ET-GARONNE. MM. Noubel, ✱ ; Charles Lafitte, ✱ ; le vicomte de Richemont.
LOZÈRE. MM. le vicomte de Chambrun.
MAINE-ET-LOIRE. MM. Duboys, (O. ✱) ; Bucher de Chauvigné ; Louvet, ✱ ; le comte de Las Cazes.
MANCHE. MM. le comte de Kergorlay, (O. ✱) ; Hervé de St.-Germain, ✱ ; Brohier de Littinière, ✱ ; le général Meslin (G. O. ✱. ;)
MARNE. MM. Haudos, le général Parchappe (G. O. ✱) ; Carrelet, ✱.
MARNE (HAUTE). MM. le baron Lespérut ; Chauchard, ✱.
MAYENNE. MM. Jules Leclerc ; Mercier (O. ✱) ; Halligon.
MEURTHE. MM. Drouot, ✱ ; le baron Buquet, ✱ ; le baron Viard, ✱.
MEUSE. MM. Collot, ✱ ; Briot de Monremy ; N...
MORBIHAN. MM. le général Boullé (G. O. ✱) ; le Melorel de la Hai-chois, ✱ ; le comte de Champagny, ✱.
MOZELLE. MM. le colonel Henocque (O. ✱) ; de Wendel, ✱ ; le baron de Geger.
NIÈVRE. MM. le général baron Petiet (G. O. ✱) ; le comte Lepeletier d'Aulnay, ✱.
NORD. MM. Legrand, ✱ ; Brame ; Lemaire (O. ✱) ; Plichon, ✱ ; de Clebsattel, ✱ ; Choque ; Seydoux, ✱ ; Godard-Desmarest.
OISE. MM. le baron de Corberon ; le baron de Plancy, ✱ ; Lemaire (O. ✱).
ORNE. MM. le baron Mercier, ✱ ; le marquis de Sainte-Croix (C. ✱) ; le marquis de Torcy (O. ✱).
PAS-DE-CALAIS. MM. d'Herlincourt, ✱ ; Lequien, (O. ✱) ; D'Hérembault ; Lefebvre-Hermand, ✱ ; Wattebled.
PUY-DE-DÔME. MM. Léon de Chazelles ✱ ; le comte de Morny, (G. ✱) ; le comte de Kersaint, ✱ ; Dumiral, le comte de Pierres.
PYRÉNÉES (BASS.) MM. O'Quin, ✱ ; le marquis de Belmont, ✱ ; Etcheverry, ✱.

- PYRÉNÉES (HAUTES.)** MM. Dautzat-Dembarrère, ✱ ; Achille Jubinal, ✱.
PYRÉNÉES-ORIENTALES. M. Justin-Durand, ✱.
RHIN (BAS). MM. le baron Alfred de Bussière (O. ✱ ; Coulaux, ✱ ; le baron Hallez Claparède, ✱ ; le baron Cœhorn.
RHIN (HAUT). MM. Lefébure ; le baron de Reinach ; N...
RHÔNE. MM. Réveil (O. ✱ ; Hénon, ✱ ; Laurent-Descours, ✱ ; le marquis de Mortemar, ✱
SAÔNE (HAUTE) MM. le marquis d'Andelarre, ✱ ; le marquis de Grammont ; Lelut (O. ✱).
SAÔNE-ET-LOIRE. MM. le comte de Berbantane ; Schneider (C. ✱) ; le général Brunet-Denon, (C. ✱) ; le c.^{te} de Chambrillan, ✱.
SARTHE. MM. le marquis de Chaumont Quitry, ✱ ; Langlais ✱ ; le marquis de Talhouet ; le prince Marc de Beauveau.
SEINE. MM. Guyart-Delalain, ✱ ; Devinck (O. ✱) ; N... Olivier, Emile ; N... ; N... ; Foucher-Lepelletier, ✱ ; Darimon ; Kœnigswarter, ✱ ; Véron (O. ✱).
SEINE-INFÉRIEURE. MM. Pouher-Quertier ; Quesné ; Corneille, ✱ ; Lédier, ✱ ; le comte de la Bédoyère ; Ansel, ✱.
SEINE-ET-MARNE. MM. de Beauverger ; Gareau, ✱ ; Evariste-Josseau, ✱
SEINE-ET-OISE. MM. le baron Caruel de Saint-Martin ; Darblay jeune, ✱ ; le comte de Gouy, ✱ ; Delapalme, ✱
SÈVRES (DEUX). MM. Ferdinand David, ✱ ; le comte du Hamel (O. ✱).
SOMME. MM. Allart, ✱ ; le comte Tillet de Clermont, ✱ ; Conneau (C. ✱) ; de Morgan ; Randoing (O. ✱).
TARN. MM. de Gisclard ; le baron de Carayon-Latour ; le général baron Gorsse (C. ✱).
TARN-ET-GARONNE. MM. Janvier de la Motte, ✱ Belmontet, ✱.
VAR. MM. Lescuyer-d'Attainville, ✱ ; Jules Portalis ; le vicomte de Kervéguen.
VAUCLUSE. MM. le marquis de Verclos ; Millet, ✱.
VENDÉE. MM. le comte de Sainte-Hermine, ✱ ; Alfred Leroux, ✱ ; le général Lebreton (G.O. ✱)
VIENNE. MM. Bourlon ; de Beauchamp Robert.
VIENNE (HAUTE). MM. Nouallier ; Calley-Saint-Paul, ✱.
VOSGES. MM. le comte Bourcier, de Villers, ✱ ; Aymé, ✱ ; le baron de Ravinel.
YONNE. MM. le comte Rodolphe d'Ornano (O. ✱) ; Javal ; le comte Eugène (O. ✱).

CONSEIL-D'ÉTAT.

FONCTIONS DU CONSEIL D'ÉTAT.

Le Conseil-d'État rédige les projets de loi et en soutient la discussion devant le Sénat et le Corps législatif. Il propose les décrets qui statuent : 1.^o sur les affaires administratives dont l'examen lui est déferé par des dispositions législatives ou réglementaires ; 2.^o sur le contentieux administratif ; 3.^o sur les conflits d'attributions entre l'autorité administrative et l'autorité judiciaire. Il est nécessairement appelé à donner son avis

sur tous les décrets portant règlement d'administration publique ou qui doivent être rendus dans la forme de ces règlements. Il connaît des affaires de haute police administrative, à l'égard des fonctionnaires dont les actes sont déferés à sa connaissance par l'Empereur. Enfin, il donne son avis sur toutes les questions qui lui sont soumises par l'Empereur ou par les ministres.

Le Conseil-d'État est présidé par l'Empereur, et, en son absence, par le président du Conseil-d'État.

FORME DE PROCÉDER DU CONSEIL-D'ÉTAT DANS LES MATIÈRES CONTENTIEUSES.

La section du contentieux est chargée de diriger l'instruction écrite et de préparer le rapport de toutes les affaires contentieuses, ainsi que des conflits d'attributions entre l'autorité administrative et l'autorité judiciaire, elle est composée de six conseillers d'État, y compris le président, et du nombre de maîtres de requêtes et d'auditeurs déterminé par le règlement. Elle ne peut délibérer si quatre au moins de ses membres, ayant voix délibérative, ne sont présents. Les maîtres des requêtes ont voix consultative dans toutes les affaires, et voix délibérative dans celles où ils sont rapporteurs. Les auditeurs ont voix consultative dans les affaires dont ils font le rapport.

Le rapport des affaires est fait au nom de la section, en séance publique de l'assemblée du Conseil d'État délibérant au contentieux. Cette assemblée est présidée par le président de la section du contentieux. Après le rapport, les avocats des parties sont admis à présenter des observations orales. Le commissaire du gouvernement donne ses conclusions dans chaque affaire. Les affaires pour lesquelles il n'y a pas eu constitution d'avocat, ne sont portées en séance publique que si ce renvoi est demandé par l'un des conseillers d'État de la section ou par le commissaire du gouvernement auquel elles ont été préalablement communiquées et qui donne ses conclusions.

Les membres du Conseil d'État ne peuvent participer aux délibérations relatives aux recours dirigés contre la décision d'un ministre, lorsque cette décision a été préparée par une délibération de la section à laquelle ils ont pris part.

COMPOSITION DU CONSEIL D'ÉTAT.

L'EMPEREUR.

S. A. I. le prince Jérôme Napoléon (G. ✱).

S. A. I. le prince Napoléon (G. ✱).

Président, S. Ex. M. Baroche (G. ✱), ancien ministre.

Vice-président, M. de Parieu (C. ✱) ancien ministre.

Président de la section du contentieux, M. Boudet, ✱.

Président de la section de législation, justice et affaires étrangères,

M. de Parieu (C. ✱), ancien ministre.

Président de la section de l'intérieur, de l'instruction publique et des cultes, N...

Président de la section des finances, M. Boinvilliers (O. ✱).

Président de la section des travaux publics, de l'agriculture et du commerce, M. Vuillefroy (O. ✱).

Président de la section de la guerre et de la marine, M. le général Allard (C. ✱).

Secrétaire-général du Conseil d'Etat, M. Boilay, ✱, maître des requêtes.

MM.

Conseillers d'Etat.

Abatucci, ✱, ancien chef du cabinet du Ministre de la Justice.

Barbaroux (C. ✱), ancien membre de l'Assemblée législative.

Bataille, ancien maître des requêtes.

Bauchart, Quentin, ✱, ancien membre de l'Assemblée législative.

Blondel (C. ✱), directeur général des forêts.

Bréhier, ✱, ancien membre de l'Assemblée législative.

Boulatignier (O. ✱), ancien membre de l'Assemblée législative.

Le baron de Bussières, Léon, ancien maître des requêtes.

Carlier (C. ✱), ancien préfet de police de Paris.

Chaix d'Est-Ange (O. ✱).

Le comte de Chantérac (O. ✱), ancien député.

Charlemagne, ✱, ancien membre de l'Assemblée législative.

Chevalier, Michel (C. ✱), membre de l'Institut.

Conti, ✱, ancien directeur des affaires criminelles et des grâces au ministère de la justice.

De Cormenin (O. ✱) ancien membre de l'Assemblée législative.

De La Cour (C. ✱).

Cornudet, ✱, ancien conseiller d'Etat.

Cuvier, ✱, idem.

Denjoy, ✱, ancien membre de l'Assemblée législative.

Dubessey (C. ✱), ancien préfet.

Le comte Dubois (O. ✱).

Duvergier (O. ✱), ancien bâtonnier de l'ordre des avocats.

Flandin, ✱, ancien membre de l'Assemblée législative.

Frémy (O. ✱), idem.

Gasc, ✱.

Godelle, ✱, ancien membre de l'Assemblée législative.

Vicomte de La Guéronnière (O. ✱), ancien député au Corps législatif.

Heurtier (O. ✱)

His de Butenval (G. O. ✱), ancien ministre plénipotentiaire.

Lacaze, ✱, ancien membre de l'Assemblée législative.

Le Play, (C. ✱).

Leustiboudois, ✱, ancien maître des requêtes.

Maigne, ✱, ancien représentant.
 Marchand (O. ✱) ancien conseiller d'Etat.
 Vicomte du Martroy, ✱, ancien maître des requêtes.
 Montaud (O. ✱), ancien maître des requêtes.
 Persil (G. O. ✱), ancien ministre.
 Quinette (O. ✱), ancien ministre plénipotentiaire.
 Le vicomte de Rougé, ✱, membre de l'Institut.
 Suin (O. ✱), avocat-général à la cour d'appel de Paris.
 Thierry, Amédée (C. ✱), ancien maître des requêtes.
 Villemain (C. ✱) intendant militaire.
 Vuitry, ✱, sous-secrétaire d'Etat au ministère des finances.
 De Vincent (C. ✱) ancien préfet du Rhône.

MM. *Maîtres des requêtes de première classe.*

Vicomte d'Argout, Gaston, ✱, ancien maître des requêtes.
 Bataille, Eugène, ✱, ancien membre de l'Assemblée législative.
 Berger, Léon, ✱.
 De Calvimont, ✱, ancien préfet.
 Chasseriau (O. ✱), historiographe de la marine.
 De Chassiron, ✱, ancien attaché d'ambassade.
 Du Fay de Launaguet, ✱.
 De Forcade, ✱, directeur général des forêts.
 François, ✱, ancien maître des requêtes de 2^e classe.
 Gaslonde, ✱, ancien membre de l'Assemblée législative.
 Gomel, ✱, ancien maître des requêtes.
 Goupil, ✱.
 Jahan (O. ✱), ancien chef du cabinet du ministère des trav. publics.
 De Lavenay, ✱.
 Loyer, ✱.
 Louyer-Villermay, ✱, ancien maître des requêtes.
 Pagès, ✱, idem.
 Pascalis, ✱, idem.
 Vicomte Portalis, Ernest, ✱, ancien auditeur.
 Richaud, ✱, ancien maître des requêtes en service extraordinaire.
 Redon de Beaupréau, ✱.

MM. *Maîtres des requêtes de deuxième classe.*

Aubernon, ancien auditeur.
 Boinvilliers.
 Baroche, ✱, chef du cabinet du président du conseil d'Etat.
 De Bernon, ancien auditeur.
 Du Berthier, ✱, ancien maître des requêtes en service extraordin.
 Le baron Cardon de Sandrans, ancien auditeur.
 De Casabianca, ancien chef du cabinet du ministre des Finances.
 Collas de la Noue,

- Crignon de Montigny, ancien maître des requêtes en service extraordinaire.
 Ch. Fortoul, ancien chef du cabinet du ministre de l'instruction publique.
 Fouquier, ancien conseiller de préfecture.
 Leblanc, Ernest, ✱, lieutenant de vaisseau.
 Leviez, ancien auditeur.
 Lhopital, ancien auditeur.
 De Maupas, Paul, ✱, ancien procureur de la République à Neufchâtel.
 Mesnard.
 De Missiessy.
 De Montour, ✱, ancien chef du cabinet du ministre de l'intérieur.
 Robert, Charles, ancien auditeur au conseil d'État.
 De Ségur, Anatole, ✱, ancien préfet.

Auditeurs de première classe.

MM. Aucoc, Bartholony, Bauchard, le comte de Belbeuf, Boivin, de Bosredon, ancien auditeur au conseil d'État; Bordet, comte de Cambacérès, Cottin, Dufau, Faré, ancien auditeur au conseil d'État; de Garel, ancien attaché au ministère de l'intérieur, Hudault, ✱, ancien substitut à Mantes; Le Chanteur, Lemarié, ancien auditeur au conseil d'État; Le Roy, Marbeau, ancien auditeur au conseil d'État; des Michels, Rolle, Vieyra-Molina, A.

Auditeurs de deuxième classe.

MM. Affre de Saint-Rome, Alcock, baron de Barral, de Barthélemy, de Baulny, Bayard, Bessières, du Bodan, de Bonnechose, Braun, de Brincard, Bégé, Cabarrus, Chadenet, de La Coste du Vivier, Cohen, Crétet, de Crevecœur, Dangau, Darralde, David, Desprez, vicomte Dubois, Flandin, comte de Saint-Gilles, Ginoux, d'Hauteserve, Hély-d'Oissel, Jacquemont du Donjon, Jacquet, Kratz, Lacave-Laplagne, Leclerc, Lecomte, Lefèvre-Pontalis, Legrand, vicomte de Loverdo, vicomte de Luçay, baron de Mackau, Mégard de Bourjolly, de Meynard, Moreau, Paixhans, Perret, Petiet, Picquart, Randouin-Berthier, de Ravignan, comte de Renepont, de Rivocet, Rouher, de Salverte, Sauvage, Taigny, Tarbé des Sablons, Henry de Villeneuve, de Verneau, Walcknaër.

Les sections du conseil d'État sont composées ainsi qu'il suit :

SECTION DU CONTENTIEUX.

M. Boudet, ✱, *président*. — *Conseillers d'État*, MM. Bauchart, Boulatignier, Marchand, Blondel, du Martroy.

CONSEILLERS D'ÉTAT DÉLIBÉRANT AU CONTENTIEUX.

Section de législation, MM. Duvergier (O. ✱), Lacaze, ✱. —

Section de l'intérieur, MM. le comte de Chantérac (O. ✽), Bréhier, ✽.
 — *Section des travaux publics, agriculture et commerce*, MM. Bavoux, comte Dubois (O. ✽). — *Section de la guerre et de la marine*, MM. Maigne (O. ✽), Chassériau (O. ✽). — *Section des finances*, MM. Vuitry, ✽, Godelle, ✽.

Maîtres des requêtes, première classe, MM. Gomel, ✽, Gaslonde, ✽, Pascalis, ✽. — Deuxième classe, MM. Aubernon, de Cardon de Sandrans, Leviez, Robert. — *Maîtres des requêtes faisant fonctions de commissaires du gouvernement au contentieux administratif*, MM. de Forcade, de Lavenay, Baroche.

Auditeurs, première classe, MM. Lemarié, Lhopital, de Belbeuf, Bordet, Aucoc, Le Chanteur. — Deuxième classe, MM. de Rennepont, du Bodan, Walkenaër, Tarbé des Sablons, David, Flandin, Carbarus.

SECTION DE LÉGISLATION, JUSTICE ET AFFAIRES ÉTRANGÈRES

M. de Pariou (C. ✽), *président*. — *Conseillers d'État*, MM. Lacaze, Suin, Persil, Conti, de la Guéronnière, Duvergier, Dubessey, de la Cour.

Maîtres des requêtes, première classe, M. François. — Deuxième classe, MM. le vicomte de Portalis, Mesnard, Du Berthier.

Auditeurs, première classe, M. Dufau. — Deuxième classe, MM. Alcock, de Bourjolly, Sauvage, Brincart, Bayard, Braun, Leclère, comte St.-Gilles, de Barral, Affre de St -Rome, Bégé, Petiet, Jacquemont du Donjon, Barthélémy.

SECTION DE L'INTÉRIEUR, DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES CULTES.

M. N...., *président*. — *Conseillers d'État*, MM. Cuvier, de Vincent, Denjoy, de Cormenin, Flandin, de Chantérac, de Bussière, de Rougé, Bréhier.

Maîtres des requêtes, première classe, MM. Abattucci, Richaud, vicomte de Beaupréau. — Deuxième classe, MM. de Ségur, Robert, de Casabianca, Colas de La Noue, Fortoul.

Auditeurs, première classe, MM. Hudault, de Garel, Cottin, de Cambacérès, Des Michels, Paixhans, de Ravignan, de Salvete. — Deuxième classe, MM. Chadenet, de la Coste, de Mackau, Ginoux, Hély d'Oissel, H. de Villeneuve, de Baulny.

SECTION DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE ET DU COMMERCE.

M. Vuillefroy, *président* — *Conseillers d'État*, MM. Chevalier (Michel), Cornudet, Thierry, Carlier, Frémy, Heurtier, de Buthenval, comte Dubois, Le Play.

Maîtres des requêtes, première classe, MM. Bataille, Loyer, Pagès, de Calvimont, de Chassiron, Jahan. — Deuxième classe, MM. de Maupas, de Montour, Leblanc.

Auditeurs, première classe, MM. Faré, Ed. Boinvillers, Marbeau, de Bosredon, Le Roy, Bertholony. — Deuxième classe, MM. Moreau, Rolle, Taigny, Perret, de Rivocet, Crétet, Cohen, Randoïn, de Meynard, vicomte Dubois, Legrand, Rouher.

SECTION DE LA GUERRE ET DE LA MARINE.

M. le général Allard (C. ✱), *président*. — *Conseillers d'État*, MM. Barbaroux, Villemain, Maigne, Montaud, Chassériaux.

Maîtres des requêtes, première classe, MM. Chassériaux, Dufay de Launaguet. — Deuxième classe, MM. de Bernon, de Missiessy, Fouquier.

Auditeurs, première classe, MM. Bauchard, Vieyra-Molina. — Deuxième classe, MM. Bessières, Kratz, Despretz, Darnjau, vicomte de Loverdo.

SECTION DES FINANCES.

M. Boinvillers (O. ✱), *président*. — *Conseillers d'État*, MM. Charlemagne, Leroy de Saint-Arnaud, Vuitry, Godelle, Quinette, Gasc, Lestiboulois.

Maîtres des requêtes, première classe, MM. Berger, Goupil, Louyer-Villermay. — Deuxième classe, MM. d'Argout, Crignon de Montigny.

Auditeurs, deuxième classe, MM. Lefèvre-Pontalis, Boivin, Taigny, Ed.; d'Hauterive, de Crévecœur, Picquart, Darralde, vicomte de Luçay, Lacave-Laplagne, de Bonnechose, Jacquet, Lecomte.

Conseillers d'État en service ordinaire hors sections, MM. Chaix d'Est-Ange (O. ✱), président de chambre à la Cour de cassation. — De Contencin (O. ✱), directeur-général de l'administration des cultes. — Darricau (G. O. ✱), intendant militaire, directeur de l'administration de la guerre, au ministère de la guerre. — De Franqueville (O. ✱), directeur-général des ponts-et-chaussées. — Gréterin (G. O. ✱), directeur-général des douanes et des contributions indirectes au ministère des finances. — Layrle (C. ✱) directeur du personnel au ministère de la marine. — Lefebvre, Armand (C. ✱), directeur des affaires politiques et du contentieux au ministère des affaires étrangères. — Mestro (C. ✱), directeur des colonies au ministère de la marine et des colonies. — Niel (G. ✱), général de division, membre du comité du génie. — Petitot (C. ✱), directeur de la comptabilité au ministère de la guerre. — Vaisse (O. ✱), avocat-général à la cour de cassation. — De Sibert-Cornillon (C. ✱), secrétaire-général au ministère de la justice. — Stourm (O. ✱), directeur-général de l'administration des postes.

Bureau de l'assistance judiciaire près le Conseil d'État. MM. Legé, président; le baron de Châteaubourg, ✱; de la Chère; Ed.

Girod (de l'Ain), ✱ ; Lambert, ✱ ; Morin ; Souleroy (O. ✱) ; Caille, secrétaire de la section du contentieux, *secrétaire délégué*.

MINISTÈRES.

MINISTÈRE D'ÉTAT ET DE LA MAISON DE L'EMPEREUR

S. Exc. M. Achille Fould (G. ✱), sénateur, *Ministre*. — Cabinet du ministre : M. de Soubeyran, ✱, *chef*.

MINISTÈRE DE LA MAISON DE L'EMPEREUR.

M. Gautier, (O ✱), *secrétaire-général*. — Bureau du secrétariat : *personnel, archives de la Couronne*.

DIVISION DES BÂTIMENTS ET DE LA DOTATION MOBILIÈRE. — Bureau des bâtiments : *construction et entretien des palais, etc.* — Bureau de la dotation mobilière : *administration du mobilier de la Couronne, des manufactures impériales, etc.*

DIVISION DE LA COMPTABILITÉ GÉNÉRALE. — Bureau de l'ordonnement. — Bureau de la comptabilité et des pensions.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE DES DOMAINES ET FORÊTS. — Bureau central. — Bureau des forêts. — Bureau des domaines. — Bureau du contentieux.

ADMINISTRATION DES ÉTABLISSEMENTS DE LA COURONNE. — Musées. — Mobilier. — Manufactures. — Bibliothèques.

MINISTÈRE D'ÉTAT.

M. A. Blanche (O. ✱), *secrétaire-général*. — Bureau du secrétariat. — Bureau de la comptabilité.

SECTION DES BÂTIMENTS CIVILS. — Bureau des travaux. — Bureau de la comptabilité.

SECTION DES BEAUX ARTS. — DES THÉÂTRES. — DES MONUMENTS HISTORIQUES.

DIRECTION GÉNÉRALE DES ARCHIVES DE L'EMPIRE. — Section du secrétariat. — Sections historique, — administrative, — législative et judiciaire.

MINISTÈRE DE LA JUSTICE.

S. Exc. M. de Royer (G. O. ✱), *garde-des-sceaux, ministre*. — Cabinet du ministre : N...., *chef*.

M. le baron de Sibert de Cornillon (C. ✱), conseiller d'État, *secrétaire-général*.

DIVISION DU PERSONNEL. — Bureau du personnel. — Bureau de la comptabilité et des pensions. — Bureau de l'enregistrement et des liquidations. — Bureau des archives.

DIRECTION DES AFFAIRES CIVILES ET DU SCEAU. — Bureau des matières civiles. — Bureau des naturalisations. — Bureau du notariat. — Bureau des avocats, avoués, etc.

DIRECTION DES AFFAIRES CRIMINELLES ET DES GRÂCES. — Bureau des affaires criminelles. — Bureau des grâces. — Bureau de la comptabilité. — *Préparation des comptes*. Bureau des frais de justice.

DIRECTION DE L'IMPRIMERIE IMPÉRIALE.

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

S. Exc. M. le comte Colonna Walewski (G. ✱), sénateur, *ministre*. — Cabinet du ministre : M. de Billing (O. ✱), *chef*.

SECRETARIAT-GÉNÉRAL. — Bureau du protocole : *exequatur, décorations, etc.* — Bureau du départ et de l'arrivée des correspondances.

DIRECTION DES AFFAIRES POLITIQUES. — Sous-directions du Midi et de l'Orient, — du Nord, — de l'Amérique et de l'Indo-Chine, — du contentieux.

DIRECTION DES CONSULATS ET AFFAIRES COMMERCIALES. — Sous-directions du Nord, — du Midi et de l'Orient, — de l'Amérique et de l'Indo-Chine.

DIRECTION DES ARCHIVES ET DE LA CHANCELLERIE. — Sous-direction des archives. — Bureau de la chancellerie.

DIRECTION DES FONDS ET DE LA COMPTABILITÉ.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

S. Exc. M. Billault (G. O. ✱), sénateur, *ministre*. — Cabinet du ministre et secrétariat-général : M. Manceaux (O. ✱), conseiller d'État, *secrétaire-général*. — Bureau du cabinet. — Bureau du personnel. — Bureau du secrétariat. — Bureau des archives départementales, communales et hospitalières. — Bureau des établissements généraux de bienfaisance, encouragements, secours.

DIVISION DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET DÉPARTEMENTALE. — 1er. bureau : *administration générale, élections, maires, gardes nationales*. — 2e. bureau : *administration et dépenses départementales*. — 3e. bureau : *aliénés, enfants trouvés, mendicité*.

DIVISION DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE ET HOSPITALIÈRE. — 1er. bureau : *administration et comptabilité des communes*. — 2e. bureau : *contentieux des communes*. — 3e. bureau : *voirie, cours d'eau et police municipale*. — 4e. bureau : *hospices communaux, bureaux de bienfaisance, monts-de-piété*.

DIVISION DES PRISONS ET DES ÉTABLISSEMENTS PÉNITENTIAIRES. — 1er. bureau : *administration générale des prisons*. — 2e. bureau : *administration financière des maisons centrales et établissements de*

jeunes détenus. — 3e. bureau : *administration financière des maisons d'arrêt de justice et de correction.*

Direction de la sûreté publique. — 1re. DIVISION. — 1er. bureau : *correspondance générale ; sûreté publique.* — 2e. bureau : *police administrative.* — 3e. bureau : *commissariats de police.* — 4e. bureau : *émigration.* — 2e. DIVISION. — 1er. bureau : *presse et colportage.* — 2e bureau : *imprimerie et librairie.*

Direction des lignes télégraphiques. — 1re DIVISION. — Bureau central. — bureau du personnel. — Bureau du chiffre et du contrôle des transmissions. — 2e. DIVISION. — Bureau des tarifs et des taxes. — Bureau du matériel.

Direction de la comptabilité. — 1er bureau : *opérations et écritures centrales.* — 2e. bureau : *ordonnancements.* — 3e. bureau : *comptabilité départementale.* — 4e. bureau : *comptabilité des matières.* — Caisse centrale.

MINISTÈRE DES FINANCES.

S. Exc. M. Magne (G. ✱), sénateur, *ministre.* — Cabinet du ministre : M. A. Magne, *chef.*

Administration centrale du ministère. — DIVISION DU PERSONNEL ET DE L'INSPECTION GÉNÉRALE. — Bureau du personnel général. — Bureau de l'inspection générale.

Secrétariat-général. — M. Serveux (O. ✱), *secrétaire-général.* — Service central des archives, du matériel et du contre-seing. — Comptabilité spéciale des dépenses du ministère.

ADMINISTRATIONS FINANCIÈRES. — 1er. bureau : *enregistrement.* — *Domaines.* — *Forêts.* — 2e. bureau : *douanes, contributions indirectes et tabacs.* — 3e. bureau : *postes, contributions directes et monnaie.*

DIVISION DU CONTENTIEUX DES FINANCES. — 1er. bureau : *instruction des affaires contentieuses, règlement des frais dus aux officiers ministériels.* — 2e. bureau : *actions judiciaires intentées ou défendues par le trésor.* — 3e. bureau : *examen et conservation des oppositions.*

DIRECTION DU MOUVEMENT GÉNÉRAL DES FONDS. — Bureau central : *surveillance des comptoirs d'escompte.* — Bureau des ordonnances. — Bureau du service extérieur. — Bureau des écritures.

DIRECTION DE LA DETTE INSCRITE. — Bureau central. — Bureau du grand livre. — Bureau des transferts et mutations. — Bureau des pensions. — Bureau des cautionnements.

DIRECTION DE LA COMPTABILITÉ GÉNÉRALE DES FINANCES. — Bureau central. — Bureau de la perception des contributions directes et de la comptabilité des percepteurs et receveurs des communes et

établissements publics. — Bureau de la comptabilité des receveurs des finances. — Bureau de la comptabilité des payeurs. — Bureau de la comptabilité des régies et administrations financières.

SERVICE DU CAISSIER-PAYEUR-CENTRAL DU TRÉSOR PUBLIC. — Caisse centrale. — Bureau central et de comptabilité. — Bureaux de paiement de la dette publique.

DIVISION DU CONTRÔLE CENTRAL. — Contrôle de la gestion du caissier central.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

S. Exc. M. le maréchal Cte. Vaillant (G. ✱), sénateur, grand maréchal du palais, *ministre*. — Cabinet du ministre : M. Francière (O. ✱), lieutenant-colonel, *chef*.

1^{re}. DIRECTION. PERSONNEL. — 1^{er} bureau : *correspondance générale, opérations militaires*. — 2^e. bureau : *états-majors, écoles militaires*. — 3^e. bureau : *recrutement*. — 4^e. bureau : *justice militaire*. — 5^e. bureau : *infanterie*.

DIRECTION SPÉCIALE DE LA CAVALERIE ET DE LA GENDARMERIE. — 1^{er}. bureau : *cavalerie, remonte*. — 2^e bureau : *gendarmerie*.

2^e. DIRECTION. ARTILLERIE. — 1^{re}. section : *personnel*. — 2^e section : *matériel, comptabilité*.

3^e. DIRECTION : GÉNIE. — 1^{re}. section : *personnel*. — 2^e. section : *matériel, comptabilité*.

4^e. DIRECTION : ADMINISTRATION. — 1^{er}. bureau : *intendance, service de marche, transports, équipages militaires*. — 2^e bureau : *subsistances, chauffage*. — 3^e. bureau : *personnel des officiers de santé, hôpitaux militaires, hospices civils, infirmeries régimentaires, invalides*. — 4^e. bureau : *habillement, lits militaires, campements*. — 5^e. bureau : *solde, revues de comptabilité, administration intérieure des corps de toutes armes*.

5^e. DIRECTION : AFFAIRES DE L'ALGÉRIE. — 1^{er}. bureau : *administration générale et municipale, affaires arabes*. — 2^e bureau : *colonisation, agriculture, domaine*. — 3^e bureau : *travaux publics, mines, forêts, contributions diverses*. — 4^e. bureau : *commerce, douanes, statistique*.

6^e. DIRECTION : DÉPÔT DE LA GUERRE. — 1^{re}. section : *géodésie, topographie, dessin et gravure*. — 2^e. section : *travaux historiques, statistiques, bibliothèques, etc.*

7^e. DIRECTION : COMPTABILITÉ. — 1^{er}. bureau : *contrôle des dépenses, contentieux, budgets généraux*. — 2^e. bureau : *fonds, ordonnances, comptes*. — 3^e. bureau : *comptes-matières*. — 4^e. bureau : *pensions, secours*. — 5^e. bureau : *service intérieur*. — 6^e. bureau : *lois, archives, décorations*.

MINISTÈRE DE LA MARINE ET DES COLONIES.

S. Exc. M. Hamelin (G. ✱), amiral, sénateur, *ministre*. — Cabinet du ministre : M. Guillois (G. O. ✱), contre-amiral, *directeur*. — 1er. bureau : *cabinet*. — 2e. bureau : *mouvements*.

DIRECTION DU PERSONNEL. — Bureau du personnel militaire et civil. — Bureau des corps organisés et de la justice maritime. — Bureau de la solde, de l'habillement et des revues.

DIRECTION DU MATÉRIEL. — Bureau des constructions navales et des travaux hydrauliques. — Bureau de l'artillerie. — Bureau des approvisionnements.

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION. — Bureau de l'inscription maritime, de la police de la navigation et des pêches. — Bureau des subsistances, des hôpitaux et des chiourmes. — Bureau de la comptabilité des matières.

DIRECTION DES COLONIES. — Bureau du régime politique et du commerce. — Bureau de législation et d'administration. — Bureau du personnel et des services militaires. — Bureau des finances et des approvisionnements.

DIRECTION DE LA COMPTABILITÉ GÉNÉRALE. — Bureau des fonds et ordonnances. — Bureau des dépenses d'outre-mer. — Bureau de la comptabilité centrale des fonds. — Bureau du service intérieur et des archives.

INVALIDES DE LA MARINE. — Bureau central des invalides et des pensions. — Bureau des prises, bris et naufrages et du service des *gens de mer*.

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES CULTES.

S. Ex. M. Rouland (C. ✱), *ministre*.

DIRECTION DU PERSONNEL ET DU SECRÉTARIAT-GÉNÉRAL ET CABINET DU MINISTRE, M. Gustave Rouland, *directeur*.

1er. bureau : *souscriptions, missions, école française d'Athènes, travaux historiques*. — 2e. bureau : *corps savants, établissements scientifiques et littéraires, bibliothèques publiques*. — 3e. bureau : *procès-verbaux du Conseil impérial de l'instruction publique, archives*.

Administration de l'Instruction publique. — 1re. DIVISION. — 1er. bureau : *administration académique*. — 2e. bureau : *personnel de l'instruction supérieure*. — 3e. bureau : *matériel de l'instruction supérieure*.

2e. DIVISION. — 1er bureau : *personnel de l'instruction secondaire*. — 2e. bureau : *matériel de l'instruction secondaire*.

3e. DIVISION. — 1er. bureau : *personnel de l'instruction primaire*. — 2e. bureau : *Matériel de l'instruction primaire*.

Administration des Cultes. — M. De Contencin (O. ✽.), directeur-général. — 1re. DIVISION, CULTE CATHOLIQUE. — 1er. bureau : personnel du clergé et police ecclésiastique. — 2e. bureau : service paroissial, contentieux, congrégations religieuses.

2e. DIVISION, CULTE CATHOLIQUE. — 1er. bureau : administration temporelle. — 2e. bureau : travaux diocésains, subventions. — Section des cultes non-catholiques.

DIVISION DE LA COMPTABILITÉ CENTRALE. — 1er. bureau : comptabilité de l'instruction publique. — 2e bureau : comptabilité des cultes. — 3e bureau : pensions de retraite.

COMITÉ DE LA LANGUE, DE L'HISTOIRE ET DES ARTS DE LA FRANCE. — sections de philologie, — d'histoire, — d'archéologie.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DU COMMERCE ET DES TRAVAUX PUBLICS.

S. Ex. M. Rouher (G. O. ✽), sénateur, ministre. Cabinet du ministre : M. Marchand, chef.

M. de Boureuil (O. ✽), conseiller d'Etat, inspecteur général des mines, secrétaire-général.

SECRETARIAT-GÉNÉRAL. — Affaires qui ne ressortissent à aucun bureau.

DIVISION DU PERSONNEL. — 1er. bureau : nominations, promotions et mouvements. 2e. bureau : frais et indemnités, secours, pensions, contentieux.

DIVISION DE LA COMPTABILITÉ. — 1er. bureau : opérations centrales et ordonnancement. — 2e. bureau : comptabilité de l'agriculture et du commerce. — 3e. bureau : comptabilité des ponts et chaussées et des mines.

STATISTIQUE GÉNÉRALE DE FRANCE : Mouvement de la population, commissions de statistique, service statistique de la caisse des retraites pour la vieillesse, calcul des tarifs et table de mortalité, examen des tarifs des compagnies financières autorisées.

DIRECTION DE L'AGRICULTURE. — 1er. bureau : enseignement agricole et vétérinaire. — 2e. bureau : encouragements à l'agriculture, secours, chambres d'agriculture, associations agricoles; concours d'animaux, drainage, etc. — 3e. bureau : subsistances, mercuriales; importations et exportations des grains, foires et marchés, règlements de la boulangerie, boucherie, abattoirs, vente des comestibles.

DIVISION DES HARAS. Bureau des haras.

DIRECTION DU COMMERCE INTÉRIEUR. — 1er. bureau : commerce. — 2e. bureau : industrie. — 3e. bureau : police sanitaire et industrielle.

DIRECTION DU COMMERCE EXTÉRIEUR. — 1er. bureau : législation et tarifs de douanes en France. — 2e. bureau : législation, commerce

et tarifs de douanes à l'étranger. — 3e. bureau : mouvement général du commerce et de la navigation.

Ponts et chaussées et chemins de fer. — M. de Franqueville (O. ✱), conseiller d'Etat, inspecteur général des ponts et chaussées, directeur général.

DIVISION DES ROUTES ET PONTS. — 1er. bureau : routes impériales. — 2e. bureau : routes départementales et police du roulage.

DIVISION DE LA NAVIGATION. — 1er. bureau : ports maritimes, canaux de navigation. — 2e. bureau : rivières navigables et flottables. — Bureau du service hydraulique.

Chemins de fer. — DIVISION DES ÉTUDES ET TRAVAUX. — 1er. bureau : études et concessions. — 2e. bureau : travaux.

DIVISION DE L'EXPLOITATION. — 1er. bureau : exploitation commerciale. — 2e. bureau : exploitation technique. — Bureau de la statistique des chemins de fer.

Mines. — DIVISION DES MINES ET USINES. — 1er. bureau : mines, eaux minérales, appareils à vapeur. — 2e. bureau : usines métallurgiques, cartes géologiques et agronomiques. — Bureau de la statistique minérale.

GRANDE CHANCELLERIE DE LA LÉGION D'HONNEUR.

S. Ex. M. le général de division duc de Plaisance (G. ✱), sénateur, grand chancelier.

M. le général Maizière (G. O. ✱), secrétaire-général.

Bureau du secrétariat-général : demandes d'admission et de promotion dans l'Ordre.

DIVISION ADMINISTRATIVE. — 1er. bureau : demande d'accepter et porter des Ordres étrangers. — 2e. bureau Maisons impériales Napoléon.

DIVISION DES FONDS ET DE LA COMPTABILITÉ. — 1er. bureau : traitements des décorés de la Légion d'honneur et de la médaille Militaire, arrérages. — 2e. bureau : comptabilité générale, affaires contentieuses.

ADMINISTRATIONS DES REVENUS PUBLICS.

ENREGISTREMENT ET DOMAINES MM. Tournus (C. ✱), directeur général.

DOUANES ET CONTRIBUTIONS INDIRECTES. M. Grélerin (G. O. ✱), conseiller d'Etat, directeur-général.

POSTES. M. Stourm (O. ✱), conseiller d'Etat, directeur général.

FORÊTS. M. de Forcade de La Roquette, ✱, maître des requêtes, directeur général.

CONTRIBUTIONS DIRECTES. M. Vandal (O. ✱), directeur général.

TABLEAU DES PRÉFECTURES ET DES ÉVÊCHÉS DE FRANCE.

Départem. "	Chefs-lieux.	PRÉFETS.	ARCHEVÊQUES et ÉVÊQUES.	DIOCÈSES.
		MM	NN. SS.	
Ain.	Bourg.	Ségaud, *	De Langalerie.	Belley.
Aisne.	Laon.	Chamblain, *, m. des r. en s. ext.	De Garsignies, *	Soissons.
Allier.	Mouliens.	Genteur, *	De Dreux-Brézé.	Mouliens.
Alpes (B.)	Digne.	Guillaume d'Auribeau, *	Meirieu, *	Digne.
Alpes (H.)	Gap.	Lepeintre, *	Depery, *	Gap.
Ardèche	Privas.	Chevreau (Léon), *	Deleusy, *	Viviers.
Ardennes.	Mézières.	Tiburce Foy (O. *)		Reims (Marne).
Ariège.	Foix.	Castaing, (Georges), *	Galtier.	Pamiers.
Aube.	Troyes.	De Charnailles.	Cœur, *	Troyes.
Aude.	Carcassonne.	Dabeaux, *(m. des r. en s. ext)	De la Bouillèrie.	Carcassonne.
Aveyron.	Rhodez.	Baragnon, (O. *).	Delalle, *	Rodez.
Bouch.-du-R.	Marseille.	Besson, G. O. *.	Chalandon, *	AIX, Arles et Embrun
Calvados.	Caen	Tonnet, *	De Mazenod, (O. *).	Marseille.
Cantal.	Aurillac.	Paillard, *		Bayeux.
Charente.	Angoulême.	Chadenet, *, m. d. r. en s. ext.	Lyonnet, *	Saint-Flour.
Charente Inf	La Rochelle.	Boffinton, *	Cousseau	Angoulême.
Cher.	Bourges.	Piétiri, J.-D (O. *).	Londriot.	La Rochelle.
			S. E. LE CARDINAL DU PONT (C. *).	BOURGES.
Corrèze.	Tulle.	Le Baron Michel, *	Berteaud, *	Tulle.
Corse.	Ajaccio.	Montois, *	Casanelli-d'Istria.	Ajaccio.
Côte-d'Or.	Dijon.	J. de Bry, (O. *).	Rivet, *	Dijon.
Côtes-du-N.	St.-Brieuc.	Rivaud de la Raffinière, (O. *).	Lemée.	Saint-Brieuc.
Creuse.	Guéret.	Vicomte de Matharel, *		Limoges (Vienne-H.)
Dordogne.	Périgueux.	Ladreit de la Charrière, (O. *).	Georg. Massonnais, *	Périgueux.
Doubs.	Besançon.	De Lapeyrouse de Bonfils, *	S. E. LE CARDINAL MATHIEU, (C. *).	BESANÇON.
			N. . .	Valence.
Drôme.	Valence.	Ferlay (O. *).	De Bonnechose, *	Évreux.
Eure.	Evreux.	Janvier de la Motte, *	Regnault.	Chartres.
Eure-et-Loir.	Chartres.	Jaubert, *	Sergent, *	Quimper.
Finistère.	Quimper.	Richard, *	Plantier.	Nîmes.
Gard.	Nîmes.	Pongéard-Dulimbert (O. *).	MIOLAND, *	TOULOUSE et Narbonne
Garonne (H.)	Toulouse.	West, (O. *).	De Salinis (O. *).	AUCH.
Gers.	Auch.	Féart, *	S. E. LE CARDINAL DONNET (C. *).	BORDEAUX.
Gironde.	Bordeaux.	De Mentque, (C. *).	Thibault (O. *).	Montpelli r.
Hérault.	Montpellier.	Gavini, *(m. d. r. en s. extr.)	Brossays, *	Rennes.
Ille-et-Vil.	Rennes.	Pastoureau, *		Bourges (Cher).
Indre.	Châteauroux	De Bouville, *	GUIBERT, *	TOURS.
Indre-et-Loir	Tours.	Podevin, *	Ginoulbiac, *	Grenoble.
Isère.	Grenoble.	Le Provost de Launay, *	Mabile, *	Saint-Claude.
Jura.	Lons-le-Saul	Nau de Beauregard, *	Hiraboure.	Aire.
Landes.	Mont-de-M.	Cornuau, *	Pallu du Parc, *	Blois.
Loir-et-Cher	Blois.	De Soubeyran, (O. *).		Lyon (Rhône).
Loire.	St.-Etienne	Thuillier, (O. *).	De Morlhon, *	Le Puy.
Loire (H.)	Le Puy.	Emile Paul, *	Jaquemet, *	Nantes.
Loire-Infér.	Nantes.	Chevreau, Henri (C. *).	Dupanloup, *	Orléans.
Loiret.	Orléans.	Boselli (O. *).	Bardou, *	Cahors.
Lot.	Cahors.	Comte d'Andigné, *	De Vesins, *	Agen.
Lot-et-Gar.	Agen.	Ducos, *	Foulquier, *	Mende.
Lozère.	Mende.	De Fleury, *	Angébault, *	Angers.
Maine-et-L.	Angers.	Bourlon de Rouvre, *		

Départem. ^{ts}	Chefs-lieux.	P R É F E T S.	ARCHEVÊQUES et ÈVÊQUES.	DIOCÈSES.
Manche.	Saint-Lô.	MM Dugué (C. ✱).	NN. SS. Daniel (O ✱).	Coutances.
Marne.	Châlons.	Chassaing Goyen, ✱ (maître des requêtes en service extr.)	S. E. LE CARDINAL GOUSSET (C. ✱). De Prilly (O. ✱).	REIMS (Arrond. de Reims et Ardennes)
Marne (H.)	Chaumont.	Girard de Villesaison, ✱.	Guerrin.	Langres.
Mayenne.	Laval.	Bulurgey de Grandville, (C. ✱).	Wicart, ✱.	Laval.
Meurthe.	Nancy.	Lenglé (O. ✱).	Menjaud, (O. ✱).	Nancy.
Meuse.	Bar-le-Duc.	Rogniat, ✱, m. des requêtes.	Rossat, ✱.	Verdun.
Morbihan.	Vannes.	Boulage (Ernest), (O. ✱).	De la Motte, ✱.	Vannes.
Moselle.	Metz.	Comte Malher (O. ✱).	Dupont des Loges.	Metz.
Nièvre.	Nevers.	Lerat de Magnitot (O. ✱).	Dufêtre, ✱.	NEVERS
Nord.	Lille.	Vallon (C. ✱).	RÉGNIER, ✱.	CAMBRAI.
Oise.	Beauvais.	Randouin, (C. ✱).	Gignoux, ✱.	Beauvais.
Orne.	Alençon.	Jeanin, ✱.	Rousselet, ✱.	Sées.
Pas-de-Cal.	Arras.	De Tanlay (O. ✱).	Paris (O. ✱).	Arras.
Puy-de-Dôm.	Clermont-F.	De Preissac, (O. ✱).	Féron, ✱.	Clermont.
Pyrénées (B)	Pau.	Laity, (C. ✱).	Lacroix, ✱.	Bayonne.
Pyrénées (H)	Tarbes.	Massy, (O. ✱).	Laurence, ✱.	Tarbes.
Pyrénées Or.	Perpignan	De Lassus St.-Généès, ✱.	Grbet, ✱.	Perpignan.
Rhin (Bas.)	Strasbourg.	Migneret, (O. ✱).	Roess, ✱.	Strasbourg.
Rhin (Haut.)	Colmar.	De Cambacérés (O. ✱).	S. E. LE CARDINAL DE BONALD (C. ✱)	LYON et VIENNE.
Rhône.	Lyon.	Vaïsse (C. ✱), sénateur, chargé del'administ. ^{on} du départem. ^t	De Marguerye, ✱.	Besançon (Doubs).
Saône (H.)	Vesoul.	Dieu (Hippolyte), (O. ✱)	Nanquette.	Autun.
Saône-et-L.	Mâcon.	Ponsard, (O. ✱).	Le Mans.	PARIS.
Sarthe.	Le Mans.	Pron, ✱.	SON EM. LE CARDINAL MORLOT, (C. ✱).	ROUEN.
Seine.	PARIS.	Hausman, (G. O. ✱), sénateur.	BLANQUART DE BAIL- LEUL (C. ✱).	Meaux.
Seine-Infér.	Rouen.	Ernest Le Roy, (C. ✱).	Allou, ✱.	Versailles.
Seine-et-M.	Melun.	De Bourgoing, (O. ✱).	N.	Poitiers (Vienne).
Seine-et-Oise	Versailles	De St -Marsault, (C. ✱)	N.	AMIENS.
Sèvres(Deux)	Niort.	Lowasy de Loinville, (O. ✱)	Bouffinet.	ALBY.
Somme.	Amiens.	Mouzard-Sencier, ✱.	DE JERPHANION, ✱.	Montauban.
Tarn.	Alby.	Rémacle, ✱.	Doney.	Fréjus et Toulon.
Tarn-et-Garr.	Montauban.	Lorette, ✱.	Jordany.	AVIGNON.
Var.	Draguignan.	Mercier La Combe (O. ✱).	DEBELAY, (O. ✱).	Luçon.
Vaucluse.	Avignon.	Durand Saint-Amand (O. ✱).	Delamarre, ✱.	Poitiers.
Vendée.	Napoléon-V.	Boby de La Chapelle, ✱.	Pie.	Limoges.
Vienne.	Poitiers.	Paulze d'Ivoy, ✱.	Despréz, ✱.	Saint-Dié.
Vienne (H)	Limoges.	De Coëtlogon, ✱.	Caverot, ✱.	SENS et AUXERRE.
Vosges.	Epinal.	Boittelle, ✱.	JOLLY, ✱.	
Yonne.	Auxerre.	De La Guéronnière, ✱.		

Administration départementale de l'Algérie.

Dép.^t d'Alger, M. Loutour-Mézeray, (O. ✱), préfet; dép.^t d'Oran, M. Majorel, (O. ✱), préfet;
dép.^t de Constantine, M. Zoepffel, (O. ✱), préfet.

Evêchés des Colonies, suffragants de l'archevêché de Bordeaux.

Saint-Denis.		St-Pierre et Port-de-France.	
(Ile de la Réunion)	Mgr. Maupoint.	(Martinique)	Mgr. Leherpeur, ✱.
(Afrique.)		(Antilles)	
(Basse-Terre.)		(Alger.)	
(Guadeloupe)	Mgr. Foreade.	(Afrique).	Mgr. Pavy (C. ✱)
(Antilles.)			

ORGANISATION ADMINISTRATIVE.

DÉPARTEMENT DU NORD.

Le département du Nord, dont le chef-lieu est Lille, est divisé en sept arrondissements de sous-préfectures ayant pour chefs-lieux Dunkerque, Hazebrouck, Lille, Cambrai, Avesnes, Douai et Valenciennes.

ANCIENS PRÉFETS.

Le département a eu successivement pour Préfets :

M. JOUBERT, ex-constituant, nommé à la création, et, depuis, commissaire-général des relations commerciales en Hollande.

M. DIEUDONNÉ, officier de la Légion-d'Honneur, membre du tribunal, nommé le 3 pluviôse an IX, décédé à Saint-Saulve, le 27 vendémiaire, an XIV.

M. DE POMMEREUL, général de division, baron de l'Empire, membre de la Légion-d'Honneur, auparavant préfet d'Indre-et-Loire, nommé le 16 frimaire an XIV, et depuis conseiller d'Etat, directeur général de l'imprimerie et de la librairie.

M. DUPLANTIER, baron de l'Empire, officier de la Légion-d'Honneur, auparavant préfet des Landes, nommé le 30 avril 1810, décédé à Paris, le 6 février 1814.

M. le comte BEUGNOT a administré le département pendant le premier trimestre de 1814, comme conseiller d'Etat en mission.

M. le baron SIMÉON, grand-officier de la Légion-d'Honneur, chevalier de l'ordre royal de Saint-Hubert de Bavière, nommé le 2 mai 1814, et depuis pair de France et ministre d'Etat.

M. DUPONT-DELPORTE, maître des requêtes au conseil d'Etat, nommé le 22 mars 1815.

M. DUPLEIX DE MÉZY, commandeur de la Légion-d'Honneur, nommé le 12 juillet 1815, depuis conseiller d'Etat, directeur-général des postes.

M. le comte DE RÉMUSAT, grand-croix de l'ordre de Saint-Hubert de Bavière, chevalier de la Légion-d'Honneur, auparavant préfet de la Haute-Garonne, nommé le 5 février 1817.

M. le comte H. DE MURAT, conseiller d'Etat, commandeur de la Légion-d'Honneur, nommé le 3 janvier 1822, depuis pair de France.

M. le vicomte ALBAN DE VILLENEUVE-BARGEMONT, conseiller d'Etat, officier de la Légion-d'Honneur et chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, auparavant préfet de la Loire-Inférieure, nommé le 3 mars 1828; depuis, député du Nord.

M. le vicomte DE VILLERS DU TERRAGE, ancien préfet, officier de la Légion-d'Honneur, nommé le 19 août 1830, depuis pair de France.

M. le baron MÉCHIN, conseiller d'Etat, membre de la chambre des députés, ancien préfet, grand-officier de la Légion-d'Honneur, officier de l'ordre de Léopold, nommé le 17 novembre 1830.

M. le vicomte de SAINT-AIGNAN, conseiller d'Etat, officier de la Légion-d'Honneur et de l'ordre de Léopold, nommé le 30 janvier 1839 depuis conseiller d'Etat en service ordinaire et député du Nord.

M. le baron Maurice DUVAL, pair de France, conseiller d'Etat, grand-officier de la Légion-d'Honneur, chevalier de l'ordre de la Couronne de Fer, nommé le 15 mai 1845.

M. EM. DESMOUSSEAUX DE GIVRÉ, officier de la Légion-d'Honneur et de l'ordre de Saint-Grégoire-le-Grand, auparavant préfet des départements de l'Aisne et du Pas-de-Calais, nommé le 4 janvier 1847.

M. ANTONY-THOURET, commissaire du gouvernement, préfet provisoire, arrivé à Lille le 26 février 1848.

MM. Ch. DELESCLUZE et D. PILLETTE ont administré le département, le premier comme commissaire général de la République, le second comme commissaire adjoint, depuis le 10 mars 1848 jusqu'au 18 mai suivant.

M. DURAND ST.-AMAND, auparavant maire du 7.^e arrondissement de Paris, nommé le 29 mai 1848; depuis préfet de la Creuse, de l'Hérault et de Vaucluse.

M. DAVID, ancien sous-préfet de Douai, nommé le 24 janvier 1849

M. VAÏSSE (C. *), auparavant préfet du Doubs, nommé le 20 novembre 1849; depuis, ministre de l'intérieur, conseiller d'Etat et sénateur.

M. BESSON, grand-officier des ordres de la Légion-d'Honneur et de Léopold de Belgique, commandeur de l'ordre de Charles III d'Espagne, nommé le 17 mars 1851, auparavant préfet des départements du Jura, de Maine-et-Loire et de la Haute-Garonne, depuis préfet des Bouches-du-Rhône.

M. COLLET-MEYRET, commandeur des ordres de la Légion-d'Honneur et de Léopold de Belgique, grand-croix de l'ordre d'Isabelle la Catholique, nommé le 30 juin 1857, auparavant préfet et directeur général de la sûreté publique.

PREFECTURE,

M. VALLON, Commandeur de l'Ordre impérial de la Légion-d'Honneur, nommé le 20 octobre 1857, *préfet*.

M. le Préfet donne ses audiences tous les jours, de une heure à trois.

M. le Préfet donne aussi des audiences particulières aux personnes qui les demandent.

Toutes les lettres doivent être affranchies.

ANCIENS SECRÉTAIRES-GÉNÉRAUX.

La loi du 28 pluviôse an VIII a placé auprès du préfet un secrétaire-général, chargé de veiller à la bonne tenue des archives départementales et de signer les expéditions des actes de la préfecture. Supprimés le 9 avril 1817, pour être remplacés par le doyen du Conseil de préfecture ou, à défaut de ce dernier, par le plus ancien conseiller après lui, ces fonctionnaires furent rétablis le 22 septembre 1820, puis supprimés de nouveau en 1832. Leurs fonctions furent confiées à un conseiller de préfecture moyennant une indemnité égale au quart du traitement de celui-ci. A cette époque, six secrétaires-généraux seulement furent maintenus; mais la loi du 18 novembre 1848 en retrancha encore cinq, et n'en accorda qu'un au département de la Seine. Plus tard, celui du département du Rhône fut rétabli. Le décret du 2 juillet 1853 a reconstitué huit autres secrétaires-généraux, dans les départements des Bouches-du-Rhône, Gironde, Haute-Garonne, Loire-Inférieure, Nord, Bas-Rhin, Seine-Inférieure, Seine-et-Oise.

Ont été successivement appelés aux fonctions de secrétaire-général de la préfecture du Nord :

MM. GAUTHIER, secrétaire-général provisoire, nommé définitivement par arrêté du premier consul du 15 floréal, an VIII.

BOTTIN, nommé par arrêté du premier consul en date du 22 frimaire, an XI, installé le 30.

LAVALLÉE, nommé par ordonnance royale du 30 juillet 1814, installé le 31 août.

BOTTIN, nommé par décret du 30 mars 1815; installé le 7 avril.

RIOUST, nommé par décret du 4 juin 1815.

DUPLAQUET, nommé par ordonnance royale du 31 juillet 1815; installé le 4 août.

DESMOUTIER, conseiller de préfecture, chargé des fonctions de secrétaire général à compter du 1^{er} mai 1817.

DERBIGNY, ancien recteur d'académie, nommé secrétaire-général, en octobre 1820.

DE CHOISEUL, nommé le 20 février 1822, installé le 6 mars

DE WILDERMETH, ancien secrétaire-général du Bas-Rhin, nommé par ordonnance du 8 janvier 1823.

PESCATORE, ancien secrétaire-général nommé par ordonnance du 6 septembre 1830 — appelé à la sous-préfecture d'Avesnes, en octobre 1831 — Reintégré dans ses fonctions de secrétaire-général du Nord, par ordonnance du 26 juin 1832; installé le 6 juillet.

BOISSET, ancien adjoint à la mairie de Lyon, nommé par ordonnance du 22 février 1834, en remplacement de M. Pescatore, décédé. M. Boisset a été installé le 20 février.

DUÇOS, ancien sous-préfet, nommé par ordonnance du 26 juillet

1837, en remplacement de M. Boisset, appelé à d'autres fonctions : M. Ducos fut installé le 26 août.

LEROY, maître des requêtes, nommé en remplacement de M. Ducos, par une ordonnance du 2 novembre 1838 ; n'a pas été installé.

DE CONTENCIN, secrétaire-général de la Gironde, nommé en remplacement de M. LEROY, appelé à d'autres fonctions, (ordonnance du 20 novembre 1828) ; installé le 25. — Depuis sous-préfet de Cambrai, préfet du Cantal, aujourd'hui conseiller d'Etat, directeur général des cultes

RANDOUIN, sous-préfet de Dunkerque, nommé par ordonnance du 24 mai 1845, en remplacement de M. de Contencin ; installé le 26 juin. Depuis préfet de l'Oise.

DE BRY, ancien sous-préfet, nommé par ordonnance du 6 avril 1846, en remplacement de M. Randouin ; installé le 25. Depuis préfet de la Côte-d'Or.

FÉMY, nommé par arrêté du commissaire général de la République du 10 mars 1848, en remplacement de M. de Bry.

FOURNIER, nommé par arrêté du Pouvoir exécutif du 11 juillet 1848 ; installé le 24. Depuis sous préfet à Avesnes et St.-Omer.

BALSON, conseiller de préfecture, chargé des fonctions de secrétaire-général par décision du ministre de l'intérieur en date du 17 décembre 1848.

DEMANGEOT, ancien sous-préfet, nommé secrétaire-général par décret impérial du 2 juillet 1853 ; installé le 22, depuis sous-préfet d'Aix.

DE GRIMALDI, ancien sous-préfet d'Aix, nommé par décret du 29 octobre 1853, en remplacement de M. Demangeot ; installé le 28 novembre. Depuis sous-préfet de Castres.

LEFEVRE (Julien), conseiller de préfecture de l'Aisne et du Nord, nommé par décret du 12 août 1856, en remplacement de M. de Grimaldi ; installé le 22. Depuis secrétaire-général des Bouches-du-Rhône.

SECRETARIAT-GÉNÉRAL.

M. Dureau, chevalier de l'ordre d'Isabelle la Catholique, *secrétaire-général*.

CONSEIL DE PRÉFECTURE.

Les conseils de préfecture, chargés de statuer sur le contentieux administratif, ont été institués par la loi du 28 pluviôse an VIII.

Voici, par siège dans l'ordre des premières nominations, les noms des membres successifs du conseil de Préfecture du département.

MM.

PREMIER SIÈGE.

THÉRY-FALLIGAN, président de l'administration municipale de Lille, membre du Conseil général, — Décret du 18 floréal an VIII.

POTTEAU D'HANCARDERIE, nommé en remplacement de M. Théry-Falligan, décédé. — Ordonnance royale du 3 juillet 1816.

DUBURQUE, nommé, par ordonnance royale du 3 juillet 1816, en remplacement de M. Potteau d'Hancarderie, non-acceptant.

LEBON (Maurice), ancien officier, nommé par ordonnance du 18 décembre 1822, en remplacement de M. Duburque, révoqué.

LORAIN, père, ancien administrateur, ancien magistrat, en remplacement de M. Lebon. — Ordonnance royale du 2 septembre 1830.

DOYEN, avocat, nommé par ordonnance du 29 décembre 1837, en remplacement de M. Lorain, démissionnaire. — Depuis Sous-Préfet de Saint-Omer.

LEGRAND, Pierre, avocat, membre du Conseil municipal de Lille, nommé en remplacement de M. Doyen. — Ordonnance du 3 août 1840. — Depuis Conseiller général, membre du Corps législatif.

DUREAU, licencié en droit, chef du cabinet du Préfet du Nord. — Décret du 12 décembre 1851. — Depuis Sous-Préfet à Yssengeaux, Secrétaire-Général de l'Hérault et du Nord.

DOUMET DE SIBLAS, ancien Sous-Préfet, nommé par décret impérial du 1er février 1854, en remplacement de M. Dureau.

DE LAIRE, ancien garde général des forêts, en remplacement de M. Doumet de Siblas, admis à la retraite. — Décret du 6 février 1854. — Depuis Sous-Préfet de Nantua.

M. de Laire n'a pas eu de successeur, le siège que ce conseiller occupait ayant été supprimé.

MM.

DEUXIÈME SIÈGE.

D'ESQUELBECCQ, ex-président de l'administration départementale. — Décret du 18 floréal an VIII.

POTTEAU D'HANCARDERIE, membre du Conseil général, en remplacement de M. d'Esquelbecq.

IMBERT DE LA PHALECQUE, membre du Conseil d'arrondissement, en remplacement de M. Potteau d'Hancarderie, démissionnaire. — Ordonnance royale du 11 mars 1830.

BERNOS, ex-sous-chef de bureau au Ministère des Finances, en remplacement de M. de La Phalecque. — Ordonnance royale du 14 septembre 1830.

GUILBERT-ESTEVEZ, juge de paix d'Orchies, en remplacement de M. Bernos, démissionnaire. — Ordonnance royale du 2 août 1844.

SPROÏR, ancien négociant, en remplacement de M. Guilbert. — Arrêté du Commissaire général de la République, du 14 avril 1848.

CLEENEWERCK, licencié en droit, ancien conseiller de Préfecture, en remplacement de M. Sproïr. — Décret du 7 décembre 1849.

MM.

TROISIÈME SIÈGE.

Edouard PAIX, administrateur municipal de Douai. — Décret du 18 floréal an VIII.

DE MAZUR fils, en remplacement de M. Paix, démissionnaire. — Décret du 23 germinal an XII. — Depuis Sous-Préfet de Cambrai.

CASELLI, ancien conseiller de Préfecture de la Roër, en remplacement de M. De Mazur. — Décret du 31 janvier 1806. — Depuis secrétaire-général.

Ch. BERNARD, adjoint à la Mairie de Lille, en remplacement de M. Caselli. — Décret du 17 mai 1809.

DUBURQUE, chef de division à la Préfecture et ancien conseiller de Préfecture, en remplacement de M. Bernard. — Ordonnance royale du 2 septembre 1830.

DERBIGNY, licencié en droit, en remplacement de M. Duburque, décédé. — Ordonnance du 6 août 1842.

Julien LEFEBVRE, licencié en droit, ancien conseiller de Préfecture de l'Aisne, en remplacement de M. Derbigny. — Décret du 12 décembre 1851. — Depuis Secrétaire-Général du Nord et des Bouches-du-Rhône.

Auguste RICHEBÉ, conseiller de Préfecture de la Moselle, nommé en remplacement de M. J. Lefebvre. — Décret du 12 août 1856.

MM.

QUATRIÈME SIÈGE.

Ernest DESMOUTIERS, administrateur du département. — Décret du 18 floréal an VIII.

DE LA FONTEYNE, ancien militaire, en remplacement de M. Desmoutiers, décédé. — Ordonnance royale du 1^{er} juillet 1827.

VANHOENACKER-LUISET, ancien négociant, en remplacement de M. de La Fonteyne. — Ordonnance royale du 2 septembre 1830.

DHORNOY, ancien officier de marine, en remplacement de M. Vanhœnacker, admis à la retraite. — Ordonnance royale du 9 mai 1843.

CLEENEWERCK, licencié en droit, en remplacement de M. Dhornoy, nommé aux mêmes fonctions dans le département de la Somme. — Ordonnance royale du 29 décembre 1847.

BRAFF, ancien secrétaire particulier du Préfet du Nord, en remplacement de M. Cleenewerck, démissionnaire. — Arrêté du Commissaire général de la République, du 21 avril 1848.

DE JESSAINT, ancien secrétaire particulier du Préfet d'Eure-et-Loir, en remplacement de M. Braff, appelé à d'autres fonctions. — Décret du 22 janvier 1852. — Depuis Sous-Préfet.

TRIQUET, conseiller de préfecture d'Indre-et-Loire, nommé par décret du 17 décembre 1856; n'a pas été installé.

SOLEILHET, conseiller de préfecture de la Côte-d'Or, en remplacement de M. Triquet. — Décret du 29 janvier 1857.

MM.

CINQUIÈME SIÈGE.

DESPRÈS, officier supérieur de cavalerie. — Décret du 18 floréal an VIII.

VARLET, adjoint au maire de la ville de Douai, en remplacement de M. Desprès, non-acceptant. — Décret du 24 prairial an VIII.

ARONIO, premier adjoint au maire de Lille, en remplacement de M. Varlet, démissionnaire. — Décret du 9 brumaire an XIII.

GRODÉE, chef de division à la préfecture, en remplacement de M. Aronio, démissionnaire. — Ordonnance du 11 septembre 1830

BALSON, conseiller de préfecture secrétaire-général de l'Hérault, en remplacement de M. Grodée, admis, sur sa demande, à la retraite. — Ordonnance royale du 13 avril 1845. — Depuis chargé des fonctions de secrétaire-général du 17 décembre 1848 au 2 juillet 1853.

CONSEIL DE PRÉFECTURE.

MM. le Préfet, *président*; Balson; Cleenewerck; Richebé; Soleilhet.

Le Conseil tient ses séances les lundi, mercredi et vendredi de chaque semaine, à une heure.

Toutes les requêtes, soit en demandant, soit en défendant, doivent être préalablement déposées et enregistrées au secrétariat ou adressées à M. le Préfet qui en ordonne le dépôt et l'enregistrement.

CONSEIL GÉNÉRAL DU DÉPARTEMENT.

Conformément aux articles 3 et 4 du décret du 7 juillet 1852, il a été procédé, le 31 du même mois et le 4.^{er} août suivant, au renouvellement intégral du Conseil général du département. Le nombre des membres de ce Conseil est de 60, un par canton, et se répartit comme suit entre les sept arrondissements; savoir: Dunkerque, 7; Hazebrouck, 7; Lille, 16; Cambrai, 7; Avesnes, 10; Douai, 6; Valenciennes, 7. Il a été procédé le 2 juin 1855 au renouvellement du premier tiers sortant des membres du Conseil.

Le Conseil est composé comme suit :

Bergues,	MM. Joos, ✱, négociant à Bergues.
Bourbourg,	De Coussemaker, ✱, chevalier de l'ordre de St.-Grégoire-le-Grand, juge à Dunkerque.
Dunkerque-Est,	De Cleebattel, ✱, avocat, député à Dunkerque.
Dunkerque-O.,	N. . .
Gravelines,	Le Camus (O. ✱), chef de bataillon du génie, en retraite, à Calais.
Hondschoote,	Cuel (O. ✱), ingénieur en chef des ponts et chaussées en retraite, à Dunkerque.
Wormhoudt,	Moraël, docteur en médecine à Wormhoudt.
Bailleul-Nord-E.,	Béhaghel, Louis, propriétaire à Bailleul.
Bailleul-Sud-O.,	Plichon, ✱, avocat, député à Bailleul.
Cassel,	Béhaghel, Louis, propriétaire à Cassel.
Hazebrouck-N.,	Deschodt, Joseph, avocat à Hazebrouck.
Hazebrouck-Sud,	Cleenewerck, ✱, propriétaire à Hazebrouck.
Merville,	De Gruson, Benjamin, brasseur à Merville.
Steenvoorde,	Beck, ancien conseiller d'arrondissement.
Armentières,	Dansette, ✱, manufactur. et maire à Armentières
La Bassée,	Chombart, Louis, avocat à Lille.
Cysoing,	Brame, Jules, député à Lille.
Haubourdin,	Comte d'Hespel, propr., adjoint, à Haubourdin.
Lannoy.	Lefebvre, Julien, ✱, agronome à Hem,
Lille-Centre,	Bernard, Henri, raffineur de sucre, à Lille.
Lille-Nord-Est,	Kuhlmann, (O. ✱), président de la chambre de commerce, à Lille.

- Lille-Ouest, Comte De Melun, propriétaire à Lille.
 Lille-Sud-Est, Legrand, ✱, avocat, député, à Lille.
 Lille-Sud-Ouest, Mourmant, ✱, raffin. de sucre et maire de Waz.
 Pont-à-Marcq, Desmoutiers, Ernest, cultivateur à Mons-en-Pévele
 Quesnoy-sur-D., Defontaine, Louis, ✱, propriétaire à Lille.
 Roubaix, Mimerel (C. ✱), sénateur à Paris.
 Seclin, Collette, Louis, notaire à Seclin.
 Tourcoing-Nord, Defontaine, Ed., ✱, propriétaire à Lille.
 Tourcoing-Sud, Masurel, Carlos, négociant à Tourcoing.
 Cambrai-Est, De Beaumont, docteur en médecine, à Cambrai.
 Cambrai-Ouest, Leleu, Prosper, cultivateur et maire à Tilloy.
 Carnières, Tellez fils, propriétaire et maire à Carnières.
 Clary, E., Martin (du Nord), propriétaire, à Paris.
 Le Câteau, Seydoux, Charles, ✱, prop., député, au Câteau.
 Marcoing, Crépin, cultivateur et maire à Proville.
 Solesmes, Macarez, fabricant de sucre à Capelle.
 Avesnes-Nord, De Colnet, Louis, propriétaire à Dompierre.
 Avesnes-Sud, Mailliet, banquier, président de la Société d'agri-
 culture, à Avesnes.
 Bavai, Baron Butron de la Torre, maire, à St.-Waast.
 Berlaimont, Paul, Charles, avocat-général à Douai.
 Landrecies, Doutrelaine, ✱, chef de bataillon du génie, attaché
 au ministère de la guerre, à Paris.
 Maubeuge, Marchant (du Nord), ✱, sénateur, à Paris.
 Le Quesnoy-Est, Piette, Hippolyte, juge-de-paix, au Quesnoy.
 Le Quesnoy-O., Baron de l'Epine, ✱, propriétaire au Quesnoy.
 Solre-le-Château, Rouez, fab. de tissus et maire à Solre-le-Château.
 Trélon, Godart-Desmarest, maître de verrerie, député,
 à Trélon.
 Arleux, Guilbert, cultivateur et maire à Cantin.
 Douai-Nord, Maurice, ✱, avocat, propriét. et maire à Douai.
 Douai Ouest, Danel, Paul, ✱, présid. à la cour impér. de Douai.
 Douai-Sud, Choque, Emmanuel, député, à Douai.
 Marchiennes, Baron de Boutteville, propriétaire, à Hornaing.
 Orchies, Guilbert-Estevez, ✱, propriét. et maire à Orchies
 St-Amand riv. dr., Lécuyer, ✱, présid. du trib. civil, à Valenciennes
 St-Amand riv. g., Desespringalle, propriétaire à Saint-Amand.
 Bouchain, Lebrét, ✱, associé régisseur-gérant des mines
 d'Anzin, à Denain.
 Condé, Renard, Louis, maître de verreries à Fresnes.
 Valenciennes-E., Hamoir, ✱, fabricant de sucre à Saultain.
 Valenciennes-N., Mathieu, Joseph, ✱, propriét. et maire à Anzin.
 Valenciennes-S., Boulanger, Emile, juge, à Valenciennes.

Conformément aux dispositions de la loi du 22 juin 1833, le Conseil général, dans sa session de 1852, a divisé les cantons du département en trois séries pour le renouvellement partiel de ses membres et le renouvellement des membres des Conseils d'arrondissement.

Le 22 octobre suivant, M. le Préfet, en conseil de préfecture, a procédé au tirage au sort des séries pour régler l'ordre de renouvellement.

Par suite de ce tirage au sort, les séries se composent comme suit :

CONSEIL GÉNÉRAL. *Première série.* Maubeuge, Le Quesnoy-Est, Trélon, Carnières, Marcoing, Douai-Ouest, Orchies, Dunkerque-Est, Hondschoote, Wormhoudt, Cassel, Merville, La Bassée, Lille-Centre, Lille-Sud-Est, Quesnoy-sur-Deûle, Tourcoing-Nord, Saint-Amand (rive-droite), Valenciennes-Nord et Valenciennes-Sud. — *Deuxième série.* Avesnes-Nord, Bavai, Berlaimont, Cambrai-Est, Clary, Solesmes, Arleux, Douai-Sud, Bergues, Dunkerque-Ouest, Bailleul-Nord-Est, Hazebrouck-Nord, Steenvoorde, Armentières, Haubourdin, Lille-Nord-Est, Lille-Sud-Ouest, Roubaix, Bouchain et Saint-Amand (rive-gauche). — *Troisième série.* Avesnes-Sud, Landrecies, Solre-le-Château, Le Quesnoy-Ouest, Cambrai-Ouest, Le Câteau, Douai-Nord, Marchiennes, Bourbourg, Gravelines, Bailleul-Sud-Ouest, Hazebrouck-Sud, Cysoing, Lannoy, Lille-Ouest, Pont-à-Marcq, Seclin, Tourcoing-Sud, Condé, Valenciennes-Est.

Les séries pour les Conseils d'arrondissement sont indiquées ci-après.

BUREAUX DE LA PRÉFECTURE.

Les bureaux de la Préfecture sont ouverts au public tous les jours, de une heure à trois heures de l'après-midi.

Toutes les pièces adressées au Préfet doivent être déposées sous bandes ou sous enveloppe chez le concierge de la préfecture. Sont exceptés de cette mesure les récépissés, visa, légalisations ou demandes de passeports qui pourront être remis aux garçons de bureaux pour être portés aux bureaux respectifs.

CABINET DU PRÉFET. MM. N. . *chef du cabinet* ; Devaux, fils, *commis de 3.^e classe*.

Première division. — M. Mallebrancq, **, chef de division* — BUREAU DES FINANCES, — MM. Lefebvre, *chef de bureau*; Defrenne, *commis de 3.^e classe*; Lerouge, *commis de 4.^e classe*.

ATTRIBUTIONS. Contributions directes; — répartition et sous-répartition; — jugement des réclamations; — emploi des fonds de non-valeurs; — nomination des percepteurs; — cadastre parcellaire. = Contributions indirectes; — droit sur les boissons; — droits d'entrée; — culture du tabac; — droit de vérification des poids et mesures. = Octrois municipaux; — personnel et administration; — douanes; — saisies dans l'intérieur; — autorisation de former des établissements dans les lignes. = Communes; — administration et comptabilité; — règlement des budgets; — apurement des comptes; — administration des biens et des bois communaux; — parcs et vaine-pâtûre; — nomination des receveurs municipaux. = Fabrique des églises; — administration des biens; — donations, legs et fondations religieuses. =

Enregistrement et timbre ; — registres de l'état-civil. = Formation des budgets départementaux.

BUREAU DES DOMAINES ET HOSPICES. MM. Rains, *chef de bureau* ; Joly, *commis de 1.^{re} classe* ; Didier, *commis de 4.^e classe*.

ATTRIBUTIONS. Domaines ; — affaires contentieuses ; — ventes de biens ; — ventes d'objets mobiliers ; — révélations ; — successions dévolues à l'Etat ; — liquidations de dépenses. = Agence judiciaire du trésor public ; — correspondance ; — cautionnements ; — inscriptions hypothécaires. = Bois et forêts ; — délimitation ; — droits d'usage ; — aliénations ; — ventes de coupes ; — défrichements. = Hospices ; bureaux de bienfaisance ; — monts-de-piété ; — contentieux ; — régie des biens ; — administration ; — comptabilité ; — règlements des budgets ; — apurement des comptes ; — personnel des administrations, des agents comptables et des agents du service de santé. = Enfants trouvés et abandonnés ; — administration ; — comptabilité. = Caisses d'épargne ; — organisation.

BUREAU DE COMPTABILITÉ. MM. Lauridant, *commis de 1.^{re} classe* ; Laurent, *commis de 3.^e classe*,

ATTRIBUTIONS. Délivrance des mandats sur les caisses publiques pour le paiement des traitements administratifs et des dépenses départementales ; — traitements des juges, des ministres du culte, etc. ; — frais de justice ; — tenue des registres de comptabilité ; — envoi aux divers ministères des situations mensuelles ; — confection des comptes annuels de dépenses du culte, de celles judiciaires et de celles départementales.

Deuxième Division. — M. Deblock, *chef de division*. — **SECRETARIAT-GÉNÉRAL.** MM. Druetz, *chef de bureau* ; Breton, *commis de 1.^{re} classe* ; Lechien, *commis de 2.^e classe* ; Bernard, *commis de 2.^e classe* ; Plumecocq, *commis de 2.^e classe* ; Plouvier, *commis de 3.^e classe*.

ATTRIBUTIONS. Analyse et enregistrement à l'arrivée et au départ des dépêches et pétitions ; — distribution dans les bureaux ; — clôture et départ de la correspondance ; — enregistrement et distribution du *Bulletin des Lois et des Actes administratifs de la Préfecture* ; — visa et légalisations. = Personnel des préfets, sous-préfets, secrétaires-généraux, conseillers de préfecture, conseillers généraux, conseillers d'arrondissement, maires, adjoints et conseillers municipaux ; — organisation administrative ; — congés des fonctionnaires, délégations ; — cérémonies religieuses et fêtes publiques ; — préséances. = Police de l'imprimerie et de la librairie, gravures et lithographies ; — journaux et écrits périodiques ; — bibliothèques publiques. = Théâtres. = Brevets d'invention = Belles actions et traits de courage et de dévouement. = Mouvement de la population. = Naturalisation et autorisation de domicile en France. = Exécution des lois sur les élections et sur le jury ; — convocation des jurés. = Mercuriales, subsistances ; — police de la boulangerie. = Agriculture. = Amélioration des chevaux ; — foires, marchés. = Sociétés savantes ; — beaux-arts ; — monuments historiques ; — archives ; — commerce ; — industrie ; — travail des

enfants dans les manufactures. = Ecole des arts et métiers ; — écoles polytechnique et militaire ; — école navale ; — école des mineurs. = Tribunaux de commerce ; — chambres de commerce ; — chambres consultatives des arts et manufactures ; — conseils des prud'hommes. = Instruction publique ; — lycées et collèges communaux ; — collation de bourses ; — école normale ; — écoles primaires ; — salles d'asile ; — institution des sourds-muets et des aveugles. = Cultes ; — congrégations religieuses. = Art de guérir ; — écoles de médecine ; — réception des officiers de santé, pharmaciens, herboristes et sages-femmes ; — vaccine ; — épidémies. — Eaux thermales ; — médecine vétérinaire ; — école vétérinaire d'Alfort. = Recrutement de l'armée ; — affaires militaires. = Inscription maritime. = Garde nationale. = Pompiers.

BUREAU DE POLICE. MM. Vincent, *chef de bureau* ; Masurel, *commis de 2.^e classe* ; Trenoï, *commis de 3.^e classe* ; Deniset, *commis de 4.^e classe*.

ATTRIBUTIONS. Police générale, municipale et rurale ; — gardes-champêtres, gardes-messiers, gardes particuliers. = Prisons, — maison centrale de force et de correction ; — maisons de justice ; d'arrêt et de correction ; — dépôts de sûreté, maisons de police municipale. = Règlements de police. = Crimes, délits, incendies. = Surveillance des forçats et condamnés libérés, des mendians, vagabonds et des filles publiques. = Asiles d'aliénés. = Commissions sanitaires des ports de Dunkerque et Gravelines. = Surveillance des voyageurs et des réfugiés étrangers. — Passeports à l'étranger ; — passeports gratuits ; — passeports avec secours de route ; — permis de chasse ; — louveterie. = Echenillage. = Départs d'ouvriers pour l'Afrique ; — transports d'armes et de poudre.

Troisième division. M. Devaux, *chef de division*. BUREAU DES TRAVAUX PUBLICS. MM. Petit, *chef de bureau* ; Baillœul *chef de bureau* ; Botto, *commis de 2.^e classe* ; Dupire, *commis de 3.^e classe* ; Mallebrancq, fils, *idem* ; Landrieu, *idem* ; Decourchelle, *idem* ; Cornée (Ferdinand), *commis de 4.^e classe* ; Roman, *suranné*.

ATTRIBUTIONS. Routes impériales et départementales. = Chemins de fer. = Navigation, — rivières et canaux navigables ; — Ports maritimes. = Dessèchements. = Moulins à eau et usines ; — leur établissement sous les rapports hydrauliques. — Grande voirie ; — police ; — roulage ; — barrières de dégel ; — alignements ; — amendes, etc. ; — personnel du service des ponts-et-chaussées. = Bacs et bateaux ; — droits de navigation ; — péages ; — concessions ; — expropriation pour cause d'utilité publique. = Concessions de mines et usines ; — traitement des substances minéralogiques ; — police et surveillance des exploitations ; — redevances fixes et proportionnelles ; — ouverture et exploitation des carrières, tourbières, etc. = Rivières non navigables ; — police et entretien. = Etablissements insalubres et incommodes ; — formation ; — contentieux. = Reconnaissance, établissement, réparation et entretien des chemins vicinaux ; — contentieux et exécution de la loi du 21 mai 1836. = Police de la petite voirie :

chemins non grandes routes, voirie urbaine, confection des plans d'alignement des rues des villes. = Travaux départementaux, communaux et d'hospices ; — examen des projets, surveillance et règlement des travaux ; — comptabilité, etc. = Servitudes imposées à la propriété pour la défense des places ; — instruction des affaires ; — poursuite des contraventions ; — conférences avec les ingénieurs civils et militaires. = Exécution du traité des limites de la frontière. = Messageries ; — correspondance ; — exécution des réglemens relatifs à la visite des voitures publiques.

Secrétariat du conseil de préfecture, M. Dupire, *expéditionnaire*, chargé de l'enregistrement des requêtes et de la tenue des écritures.

ARCHIVES DU DÉPARTEMENT.

MM. Le Glay, *, *archiviste*, Le Glay fils, *employé à la section historique*, Alph. Boussemart, *employé à la section administrative*,

ARCHIVES COMMUNALES.

Par arrêté de M. le Préfet, en date du 22 janvier 1849, la commission chargée de la régularisation et de la bonne tenue des archives des communes et des établissements de bienfaisance du département du Nord, a été réorganisée.

Elle est composée ainsi qu'il suit :

MM. Le secrétaire-général de la préfecture, *président* ; Mimerel (C. *), membre du conseil général ; Jules Brame, membre du conseil général ; Ed. Defontaine, *, ancien président du tribunal, membre du conseil général ; de Hamel-Bellenglise, membre de la commission historique ; Le Glay, *, archiviste du département, *secrétaire*

Imprimeur de la préfecture, M. L. Danel. — *Huissier de la préfecture*, le sieur Paillez. — *Huissier du Conseil de préfecture*, le sieur Desmulliez. — *Conciergerie de l'hôtel*, veuve Guilhan. — *Conciergerie des bureaux*, le sieur Chrestien.

SOUS-PRÉFECTURES, CONSEILS D'ARRONDISSEMENT. (1)

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

Sous-Préfet, M. Gérard, * ; *secrétaire*, M. Beunier.

Conseil d'arrondissement.

- *Bergues, MM. Hist, doct. méd. et maire à Armsbouts-Cappel.
 *Bourbourg, Demeuninck, *, doc. méd. à Bourbourg.
 **Dunkerque-Est, Beck, propriétaire à Dunkerque.
 — Carlier, *, nég., président de la Chambre de commerce, à Dunkerque.
 **Dunkerque-O., Mollet, *, maire à Dunkerque.
 — Bourdon, nég., membre de la chambre de commerce, à Dunkerque

(1) Les séries pour le renouvellement des conseils d'arrondissement sont indiquées : la première par un astérisque et la seconde par un double astérisque — la première a été renouvelée en 1855.

- *Gravelines, Vanwormhoudt, rentier à Gravelines.
 *Hondschoote, Goudaert, notaire à Hondschoote.
 **Wormouth, Bergerot, propriétaire et maire à Esquelbecq.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

Sous-Préfet, M. Leclercq; *secrétaire*, M. Hanquier.

Conseil d'arrondissement.

- **Bailleul-N.-E. MM. Lotthé-Vandewalle, négociant à Bailleul.
 ** — Plouvier, prop. et maire à Steenwerck.
 **Bailleul-Sud-O. Stoppelgast, notaire à Bailleul.
 **Cassel, Desmytère, prop. et maire à Cassel.
 *Hazebrouck-N., Huyghe, propriétaire à Hazebrouck.
 *Hazebrouck-S., Claudorez, cultivateur et maire à Morbecque.
 *Merville, Hennion-Delebecque, notaire et maire à Estaires.
 ** — Duquenne, négociant et maire à La Gorgue.
 *Steenwoorde, Deschodt, propriétaire et maire à Terdeghem.

ARRONDISSEMENT DE LILLE.

Conseil d'arrondissement.

- *Armentières, MM. Castrique, propriétaire à Armentières.
 **Cysoing, Baratte, fils, propriétaire à Templeuve.
 **Haubourdin, Menche, propriétaire et maire à Haubourdin.
 **La Bassée, Leroy-Dubois, cultivateur et maire à Illies.
 **Lannoy, Parent, propriétaire et maire à Lannoy.
 *Lille-Centre, Dehau, notaire honoraire à Lille.
 *Lille Nord-Est, Rouzé, *, banquier à Lille.
 *Lille-Ouest, Pajot, notaire à Lille.
 *Lille-Sud-Est, Lefebvre, cultivateur à Lezenne.
 *Lille-Sud-O., Defontaine, notaire à Lille.
 **Pont-à-Marcq, Des Rotours, *, propriétaire et maire à Avelin.
 **Quesnoy-s-D., Lambin, notaire et maire à Comines.
 **Roubaix, Piat, fabricant à Roubaix.
 **Seclin, Rose, cultivateur et maire à Templemars.
 *Tourcoing-N., Bonduelle-Dalle, cultivateur et fab. à Bousbecques.
 *Tourcoing-S., Roussel-Cauliez, fabricant de tapis à Tourcoing.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

Sous-Préfet, M. Villemain (O. *); *secrétaire*, M. Pourpoint.

Conseil d'arrondissement.

- *Cambrai-Est, MM. Leroy, notaire à Cambrai.
 *Cambrai-Ouest, Monier, propriétaire à Aubencheul-au-Bac.
 *Carnières, Senez, brasseur à Beauvois.
 **Clary, Fignier, maire de Clary.
 ** — Beauchard, propriétaire et maire de Ligny.
 *Le Cateau, Seydoux A, * manufacturier et maire au Cateau.
 * — Carlier, médecin au Cateau.
 **Marcoing, Boulanger propriétaire à Doignies.
 **Solesmes, Dépreux, propriétaire et maire à Viesly.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

Sous-Préfet, M. Bordez ; *secrétaire*, M. Michaux.

Conseil d'arrondissement.

- **Avesnes Nord, MM. Devise, propriétaire à Saint-Hilaire.
 **Avesnes-sud, Hulin, brasseur et maire à Cartignies.
 **Bavay, Coulmon, notaire et maire à Bavay.
 **Berlaimont, Decroix, juge-de-peace à Berlaimont.
 *Landrecies, Béthune, juge-de-peace à Landrecies.
 *Le Quesnoy-E., Bauvais-Baillon, ancien juge-de-peace au Quesnoy.
 *Le Quesnoy-O., Honoré, juge-de-peace, au Quesnoy.
 **Maubeuge, Walrand, notaire à Maubeuge.
 *Solre-le-Chât., Lhomme, propriétaire à Liessies.
 *Trélon, Stocquet, notaire à Wignehies.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI

Sous-Préfet, M. Garnier, ✱ ; *secrétaire*, M. Parsy.

Conseil d'arrondissement.

- **Arleux, MM. Cany, négociant et maire à Arleux.
 *Douai-Nord, Lequien, docteur en médecine à Douai.
 — Bommart, propriétaire à Douai.
 *Douai-Ouest, Lecq, fabricant et maire à Lambres.
 *Douai-Sud, Fiévet, fabricant et maire à Masny.
 **Marchiennes, Morelle, cultivateur et maire à Somain.
 ** — Théry, notaire à Marchiennes.
 **Orchies, Josson-Mullié, brasseur à Orchies.
 ** — Leleu, maître de pension et adjoint à Auchy.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

Sous-Préfet, M. Lemasson (✱² ✱); *secrétaire*, M. Gomez, père.

Conseil d'arrondissement.

- *Bouchain, MM. Delinsel, fabricant et maire à Denain.
 * — Bouchez, notaire à Bouchain.
 *Condé, Mention, maire de Condé.
 *St.-Amand r-d. Baligand, maire à Mortagne.
 * — r-g. Nicolle, propriétaire à Saint-Amand.
 **Valenciennes-E. N...
 **Valenciennes-N. Lefebvre, banquier, président de la Chambre de commerce, à Valenciennes.
 ** — Moreau, maire de Saint-Saulve.
 ** Valenciennes-S., Dupire, notaire à Valenciennes.

SERVICES PUBLICS ET DÉPARTEMENTAUX.

CORPS IMPÉRIAL DES PONTS ET CHAUSSÉES.

PERSONNEL.
**SERVICE DES ROUTES, DE LA NAVIGATION ET DES IRRIGATIONS
ET DESSÈCHEMENTS.**

MM. Kolb, *, *ingénieur en chef du département*, à Lille, Menche de Loisne, *ingénieur ordinaire*, chargé du service des routes et de la navigation, à Lille; Pigault de Beaupré, *idem*, à Dunkerque; Lermoyez, *, *idem* à Cambrai; Bertin, *, *idem*, à Douai; Masquelez, *, *idem*, à Valenciennes; Drouets, *idem*, à Avesnes.

Conducteurs embrigadés. — *Conducteur principal*, M. Dubrulle, à Douai. — *Conducteurs de 1^{re} classe*, MM. Coupey, à Lille; Landremont, à Douai; Labbé, à Valenciennes; Dorchie Eloi, à Lille; Tancrez, à Lille. — *Conducteurs de 2^e classe*, MM. D'haisnes, Bélanger, à Valenciennes; Surbayrolles, Chaponnière, à Cambrai; Langangne, Flament, Dorchie Eloi, à Lille; Bruneau, à Avesnes; Szmurlo, à Cambrai. — *Conducteurs de 3^e classe*, M. Monchovet, au Quesnoy; Parsy, à Valenciennes; Daillier, à Lille; Chantraine, à Douai. — *Conducteurs de 4^e classe*, MM. Jouin, Hacard, à Cambrai; Mary, Dupont, à Avesnes; Daigremont, Cuvelier, à Dunkerque; Deregnaucourt, à Hazebrouck; Delhay, Pons, à Douai; Macaigne, à Merville; Legendre, à Lille.

Conducteurs auxiliaires, MM. Woszezettovicz, Catelot, Passage, à Avesnes; Villette, Honoré, à Cambrai; Bulcourt, Annoot, Petit, Foucart, à Dunkerque; Valtier, à Douai; Versmée, Alavoine, à Lille.

SERVICE SPÉCIAL DE LA NAVIGATION

Ligne de la Belgique sur Paris. MM. Raymond-Légrand, *, *ingénieur en chef*, à Saint-Quentin (Aisne); Lermoyer, *, *ingénieur ordinaire* (service de l'Escaut, du canal de Mons et de la première section du canal de Saint-Quentin), à Cambrai; Drouets, *ingénieur ordinaire* (service du contrôle de la Sambre canalisée), à Avesnes; Laterrade, *ingénieur ordinaire* (service de la 2^e section du canal de Saint-Quentin, contrôle du canal de Sambre à l'Oise), à Saint-Quentin. — *Conducteurs embrigadés*, M. Vilmont, de 1^{re} classe, à Fargniers (Aisne); Leclerc, de 3^e classe, à Valenciennes; Huré

et Daudré , de 3.^e classe ; Hérouard , de 4.^e classe , à Cambrai , N... , idem , à Condé ; Malézieux , id. , à Nauroy (Aisne) ; Michéa ; Malézieux , fils , de 4.^e classe , à St.-Quentin ; Mary , idem , à Avesnes. — *Conducteurs auxiliaires*, MM. Huriez, Benoni à Condé ; Baron, Bertrand, à Saint-Quentin.

SERVICE DES PORTS.

MM. Decharme, *, *ingénieur en chef*, à Dunkerque ; Plecq, *, *ingénieur ordinaire des ports de Dunkerque et de Gravelines*, à Dunkerque. — *Conducteurs embrigadés*, MM. Maréchal, de 1^{re} classe ; Brandt, Pauwels, de 4^e classe, à Dunkerque ; Aligard, de 3^e classe, à Gravelines. — *Conducteur auxiliaire*, M. Carouille, à Gravelines. — *Officiers de port*, MM. Conseil, *, capitaine de 2^e classe ; Taris, lieutenant de port de 2^e classe ; Petyt idem, de 2^e classe, à Dunkerque ; Bommelaer, maître de port de 2^e classe, à Gravelines.

GRANDES ROUTES.

Les grandes routes qui existent dans le département du Nord sont au nombre de trente-cinq, dont quinze routes impériales et vingt routes départementales. Nous en donnons ci-après le tableau.

N. ^{os} des routes.	Classe.	DÉNOMINATION.	LONGUEUR		Longueur dans le départ.
			en pavé.	en empièrem.	
		ROUTES IMPÉRIALES.	k.	k.	k.
2	1. ^{re}	De Paris à Maubeuge et à Bruxelles par Mons	27.71	8.18	35.89
16	2. ^e	De Paris à Dunkerque	54.36	0.11	54.47
17	2. ^e	De Paris à Lille et à Ostende	96.19	"	96.19
25	3. ^e	Du Havre à Lille	15.41	"	15.41
29	3. ^e	De Reuen à Valenciennes	55.07	"	55.07
39	3. ^e	De Montreuil-sur-Mer à Mézières	29.63	10.29	39.92
40	3. ^e	De Paris à Dunkerque et à Menin par Bruges et Ypres	34.31	"	34.31
41	3. ^e	De Saint-Pol à Lille et Tournai	40.13	"	40.13
42	3. ^e	De Lille à Boulogne	53.15	2.42	55.57
43	3. ^e	De Bouchain à Calais	27.94	"	27.94
44	3. ^e	De Châlons-sur-Marne à Cambrai	4.30	2.39	6.69
45	3. ^e	De Marles à Valenciennes et à Tournai	44.75	13.94	58.69
48	3. ^e	De Valenciennes à Condé et à Gand	18.12	"	18.12
49	3. ^e	De Valenciennes à Maubeuge et à Philippeville	25.98	16.55	42.53
50	3. ^e	De Douai à Arras	3.95	"	3.95
		TOTAUX	531.00	53.88	584.88

N ^o des routes.	DÉNOMINATION.	LONGUEUR.		Longueur dans le départ. ¹
		en pavé.	en empièremment.	
	ROUTES DÉPARTEMENTALES.	k.	k.	k.
1	De Lille à Valenciennes.	25.980	"	25.980
2	De Lille à Ypres.	15.322	"	15.322
3	De Douai à Tournai.	16.101	"	16.101
4	De Cambrai à Tournai.	18.624	"	18.624
5	D'Avesnes à Philippeville.	0.555	15.610	16.165
6	De Landrecies à Chimay.	6.150	34.020	40.170
7	De Condé à Mons.	9.030	"	9.030
8	De Condé à Saint-Amand.	12.250	"	12.250
9	De Lille à Saint-Omer.	46.470	"	46.470
10	De Valenciennes à Bohain.	42.130	"	42.130
11	De Cambrai à Guise.	18.663	"	18.663
12	D'Avesnes au Quesnoy.	8.350	19.350	27.700
13	De Maubeuge à Maroilles.	"	19.908	19.908
14	De Lille à Courtrai.	22.300	"	22.300
15	De Dunkerque à Euroes.	0.680	12.950	13.630
16	De La Bassée à Estaires.	0.280	4.890	5.170
17	D'Hazebrouck à Aire.	"	7.086	7.086
18	De Béthune à Armentières.	"	2.890	2.890
19	De Roubaix à Tournai et Saint-Amand.	43.570	"	43.570
20	De Cassel à la frontière.	11.340	"	11.340
	TOTAUX.	297.795	116.704	414.499

CHEMINS DE FER.

Il existe dans ce département plusieurs lignes de chemins de fer. Nous les indiquons ci-après :

CHEMIN DE FER DE PARIS A LA FRONTIÈRE DE BELGIQUE ET AU LITTORAL.

Cette ligne, concédée par la loi du 15 juillet 1845 à la Compagnie du chemin de fer du Nord, est entièrement terminée ; elle est livrée à l'exploitation sur toute son étendue.

Service de contrôle et de surveillance du chemin de fer du Nord.

MM. Duparc, *, ingénieur en chef, à Paris ; Brame, *, ingénieur ordinaire des ponts-et-chaussées, chargé du contrôle et de la surveillance, à Paris ; Cléry, *, ingénieur ordinaire des mines, idem ; Debray ; conducteur embrigadé, à Lille.

Inspecteur de l'exploitation commerciale, MM. le baron De Condé (O. *), inspecteur principal, à Paris ; Bessas de la Méglie (O. *), inspecteur particulier à Douai ; Marie, idem, à Douai.

Ingénieurs de la Compagnie, MM. Couche, *, ingénieur en chef, chargé des travaux et de la surveillance, à Paris ; Pétiot (O. *), ingénieur, chargé du service d'exploitation et du matériel, à Paris.

EMBRANCHEMENTS.

Un décret du 19 février 1852 a approuvé une convention du même

jour, par laquelle la Compagnie du chemin de fer du Nord s'est engagée à construire à ses frais :

1.° Un chemin de fer partant de Saint-Quentin et dirigé vers la frontière belge, au-delà de Maubeuge, où il doit se relier avec le chemin de Charleroy à Erquelines ;

2.° Un chemin de fer qui, se séparant du chemin de Saint-Quentin à Maubeuge, en un point voisin du Cateau, ira se relier à la ligne principale du chemin de fer du Nord à Somain.

Le premier de ces embranchements est terminé et livré à l'exploitation, le second est encore en construction ; il en est de même de la partie du second, comprise entre Somain et l'Escaut.

CHEMIN DE FER D'HAUTMONT A MONS.

Un décret impérial du 19 août 1854 concède cette ligne à M. le baron James de Rothschild et à la Société générale pour favoriser l'industrie nationale de Belgique. Le terme de la concession est fixé au 15 septembre 1946. Les travaux sont à peu près terminés : il ne reste à construire que les bâtiments des stations.

Service de contrôle et de surveillance des travaux des embranchements.

MM. Mangeot, ingénieur en chef, à Paris ; Masquelez, ingénieur ordinaire, à Valenciennes ; Parsy, Ach, conducteur auxiliaire, à Valenciennes ; Desobrin, agent de 2e. classe, idem.

Ingénieurs de la Compagnie du Nord, chargés de la construction des embranchements. MM. Couche, *, ingénieur en chef, à Paris ; Protche, ingénieur ordinaire, à Paris ; Guillon, ingénieur civil, à Saint-Quentin ; de la Frémoire, idem, à Cambrai.

Ingénieurs de la Compagnie du chemin de fer d'Hautmont à Mons. MM. J. Du Pré, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées de Belgique, à Mons ; Du Pré, Emile, ingénieur ordinaire des ponts-et-chaussées de Belgique, à Maubeuge.

LIGNES SPÉCIALES. 1.° De Saint-Vaast-la-Haut à Denain ; 2.° de Denain à Abscon vers Somain. Ces deux lignes ont été construites aux frais de la Compagnie des mines d'Anzin, qui en a obtenu la concession par ordonnances des 24 octobre 1835 et 8 octobre 1846 ; 3.° d'Aniche à Somain. Cette ligne a été concédée à la Compagnie des mines d'Aniche, par décret du 18 février 1850.

Commissaires de surveillance administrative près les chemins de fer dans la traversée du département du Nord.

CHEMIN DE FER DU NORD. MM. Jeannet, *, commissaire de 1re. classe, à Lille ; Hédouin, idem, de 1re. classe, à Valenciennes ; Lalande, idem, de 2e. classe, à Douai ; Grégoire, de 2e. classe, à Dunkerque ; Célariès, de 3e. classe, à Maubeuge ; Delval, de 4e. classe, à Lille ; D'Arnay, de 4e. classe, à Hazebrouck.

CHEMIN DE FER D'ABSCON ET DENAIN A ANZIN. M. Médard , commissaire de 3e. classe , à Anzin.

NAVIGATION.

Les canaux et rivières navigables qui coulent sur le territoire du département du Nord sont au nombre de 27 et forment ensemble un développement de 52 myriamètres 4,668 mètres. Tous sont compris dans le bassin de l'Escaut , à l'exception de la Sambre , qui fait partie du bassin de la Meuse. Voici leur nomenclature et leur description.

N.º 1. *Rivière de l'Aa.* La rivière de l'Aa, venant de Saint-Omer et débouchant dans le port de Gravelines, forme la limite des départements du Nord et du Pas-de-Calais, depuis Saint-Momelin jusqu'à la mer. Sa longueur dans le département est de 25,000 mètres. Sa largeur, y compris les digues, est de 32 mètres.

N.º 2. *Canal de la Colme.* Ce canal, formé par une dérivation de l'Aa, se sépare de celle-ci à Watten et se dirige sur Bergues, où il verse ses eaux dans le canal de Bergues à Dunkerque. Sa longueur est de 24,180 mètres.

N.º 3. *Canal de Bourbourg.* Ce canal, qui est une autre dérivation de l'Aa, commence à l'écluse du Guindal, au-dessous du village de Saint-Nicolas, et se dirige sur Bourbourg et sur Dunkerque, où il débouche par l'écluse de l'arrière-port et par le sas octogone. Sa longueur est de 21,030 mètres.

N.º 4. *Canal de Bergues à Furnes et becque d'Hondschoote.* Le canal de Bergues à Furnes, ou de Basse-Colme, débouche dans le canal de Bergues à Dunkerque. Sa longueur, depuis la Belgique jusqu'au sas de Bergues, est de 13,770 mètres.

N.º 5. *Canal de Dunkerque à Furnes.* Ce canal est creusé parallèlement à la côte. Sa longueur, dans le département du Nord, depuis Houtem-Belgique jusqu'à l'écluse octogone à Dunkerque, est de 13,240 mètres.

N.º 6. *Canal de Bergues à Dunkerque.* Ce canal reçoit dans Bergues les eaux des Haute et Basse-Colme, ainsi que celle des 2.^e et 3.^e sections des Waeteringues, et les déverse dans le port de Dunkerque. Sa longueur est de 8,701 mètres, sa largeur est de 20 mètres au niveau des eaux et de 30 mètres de crête en crête.

N.º 7. *Canal des Moères.* Il se divise en deux branches qui communiquent avec le canal de Bergues, l'une par l'écluse de Bernardstreet, l'autre par le sas octogone de Dunkerque. Sa longueur, depuis son origine près du bassin des Moères jusqu'au sas octogone de Dunkerque, en y ajoutant l'embranchement de Bernardstreet, est de 10,320 mètres. Le canal des Moères, comme canal navigable n'a point d'issue, son principal objet est d'amener dans le canal de la Cunette, par le sas octogone, les eaux des Moères et d'une partie de la 4.^e section des Waeteringues.

N.° 8. *Canal de la Cunette*. Le canal de la Cunette reçoit les eaux du canal des Moères, traverse le canal de Furnes et une autre branche de communication de ce même canal avec ceux des Moères et de Bergues, et débouche dans le chenal du port de Dunkerque. Sa longueur depuis sa jonction avec le canal des Moères jusqu'à l'écluse à la mer, est de 2,303 mètres. Sa largeur, au fond, est de 12 mètres, et de crête en crête de 44 mètres.

N.° 9. *Canal de Mardyck*. Ce canal n'est plus navigable, mais il reçoit les eaux des canaux de Bourbourg et de Bergues à Dunkerque et sert de réservoir pour alimenter les chasses qui s'opèrent par le canal de dérivation et par l'écluse de la Cunette. Sa longueur, depuis le sas du Mail jusqu'à l'ancienne écluse de Mardyck, est de 3,500 mètres. Sa largeur, au fond, est de 38 mètres, et de crête en crête de 64 mètres.

N.° 10. *Canal de Saint-Omer ou de Neuf-Fossé*. Ce canal forme en partie, vers le sud-ouest, la limite de l'arrondissement d'Hazebrouck et du département du Pas-de-Calais. Sa longueur totale de la Lys à l'Åa, est de 16,288 mètres.

N.° 11. *Rivière de la Lys*. La longueur de cette rivière dans le département du Nord, depuis Thiennes jusqu'à Wervicq, est de 55,000 mètres.

N.° 12. *Canal de la Nieppe*. Ce canal, qui est une dérivation de la Lys, se dirige vers l'intérieur de l'arrondissement d'Hazebrouck et se joint au canal d'Hazebrouck, au sas de la Motte-au-Bois. Sa longueur est de 9,335 mètres.

N.° 13. *Canal d'Hazebrouck*. Il s'étend d'Hazebrouck à la Motte-au-Bois, où il se joint au canal de la Nieppe. Sa longueur est de 5,778 mètres. Ce canal n'a point d'écluse.

N.° 14. *Canal de Préavin*. Ce canal commence à la jonction de la Nieppe et du canal d'Hazebrouck, au sas de la Motte-au-Bois, et communique à la rivière de la Bourre, au-dessus de l'écluse du Grand-Dam. Sa longueur est de 2,181 mètres.

N.° 15. *Rivière de la Bourre*. La rivière de la Bourre naît au territoire de Borre, reçoit les eaux du canal de Préavin et a son confluent dans la Lys. Sa longueur, depuis l'écluse du Grand-Dam jusqu'à la Lys, est de 7,646 mètres. Les canaux de la Nieppe, d'Hazebrouck, de Préavin et de la Bourre coupent l'intérieur de l'arrondissement d'Hazebrouck, se lient et forment un système de navigation secondaire et purement local, communiquant par ses deux extrémités avec la Lys.

N.° 16. *Rivière de la Lave*. Cette rivière n'a qu'une très-petite partie de son cours dans le département du Nord, sur le territoire de La Gorgue où elle débouche dans la Lys. Sa longueur, depuis la limite du département du Pas-de-Calais jusqu'à son confluent, est de 2,300 mètres.

N.° 17. *Canal de la Haute-Deûle*. Ce canal commence à l'écluse

du fort de Scarpe, arrose successivement l'arrondissement de Douai, le département du Pas-de-Calais et l'arrondissement de Lille. Sa longueur dans le département est de 46,200 mètres.

N.° 18. *Canal de la Basse-Deûle*. Ce canal, qui fait suite à la Haute-Deûle, commence à l'écluse de Saint-André et débouche dans la Lys, à Deûlémont. Sa longueur est de 19,500 mètres.

N.° 19. *Canal de La Bassée*. Ce canal s'étend de celui de la Haute-Deûle à la petite ville de La Bassée et a une longueur totale de 7,152 mètres. La navigation se fait sans écluse.

N.° 20. *Canal d'Aire à La Bassée*. Ce canal construit en 1823, entre dans le département par La Bassée où il se termine après un cours d'environ 40,000 mètres dans le département du Pas de-Calais. Sa largeur moyenne est de 20 mètres. Il communique avec la Deûle par l'ancien canal de La Bassée, désigné à l'article qui précède.

N.° 21. *Canal de Roubaix*. Ce canal commence à la Basse-Deûle, au village de Marquette, près Lille, traverse le territoire de Roubaix et s'étend jusqu'à la limite de l'arrondissement de Lille et du royaume de Belgique. Sa longueur y compris celle du souterrain de Croix non encore exécuté, est de 19,070.

N.° 22. *Rivière de la Scarpe*. Cette rivière a sa source dans le département du Pas-de-Calais, entre dans le département du Nord à peu de distance de Douai, traverse cette ville, celles de Marchiennes et de Saint-Amand et se jette dans l'Escaut à Mortagne. Sa longueur dans le département est de 43,150 mètres.

N.° 23. *Rivière de l'Escaut*. L'Escaut qui a sa source dans le département de l'Aisne, traverse les arrondissements de Cambrai et de Valenciennes, et sort du département du Nord, à Mortagne pour se diriger sur Tournay. Sa longueur dans le département est de 63,000 mètres.

N.° 24. *Canal de Saint-Quentin*. Ce canal fait communiquer l'Escaut avec la Somme, la mer du Nord avec la Méditerranée et l'Océan. Sa longueur, de Cambrai à La Fère, est de 96,000 mètres. Sa longueur, dans le département du Nord, est de 21,520 mètres.

N.° 25. *Canal de la Sensée*. Ce canal est tracé de niveau, du bassin rond, sur l'Escaut, au bassin de Brebières, sur la Scarpe. Il fait communiquer la Scarpe avec l'Escaut et fait suite au canal de Saint-Quentin, dont il est le complément nécessaire. Sa longueur est de 25,000 mètres. La navigation est très-active sur ce canal.

N.° 26. *Canal de Mons à Condé*. La longueur totale de ce canal est de 25,288 mètres. Sa longueur dans le département du Nord, est de 5,058 mètres.

N.° 27. *Rivière de la Sambre*. Cette rivière est la seule voie navigable dans l'arrondissement d'Avesnes. Sa longueur, depuis Landrecies jusqu'à la limite du département, est de 54,446 mètres.

DESSÈCHEMENTS.

Douze grands systèmes de dessèchement existent dans le département du Nord, savoir : celui des Moères et celui des Waeteringues, dans l'arrondissement de Dunkerque, celui des prés Duhem, dans l'arrondissement de Lille ; celui de la vallée de la Scarpe, dans les arrondissements de Douai et Valenciennes, ceux des vallées de la Haute et de la Basse-Sambre, dans l'arrondissement d'Avesnes ; ceux de la vallée de la Hayne et de l'Escaut, des marais de l'Epaix et de Bruai, des prairies de Mortagne et de Château-l'Abbaye, des prairies de Flines-les-Mortagne, des vallées de la Naville et de la Vergne, dans l'arrondissement de Valenciennes. Ces divers systèmes de dessèchement sont régis par des administrations spéciales formées, sous l'autorité du préfet, entre les propriétaires riverains intéressés.

MOÈRES.

Les deux lacs connus sous le nom de grande et petite Moères sont la partie la plus basse d'un vaste bassin situé près de la mer, dans l'arrondissement de Dunkerque et le district de Furnes, province belge de la Flandre occidentale. Ce bassin, borné au nord par le canal de Bergues à Furnes, à l'ouest, par celui de Bergues à Honschoote et à Furnes, contient environ 44,000 hectares dont les Moères renferment, savoir : les Moères belge, 4, 192 hectares ; les Moères françaises, 4,910 hectares, et la petite Moère française, 176 hectares ; ensemble 3,278 hectares.

Commission administrative. MM. Delarivière ; Beck ; Boutté ; Thélu ; N.... — *Conducteur*, M. Beelkens, aux Moères ; *percepteur*, M. Deman, à Dunkerque.

WAETERINGUES.

On désigne sous ce nom les travaux destinés à soutenir le dessèchement et à maintenir les propriétés rurales dans un état de culture et de production. Le pays des waeteringues dans le département du Nord, se compose de toute la lisière maritime de l'arrondissement de Dunkerque, dans une longueur d'environ 3 myriamètres sur 4 myriamètre 8 kilomètres de largeur. Sa surface est de 38,576 hectares.

Les terres dites de waeteringues sont divisées en quatre sections dont chacune est régie par une administration particulière.

Première section. Elle comprend toutes les terres bornées par les dunes de Dunkerque à Gravelines, par la rivière de l'Aa et le canal de Bourbourg à Dunkerque. Sa superficie est de 9,186 hectares.

Commission administrative. MM. Hamerel, président ; Demarlecatrice ; Vandebavière ; Maegherman ; Cocquillier-Lefranc. — *Conducteur*, M. Deterre, à Bourbourg ; *percepteur*, M. Demarle fils, à Gravelines.

Deuxième section. Elle comprend toutes les terres situées entre le canal de Bourbourg, celui de la Colme et le canal de Bergues à Dunkerque. Sa superficie est de 10,135 hectares.

Commission administrative. MM. De Foucault-Depaepe, président ;

Hamerel ; Hilst ; Geersen ; Belle. — *Conducteur*, M. Vercoustre, à Bourbourg ; *percepteur*, M. Dufossé, à Bourbourg.

Troisième section. Elle comprend toutes les terres basses situées sur la rive droite du canal de la Colme jusqu'au Wattergand de Hondergracht. Sa superficie est de 8,468 hectares.

Commission administrative. MM. Demeezemaecker, *président*, Carlier ; Dambricourt ; Deleflie ; Meesemaecker. — *Conducteur*, M. Hagron, à Bergues ; *percepteur*, M. Dehaze, à Bergues.

Quatrième section. Cette section ne comprend pas le bassin des Moères, qui en occupe le centre et qui a son administration particulière. Son étendue tant en France qu'en Belgique, est de 10,727 hectares. La partie française comprend 2,129 hectares.

Commission administrative. MM. Lemaire, ✱, *président*, Wandewalle ; Deblock ; Beck ; Lelieur. — *Conducteur*, M. Durand, ✱ ; *percepteur*, M. Debaeque fils, à Bergues.

PRÈS DUHEM.

Le dessèchement des terres dites près Duhem, situées le long de la Lys, au territoire d'Armentières, est concédé à une réunion de propriétaires.

Ce dessèchement est administré par un syndicat composé de trois membres élus par tous les propriétaires faisant partie de l'association.

Syndicat. MM. Boussemaer, *directeur* ; Baron, *directeur-adjoint* ; Delebois, *syndic* ; Lesage et Selosse, *syndics-suppléants*. — *Percepteur*, M. Cerf.

Commission spéciale instituée par décret du 5 août 1852.

MM. Dansette, ✱, maire d'Armentières, membre du Conseil-général, *président* ; Defontaine, ✱, propriétaire, à Lille, membre du Conseil-général, *secrétaire* ; Verhaeghe, membre du conseil d'arrondissement d'Hazebrouck, à Merville ; Lambin, maire de Comines, membre du conseil d'arrondissement de Lille ; Plouvier, maire de Steenwerck, membre du conseil d'arrondissement d'Hazebrouck ; Delangre-Salembier, maire de Nieppe ; Briar, maire d'Houplines.

Syndicat d'entretien.

Autorisé par décret du 9 avril 1856, constitué par arrêté préfectoral du 23 août 1856.

MM. Castrique, ancien notaire, *directeur* ; Rogeau-Planque, *directeur-adjoint* ; Ramery-Loire, *syndic* ; Ch. Deleplanque et P. Lelong, *syndics-suppléants*.

VALLÉE DE LA SCARPE.

Cette vallée qui s'étend depuis Douai jusqu'au confluent de la Scarpe, à Mortagne, a un développement de 4 myriamètres 8 kilomètres et une superficie de 12,259 hectares.

Cette association est administrée par une commission syndicale unique composée de sept membres et nommé par une assemblée composée des trente propriétaires les plus imposés au rôle de dessèchement.

Commission administrative. MM. Leroy (de Béthune), *président-directeur* ; Dumont, à Douai ; André, à Nivelles ; De Bouteville, à Hornaing ; Caudrelier, à Pecquencourt ; Lenclud, à Hasnon ; Mahieu, idem. — *Percepteurs*, MM. Goube et Vilain ; *conducteur*, M. Lefèvre, à Douai.

VALLÉE DE LA HAYNE ET DE L'ESCAUT.

La vallée de la Hayne et de l'Escaut comprend une surface de 3,017 hectares de terres soumises au dessèchement.

Commission administrative. MM. Renard, à Fresnes, *président*, Mention, maire, à Condé ; Miroir père, à Condé ; Delannoy, à Crespin ; Defernez à Hergnies. — *Conducteur*, M. Grimard, *percepteur*, M. Guiot, à Fresnes.

MARAIS DE L'ÉPAIX ET DE BRUAY.

Le marais de l'Épaix est situé sur le territoire extérieur de la ville de Valenciennes, dans l'angle formé par la rivière de l'Escaut et la route de Valenciennes à Saint-Amand ; celui de Bruay, situé sur la commune de ce nom, y est contigu. Ils présentent ensemble une surface de 337 hectares.

Commission administrative. MM. Merlin de Beaugrenier, *président* ; Ruffin, à Anzin ; Hette, à Valenciennes ; Moreau, à Saint-Saulve ; Miroux, à Bruay. — *Percepteur*, M. Cauvez, à Bruay ; *conducteur*, M. D'haisne, à Valenciennes.

PRAIRIES DE CHATEAU-L'ABBAYE ET DE MORTAGNE.

Par ordonnance du 24 octobre 1838, les propriétaires des prairies, situées sur les communes de Mortagne et Château-l'Abbaye, sur la rive gauche de l'Escaut, sont autorisés à se constituer en syndicat pour concourir à l'entretien et au perfectionnement des ouvrages nécessaires au dessèchement de ces prairies.

La société est administrée par une commission composée de cinq membres élus par les treize plus forts propriétaires de l'association.

Commission administrative. MM. Pringal, à Château-l'Abbaye, *président* ; Baligand à Mortagne ; Despret-Maurice fils, à Château-l'Abbaye ; Baligand A., à Mortagne ; Fourrez, à Château-l'Abbaye. *Percepteur*, M. Delsart.

PRAIRIES DE FLINES-LEZ-MORTAGNE.

Un décret du 14 mai 1851, autorise les propriétaires des prairies de Flines-lez-Mortagne, situées sur la rive droite de l'Escaut, et du canal du Jard, à se constituer en association syndicale pour le dessèchement de ces prairies.

Le syndicat est composé de cinq membres élus par les intéressés.

Syndicat, MM. Baligand, *directeur* ; Lecœuvre, *directeur-adjoint* ; Hornez, Devaux, Poutre, *syndics*. Cateaux, Bouchez, Watteau, *syndics-suppléants*

Commission spéciale instituée par décret du 9 octobre 1854. MM. Baligand, maire de Mortagne, *président* ; Desprez, maire de Château-l'Abbaye, *secrétaire* ; André, adjoint au maire de Bruille ;

Decobecq, cultivateur; Courouble, idem; Donnez, idem; Loiseau, notaire à Mortagne.

VALLÉE DE LA HAUTE-SAMBRE.

Une ordonnance du 19 juin 1837, a autorisé les propriétaires des terrains qui profitent des ouvrages de dessèchement dans la vallée de la Sambre, sur le territoire des communes de Landrecies, Locquignol, Maroilles, Sassegnies et Noyelles, à se réunir en syndicat, pour concourir à l'entretien et au perfectionnement des rigoles et ouvrages déjà existants, et de ceux qui seraient exécutés par la suite dans l'intérêt de l'une ou de l'autre rive.

Par décret du 14 mai 1851, le territoire du dessèchement de la Haute-Sambre, est étendu de l'écluse de Landrecies à l'aval de l'écluse de Sassegnies.

Deux syndicats sont établis, l'un pour les territoires situés sur la rive droite de la Sambre, l'autre pour les terrains situés sur la rive gauche. Ils sont administrés chacun par une commission composée de cinq membres élus par l'assemblée des vingt propriétaires du syndicat les plus imposés.

Commission administrative du syndicat de la rive droite. MM. Berlaimont, directeur; Mary, Largilière-Naveau, Mercier, le baron de l'Épine, *, membres.

Commission administrative du syndicat de la rive gauche. MM. Applincourt, directeur; Boutteau, Boulenger, Sury, Guillemain, membres.

VALLÉE DE LA BASSE-SAMBRE.

Par décret du 14 mai 1851, les propriétaires des prairies bordant la Basse-Sambre sont autorisés à former une association à l'effet de pourvoir à l'entretien et au perfectionnement des ouvrages destinés à assurer le dessèchement de ces prairies. Deux syndicats sont établis: l'un siégeant à Berlaimont pour les terrains situés jusqu'à l'aval de l'écluse d'Hautmont, dans les communes de Sassegnies, Laval, Berlaimont, Aulnoye, Aimeries, Pont-sur-Sambre, Bachant, Boussières, St-Rémy-Mal-Bâti et Hautmont; l'autre dont le siège est à Maubeuge, pour les terrains existants de l'aval de l'écluse d'Hautmont, jusqu'à la frontière, dans les communes de Louvroil, Neuf-Mesnil, Maubeuge, Rousies, Assevent, Recquignies, Boussois, Rocq, Marpent et Jeumont.

Ces syndicats sont administrés chacun par une commission composée de cinq membres et de trois suppléants élus par tous les propriétaires.

Syndicat de Berlaimont. MM. Paul, maire de Berlaimont, directeur; Mercier, propriétaire à Berlaimont, directeur-adjoint; Lucq, propriétaire à Pont-sur-Sambre; Toussaint, propriétaire à Douai; Lecouvez, propriétaire à Pont sur Sambre, syndics. De Saint-Aubin, propriétaire à Sassegnies, Corbeau, id., à Boussières, Couplet, id. à Bachant, syndics-suppléants.

Syndicat de Maubeuge. MM. Marchant, *, sénateur, directeur; Hamoir, directeur des hauts fourneaux du Nord, directeur-adjoint;

Deroisin, maire de Recquignies, Favarcq-Cosson, propriétaire à Maubeuge; Botticau, ancien notaire, id., *syndics*; Labbé, maire d'Awoingt; Fauville, de Boussois; Lauthier, de Jeumont, *syndics-suppléants*.

VALLÉE DE LA NAVILLE.

Un décret impérial du 6 mai 1854, concède à une réunion de propriétaires, le dessèchement des terres marécageuses situées dans la vallée de la Naville, entre Denain et Bouchain.

L'association est administrée par un syndicat composé comme suit :

MM. Leuret, *, associé, régisseur-gérant de la compagnie des mines d'Anzin, *directeur*; Mathieu, directeur des mines de Lourches, *directeur-adjoint*; Bouchez, notaire à Bouchain, Coquelle, maire de Mastaing; de Maingoval, propriétaire à Douchy, *syndics*. Dronsart, propriétaire à Bouchain, Leriche, maire de Neuville, *syndics-suppléants*. *Receveur*, M. Minne, percepteur à Bouchain; Defernez, *conducteur*.

Commission spéciale instituée par décret du 9 octobre 1854.

MM. Gouyon père, fabricant de sucre à Denain; Bruneau, maire à Lieu-Saint-Amand; Cartigny, maire à Escaudain; Leroy, maire à Marquette; baron Lahure, maire à Wavrechain-sous-Faulx; Riquet, maire à Douchy; Bouchelet, maire à Lourches.

VALLÉE DE LA VERGNE.

Un décret du 7 juillet 1856 a autorisé les propriétaires des terrains bordant la rivière de la Vergne et compris dans les communes d'Hergnies et de Flines-lez-Mortagne, à se réunir en association syndicale, à l'effet de pourvoir au dessèchement de ces terrains.

Le syndicat est composé de la manière suivante :

MM. Defernez, *directeur*, Capillon, *directeur-adjoint*; Pouille, *syndic*. MM. Dupriez, Lemer et Haubourdin, *syndics-suppléants*.

Commission spéciale instituée par décret du 6 juin 1857.

MM. Bonnier, juge-de-peace, à Condé; Vitrant, agent-voyer-principal, à Valenciennes; Prud'homme, géomètre, à Vieux-Condé; Defernez, J.-B., cultivateur à Hergnies; Décourt-Fournier, adjoint, à Vieux-Condé; Millescamps, F., propriétaire, à Hergnies; Déveaux, Louis, propriétaire, à Flines-lez-Mortagne.

MINES.

Ingénieur en chef chargé du service des mines dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais, M. Boudousquie, *, à Valenciennes. — *Ingénieur ordinaire des mines*, M. Dormoy, à Valenciennes. — *Ingénieur ordinaire*, M. Bossey, à Lille. — *Gardemines*, M. Canelle, à Valenciennes.

Les concessions de mines dans le département du Nord, sont au nombre de 25, dont 20 de charbon et 5 de fer.

MINES DE HOUILLE.

Concession d'Anzin. Cette concession comprend les territoires d'Anzin, Aubry, Trith-Saint-Léger, Hérin, Oisy, Wavrechain.

Denain , Haveluy , Bellaing , Escaudain , Hélesmes , Wallers , Abscon , Somain , Hornaing , Fenain , Wandignies-Hamage. Son étendue est de 118 kilomètres 518 mètres carrés.

Concession de Fresnes. Elle comprend les territoires de Fresnes , Odomez et Escaupont. Son étendue superficielle est de 20 kilomètres 137 mètres carrés , moins les fortifications de Condé.

Concession de Vieux-Condé. Elle comprend les territoires de Condé , Vieux-Condé et Hergnies. Son étendue est de 39 kilomètres 64 mètres carrés.

Concession de Raismes et de Valenciennes. Elle comprend les territoires de Raismes , Valenciennes , Anzin , Beuvrages et Bruai. Sa superficie est de 48 kilomètres 197 mètres carrés.

Concession de Saint-Saulve. Elle comprend les territoires de Saint-Saulve , Valenciennes , Marly , Etrœux , Sebourg , Rombies , Onnaing , Quaroube , Marchipont , Escaupont , Vicq et Crespin. Sa surface est de 70 kilomètres carrés.

Concession de Denain. Elle comprend une surface de 13 kilomètres carrés et 43 hectares 72 ares , situés sur les territoires de Denain , Escaudain , Louches , Trith-Saint-Léger , Prouvy , Haulchin et Wavrechain.

Concession d'Odomez. Cette concession comprend une superficie de 316 hectares , situés sur Bruille et Odomez.

Concession d'Aniche. Cette concession comprend les territoires d'Aniche , Auberchicourt , Villers-Campeau , Bruille , Pecquencourt , Ecaillon , Erchin , Lewarde , Montigny , Roucourt , Guesnain , Lallaing , Dechy , Sin , Waziers , Raches , Corbehem (Pas-de-Calais) , Courchelettes et Lambres. Sa surface est de 118 kilomètres 508 mètres carrés.

Concession de Douchy. Elle comprend 34 kilomètres carrés et 19 hectares 28 ares , situés sur Mastaing , Rœulx , Bouchain , Neuville-sur l'Escaut , Ecaudain , Louches , Douchy et Haulchin.

Concession de Bruille. Elle comprend 403 hectares , situés sur Bruille et limités par l'Escaut , la chaussée Brunehaut et la concession d'Odomez. Cette concession a été accordée à MM. Dubois , Carpentier , Cavois et compagnie , par ordonnance du 6 octobre 1832.

Concession de Château-l'Abbaye. Elle comprend 9 kilomètres carrés 16 hectares , situés sur Nivelles , Fline , Mortagne , Thun et Château-l'Abbaye. Cette concession a été accordée à la compagnie propriétaire des mines de houille de Bruille , par ordonnance du 18 août 1836.

Concession de Crespin. Elle comprend 28 kilomètres carrés 42 hectares , situés sur Crespin , Onnaing , Sebourg , Quiévrechain , Quaroube et Rombies. Cette concession a été accordée à M. Libert , par ordonnance du 27 mai 1836.

Concession de Marly. Elle comprend 33 kilomètres 13 hectares carrés , situés sur Moncheaux , Famars , Maing , Aulnoy , Marly ,

Saint-Saulve et Thiant. Cette concession a été accordée à MM. Mejean, Moreau, Communeau, Jouffroy et Ducas, par ordonnance du 8 décembre 1836.

Concession d'Hasnon. Elle comprend 14 kilomètres carrés 88 hectares 3 ares, sur Wandignies, Hélesmes, Wallers, Hasnon. Cette concession a été accordée à MM. Bris, Duñilleul et consors, par ordonnance du 23 janvier 1810

Concession d'Azincourt. Elle comprend 8 kilomètres carrés 70 hectares, situés sur Abscon, Aniche, Emerchicourt, Monchecourt, et Erchin. Cette concession a été accordée par ordonnance du 29 décembre 1840, aux quatre compagnies réunies d'Azincourt, Etrun, Hordain, Carette et Minguet.

Concession de Thivencelles. Elle comprend 9 kilomètres carrés 81 hectares, situés sur Vicq, Quaroube, Thivencelles, Saint-Aybert et Crespin. Cette concession a été accordée par ordonnance du 10 septembre 1841, à M. le maréchal de Dalmatie, et à sa compagnie.

Concession d'Escaupont. Cette concession, accordée également à la compagnie de M. le maréchal de Dalmatie, par ordonnance du 10 septembre 1841, ne comprend qu'un kilomètre carré 10 hectares sur les territoires de Fresnes, Escaupont et Vicq.

Concession de Saint-Aybert. Elle comprend 4 kilomètres carrés 55 hectares, situés sur Thivencelles et Saint-Aybert. Cette concession a été accordée par ordonnance du 11 septembre 1841, à MM. de Prévaut, Mahéroult, Lenglé, Pureur et consorts.

Concession de Vicoigne. Elle comprend 13 kilomètres carrés 20 hectares, sur Saint-Amand, Raismes, Hasnon et Wallers. Cette concession a été accordée par ordonnance du 11 septembre 1841, aux quatre compagnies réunies de l'Escaut, Cambrai, Bruille et Hasnon.

Concession de l'Escarpelle. Elle comprend 47 kilomètres carrés 21 hectares, sur Douai, Flers, Raches, Roost-Warendin, Raimbecourt, Moncheaux, Thumeries, Ostricourt, Auby, Lauwin-Planque, Cuincy (Nord), Carvin, Courcelles et Le Forest (Pas-de-Calais). Elle a été accordée par décret du 27 novembre 1850, à MM. Soyez, Marc-Douay et consorts.

MINES DE FER.

Trélon. La concession des mines de fer des communes de Trélon et d'Ohain, dans une étendue de 16 kilomètres carrés, a été faite à M. de Mérode-Westerloo, par un arrêté du Conseil d'Etat du 25 janvier 1785, confirmé par décret du 19 avril 1813.

Il existe sur cette concession deux puits d'extraction pour la mine rouge, et quatre puits d'extraction pour la mine jaune, un fourneau à fondre le minerai, un magasin, un boud à piler la mine et huit lavoirs.

Glageon. Une ordonnance royale du 24 février 1825 a concédé à la dame veuve Hufty les mines de fer existant sur le territoire de Glageon.

Fourmies. Concession a également été faite à la même dame, par ordonnance du 25 juillet suivant, des mines de fer de Fourmies.

Féron. Les mines de fer existant au territoire de Féron ont de même été concédées à madame veuve Hufty par ordonnance du 7 décembre 1825.

Pizons. La concession dite de *Pizons*, a été accordée par ordonnance du 12 octobre 1841, aux sieurs Pillion et Destombes. Elle comprend un kilomètre carré 23 hectares sur les territoires de Wignehies et Fourmies.

CHEMINS VICINAUX.

Les chemins vicinaux de grande communication classés sont au nombre de 77. Nous en donnons ci-après le détail.

Le service de ces chemins est confié à MM. les Ingénieurs des ponts et-chaussées.

N.º des chemins.	DÉNOMINATION.	Longueur en pavé.	Longueur en empierement.	Longueur totale.
		Mètres.	Mètres	Mètres.
1	De Dunkerque à St.-Omer, par Loon. . .	1209	17081	18290
2	De Bergues à St.-Omer, par St.-Momelin.	3718	22871	26589
3	D'Hondschoote à Watten.	17470	17816	35286
4	De Bergues à Furnes.	376	11523	11899
5	De Lille à Tourcoing.	9105	"	9105
6	De Lille à Lannoy.	10532	"	10532
7	De Lomme à Fourmes.	9558	"	9558
8	De Douai à Seclin.	28351	"	28351
9	De Mouvaux à Roubaix, à la frontière et à la route impériale, no 17.	11356	"	11356
10	De Douai à Bapaume.	6546	"	6546
11	De Cassel à Gravelines.	9910	25160	35070
12	De Linselles à Quesnoy-sur-Deûle. . .	510	5824	6334
13	De Valenciennes à Somain.	18970	"	18970
14	D'Armentières à Ypres.	7113	"	7113
15	D'Esnes à Busigny.	12516	3567	16083
16	De Solesmes à Caudry.	9340	"	9340
17	D'Hondschoote à Wormhoudt.	860	16230	17090
18	De Bailleul à Ypres.	1085	3085	4170
19	De Sainghin à Pont-à-Marcq.	9252	"	9252
20	De Solre à Rond-Buisson et Hirson. . .	"	36493	36493
21	De St.-Amand à Hélesmes.	9425	"	9425
22	D'Englos à Haubourdin.	1890	"	1890
23	De Bailleul à Estaires et Merville. . . .	1580	20013	21593
24	De Gussignies à Avesnes.	"	21090	21090
25	D'Arleux à Orchies.	20017	"	20017
26	De Cambrai à Solesmes.	19235	"	19235
27	De Maubeuge à Solre-le-Château. . . .	"	13350	13350
28	De Maubeuge à Binch.	262	8057	8319
29	D'Hélesmes à Denain.	7161	"	7161
30	De Carvin à Orchies.	7696	"	7696
31	De Solesmes à la frontière.	"	34359	34359
32	D'Etrœungt à Landrecies.	"	20220	20220
33	D'Hazebrouck à Merris.	2500	8155	10655
34	D'Auberchicourt à Abscon.	4704	"	4704
35	De Douai à St.-Amand.	27222	"	27222

N.º des chemins.	DÉNOMINATION.	Longueur en pavés.	Longueur en empierement.	Longueur totale.
		Mètres.	Mètres.	Mètres.
36	De Quesnoy-sur-Deûle à Tourcoing. . .	20186	"	20186
37	De Launoy à Néchin.	580	"	580
38	De Bailleul à Estaires et au Seau.	938	16200	17138
39	De Seclin à La Bassée.	11345	"	11345
40	De Neuf-Berquin à Haverskerque.	520	9834	10354
41	D'Haubourdin à Carvin.	10375	"	10375
42	De Solre-le-Château à Jeumont.	375	15958	16333
43	De Landrecies à Solesmes.	15566	"	15566
44	De Ghyvelde à Hondschote.	"	7568	7568
45	De Denain à St.-Vaast par Haspres et Villers-en-Cauchies.	16680	"	16680
46	De Millam à Lederzeele.	"	9865	9865
47	D'Auberchicourt à Bugnicourt.	10545	"	10545
48	De Lomme à Loos par la Planche-à-Q.	3831	"	3831
49	De Denain à Mastaing.	9475	"	9475
50	De Fresnes à Jenlain.	5900	10096	15996
51	De Seclin à Pont-à-Marcq.	4640	"	4640
52	Du Câteau à l'Arbre-de-Guise.	"	5540	5540
53	De Courchelettes.	4160	"	4160
54	D'Etrœungt au Nouvion.	"	5054	5054
55	De Bailleul à l'Abeele.	1048	11250	12298
56	De Béthune à Estaires.	910	"	910
57	De Caestre à Vieux-Berquin.	"	7923	7923
58	D'Armentières à La Bassée.	6736	6445	13181
59	De Caudry à Aubench.-au-Bois (en cons.)	3007	14756	17763
60	De Marquette à Neuville-St.-Remi (id.).	15066	"	15066
61	De Cassel à Lederzeele.	"	6508	6508
62	D'Estaires à Don.	10014	2094	12108
63	De Cambrai à Metz-en-Cout. (en const.)	555	12446	13001
64	D'Arras à Saint-Quentin (idem).	5	6783	6788
65	D'Etrœungt à Anor (idem)	"	15040	15040
66	De Wormhoudt à Zegers-Cappel.	685	6045	6730
67	De Steenvoorde à l'Hazewinde.	"	4235	4235
68	De Lomme à Quesnoy-sur-Deûle.	2707	4582	11220
69	D'Armentières à Halluin (en construct.)	778	11667	12445
70	De Vendegies à la Pyramide de Denain. (idem).	10213	"	10213
71	De Maubeuge à Erquelines.	"	9700	9700
72	De Prisches au Nouvion (en construct.)	"	3489	3489
73	De Trélon à La Capelle.	"	5537	5537
74	De Solre à Sivry.	"	4250	4250
75	Ceinture de Cambrai (en construction)	"	2271	2271
76	De St-Waast à la Guizette (en projet).	7544	"	7544
77	D'Oisy à Metz-en-Cout. (trav. de Mœuvres)	"	2380	2380
TOTAUX.		443853	502410	946263

CHEMINS VICINAUX D'INTÉRÊT COMMUN.

Le nombre de ces chemins est de 59, ainsi que le constate la nomenclature ci-après :

N.os		Longueur
1.	Chemin dit Steenstraet, de la route départementale N.º 15, au chemin de grande communication N.º 4, à Teteghem.	mèt. 4390
2.	Chemin dit Claperdickstraet, de la même route à Uxem.	5230
3.	— de Bergues au Sprewkot.	10535
4.	— de Radinghem et Beaucamps.	2950
5.	— de Rumilly à Cambrai.	3610
6.	— (Classé de grande communication).	»
7.	— de Trélon à Eppe-Sauvage.	9570
8.	— de Villers-Sire-Nicole à Bersillies.	4472
9.	— de Bettechies à Bellignies.	1420
10.	— de Féchain à Aubigny-au-Bac.	4000
11.	— de Douai à Roost-Warendin.	3996
12.	— d'Haubourdin à Seclin.	6900
13.	— de Sequedin à Haubourdin.	1845
14.	— de Bermerain, Capelle et Escarmain.	7520
15.	— de Bruille à Maulde.	9663
16.	— d'Aix à Nomain.	5605
17.	— de Godewaersvelde à Flêtre.	4725
18.	— d'Erchin à Lewarde.	3500
19.	— de Wannehain à Baisieux.	7900
20.	— de Riulay à Marchiennes-Campagne.	4540
21.	— de Saméon à Orchies.	9860
22.	— de Bersée à Auchy.	5870
23.	— de Steenvoorde à Winnezele.	5913
24.	— de Sailly à Willems.	7000
25.	— (Classé de grande communication).	»
26.	— de Rumillies à Escaudœuvres.	3969
27.	— d'Avesnes au Nouvion.	17303
28.	— de Flesquières à la route impériale N.º 29.	5000
29.	— de Clary à la route impériale N.º 39.	8200
30.	— de West-Cappel à Bergues.	4920
31.	— de Tourmignies à Avelin.	2900
32.	— de Roost-Warendin à Auby.	5281
33.	— de Bruille-lez-Marchiennes à Pecquencourt.	6325
34.	— de Douchy à Noyelles.	2835
35.	— d'Ors à Basuel.	3250
36.	— de Ledringhem à la route impériale N.º 16.	4015
37.	— de la Croix-de-Pierre à la Lys.	9020
38.	— de Villereau à Orsinval.	2786
39.	— de Roucourt à Louvignies-Quesnoy.	2568
40.	— d'Esquerchin à Douai.	4930
41.	— de Templeuve à la route départementale N.º 1.	2400
42.	— de Féron à Fourmies.	6050
43.	— de Sommaing à Vendegies-sur-Ecaillon.	970

N.os		Longueur.
44.	Chemin d'Haveskerque à Aire.....	7130
45.	— de Cassel à Oudezele.....	5070
46.	— de Noyelles à Fontaine-N.-D.....	4100
47.	— de Baisieux à Bourghelles.....	2425
48.	— d'Hazebrouck à Blaringhem.....	10085
49.	— de Maubeuge à Taisnières-sur-Hon.....	9436
50.	— d'Orchies à la station de Le Forest.....	9600
51.	— d'Hazebrouck à Houdeghem.....	4085
52.	— de Villers Guislain à Gonnelieu.....	2770
53.	— de Ledezeele à Watten.....	6621
54.	— de La Prévôté à Quesnoy-sur-Deûle.....	4410
55.	— de Rexpoëde à Hondschoote.....	5880
56.	— d'Esnes à Marcoing.....	11770
57.	— de Saint-André à la Lys (chemin de Messine)..	10928
58.	— de Lille à Lambersart.....	3538
59.	— d'Etreux à Saultain.....	2275

TOTAL..... 323859

AGENTS-VOYERS.

Chargés du service des chemins d'intérêt commun et des chemins vicinaux ordinaires.

MM. Marquette, *agent-voyer en chef du département*, à Lille. — Lebleu, *agent-voyer principal*; Deman, *agent-voyer ordinaire de 2e. classe*, à Dunkerque. — Soudant, *agent-voyer principal*; Meurant *agent-voyer de 3e. classe*, à Hazebrouck. — Duchatel, *agent-voyer de 1re. classe*, à Lille; Decroos, *idem* à Wazemmes; Bælde, *idem* à Lille. — Bruyelle, *agent-voyer principal*, à Cambrai; Dagalier, *agent-voyer de 1re. classe*, au Câteau; Delhay, *idem de 3e. classe*, à Cambrai. — Dubois, *agent-voyer principal*, à Avesnes; Delasalle, *agent-voyer de 2e. classe*, au Quesnoy; Fruleux, *idem* à Maubeuge. — Thurin, *agent-voyer principal*, à Douai; Lefèvre-Mallet, *agent-voyer de 1re. classe*, *idem*. — Vitrant, *agent-voyer principal*, à Valenciennes; Renard, *agent-voyer de 1re. classe*, *idem*.

Commission départementale des bâtiments civils.

Par arrêté du 6 janvier 1853, M. le Préfet a organisé la Commission départementale des bâtiments civils. Cette commission est chargée de l'examen des projets de travaux présentés dans l'intérêt du département, des communes ou des établissements publics, ainsi que des plans dressés pour l'alignement des rues des villes. Elle donne son avis sur la convenance des travaux au point de vue de la destination des édifices à construire ou à approprier, sur la composition des projets sous le double rapport de l'art et du goût et en ce qui concerne la solidité des constructions,

le choix des matériaux, la bonne et exacte rédaction des devis et détails. Elle donne également son avis sur les plans d'alignement renvoyés à son examen.

Membres de la Commission. MM. le Préfet, *président*; De Melun, membre du Conseil général, *vice-président*; Marteau, architecte, *secrétaire*; Kuhlmann, O. ✱, membre du Conseil général; Lecomte, doyen-curé de Saint-Maurice, à Lille; Aernouts, doyen-curé de Sainte-Catherine, à Lille; Menche de Loigne, ingénieur des ponts-et-chaussées, à Lille; Marquette, agent-voyer en chef du département, à Lille; Benvignat, architecte, à Lille; Dewarlez, architecte à Roubaix; Caloine, architecte, à Lille; Leroy, architecte, à Lille; Gosselet, docteur en médecine, à Lille; Bernot, directeur de l'école professionnelle, à Lille; Mottez, directeur de l'école primaire supérieure, à Lille; Devaux, chef de la division des travaux publics de la Préfecture.

Architectes départementaux. Pour l'arrondissement de Dunkerque, M. Develle; d'Hazebrouck, M. Desjardins; de Lille, M. Ch. Marteau; de Cambrai, M. De Baralle; d'Avesnes, M. Fiévet; de Douai, M. Dubrulle, et pour celui de Valenciennes, M. Grimault.

LIGNES TÉLÉGRAPHIQUES.

Les anciennes lignes de télégraphie aérienne sont supprimées; aujourd'hui des lignes télégraphiques électriques relient à Paris toutes les préfectures et un grand nombre d'autres villes importantes.

Par décret du 1.^{er} juin 1854, le personnel de l'Administration des lignes télégraphiques se compose de : Un Directeur, 5 Inspecteurs généraux, 12 Directeurs principaux, 100 Inspecteurs, et de Directeurs de station, Chefs de station, Employés de bureau, Stationnaires, Surveillants et Piétons en nombre suffisant pour les besoins du service.

Le siège de l'Administration des lignes télégraphiques est à Paris, rue de Grenelle-St.-Germain, 103, au Ministère de l'Intérieur, où toutes les lignes aboutissent.

Des bureaux supplémentaires sont établis rue Vivienne, à l'Hôtel des Postes, rue Jean-Jacques-Rousseau, rue d'Amsterdam, N.^o 13, à l'Hôtel-de-Ville, au Luxembourg, aux gares du Nord, d'Orléans, de Rouen, de Lyon, de l'Ouest, à la Douane, rue de l'Entrepôt, N.^o 6.

Il n'y a actuellement que huit directions principales qui sont celles de : 1.^o Paris, 2.^o Amiens, 3.^o Nantes, 4.^o Bordeaux, 5.^o Toulouse, 6.^o Marseille, 7.^o Lyon, 8.^o Strasbourg.

La direction principale d'Amiens comprend les inspections d'Amiens, Saint-Quentin, Lille, Abbeville, Rouen, Evreux et Caen.

L'inspection de Lille comprend les stations de Lille, Dunkerque, Calais, Saint-Omer, Roubaix, Douai, Valenciennes et Tourcoing.

Directeur, M. Alexandre, à Paris. *Inspecteur général (pour le Nord)*, M. le baron Amiot, à Paris. — *Directeur principal d'Amiens*, M. Moris, à Amiens. — *Inspecteur de la circonscription de Lille*, M. Devémy, à Lille, rue de la Barre, N.° 18 — *Directeur de la station de Lille*, M. Mairesse, rue de Tournay, 21.

POSTES ÉLECTRIQUES.

A Lille (entrée par la cour de la gare). (1).

Stationnaires, MM. Ruin, Dardenne, Margerie, Gruson, Vanlande, Louchez, De Lachapelle.

Surveillants à Lille, MM. Delebecque et Lejosne. — *Piétons*, MM. Dimiez aîné et Boutier.

Poste spécial de la compagnie du chemin de fer près des salles d'attente dans la gare, MM. Dimiez, Lechène, Chapy, *stationnaires*.

DANS LES AUTRES VILLES DE LA CIRCONSCRIPTION DE LILLE.

Stations : de Dunkerque, M. Cabour, *directeur* ; — *de Calais*, M. Messonnier, *directeur* ; — *de Saint-Omer*, M. Lesage, *chef de station* ; — *de Roubaix*, M. Leclercq, *chef de station* ; — *de Douai*, M. Raulx, *chef de station* ; — *de Valenciennes*, M. Robert, *directeur* ; — *de Tourcoing*, M. Hudot, *chef de station*.

Le bureau est ouvert tous les jours, sans exception, depuis sept heures du matin, en été, et depuis huit heures en hiver, jusqu'à neuf heures du soir.

Des tableaux indiquant les taxes des dépêches et les formalités de la perception sont affichés dans les bureaux où le public peut en prendre connaissance.

Depuis le 1.^{er} mars 1851, le public est admis à transmettre des dépêches privées en vertu de la loi du 29 novembre 1850 sur la correspondance télégraphique ; cette loi a été successivement modifiée par une loi en date du 28 mai 1853 et une loi votée en 1856. Cette dernière abaisse les tarifs ou taxes des dépêches privées.

Un décret en date du 27 décembre 1851, statue sur la police des lignes télégraphiques électriques et aériennes. Un autre décret en date du 17 juin 1852, porte règlement sur le service de la correspondance télégraphique privée. Enfin, par suite de conventions internationales, les lignes françaises sont mises en relation avec le réseau des lignes électriques des pays étrangers, avec l'Angleterre, la Belgique, la Hollande, toute l'Allemagne, la Suisse, le Piémont, l'Italie, la Suède et la Norvège,

(1) Un service de nuit existe au poste de la gare de Lille depuis le 20 Juin 1857, après la fermeture du bureau de l'Etat.

la Russie, les principautés danubiennes, la Turquie, l'Espagne et les îles de Corse et de Sardaigne.

La ligne télégraphique sous-marine de France en Algérie a été livrée à la correspondance, le 1.^{er} novembre 1857.

Texte de la loi votée par le Corps législatif dans sa session de 1856.

Article 1.^{er} Les dépêches télégraphiques privées sont soumises à la taxe suivante perçue au départ :

Pour une dépêche de un à quinze mots , il est perçu un droit fixe de deux francs , plus dix centimes par myriamètre.

Au-dessus de quinze mots , la taxe précédente est augmentée d'un dixième pour chaque série de cinq mots ou fraction de série excédant.

Il est accordé pour l'adresse de chaque dépêche , de un à cinq mots qui ne sont pas comptés.

Au-dessus de cinq mots , l'excédant est compté et taxé avec le corps de la dépêche.

Le lieu de départ et la date sont transmis d'office.

2.^o Les dépêches entre deux bureaux télégraphiques d'une même ville, sont soumises à une taxe fixe, indépendante des distances.

La taxe est d'un franc pour une dépêche d'un à quinze mots ; elle est augmentée d'un dixième pour chaque série de cinq mots , ou fraction de série excédant.

3.^o Les dépêches de nuit entre des stations télégraphiques où il existe un service de nuit ne donnent lieu à aucune surtaxe.

Dans les stations où le service de nuit n'est pas permanent , les dépêches de nuit continuent d'être soumises à la double taxe ;

4.^o Le port des dépêches à domicile est gratuit. Néanmoins, lorsqu'un expéditeur demande qu'il soit délivré une copie de sa dépêche à plusieurs domiciles, dans un même lieu de station, il paie 0,50 centimes de port pour chaque copie , moins une , indépendamment du droit de copie de 0,50, établi par l'article 4 de la loi du 28 mai 1853 ;

5.^o Les dispositions de la présente loi seront mises à exécution à partir du 1.^{er} septembre 1856 ;

6.^o Sont maintenues les dispositions des lois des 29 novembre 1850, 28 mai 1853, et 22 juin 1854, qui ne sont pas contraires à la présente loi.

Extrait de la loi du 28 mai 1853, — Articles encore en vigueur.

Art. 2. Tout nombre jusqu'au maximum de cinq chiffres est compté pour un mot ; les nombres de plus de cinq chiffres représentent autant de mots qu'ils contiennent de fois cinq chiffres , plus un mot pour l'excédant. Les virgules et les barres de division sont comptées pour un chiffre.

Art. 3. Tout expéditeur peut exiger qu'on lui fasse connaître l'heure de l'arrivée de sa dépêche, soit au bureau télégraphique , soit au domicile du destinataire, à charge par lui de payer en plus le quart de la somme

qu'aurait coûté la transmission d'une dépêche minimum pour le même parcours.

Art. 5. Le Ministre de l'Intérieur est autorisé à concéder des abonnements à prix réduit aux chambres de commerce, aux syndicats des agents de change, et aux syndicats des courtiers de commerce, sous la condition que les dépêches seront immédiatement rendues publiques dans les formes déterminées par le ministre.

OBSERVATIONS SUR LA CORRESPONDANCE PRIVÉE.

Les dépêches privées seront reçues dans les bureaux de l'Etat, et en outre dans la plupart des gares des chemins de fer desservies ou non par les employés de l'Etat. (*Décision du 20 juin 1857.*)

La présentation des dépêches privées doit être faite au bureau télégraphique par l'expéditeur ou par une personne qui *doit savoir signer*.

Les dépêches doivent être *intelligibles, écrites lisiblement*, sans abréviation et de manière à ne pas laisser place à l'interprétation.

Si des mots ont été effacés, l'expéditeur doit écrire sur la dépêche le nombre de mots rayés nuls et signer.

L'article 1er. de la loi du 29 novembre 1850, spécifie « que la transmission de la correspondance télégraphique privée est toujours subordonnée aux besoins du service de l'Etat. » Les dépêches officielles ont donc la priorité sur celles des particuliers.

Les dépêches privées sont toujours transmises dans l'ordre d'inscription pour chaque destination ; toutefois, les dépêches de plus de cent mots peuvent être retardées pour laisser passer des transmissions plus courtes.

Un service de nuit régulier est établi à Paris, Lyon, Marseille, Bordeaux, Strasbourg, Calais, Toulouse et Nancy, et en outre dans tous les bureaux des gares des chemins de fer desservis par les agents de l'Etat. Sur le chemin de fer du nord, ces bureaux sont : Amiens, Boulogne, Calais, Creil, Dunkerque, Lille, Maubeuge, Valenciennes et la gare du nord à Paris.

Sont considérées comme dépêches de nuit, celles qui sont déposées de 9 heures du soir à 8 heures du matin, du 1.er octobre au 31 mars, et de 9 heures du soir à 7 heures du matin, du 1.er avril au 30 septembre.

Quand les dépêches vont à l'étranger, comme elles peuvent arriver à destination par diverses voies, que, par exemple, une dépêche pour Trieste peut y parvenir en passant par la frontière de Belgique, de Prusse, de Bavière, du grand duché de Bade, de Suisse ou de Sardaigne, il importe que l'expéditeur indique la route qu'il désire faire prendre à sa dépêche. Dans ce cas, le nom du bureau destinataire est immédiatement suivi de l'une de ces mentions : voie Belgique, voie Prusse, voie Bavière, voie Bade, etc. Ces mots étant introduits pour la régularité du service, ne sont pas taxés.

Les dépêches privées ne peuvent être retirées avant ou pendant leur

transmission que par la personne même qui les a remises ou envoyées. Il n'y a du reste lieu à remboursement que pour les frais de port ou d'express et autres accessoires ; le principal de la taxe demeure acquis au trésor ; toutefois, s'il s'agit d'une dépêche internationale, la taxe étrangère peut être rendue sous déduction d'un quart de la taxe.

Le directeur du télégraphe peut, dans l'intérêt de l'ordre public et des bonnes mœurs, refuser de transmettre les dépêches.

L'Etat n'est soumis à aucune responsabilité à raison du service de la correspondance privée par la voie télégraphique (Loi du 29 novembre 1850, art. 6).

Exemple de taxation d'une dépêche de 15 mots de Lille pour Paris :

Distance. 24 myriamètres. — Taxe : 4 fr. 40 cent.

CORRESPONDANCE TÉLÉGRAPHIQUE PRIVÉE. — TARIF FRANÇAIS. — PRINCIPALES VILLES.

DE PARIS A	Distance en myriamètres.	De un à 45 mois.	Partie additionnelle par série de 5 mois.	DE PARIS A	Distance en myriamètres	De un à 45 mois.	Partie additionnelle par série de 5 mois.
Abbeville.....	45	3f50c	nf35c	Lille.....	24	4f10c	nf41c
Agen.....	54	7 40	» 74	Lyon.....	40	6 »	» 60
Aix.....	65	8 50	» 85	Marseille.....	67	8 70	» 87
Alby.....	55	7 50	» 75	Metz.....	29	4 90	» 49
Amiens.....	12	3 20	» 32	Montpellier....	60	8 »	» 80
Angers.....	27	4 70	» 47	Mulhouse.....	40	6 »	» 60
Arras.....	17	3 70	» 37	Nantes.....	35	5 50	» 55
Bayonne.....	68	8 80	» 88	Nevers.....	22	4 20	» 42
Beaucaire.....	60	8 »	» 80	Orléans.....	12	3 20	» 32
Besançon.....	34	5 40	» 54	Poitiers.....	30	5 »	» 50
Blois.....	17	3 70	» 37	Rennes.....	32	5 20	» 52
Bourges.....	20	4 »	» 40	Rochefort.....	42	6 20	» 62
Bordeaux.....	51	7 10	» 71	Rochelle (La)..	41	6 10	» 61
Boulogne.....	22	4 20	» 42	Roubaix.....	22	4 20	» 42
Brest.....	52	7 20	» 72	Rouen.....	12	3 20	» 32
Caen.....	24	4 40	» 44	Saint-Omer.....	22	4 20	» 42
Calais.....	24	4 40	» 44	Saint-Quentin..	14	3 40	» 34
Cette.....	62	8 20	» 82	Saumur.....	26	4 60	» 46
Châlons-s.-Marne	16	3 60	» 36	Strasbourg.....	41	6 10	» 61
Châlons-s.-Saône	31	5 10	» 51	Tonnerre.....	17	3 70	» 37
Châteauroux....	24	4 40	» 44	Toulon.....	71	9 10	» 91
Cherbourg.....	31	5 10	» 51	Toulouse.....	60	8 »	» 80
Dieppe.....	16	3 60	» 36	Tours.....	21	4 10	» 41
Dunkerque.....	25	4 50	» 45	Valenciennes...	20	4 »	» 40
Havre (Le) ..	18	3 80	» 38	Frontière belge..	3e zone	4 50	1 50

SERVICES DE SANTÉ.

Epidémies.

Des médecins nommés par le ministre sont chargés du traitement des indigents, en cas de maladies épidémiques. Ce sont :

MM. Lemaire, à Dunkerque ; Prévost, à Hazebrouck ; Brigandat, ✱, à Lille ; Chantreuil, à Cambrai ; Comtesse, à Etrœungt ; Bagnéris fils, à Douai ; Manouvrier, ✱, à Valenciennes.

Jury médical du département.

MM. Brigandat, ✱, docteur en médecine à Lille ; Garreau, docteur en médecine à Lille, *membres* ; MM. Delezenne, pharmacien à Lille ; Thibaut, idem, à Dunkerque ; Gosselet, idem, à Landrecies ; Pesier, pharmacien à Valenciennes, *membres adjoints*.

Conseils d'hygiène publique et de salubrité.

Les conseils d'hygiène du département ont été organisés par un arrêté du préfet du 13 juin 1849, conformément aux dispositions de l'arrêté du président du Conseil des ministres, chargé du pouvoir exécutif en date du 18 décembre 1848. Ces comités remplacent les conseils de salubrité précédemment établis.

CONSEIL CENTRAL D'HYGIÈNE PUBLIQUE ET DE SALUBRITÉ DU DÉPARTEMENT.

MM. le Préfet, *président* ; Brigandat, ✱, docteur en médecine, *vice-président* ; Gosselet, médecin de l'asile d'aliénés de Lille, *secrétaire* ; Kuhlmann (O. ✱), professeur de chimie ; Bailly, docteur en médecine ; Pommeret, médecin-vétérinaire ; Delezenne, pharmacien ; Delezenne, ✱, professeur de physique ; Demesmay, ✱, agronome ; Kolb, ✱, ingénieur en chef des ponts-et chaussées, à Lille ; Cazeneuve, ✱, directeur de l'Ecole de médecine ; Pilat, docteur en médecine ; Germain, docteur en médecine ; Meurein, pharmacien ; Fremont, (O. ✱), lieutenant-colonel du génie en retraite.

CONSEIL D'HYGIÈNE DE DUNKERQUE.

MM. le sous-préfet, *président* ; Meneboo, docteur en médecine, *vice-président* ; Faucon, idem, *secrétaire* ; Darras, docteur en médecine ; Lebleu, idem ; Lemaire, idem ; Zandyck, idem ; Bobilier, idem ; Leroy, pharmacien ; Delaetre, vétérinaire ; Dessurne, ancien élève de l'Ecole polytechnique ; Develle, architecte ; Thélou fils, pharmacien.

CONSEIL D'HYGIÈNE D'HAZEBROUCK.

MM. le sous-préfet, *président* ; Prévost, docteur en médecine à Hazebrouck ; Beesau, idem ; Demeersemaan, idem ; Debaecker,

pharmacien à Hazebrouck ; Vandamme , idem , à Cassel ; Baelde , vétérinaire , idem ; Deschodt , membre du Conseil général , à Hazebrouck ; Stoppelgast , maire , à Bailleul ; Cappon , propriétaire , à Vieux-Berquin ; Duffos , docteur en médecine , à Estaires ; Thibaut , idem , à Hazebrouck ; Lobbedez , vétérinaire , idem .

CONSEIL D'HYGIÈNE DE CAMBRAI.

MM. le sous-préfet , *président* ; Cambray , ✱ , docteur en médecine à Cambrai ; Hardy , id. , id. ; de Beaumont , id. , id. ; Chantreuil , médecin des épidémies ; de Baralle architecte ; Ruelle , docteur en médecine ; De La Frémoire , ingénieur des ponts-et chaussées ; Tordeux , pharmacien ; Senex , id. ; Banse , vétérinaire ; Delloy , ancien président du tribunal de commerce ; Lermoyez , ✱ , ingénieur des ponts-et-chaussées .

CONSEIL D'HYGIÈNE D'AVESNES.

MM. le sous-préfet , *président* ; Eliet , docteur en médecine , à Avesnes , *vice-président* ; Caverne , pharmacien , *secrétaire* ; Triffet , docteur en médecine , à Avesnes ; Kubin , idem , idem ; Desmazure , idem , à Dourlers ; Herbecq , officier de santé à Avesnes ; Lemoine , pharmacien à Avesnes ; Delflache , vétérinaire , idem ; Havée , agriculteur à Boulogne ; Fiévet , architecte du département à Avesnes ; Bevière Saint-Fleury , propriétaire à Avesnes ; Lubin , docteur en médecine , à Avesnes .

CONSEIL D'HYGIÈNE DE DOUAI.

MM. le sous-préfet , *président* ; Lequien , docteur en médecine , *vice-président* ; Duhem , idem ; Burgeat , propriétaire , *secrétaire* ; Bagnéris fils , docteur en médecine ; Maugin , idem ; Vasse aîné , professeur de sciences , au lycée ; Billet , industriel , à Cantin ; Delplanque , vétérinaire ; Faucheux , docteur en médecine ; Thurin , agent-voyer principal ; Lamarle , ✱ , ancien ingénieur en chef des ponts-et-chaussées ; Evrard , chimiste .

CONSEIL D'HYGIÈNE DE VALENCIENNES.

MM. le sous-préfet , *président* ; Marbotin , ✱ , docteur en médecine , *vice-président* ; Charpentier , id. , *idem* ; Dehous , docteur en médecine , *secrétaire* ; Pesier , chimiste ; Duquesne , ✱ , fabricant de produits chimiques ; Huart , vétérinaire ; Manouvrier , ✱ , docteur en médecine ; Boca , fabricant d'huile ; Boudousquié , ✱ , ingénieur en chef des mines ; Dutouquet , architecte ; Dutemple , fabricant de sucre ; Delanoue , naturaliste à Raismes .

Commissions cantonales d'hygiène publique.

Un arrêté de M. le Préfet du 15 novembre 1850 , porte que les comités cantonaux de salubrité institués par l'arrêté préfectoral du 23 décembre 1848 , formeront à l'avenir les commissions cantonales d'hygiène publique .

Police sanitaire des ports.

Un décret du 24 décembre 1850 a réglé sur de nouvelles bases les

dispositions relatives à la police sanitaire des ports. Par suite de ce décret les deux commissions qui existaient à Dunkerque et à Gravelines ont été supprimées, et il a été créé une commission unique composée comme suit,

COMMISSION SANITAIRE DE DUNKERQUE.

MM. le sous-préfet, *président* ; le maire de Dunkerque, *vice-président* ; le commandant de la place, le directeur des douanes ; le commissaire chargé du service maritime ; Beck, membre du conseil municipal ; Lebleu, idem ; Meneboo, membre du conseil d'hygiène ; Lemaire, idem ; Choquet, membre de la chambre de commerce, *secrétaire*.

Agents sanitaires institués en vertu du décret du 24 décembre 1850. MM. Faudacq, capitaine des douanes, *agent principal*, à Dunkerque ; Mondelli, lieutenant des douanes, *agent ordinaire*, idem ; Danctoville, idem ; Bimon, idem, idem ; Romby, idem, *agent ordinaire*, à Gravelines.

Vaccine.

COMITÉ CENTRAL DU DÉPARTEMENT.

MM. le préfet, *président* ; Cleenewerck, conseiller de préfecture, *vice-président* ; le maire de Lille ; le vice-président de la commission administrative des hospices de Lille ; le vice-président du bureau de bienfaisance de Lille ; le doyen-curé de Saint-Etienne ; le ministre du culte protestant ; J. Lefebvre, *, membre du conseil général ; Bailly, docteur en médecine ; Pucelle, idem ; Delmar, officier de santé ; N... ; Bertherand, docteur en médecine, *secrétaire* et conservateur du dépôt de vaccin.

COMITÉ D'ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

MM. le sous-préfet, *président* ; Beck, membre du conseil d'arrondissement ; le maire de Dunkerque ; Decooninck, doyen-curé de Saint-Jean-Baptiste ; le vice-président du bureau de bienfaisance de Dunkerque ; Meneboo, docteur en médecine, à Dunkerque ; Darras, docteur en médecine, à Dunkerque ; Lemaire, médecin des épidémies, *secrétaire du comité*.

COMITÉ D'ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

MM. le sous-préfet, *président* ; Huyghe, membre du conseil d'arrondissement ; le maire d'Hazebrouck ; Devulder, doyen-curé d'Hazebrouck ; le vice-président du bureau de bienfaisance d'Hazebrouck ; Decool, docteur en médecine, à Hazebrouck ; Beesau, docteur en médecine, à Hazebrouck ; Prévost, médecin des épidémies, *secrétaire du comité*.

COMITÉ D'ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

MM. le sous-préfet, *président* ; le maire de Cambrai ; le vice-président du bureau de bienfaisance de Cambrai ; De Beaumont, docteur-médecin, à Cambrai ; Ruelle, docteur-médecin, à Cambrai ; Chantreuil, médecin des épidémies, *secrétaire du comité* ; N....., N.....

COMITÉ D'ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

MM. le sous-préfet, *président* ; Devise, conseiller d'arrondissement ; le maire d'Avesnes ; Denis, grand-doyen, curé d'Avesnes, Éliet, docteur en médecine, à Avesnes ; Dupont, docteur-médecin à Trélon ; Contesse, médecin des épidémies, *secrétaire du comité*, à Etrœungt.

COMITÉ D'ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

MM. le sous-préfet, *président* ; Lequien, membre du conseil d'arrondissement ; le maire de Douai ; Lefebvre, doyen-curé de Notre-Dame ; le vice-président du bureau de bienfaisance de Douai ; Faucheux docteur en médecine ; Bagnéris, médecin des épidémies, *secrétaire du comité*.

COMITÉ D'ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

MM. le sous-préfet, *président* ; le maire de Valenciennes ; Dupire, membre du conseil d'arrondissement ; Delcourt-Dubois, vice-président du bureau de bienfaisance ; Pique, archiprêtre, doyen-curé de Notre-Dame de Valenciennes ; Marbotin, *, docteur en médecine à Valenciennes ; Hollaind, chirurgien de l'Hôtel-Dieu ; Manouvrier, *, *secrétaire du comité*.

Eaux et boues de Saint-Amand.

L'établissement des eaux et boues de Saint-Amand est situé à l'extrémité du hameau de la Croisette et à environ 3 kilomètres à l'est de la ville dont il porte le nom, 10 de Valenciennes et 16 de Tournai.

Cet établissement possède quatre sources : La Fontaine-Bouillon, le Pavillon-Ruiné, la Petite-Fontaine et la Fontaine de l'Evêque d'Arras. La température des eaux et des boues est de 20 à 21 degrés Réaumur.

Les thermes de Saint-Amand sont concédés à M. le docteur Charpentier, et viennent de recevoir des améliorations notables, tant au point de vue matériel que sous le rapport de l'application des moyens de traitement.

PRISONS.

Les prisons civiles existant dans le département du Nord sont au nombre de huit, savoir : une maison de justice à Douai, près la Cour d'assises ; six maisons d'arrêt : à Dunkerque, Hazebrouck, Lille, Cambrai, Avesnes et Valenciennes, près les tribunaux de police correctionnelle, et une maison centrale de détention à Loos (voyez ci-

après), pour les individus condamnés à la réclusion et à plus d'un an d'emprisonnement.

La maison d'arrêt de Lille sert en même temps de prison pour les condamnés à moins d'une année d'emprisonnement.

Par les soins de l'administration, des Frères de l'institut de Saint-Joseph ont été placés dans chacune des prisons de Lille et de Douai.

Commissions des prisons.

Aux termes de l'ordonnance du 9 avril 1819, le premier président et le procureur-général dans les villes où siège une cour d'appel, et, dans les autres villes, le président du tribunal et le procureur impérial sont de droit membres des commissions des prisons.

Nous donnons ci-après les noms des membres électifs de ces commissions.

DUNKERQUE. MM. de Coussemaker, ✱, juge, *vice-président*; Harcourt, propriétaire; Zandyck, docteur en médecine; Delelis, propriétaire; Dessurne, ancien élève de l'école Polytechnique; Willems, avocat; Lefebvre, avocat, *secrétaire*.

HAZEBROUCK. MM. Quenson, *vice-président*; Ruysen, Kien, Bloeme, Devulder, doyen-curé.

LILLE. MM. Reynart-Lesage, *vice-président*; Dujardin, ancien notaire, *secrétaire*; de Melun, conseiller-général; Lefebvre, ✱, curé de Saint-Etienne; Legrand, ✱, avocat; Rouzière, négociant; N....

CAMBRAI. MM. Renard, juge-suppléant; Vallée, vicaire-général; Mallet, chanoine; De Beaumont, docteur médecin; Lestoquoy, juge-de-paix.

AVESNES. MM. Maurice-Bernard, *vice-président*; Fauquet, maire; Paul, ancien avoué; Degarros; Flament-Fleury; Bevière.

DOUAI. MM. Bois, propriétaire, *vice-président*; Lavoix, receveur-municipal; Boutique, avoué; Rossignol, président du tribunal; Lenglet, conseiller à la cour impériale; Nutly, juge-de-paix, *secrétaire*.

VALENCIENNES. MM. le sous-préfet, *président*; de Chertemps, ancien officier de cavalerie; Boulan, propriétaire; Dinaux, homme de lettres; Pesier; Tamboise.

Médecins des prisons.

Douai (maison de justice), MM. Mangin, médecin, et Bagnéris, chirurgien; Dunkerque, M. Lemaire; Hazebrouck, M. Prevost; Lille (maison d'arrêt et de correction), M. Brigandat, ✱; Cambrai, M. Hardy; Avesnes, M. Herbecq; Valenciennes, M. Manouvrier, ✱.

Aumôniers des prisons.

Douai, M. Sapelier; Dunkerque, M. Deberdt; Hazebrouck, M. Spannut; Lille, M. Delebarre; Cambrai, M. Margerin; Avesnes, M. Lacomblet; Valenciennes, M. Decottignies.

Maison centrale de détention de Loos.

COMMISSION DE SURVEILLANCE DE LA MAISON CENTRALE.

Conformément aux dispositions d'une ordonnance en date du 5 novembre 1847, une commission de surveillance est établie près de la maison centrale. Elle est composée du Préfet, président; du premier président de la Cour impériale, du procureur général, du président du Tribunal civil de Lille, du procureur impérial, de deux membres du Conseil général, de deux membres du Conseil d'arrondissement et du maire de Loos.

Cette commission, qui s'assemble au moins une fois par mois, donne son avis sur l'instruction morale, religieuse et élémentaire des détenus, sur l'état sanitaire de la maison, sur l'exercice de la justice disciplinaire, sur les clauses des cahiers des charges des entreprises en cas de renouvellement, sur les tarifs de la main-d'œuvre; enfin, sur les améliorations dont le régime et la police de la maison paraissent susceptibles.

Les membres amovibles de la commission, nommés par M. le Ministre de l'intérieur, sont :

MM. Mimerel, Lefebvre et Kuhlmann, membres du conseil général; Menche, membre du conseil d'arrondissement.

Commission de surveillance des jeunes détenus de la colonie agricole. MM. Clen, curé de Loos, président; Boutry, *, juge au tribunal civil de Lille; J. Lefebvre *, membre du conseil général, à Hem; Defontaine, *, à Lille; Derbigny, propriétaire.

Administration. MM. Dodun, directeur; Guilmot, Bombart, inspecteurs; Mercier, agent-comptable; Lyoen, greffier; Chambert, économe; Agnius, économe-adjoint; Flament et Revel, aumôniers; Fraisse, médecin; Billon, docteur en médecine, chirurgien; Martin, pharmacien; Briant, instituteur; Bailleul, agent responsable de la colonie agricole; Laurent, teneur de livres; Contamine, Hervieux, Doirat, Bordier, commis aux écritures; Vidal, garde-magasin; Dourmel, gardien-chef.

M. Marteau, architecte de la maison centrale.

ORGANISATION MUNICIPALE.

Les conseils municipaux ont été intégralement renouvelés en 1855, conformément aux dispositions de la loi du 7 juillet 1852.

Nous donnons ci-après pour les principales communes, la composition de ces conseils, dans l'ordre du nombre des suffrages obtenus par leurs membres.

Les maires et adjoints ont été nommés, savoir : dans les chefs-lieux d'arrondissement et de département, et dans les communes de plus de 3,000 âmes, par le Gouvernement, et dans les autres communes, par le Préfet.

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

DUNKERQUE. *Maire*, M. Mollet, ✱. — *Adjoints*, MM. Willems, Delelis. — *Conseil municipal*, MM. Cuel (O. ✱), Carlier, Amand, ✱, Beck, Devries, Quillacq, Verley, Lebleu, Bouly de Lesdain, Carlier, Charles, Durin, Willems, Bourdon, Carpentier, Bessat, Vandewalle, Delelis, Derode, Delaetre, Govare, Salomez, Lefebvre, Verharne, N. . . ., N. . . . — *Secrétaire de la mairie*, M. Caux.

BERGUES. *Maire*, M. Verleye. — *Adjoint*, M. Guilbert. — *Conseil municipal*, MM. Joos, ✱, Debert, Claeys, Meesemacker, Vernaelde, Pastors, Pluvier, Debaecker-Beyaert, Chocqueel, Deblock, Michiels, Devacke, Vendenbroucke, Pareydt, Cieren, Bastaert, Vermullen. — *Secrétaire de la mairie*, M. Demeunynck.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

HAZEBROUCK. *Maire*, M. Houcke. — *Adjoints*, MM. Kien, Thibaut. — *Conseil municipal*, MM. Cleenwerck, ✱, Warein, ✱, Prevost, Omaere, Houvenaghel, Pouvillon, Deberdt, Schmit-Bernard, Kien, Debaecker, Caboche, Quenson, Massiet, Deschodt, Claudorez, Thibaut, Donckele, Guermonprez, Leclercq, Delbecq, Vandewalle, Ed., Bailleux, Vandewalle, D. — *Secrétaire de la mairie*, M. Champeaux.

BAILLEUL. *Maire*, M. Stoppelgast. — *Adjoints*, MM. Plichon, Bieswal-Pouvillon. — *Conseil municipal*, MM. Plichon, Bieswal, Hopsomer, Vandamme-Vanlerberghe, Cauwelier, Salomé, Flahaut, Behaghel, Vanmerris, Lotthé, Vandewalle, Van Merris-Van Merris, Declercq, Behaghel, H., Decoussemacke, Flahaut, Debleu-Buns, Demersseman, Waultre, Decoussemaker-Delanche, Hié-Vandarmeersch. — *Secrétaire de la mairie*, M. Hopsomer.

CASSEL. *Maire*, M. Desmittère. — *Adjoints*, MM. Dehandschoewerker, Chevalier. — *Conseil municipal*, MM. Béhaghel, Chevalier, Dehandschoewerker, Colpaert, Marant, Dousinelle, Vantroyen, Vernimmen, Ryckewaert, Windrif, Wackernie, Paresys, Dutroy, ✱, Pastoors, Vanbever, Thirion, Leroy, Desmidt (C. ✱), Merchier, Samsoen, Losson. — *Secrétaire de la mairie*, M. Pastoors.

ESTAIRES. *Maire*, M. Hennion. — *Adjoints*, MM. Deroz, Ducatez-Degrave. — *Conseil municipal*, MM. Degroote-Delassus, Loridan-Hullebert, Hameau, Deroz, Duret, Lerouge, Leconte-Dupond, Leroux, Vieren, Depecker-Ridez, Rohart, Taffin-Peuvion,

Ducatez-Degrave, Singer, Rogié-Dupire, Leclerc, Salomé, Ledieu, Hennion, Degruson, Gruson-Puchelle, Duflos-Perret. — *Secrétaire de la mairie*, M. Beau.

MERVILLE. *Maire*, M. Verhaeghe-Ledieu, ✱. — *Adjoints*, MM. Delassus-Vanderbergue, Senellart-Panier. — *Conseil municipal*, MM. Senellart-Panier, Hadou, Loridan-Loridan, Lutun, Delassus-Vanderbergue, Taquet-Delbarre, Becu-Loutre, Duhamel, Deroo-Duflos, Variscotte-Dubois, Bridelance, Duvette, Clarisse-Piat, Mattelin, Grillet-Het, Corniaux-Brûlé, Degruson-Williot, Barizel, Roussel-Desprès, Costenoble, Hue. — *Secrétaire de la mairie*, M. Guy.

ARRONDISSEMENT DE LILLE.

LILLE. *Maire*, M. Richebez (O. ✱ ✱). — *Adjoints*, MM. Gentil, ✱, Delattre (✱ ✱), Bommart-Crépy, ✱, Deledicque, Mille. — *Conseil municipal*, MM. Desalle, Bommart, ✱, Bernard, Mille, Barrois, Bigo, Deledicque, Gentil, ✱, Descat-Florin, Ovigneur, Champon, Blocquel, Lechat, Dorémieux, Descamps, Dujardin, Huet, Verley, Scribe, Boutry, Meunier, Delattre, (✱ ✱), Hurtrel, Mourcou, Flamen, De Caulincourt, Théry, Dehau, Frémont, ✱, De Melun, Rouzé, Kuhlmann (O. ✱), Delannoy, Desrousseaux, N... — *Secrétaire de la mairie*, M. Grodée.

ARMENTIÈRES. *Maire*, M. Dansette-Leblon, ✱, — *Adjoints*, MM. Bayart, Cary. — *Conseil municipal*, MM. Butin, Rogeau-Planque, Joire-Desmazières, Cary, Théry, Lescornez, Bayart, Pouchain-Boutry, Mahieu-Delangre, Reynaert, Deloince-Boutry, Descamps-Cochez, Grenier, Castrique, Hadou, Desmazières, Clarisse-Béghin, Roussel-Baron, Delangre-Deroubaix, Theeten, Wanin, Dutilleul. — *Secrétaire de la mairie*, M. Dernoncourt.

COMINES. *Maire*, M. Lambin. — *Adjoints*, MM. Meurillon, Desbonnets. — *Conseil municipal*, MM. Cuvelier-Pagès, Ghesquière, Gaudron-Cuvelier, Froidure, Desprez, Salembié, Flament, Lambin, Goeman, Pollet-Delebecque, Dumortier-Toulemonde, Caulié-Ployart, Desbonnets, Delbecque, Ghesquière, Gondrexon-Lefrançois, Dumortier, Catteau-Lauwick, Ghesquière-Herbaux, Meurillon, Capelle, Lambin-Courouble. — *Secrétaire de la mairie*, M. Marcotte.

ROUBAIX. *Maire*, N... — *Adjoints*, N..., N..., N... — *Conseil municipal*, MM. Dellebecq-Desfontaine, Tiers-Bonte (faisant les fonctions de maire), Boissière, Flipo, Roussel-Dazin, Delattre, ✱, Delannoy, Piat, Duthoit, Ernould-Bayart, Motte-Brédart, Ducatteau, Dubar-Delespaul, Renaux-Lemerre, Descat, Wattine, Delerue-Dazin, Lagache, Lefebvre-Hannart, Decarne, Dhalluin-Desprets, Lefebvre, Dupire, Debuchy, Frasez, Delattre, Godefroy, Crombé, Wibaux, N... — *Secrétaire de la mairie*, M. Brun-Lavaine.

SECLIN. *Maire*, M. Duriez. — *Adjoints*, MM. Duport, Desmazières-Delannoy. — *Conseil municipal*, MM. Duriez, Duport, Desmazières-Delannoy, Decourtray-Guy, Cottignies, Desurmont, Descloquemant, Collette, Fournier, Demeestère, Carlier, Dujardin, Fl., Labbe, Cormorant, Mollet, Dujardin, Fr., Mouchy, Duvivier, Mollet, Duquesne, Six. — *Secrétaire de la mairie*, M. Delacourt.

TOURCOING. *Maire*, M. Roussel-Defontaine. — *Adjoints*, M. Leblan, N... — *Conseil municipal*, MM. Delobel-Wattine, Desurmont-Desurmont, Roussel-Defontaine, Desurmont, Jourdain-Defontaine, Six-Lerouge, Motte, Debisschop, Catel, Hassebroucq, Joire, Darras-Lemaire, Cauliez-Catteau, Duvilliez-Delattre, Delmasure, Plouviez, Dassonville, Lorthois, Delahaye, Lerouge-Loridan, Leblan, Duvilliez-Duriez, Meurillon fils, Laloy, Delepoule-Vaneslande, Laurent. — *Secrétaire de la mairie*, M. Elie Brun.

WAZEMMES. *Maire*, M. Mourmant, ✱. — *Adjoints*, MM. Loyer, N... — *Conseil municipal*, MM. Fays, Sarrazin, Lepercq, Denizet, Bériot, Delcourt, Beghein, Petit, Vannard, Rogié, Duchange, Mourmant, ✱, Loyer, Caloine, Meurisse, Dejaeghère, Humbert, Splette, Chrétien, Jonckère, Leclercq, N..., N..., N..., N..., — *Secrétaire de la mairie*, M. Seiter.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

CAMBRAI. *Maire*, M. Petit-Courtin. — *Adjoints*, MM. Queulain, Ruelle. — *Conseil municipal*, MM. Mallet, Maréchal, Danquigny, Delloye, Proyart, Queulain, Ruelle, Lallier, Petit, Renard, Taffin, Feneulle, Bôitelle, Minangoy, Wallerand, Duchange, de Liénard, Mallet-Boulanger, Bertrand, Corroyer, Brabant, Dron-Demadre, Quentin, Quinchon, Dutemple, N..., N.... — *Secrétaire de la Mairie*, M. Houzé.

LE CATEAU. *Maire*, M. Seydoux, Auguste, ✱. — *Adjoints*, MM. Eraux-Chantreuil, Sartiaux. — *Conseil municipal*, MM. Ponsin-Bonnaire, Morcrette-Gallonde, Seydoux, Auguste, ✱, Carlier, Maréchal, Derouge, Fiévet-Remy, Ponsin-Sartiaux, Basquin-Noël, Collery-Colmant, Eraux-Chantreuil, Flayelle, Sautier-Bonnaire, Durieux, Decaudin, Rousseau-Charlet, Mouton, Dumesnil, Macron-Caplier, N..., N..., N..., N..., N... — *Secrétaire de la mairie*, M. Collart.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

MAUBEUGE. *Maire*, M. Lucq. — *Adjoint*, M. Deladrière, — *Conseil municipal*, MM. Bottieau, ✱, Deladrière, Deharveng, Hamoir, Walrand, de Mauraige, Levecque, Lamendin, Marchant, Autier, J., Autier, E., Février, Dandoy-Maillard, Hubinet, Jean, Horrie, Riche-Desjardin, Meurice, Décossenne, Halgrin, N..., N... — *Secrétaire de la mairie*, M. Cobert.

AVESNES. *Maire*, M. Fauquet. — *Adjoints*, MM. Maurice, Fla-

ment. — *Conseil municipal*, MM. Cabaret, George, Gossart, ✱, Maillet, Evrard, Maillard, Carlier, ✱, Maurice, Caverne, Arnould, Herbecq, Flament, Lelong, Delflache, Lécuyer, Bevière, Bernadou, Marchand, Beaumont, Cotteraux, N... , N... — *Secrétaire de la mairie*, M. Lemire.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

DOUAI. *Maire*, M. Maurice, ✱, — *Adjoints*, MM. Pinquet, Bagnéris. — *Conseil municipal*, MM. Lequien, Bommart, Maurice, ✱, Durant d'Elecourt, ✱, Bagnéris, Gilet-Laurent, Vasse, comte de Guerne, Honoré, Desfontaine d'Azincourt, Petit, ✱, Druon, ✱, baron de la Grange (C. ✱), Deloffre, Théry, Coppin-Lejeune, Denis, Pinquet, Tréca-Leleu, Desfontaine-Delacroix, Demesière, Thorez-Corbitt, Dubrulle-Plet, Coudroy, Leserrurier, ✱, — *Secrétaire de la mairie*, N...

ORCHIES. *Maire*, M. Guilbert-Estevez, ✱. — *Adjoints*, MM. Cordonnier-Jacquart, Martin. — *Conseil municipal*, MM. Guilbert-Estevez, ✱, Léper, Martin, Lecocq, Delegrange, Bocquet, Regnier-Dhainaut, Caby, Cuvelier, Gamonet, Waroquier, Lemaire-Lemaire, Picquet, Cordonnier-Jacquart, Hego-Butteau, Lehaussois, Lecœuvre, Fassiaux, Sablon, Willoquet, Adam. — *Secrétaire de la mairie*, M. Delegrange.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

VALENCIENNES. *Maire*, M. Bracq d'Abencourt. — *Adjoints*, MM. Lewille, Claisse, ✱. — *Conseil municipal*, MM. Duquesne, ✱, Lefebvre, Boulanger, Charpentier, Leville, ✱, Grar, ✱, Bracq, Verdavainne, Manesse, Ledieu-Debaive, Noël, Giard, Claisse, ✱, Blondeau, Deruesne, Bouy, Bultot, Lefebvre, Derombies (O. ✱), Stiévenart, Renotte-Rombeaux, Rousseau, N... , N... , N... , N... , N... — *Secrétaire de la mairie*, M. Lamy père.

CONDÉ. *Maire*, M. Mention. — *Adjoints*, MM. Caudron, Mention-Bourgogne. — *Conseil municipal*, MM. Mention-Bourgogne, Reguem, Tacquet, Waternau, Cornet, Caudron, Housez, Touillez, Martel, Miroir, Delzant, A. Petit-Lefebvre, Delzant, J., Charles, Deslines, Lefebvre, Dapsence, Poulaine, Demarez, Lenfant, Glorieux. — *Secrétaire de la mairie*, M. Petit.

SAINT-AMAND. *Maire*, M. Nicolle. — *Adjoints*, MM. Barbieux, Desbrosses. — *Conseil municipal*, MM. Plichon-Havez, André, Barbieux, Basiez, Bouchart, Desbrosses, Brasseur-Laby, Nicolle, Davaine, Laurent-Prévost, Dufrenne, Saudo Gorez, Lecœuvre-Debrabant, Mottez, Rogez, Mériaux, Vaché, Lorthoir-Clrique, de Courmaceul, Tournois, Boutelier, Wibaux, Lemer-Talmant. — *Secrétaire de la mairie*, M. Lorthoir.

Les noms des maires et adjoints de toutes les communes du département sont inscrits dans le tableau ci-après :

NOMS			BUREAU de poste duquel chaque commune dépend.	NOMS DES		
des COMMUNES.	de l'arrond. ^s	du CANTON.		Maires.	Adjoints.	Ministres des cultes.
Abancourt.	C.	Cambrai-O.	Cambrai.	Lesne.	Germe.	Deleforge.
Abscon.	V.	Bouchain.	Bouchain.	Coez fils.	Guillemo.	Lespagnol.
Aibes.	A.	Solre-le-Chât.	Solre-le-Chât.	Hersoy.	Petit.	Thévenin.
Aix.	D.	Orchies.	Orchies.	Quique.	Bouly.	Ghesquier.
Allennes-les-Mar.	L.	Seclin.	Seclin.	Collette.	Marchand.	Apourcheaux.
Alnes.	D.	Marchiennes.	Marchiennes.	Dauchy.	Joly.	Delebecque.
Amfroipret.	A.	Bavai.	Bavai.	Panquet.	Carlier.	Cailliez.
Anhiers.	D.	Douai-N.	Douai.	Dupuis.	Cuisinier.	N.....
Aniche.	D.	Douai-S.	Douai.	Patoux, Ad.	Dubois; J. Leroy.	Lecocq.
Annappes.	L.	Lannoy.	Lille.	Dela Girennerie*	Dutronquoy.	Gahide.
Anneux.	C.	Mareoing.	Masnières.	Panien.	Goubet.	Cacan.
Annœullin.	L.	Seclin.	Carvin.	Mauroy.	Debarge; Denoulet.	Laurent.
Anor.	A.	Trélon.	Trélon.	Bernaille.	Larose; Bachelart-Boud.	Balligand.
Anstaing.	L.	Lannoy.	Cysoing.	Havez, J. B.*	Dufay.	Bonduelle.
Anzin.	V.	Valencienn.-N.	Bureau.	Mathieu.*	Desert; Boucher.	Delattre.
Arleux.	D.	Arleux.	Douai.	Cany, P.-Jos.	Lepeuple, Louis.	Quiquempoix.
Armbouts-Cappel.	Dk.	Bergues.	Bergues.	Hilst.	Wemaere père.	Strombeek.
Armentières.	L.	Armentières.	Bureau.	Dansette.*	Bayart, Cary.	Cateaux.
Arnèke.	H.	Cassel.	Cassel.	Barbier.	Vandenbussche.	Verstraet.
Artres.	V.	Valencienn.-S.	Valencienner.	Guérit.	Wibaille, Ignace.	Fromont.
Ascq.	L.	Lannoy.	Lille.	Reuflet.	Castelain.	Dillies.
Assevent.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Fissiaux.	Brasseur, François.	Delcourt, Aug.
Attiches.	L.	Pont-à-Marcq.	Pont-à-Marcq.	Roger.	Corman.	Demarescaux.
Aubercchen-au-B.	C.	Cambrai-O.	Cambrai.	Cochon.	Bernard, J.-B.	Legrand.
Auberclicourt.	D.	Douai-S.	Douai.	Buisset.	Goguillon.	Lefrancq.
Aubers.	L.	La Bassée.	Fournes.	Cordonnier.	Marsy.	Pennequin.
Aubigny-au-Bac.	D.	Arleux.	Douai.	Carpentier.	Legrand.	Legrand.
Aubry.	V.	Valencienn.-N.	Anzin.	Maillard.	Lacroix.	Collet.
Auby.	D.	Douai-O.	Douai.	Moguez.	Dubois.	Desix.
Auchy.	D.	Orchies.	Orchies.	Leleu.	Delangue.	Apourcheaux.
Audencourt.	C.	Clary.	Clary.	Nicolas.	Meresse.	V. Inchy.
Audignies.	A.	Bavai.	Bavai.	Hennet.	Jonart.	V. Bavai.
Aulnoy.	V.	Valencienn.-S.	Valenciennes.	Leduc.	Ottelart.	Dervaux.
Aulnoye.	A.	Berlaimont.	Berlaimont.	Rousseau.	Ohresser.	V. Aymeries.
Avelin.	L.	Pont-à-Marcq.	Pont-à-Marcq.	Des Rotours.*	Jacquart.	Barbieux.
Avesnelles.	A.	Avesnes-S.	Avesnes.	Prangère.	Bucquoy, Auguste.	Delimal.
Avesnes.	A.	Avesnes.	Bureau.	Faugnot.	Maurice, Flament.	Denis.
Avesnes-le-Sec.	V.	Bouchain.	Bouchain.	Despinoy.	Deladerière.	Fleurquin.
Avesnes-lez-Aub.	C.	Carnières.	Cambrai.	Derieux.	Bury-Marcq; Glay-Tacq.	Pouillaude.
Awoingt.	C.	Cambrai-E.	Cambrai.	Tellier.	Goubet.	Deligne.
Aymeries.	A.	Berlaimont.	Berlaimont.	Mary.	Petoux.	Leblon.
Bachant.	A.	Berlaimont.	Berlaimont.	Dolét.	Louvrier.	Portier.
Bachy.	L.	Cysoing.	Cysoing.	Huin.	Mathon.	Darras.
Bailleul.	H.	Bailleul.	Bureau.	Stoppelgast.	Plichon; Biswal.	Dehsene, Bacquaert

(1) Ce tableau, dressé par ordre alphabétique de communes, peut servir de table pour les recherches à faire dans le tableau statistique par cantons, inséré ci-après, dans la seconde partie de l'Annuaire.

NOMS		BUREAU de poste duquel chaque commune dépend.	NOMS DES			
des COMMUNES.	de l'arrond. du CANTON.		Maires.	Adjoints.	Ministres des cultes.	
Baisieux.	L.	Lannoy.	Cysoing.	Salembier.	Maes.	Deberckem.
Baives.	A.	Trélon.	Trélon.	Hancart, J.-B.	Hancart, Eug.	Menet.
Bambecque.	Dk.	Hondschoote.	Wormhoudt.	Outters.	Verricle.	Vanneufville.
Bantoux.	C.	Marcoing.	Masnieres.	Chopin.	Lesne.	Delemer.
Bantigny.	C.	Cambrai-O.	Cambrai.	Thery.	Bernard.	Ployart.
Bantouzelle.	C.	Marcoing.	Masnieres.	Bancourt.	Waxin.	V. Bantoux.
Bas-Lieu.	A.	Avesnes-N.	Avesnes.	Ringuet.	Blanchard.	V. Avesnes.
Baudignies.	A.	Le Quesnoy-E.	Le Quesnoy.	Boy.	Boez.	Duburcq.
Bauvin.	L.	Seclin.	Carvin.	Lemaire.	Bottelle.	Méplaux.
Bavai.	A.	Bavai.	Bureau.	Coulmon.	Ravaux, fils.	Lemaire.
Bavinckhove.	H.	Cassel.	Cassel.	Baelen.	Vanbremeersch.	Deman.
Bazuel.	C.	Le Câteau.	Le Câteau.	Herlemont, A ⁿ	Lesne François.	Bercker.
Beaucamps.	L.	Haubourdin.	Haubourdin.	Delesalle.	Desbounnets.	Delfortrie.
Beaufort.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Leconte.	Renaux ; Havret.	Braçq.
Beaumont.	C.	Le Câteau.	Le Câteau.	Déjardin.	Dricot.	V. Inchy.
Beaurain.	C.	Solesmes.	Solesmes.	Hatquet fils.	Thieuleux.	Lamour.
Beaurepaire.	A.	Avesnes-S.	Landrecies.	Gaillard.	Denis.	Mutte.
Beaurieux.	A.	Solre-le-Chât.	Solre-le-Chât.	Piançq.	Berlemont.	Vallez.
Beauvois.	C.	Carnières.	Caudry.	Senez.	Balembois.	V. Font.-au-Pir.
Bellaing.	V.	Valencienn.-N.	Valenciennes.	Lengrand.	Dupont.	Miscaux.
Bellignies.	A.	Bavai.	Bavai.	Prévost.	Mirland.	Jourdain.
Berelles.	A.	Solre-le-Chât.	Solre-le-Chât.	Bever.	Hanze.	Anselot.
Bergues.	Dk.	Bergues.	Bureau.	Verleye.	Guilbert ; N. ...	Delautre.
Berlaimont.	A.	Berlaimont.	Bureau.	Paul.	Baudez.	Legrand.
Bermerain.	C.	Solesmes.	Solesmes.	Regnault.	Leroy.	Griffon.
Bermeries.	A.	Bavai.	Bavai.	Glineur.	Carlier.	V. Amfropret.
Bersée.	L.	Pont-à-Marcq.	Pont-à-Marcq.	Levaillant.	Demessine, Augustin	Moreau.
Berville.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Derboix.	Cornet.	V. Villers-sire-N.
Berthen.	H.	Bailleul.-S.-O.	Bailleul.	Vanstaavel.	Delfly.	Vermersch.
Bertry.	C.	Clary.	Clary.	Lansiaux.	Basquin.	Druenes.
Béthencourt.	C.	Carnières.	Caudry.	Longatte.	Braçq.	Dauwerchain.
Bettignies.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Lemaire fils.	Adam.	V. Gognie-Ch.
Betrechies.	A.	Bavai.	Bavai.	Demarbaix.	Ribeaucourt.	Locquet.
Begnies.	A.	Avesnes-N.	Avesnes.	Hazard.	Deresme.	V. Sars-Poteries
Beuvrages.	V.	Valencienn.-N.	Anzin.	Raa.	Leclainche.	Manouvrier.
Beuvry.	D.	Orchies.	Orchies.	Desfontaines.	Delgrange.	Comond.
Béwillers.	C.	Carnières.	Caudry.	Lemaire-Locquet.	Dupont.	Boulinguez.
Bierne.	Dk.	Bergues.	Bergues.	Meezemaecker	Desoutter.	Walbron.
Bissezele.	Dk.	Bergues.	Bergues.	Caenens.	Vaesen.	Itsweire.
Blaringhem.	H.	Hazebrouck-N.	Hazebrouck.	Waringhem.	Rauwel.	Champeaux.
Blécourt.	C.	Cambrai-O.	Cambrai.	Rousseau.	Villette, Louis.	Malvoisin.
Boeschepe.	H.	Steenvoorde.	Steenvoorde.	Decanter.	Delfly.	Damman.
Boeseghem.	H.	Hazebrouck-S.	Hazebrouck.	Delattre, Fidel	Gazet, Charles.	Verhaeghe.
Bois-Grenier.	L.	Armentières.	Armentières.	Messéan.	Prin.	Deleflie.
Bollezeele.	Dk.	Wormhoudt.	Wormhoudt.	Villette.	Delepouve.	Leturgie.
Bondues.	L.	Tourcoing.-S.	Tourcoing.	Lecat-Butin ✱	Hellin; Dupire.	Delemer.

NOMS			BUREAU de poste duquel chaque commune dépend.	NOMS DES		
des COMMUNES.	de l'arrond.	du CANTON.		Maires.	Adjoints.	Ministres des cultes.
Borre.	H.	Hazebrouck-S.	Hazebrouck.	Vanneville.	Soets.	Cappelaere.
Bouchain.	V.	Bouchain.	Bureau.	Regnier.	Depres.	Grau.
Boulogne.	A.	Avesnes-Sud.	Avesnes.	Baudry.	Flament.	Ricourt, L.
Bourbourg-Camp.	Dk.	Bourbourg.	Bureau.	Waguet-Lambert.	Tettart.	V. Bourbourg.
Bourbourg-Ville.	Dk.	Bourbourg.	Bureau.	Demeunynck.	Deschodt.	Cadet.
Bourghelles.	L.	Cysoing.	Cysoing.	Foutry.	Lefebvre.	Lothé.
Boursies.	C.	Marcoing.	Masnières.	Deleau.	Corbier.	Bisiaux.
Bousbecques.	L.	Tourcoing-N.	Tourcoing.	Dalle-Facon.	Hazebroucq.	Duez.
Bousies.	A.	Landrecies.	Landrecies.	Lebrun.	Dumont.	Bourgeois.
Bousignies.	A.	Solre-le-Chât.	Maubeuge.	Henry.	Bouret.	Herbonnez.
Bousignies.	V.	St.-Amand-g.	Saint-Amand.	Hennocq.	Dubois.	V. Brillon.
Boussières.	A.	Berlaimont.	Berlaimont.	Lespillette.	Stiévenard.	Langrand.
Boussières.	C.	Carnières.	Cambrai.	Senex.	Villain.	Detourmignies.
Boussois.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Badard.	Guillaume.	Delcourt.
Bouvignies.	D.	Marchiennes.	Marchiennes.	Marecaux.	Fontenier.	Leconte.
Bouvines.	L.	Cysoing.	Cysoing.	Desmarescaux.	Desfontaines.	Roget.
Briastre.	C.	Solesmes.	Solesmes.	Pety.	Dubuisson-Dugimont.	Cudot.
Brillon.	V.	St.-Amand-g.	Saint-Amand.	Remy.	Lecœuvre.	Cauderlier.
Brouckerque.	Dk.	Bourbourg.	Bourbourg.	Stevenoot.	Adriansen.	Capèle.
Broxeele.	Dk.	Wormhoudt.	Watten.	Dehaene.	Pernandt.	Plouvrier.
Bruay.	V.	Valencien.-N.	Anzin.	Hautcœur.	Deltombe.	Dauchy.
Bruille-lez-March.	D.	Marchiennes.	Marchiennes.	Defontaine.	Herbage, J.-B.	Quéva.
Bruille-St.-Amand.	V.	St.-Amand r.d.	Saint-Amand.	Lemer.	André.	Demaret.
Brunémont.	D.	Arleux.	Douai.	Leclercq.	Bodvin, Pierre.	Malaquin.
Bry.	A.	Le Quesnoy-O.	Le Quesnoy.	Lernoud.	Gumez.	Lavechin.
Bugnicourt.	D.	Arleux.	Douai.	Ladrière.	Liesquint.	Bussière.
Busigny.	C.	Clary.	Clary.	Poizot.	Wiat. Morier-Pecqueur.	Crépin.
Buysscheure.	H.	Cassel.	Cassel.	Barbier.	Cooche.	Cavry.
Caëstre.	H.	Hazeb.-Nord.	Hazebrouck.	E. Savaete.	F. Savaete.	Goris.
Cagnoncle.	C.	Cambrai-Est.	Cambrai.	Lefebvre.	Bury.	Crauck.
Cambrai.	C.	Cambrai.	Bureau.	Petit-Courtin.	Queulain, Ruelle.	Desrousseaux, Piquet.
Campbin-en-Car.	L.	Seclin.	Carvin.	Gravelaine.	Babeur.	Vandaele.
Campbin-en-Pév.	L.	Cysoing.	Cysoing.	Cte. de Brigode Keml.	Cretin.	Rémi.
Cantaing.	C.	Marcoing.	Cambrai.	Faille.	Bocquet.	Ficheux.
Cantin.	D.	Arleux.	Douai.	Guilbert.	Tantart.	Douay.
Cappel.	Dk.	Dunkerque-O.	Bergues.	Mahieu.	Dewaele.	V. Armb. C
Capelle.	C.	Solesmes.	Solesmes.	Macarez.	Poirette-Malaquin.	V. Escarmain.
Capinghem.	L.	Armentières.	Lille.	Pollet.	Denoyelles.	V. Lomme.
Cappelle.	L.	Cysoing.	Pont-à-Marcq.	Maigret, Isidore.	Fretil, Gilbert.	Galand.
Cappellebrock.	Dk.	Bourbourg.	Bourbourg.	Banraet.	Degardin.	Boyaert.
Carnières.	C.	Carnières.	Cambrai.	Telliez.	Bricout.	Lancel et Brunet
Carnin.	L.	Seclin.	Seclin.	Ledoux.	Desprez.	Top, *
Cartignies.	A.	Avesnes-Sud.	Avesnes.	Hulin.	Vitrant.	Duhem.
Cassel.	H.	Cassel.	Bureau.	Desmytère.	Behandshoewereker-Cherallier.	Arnould.
Câtillon.	C.	Le Câteau.	Le Câteau.	Bricout.	Lombois; Paternotte.	Bécar.

NOMS			BUREAU de poste duquel chaque commune dépend.	NOMS DES		
des COMMUNES.	de l'arrond. du	CANTON.		Maires.	Adjoints.	Ministres des cultes.
Cattenières.	C.	Carnières.	Carnières.	Lefebvre.	Dumont.	Roget.
Caudry.	C.	Clary.	Bureau.	Prioux.	Bracq, Th ; Bracq, L.	Brassart.
Cauillery.	C.	Clary.	Clary.	Dolez.	Estevez.	Plouvier.
Cauroir.	C.	Cambrai-Est.	Cambrai.	Bricout.	Dhordain.	Talfer.
Cerfontaine.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Gilloteau.	Légay.	V. Rousies.
Chapelle-d'Arm.	L.	Armentières.	Armentières.	Duhem.	Six.	Hoost.
Château-l'Abbaye	V.	St.-Amandr. d.	Saint-Amand.	Despret fils.	Dussart.	Vaillant.
Chemy.	L.	Seclin.	Seclin.	Fiévet de Chaumont	Deleval.	Defief.
Chéréng.	L.	Lannoy.	Cysoing.	Duquennoy.	Castel.	Leroy.
Choisies.	A.	Solre-le-Chât.	Solre-le-Chât.	Suin.	Harlet.	V. Obrechies.
Clary.	C.	Clary.	Bureau.	Figniez.	Piette.	Coulmont.
Clerfayts.	A.	Solre-le-Chât.	Solre-le-Chât.	Payen.	Bever.	Delattre.
Cobrieux.	L.	Cysoing.	Cysoing.	De La Grange.	Wauquier.	Boissart.
Colleret.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Demanez.	Renon.	Lecuyer.
Comines.	L.	Quesnoy-s.-D.	Bureau.	Lambin.	Meurillon; Deshonnetts	Reniez.
Condé.	V.	Condé.	Bureau.	Al. Mention.	Caudron, Mention, J.-B.	Croquez.
Coudekerque.	Dk.	Dunkerque-E.	Bergues.	Vanoudendycke, C.	Gossaert.	Danes.
Condékerque-Bi.	Dk.	Dunkerque-E.	Dunkerque.	Lebecque.	Lelieur; Schodduyn.	V. Dunkerque.
Courchelettes.	D.	Douai-Ouest.	Douai.	Luce, ✱.	Fournier.	V. Lambres.
Cousolre.	A.	Solre-le-Chât.	Maubeuge.	Levecq fils.	Martin.	Genain.
Coutiches.	D.	Orchies.	Orchies.	Larose.	Poupart.	Galtier de Calmayrac.
Craywick.	Dk.	Gravelines.	Gravelines.	Watré.	Lobiau.	Blaetevoet.
Crespin.	V.	Condé.	Condé.	Estoret, Fl.	Vasseur.	Courtecuisse.
Crèvecœur.	C.	Marcoing.	Masnieres.	Pilloy.	Desmoutiers.	Despretz.
Crochte.	Dk.	Bergues.	Bergues.	Cooren.	Depoers.	Degrendel.
Croix.	A.	Landrecies.	Landrecies.	Pavot.	Hollande.	V. Forest.
Croix.	L.	Roubaix.	Lille.	Baucarne-Leroux.	Lepers.	Direz.
Cuincy.	D.	Douai-Ouest.	Douai.	Marquisd'Aoust	Lemaire, Augustin.	Lamorisse.
Curgies.	V.	Valenc.-Est.	Valenciennes.	Stiévenard.	Durieux.	Herbet.
Cuvillers.	C.	Cambrai-O.	Cambrai.	Germe.	Dupas.	V. Bantigny.
Cysoing.	L.	Cysoing.	Bureau.	Duhaut, ✱.	Deliuselle; Paquet.	Rousselle.
Damousies.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Leroy.	Devins.	Dauchy.
Dechy.	D.	Douai-Sud.	Douai.	Jacquart.	Ducatillon.	Potteaux
Dehéries.	C.	Clary.	Clary.	Furgero.	Huart.	V. Malincourt.
Denain.	V.	Bouchain.	Bureau.	Deslinsel.	Lepoivre, Payen.	Lecardez.
Deilémont.	L.	Quesnoy-s.-D.	Quesnoy-s.-D.	Ghestem-Desreum.	Vandermersch-Paret	Lavechin.
Dimechaux.	A.	Solre-le-Chât.	Solre-le-Chât.	Solasse.	Lequeux.	V. Dimont.
Dimont.	A.	Solre-le-Chât.	Solre-le-Chât.	Harlet.	Ducarne.	Doise.
Doignies.	C.	Marcoing.	Cambrai.	Chopin.	Lourdeau.	Lecerf.
Dompierre.	A.	Avesnes-Nord.	Avesnes.	Druart.	Lecohier.	Dnpont.
Douai.	D.	Douai.	Bureau.	Maurice, ✱.	Pinquet; Bagneris.	Voira au chapitre des cultes.
Douchy.	V.	Bouchain.	Bouchain.	Rigaut.	Payen.	Decottignies.
Dourlers.	A.	Avesnes-Nord.	Avesnes.	Brillet.	Demoulin.	Liermain.
Dringham.	Dk.	Bourbourg.	Bourbourg.	Desmidt.	Maegherman.	Outtier.

NOMS			BUREAU de poste duquel chaque commune dépend.	NOMS DES		
des COMMUNES.	de l'arrond. du CANTON.	du CANTON.		Maires.	Adjoints.	Ministres des cultes.
Dunkerque.	Dk.	Dunkerque.	Bureau.	Mollet, ✱.	Willems, Alfred et Delelis.	Delaster; Deconinck et Deswarte.
Ebblinghem.	H.	Hazebrouck-N.	Hazebrouck.	Spannet.	Dassonneville.	Bollingier.
Écaillon.	D.	Douai-S.	Douai.	Maslet.	Houriez.	Muguez.
Eccles.	A.	Solre-le-Chât.	Solre-le-Chât.	Soumillon.	Mengal.	V. Solrines.
Eclaires.	A.	Maubeuge.	Marchiennes.	Beaumont fils.	Delpature.	Dubrue.
Écuclin.	A.	Berlaimont.	Berlaimont.	De Preseau.	Vincent.	V. St. Remi-Ch.
Eecke.	H.	Steenvoorde.	Steenvoorde.	Gilloots.	Houvenaghel.	Maes.
Élincourt.	C.	Clary.	Clary.	Briatte.	Duprez.	Villette.
Élesmes.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Parée.	Hogne.	Michel.
Émerchicourt.	V.	Bouchain.	Bouchain.	Hayez.	Rémy.	V. Aniche.
Emmerin.	L.	Haubourdin.	Haubourdin.	Cazier.	Castel.	Desplanques.
Englesfontaine.	A.	Le Quesnoy-E.	Le Quesnoy.	Michaux.	Parmentier.	Pierchon.
Englos.	L.	Haubourdin.	Haubourdin.	Procureur.	Deroubaix.	Laumondays.
Ennetières-en-W.	L.	Haubourdin.	Fournes.	Lelong.	Lefebvre.	Mullet.
Énevelin.	L.	Pont-à-Marcq.	Pont-à-Marcq.	Lambelin.	Favier-Bocquet.	Colliot.
Éppe-Sauvage.	A.	Trélon.	Trélon.	Calbiat-Dufresne	Quenée.	Forest.
Érehin.	D.	Arleux.	Douai.	Rousseau.	Jouvenet.	Trupin.
Éringhem.	Dk.	Bergnes.	Bergnes.	Meneboo.	Janssen.	Declerck.
Erquinghem-le-S.	L.	Haubourdin.	Haubourdin.	Lallemand.	Henneron.	V. Hallennes.
Erquinghem-Lys.	L.	Armentières.	Armentières.	Villers.	Decherf.	Lefils.
Erre.	D.	Marchiennes.	Douai.	Delin.	Macarez.	Locquet.
Escarmain.	C.	Solesmes.	Solesmes.	Malaquin.	Poiette.	Locqueneux.
Escaudain.	V.	Bouchain.	Densu.	Cartigny.	Cauliez.	Tison.
Escaudœuvres	C.	Cambrai-E.	Cambrai.	Belgrand.	Sellez.	Sevrez.
Escapont.	V.	Condé.	Condé.	Clément.	Alglave.	Noclereq.
Escobecques.	L.	Haubourdin.	Haubourdin.	Mathelin.	Fortrie.	V. Radinghem.
Esnes.	C.	Clary.	Clary.	Boniface.	Laslins.	Hutin.
Esquelbecq.	Dk.	Wormhoudt.	Wormhoudt.	Bergerot.	Schottey.	Paëile.
Esquerchin.	D.	Douai-O.	Douai.	Hunez.	Carneau.	Charlet.
Esquermes.	L.	Lille-S.-O.	Wazemmes.	Bigo-Tilloy.	Houvenaghel, Miellez.	Vanlaton.
Estaires.	H.	Merville.	Bureau.	Hennion, Louis	Deroy, Ducatez-Degrave.	Ducroquet.
Estourmel.	C.	Carnières.	Cambrai.	Leduc.	Hutin.	Hutin.
Estrées.	D.	Arleux.	Douai.	Verdier.	Savary.	Basuyau.
Eth.	A.	Le Quesnoy-O.	Le Quesnoy.	Gravelle.	Coquélet.	Sergent.
Etrœungt.	A.	Avesnes-S.	Avesnes.	Maillard.	Maton.	Desforges.
Etrœux.	V.	Valencienn.-E.	Valenciennes.	Cheval.	Durel.	Moncomble.
Etrun.	C.	Cambrai-E.	Cambrai.	Tachon.	Carbannelle.	Hanne.
Ewars.	C.	Cambrai-E.	Cambrai.	Monscourt.	Chauwin.	Delebecque.
Faches.	L.	Lille-S.-E.	Moulins-Lille.	Montaigne.	Descamps.	Clinguet.
Famars.	V.	Valencienn.-S.	Valenciennes.	Blanquet.	Durel.	Duvinaqe.
Faumont.	D.	Orchies.	Orchies.	Picquet.	Bouchez.	Brienne.
Favril.	A.	Landrecies.	Landrecies.	Daussy.	Dequèsne.	Leclercq.
Féchain.	D.	Arleux.	Douai.	Dupuis.	Peugnier.	Chalant.
Fégnies.	A.	Bavai.	Maubeuge.	Marchant.	Moreau.	Bury.

NOMS		BUREAU de poste duquel chaque commune dépend.	NOMS DES		
des COMMUNES.	de l'arrond. du CANTON.		Maires.	Adjoints.	Ministres des cultes.
Felleries.	A.	Avesnes-N.	Avesnes.	Hazard.	Becar.
Fenain.	D.	Marchiennes.	Somain.	Leclercq.	Dupont.
Férin.	D.	Douai-S.	Douai.	Bertrand.	Quénot.
Féron.	A.	Trélon.	Fournies	Goutierre.	Dupont.
Ferrière-la-Grande	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Bernadou.	Drombret.
Ferrière-la-Petite.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Jenot.	Lecat, Firmin.
Fives.	L.	Lille-N.-E.	Lille.	Richebé.	Lecron; Duthoit, ✱
FlaumontetWaud.	A.	Avesnes-N.	Avesnes.	Dupont.	Flacon.
Flers.	L.	Lannoy.	Lille.	Lepers, P.-F.	Liénard-Salembier.
Flers.	D.	Douai-O.	Douai.	Marquette.	Carlier.
Flesquières.	C.	Marcoing.	Cambrai.	Solau.	Basquin.
Flêtre.	H.	Bailleul-S.-O.	Bailleul.	Vanuxem.	Deberdt.
Flines-lez-Mortag.	V.	St-Amand r.d.	Saint-Amand.	Courouble.	Lecœuvre.
Flines-lez-Raches.	D.	Douai-N.	Douai.	Larose.	Lespagnol; Mouchon
Floursies.	A.	Avesnes-N.	Avesnes.	Alex. Renon.	Aug. Renon.
Floyon.	A.	Avesnes-S.	Avesnes.	Belle.	Houssin.
Fontaine-au-Lois.	A.	Landrecies.	Landrecies.	Pierrart.	Boucher.
Fontaine-au-Pire.	C.	Carnières.	Caudry.	Larivière.	Lenotte, François.
Fontaine-Not.-D.	C.	Cambrai-O.	Cambrai.	Lavalard.	Panien.
Foreville.	C.	Cambrai-E.	Cambrai.	Banse, Désiré	Banse, Dominique.
Forest.	L.	Lannoy.	Lille.	Roman, Louis.	Caby, Louis.
Forest.	A.	Landrecies.	Landrecies.	Boulogne.	N.,
Fournies.	A.	Trélon.	Bureau.	Legrand, ✱	Cocquelet; Bousis.
Fournes.	L.	La Bassée.	Distribution.	Delefosse.	Waymel.
Frasnoy.	A.	Le Quesnoy-O.	Le Quesnoy.	Tacq.	Gérin.
Frelinghien.	L.	Armentières.	Armentières.	Legourmand.	Delannoy.
Fresnes.	V.	Condé.	Condé.	Renard, L.	Wargny, Maréchal.
Fressies.	C.	Cambrai-O.	Cambrai.	Monscourt.	Devis. [Lenglé.
Fressin.	D.	Arleux	Douai.	Lanvin.	Desprès.
Fretin.	L.	Pont-à-Marcq.	Pont-à-Marcq.	Lemesre.	Collette.
Fromelles.	L.	La Bassée.	Fournes.	Lallemand.	Vincent, Trentile.
Genech.	L.	Cysoing.	Pont-à-Marcq.	Dufrenois.	Menet père.
Ghissignies.	A.	Le Quesnoy-E.	Le Quesnoy.	Cren.	Lobry.
Ghyvelde.	Dk.	Hondschoote.	Dunkerque.	Loby.	Baeckeroot.
Glageon.	A.	Trélon.	Trélon.	Leclercq.	Degaigne.
Godewaersvelde.	H.	Steenvoorde.	Steenvoorde.	Devick.	Tillié, Jean-Franç.
Goulin.	D.	Arleux.	Douai.	Parsy.	Branque.
Gognies-Chaussée	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Darche.	Destrée.
Gommegnies.	A.	Le Quesnoy-O.	Le Quesnoy.	Brasseur.	Lenglet; Lhussier.
Gondecourt.	L.	Seclin.	Seclin.	MarquantCouvreur	Olebecque.
Gonnelieu.	C.	Marcoing.	Masnieres.	Anselin.	Sonnez
Gonzecourt.	C.	Marcoing.	Marcoing.	Leroy, Jacques.	Leroy, Florentin.
Grande-Synthe	Dk.	Dunkerque-O.	Dunkerque.	Codron.	Defraye, François.
Gravelines.	Dk.	Gravelines.	Bureau.	Leroy-Angois.	Demarle; Vancassel.
Gruson.	L.	Lannoy.	Cysoing.	Libert.	Coppenolle.
					Becar.
					Dupont.
					Quénot.
					Dupont.
					Legrand.
					Bulteau.
					Meesmacker.
					Laurent.
					Malfait.
					Destombes.
					Blondel.
					Réant.
					Remy.
					Jacquart.
					V. Semousies.
					Delatree.
					Faidherbe.
					Vitoux.
					Coupe.
					V. Seranvillers.
					Dubar.
					Dumortier.
					Charles.
					Vassart.
					Ployart.
					Daubresse
					Taffin.
					Quaghebeur.
					Deleplanque.
					Delannoy.
					Delangre
					Derosne.
					Hannoire.
					Puppincq.
					Dazin.
					Delessue.
					Leriche.
					Ponct.
					Lambert.
					Jaclin.
					Levillé.
					Pique.
					Deduystehe.
					Landshire.
					V. Bouvines.

NOMS			BUREAU de poste duquel chaque commune dépend.	NOMS DES		
des COMMUNES.	de l'arrond. ^s	du CANTON.		Maires.	Adjoints.	Ministres des cultes.
Guesnain.	D.	Douai-Sud.	Douai.	Leduc.	Poulet.	Reytier.
Gussignies	A.	Bavai.	Bavai.	De Fourmestraulx.	Wibaille.	Despretz.
Halleennes l.-Haub.	L.	Haubourdin.	Haubourdin.	Hochart.	Choquet Dumez.	Becuwe.
Halluin.	L.	Tourcoing-N.	Tourcoing.	Demeestère.	Danset; Mignon, Fr	Blicq.
Hamel.	D.	Arleux.	Douai.	Cambrai	Remy.	Dorchies.
Hantay.	L.	La Bassée.	La Bassée.	Lecleroq.	Pollet, Ignace.	Pionnié.
Hardifort.	H.	Cassel.	Cassel.	Pronckaert.	Verrysser.	Dewainc.
Hargnies.	A.	Berlaimont.	Berlaimont.	Haplencourt.	Marchant.	Pouille.
Hasnon.	V.	St.-Amand r.d.	Saint-Amand.	Lenclud.	Abrassart; Delcroix.	Delesalle.
Haspres.	V.	Bouchain.	Bouchain.	Morelle.	Laurent; Mercier.	Moreau.
Haubourdin.	L.	Haubourdin.	Bureau.	Menche.	Cte. Dhespel; Daverdym	Ravaux.
Haucourt.	C.	Clary.	Clary.	Decaudin.	Langrand.	Hebert.
Haulchin.	V.	Valencienn.-S.	Denain.	Mocq.	Lefebvre.	Capelier.
Haussy.	C.	Solesmes.	Solesmes.	Tondeur.	Richey; Bisiau.	Prouvost.
Haut-Lieu.	A.	Avesnes-S.	Avesnes.	Pierart.	Wéry.	V. Avesnes.
Haumont.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Couture.	Giller.	Blanchart.
Haveluy.	V.	Bouchain.	Denain.	Sorreau.	Caron.	Pierchon.
Haverskerque	H.	Merville.	Saint Venant.	D'Hem.	Dequirez-Mayotte.	Bourdon.
Haynecourt.	C.	Cambrai-O.	Cambrai.	Dovilez.	Liefquint.	Devred.
Hazebrouck.	H.	Hazebrouck.	Bureau.	Houcke.	Kien; Thibaut.	Devulder.
Hecq.	A.	Le Quesnoy-E.	Le Quesnoy.	Dreumont.	Vaille.	Denis.
Hélesmes.	V.	Bouchain.	Denain.	Varlez.	Loquet.	Delgorge.
Hellemmes.	L.	Lille-N.-E.	Lille.	Odelant.	Salembier.	Vanacker.
Hem.	L.	Lannoy.	Lannoy.	Leuridan, H. ri	Franchomme, Louis	Deltour.
Hem-Lenglet.	C.	Cambrai-O.	Cambrai.	Tribou.	Pavot.	Tartulier.
Hergnies.	V.	Condé.	Condé.	Defernez.	Pouille; Sibille.	Becquet.
Herlies.	L.	La Bassée.	Fournes.	Chombart.	Riddez.	Cayn.
Hérin.	V.	Valencienn.-S.	Valenciennes.	Breucq.	Gourdin.	Defrance.
Herrin.	L.	Seclin.	Seclin.	Descamps.	Bridelance.	V. Allenn.-I.-M.
Herzele	Dk.	Wormhoudt.	Wormhoudt.	Outters-Hilst.	Thibaut.	Decraemer.
Hestrud.	A.	Solre-le-Chât.	Solre-le-Chât.	Lebrun.	Charlet, Jean-Franç.	Lelong.
Holque.	Dk.	Bourbourg.	Watten.	Dauchel.	Lardeur.	Deruywe.
Hondeghem.	H.	Hazebrouck-N.	Hazebrouck.	Valckenacre.	Spanneut.	Treutenaert.
Hondschoote.	Dk.	Hondschoote.	Bureau.	Delarivière.	Lelieur; Bollengier.	Salomé.
Hon-Hergies.	A.	Bavai.	Bavai.	Hongne.	Waltier.	Ficheux.
Honnechy.	C.	Le Câteau.	Le Câteau.	Cotteaux.	Afchain Bataille.	Jaclin.
Honnecourt.	C.	Marcoing.	Masnières.	Waxin, Th.	Waxin, Pierre.	Manet.
Horlain.	V.	Bouchain.	Bouchain.	Lefebvre.	Despret.	Leclercq.
Hornaing.	D.	Marchiennes.	Marchiennes.	Copin.	Martinache.	Franciais.
Houdain.	A.	Bavai.	Bavai.	Lerat-Mutte.	Boulard.	Denmetières.
Houplin.	L.	Seclin.	Seclin.	Parent.	Liéart.	Néauport.
Houplines.	L.	Armentières.	Armentières.	Briait.	Brame.	Chocqueel.
Houtkerque.	H.	Steenvoorde.	Steenvoorde.	Muylle.	Martain.	Ruyssen.
Hoyville.	Dk.	Bergues.	Bergues.	Dewaële.	Vandenbavière.	V. Bergues.
Illies.	L.	La Bassée.	La Bassée.	Leroy.	Rigaut	Guermonprez.

NOMS			BUREAU de poste duquel chaque commune dépend.	NOMS DES		
des COMMUNES.	de l'arrond.	du CANTON.		Maires.	Adjoint.	Ministres des cultes.
Inchy.	C.	Le Câteau.	Le Câteau.	Gabet.	Danjou.	Leduc.
Iwuy.	C.	Cambrai-E.	Cambrai.	Raoult.	Mascaux; Derieux.	Garçon.
Jenlain.	A.	Le Quesnoy-O.	Le Quesnoy.	Gravez.	Pétoux.	Crepin.
Jeumont.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Lenthier.	Cantinaux.	Montay.
Jolimetz.	A.	Le Quesnoy-E.	Le Quesnoy.	Lenglet, Aug.in	Dupont.	Lancelle.
Killem.	Dk.	Hondschoote.	Hondschoote.	Debreuw.	Soisse, Amand.	Lesecq.
La Bassée.	L.	La Bassée.	Bureau.	Ybert.	Proost; Cousin.	Gérin.
La Flamengrie.	A.	Bavai.	Bavai.	Crasquin.	Mirland.	Denis.
La Gorgue.	H.	Merville.	Estaires.	Duquenne.	Leguieu; Joye.	Masse.
La Groise.	C.	Le Câteau.	Le Câteau.	Tétart-Béthune.	Caullery.	Soufflet.
Lallaing.	D.	Douai-N.	Douai.	Lambrecht.	Herbeaux.	Lefebvre.
La Longueville.	A.	Bavai.	Bavai.	Prevost.	Derome.	Lebon.
Lambersart.	L.	Lille-O.	Lille.	Meurisse.	Selosse.	Desplanques.
La Magdeleine.	L.	Lille-C.	Lille.	Carrière.	Herteman.	Blanquart.
Lambres.	D.	Douai-O.	Douai.	Lecq.	Lecq.	Hette.
Landas.	D.	Orchies.	Orchies.	Leprêtre.	Dupire.	Mallet.
Landrecies.	A.	Landrecies.	Bureau.	Deruez.	N. . . .	Desse.
La Neuville.	L.	Pont-à-Marcq.	Carvin.	Mazingue.	Hochin.	Lefever.
Lannoy.	L.	Lannoy.	Bureau.	Parent.	Brame.	Delahaye.
Larouillies.	A.	Avesnes-S.	Avesnes.	Contesse.	Hédon.	Dehu.
Lauwin-Plang.	D.	Douai-O.	Douai.	Lefebvre.	Cauchy.	Cayez.
Le Câteau.	C.	Le Câteau.	Bureau.	Seydoux, *	Éraux Chantereul; Sartiaux.	Wallez.
Lecelles.	V.	St-Amand r.g.	Saint-Amand.	Monnier.	Roseau-Choteau.	Lahaye.
Lécluse.	D.	Arleux.	Douai.	Branque.	Leclerc.	Richez.
Lederzeele.	Dk.	Wormhoudt.	Watten.	Woestelandt.	Monsterleet.	Labey; Dezeure
Ledringhem.	Dk.	Wormhoudt.	Wormhoudt.	Devulder, P. ^{re}	Debavalaere.	Lameyse.
Leers.	L.	Lannoy.	Lannoy.	Salembier.	Droulers; Delannoy.	Drubay.
Leffrinckhouckhe.	Dk.	Dunkerque-E.	Dunkerque.	Leuregans.	Wemaere.	V. Uxem.
Le Maisnil.	L.	Haubourdin.	Haubourdin.	Carlier.	Lutun.	Cornil.
Le Quesnoy.	A.	Le Quesnoy.	Bureau.	Prévost.	Beauvais; Piette.	Lotte.
Lesdain.	C.	Marcoing.	Masnieres.	Thiéry.	Lefebvre.	Fiévet.
Le Grand-Fayt.	A.	Avesnes-S.	Avesnes.	Prangère.	Pigache.	Doby.
Les Moères.	Dk.	Hondschoote.	Bergues.	Geeraert.	Paris père.	Baillien.
Le Petit-Fayt.	A.	Avesnes-S.	Avesnes.	Bevenot.	Vitrant.	N. . . .
Lesquin.	L.	Seclin.	Moulin.	Marchand-Lefebvre	Chuffart.	Dubuisson.
Leval.	A.	Berlaimont	Berlaimont	Witrant.	Wiars.	Ketten.
Lewarde.	D.	Douai-S.	Douai	Lasnes.	Fiévet.	Mascret.
Lezennes.	L.	Lille-S.-E.	Moulin.	Lefebvre.	Contrat.	Herrengt.
Les Fontaines.	A.	Solre-le-Chât.	Solre-le-Chât.	Lefebvre.	Biérent.	Tellier.
Liessies.	A.	Solre-le-Chât.	Solre-le-Chât.	Lhomme, fils.	Rousseaux.	Coppée.
Lieu St-Amand	V.	Bouchain.	Bouchain.	Bruneau.	Lempereur.	Lécuyer.
Ligny.	C.	Clary.	Clary.	Bauchard.	Leduc.	Wallez.
Ligny.	L.	Haubourdin.	Haubourdin.	Waymel.	Foucart.	V. Beaucamps.

NOMS		BUREAU de poste dequel chaque commune dépend.	NOMS DES			
des COMMUNES.	de l'arrond. du CANTON.		Maires.	Adjoints.	Ministres des cultes.	
Lille.	L.	Lille.	Bureau.	Richebé (O ✱)	Gentil, ✱; Delattre, Bommart-Crépy, ✱; Deledicque, Mille.	Voir au chapitre des cultes.
Limont-Fontaine.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Vincent.	Colson, Adolphe.	Trannois.
Linselles.	L.	Tourcoing-N.	Tourcoing.	Lefebvre.	Clarisse; Destombes	Guichard.
Locquignol.	A.	Le Quesnoy-E.	Le Quesnoy.	Applincourt, L.	Renard.	Joffrain.
Loffre.	D.	Douai-S.	Douai.	Caron.	Blanchard.	V. Montigny.
Lomme.	L.	Haubourdin.	Lille.	Coisne.	Delattre.	Havez.
Lompret.	L.	Quesnoy-sur-D	Lille	Duthoit.	Delattre.	Meurillon.
Looberghe.	Dk.	Bourbourg.	Bourbourg.	Landron.	Meezemaeker	Leps.
Loon.	Dk.	Gravelines.	Gravelines.	Longueval.	Stevenoot.	Delattre.
Loos.	L.	Haubourdin.	Haubourdin.	Billon.	Bonte.	Clen.
Lourches.	V.	Bouchain.	Denain.	Bouchelet, ✱.	Cartry; Jean.	Ducatillon.
Louvignies-Bavai	A.	Bavai.	Bavai.	Mandron.	Dehaye.	V. Bavai.
Louvignies-Ques.	A.	Le Quesnoy-E.	Le Quesnoy.	Wattremez.	Bruneau-Millot.	Dubois.
Louvil.	L.	Cysoing.	Cysoing.	Mouque.	Olivier Duponchelle.	Delmer.
Louvroil.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Michaux, Franç	Alvin.	V. Hautmont.
Lynde.	H.	Hazebrouck-N	Hazebrouck.	Degroote.	Deman.	Verstavel.
Lys lez-Lannoy	L.	Lannoy.	Lannoy.	Carrette, Louis.	Hespel.	Verbecq.
Maing.	V.	Valencienn.-S.	Valenciennes.	Muelle.	Dupas.	Garcon.
Mairieux.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Blavier.	Monfroy.	Godry.
Malincourt.	C.	Clary.	Clary.	Dubaille.	Leveaux.	Bauduin.
Marbaix.	A.	Avesnes-S.	Avesnes.	Chartier.	Wery.	Barbet.
Marchiennes-Cam	D.	Marchiennes.	Bureau.	Villain.	Dussart.	V. Rieulay.
Marchiennes-Ville	D.	Marchiennes.	Bureau.	Piédana.	Thery; de Rivière.	Roussel.
Marcoing.	C.	Marcoing.	Bureau.	Malet.	Dufrenois.	Salez.
Marcq.	D.	Arleux.	Douai.	Wiar.	Delécolle.	V. Marquette.
Marcq-en-Barœul	L.	Tourcoing-S.	Lille	Delos.	Despature; Honoré.	Midavaine.
Mardyck.	Dk.	Dunkerque-O.	Dunkerque.	Geerssen.	Moracl.	Louf.
Maresches.	A.	Le Quesnoy-O.	Le Quesnoy.	Carpentier.	Sueur.	Martin.
Maretz.	C.	Clary.	Clary.	Mention.	Lanciaux; Druon.	Mucherie.
Marly.	V.	Valencienn.-E.	Valenciennes.	Peutin dit Tancrede	Manbré-Monchicourt	Dubus.
Maroilles.	A.	Landrecies.	Landrecies.	Berlaimont.	Bachy.	Desruelles.
Marpent.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Hannequart.	Tilmant, François.	V. Jeumont.
Marquette.	L.	Lille-O.	Lille.	Salembier.	Vernier.	Héroguer.
Marquette.	V.	Bouchain.	Bouchain.	Leroy.	Cachera.	Lemaire.
Marquillies.	L.	La Bassée.	Fournes.	Chombart.	Brunel.	Millescamps.
Masnières.	C.	Marcing.	Bureau.	Bail.	Crepin-Blas	Pollet.
Masny.	D.	Douai-S.	Douai.	Fiévet.	Herbage.	Tavaux.
Mastaing.	V.	Bouchain.	Bouchain.	C. Coquelle.	Miens.	Coupé.
Maubeuge.	A.	Maubeuge.	Bureau.	Lucq.	Deladriere.	Babeur.
Maulde.	V.	St.-Amand-r-g	Saint-Amand.	HornezWatteau	Bont.	Gonez.
Maurois.	C.	Le Câteau.	Le Câteau.	Hutin.	Taine	Vilain.
Mazinghien.	C.	Le Câteau.	Le Câteau.	Dehon, Franç.	Canonne.	Wyart.
Mecquignies.	A.	Bavai.	Bavai.	Prevost.	Carlier.	Loyez.

TABLEAU ALPHABÉTIQUE DES COMMUNES.

NOMS		BUREAU		NOMS DES		
des	de l'arrond.	du	de poste			
COMMUNES.		CANTON.	duquel chaque	Maires.	Adjoints.	Ministres
			commune			des cultes.
			dépend			
Mérgnigues.	L. .	Pont-à-Marcq.	Pont-à-Marcq.	Bruneau	Desmons, Auguste.	Fromentel.
Merkeghem.	Dk	Wormhoudt.	Wormhoudt.	Robitaille.	Stevenoot.	Caulier.
Merris.	H.	Bailleul-S.-O.	Bailleul.	Dezitter.	Staes.	Debaudt.
Merville.	H.	Merville.	Bureau.	Verhaeghe, ✱.	Plouvier; Bacrot.	Legrand-Declercq
Méteren.	H.	Bailleul-S.-O.	Bailleul	Leurs.	Moreau.	Plactevoet.
Millam.	Dk.	Bourbourg.	Watten.	Moreau.	Desmidt.	Scryeys.
Millonfosse.	V.	St.-Amandr.g.	Saint-Amand.	Lecocq.	Duburcq.	V. Hasnon.
Mœuvres.	C.	Marcoing.	Cambrai.	Foulon, Phil.	Foulon, Siméon.	Lecœuvre.
Monceau-St.-W.	A.	Berlaimont.	Berlaimont.	Courtin.	Witrant.	Deraine.
Monchaux.	V.	Valencienn.-S.	Valenciennes.	Halette-Val.	Tiétard.	Delsart.
Moncheaux	L.	Pont-à-Marcq.	Douai.	Durieux père.	Legrux.	Dethoor.
Monchecourt.	D.	Arleux.	Douai	Parent.	Dartenay.	Brunet.
Mons-en-Bar.	L.	Lille-N.-E.	Lille.	Defrenne.	Delebecque.	Derode.
Mons-en-Pév.	L.	Pont-à-Marcq.	Pont-à-Marcq.	Vallois.	Boutry.	Derognaucourt.
Montay.	C.	Le Câteau.	Le Câteau.	Feret, Ferdin.	Mouton.	Gosset.
Montigny.	C.	Clary.	Clary.	Millot.	Galiéque.	Lequin.
Montigny.	D.	Douai-S.	Douai.	Dovillers.	Brabant.	Wantiez.
Montrécourt.	C.	Solesmes.	Solesmes.	Thomas.	Pamart.	V. Saulzoir.
Morbecque.	H.	Hazebrouck-S.	Hazebrouck.	Claudorez.	Deyne; Penin.	Markant.
Morenchies.	C.	Cambrai-O.	Cambrai.	Bonnel.	Hequet.	V. Tilloy.
Mortagne.	V.	St.-Amandr.d.	Saint-Amand.	Balgand-Cochin	Morivalle-Wibaut.	Dewatine.
Mouchin.	L.	Cysoing.	Orchies.	Bulbeau.	Choteau.	Deleporte.
Moulins-Lille.	L.	Lille-S.-O.	Bureau.	Beriot, Philippe	Delepiere; N. . .	Herlemont.
Moustiers.	A.	Trélon.	Trélon.	Berteaux.	Warquier.	Menet.
Mouveaux.	L.	Tourcoing-S.	Tourcoing.	Bourgois.	Mullier.	Delcruyelle.
Navés.	C.	Cambrai-E.	Cambrai.	Lemaire, Désiré	Lemaire, Gervais.	Bury.
Neuf-Berquin.	H.	Merville.	Estaires.	Duret.	Singer.	Cousin.
Neuf-Mesnil.	A.	Bavai.	Maubege.	Deharveng.	Broudehous.	Dupont.
Neuville.	A.	Le Quesnoy-E.	Le Quesnoy.	Bertoux.	Delannoy.	Delvigne.
Neuville-en-Ferr.	L.	Tourcoing-N.	Tourcoing.	Mullié-Catteau.	Glorieux; Bossus.	Prince.
Neuville-St.-Remy	C.	Cambrai-O.	Cambrai.	Pluvinage.	Morchain.	Boulongne.
Neuville-sur-l'Esc	V.	Bouchain.	Bouchain.	Leriche.	Fauville.	Wambre.
Neuvilly.	C.	Le Câteau.	Le Câteau.	Ledieu, L.	Ledieu, Aug.	Dapvril.
Nieppe.	H.	Bailleul-N.-E.	Armentières.	Delangre-Salember	Lamerand; Romon.	Cornette.
Niergnies	C.	Cambrai-E.	Cambrai.	Pluvinage.	Masclat.	Maréchal.
Nivelle.	V.	St.-Amandr.g.	Saint-Amand.	André.	Dumez.	Demarescaux.
Nomain.	D.	Orchies.	Orchies.	Quiqué.	Laurent.	Devo.
Noordpeene.	H.	Cassel.	Cassel.	Lelu.	Heauw.	Griffon.
Noyelles.	A.	Berlaimont.	Berlaimont.	Belot, Nicolas.	Denwade, Louis.	Decaudain.
Noyelles.	C.	Marcoing.	Marcoing.	Daillard.	Cureur.	Danjou.
Noyelles.	L.	Seclin.	Seclin.	Malait.	Lhermitte.	Gérin.
Noyelles-sur-Selle	V.	Bouchain.	Bichant.	Chatelain, Dés.	Chatelain, Hldeph.	Selliez.
Obies.	A.	Bavai.	Bavai.	Hottelart.	Piérard.	Bottiaux.
Obrechies.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Baudart.	Julien.	Delautre.
Ochtezeele	H.	Cassel.	Cassel.	Piérans.	Vangrevyngue.	

NOMS			BUREAU	NOMS DES		
des	de l'arrond. ^t	du	de poste			
COMMUNES.		CANTON.	duquel chaque	Maires.	Adjoints.	Ministres
			commune			des cultes.
			dépen ^t .			
Odomez.	V.	Condé.	Condé.	Bocquet, Hyp.	Bocquet, A.	Boitiaux.
Ohain.	A.	Trélon.	Trélon.	Blaise.	Divry.	Dupont.
Oisy.	V.	Valencienn.-S.	Valenciennes.	Miroux.	Membré.	V. Hérin.
Onnaing.	V.	Valencienn.-E.	Valenciennes.	Deslinsel.	Lhotellerie; Bavay.	This.
Oost-Cappel.	Dk.	Hondschoote.	Hondschoote.	Geeraert.	Beudaert.	Florissoone.
Orchies.	D.	Orchies.	Bureau	GuilbertEstevéz *	Gordonnier; Martin.	Charies.
Ors.	C.	Le Câteau.	Le Câteau.	Givry-Guyot.	Demaret.	Ghyselynck.
Orsinval.	A.	Le Quesnoy-O.	Le Quesnoy	Léquipart.	Denimal.	Marchand.
Ostricourt.	L.	Pont-à-Marcq.	Carvin.	Deprez, Louis	Dhinaut.	Dorchies.
Oudezeele.	H.	Steenvoorde.	Cassel.	Blaevoet, J.-B.	Verricle, Louis.	Duvelie.
Oxelaëre.	H.	Cassel.	Cassel.	Faes.	Dutailly.	Judes.
Pailencourt.	C.	Cambrai-O.	Cambrai.	Tét.r.	Delmotte.	Basuyau.
Pecquencourt.	D.	Marchiennes.	Marchiennes.	Caudrelier.	Poulain.	Jaclin.
Pérenchies.	L.	Quesnoy-s.-D.	Lille.	Fauquembergue	Delefortrie, Louis.	Maréchal.
Péronne.	L.	Cysoing.	Cysoing.	Lefebvre.	Constant.	Segon.
Petite-Forêt-de-R.	V.	St.-Amand.r.	Saint-Amand.	Lelou.	Pillion.	V. Aubry.
Petite-Synthe.	Dk.	Dunkerque-O.	Dunkerque.	Maegherman.	Fonteyne.	Delaeter.
Phalempin.	L.	Pont-à-Marcq.	Carvin.	Dillies.	Gaillet.	Duthoit.
Pitgam.	Dk.	Bergues.	Bergues.	Dewaële.	Decroocq.	Ouvenaghel.
Poix.	A.	Le Quesnoy-E.	Le Quesnoy.	Williot, Zul. ⁴	Joveniaux.	Bultez.
Pommereuil.	C.	Le Câteau.	Le Câteau.	Polvent.	Delattre.	Chauwin.
Pont-à-Marcq.	L.	Pont-à-Marcq.	Bureau.	Holbecq.	Six.	Dujardin.
Pont-sur-Sambre.	A.	Berlaimont.	Berlaimont.	Grard.	Huriau.	Wallez.
Potelles.	A.	Le Quesnoy-E.	Le Quesnoy.	Carton.	Dutrieux.	V. Villereau.
Pradelles.	H.	Hazebr.-Sud.	Hazebrouck.	L. Legillon.	Villette.	Gruson.
Premesques.	V.	Armentières.	Lille.	Roussel.	Delobel.	Boone.
Préseau.	V.	Valenc.-Est.	Valenciennes.	Dassonville	Roland.	Brasselet.
Preux-au-Bois.	A.	Landrecies.	Landrecies.	Cauchy.	Dupret.	Humez.
Preux-au-Sart.	A.	Le Quesnoy-O.	Le Quesnoy.	Blaréan.	Dehove.	Malaquin.
Prisches.	A.	Landrecies.	Landrecies.	Blondeau.	Davoine.	Cambreling.
Prouvy.	V.	Valenc.-Sud.	Valenciennes.	Basaux.	Hubert.	Jaclin.
Proville.	C.	Cambrai-O.	Cambrai.	Crépin.	Laude.	Dorchies.
Provin.	L.	Seclin.	Carvin.	Legrain.	Grard.	Leroy.
Quaëdypre.	Dk.	Bergues.	Bergues.	Debavelaere.	Janssen-Bennynck.	Lagatie.
Quaroube.	V.	Valenc.-Est.	Valenciennes.	Cazin.	Dassonville.	Lambelin.
Querenaing.	V.	Valenc.-Sud.	Valenciennes.	Lecompt.	Danhiez.	V. Artres.
Quesnoy-s.-Deûle	L.	Quesnoy-s.-D.	Bureau.	Fretin Vrambout *	Berthie ; Lelong.	Decottignies.
Quiévelon.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Hazard.	Boisse.	V. Aibes.
Quiévrechain	V.	Valenc.-Est.	Valenciennes.	Libert.	Bourez.	Montaigne.
Quiévy.	C.	Carnières.	Candry.	Canonne.	Bauduin; Deladœuille	Libert.
Raches.	D.	Douai-Ouest.	Douai.	Montagne.	Farsy.	Gadenne.
Radinghem.	L.	Haubourdin.	Haubourdin.	Brice.	Wattelle.	Delebarre.
Raillencourt.	C.	Cambrai-O.	Cambrai.	Desvignes	Normand.	V. Sailly.
Raimbeaucourt.	D.	Douai-Ouest.	Douai.	Debruille.	Guislin.	Houcke.
Rainsars.	A.	Trélon.	Trélon.	Plottaux.	Thiébaux-Willame.	Cossart.

NOMS			BUREAU de poste duquel chaque commune dépend.	NOMS DES		
des COMMUNES.	de l'arrond. du CANTON.			Maires.	Adjoints.	Ministres des cultes.
Raimes.	V.	St.-Amandr.d.	Valenciennes.	Leroy.	Monouvrier; Fréant.	Rogie.
Ramillies.	C.	Cambrai-Est.	Cambrai.	Vasseur.	Moreau.	Houssoy.
Ramousies.	A.	Avesnes-Nord.	Avesnes.	Cuisset.	Rousseau.	Roland.
Recquignies.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Mahieu.	Delforge.	Dubuisset.
Renescure.	H.	Hazebrouck.	Hazebrouck.	Dupuis.	Stoven.	Kerkove.
Renmont.	C.	Le Câteau.	Le Câteau.	Hocquet.	Méresse.	Blas.
Reupoëde.	Dk.	Hondschoote.	Hondschoote.	Deprez.	Masselis.	Hopsomer.
Ribécourt.	C.	Marcoing.	Masnères.	Lenoir.	Debut.	Dubois.
Rieulay.	D.	Marchiennes.	Marchiennes.	Wilbant.	Villain.	Leclercq.
Rieux.	C.	Carnières.	Cambrai.	Villain-l'efebvre	Largillière.	Bresson.
Robersart	A.	Landrecies.	Landrecies.	Ternant.	Legrand.	Thiculeux.
Röulx.	V.	Bouchain.	Bouchain.	J.-B. Risbourg.	Lecu.	Sockel.
Rombies et March.	V.	Valenc.-Est.	Valenciennes.	Delcroix-Mallet.	Alglave.	Bourlet.
Romerics.	C.	Solesmes.	Solesmes.	Douay.	Duginont.	Poretz.
Rouchin.	L.	Lille-Sud-Est.	Molins-Lille.	Morelle.	Spriet.	Monchy.
Roneq.	L.	Tourcoing-N.	Toucoing.	Labbe.	Catteau; Vienne.	Delehayé.
Rooost-Warendin.	D.	Douai-Ouest.	Douai.	De Chatenay.	Bernard.	Gillis.
Rosult.	V.	St-Amand r.g.	Saint-Amand.	Legrand.	Sauvage.	Petit.
Roubaix.	L.	Roubaix.	Bureau.	N...	N..	Maës, Herrengt.
Roucourt.	A.	Le Quesnoy-E.	Le Quesnoy.	Guyot.	Huin.	V. Englefontaine.
Roucourt.	D.	Douai-Sud.	Douai.	Bequet de Mégille.	Debèe.	Debèe.
Rousies.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Huvenoit, Ph.r	Laurent.	Lemaire.
Rouvignies.	V.	Valenc.-Sud.	Denain.	Landrieu.	Delille.	V. Prouvy.
Rubrouck.	H.	Cassel.	Cassel.	D'Hondt.	Vandenbilleke, P. ^{rc}	Dewaële.
Ruesnes.	A.	Le Quesnoy-E.	Le Quesnoy.	Lobelle.	Jacquain.	Demont.
Rumegies.	V.	St-Amand r.g.	Saint-Amand.	Liermain.	Masingue.	Lecoustre.
Rumilly.	C.	Marcoing.	Cambrai.	Beaumont.	Manniez.	Ség.rd.
Sailly.	C.	Cambrai-O.	Cambrai.	Lucas.	Laude.	Barenne.
Sailly.	L.	Lannoy.	Lannoy.	Rouzé.	Brunin.	Delvallée.
Sainghin-en-Mé.	L.	Cysoing.	Cysoing.	Pollet.	Delebarre.	Deleporte.
Sainghin-en-Wep.	L.	La Bassée.	Fournes.	Romon.	Coniat-Cousin.	Brassart.
Sains.	A.	Avesnes-Sud.	Avesnes.	Maufroid.	Fosset.	Canonne.
St.-Amand.	V.	St.-Amand.	Bureau.	Nicolle.	Barbieux; Desbrosses	Joffrain.
St.-André.	L.	Lille-Ouest.	Lille.	Lesaffre.	Descamps.	Varlet.
St.-Aubert.	C.	Carnières.	Cambrai.	Vallez.	Mascaux.	Dupuis.
St.-Aubin.	A.	Avesnes-Nord.	Avesnes.	Bruyère.	Triquet.	Largillière.
St.-Aybert.	V.	Condé.	Condé.	Saintenois.	Merlin.	V. Crespin.
St.-Benin.	C.	Le Câteau.	Câteau.	Valet.	Durieux.	Demarescaux.
St.-Georges.	Dk.	Gravelines.	Gravelines.	Tettart.	Wasca.	Fockenberghé.
St.-Hilaire.	A.	Avesnes-Nord.	Avesnes.	Bronchart.	Bériot.	Berthier.
St.-Hilaire.	C.	Carnières.	Caudry.	Henaut.	Aublin.	Bechart.
St.-Jans-Cappel.	H.	Bailleul-N.-E.	Bailleul.	L. Billiau.	Verbaere.	Plaetevoet.
Ste-Marie-Cappel.	H.	Cassel.	Cassel.	Baëln.	Dequid.	Bernast.
St.-Martin.	C.	Solesmes.	Solesmes.	Mirland.	Lecerf.	Lecuppre.
St.-Momelin.	Dk.	Bourbourg.	Watten.	Castier.	Begraeve.	Cieren.

NOMS		BUREAU de poste duquel chaque commune dépend.	NOMS DES			
des COMMUNES.	de l'arrond. du CANTON.		Maires.	Adjoints.	Ministres des cultes.	
St.-Pierre-Brouck	Dk.	Bourbourg.	Bourbourg.	Geerssen.	Dereuddre.	Lefever.
St.-Python.	C.	Solesmes.	Solesmes.	Robert-Bracq.	Blas.	Jeanlebœuf.
St. Remy-Chauss.	A.	Berlaimont.	Berlaimont.	Guilbert.	Lapostolle.	Carlier.
St.-Remy-m.-biti.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Drapier.	Juste.	Bucquoy.
St.-Saulve.	V.	Valenc.-Nord.	Valenciennes.	Moreau.	Durieux.	Carette.
St.-Souplet.	C.	Le Câteau.	Le Câteau.	Millot.	Lacourte.	Barbier.
St.-Sylvestre-Cap.	H.	Steenvoorde.	Steenvoorde.	Balloy.	Lobbedez.	Pauwels.
St.-Vaast.	C.	Solesmes.	Solesmes.	Lengrand.	Caillaux.	Chrétien.
St.-Waast.	A.	Bavai.	Bavai.	De Batron, b. de la T	Decrouc.	Delhay.
Salesches.	A.	Le Quesnoy-E.	Le Quesnoy.	Denis Aimé.	Denis, Damien.	Engels.
Salomé.	L.	La Bassée.	La Bassée.	Lefebvre.	Lemaire.	Degruson.
Saméon.	D.	Orchies.	Orchies.	Robert.	Herbomez.	Lefebvre.
Sancourt.	C.	Cambrai-O.	Cambrai.	Caude.	Delsaux.	V. Blécourt.
Santes.	V.	Haubourdin.	Haubourdin.	Bernard, Félix.	Costenoble.	Dewaele.
Sars et Rosières.	L.	St.-Amand r.g.	Saint-Amand.	Dubois-Delavigne.	Doby.	V. Brillon.
Sars-Poteries.	A.	Solre-le-Chât.	Avesnes.	Dupont, Victor.	Delcourt.	Collet.
Sassegnies.	A.	Berlaimont.	Berlaimont.	Flament.	Lenclud.	Dubois.
Saultain.	V.	Valencienn.-E.	Valenciennes.	Hamoir.	Remy.	Ducatteau.
Saulzoir.	C.	Solesmes.	Solesmes.	Mériaux.	Duchâtel.	Thomas.
Sebourg.	V.	Valencienn.-E.	Valenciennes.	Langrand.	Descamps.	Sauvat.
Seclin.	L.	Seclin.	Bureau.	Duriez.	Duport; Desmazière.	Plaètevoët.
Selvigny.	C.	Clary.	Clary.	Vilain, Joseph.	Claisse, Pierre.	Lecompte.
Semeris.	A.	Avesnes-N.	Avesnes.	Dequesne.	Fiévet.	Duquesne.
Semousies.	A.	Avesnes-N.	Avesnes.	Wagnier, fils.	Wagnier, Constant.	Bottiaux.
Sepmeries.	A.	Le Quesnoy-O.	Le Quesnoy.	Banteignies.	Bruyère.	Deleau.
Sequedin.	L.	Haubourdin.	Haubourdin.	Salomé.	Hochard.	N..., Caron.
Séranvillers.	C.	Carnières.	Cambrai.	De Valicourt, A.	De Valincourt, J.	Wasson.
Sercus.	H.	Hazebrouck-N	Hazebrouck.	Hanotte.	Mordaeg.	Attuy.
Sin.	D.	Douai-N.	Douai.	Goulois.	Crème; Loubry.	Dinet.
Socx.	Dk.	Bergues.	Bergues.	Duyck-Quinto	Coudeville.	Blomme.
Solesmes.	C.	Solesmes.	Bureau.	Lobry.	Petit, J.-B.; Payen.	Gourdin.
Solre-le-Château.	A.	Solre-le-Chât.	Bureau.	Rouez.	Bever; Leroy	Agache.
Solrinnes.	A.	Solre-lc-Chât.	Solre-l.-Chât.	Planard.	Baudet.	Lemaire.
Somain.	D.	Marchiennes.	Douai.	Morelle.	Bataille; Hëlbecque.	Carpentier.
Sommaing.	C.	Solesmes.	Solesmes.	Dupont.	Durlin.	Facon, Auguste
Spycker.	Dk	Bourbourg.	Bourbourg.	Wemaerc, Ed.	Depoers.	Ruckebusch.
Staple.	H.	Hazebrouck-N	Hazebrouck.	Vambremersch	Vasseur.	Polart.
Steenbecque.	H.	Hazebrouck-S.	Hazebrouck.	Coubronne.	Devalckenaere.	Marceaux.
Stene.	Dk	Bergues.	Bergues.	Dambricourt.	Debaveleare.	Vangraes-scheppe.
Steenvoorde.	H.	Steenvoorde.	Bureau.	Beck.	Serlouten; Vangraeschepe.	Dauvets; Vandervelde.
Steenwerck.	H.	Bailleul-N.-E.	Bailleul.	Plouvier.	Charlet; Buus-Bécue.	Lefrançois.
Strazeelle.	H.	Hazebrouck-S.	Hazebrouck.	Ruckebusch.	Roose.	Desmedt.
Taisnières-en-T.	A.	Avesnes-N.	Avesnes.	Michaux.	Wéry.	Minaux.
Taisnières-sur-H	A.	Bavai.	Bavai.	Brasseur.	Auquier	Millot.
Templemars.	L.	Seclin.	Seclin.	Rosc.	Wattrelot.	Lefebvre.

NOMS		BUREAU de poste duquel chaque commune dépend.	NOMS DES			
des COMMUNES.	de l'arrond. du CANTON.		Maires.	Adjoints.	Ministres des cultes.	
Templeuve.	L.	Cysoing.	Pont-à-Marcq.	Baratte *.	Ricourt; Wartel.	Lancelle.
Terdeghem.	H.	Steenvoorde.	Steenvoorde.	Deschodt.	Boone.	Morlyn.
Téteghem.	Dk	Dunkerque-E.	Dunkerque.	Daullé.	Hilt; Muyls.	Deschildt.
Thiant.	V.	Valencienn.-S.	Denain.	Basaux.	Claisse.	Dutriex.
Thiennes.	H.	Hazebrouck-S.	Hazebrouck.	Lobbedez.	Vieart.	Privot.
Thivencelles.	V.	Condé.	Condé.	Plaquet, fils.	Mayeur.	Gravelaine.
Thuneries.	L.	Pont-à-Marcq.	Carvin.	Denneulin.	N. . .	Dorlancourt.
Thun.	V.	St-Amand r.g.	Saint-Amand.	Raviart.	Vandeville.	Lefrancq.
Thun-Lévêque.	C.	Cambrai-E.	Cambrai.	Charlet.	Douay.	Desmons.
Thun-St.-Martin.	C.	Cambrai-E.	Cambrai.	Vilain.	Lagouge.	Courtin.
Tilloy.	C.	Cambrai-O.	Cambrai.	Leleu.	Lefebvre.	V. Neuville-s.-R.
Tilloy.	D.	Marchiennes.	Marchiennes.	Bricquet.	Leleu.	V. Brillon.
Toufflers.	L.	Lannoy.	Lannoy.	Deleplanque.	Plouvier.	Dehuy.
Tourcoing.	L.	Tourcoing.	Bureau.	<small>sous l'arrondissement.</small>	J. Leblanc.	<small>Simon; Berguescourt.</small>
Tourniguiés.	L.	Pont-à-Marcq.	Pont-à-Marcq.	Moreaux.	Havez.	Dumotier.
Trélon.	A.	Trélon.	Bureau.	Dorchies.	Stocquelet.	Larsonneur.
Tressin.	L.	Lannoy.	Cysoing.	Delahaye.	Mullié.	V. Ascq.
Trith-St-Léger.	V.	Valencienn.-S.	Valenciennes.	Fontaine.	Bassez.	Dupont.
Troisvilles.	C.	Le Câteau.	Le Câteau.	Monfroy.	Marlin.	Tilmant.
Uxem.	Dk.	Dunkerq.-E.	Dunkerque.	Steen.	Dupuy.	Decornet.
Valenciennes.	V.	Valenciennes.	Bureau.	Braç d'Abancourt.	Claisse *.	V. au chapitre des cultes.
Vendegies-au-Bois.	A.	Le Quesnoy-E.	Le Quesnoy.	Doison.	Bara.	Crepv.
Vendegies-sur-Éc.	C.	Solesmes.	Solesmes.	Dargaisse.	Druésne; Pierre.	Baligand.
Vendeville.	L.	Seclin.	Moulins-Lille.	Buisine.	Dubray.	V. Lesquin.
Verchain et Maugr.	V.	Valencienn.-S.	Valenciennes.	Bailleux.	Quarez.	Dhainaut.
Verlinghem.	L.	Quesnoy-s.-D.	Quesnoy-s.-D.	Lambelin.	Ghestem; Zacharie.	Drumez.
Vertain.	C.	Solesmes.	Solesmes.	Dubois.	Douay.	Delcroix.
Vicq.	V.	Condé.	Condé.	Pisson-Verchain.	Deleau.	Manouvrier.
Viesly.	C.	Solesmes.	Solesmes.	Vallez.	Sommain; Villain.	Villiers.
Vieux-Berquin.	H.	Bailleul-S.-O.	Estaires.	Wicart.	Thibaut; Loones.	Acquart.
Vieux-Condé.	V.	Condé.	Condé.	Castiau.	Decrouez; Decourt.	Musin.
Vieux-Mesnil.	A.	Berlaimont.	Berlaimont.	Minaire.	Forest.	V. Boussières.
Vieux-Reng.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Gérard; Pierre.	Bosquet; Jean.	Bonce.
Villereau.	A.	Le Quesnoy-O.	Le Quesnoy.	Laurent.	Haca.	Huart.
Villers-au-Tertre.	D.	Arleux.	Douai.	Grivillers, Ch.	Delval; Henri.	V. Monchecourt.
Villers-Campeau.	D.	Marchiennes.	Marchiennes.	Alfred de Campeau.	Pagnien.	V. Somain.
Villers-en-Cauch.	C.	Carnières.	Cambrai.	Cachera.	Denoyelle.	Rousseaux.
Villers-Guislain.	C.	Marœving.	Masnères.	Bedu, Louis-J.	Vitté.	Broux.
Villers-Outréau.	C.	Clary.	Le Catelet.	Simon, Ph.	Passet; Lejeune.	Quiquempoix.
Villers-Plouich.	C.	Marœving.	Masnères.	Leduc.	Lobry.	Clochez.
Villers-Pol.	A.	Le Quesnoy-O.	Le Quesnoy.	Monier.	Carlier.	Coquelet.
Villers-sire-Nicole.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Légayé.	Mathieu.	Choquet.
Vred.	D.	Marchiennes.	Marchiennes.	Lenoir.	Deegnaucourt.	Vanreust.
Volkerinckhove.	Dk.	Wormhoudt.	Watten.	Vandenkerckhove.	Coloos.	Maerten.

NOMS		BUREAU de poste duquel chaque commune dépend.	NOMS DES			
des COMMUNES.	de l'arrond. du CANTON.		Maires.	Adjoints.	Ministres des cultes.	
Wahagnies	L.	Pont-à-Marcq.	Carvin.	Grauwain.	C. Vallois.	Delabayé.
Walincourt.	C.	Clary.	Bureau.	Begaint, Franç.	Maillez, Joseph.	Plouys.
Wallers.	A.	Trélon.	Trélon.	Basselard.	Paul.	Hannotéau.
Wallers.	V.	Valencienn.-N.	Valenciennes.	Meriaux.	Dumez; Bar.	Cambreleug.
Wallon-Cappel.	H.	Hazebrouck-N.	Hazebrouck.	Vermersch-Versta.	Rauwel.	Salomé.
Wambaix.	C.	Carnières.	Cambrai	Delacourt. (vel.	Lefebvre.	Ramon.
Wambrechies.	L.	Lille-O.	Lille.	V. te Obert ✱.	Duquesnoy; Dillies.	Saint-Léger.
Wandignies et H.	D.	Marchiennes.	Marchiennes.	Mottez.	Cauvez.	Rogic.
Wannehain.	L.	Cysoing.	Cysoing.	Hovine.	Poillet.	Averlant.
Wargnies-le-Gr.	A.	Le Quesnoy-O.	Le Quesnoy.	Dervaux.	Valin.	Carlier.
Wargnies-le-Petit	A.	Le Quesnoy-O.	Le Quesnoy.	Colmant, Ferd.	Cocquelet, Cêlestin.	Dernoncourt.
Warhem.	Dk.	Hondschoote.	Bergues.	Bendart.	Verhulst; Vandaele.	Baudens.
Warneton-Bas	L.	Quesnoy-s.-D.	Carnières.	Delbecq-Ghesquier	Cardon-Coutelle.	V. Deûlémont.
Warneton-Sud	L.	Quesnoy-s.-D.	Carnières.	Ghestem.	E. Delebecque.	V. Deûlémont.
Wasnes-au-Bac.	V.	Bouchain.	Bouchain.	Dupont.	Fournet.	Cayez.
Wasquehal.	L.	Roubaix.	Lille.	Brulois.	Cocheteux.	Lambelin.
Watten.	Dk.	Bourbourg.	Bureau.	Delellie.	Vanderhaeghe.	Saumade.
Wattignies	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Legrand.	Cartignies.	V. Damousies.
Wattignies.	L.	Seclin.	Seclin.	Hocedez.	Waymel, J. B.	Geraert.
Wattrelos.	L.	Roubaix.	Roubaix.	N. . .	Béghin; Dhalluin.	Seingier.
Wavrechain-s.-D.	V.	Bouchain.	Bouchain.	Desinsel.	Cheminais.	V. Denain.
Wavrechain-s.-F.	V.	Bouchain.	Bouchain.	Baron Lahure.	Tondeur.	Lavechin.
Wavrin.	L.	Haubourdin.	Haubourdin.	Cte O. d'Hespele.	Menn; Liénard.	Pollin.
Wazemmes.	L.	Lille-S.-O.	Bureau.	Mourmant ✱.	Loyer; N. . .	Gadenne.
Waziers.	D.	Douai-N	Douai.	Lebone; de Castro	Dubois.	Bonvarlet.
Wenaers-Cappel.	H.	Cassel.	Cassel.	Looten.	Reumaux.	Vanderbauwede
Wervick-Sud.	L.	Quesnoy-s.-D.	Comines.	Billiard.	Vanelslande fils.	Roussel.
West-Cappel.	Dk.	Bergues.	Bergues.	Duwel.	Delille.	Vanbever.
Wicres.	L.	La Bassée.	Feurnes.	Chombart.	Lezie.	Caudrelier.
Wignehies.	A.	Trélon.	Fourmies.	Demorgny.	Lermigeaux.	Lebon.
Willems.	L.	Lannoy.	Lannoy.	Boutemy.	Mulliez.	Pluchart.
Willies.	A.	Trélon.	Trélon.	Cavrois, Emile	Cornu.	V. Liessies.
Winnezeele.	H.	Steenvoorde.	Steenvoorde.	Wyckaert.	Bocker.	Hilst.
Wormhoudt.	Dk.	Wormhoudt.	Bureau.	Dehaene.	Bendart; Bête.	Caillie.
Wulverdinghe.	Dk.	Bourbourg.	Watten.	Dedecker.	Dedecker.	Béene.
Wylder.	Dk.	Bergues.	Bergues.	Desmytère.	Verrèle.	Cortyl.
Zegers-Cappel.	Dk.	Wormhoudt.	Wormhoudt.	Vandenbilleke.	Bons.	Leurèle.
Zermezele.	H.	Cassel.	Cassel.	Reumaux.	Vandaele.	Dupont.
Zuytcoote	Dk.	Dunkerque-E.	Dunkerque.	Adam.	Desfarges.	V. Ghyvelde.
Zuytpeene.	H.	Cassel.	Cassel.	Franchois, Fidel	Desmont.	Salomé.

COMPTABILITÉ COMMUNALE.

Etat des communes dont les revenus excèdent 20,000 francs, et dans lesquelles les recettes municipales sont confiées à des receveurs spéciaux et du personnel de leurs receveurs.

Dunkerque, Vermée; Bergues, Deschamps; Gravelines, Dar-
marle-Dhanzo; Hazebrouck, Blondel; Bailleul, Baelde; Estaires,
Bossu; Merville, Barizel; Lille, Jouffroy; Armentières, Bousse-
maer; Roubaix, Salembier; Tourcoing, Debuigne; Wazemmes,
Béhague; Cambrai, Delattre; Le Câteau, Delhay; Maubeuge, Leve-
que fils; Douai, Lavoix; Condé, Douchement; Saint-Amand,
Druvet; Valenciennes, Deffaux.

OCTROIS.

Etat des communes où des octrois sont établis, et du personnel des employés. (1)

Bergues, Deconick, p. ch.; Vallin, r. c. — Bourbourg-Ville,
Boin, r. c. — Bourbourg-Campagne, Cocquiller, r. c. — Coudeker-
que-Branche, Maegh, r. c. — Dunkerque, Dalinval, p. ch.; Dupays,
r. c. — Gravelines, Andinet, r. c. — Hondschoote, Debil, r. c. — Bailleul,
Freson, p. ch.; Leroy, r. c. — Cassel, N. . . , p. ch.; Ballet, r. c. —
Estaires, Dambrin, p. ch.; Fenard-Desmons, r. c. — Hazebrouck,
Legrand, p. ch.; Itsweire, r. c. — La Gorgue, Beun, r. c. — Merville,
Boudville, p. ch.; Deroide, r. c. — Morbecque, Castrique, r. c. —
Steenvoorde, Deneuille, r. c. — Vieux-Berquin, Ingelrans, r. c. —
Annœulin, Panckouke, r. c. — Armentières, Camblin, p. ch.; Hé-
ron, r. c. — La Bassée, Hibon, r. c. — Comines, Marcotte, r. c. —
Esquermes, Godart, r. c. — Fives, Dupont (Célestin), et Bernard, r.
c. — Lannoy, Verquère, r. c. — Moulins-Lille, Lefebvre, p. ch. —
Thévenin, r. c. — Lille, Parvillez, p. ch.; Delebroyelle fils, r. c. —
Quesnoy-sur-Deûle, Dutoit, r. c. — Roubaix, Roche, p. ch.; Bre-
dard, r. c. — Seclin, de Geslin, p. ch.; Olivier, r. c. — Tourcoing,
Lapersonne, p. ch.; Lemaire, r. c. — Wazemmes, Broudehous, p.
ch.; Quef, r. c.; Cornet, receveur. — Cambrai, Delplanque, p. ch.;
Joliet, r. c. — Le Câteau, Dubois, p. ch.; Tasbille, r. c. — Avesnes,
Dubois, p. ch.; Stève et Noyon, r. c. — Bavai, Pouillaude, r. c. —
Landrecies, Seraut, chargé du contrôle administratif, Aimé, p. ch.
— Maubeuge, Misonne, p. ch.; Bierent et Paquié, r. c. — Le Ques-
noy, Lamorisse, p. ch.; Tessier, r. c. — Solre-le-Château, Grard,
r. c. — Douai, Deberkem, p. ch.; Garex, r. c. — Saint-Amand, Ma-
kenne, r. c. — Condé, G. Petit, p. ch.; Broussès, r. c. — Valenciennes,
Boizard, p. ch.; Leclerc, r. c. — Vieux-Condé, Decout, r. c. —
Denain, Delhay-Dieu-Donné, p. ch.; Benoît, r. c.

(1) Explication des abréviations contenues dans le présent article : p. ch. (préposé en chef); r. c. (receveur central).

GARDE NATIONALE.

Les seules parties de la garde nationale organisées dans le département sont les corps spéciaux d'artillerie existant à Lille et à Valenciennes.

LILLE. — Bataillon d'artillerie réorganisé par arrêté de M. le Ministre de l'intérieur en date du 28 février 1853. L'origine de ce corps remonte à l'année 1483, — *Commandant*, M. Saint-Léger, (O. ✱).

VALENCIENNES. — Compagnie aussi très ancienne, réorganisée par arrêté ministériel du 26 septembre 1853. — *Commandant*, N. . .

Sapeurs-pompiers.

La ville de Lille possède un bataillon de sapeurs-pompiers municipaux soldés. — *Commandant*, M. Jorez, ✱.

Beaucoup de communes possèdent des compagnies ou des subdivisions de sapeurs-pompiers municipaux. Nous donnons dans la deuxième partie de cet Annuaire le résumé de l'effectif de ces divers corps.

COMMISSARIATS DE POLICE.

LISTE DU PERSONNEL DES COMMISSARIATS DE POLICE CANTONAUX
CONSTITUÉS CONFORMÉMENT AU DÉCRET DU 28 MARS 1852.

Arrondissement de Dunkerque.

Cantons : Bergues, MM. Ouzouf ; Bourbourg, Touzé ; Dunkerque (deux cantons), Benedetti, *commissaire central* ; Dunkerque-Ouest, Morel ; Gravelines, Beurepaire ; Hondschoote, Joland ; Wormhoudt, Bloeme.

Arrondissement d'Hazebrouck.

Cantons : Bailleul, MM. Stevenoodt ; Cassel, Van Bambeck ; Hazebrouck, Corsin, ✱ ; Merville, Druelle, à Merville ; Dreux, à Estaires ; Steenvoorde, Roger.

Arrondissement de Lille.

Cantons ; Armentières, MM. Horrie ; La Bassée, Legrand ; Cysoing, N. . . . ; Fives, Deottinis ; Haubourdin, Minart ; Lannoy, Deldique ; Lille (5 cantons), *commiss. cent.*, Gadot ; Lille-Nord-Est, Mathon ; Lille-Centre, Boutal-Samson ; Lille-Sud-Est, Richard ; Lille-Sud-Ouest, Houzé, à Lille ; Legillon, à Wazemmes ; Mornave, à Moulins-Lille ; Lille-Ouest, Larzillière ; cinq cantons de Lille (communes rurales), Cousin ; Pont-à-Marcq, Dallennes ; Quesnoy-sur-Deûle, Girard, à Comines ; Roubaix, Véry, ✱, *commiss. cent.* ; Mangon, Chevreuse, à Roubaix ; de Nalles, à Wattrelos ; Seclin, Venière ; Tourcoing (2 cantons), Cor, *commiss. cent.* ; Tourcoing-Sud, Fore, à Tourcoing ; Tourcoing-Nord, Février, à Halluin.

Arrondissement de Cambrai.

Cantons : Cambrai, MM. Duflos, *commiss. cent.* ; Arnaud ; Carnières, Bouyela, à *Quiévy* ; Clary, Bonnier ; Le Câteau, Scelles ; Marcoing, Ferrassin, à *Masnières* ; Solesmes, Aigoin.

Arrondissement d'Avesnes.

Cantons : Avesnes, MM. Delaguépière ; Bavai, Piard ; Berlaimont, N. . . . ; Landrecies, N. . . ; Maubeuge, Papin ; Le Quesnoy, Pellecat ; Solre-le-Château, Depaux ; Trélon, Pettre, à *Fourmies*.

Arrondissement de Douai.

Cantons : Douai, MM. Thieffry, *commis. cent.* ; Hatton ; Marchiennes, D'Haisne, à *Somain* ; Orchies, Regnard ; Arleux, Humbert.

Arrondissement de Valenciennes.

Cantons : Saint-Amand, MM. Lorieul ; Bouchain, Forest de Faves, à *Denain* ; Condé, Boullay-Bonneville ; Valenciennes, Lecocq, *commissaire central* ; Coorens, à *Valenciennes* ; Wernert, à *Anzin*.

Commissaires spéciaux aux stations du chemin de fer.

Valenciennes, MM. Dupuy ; Tourcoing, Foulon ; Jeumont, Giffart.

ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES DE BIENFAISANCE.

Hospices et hôpitaux.

Le nombre des établissements hospitaliers existant dans le département du Nord est de cinquante-deux ; savoir : cinq hospices généraux ; huit hôpitaux de malades, deux hospices pour les malades ; les vieillards et les orphelins ; cinq hospices pour les malades et les vieillards ; treize hospices pour les vieillards et les orphelins ; treize hospices destinés spécialement aux vieillards, et six hospices pour les orphelins.

Bureaux de bienfaisance.

Il existe dans presque toutes les communes du département des bureaux de bienfaisance chargés de distribuer des secours à domicile aux indigents. La plupart de ces établissements possèdent des biens provenant d'anciennes fondations ; les revenus sont employés en distributions d'argent, d'aliments, de vêtements et d'effets de couchage, et en honoraires des officiers de santé chargés de visiter les malades pauvres.

Personnel des Administrations des hospices et des Bureaux de bienfaisance. (1)

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

Dunkerque. — *Hospices*. MM. Thelu, Quillaecq, Féron-Morel fils, Pigalle, Beek. — *Bureau de bienfaisance*. — Les mêmes. — MM. Papillon, receveur; Vanthieth, économiste comptable; J. Mine, secrétaire.

Bergues. — *Hospices*. MM. Joos, *, Deberdt, Delautre, Bollaert, Meesmaecker. — *Bureau de bienfaisance*. MM. Bastaert, Pluvier, Deblock, Delautre, Pareydt. — MM. Cousin, receveur; Lenglet, économiste comptable, N. . . , secrétaire de l'hospice; Guilbert, secrétaire du bureau de bienfaisance.

Bourbourg. *Hospices*. MM. Blavoet, Deschodt, Legaigreur, De terre, N. . . — *Bureau de bienfaisance*. Les mêmes. — MM. Courdain, receveur; Joos, secrétaire; N. . . économiste.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

Hazebrouck. *Hospices*. MM. Pouvillon, Houvenaghel Louis, Leclereq, Donckele, Houvenaghel (Justin). — *Bureau de bienfaisance*. MM. Caboche, Cleenewerck, Deschot, Defoort, Vandewalle. — MM. Salomé, receveur; Scheercousse, secrétaire économiste comptable.

Bailleul. *Hospices*. MM. Vandamme, Cortyl, Béhaghel, H., Béhaghel, L., Baelde. — *Bureau de bienfaisance*. MM. Poupaert, De Coussemaker, Baelde, Bieswal, Hopsomer. — MM. Béhaghel, receveur; Bubbe, économiste-comptable; Depup, secrétaire.

Cassel. *Hospices*. MM. Dehandschoewerker, Marant, Pastoors, Malot, Wackernie. — *Bureau de bienfaisance*. MM. Pastoors, Dehandschoewerker, L. Dehandschoewerker, A. Vanbever, Dehandschoewerker, rentier. — MM. Dekyspotter, receveur et secrétaire; Aernouts, économiste comptable.

Estaires. *Hospice*. MM. Taffin, Degruson, Hennion, Leconte-Dupont, Vermersch. — *Bureau de bienfaisance*. MM. Priem-Dequirez, Fénart, Taffin, Kieken, Hennion. — MM. Bossu, receveur, Beau, secrétaire.

Merville. *Hospice*. MM. Degruson-Williot, Arnould, Mattelin, Bridelance, Hue. — *Bureau de bienfaisance*. MM. Hue, Bouilliez-Verhaeghe, Mattelin, Arnould, Bridelance. — MM. Barizel, receveur; Mattelin, secrétaire de l'hospice; Bridelance, secrétaire du bureau de bienfaisance.

Steenvoorde. *Hospice*. MM. Boone, Klein, Vanderlynden, Dejonghe, Parent. — *Bureau de bienfaisance*. MM. Vangraefschépe,

(1) Nous ne pouvons donner ici toutes les administrations de bureaux de bienfaisance, dont le nombre s'élève à plus de 600; nous n'indiquons que celles des lieux où il existe en même temps des hospices.

Leureele, Vanderlynden, Haeu, Serlooten.—MM. Riquet, *receveur*, Bailleul, *économiste-comptable et secrétaire*.

ARRONDISSEMENT DE LILLE.

Lille. *Hospices* (1). MM. Brame, ✱; Barrois, Bommart-Crépy, ✱, Bernard-Rouzé, Danel, comte de Melun, Lemaire. — *Bureau de bienfaisance*. MM. Cazeneuve, ✱; Bloquel, Longhayé, Bernard, Lefebvre, Gonnez, Dorémieux. — MM. Dumon, *receveur*, Dubiez, *économiste comptable de l'hospice général*; Duvochelle, *économiste-comptable de l'hôpital Saint-Sauveur*; Dumoustier, *économiste-comptable des hospices Ganthois, des Vieux-Hommes et de Stappaert*; Dürr, *secrétaire de la commission des hospices*; Landas, *secrétaire du bureau de bienfaisance*.

Armentières. *Hospices*. MM. Woussen-Castrique, Castrique, Clarisse-Béghin, Musin-Lespagnol, Hadou. — *Bureau de bienfaisance*. — Les mêmes. — M. Marcotte, *receveur, secrétaire et économiste-comptable*.

Bondues. *Hospices*. MM. Lecat, ✱, maire; Delemer, curé, Lambelin-Tiers, Lebrun, Dervaux. — *Bureau de bienfaisance*. MM. Lupart, Montagne, Lefebvre, Procureur, Desaint.

La Bassée. *Hospice*. MM. Serrurier, Tison, Soille, Cordier, Larsonneur. — *Bureau de bienfaisance*. MM. Legrand, Bavière, Denis, Gosselin, Bonnaire. — M. Denabrif, *receveur et économiste comptable*.

Comines. *Hospices*. MM. Lambin, Goeman, Ghesquière, Cappelle fils, Catteau, Béghin. — *Bureau de bienfaisance*. MM. Devos, Flamant, Caudron-Cuvelier, Lesaffre, Desmazières. — MM. Mes-séan, *receveur de l'hospice et du bureau de bienfaisance*; Marcotte-Ghesquière, *économiste de l'hospice et secrétaire de l'hospice et du bureau de bienfaisance*.

Halluin. *Hospice*. MM. Lemaître-Demeestère, Demeestère, Danset-Lemaître, Phalempin, Lemaire. — *Bureau de bienfaisance*. — MM. Demeestère, Desprez, Dhalluin, Matthieu, Pollet-Morel.

Haubourdin. *Hospice*. MM. Derbigny, Testelin, Leroy, Rincheval, Nory. — *Bureau de bienfaisance*. MM. Testelin, Labbe, Derbigny, Duchâtelet, Lamblin. — MM. Lefèvre, *receveur*, N. . . , *économiste-comptable*.

Quesnoy-sur-Deûle. *Hospice*. MM. Dhalluin, Lesaffre, Decotignies, Bodé, Lambelin. — *Bureau de bienfaisance*. MM. Delepierre, Lambelin, Bodé, Fretin-Loridant, Coisne.

Roubaix, *Hospice*. MM. Grimonprez-Bossut, Motte-Duthoit, Srepele, Renaux-Lemaire, Destombes. — *Bureau de bienfaisance*. MM. Desaint, Flipo, Florin, Prouvost, Lagache, Réquillart. —

(1) Par exception et en raison de l'importance des établissements, l'administration des hospices de Lille est composée de sept membres.

MM. Leconte fils, *receveur*; Vincré, *économe comptable de l'hôpital et de l'hospice*; Cottigny, *secrétaire*.

Seclin. *Hospice*. MM. Duport, Decourtray, Cottignies, Clayes, Demeestère. — *Bureau de bienfaisance*. MM. Moreau, Dupire, Dujardin, Pinte, Olivier. — MM. Annibert, *receveur*; Mullier, *économe-comptable et secrétaire de la commission de l'hospice*.

Tourcoing. *Hospice*. MM. Wattinne, Ch., Wattel, Delobel-Wattinne, Wattine, L., Jonglez-Wattel, Hassebroucq. — *Bureau de bienfaisance*. — MM. Molte, Truche, Lorthiois, Duvillier Duriez, Nollet. — MM. Debuigne, *receveur et secrétaire*; Tranoy *économe-comptable*.

Wattrelos. *Hospice*. MM. Beghin-Thiers, Bayart, Dubrulle, Dhalluin-Delanghe, Delplanque. — *Bureau de bienfaisance*. MM. Declercq, Dupire-Sclosse, Droulers-Duquesnoy, Castel-Dujardin, Jubaru Duquesnoy. — MM. Fourlinnie, *receveur et économe-comptable*; Fourlinnie, Th., *secrétaire*.

Wazemmes. *Hospice*. MM. Decaudin, Florin, L'hoir, Lemange, N... — *Bureau de bienfaisance*. Les mêmes.

ARRONDISSEMENT DE CAMBAI.

Cambrai. *Hospices*. MM. Proyard, De Liénard, Minangoy, Corroyer, l'abbé Vallée. — *Bureau de bienfaisance*. MM. Renard, Tous-saint-Lallier, Boitelle, Piettre, De Beaumont, Émile. — Bruyelle, *receveur*; Manniez, *économe-comptable*, Wilbert, *secrétaire*.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

Avesnes. *Hospices*. MM. George, Evrard, Bevière, Beaumont, Delavefve. — *Bureau de bienfaisance*. MM. Bévière, Flament, Bernadou, Lambert, Carlier. — MM. Michaux aîné, *receveur*; Postiaux, *économe-comptable et secrétaire*.

Landrecies. *Hospice*. MM. Marie, Béthune, Bonnaire, Desbrosses, Passefort. — *Bureau de bienfaisance*. MM. Boutteaux, Merlin, Bonnaire, J.; Passefort, Bonnaire, A. — MM. Descamps, *receveur*; Merlin, *économe-comptable*, Madoulé, *secrétaire*.

Maubeuge. *Hospices*. MM. Horrie, Halgrin, De Carnières, Ouver-verlaux, Guillemart. — *Bureau de bienfaisance*. MM. Guislain, Pechemartry, Labbé, Lombart, Marchant, C. — MM. Lucq, *receveur*; Dubut, *secrétaire*; Deligne, *économe-comptable*.

Le Quesnoy. *Hospices*. MM. Carion, Dupont, Piette, Gossart, Desquennes. — *Bureau de bienfaisance*. MM. Legrain-Piette, Lutz, *, Lefebvre-Douay, Gambart, Hubert — MM. Baillion, *receveur et économe de l'hospice*, Vandamme, *secrétaire*.

Solre-le-Château. *Hospices*. MM. Leroy, Honoteau, Baligand, Michaux, Bever. — *Bureau de bienfaisance*. MM. Barthélemy, Preux, Bever, Leroy. — M. Georges, *receveur*.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

Douai. *Hospices*. MM. Remy de Rombault, ✱, Danel, ✱, Du mon, Preux (O. ✱), Capon père. — *Bureau de bienfaisance*. MM. Petit, ✱, Tréca-Leleu, Bommart, comte de Guerne, De Serval (O. ✱). — MM. Lacombe, *receveur*; Dubois, *économ-comptable*; Brassart, *secrétaire*.

Lallaing. *Hospices*. MM. Lebon, d'Herbais, Morel, Boulant, Deregnaucourt. — *Bureau de bienfaisance*. MM. Houseaux, Williate, Boulant, Herboux, Waquez.

Orchies. *Hospices*. MM. Josson, Cuvelier, Bocquet, Martin, Lahoussois. — *Bureau de bienfaisance*. Les mêmes. — MM. Dherbomez, *secrétaire*; Dherbomez, *receveur et économ-comptable*.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

Valenciennes. *Hospices*. MM. Dumont, propriétaire, Hamoir, propriétaire, Desfontaines de Preux, Delaune-Lelièvre, Lewille. — *Bureau de bienfaisance*. Les mêmes. — MM. Mariage, *receveur*; Caudron, *secrétaire*; Vassart, *économ-comptable*.

Saint-Amand. *Hospices*. MM. Bazier, Barbieux, Davaine, Bouchart, Brasseur-Laby. — *Bureau de bienfaisance*. MM. Hedon, André, Waché, Naveteur, Saucourt. — MM. Mériaux, *receveur et secrétaire*; Waterloo, *économ-comptable*.

Condé. *Hospices*. MM. Broussès, Martel, Mention-Bourgogne, Petit, Pureur. — *Bureau de bienfaisance*. Les mêmes. — MM. Douchement, *receveur*; Noël, *économ-comptable et secrétaire*.

Asiles publics d'aliénés.

Ces établissements sont régis par la loi du 30 juin 1838 et l'ordonnance réglementaire du 18 décembre 1839.

ARMENTIÈRES.

L'asile d'Armentières est destiné au traitement des hommes atteints de démence.

Commission de surveillance. MM. Dansette, ✱, membre du Conseil général et maire d'Armentières, Pouchain-Boutry, Cary, Boussemaer. — *Directeur*, M. Delair; *aumônier*, M. Blicq; *médecin*, M. Butin; *receveur*, M. N....; *économ*, M. Musin-Lespagnol.

LILLE.

L'asile de Lille est affecté au service des femmes atteintes de folie.

Commission de surveillance. MM. Verley, ✱, président, Meunier, notaire, Rouzé, ✱, Leconte, doyen-curé de Saint-Maurice, Gentil fils, juge suppléant. — *Directeur*, M. Guilbert; *médecin*, M. le docteur Gosselet; *aumônier*, M. Sapelier; *receveur-économ*, M. Longuespée.

L'OMMELET.

Indépendamment des deux asiles publics de Lille et d'Armentières, il existe au hameau de Lommelet, commune de Marquette, près Lille, un asile privé destiné aux aliénés-hommes, desservi par les frères hospitaliers de Saint-Jean-de-Dieu.

Directeur, M. Mathias-Béaret; *médecin*, M. Joire.

Monts-de-Piété.

Il existe cinq monts-de-piété dans le département, savoir : un à Bergues, un à Lille, un à Cambrai, un à Douai et un à Valenciennes.

Ces établissements sont placés sous la surveillance des commissions administratives des hospices.

L'intérêt des prêts est de 8 pour 100 à Bergues; de 12 à Lille, à Cambrai, à Valenciennes et à Douai.

Les monts-de-piété de Cambrai et Valenciennes ont été institués légalement par ordonnance des 8 septembre et 17 octobre 1847.

Directeurs et contrôleurs des monts-de-piété du département du Nord.

A Bergues, MM. Guilbert, *directeur*; Willeman, *contrôleur*; — A Lille, MM. Lalo, *, *directeur*; Masurel, *contrôleur*. — A Cambrai, MM. Sapelier, *directeur*; Wilbert, *contrôleur*. — A Douai, MM. Mouthon de Bourdignin, *directeur*; — A Valenciennes, MM. Hourdequin, *directeur*; Caudron, *contrôleur*.

COMITÉS CONSULTATIFS.

Ces comités, dont les membres sont choisis parmi les jurisconsultes les plus éclairés de chaque arrondissement, sont établis en vertu du règlement du 7 messidor an IX, pour donner leur avis sur toutes les affaires contentieuses qui intéressent les administrations de bienfaisance.

Liste nominative des membres des comités consultatifs.

A Dunkerque, MM. Lemaire, Bouly de Lesdain, Willems fils. — A Hazebrouck, MM. Deschodt, Kien, Wandewalle. — A Lille, MM. Delannoy, Théry, N... — A Cambrai, MM. Cirier, Dutemple, Lefranc. — A Avesnes, MM. Maurice, Hannoye, Mary. *Membre adjoint*, M. Guillemain. — A Douai, MM. Dupont, Pellieux, Talon. — A Valenciennes, MM. Deruesnes, Girard, Didier.

Caisse d'épargne.

Il existe dans le département du Nord quatorze caisses d'épargne en activité, savoir : une à Douai, une à Dunkerque, une à Lille, une à Cambrai, une à Valenciennes, une à Maubeuge, une à Roubaix, une à Tourcoing, une à Avesnes, une à Hazebrouck, une à Bergues, une à Armentières, une à Bailleul, une à Estaires et une à Merville.

Elles ont été autorisées par ordonnances des 25 septembre et 1.^{er} novembre 1833, 11 mars 1834, 13 janvier et 25 février 1835; 1.^{er}

décembre 1844, 13 octobre 1842, 31 janvier et 17 avril 1843, et par décrets des 8 novembre 1850, 24 juillet 1851, 7 août 1852 et 8 septembre 1853.

Des succursales de la caisse de Valenciennes sont établies à Condé et Saint-Amand.

NOMS DES MEMBRES DES CONSEILS DE DIRECTION DES CAISSES
D'ÉPARGNE.

DUNKERQUE. MM. Petyt, *président*; Morel-Agie, *vice-président*; Dessurne aîné, *secrétaire*; A. Dessurne, *secrétaire-adjoint*; Carlier, *, négociant; Chaveron fils, Cailliez, rentier; Féron, *, Caron, *, capitaine au long cours, Verleye, juge; Vandewalle, propr.; Beck, ancien notaire; Durin, négociant; Darras, id.; Lefebvre, avocat; Pigalle, percepteur; *trésorier*, M. Gombert.

BERGUES. MM. le maire, *président*; Michiels, Pouvillion, Pluvier, Dekester, Guilbert, Vernaelde, Gallo-Guilbert, Claeys, Herwin, Pastors; Delport, Pluvier, J.; Deschamps; *trésorier*, M. De-meunynck.

HAZEBROUCK. MM. Houcke, maire, *président*, Kien, adjoint, *vice-président*; Caboche, greffier du tribunal; Vanboucke, père; Schmidt, contrôleur principal des contributions indirectes; Smagghe, percepteur; Vitse, propriétaire; Scheercousse père, Bloeme, notaire; Deschodt, avocat; Donckele fils, propriétaire, Leleu, avoué; Vandewalle, propriétaire; Loingeville, propriétaire; Vandewalle, propriétaire; *trésorier*, M. Deroo.

BAILLEUL. MM. le maire, *président*; Dehaene, doyen de Saint-Amand; Bacquaert, idem de Saint-Vaast; Béhaghel, L., conseiller municipal; Béhaghel, H., idem; Bubbe, idem; Flahaut, Bieswal, Béhaghel, receveur des hospices; Plichon, négociant; De Coussemaker, propriétaire; Vanmerris, idem; Cortyl, propriétaire; Baelde, receveur municipal; Lotthé, notaire; *trésorier*, M. Baelde.

ESTAIRES. MM. Hennion, maire, *président*; Rogié-Dupire, Salomé-Blanquart; Minche-Théodore, Bossu-Revel, Courdent-Duflos, Vermesch, Hennion-Duflos, Taffin-Peuvion, Degruson, Taffin, A., Ducatez-Degrave, Ledieu-Silvie, Leconte-Dupont, Leclercq; *trésorier*, M. Beau.

MERVILLE. MM. Veraheghe, *, maire, *président*; Clarisse-Piat, *vice-président*; Bridelance, *secrétaire*; Delassus-Vanderberghe, *adjoint*; Senellart-Pannier, idem; Bécu-Loutre, négociant; Grillet-Het, corroyeur; Duhamel, manufacturier; Barizel, receveur municipal; Barizel, receveur de l'enregistrement; Delassus, brasseur; Hadou, propriétaire; Bécu-Dautriche, négociant; Veraeghe-Duquenne, notaire, Arnould, commissaire priseur; Degruson, percepteur; *trésorier*, M. Guy.

LILLE. MM. le maire de Lille, *président*; De Vogelsang, *vice-président*; Dumon, *secrétaire*; Morel, Remy-Meurisse, Fiévet-

Delemer, De Jouffroy, Defontaine, Durieux-Forret. — MM. Charvet-Barrois, *vice-président honoraire*; Martin Muiron, *membre honoraire*. — M. Keguelin de Rozières, *caissier*.

ARMENTIÈRES. MM. le maire d'Armentières, *président*; Castrique, Boussemaer, Bayart, Rouvier, Jeanson, Theeten, Demazières, Dutilleul, Béghin, Pouchain, Woussen-Castrique, Descamps-Cochet, Clarisse-Béghin, Fauquembergue, Marcotte-Butry; *trésorier*, M. Hallot.

ROUBAIX. MM. le maire de Roubaix, *président*; Lecomte, *vice-président*; Delefosse, *secrétaire*; Frasez, *vice-secrétaire*; Dujardin, Grimonpret-Bossut, Réquillart-Screpel, Screpel, L., Ernoult-Bayart, Watine, Réquillart-Désaint, Renaux-Lemerre, Lepoutre Parent, Duhamel-Lefebvre, Eeckman, Wibaux; *trésorier*, M. Laignel.

TOURCOING. MM. le maire, *président*; Hassebroeucq, *vice-président*; Nollet, Motte, Leurent, Lemaire-Requillart, Lorthiois-Leplat, Desurmout-Motte, Mathon, Nollet, Debischoop père, Destombes, Tiberghien-Duvillier, Caulliez-Catteau, Debuchy, Desurmout-Desurmout; *trésorier*, M. Deherripon.

CAMBRAI. MM. le maire de Cambrai, *président*; Hardy, médecin; Dufrénois fils, Toussaint, négociant; Bernard-Guéry, idem; Duvivier, architecte; Brunelle, médecin, *membres élus par les fondateurs*; six conseillers municipaux à tour de rôle; *trésorier*, M. Delattre.

AVESNES. MM. Fauquet, maire, *président*; Evrard, juge-de-paix, *vice-président*; George, juge-de-paix; Beaumont aîné, banquier; Gossart, ✱, négociant; Maurice, avocat; Delavefve, rentier; Bernadou, propriétaire; Flament-Fleury, rentier; Marchant, notaire; Viroux, imprimeur; Dubois-Viroux, libraire; Cottereau, négociant; Delflache, artiste vétérinaire; Lecuyer-Descamps, tanneur; Carlier, rentier; *trésorier*, M. Collinet.

MAUBEUGE. MM. le maire, *président*; Quivy, *vice-président*; Bayart, *secrétaire*; Deharveng, *secrétaire-adjoint*; Sculfort, de Lagorce, Deladrière, Lamendin, Authier, Philippe, Fevrier-Guillemart; *trésorier*, M. Levecque.

DOUAI. MM. Danel, ✱, *président de chambre à la cour impériale*, *président*; Leroy, avocat, *secrétaire*; Bois, propr.; Bommart, propr.; Campion, propr.; Danniaux, conseiller à la cour; de Bailencourt, notaire; de Guerne, conseiller à la cour; De Warenghien, idem; Delorme, propr.; Dubrulle fils, juge d'instruction; Escalier, docteur en médecine; Lagarde, conseiller à la cour impériale; Nutly, juge-de-paix; Preux (O. ✱), premier président honoraire à la cour impériale; Maurice, ✱, maire de Douai; Dincq, banquier; Béharel, propr.; de Maingoval, idem; Guille, idem; Bonnaire, idem, Cartier, garde d'artillerie; Thomassin, La-

marle, ancien ingénieur en chef des ponts-et-chaussées ; *trésorier*, M. Vadot.

VALENCIENNES. MM. Deruesnes, *président*; Douay, ancien notaire; *vice-président*; Didiez, avocat, *secrétaire*; Desfontaines de Preux, Boulan, Rousseau fils, Pesier, Libert, Viel, Courtin, Boulan, E., Hourdequin ; *trésorier*, M. Verchain,

Caisse de retraites pour la vieillesse.

La loi du 18 juin 1850 a ordonné qu'il serait créé, sous la garantie de l'État, une caisse de retraites pour la vieillesse. Elle a été ouverte dans le département le 15 juin 1851. Les versements sont reçus par le receveur général, à Lille, et par les receveurs particuliers des finances dans les arrondissements.

La situation des placements effectués dans le département du Nord est indiquée dans la deuxième partie du présent Annuaire.

Société de secours mutuels.

Les sociétés de secours mutuels sont régies par la loi du 15 juillet 1850 et par le décret du 14 juin 1851.

La deuxième partie de l'Annuaire contient quelques renseignements statistiques sur la situation des sociétés existantes dans le département.

Les sociétés instituées comme établissements publics dans le département, sont les suivantes :

COMMUNES.	DATE des autorisations.	NOMS des Présidents.
<i>Arrondissement de Lille.</i>		
		MM.
Annappes.	3 décembre 1852.	Wagon.
Annappes. (St-Vincent-de-Paul).	16 janvier 1854.	Delemasure.
Armentières.	27 avril 1853.	Dansette, ✱, maire.
Aseq (Bon-Pasteur). ...	24 décembre 1853.	Testelin.
Aubers.	23 novembre 1855.	Cordonnier.
Avelin.	31 décembre 1852.	Deleplanque.
Avelin (St-Vincent)..	24 février 1855.	Lubrez, Louis.
Bondues.	16 juin 1853.	N....
Bondues (St-Waast). ...	28 octobre 1854.	Lecat-Butin, ✱, maire.
Bouvines.	9 janvier 1855.	Deffontaines.
Comines.	16 janvier 1854.	Lambin, Louis.
Cysoing (St-Calixte). ...	2 août 1854.	Revel, Louis.
Denlémont.	11 janvier 1855.	Mille, aîné.
Faches (la Prévoyante).	3 mars 1856.	Bajeux.
Fives (St-Lue)	18 juillet 1857.	Carrette.
Forest.	20 janvier 1853.	Roman, maire.
Frelinghien. (le Funquereau)	8 décembre 1852.	Lotigier.
Frelinghien (le Bourg).	30 novembre 1853.	Le Gourmand, maire.
Gondécourt (St-Roch).	11 mars 1857.	Caigner-Cuvelier.
Halluin.	31 janvier 1854.	Demcestère.
Hantay.	18 août 1855.	Leclercq-Mortelecque.

COMMUNES.	DATE des autorisations.	NOMS des Présidents.
		M.M.
Haubourdin.....	17 mai 1853.	Testelin.
Hellemm. (St-Ghislain)	30 avril 1855.	Noé.
Illies	11 Décembre 1856.	Rigant.
La Bassée	14 juin 1855.	Ybert.
La Chapelle d'Arment.	14 juin 1855.	Duhem.
Lambersart	15 septembre 1852.	Gallois.
Lannoy	15 novembre 1854.	Parent
Lille (Assoc. musicale)	6 février 1855.	Renard, *.
Lille (Société protest.)	16 décembre 1855.	Frossard.
Lille (N.-D. de Lille)..	1 février 1855.	Comte de Melun.
Lille (la Prévoyance)..	21 janvier 1856.	Vandeweghe.
Lomme (St.-Eloi).....	13 mars 1856.	Fiévet-Perman.
Loos	30 décembre 1853.	Betmann.
Marcq-en-B. (St-Jean).	3 mars 1856.	Ducroeq.
Marquette (St-Louis)..	29 avril 1857.	Lemay
Mons-en-Bar. (St-Jos.)	20 juillet 1857.	N. . .
Moulins-Lille	17 mai 1854.	Lhomme,
Neuville-en-Ferrain ..	6 juillet 1857.	Catteau.
St-Quirin).		
Phalempin.....	6 février 1855.	Thérin.
Prêmesques(S-Laurent)	25 mai 1856.	Lambin.
Quesnoy-sur-Deûle ...	6 novembre 1852.	Vienne.
Radinghem	14 juin 1855.	Brice.
Roncq	7 février 1855.	Labbe.
Salomé	24 février 1855.	Lecreux.
Tourcoing(S-Napoléon)	25 mai 1856.	Roussel-Cauliez.
Tressin	8 mai 1855.	Isbled.
Verlinghem.....	13 mai 1854.	Mélisse.
Wambrechies	17 mai 1854.	V. le Obert.
Wattrelos	4 septembre 1853.	Callens.
Wazemmes.....	2 avril 1853.	Mourmant, **, maire.
Willems	26 mai 1855.	Truffaut.
<i>Arrondissement de Dunkerque.</i>		
Dunkerque (St-Michel),	18 avril 1854.	Hacuw.
Dunkerque	22 juin 1854	De Clebsattel, *.
(N.-D. des Dunes)		
Dunkerque (St-Joseph)	10 novembre 1855.	Delelis, Jules
Esquelbecq.....	29 janvier 1856.	Bergerol.
<i>Arrondissement d'Hazebrouck.</i>		
Bailleul (anc. militaire)	27 novembre 1854.	Demeersman.
Bailleul (les vrais amis)	14 mai 1857.	Decreus.
Cassel.	29 novembre 1854.	Desmyttère.
Estaires	6 décembre 1854.	Deroy, Alexandre.
La Gorgue	28 octobre 1854.	Duquenne.
Hazebrouck	2 août 1853.	Cleeneverck, *.
Merville	11 septembre 1853.	Bouillez-Verhaeghe.
Nieppe.....	18 avril 1855.	Delangre.
Steenvoorde	27 décembre 1855.	Beck.
Steenwerck	6 mars 1854.	Plouvier.
Vieux-Berquin	26 février 1855.	Brief.

COMMUNES.	DATE des autorisations.	NOMS des Présidents.
<i>Arrondissement de Douai.</i>		
Douai	2 avril 1853.	Maurice, ✱, maire.
Flines-lez-Raches	28 octobre 1854.	Choque.
Lécluse	6 janvier 1855.	Couppé.
Marchiennes	25 avril 1855.	Piédana.
Raimbeau-court	9 janvier 1855.	Martel.
<i>Arrondissement de Valenciennes. MM.</i>		
Condé	2 août 1854.	Mention.
Raismes	11 février 1854.	Leroy, Ed.
Saultain	17 mai 1853.	Hamoir, Gustave.
Saint-Amand	24 mai 1855.	Désespringalle.
Vieux-Condé	28 octobre 1854.	Dervaux.
Valenciennes (Union valenciennoise)	15 décembre 1853.	Feytaud.
Valenciennes (Ouvriers peintres.)	6 septembre 1853.	Fosse.
Valenciennes (St-Eloi)	6 avril 1857.	Meurs, François.
Valenciennes (l'Union Fraternelle).	9 juin 1857.	Lewille.
<i>Arrondissement de Cambrai.</i>		
Cambrai (Ass. des Ouv. malades).	7 mars 1857.	De Beaumont.
Trois-Villes	23 juin 1855.	Cardon-Delame.

Société de charité maternelle.

LILLE.

La société de charité maternelle, instituée à Lille, a pour but de soulager les mères pauvres. Sont admises aux secours les femmes qui, ayant perdu leur mari pendant leur grossesse, ont au moins un enfant vivant; celles qui, ayant au moins un enfant, ont un mari tout-à-fait estropié ou affecté d'une maladie chronique; celles qui, étant infirmes elles-mêmes, ont deux enfants vivants, toutes les grandes familles au moins de trois enfants vivants, dont l'aîné est en bas-âge.

Les secours administrés par les dames de la charité maternelle sont le produit de souscriptions volontaires.

Voici le tableau des dames de l'association :

Présidente honoraire, Mme. Vallon; *présidente*, Mme. Brian-siaux-Bigo; *vice-présidentes*, Mmes. De la Serre, Ch. Verley; *secrétaire*, Mme. Gentil-Descamps; *trésorier*, M.^e Desmottes, notaire, *dame pour la confection des vêtements*, Mlle. Desjardins.

Dames administrantes,

1er. arrondissement. Mmes. Joseph Mathon, Henri Scrive, Wal-laert-Mille, Lahousse, Mlle. Dumon, Mmes. Viseur-Waymel,

Droulers, de Genevières, Boutry-Van-Isselstein. — Mmes. Lefebvre-Smet, Blondeau-Piat, Demesmay, Chuffart. — Mmes. Ve. Crespel-Desquiens, Kuhlmann *dames honoraires*.

2^e. arrondissement. Mlle Théry, Mmes. Lemoinier, Descamps-Crespel, Vannière-Semet, Catoire-Richébé, De Melun, Théry-Leclercq, Desrousseaux-Lefebvre, Lallier, Charvet-Fockedeu, Terwagne. — Mmes. Guilhem, Paquin et Lemaire-Raoust, *dames honoraires*.

3^e. arrondissement. Mmes. Théodore Cuvelier, Ch. Verley, Delebecque-Barrois, Dépret-Béghin, Huet, Bernard-Rouzé, Théry-Dumon, Rousselle, Mlle. Aubriot, Mmes Rouzé-Duthoit, Adolphe Mas. — Mmes. Lepereq-Deledicque et Descat-Leleux, *dames honoraires*.

4^e. arrondissement. Mmes. Carlos Mas, Léonard Danel, Vanakère, Félix Dehau, Verley-Charvet. — Mmes. Loncke et Tilloy-Casteleyn, *dames honoraires*.

5^e. arrondissement. Mmes. Léonce Delannoy, Desmedt-Wallaert, Morel-Sachon, Charvet-Barrois, Blondeau-Herlin, De la Serre, De Rantz, Anatole de Norguet, Gonnet-Murville. — Mmes. Révoire, Lefebvre-Lebrun, *dames honoraires*.

VALENCIENNES.

Un arrêté de M. le Ministre de l'Intérieur, en date du 15 novembre 1848, autorise l'établissement d'une société de charité maternelle à Valenciennes.

Présidente, Mme. Serret-Desvignes; *secrétaire*, N....; *conseillières*, Mmes. Serret, S., de la Serrre; *trésorière*, Mme. Waternau.

Société charitable de St-François-Régis à Lille.

Cette société, autorisée par arrêté du Préfet du 18 octobre 1849, a pour but de faciliter le mariage des indigents de Lille et des environs et la légitimation des enfants naturels, en leur procurant gratuitement les pièces qui leur sont nécessaires.

Elle est administrée par un conseil composé de dix membres.

Elle tient ses séances les deuxième et quatrième dimanches de chaque mois, dans le local de l'administration des hospices.

Elle reçoit les pauvres qui se présentent munis d'une lettre de recommandation et des pièces qui se trouvent en leur possession.

Association pour la construction de maisons d'ouvriers, à Douai.

Cette société a pour but de construire des maisons et de les louer aux ouvriers au plus bas prix possible.

Président, M. Maurice, *, maire.

INSTRUCTION PUBLIQUE.

La loi du 14 juin 1854 et le décret du 22 août suivant, ont réorganisé les services de l'enseignement public.

La France est divisée en 15 circonscriptions académiques,

ACADÉMIE DE DOUAI.

L'Académie de Douai comprend cinq départements qui sont l'Aisne, les Ardennes, le Nord, le Pas-de-Calais et la Somme.

ADMINISTRATION ACADÉMIQUE.

Recteur. M. Guillemin, ✱ ; *inspecteurs*, MM. Dumouchels, ✱, à Laon ; St-Joire, à Mézières ; Vasse, (O. I.), à Lille, Lavocat, (✱ O. I.), à Arras ; Allou, ✱, à Amiens ; Taiée, (O. I.), à Douai, *secrétaire de l'académie*, M. Clochez, (O. A.).

CONSEIL ACADÉMIQUE.

Membres de droit. Le Recteur, *président* ; les inspecteurs d'Académie de la circonscription ; les doyens des Facultés ; les directeurs des écoles préparatoires de médecine et de pharmacie du ressort.

Membres nommés. Mgr. Régnier, ✱, archevêque de Cambrai ; Mgr. Parisi (O. ✱), évêque d'Arras ; MM. Devismes, pasteur protestant à St-Amand-les-eaux ; de Moulon (O. ✱), premier président de la Cour impériale de Douai ; Camescasse, ✱, procureur général près la Cour de Douai ; Vallon (C. ✱), préfet du Nord ; Maurice, ✱, maire de Douai.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.

FACULTÉ DES SCIENCES DE LILLE.

Tous les cours de la Faculté des Sciences sont publics et gratuits, à l'exception de ceux de l'enseignement pratique. Chaque auditeur, en effet, moyennant une rétribution annuelle de 200 fr. environ, tous frais compris, peut être admis à répéter les expériences principales des cours publics. Il y a par semaine quatre manipulations en chimie, en physique, en histoire naturelle et en mécanique. Ces manipulations sont dirigées, dans les laboratoires de la Faculté, par les professeurs qui les font accompagner de conférences spéciales et développées. — Les collections et les laboratoires de la Faculté sont très-remarquables ; ses amphithéâtres peuvent contenir plus de 300 personnes.

MM. Girardin, doyen, *professeur de chimie* ; Lamy, *professeur de physique* ; Mahistre, *professeur de mathématiques pures et appliquées*, Lacaze du Thiers, *professeur d'histoire naturelle* ; Guirau-

det , professeur adjoint de mathématiques ; Violette , professeur adjoint de chimie.

Cours annexes de la Faculté.

Histoire, M. Chon , professeur au lycée ; *littérature*, M. Colincamp , professeur à la Faculté des lettres de Douai.

Secrétaire de la Faculté, M. Lanvin.

FACULTÉ DES LETTRES DE DOUAI.

MM. Filon , doyen , professeur d'histoire ; Nidal , professeur de littérature ancienne ; Colincamp , professeur de littérature française ; Delondre , ✱ , professeur de philosophie ; Parisot , professeur de littérature étrangère ; Candas , secrétaire de la Faculté.

ECOLE PRÉPARATOIRE DE MÉDECINE ET DE PHARMACIE DE LILLE.

Directeur , M. Cazeneuve , ✱ , docteur en médecine , professeur de clinique interne.

Professeurs titulaires. Anatomie et Physiologie , N..... — Pathologie externe et médecine opératoire, M. Morisson. — Clinique externe, M. Parise. — Pathologie interne, M. Pilat. — Clinique interne, M. Cazeneuve , ✱ . — Accouchements, maladies des femmes et des enfants , M. Binaut. — Matière médicale et thérapeutique, M. Brigandat , ✱ . — Pharmacie et notions de toxicologie, M. Garreau.

Professeurs adjoints. Clinique externe, M. Houzé de l'Aulnoit. — Anatomie et physiologie , M. Arrachard. — Pharmacie et toxicologie, M. Brauwiers.

Professeurs suppléants. Pour la chaire de médecine proprement dite, M. Bertherand. — Pour les chaires de chirurgie et d'accouchement, M. Joire. — Pour les chaires d'anatomie et de physiologie, M. Chrestien.

Chef des travaux anatomiques , M. Delage.

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE.

LYCÉE DE DOUAI.

Bureau d'administration. MM. Garnier ✱ , sous-préfet ; Maurice ✱ , maire de la ville de Douai ; de Moulon (O. ✱) , premier président de la Cour impériale de Douai , Heroguer , grand-doyen , curé de Saint-Pierre ; Choque , membre du Corps législatif.

Administration. MM. Fleury , ✱ , proviseur ; Pernelle , censeur ; Fournet (O. I.) , aumônier ; Soulié , (O. A.) , économiste ; Vène , 1er. commis d'économat ; Buvignier , 2e. commis.

Professeurs : Logique , M. Morelle ; rhétorique , M. Aubertin ; mathématiques spéciales , M. David , ✱ (O. I.) ; physique , M. Vasse aîné (O. I.) ; histoire , M. Duméril ; mathématiques pures et appliquées , M. Petit Jean et M. Kremp. — *Professeurs adjoints de physique* , MM. Offret et Perret ; *professeur adjoint de mathématiques* , M. Ricourt. — *Seconde* , M. Nicolas ; *troisième* , M. Deville ;

quatrième, Brach; *cinquième*, M. Girardin; *sixième*, M. Lamarre; *septième*, M. Rouzé; *huitième*, M. Bereq; langue anglaise, M. Mervoyer; langue allemande, M. Kotzustski. — *Surveillant général*, M. Cantin.

Maîtres répétiteurs, MM. Petain, Vaille, Monier, Callais, Mékercke.

Aspirants répétiteurs, MM. Dewaule, Jeannettaz, Cousin, Donny, Burlot, Choisy, Mascart.

Maître de travaux graphiques, M. Malet, ✱. — *Maître de chant*, M. Noury. — *Maître de dessin*, M. Chevalier. — *Maître d'écriture*, M. Flamand. — *Médecin*, M. Maugin; — *Chirurgien*, M. Gelez fils. — *Maître de gymnastique*, M. Deleplace.

LYCÉE DE LILLE.

Bureau d'administration. MM. Dureau (✱ Esp.), secrétaire-général de la préfecture; Richebé, (O. ✱), maire de la ville de Lille; Lefebvre, ✱, curé-doyen de Saint-Etienne; Dufresne, ✱, président du tribunal civil; Delerue, juge-de-paix; Petitbon, proviseur.

Administration. MM. Petitbon (O. I.), proviseur, Riquier, censeur; Gonthier, aumônier; Mazetier, économiste; Zevort, premier commis d'économat; Dauvé, deuxième commis.

Professeurs: Logique, M. Répelin; rhétorique, M. Durand; physique, M. Fargues de Taschereau; histoire, M. Chon (O. I.); mathématiques pures, M. Burat; professeurs adjoints de mathématiques, MM. Dave et Weill; professeurs adjoints de physique, MM. Schmeltz et Paquet. — *Seconde*, M. Portelette; *troisième*, M. Wartel; *quatrième*, M. Rémond; *cinquième*, M. Jaumard; *sixième*, M. Magnier; *septième*, M. Renard; *huitième*, M. Caron. — *Cours préparatoires aux professions commerciales et industrielles*. Littérature et histoire, M. Wocquier; Mathématiques, MM. Delavenne et Tacquet. — *Cours préparatoire à la division élémentaire*. MM. Desoutter et Planard; *maître de langue anglaise*, M. O'Neill Nesbitt; *maître de langue allemande*, M. Meyer; *surveillant général*, M. Latreille; *maîtres répétiteurs*, MM. Renard, Delavenne, Wocquier, Auséache, Spanneut, Bouillet, Daniel; *aspirants répétiteurs*, MM. Serre, Buridant, Basselart, Bornat, Lebourg, Mitaine, Studer, Leleu, Gambier, Lancelot, Longuet, Vuillaume, Jourdan, Defrance; *maître de travaux graphiques*, M. Granofski; *maître de dessin*, M. Menier; *maître d'écriture*, M. Desoutter; *médecin*, M. Bailly; *maître de gymnastique*, M. Madurel.

COLLÈGE COMMUNAL D'ARMENTIÈRES.

Bureau d'administration. MM. Dansette, ✱, maire, président; Cateaux, curé; Castrique, ancien notaire; Butin médecin; De-loince-Boutry, conseiller-municipal. — M. Bouvart, *principal*.

Professeurs : MM. Legros , *régent de mathématiques* ; Gaulier , *régent de troisième et de quatrième* ; Maignien , *régent de cinquième et sixième*, chargé de l'enseignement de la langue anglaise ; Remant ; *régent de septième et huitième* ; Berker , *maître de dessin linéaire et d'arithmétique* ; Advieille , *maître de français* ; Bouvart fils , *maître d'écriture* ; maître d'études, M. G. Bouvart.

COLLÈGE DE TOURCOING.

Bureau d'administration. MM. Motte , Desurmont , Vanlaer , docteur en médecine, Defontaine , Delobel-Dewitte. — MM. Lecomte , *principal en congé* , l'abbé Lescouf , *chargé des fonctions*.

Professeurs : MM. Lescouf , *régent de logique* ; l'abbé Leblanc , *régent de rhétorique* ; Piques , *chargé de la seconde* ; Playoust , *chargé de la troisième* ; Petit , *régent de quatrième* ; Podvin , *régent de cinquième* ; Delsaut , *régent de sixième* ; Lavadoux , *régent de septième* ; Deltour , *régent de huitième* ; Paillard , *régent de mathématiques supérieures* ; Depasse , *régent de mathématiques élémentaires* ; Buckley , *chargé de l'enseignement de la langue anglaise*.

Maîtres d'études, MM. Grégoire et Lorthois.

Econome, M. Cornille.

Classe primaire supérieure annexée, MM. Fichaux , Leplat et Deltour , chargés des cours. — *Classe élémentaire*, MM. Dransart , Tanchon , Barbonnier.

COLLÈGE COMMUNAL DE DUNKERQUE.

Conseil d'administration. M. Gérard , ✱ , *sous-préfet, président* ; Mollet , ✱ , *maire* ; Cuel (O. ✱) , *ingénieur en chef en retraite* ; Carlier , ✱ , *négociant* ; Verleye , *juge* ; de Clebsattel , ✱ , *député* ; Lebleu , *médecin*. — M. Boutoille , *principal*.

Professeurs : MM. Millet , *régent de logique* ; Duval , *régent de rhétorique* ; George , *professeur de physique* ; Vermeillie , *régent de mathématiques supérieures* ; Charlier , *régent de mathématiques élémentaires* ; Demonchy , *régent de seconde* ; Duwez , *régent de troisième* ; Charlopin , *régent de quatrième* ; Becquet , *régent de cinquième* ; Porion , *régent de sixième* ; Bournonville , *régent de septième*.

Directeurs de l'école professionnelle annexée, MM. Henrys , *maître adjoint* ; Sigerson , *maître d'anglais* ; Guthlin , *maître d'allemand* ; Herpreck , *maître d'écriture*.

Maîtres d'études. MM. Servien , Panet.

COLLÈGE COMMUNAL D'HAZEBROUCK.

Bureau d'administration. MM. Leclerc , ✱ , *sous-préfet, président* ; Houcke , *maire* ; Leclercq , ✱ , *président du tribunal* ; Thibaut , *adjoint* ; Kien , *idem* ; Vandewalle , *propriétaire* ; M. l'abbé Dehaene , *principal et régent de rhétorique* ; M. l'abbé Dekeister , *sous-principal* ; M. l'abbé Dehaene (Louis) , *économe*.

Professeurs, MM. Robert, *régent de seconde et de troisième*; Vallée, *régent de quatrième*; Lefebvre, *régent de cinquième*; Schercousse, *régent de sixième*; Boidin, *régent de septième*; Gobrecht, *maître d'études chargé de la huitième*; Thooris, *régent de mathématiques*; Debuschère, Baron, Ganthier, *professeurs de l'école primaire supérieure*.

Maîtres d'études, N... N...

COLLÈGE COMMUNAL DE BAILLEUL.

Bureau d'administration. MM. le maire, *président*; Bacquart, curé; Colpaert-Vanlerberghe, Van Merris, Behaghel, Baelde. — M. l'abbé Vitse, *principal*.

Professeurs, MM. le principal, *régent de rhétorique et de seconde*, Gourmet, *régent de troisième et de quatrième*; Doredonville, *régent de cinquième et de sixième*; Loviny, *chargé de la septième*; Bruets, *chargé de la huitième*; Gourmet, *régent de mathématiques*.

Maîtres d'études, MM. Chateliez, Durieuz, N... N... *instituteur primaire supérieur*, M. Bernoux.

COLLÈGE COMMUNAL DE CASSEL.

Bureau d'administration. MM. Desmyttère, maire, *président*; Wackernie, propriétaire, Dehandschoewercker, Aimé; Chevalier, Desmidt (C. ✱). — M. Rybeyre, *principal*.

Professeurs, MM. le principal, *régent de quatrième et de cinquième et du cours supérieur de français*; Déjardin, *régent de sixième et de septième*; Felhoen, *régent de huitième et du deuxième cours de français*; Barbry, *professeur du troisième cours de français*.

COLLÈGE COMMUNAL D'ESTAIRES.

Bureau d'administration. MM. Hennion-Delbecque, maire, *président*; Derooy, médecin; Degruson, propriétaire; Hennion; Taffin-Peuviron. — M. Clarcq, *principal*, *régent de quatrième et de cinquième*.

Professeur, M. Dissaux, *régent de sixième, septième et huitième*.
M. Pollet, *maître élémentaire*.

COLLÈGE COMMUNAL DE CAMBRAI.

Bureau d'administration. MM. Villemain (O. ✱), sous-préfet, *président*; Petit-Courtin, maire; N..., N..., N... — M. Baisier (O. I.), *principal*; M. Bertrand, *aumônier*.

Professeurs, MM. Platriez, *régent de logique*; Vanwtberghe (O. I.); *régent de mathématiques supérieures*; Jaudeau, *régent de physique*; Guesdon, *régent de mathématiques élémentaires*; Cappelle, *régent de rhétorique*; Delesalle (O. A.), *régent de seconde*; Lampre, *régent de troisième*; Vonderscher, *régent de quatrième*; Lefebvre, *régent de cinquième*; Cousin, *régent de sixième*; Davoine, *régent de septième*; Lesage et Derome, *maîtres de langue française pour l'enseignement spécial communal*.

Maitres d'études, MM. Janssoone, Taton.

Maitre d'anglais, Vonderscher.

COLLÈGE COMMUNAL DU CATEAU.

Bureau d'administration. MM. Seydoux, *, maire, *président*; Sautier, docteur-médecin; Ponsin-Bonnaire; Fiévet-Remy; Wauters, juge de paix. — M. Louvel, *principal*, chargé de la quatrième.

Professeurs, MM. Godart, *régent de cinquième et de sixième*; Lefebvre, *régent de septième et de huitième*; Franck, *directeur de l'école primaire supérieure annexée*; Lhomme, *instituteur primaire élémentaire*.

COLLÈGE COMMUNAL D'AVESNES.

Bureau d'administration. MM. Fauquet, maire, *président*; Bevière, Viroux, Malfait, Gauchet, N... — M. Thumerel, *principal*.

Professeurs, MM. Vandepitte, *régent de quatrième et de cinquième*; Bourgeois, *régent de sixième et de septième*; Tellier, *régent de mathématiques et de huitième*.

Maitres d'études, MM. Fosset, *directeur de l'école primaire supérieure annexée*; Blanchard, Burgy, *maitres d'étude*.

COLLÈGE COMMUNAL DE MAUBEUGE.

Bureau d'administration. M. le maire, *président*; MM. Février, Bottieau, N... — MM. Chemet, *principal*; Chemet fils, *sous-principal*.

Professeurs, MM. le principal, *régent de deuxième et de troisième*; Dubureq, *régent de quatrième et de cinquième*; Eynnard, *régent de sixième et de septième*; Philippe, *régent de mathématiques et de physique*; Chemet fils, *chargé du cours de français*.

Maitre d'études, M. Berthe.

COLLÈGE COMMUNAL DU QUESNOY.

Bureau d'administration. MM. Prevost, maire, *président*, Piette, juge-de-paix; Honoré; Vanickaut, médecin; Lefranc, notaire; N... — M. Blaringhem, *principal*.

Professeurs, MM. le principal, *régent de rhétorique et de seconde*; Lefebvre, *régent de troisième et de quatrième*; Delplanque, *régent de cinquième et de sixième*; Pruvot, *régent de septième et de huitième*; Lemaire, Studler, *régents de mathématiques*; Parmentier, *professeur de sciences physiques*.

Maitres d'études, MM. Studler, jeune; Blaringhem; Michel; Jacquart.

Directeur de l'école primaire supérieure annexée, M. Coquidé; *maitres*, MM. Devaux et Jolbern.

COLLÈGE COMMUNAL DE VALENCIENNES.

Bureau d'administration. MM. le sous-préfet, *président*; Beauvois; Dupont; Dumont; Regnard; Défontaine; le doyen de Saint-Nicolas. — M. Cromback (O. I.), *principal*; M. Lehoucq, *aumônier*.

Professeurs, MM. Ledien, *régent de philosophie*; Nicolet, *régent de physique et de chimie*; Courtin, *professeur d'histoire naturelle*; Charée, Deneuche et Laurent, *régents de mathématiques*; Caffiaux, *régent de rhétorique*; Leleu, *régent d'histoire*; Dorémieux, *régent de seconde*; Bebin, *régent de troisième*; Petit, *régent de quatrième*; Louise, *régent de cinquième*; Fiévet, *régent de sixième*; Pruvot, *régent de septième, suppléé par M. Tricottet*; Bricout, *chargé de la huitième*; Haubrich, *maître de langue anglaise*; Tellier, *maître élémentaire*; Bukner, *maître de langue allemande*.

Maîtres d'études, MM. Raekkelboom, Jonval, Rouart, Bossuivé.
Enseignement spécial. Maîtres, MM. Descarpentries et Cauwez.

COLLÈGE COMMUNAL DE SAINT-AMAND.

Bureau d'administration. MM. de Bettignies, *président*; Mottez, *négociant*; de Courmaceul, *juge-de-paix*; Plichon-Havez, *usinier*; Barbieux, *notaire*; Davaine, *notaire*; Baligand, *notaire*.—M. Nimal, *principal*.

Professeurs, MM. le principal, *faisant les classes de quatrième et de cinquième*; Toulet, *régent de sixième et de septième*.

Quillot, *maître de l'école primaire supérieure annexée*.

COLLÈGE COMMUNAL DE CONDÉ.

Bureau d'administration. MM. Mention, *maire, président*; Croquey, *curé*; Martel, *notaire*; Caudron, *médecin*; Petit, *secrétaire de la mairie* — M. Hacot, *principal, chargé des classes élémentaires*.

Professeurs, MM. Hacot, *chargé de la troisième et de la quatrième*; Hacart, *chargé de la cinquième et de la sixième*; Lefebvre, *chargé de la septième et de la huitième*.

Maître d'études, M. Fouquet.

M. Descamps, *directeur de l'école primaire supérieure annexée*.

COMMISSION CHARGÉE DE L'EXAMEN DES CANDIDATS AUX BOURSES DANS LES LYCÉES ET LES COLLÈGES ET AU PRYTANÉE IMPÉRIAL MILITAIRE.

MM. l'Inspecteur d'académie, *président*; Petitbon, *proviseur du lycée de Lille*; Chon, *professeur idem*; Jaumard, *idem, idem*; Durand, *idem, idem*.

CONSEIL DÉPARTEMENTAL D'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Les attributions de ce conseil s'appliquent aux établissements libres d'enseignement secondaire et aux établissements d'enseignement primaire.

MM. le Préfet, *président*; Vasse, *inspecteur d'académie*; Mgr. l'archevêque de Cambrai; MM. Vallée, *vicaire-général*; Frossard, *pasteur protestant*; Prestat, *, *procureur impérial*; Bourdon, *juge au tribunal civil*; De Beaumont (O. I.), *membre du Conseil général*;

Mourmant, *, membre du Conseil général; Deschodt, membre du Conseil général; Grimon, inspecteur de l'instruction primaire; Defontaine, E. *, membre du Conseil général, *secrétaire*.

Inspection départementale d'instruction publique.

Établissements libres d'enseignement secondaire, établissements d'instruction primaire.

M. Vasse, *inspecteur d'académie*. — M. Cornaille, *commis d'inspection*.

ÉTABLISSEMENTS LIBRES D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE.

INSTITUTIONS ECCLÉSIASTIQUES.

MARQ-EN-BARŒUL. — MM. Crevecœur, *supérieur*; Lasse, *directeur*; Duret, *économiste*. — *Professeurs*, MM. Fontaine, Delahodde, Polet, Binaut, Legrand, Boissard, Lemaitre, Vandembrouque, Hollebecque, Dancoisne, Duthoit, Poulet, Serrurier, Fruit, Lechef, Lagache, Labat, Fanien, Rousseau, Leleu, Becquet, Delrue, Glay, Maigret, Lallemant, Leblond, Darras.

LILLE (Collège de Saint-Joseph). — M. Dennel, *directeur*; *professeurs*, MM. Sockeel, Meesemaeker, Vandembavière, Tarlier, Richard, Lefebvre, Courquin, Dhez, Delville, Frémaux, Pollet.

ROUBAIX (Collège de Notre-Dame-des-Victoires). — MM. Dayez, *directeur*; *professeurs*, Bruniaux, Delobel, Pennequin, Leys, Denys, Wattel, Casier, Senneville, Esquive, Locquet.

DUNKERQUE (Pensionnat de Notre-Dame-des-Dunes). — M. Ledein, *directeur*; *professeurs*, MM. Loogiter, Bertein, Derain, Masse, Courbronne, Reumaux, Courtois, Boutroux.

BERGUES (Collège de Saint-Winoc). — M. Brande, *directeur*; *professeurs*, MM. Platrier, Deseille, Hévin, Level, Riquier, Hurdequint, Legrand, Audoin.

GRAVELINES (Collège de Saint-Joseph). — M. Delelis, *directeur*; *professeurs*, MM. Dehenne, Masselis.

SOLESMES (Collège de Sainte-Marie). — MM. Destombes, *principal*; Berthe, *sous-principal*; *professeurs*, MM. Cattelin, Delborre, Lorthioir, Villain, Lobry.

BAVAI (Collège de l'Assomption). — MM. Mortier, *principal*; *professeurs*, MM. Houvenaghel, Dechy, Denis, Fournier, Cattelin, Delemme, Farey, Berteaux.

DOUAI (Collège Saint-Jean). — Blondel, *supérieur*; *professeurs*, MM. Hautœur, Huyser, Dehaisne, Dekerchieter, Cardon, Miance, Boedt, Lefer, Decorne, Delahaye, Hofman, Mortreux, Billiau, Drez, D'henry, Gombert, Wable.

AUCHY (Pensionnat). — M. Sainsoillier, *directeur*; *professeurs*, MM. Delanghe, Lejeune, Lecq, Duquesne, Delellie, Dessauvage, Boulvin, Duriez, Delassus, Mine, Largillère, Tricquet, Bailleul.

SAINT-AMAND (Collège Notre-Dame-des-Anges). MM. Duriez, directeur; professeurs, MM. Mouton, Wallez, Dupain, Corbier, Joly, Vallée.

VALENCIENNES (Collège de Notre-Dame). — MM. Deroubaix, directeur; professeurs, MM. Lasnes, Desilve, Deraime, Dumon, Mangé, Descat, Cérissier, Wacès, Théry, Delerue, Fontaine, Daillez, Lobet.

INSTITUTIONS LAÏQUES.

Arrondissement de Lille. MM. Preys, à Lille; Fourmariez, id.; Vanhende, id.; Mercier, à Esquermes; Vanerdewegh, à Roubaix; Duchateau, à La Bassée.

Arrondissement de Dunkerque, MM. Ricquier, à Dunkerque, Lépolart, idem; Duwez, à Gravelines.

Arrondissement de Cambrai. M. Dumont, à Cambrai.

Arrondissement d'Avesnes. M. Lefrancq, à Landrecies.

Arrondissement de Douai, MM. Faure, à Douai; Géraulx, id.; Brare, id.; Lesens, à Somain; Leleu, à Auchy.

Arrondissement de Valenciennes. MM. Gruson, à Valenciennes; Nonclercq, id.

COMMISSION D'EXAMEN DES ASPIRANTS AU BREVET DE CAPACITÉ POUR L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE.

MM. l'Inspecteur d'académie, président; De Beaumont, membre du conseil général; Mahistre, professeur à la Faculté des sciences de Lille; Petitbon, proviseur du lycée impérial de Lille; Chon, professeur idem; l'abbé Dannel, chef d'établissement libre; N..

ÉCOLE PROFESSIONNELLE DU NORD.

L'école professionnelle du Nord, établissement de l'État subventionné par la ville de Lille, est placée sous la surveillance des autorités instituées par la loi du 15 mars 1850, et d'une commission administrative nommée par le Ministre. Cette école prépare aux professions commerciales, par l'étude des opérations de négoce, de la comptabilité et du droit commercial; aux carrières industrielles, par l'étude des matières employées dans l'industrie; aux services administratifs où l'étude des mathématiques appliquées est exigée, comme dans le service des ponts-et-chaussées, des chemins de fer et de la télégraphie; et plus spécialement aux arts mécaniques, en donnant aux jeunes gens qui la fréquentent, avec l'habitude des travaux manuels, une instruction théorique et pratique qui les rend aptes à entrer dans les ateliers, les usines, les fabriques, à devenir promptement contre-maitres, directeurs de travaux, entrepreneurs, constructeurs, etc. — L'enseignement religieux est donné sous la direction de M. le Doyen de Saint-Maurice. L'enseignement scientifique et les manipulations ont lieu sous la direction et avec le concours des professeurs de la Faculté des sciences. Un

architecte enseigne l'art de bâtir. Des conférences ont lieu au musée industriel, par les soins du professeur de chimie. Des praticiens sont chargés des travaux d'atelier.

Commission de surveillance.

MM. Vasse, Leconte, Kuhlmann, Frémont, Lefebvre, N..., N..., N...

Directeur, M. Bernot.

Professeurs, — *Mathématiques*, M. Mahistre. — *Chimie*, N... — *Physique*, M. Schmeltz. — *Dessin et mécanique*, M. Cochez. — *Hygiène industrielle*, M. Bertherand. — *Histoire, géographie et composition française*, M. Bernot. — *Comptabilité commerciale*, M. Devémy. — *Langue anglaise*, M. O'Neil Nesbitt. — *Langue allemande*, N... — *Musique*, M. Verdier. — *Directeur des ateliers*, M. Thibaut. — *Chef de modelage et de menuiserie*, M. Bernard. — *Commis d'économat*, M. Delesalle.

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.

Commission d'examen des candidats aux fonctions d'inspecteur de l'instruction primaire.

MM. Taiée, inspecteur d'académie à Douai; de Guerne, conseiller à la cour impériale; Filon, doyen de la faculté des lettres, l'abbé Rara, professeur retraité du lycée de Douai.

Commission d'examen des aspirants au brevet de capacité pour l'enseignement primaire.

MM. Lefebvre, *, archiprêtre, doyen-curé de Saint-Etienne, à Lille, *président*; Bourdon, juge au tribunal civil, membre du conseil départemental; Defontaine, François; Brigandat, professeur à l'école de médecine; Riquier, censeur au lycée; l'abbé Dannel, directeur du collège libre de Saint-Joseph; Grimon, inspecteur primaire, *secrétaire*. — MM. Frossard, pasteur protestant, membre du conseil départemental; Danel, Bernot, directeur de l'école professionnelle, *membres adjoints*. — Mmes. Gentil et N..., *dames adjointes*.

Commission d'examen chargée de constater l'aptitude des personnes qui aspirent à diriger les salles d'asile

MM. Vasse, inspecteur d'académie, *président*; Lefebvre, *, doyen-curé de Saint-Etienne; Ricquier, censeur au lycée; Mmes. Gentil, N...; M. Grimon, inspecteur-primaire, *secrétaire*.

Inspecteurs de l'enseignement primaire.

MM. Bonvoisin, pour les arrondissements de Dunkerque et d'Hazebrouck; Grimon, pour l'arrondissement de Lille; Hilaire (O. A.), pour l'arrondissement de Cambrai; Chevalier (O. A.), pour l'arrondissement d'Avesnes; Bourgeois (O. I.), pour l'arrondissement de Douai; Tricottet (O. I.), pour l'arrondissement de Valenciennes.

DÉLÉGUÉS CANTONNAUX

CHARGÉS DE LA SURVEILLANCE DE L'INSTRUCTION PRIMAIRE.

Arrondissement de Dunkerque.

CANTON DE BERGUES. MM. Delaeter, curé; Delaroière, prop.; Deblock, prop.; Vernaele, idem; Pluvier, Jean, idem; Pluvier, Winoc, idem; Mouveau, adjoint; Debaecker, prop.

CANTON DE BOURBOURG. MM. Malo, rec. de l'enregist.; Bernard, prop.; Deleflie, officier de santé; Cadet, doyen; Demeunynck, maire; Vercoustre, prop.; Decarpentry, juge-de-paix; Meeze-maecker, cultivateur.

CANTON DE DUNKERQUE-EST. MM. Delaeter, doyen; Alisse, nég.; Bouly de Lesdain, président du tribunal civil; Cousin; Carlier, nég.; Lebleu, médecin; Deschildre, curé.

CANTON DE DUNKERQUE-OUEST. MM. Deconynck, curé; Bessat, inspecteur des douanes en retraite; Cayrois, prop.; De Bertrand, homme de lettres; Infroit, docteur-médecin.

CANTON DE GRAVELINES. MM. Landsbeere, doyen; Loosdrecht, notaire; Delattre, curé à Laon; Vancassel, prop.

CANTON D'HONDSCHOOTE. MM. De Breyne, doyen; Opsomer, curé; Debille, pharm.; Duwez, juge-de-paix; Leys, médecin.

CANTON DE WORMHOUDT. MM. Caille, doyen; Leys, juge-de-paix; Bergerot, maire; Vandenberghe, prop.; Debreyne, notaire; Vilette, maire.

Arrondissement d'Hazebrouck.

CANTON DE BAILLEUL NORD-EST. MM. Béhaghel, conseiller général; Bacquart, doyen; Plouvier, maire; Lefrançois, curé.

CANTON DE BAILLEUL-OUEST. MM. Plichon, député et conseiller gén.; Dehaene, doyen; Wicart, maire; Bieswal-Pouvillon, prop.; Leurs, maire à Meteren.

CANTON DE CASSEL. MM. Desmytère, maire; Aernout, doyen, Piérens, maire; Wyndris, médecin à Cassel; Dehandschœwerker, notaire; Dhondt, maire.

CANTON D'HAZEBROUCK-NORD. MM. Devulder, doyen; Deschodt, conseiller général; Decool, notaire; Leleu, avoué; Kien, idem; De la Serre, propriétaire.

CANTON D'HAZEBROUCK-SUD. MM. Markant, doyen; Maniet-Pouvillon, prop.; Bieswal, juge-de-paix; N....

CANTON DE MERVILLE. MM. Legrand, doyen; De Gruson, conseiller général; Bouillez-Verhaeghe, prop.; Leclercq, idem.

CANTON DE STEENVOORDE. MM. Pauwels, doyen; Becq, maire; Van Graepchepe, adjoint.

Arrondissement de Lille.

CANTON DE LILLE (centre), MM. Bafaleur, doyen, Le Glay, archiviste.

CANTON DE LILLE (nord-est) MM. Delerue, juge-de-paix, Lefebvre, *, ancien principal; Richebé, conseiller de préfecture; Leconte, doyen; Dehau-Deleruyelle, propriétaire.

CANTON DE LILLE (ouest) MM. Aernouts, doyen; Regnard, prop.; De Caulaincourt, idem; Gentil, idem.

CANTON DE LILLE (sud-est). MM. Honoré, doyen Bernard, nég.; Th. Rouzé, *, banquier..

CANTON DE LILLE (sud-ouest). MM. Lefebvre, *, doyen; Werquin-d'Azin; De Genevières, prop.; Remy-Meurisse, idem.

CANTON DE CYSOING. MM. Revel, juge-de-paix; Demesmay, *, cultivateur; Lancelle, doyen; Delinselle, notaire; Rousselle, curé; Roussel, receveur de l'enregistrement.

CANTON D'ARMENTIÈRES. MM. Catteau, doyen; Cerf, percepteur; Dansette, *, maire; Woussen, manufacturier; Castrique, ancien notaire; Boussebart, propriétaire.

CANTON DE LA BASSÉE. MM. Chombart, conseiller général; Chombart, maire; Guérin, doyen; Serrurier, notaire, de la Gorce, juge-de-paix; Ybert, maire de La Bassée.

CANTON D'HAUBOURDIN. MM. Derbigny, propriétaire; Ravaux, doyen; Menche, maire; Lelièvre, propriétaire; De Garsignies, propriétaire; Félix Bernard, maire.

CANTON DE LANNOY, MM. Petitbois, médecin; Parent, maire; J. Lefebvre, *, conseiller-général; Delahaye, doyen; De la Girrennerie, maire; Gahide, curé; Pille, maire; Henri Mas, propriétaire; Ch. Delerue, idem; Bazin, juge-de-paix.

CANTON DE PONT-A-MARCO, MM. Ernest Desmoutiers, conseiller général, Delescluze, juge-de-paix; Deregnaucourt, doyen; Des Rotours, *, maire.

CANTON DE QUESNOY-SUR-DEULE. MM. Renier, doyen; Fretin-Vrambout, *, maire; Devemy, percepteur; Meurillon, notaire; Desreumaux-Cailleret, fabricant.

CANTON DE ROUBAIX. MM. Maes, doyen; Grimonprez-Bossut, fabr.; Motte, idem; Motte-Bredart, nég.; Parel, juge-de-paix.

CANTON DE SECLIN. MM. Collette, conseiller général; Delespaul, juge-de-paix; Plaetvoet, doyen; Taffin-Peuvion, fabricant; Rose, maire; Lefort, fabricant.

CANTON DE TOURCOING (nord). MM. Simon, doyen, Truche, juge-de-paix; Desurmout, nég.; Hennion, médecin.

CANTON DE TOURCOING (sud). MM. Carlos Masurel, *, conseiller général; Deregnaucourt, doyen; Duchauschois, juge-de-paix.

Arrondissement de Cambrai.

CANTON DE CAMBRAI-EST. MM. Sudre, supérieur du grand séminaire; Lestoquoy, juge-de-paix; Belgrand, propriétaire; Flayelle, avocat; Stiévenart, propriétaire.

CANTON DE CAMBRAI-OUEST. MM. Desrousseaux, doyen; Lancelle,

juge-de-paix ; Bonnel , maire ; Trébon , officier de santé ; Monnier , conseiller d'arrondissement ; Bouchez , vérificateur des poids et mesures ; Bouchez , bibliothécaire.

CANTON DE CARNIÈRES. MM. Bouly , juge-de-paix ; Libert , curé ; Brunet , curé ; Senez , maire ; Lemaire , F. , maire ; Larivière , maire ;

CANTON DU CATEAU. MM. Wauters , juge-de-paix ; Wallez , doyen ; Flayelle , notaire ; Delafons , propriétaire ; François , propriétaire ; Flayelle-Ternaut , négociant ; Sartiaux , adjoint.

CANTON DE CLARY. MM. Coulmont , doyen ; Bobœuf , notaire ; Delfosse , juge-de-paix ; Legentil , propriétaire ; Marlier , idem ; Bauchard , maire ; Pique , curé.

CANTON DE MARCOING. MM. Léveillé , curé ; Leroy , adjoint ; Boulanger , propriétaire ; Sorlin , brasseur ; Solau , propriétaire ; Decherf , curé ; Segard , curé ; Savary , juge-de-paix.

CANTON DE SOLESMES. MM. Decaux , juge-de-paix ; Guyot , docteur en médecine ; Thomas , curé ; Richez , adjoint ; Ratte-Beva , négociant ; Gourdin , doyen , Canonne , cultivateur.

Arrondissement d'Avesnes.

CANTON D'AVESNES-NORD. MM. Denis , doyen ; George , juge-de-paix ; De Colnet , conseiller général ; Demeulin , notaire ; George , propriétaire ; Fauquet , maire.

CANTON D'AVESNES-SUD. MM. Wéry , rentier ; Joffrain , propriétaire , Delforge , doyen-curé ; Evrard , juge-de-paix ; Edmond , prop.

CANTON DE BAVAY. MM. Lemaire , doyen-curé ; Lepage , ancien dir. des contrib. ind. ; baron du Molambaix , propriétaire à Bellignies ; Moreau , adjoint ; Delefosse , juge-de-paix , Coulmon , maire ; Levent fils , cultivateur.

CANTON DE BERLAIMONT. MM. Legrand , doyen-curé ; Hennet , percepteur ; Muller , dir. des hauts-fournaux ; Baudoin , march.

CANTON DE LANDRECIÉS. MM. Desse , doyen-curé ; Meurisse , licencié en droit ; Gabet , propriétaire ; Minon , adjoint ; Béthune , juge-de-paix.

CANTON DE MAUBEUGE. MM. Babeur , doyen-curé , Horrie , juge-de-paix ; Lemaire fils , prop. ; Legrand , desservant ; Ouverlaux , not. ; Lucq , rec. de l'hosp. ; Reneau , prop. ; Renon , adjoint ; Meurisse , prop. ; Quendt , officier retraité.

CANTON DU QUESNOY-EST. MM. Bouillon , doyen-curé ; Fremin-Dusartel fils , prop. ; Honoré , propr. ; Motte , prop. ; Louis Vaniekant , médecin ; N...

CANTON DU QUESNOY-OUEST. MM. Lambert , doyen-curé ; De l'Épine , prop. ; Lequipart , maire ; baron de l'Épine , ✽ , conseiller général ; Desenfans , notaire.

CANTON DE SOLRE-LE-CHATEAU. MM. Agache , doyen-curé ; Delcambre , nég. ; Magy-Magy , nég. ; Thieuleux , père ; Lebeau ; George , percepteur.

CANTON DE TRÉLON. MM. Larsonneur, doyen-curé; Delloue, prop.; Hannoteau, ancien maire; Darcy, régisseur; Rogier, juge-de-paix; Lebègue, filateur; Clavon, ancien notaire.

Arrondissement de Douai

CANTON D'ARLEUX. MM. Luiset, juge-de-paix; Quiquempoix, doyen; Guilbert, maire; Leclercq, maire; Lolliot, ancien maire; Pennequin, notaire.

CANTON DE DOUAI-NORD. MM. Héroguer, grand-doyen; Théry, juge-de-paix; Capon fils, notaire; Coulmont, propriétaire; Lequien, docteur en médecine, Anselin, avocat.

CANTON DE DOUAI-OUEST. MM. Duthillœul, *, bibliothécaire; Bataille, doyen; Nutly, juge-de-paix; Bernard fils, propriétaire.

CANTON DE DOUAI-SUD. MM. Lefebvre, doyen; De la Phaleque, prop.; Fiévet, maire; Wullemin, directeur des mines d'Aniches.

CANTON DE MARCHIENNES. MM. Baucq, prop.; Horrie, juge-de-paix; Dupont, curé; De Boutteville, conseil. gén.; Tailliar, percepteur; Debonte, notaire; Lambrecht, propriétaire.

CANTON D'ORCHIES. MM. Guilbert-Estevez, *, maire; Adam, juge-de-paix; Lefebvre, curé; Gamonet, notaire; Warocquier, idem; Appourchaux, curé.

Arrondissement de Valenciennes.

CANTON DE VALENCIENNES (est) MM. Pique, doyen; Carlier, maire; Dugimont, juge-de-paix; Delcroix, maire; Sauvet, curé; Cheval, maire.

CANTON DE VALENCIENNES (nord). MM. De Warenguien, procureur impérial; Dubois, Henri, nég.; Collet, curé; Lavechin, cultivateur, Hautcœur, Aug., cultivateur.

CANTON DE VALENCIENNES (sud). MM. Desfontaines, doyen; Boulan fils; Mette, cultiv.; Blanquet, maire; Hallette-Hyolle, prop.

CANTON DE SAINT-AMAND (rive droite). MM. Joffrain, doyen; Barbieux, notaire; Baligand, maire de Mortagne; Bouland, Émile, prop.; Ewbanck, prop.

CANTON DE SAINT-AMAND (rive gauche) MM. De Courmaceul, juge-de-paix; Baillart, idem; Delahaye, doyen; Herbomez.

CANTON DE BOUCHAIN. MM. Grau, doyen; Gouvion-Deroy, cultivateur; Cartigny, négociant; Cattelain, notaire; Bouchez, conseiller d'arrondissement; De Maingoval, propriétaire.

CANTON DE CONDÉ. MM. Bonnier, juge-de-paix; Crocquey, doyen; Defontaine, Victor, rentier; Waterneau, Juvénal, docteur en médecine; Taffin, curé à Fresnes.

Ecole normale primaire du département.

Etablie à Douai.

M. l'abbé Loiselier, directeur, *économiste*.

Le Directeur enseigne les mathématiques, les sciences physiques, chimiques et naturelles.

Maitres adjoints, MM. Vasseur, N,.. — *Aumônier*, M. l'abbé Leclercq. — *Directeur de l'école annexe*, M. Aubert.

Le département entretient 27 bourses et 6 demi-bourses dans cette école.

Institution des Sourds-Muets à Lille.

Cet établissements forme deux maisons : l'une pour les garçons , à Fives ; l'autre , pour les filles , à Lille. Des classes spéciales y sont ouvertes pour les jeunes aveugles.

Comité de surveillance. MM. Richebé (O. ✱), maire, *président* ; Verley , ✱ , conseiller municipal , *vice-président* ; Lefebvre , ✱ , archiprêtre , doyen-curé de Saint-Etienne, *trésorier* ; Le Glay , ✱ , archiviste du département ; Defontaine , ✱ , membre du conseil général ; Reust , négociant ; Mimerel , (C. ✱), sénateur , membre du conseil général ; Oscar de Brigode.

Directeurs des Sourds-Muets, les Frères de Saint-Gabriel.

Directrices des Sourdes-Muettes, les Sœurs de la Sagesse.

Le Conseil général, dans sa dernière session, a voté en faveur de ces écoles une somme de 28,200 fr. pour l'entretien de 9 bourses et de 10 demi-bourses de jeunes aveugles , et de 30 bourses et 22 demi-bourses de sourds-muets.

CULTES.

La population du département du Nord est presque exclusivement catholique. Il existe dans quelques communes des arrondissements de Lille, Cambrai, Douai et Valenciennes, un certain nombre de familles de la communion protestante, et quelques israélites dans les grandes villes.

RELIGION CATHOLIQUE. — DIOCÈSE DE CAMBRAI.

Les provinces qui forment le département du Nord, étaient autrefois partagées entre l'archevêché de Cambrai et les évêchés d'Arras, de Tournai, de Saint-Omer, d'Ypres et de Liège.

Le département du Nord forme seul aujourd'hui un diocèse dont le siège est à Cambrai.

Le siège de Cambrai, établi au commencement du VI.^e siècle, fut érigé en archevêché en 1559.

En 1802, lors du Concordat, le siège de Cambrai fut rétabli, mais comme évêché seulement.

L'église de Cambrai a été rendue à son ancienne dignité de métropole par bulle apostolique du pape Grégoire XVI, avec l'évêché d'Arras pour suffragant.

Archevêque, Mgr. RENÉ-FRANÇOIS RÉGNIER, ✱, né à Saint-Quentin (Maine-et-Loire), le 17 juillet 1794, précédemment évêque

d'Angoulême, sacré le 25 septembre 1842, institué archevêque de Cambrai le 30 septembre 1850.

Vicaires-généraux. MM. Philippe, Henri-Joseph; Bernard, Charles; Vallée, Adrien, *agréés par le gouvernement*; Leleu, Jean-Baptiste; Bonce, Benoit-Félicien, *Vicaires-généraux honoraires.*

SECRETARIAT DE L'ARCHEVÊCHÉ.

MM. Duprez, Jean-Louis-Joseph, *secrétaire-général*; Delefortrie, Joseph-Séraphin, *secrétaire.*

Le secrétariat de l'archevêché est ouvert tous les jours, excepté les dimanches et fêtes et les trois derniers jours de la semaine-sainte, depuis neuf heures du matin jusqu'à midi, et depuis trois heures jusqu'à six heures.

OFFICIALITÉ DIOCÉSAIN.

MM. Philippe, vicaire-général, *official*; Leleu, vicaire-général, *vice-official*; Bury, chanoine honoraire, *promoteur*; Delefortrie, chanoine honoraire, *greffier.*

CHAPITRE MÉTROPOLITAIN.

Chanoines d'honneur. Mgr. Wicart, évêque de Laval, précédemment vicaire-général de Cambrai; Mgr. de Bonnechose, évêque de Carcassonne.

Chanoines titulaires. MM. Bonce, Deswaenes, Dupont, Duprez, Piquet, Debord, Mallet, Dallenne, Leleu, Bury.

Chanoines honoraires. MM. Delautre, ancien vicaire-général; Giraud, idem; Desrousseaux; Lagatie, ancien chanoine titulaire; Top, *, Delefortrie, A. Lefebvre, *, Pique, Martin, Denis, Aernout, Heroguer, Dehaëne, Deconynck, Reniez, Wicart, The-nard, Deregnaucourt, Maes, Defontaine, Bafaleur, Serres, Lemahieu, Larsonneur, Cateaux, Simon, F. Lefebvre, Lotte, Cailliau, Ravaux, Cappelle, Honoré, Leconte, Bouillon.

Diacre du chapitre, M. Lesage; *sous-diacre,* M. Boniface.

SÉMINAIRE DIOCÉSAIN. — BUREAU ADMINISTRATIF.

Président, Mgr. l'archevêque.

Vice-président, l'un de MM. les vicaires-généraux.

Membres. MM. Dupont, chanoine, *trésorier*; Duprez, chanoine, *secrétaire*; Sudre, supérieur du grand séminaire; Monnier, supérieur du petit séminaire; Contadeur, économiste du grand séminaire; Delcambre, économiste du petit séminaire.

GRAND SÉMINAIRE.

Supérieur, M. Sudre.

Professeurs, MM. Girard, Belle, Hénon, Teissandier.

Economiste, M. Contadeur.

PETIT SÉMINAIRE.

Directeur, M. Thuliez.

Supérieur, M. Monnier.

Professeurs, MM. Pruvost, Guillemot, D'Hérin, Margerin, Vaucossin, Lefebvre, Thobois, Delcroix, Rigaux, Bécar, Hannoy, Debrabant.

Econome, M. Delcambre.

Architecte des édifices diocésains, M. De Baralle, à Cambrai.

Division du Diocèse.

Le diocèse est partagé en quatre archidiaconés qui sont :

L'archidiaconé de Cambrai, divisé en deux archiprêtres, dont l'un comprend l'arrondissement de Cambrai, l'autre celui de Douai.

L'archidiaconé de Lille, divisé en deux archiprêtres, comprenant chacun une section de l'arrondissement de Lille.

L'archidiaconé de Dunkerque, divisé en deux archiprêtres, dont un pour l'arrondissement de Dunkerque et l'autre pour l'arrondissement d'Hazebrouck.

L'archidiaconé de Valenciennes, qui comprend trois archiprêtres, un pour l'arrondissement de Valenciennes et deux pour l'arrondissement d'Avesnes.

Les archiprêtres sont subdivisés en autant de décanats qu'il y a de cantons ou de justices de paix, à l'exception des cantons de Lille-Ouest, de Quesnoy-sur-Deûle et de Roubaix qui ont chacun deux décanats.

Les décanats ont pour chefs-lieux ceux des cantons; excepté les six suivants :

Canton d'Hazebrouck-Sud, chef-lieu de cure, à Morbecque.

» de Cysoing,	»	Templeuve.
» de Pont-à-Marcq,	»	Mons-en-Pévèle.
» de Saint-Amand (rive gauche),	»	Lecelles.
» d'Avesnes-Sud,	»	Etrœungt.
» de Quesnoy-Ouest,	»	Gommegnies.

Ces soixante-quatre décanats sont eux-mêmes divisés en cinq cents cinquante-sept succursales, dont cinq sont situées en Belgique.

ARCHIDIACONÉ DE CAMBRAI.

M. Vallée, vicaire-général, *archidiaacre*.

ARCHIPRÊTRE DE L'ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

M. Piquet, *archiprêtre*.

DÉCANATS. — Cambrai-Est (Notre-Dame). M. Piquet, *doyen*; N.... *vice-doyen*. — Cambrai-Ouest (Saint-Géry). MM. Desrousseaux, *doyen*; Basuyau, curé de Paillencourt, *vice-doyen*. — Le Câteau. MM. Wallez, *doyen*; Leduc, curé d'Inchy, *vice-doyen*. — Carnières. MM. Bresson, *doyen*; Bécart, curé de Saint-Hilaire, *vice-doyen*. — Clary. MM. Coulmont, *doyen*; Quiquempoix, curé de Villers-Outréaux, *vice-doyen*. — Marcoing. MM. Salez, *doyen*; Lecerf, curé de Doignies, *vice-doyen*. — Solesmes. MM. Gourdin, *doyen*; N.... *vice-doyen*.

ARCHIPRÊTRÉ DE L'ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

M. Héroguer, *archiprêtre*.

DÉCANATS. — Douai-Sud (Notre-Dame). MM. Lefebvre, *doyen* ; N.... *vice-doyen*. — Douai-Nord (Saint-Pierre). MM. Héroguer, *doyen* ; Lefebvre, curé de Lallaing, *vice-doyen*. — Douai-Ouest (Saint-Jacques). MM. Bataille, *doyen* ; Lamorisse, curé de Cuincy, *vice-doyen*. — Arleux. MM. Quiquempoix, *doyen* ; Leriche, curé de Gœulzin, *vice-doyen*. — Orchies. MM. Charles, *doyen* ; Lefebvre, curé de Saméon, *vice-doyen*. — Marchiennes. MM. Rousselle, *doyen* ; Carpentier, curé de Somain, *vice-doyen*.

ARCHIDIACONÉ DE LILLE.

M. Bernard, vicaire-général, *archidiaacre*.

ARCHIPRÊTRÉ DE LA 1.^{re} SECTION DE L'ARRONDISSEMENT DE LILLE.

M. Lefebvre, ✱, *archiprêtre*.

DÉCANATS. — Armentières. MM. Catteaux, *doyen* ; Lefils, curé d'Erquinghem, *vice-doyen*. — La Bassée. MM. Gérin, *doyen* ; Guermontprez, curé d'Illies, *vice-doyen*. — Haubourdin. MM. Ravaux, *doyen* ; N.... *vice-doyen*. — Lille-Ouest (Sainte-Catherine). M. Aernout, *doyen*. — Lille-Ouest (Saint-André), M. Vandebussch, *doyen*. — Lille-Sud-Ouest (Saint-Etienne). M. Lefebvre, ✱, *doyen*. — Pont-à-Marcq (Mons-en-Pévèle). MM. Deregnaucourt, *doyen* ; Dujardin, curé à Pont-à-Marcq, *vice-doyen*. — Seclin. MM. Plaetvoet, *doyen* ; Jaclin, curé de Gondecourt, *vice-doyen*. — Cysoing (Templeuve). MM. Lancelle, *doyen* ; Rousselle, curé de Cysoing, *vice-doyen*.

ARCHIPRÊTRÉ DE LA 2.^e SECTION DE L'ARRONDISSEMENT DE LILLE.

M. Bafaleur, *archiprêtre*.

DÉCANATS. — Comines. M. Renier, *doyen*. — Lannoy. MM. Delahaye, *doyen* ; Gahide, curé d'Annappes, *vice-doyen*. — Lille-Nord-Est (Saint-Maurice). M. Leconte, *doyen*. — Lille-Centre (La Madeleine). M. Bafaleur, *doyen*. — Lille Sud-Est (Saint-Sauveur). M. Honoré, *doyen*. — Quesnoy-sur-Deûle. M. Decottignies, *doyen*. — Roubaix (Saint-Martin). MM. Maes, *doyen* ; Direz, curé de Croix, *vice-doyen*. — Roubaix (Notre-Dame). MM. Herrengt, *doyen*. — Tourcoing-Sud (Saint-Christophe). M. Deregnaucourt, *doyen*. — Tourcoing-Nord (Notre-Dame). MM. Simon, *doyen* ; Blicq, curé d'Halluin, *vice-doyen*.

ARCHIDIACONÉ DE DUNKERQUE.

M. Leleu, vicaire-général, *archidiaacre*.

ARCHIPRÊTRÉ DE L'ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

M. Delautre, *archiprêtre*.

DÉCANATS. Dunkerque-Est (Saint-Eloi). M. Delaeter, *doyen* — Dunkerque-Ouest (Saint-Jean-Baptiste). M. Deconynck, *doyen*. —

Bergues. MM. Delature, *doyen* ; Vanbever, curé de West-Cappel, *vice-doyen*. — Gravelines. M. Landsheere, *doyen*. — Hondschoote. MM. Salomé, *doyen* ; Hopsomer, curé de Rexpoëde, *vice-doyen*. — Wormhoudt. MM. Caillé, *doyen* ; Leurele, curé de Zeggens-Cappel, *vice-doyen*. — Bourbourg. MM. Cadet, *doyen* ; Lips, curé de Looberghe, *vice-doyen*.

ARCHIPRÊTRÉ DE L'ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

M. Legrand, Alexandre, *archiprêtre*.

DÉCANATS. — Hazebrouck-Nord (Hazebrouck). M. Devulder, *doyen* ; Verstavel, curé de Lynde, *vice-doyen*. — Hazebrouck-Sud (Morbecque). MM. Marckant, *doyen* ; N.... *vice-doyen*. — Bailleul-Nord-Est (Saint-Vaast). MM. Bacquart, *doyen* ; Plaetvoet, curé de Saint-Jans-Cappel, *vice-doyen*. — Bailleul-Sud-Ouest (Saint-Amand). MM. Dehaene, *doyen* ; Deboudt, curé de Merris, *vice-doyen*. — Cassel. MM. Arnould, *doyen* ; Vanderbauvede, curé de Wemaers-Cappel, *vice-doyen*. — Steenwoorde. MM. Pauwels, *doyen* ; Maes, curé d'Eecke, *vice-doyen*. — Merville. MM. Legrand, *doyen* ; Ducroquet, curé d'Estaires, *vice-doyen*.

ARCHIDIACONÉ DE VALENCIENNES.

M. Philippe, Henri, vicaire-général, *archidiaacre*.

ARCHIPRÊTRÉ DE L'ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

M. Pique, Hyacinthe, *archiprêtre*.

DÉCANATS. — Bouchain. MM. Grau, *doyen* ; N..., *vice-doyen*. — Valenciennes-Sud (Saint-Nicolas). MM. Defontaine, *doyen* ; Garçon, curé de Maing, *vice-doyen*. — Valenciennes-Est (Notre-Dame). MM. Pique, *doyen* ; This, curé d'Honnaing, *vice-doyen*. — Valenciennes-Nord (Saint-Géry). MM. Cappelle, *doyen* ; Delattre, curé d'Anzin, *vice-doyen*. — Condé. MM. Croquey, *doyen* ; Taffin, curé de Fresnes, *vice-doyen*. — Saint-Amand, rive droite (Saint-Amand). MM. Joffrain, *doyen* ; N...., *vice-doyen*. — Saint-Amand, rive gauche (Lecelles). MM. Lahaye, *doyen* ; Petit, curé de Rosult, *vice-doyen*.

ARCHIPRÊTRÉ DE LA 1.^{re} SECTION DE L'ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

M. Denis, Pierre-Joseph-Jean-Baptiste, *archiprêtre*.

DÉCANATS. — Avesnes-Nord (Avesnes). MM. Denis, *doyen* ; N... *vice-doyen*. — Avesnes-Sud (Etrœungt). MM. Desforges, *doyen* ; Delattre, curé de Floyon, *vice-doyen*. — Landrecies. MM. Desse, *doyen* ; Desruelles, curé de Maroilles, *vice-doyen*. — Solre-le-Château. MM. Agache, *doyen* ; Carion, curé de Boussus (Belg.), *vice-doyen*. — Trélon. MM. Larsonneur, *doyen* ; Charles, curé de Fourmies, *vice-doyen*.

ARCHIPRÊTRÉ DE LA 2.^e SECTION DE L'ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

M. Babeur, Charles-François, *archiprêtre*.

DÉCANATS. — Bavai. MM. Lemaire, *doyen* ; Bury, curé de Feignies, *vice-doyen*. — Berlaimont. M. Legrand, *doyen* ; Vallez, curé de Pont-sur-Sambre, *vice-doyen*. — Maubeuge. MM. Babeur, *doyen* ; Choquet, curé de Villers-Sire-Nicole, *vice-doyen*. — Le Quesnoy-Est (Le Quesnoy). MM. Lotte, *doyen* ; Pierchon, curé d'Englefontaine, *vice-doyen*. — Le Quesnoy-Ouest (Gommegnies). MM. Lambert, *doyen* ; N..... *vice-doyen*.

CONGRÉGATIONS ET COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES

DE FEMMES.

1.^{re} SECTION. — *Communautés à supérieure locale non dépendantes d'une supérieure générale.*

COMMUNES où sont situées les communautés.	NOM de CHAQUE COMMUNAUTÉ.	OBJET de L'INSTITUTION.
Bergues.....	Sœurs noires.....	Soins des malades à domicile
Bourbourg.....	Pénitentes capucines.....	Instruction des jeunes filles
Gravelines.....	Sœurs ursulines.....	Idem.
Bailleul.....	Sœurs noires.....	Soins des malades à domicile
Estaires.....	Sœurs bénédictines.....	Instr. des jeunes filles pauvr.
Lille.....	Filles de l'Enfant-Jésus..	Instr. des jeunes filles pauvr.
Lille.....	Religieuses franciscaines..	Idem.
Lille.....	Dames du Sacré-Cœur....	Pensionnat de demoiselles.
Lille.....	Sœurs de N.-D. de la Treille.	Soins à domicile des malades de la classe ouvrière.
Esquermes.....	Dames bernardines.....	Pensionnat de demoiselles.
Roubaix.....	Carmélites.....	Instruction des jeunes filles.
Tourcoing.....	Sœurs de N.-D. des Anges..	Instruction des jeunes filles.
Cambrai.....	Sœurs de l'ordre de St.-Aug.	Soins des malades. — Novi- ciat et maison mère.
Cambrai.....	Sœurs de Sainte-Claire....	Instr. grat. des jeunes filles
Le Câteau.....	Sœurs de la congr. de N.-D.	Enseignem. des jeunes filles.
Avesnes (hospice).....	Sœurs de la Pr. de S. ^{te} -Th.	Soin des malades.
Avesnes.....	Idem.....	Instruction des jeunes filles.
Douai.....	Sœurs de la Pr. du Bon-Past.	Idem.
Douai.....	Dames de Flines.....	Idem.
Douai.....	Dames de la Sainte-Union..	Idem.
Douai.....	Sœurs carmélites.....	Idem.
Douai.....	Sœurs de Sainte-Marie....	Soins des malades en ville.
Saint-Saulve.....	Sœurs ursulines.....	Instruction des jeunes filles.
Valenciennes.....	Sœurs de St.-Joseph.....	Instruction des jeunes filles, soins des malades.

2^e SECTION. — Communautés dépendantes d'un chef-lieu et d'une supérieure générale.

Chef-lieu de la congrég. ^{on}	COMMUNES où les établissements sont situés.	NOM de chaque communauté.	OBJET de l'institution.
Cambrai..	Cambrai, hôp. St.-Julien	Sœurs de l'O. de S.-Aug	Soins des malades.
Paris... .	Cambrai (Hosp. Gén.)	Filles de la Charité...	Soins des vieill. et enf.
Paris... .	Cambr. (h. Vanderburch)	Idem.....	Soins, inst. des j. filles.
St.-Laurent (Vendée).	Cambrai.....	Filles de la Sagesse..	Salles d'asile.
Esquermes	Cambrai.....	Dames Bernardines...	Pensionnat de demois.
St.-Sauveur le-Vicomte	Abancourt.	Sœurs des écoles chr.	Idem.
Douai... .	Avesnes-lez-Aubert...	Dames de la Ste-Union	Idem.
Douai... .	Béthencourt.....	Idem.	Idem.
Amiens...	Boursies.....	Sœurs de la Ste-Fam.	Idem.
Douai... .	Briastre.....	Dames de la Ste Union	Instr. des Jeunes filles.
Avesnes..	Cagnoncles.....	Sœurs de la Providence	Salles d'asile.
Amiens...	Cantaing.....	Sœurs de la Ste-Fam.	Instr. des jeunes filles.
Douai... .	Clary.....	Dames de la Ste-Union	Idem.
Cambrai..	Crèvecœur.....	Sœurs de St-Augustin	Idem.
Amiens...	Doignies.....	Sœurs de la Ste.-Fam.	Idem.
Amiens...	Escaudœuvres.....	Idem.....	Idem.
Douai... .	Etrun.....	Dames de la Ste-Union	Idem.
Amiens...	Fontaine-Notre-Dame.	Sœurs de la Ste-Fam.	Idem.
Amiens...	Gouzeaucourt.....	Idem.....	Idem.
Douai... .	Haussy.....	Dames de la Ste.-Union	Idem.
Amiens...	Honnecourt.....	Sœurs de la Ste.-Fam	Idem.
Douai... .	Iwuy.....	Dames de la Ste-Union	Idem.
St-Laurent (Vendée).	Le Câteau.....	Filles de la Sagesse..	Salles d'asile.
Cambrai..	Le Câteau.....	Augustines.....	Soins des malades.
Amiens...	Marcoing.....	Sœurs de la Ste.-Fam.	Instr. des jeunes filles.
Paris... .	Maretz.....	Filles de la Charité..	Idem.
Amiens...	Masnieres.....	Sœurs de la Ste-Fam.	Idem.
St-Laurent (Vendée).	Pailencourt.....	Filles de la Sagesse .	Idem.
Douai... .	Saint-Aubert.....	Dames de la Ste.-Union	Idem.
Avesnes..	Saint-Souplet.....	Sœurs de la Providence	Idem.
Douai... .	Saint-Waast.....	Dames de la Ste-Union	Idem.
Douai... .	Saulzoir.....	Idem.....	Idem.
Le Câteau.	Solesmes.....	Congrégation de N.-D.	Idem.
Amiens...	Troisvilles.....	Sœurs de la Ste.-Fam.	Idem.
Douai... .	Viesly.....	Dames de la Ste-Union	Idem.
Amiens...	Villers-Plouich.....	Sœurs de la Ste-Fam	Idem.
Paris... .	Douai(Hospice-Général)	Filles de la Charité...	Soins des vieil. et enf.
Paris... .	Douai.....	Idem.....	Secours à domicile.
Paris... .	Aniche.....	Idem.....	Pensionnat, asile, soins des malades.
Douai... .	Aniche.....	Dames de la Ste-Union	Instr. des jeunes filles.
Amiens...	Auchy.....	Sœurs de la Ste.-Fam.	Idem.
Lille... .	Auchy.....	S. N-D. de la Treille.	Idem.
Douai... .	Bouvignies.....	Dames de la Ste-Union	Idem.
Douai... .	Cuincy.....	Idem.....	Idem.
Douai... .	Dechy.....	Idem.....	Idem.
Cambrai..	Fenain.....	Augustines.....	Idem.
Douai... .	Flines lez-Raches.....	Dames de Flines.....	Idem.

Chef-lieu de la congrég. ^{on}	COMMUNES où les établissements sont situés.	N O M de chaque communauté.	O B J E T de l'institution.
Douai . . .	Gœulzin	Dames de la Ste.-Union	Instr. des jeunes filles
Poitiers . .	Hornaing	Sœurs de St-André . .	Idem.
Avesnes . .	Lallaing	Sœurs de la Providence	Idem.
Douai . . .	Lambres	Dames de la Ste-Union	Idem.
Douai . . .	Lauwin-Planque	Idem	Idem.
Amiens . . .	Lécluse	Sœurs de la Ste.-Fam.	Idem.
Douai . . .	Marchiennes	Dames de la Ste.-Union	Idem.
Portieux . .	Nomain	Sœurs de la Providence	Idem.
Portieux . .	Orchie	Idem	Idem.
Lille	Orchie (hospice)	Filles de l'Enf.-Jésus .	Soins des mal. et vieill.
Douai . . .	Pecquencourt	Dames de la Ste-Union	Instr. des jeunes filles.
Douai . . .	Roost-Warendin	Idem	Idem.
Douai . . .	Sin	Idem	Idem.
Paris	Somain	Filles de la Charité . .	Instruction des jeunes filles et s. des malades
Portieux . .	Somain	Sœurs de la Providence	Instr. des jeunes filles.
Douai . . .	Vred	Dames de la Ste-Union	Idem.
S-Laurent (Vendée) . .	Warlaing	Filles de la Sagesse . .	Instruction des jeunes filles et s. des malades
Paris	Lille (h. des V.-H. et B.)	Filles de la Charité . .	Soins des vieill. et enf.
Paris	Lille (h. de Stappaert)	Idem	Soins des enfants.
Paris	Lille (secours à domic.)	Idem	Secours aux ind. mal.
Paris	Lille	Sœurs de Bon-Secours	Soins des mal. en ville
Lille	Lille (Hospice Général)	Filles de l'Enf.-Jésus .	Soins des vieill. et enf.
Cambrai . .	Lille (hosp. St.-Sauveur)	Augustines	Soins des malades.
Cambrai . .	Lille (hosp. Ganthois)	Idem	Soins des vieilles femm
Lille	Lille (asile d'aliénées) . .	Filles de l'Enf. Jésus .	Soins des malades.
Angers . . .	Lille	Dames du Bon-Pasteur	Pens. de filles repenties
S-Laurent .	Lille	Filles de la Sagesse . .	Inst. de sourdes-muett.
S-Laurent .	Lille	Idem	Salles d'asiles.
Paris	Lille	Dames de St-Maur . .	Inst. des jeunes filles
Paris	Lille	Petites Sœurs des pauv.	Soins des vieillards.
Douai	Annappes	Dames de la Ste.-Union	Instr. des jeunes filles.
Paris	Annappes	Filles de la Charité . .	Soins des vieillards
Paris	Armentières	Filles de la Charité . .	Soins des vieillards e' Instr. des jeunes filles.
Paris	Armentières	Dames de St-Maur . .	Instr. des jeunes filles.
Amiens . . .	Aubers	Sœurs de la Ste.-Fam.	Idem.
Douai	Avelin	Dames de la Ste-Union	Idem.
Douai	Baisieux	Idem	Idem.
Lille	Beaucamps	Filles de l'Enf.-Jésus .	Idem.
Douai	Bersée	Dames de la Ste.-Union	Idem.
Douai	Bondues	Idem	Idem.
Lille	Bondues (Hospice)	Filles de l'Enf.-Jésus .	Soins des vieillards.
Douai	Camphin	Dames de la Ste-Union	Instr. des jeunes filles.
Douai	Capelle	Idem	Idem.
Lille	Comines	Filles de l'Enf.-Jésus .	Idem.
Cambrai . .	Comines	Augustines	Soins des malades.
Douai	Croix	Dames de la Ste-Union	Instr. des jeunes filles.
Douai	Cysoing	Idem	Idem.
Lille	Deulémont	Filles de l'Enf.-Jésus .	Idem.
Douai	Ennevelin	Dames de la Ste-Union	Idem.
Douai	Ennetières	Idem	Idem.
Douai	Erquinghem	Idem	Idem.
Douai	Faches	Idem	Idem.
Douai	Fives	Idem	Idem.

Chef-lieu de la congrég. ^{on}	COMMUNES où les établissements sont situés.	NOM de chaque communauté.	OBJET de l'Institution.
Douai . . .	Flers	Dames de la Ste-Union	Instr. des jeunes filles
Argentan . . .	Fournes	Dames de l'éduc. chr.	Idem.
Douai . . .	Fretin	Dames de la Ste-Union	Idem.
Lille . . .	Frelinghien	Filles de l'Enf.-Jésus .	Idem.
St-Laurent . . .	Halluin	Filles de la Sagesse .	Idem.
St-Laurent . . .	Haubourdin	Filles de la Sagesse .	Idem.
Lille . . .	Hellemmes	Dames franciscaines . .	Idem.
Douai . . .	Hem	Dames de la Ste-Union	Idem.
Lille . . .	Herlies	Filles de l'Enf.-Jésus .	Idem.
Douai . . .	La Bassée	Dames de la Ste-Union	Idem.
Lille . . .	La Bassée (Hospice) . . .	Filles de l'Enf.-Jésus .	Soins des vieillards.
Poitiers . . .	La Madeleine	Sœurs de St-André . . .	Instr. des jeunes filles
Lille . . .	Lambersart	Filles de l'Enf.-Jésus .	Idem.
Douai . . .	Lannoy	Dames de la Ste-Union .	Idem.
Douai . . .	Leers	Idem	Idem.
Lille . . .	Lesquin	Dames Franciscaines . .	Idem.
Lille . . .	Linselles	Filles de l'Enf.-Jésus .	Idem.
Amiens . . .	Lompret	Sœurs de la Ste.-Fam .	Idem.
Argentan . . .	Loos	Dames de l'éduc. chrét.	Idem.
Angers . . .	Loos	Dames du Bon-Pasteur .	Soins des orphelins
Paris . . .	Loos	Filles de la Charité . . .	Soins des malades .
Douai . . .	Marcq-en-Barœul	Dames de la Ste.-Union	Instr. des jeunes filles .
Lille . . .	Marcq-en-Bar. (collège) . . .	Filles de l'Enf.-Jésus .	Soins des jeunes enfans
Lille . . .	Mons-en-Barœul	Filles de l'Enf.-Jésus .	Instr. des jeunes filles .
Douai . . .	Mons-en-Pévèle	Dames de la Ste-Union	Idem.
Lille . . .	Moulins-Lille	Dames Franciscaines . .	Idem.
Douai . . .	Neuville-en-Férain	Dames de la Ste-Union	Idem.
Douai . . .	Pont-à-Marcq	Idem	Idem.
Amiens . . .	Prêmesques	Sœurs de la Ste.-Fam .	Idem.
Lille . . .	Provin	Dames Franciscaines . .	Idem.
Paris . . .	Quesnoy-sur-Deûle	Filles de la Charité . . .	Idem.
Avesnes . . .	Roncq	Sœurs de la Providence	Idem.
Lille . . .	Roubaix (Hospice)	Filles de l'Enf.-Jésus .	Soins des vieillards .
Lille . . .	Roubaix (Hôpital)	Idem	Soins des malades .
Douai . . .	Roubaix	Dames de la Ste Union	Instr. des jeunes filles .
St-Laurent . . .	Roubaix	Filles de la Sagesse . .	Salles d'asile .
Paris . . .	Roubaix	Sœurs de Bonsecours . .	Soins des malades .
Lille . . .	Sailly	Filles de l'Enf.-Jésus .	Instr. des jeunes filles
Douai . . .	Sainghin-en-Mélantois	Dames de la Ste-Union	Idem.
St-Laurent . . .	Santes	Filles de la Sagesse . .	Salles d'asile .
Cambrai . . .	Seclin (hospice)	Augustines	Soins des malades .
Rouen . . .	Seclin	Sœurs de la Providence	Instr. des jeunes filles .
Lille . . .	Templeuve	Filles de l'Enf.-Jésus .	Idem.
Douai . . .	Tourmignies	Dames de la Ste-Union	Idem.
Paris . . .	Tourcoing	Filles de la Charité . . .	Secours à domicile
Avesnes . . .	Tourcoing	Sœurs de la Providence	Instruction des jeunes filles et soins des vieill.
Lille . . .	Tourcoing (Collège)	Filles de l'Enf.-Jésus .	Infirmierie .
Douai . . .	Tourcoing	Dames de la Ste-Union	Instr. des jeunes filles
Lille . . .	Tourcoing (hospice)	Filles de l'Enf.-Jésus .	Soins des vieillards .
Lille . . .	Verlinghem	Idem	Instr. des jeunes filles .
Lille . . .	Wambrechies	Idem	Soins des vieillards .
Rouen . . .	Wambrechies	Sœurs de la Providence	Instr. des jeunes filles .
Lille . . .	Wasquehal	Filles de l'Enf.-Jésus .	Idem.
Douai . . .	Wavrin	Dames de la Ste.-Union	Idem.
Portieux . . .	Wazemmes	Sœurs de la Providence	Instr. des jeunes filles .

Chef-lieu de la congrég. ^{on}	COMMUNES où les établissements sont situés.	NOM de chaque communauté.	O B J E T de l'Institution.
Lille...	Wazemmes.....	Sœurs de N. D. de la T.	Soins des malades.
Lille...	Wervicq.....	Filles de l'Enf.-Jésus.	Instr. des jeunes filles
Paris...	Willems.....	Filles de la Charité...	Instr. et visite des m.
Lille...	Dunkerque (Hospice)..	Filles de l'Enf.-Jésus.	Soins des vieill. et enf.
Lille...	Dunkerque (m. ^{on} de ch.)	Idem.....	Secours à domicile.
Amiens..	Dunkerque.....	Dames de Louvencourt	Instr. des jeunes filles.
Rouen..	Dunkerque.....	Sœurs de la Providence	Soins des malades.
Douai..	Dunkerque.....	Dames de la Ste-Union	Instr. des jeunes filles.
Paris...	Bergues (hospice)...	Filles de la Charité...	Soins des vieillards, etc
Lille...	Bourbourg (hospice)..	Filles de l'Enf.-Jésus	Idem et instruction des jeunes filles.
Douai..	Esquelbecq.....	Dames de la Ste.-Union	Instr. des jeunes filles.
Douai..	Lederzeele.....	Idem.....	Idem.
Douai..	Le Rosendaël.....	Idem.....	Idem.
Douai..	Looberghe.....	Idem.....	Idem.
Lille..	Gravelines.....	Filles de l'Enf.-Jésus.	Hospice et asile.
Douai..	Hazebrouck.....	Filles de la Charité...	Instr. des jeunes filles.
Paris...	Hazebrouck (Hospice)..	Sœurs de St.-Vincent de Paul.....	Soins des vieillards.
Lille...	Bailleul (hospice)....	Filles de l'Enf.-Jésus.	Idem.
Paris...	Bailleul.....	Dames de St.-Maur..	Instr. des jeunes filles
Douai..	Caëstre.....	Dames de la Ste.-Union.	Idem.
Lille...	Cassel.....	Filles de l'Enf.-Jésus.	Idem.
Douai..	Douliou.....	Dames de la Ste-Union	Idem.
Paris...	Estaires.....	Filles de la Charité...	Soins des orphelins.
Douai..	Estaires.....	Dames de la Ste.-Union	Instr. des jeunes filles.
Lille...	Godewaersvelde.....	Filles de l'Enfant-J.	Idem.....
Douai..	Hondeghem.....	Dames de la Ste-Union	Idem.
Douai..	Houtkerque.....	Idem.....	Idem.
Douai..	La Gorgue.....	Idem.....	Idem.
Lille...	Merville.....	Filles de l'Enf.-Jésus.	Soins des vieillards.
Lille...	Merville.....	Idem.....	Instr. des jeunes filles.
Douai..	Nieppe.....	Dames de la Ste-Union	Idem.
Douai..	Renescure.....	Dames de la Ste-Union	Idem.
Lille...	Morbecque.....	Filles de l'Enfant-J.	Idem.
Amiens..	Morbecque (La Motte- au-Bois).....	Sœurs de la Ste-Famille	Idem.
Lille...	Steenbecque.....	Filles de l'Enf.-Jésus.	Idem.
Lille...	Steenvoorde.....	Idem.....	Idem.
Lille...	Steenwerck.....	Idem.....	Soins des vieillards.
Amiens..	Vieux-Berquin.....	Sœurs de la Ste-Famille	Instr. des jeunes filles.
Lille...	Vieux-Berquin.....	Filles de l'Enf.-Jésus..	Soins des vieillards.
Avesnes..	Valenciennes.....	Sœurs de la Providence	Instr. des jeunes filles.
Paris...	Valenciennes.....	Filles de la Charité..	Secours à domicile et instr. des jeunes filles.
St-Laurent	Valenciennes.....	Filles de la Sagesse..	Salles d'asile.
Lille...	Abseon.....	Filles de l'Enf.-Jésus.	Instr. des jeunes filles.
Avesnes..	Anzin.....	Sœurs de la Providence	Idem.
Paris...	Anzin.....	Filles de la Charité...	Soins des malades.
Paris...	Aubry.....	Idem.....	Instr. des jeunes filles.
Amiens..	Aulnoy.....	Sœurs de la Ste-Famille	Idem.
Douai..	Avesnes le-Sec.....	Dames de la Ste-Union	Idem.
Amiens..	Bellaing.....	Sœurs de la Ste-Famille	Idem.

Chef-lieu de la congrég. ^{on}	COMMUNES où les établissements sont situés.	NOM de chaque communauté.	O B J E T de l'institution.
Douai...	Bouchain.....	Dames de la Ste-Union	Instr. des jeunes filles.
Douai...	Brillon.....	Idem.....	Idem.
Douai...	Bruay.....	Idem.....	Idem.
Lille...	Bruille-Saint-Amand.	Filles de l'Enf.-Jésus.	Idem.
Lille...	Condé.....	Idem.....	Idem.
Douai...	Denain.....	Dames de la Ste-Union	Idem.
Paris...	Denain.....	Filles de la Charité.	Soins des malades.
Douai...	Douchy.....	Dames de la Ste-Union	Instr. des jeunes filles.
Douai...	Flines.....	Idem.....	Idem.
Lille...	Fresnes.....	Filles de l'Enf.-Jésus.	Idem.
Amiens...	Haveluy.....	Sœurs de la Ste.-Fam.	Idem.
Douai...	Hérin.....	Dames de la Ste.-Union	Idem.
Douai...	Lecelles.....	Idem.....	Idem.
Douai...	Mastaing.....	Idem.....	Idem.
Portieux...	Mortagne.....	Sœurs de la Ste-Famille	Idem.
Lille...	Onnaing.....	Filles de l'Enfant-J...	Idem.
Lille...	Quaroube.....	Idem.....	Idem.
Amiens...	Raismes.....	Sœurs de la Ste-Famille	Idem.
Avesnes..	Saint-Amand.....	Sœurs de la Providence	Idem.
Amiens...	Saultain.....	Sœurs de la Ste-Famille	Idem.
Douai...	Sebourg.....	Dames de la Ste-Union	Idem.
Douai...	Thiant.....	Idem.....	Idem.
Douai...	Thivencelles.....	Idem.....	Idem.
Douai...	Trith-St.-Léger.....	Idem.....	Idem.
Douai...	Wallers.....	Idem.....	Idem.
Avesnes..	Anor.....	Idem.....	Idem.
Avesnes..	Bavai.....	Idem.....	Idem.
Douai...	Baudegnies.....	Dames de la Ste-Union	Idem.
Avesnes..	Bellignies.....	Sœurs de la Providence	Idem.
Lille...	Bousies.....	Filles de l'Enf.-Jésus	Idem.
Douai...	Cousolre.....	Dames de la Ste-Union	Idem.
Douai...	Egle-Fontaine.....	Idem.....	Idem.
Douai...	Eppe-Sauvage.....	Idem.....	Idem.
Avesnes..	Etroungt.....	Sœurs de la Providence.	Idem.
Lille...	Forest.....	Filles de l'Enf.-Jésus.	Idem.
Avesnes..	Fourmies.....	Sœurs de la Providence	Idem.
Douai...	Frasnoy.....	Dames de la Ste-Union	Idem.
Avesnes..	Glageon.....	Sœurs de la Providence	Idem.
Douai...	Gommegnies.....	Dames de la Ste-Union	Idem.
Douai...	Hargnies.....	Idem.....	Idem.
Avesnes..	Landrecies.....	Sœurs de la Providence	Idem.
Avesnes..	Le Quesnoy.....	Idem.....	Idem.
Avesnes..	Le Quesnoy.....	Idem.....	Soins des vieill. et orph
Lille...	Maresches.....	Filles de l'Enf.-Jésus.	Instr. des jeunes filles.
Avesnes..	Maubeuge.....	Sœurs de la Providence	Soins des vieill. et instr
Avesnes..	Ohain.....	Idem.....	Instr. des jeunes filles.
Douai...	Pont-sur-Sambre.....	Dames de la Ste-Union	Idem.
Douai...	Ruesnes.....	Idem.....	Idem.
Avesnes..	Sains.....	Sœurs de la Providence	Idem.
Douai...	Solre-le-Château.....	Dames de la Ste-Union	Idem.
Portieux...	Trélon.....	Sœurs de la Providence.	Idem.
Douai...	Wargnies-le-Petit.....	Dames de la Ste-Union	Idem.
Avesnes..	Wignehies.....	Sœurs de la Providence	Idem.

CULTE PROTESTANT.

Le nombre des personnes qui professent la religion protestante est peu considérable dans le département.

Il existe une église consistoriale à Lille, et cinq oratoires à Lille, Quiévy, Walincourt, Inchy et Saint-Amand.

Pasteurs, MM. Frossard, Renous, à Lille; Levavasseur, dit Durelle, à Quiévy; Lebrat, à Walincourt; Bretegnies, à Inchy; Devisme, Casimir, à Saint-Amand.

CULTE HÉBRAÏQUE.

Les juifs existant dans le département sont peu nombreux. La plupart résident à Lille, à Dunkerque et Valenciennes. Leur culte est célébré publiquement à Lille.

Ministre officiant, M. Lœvensohn.

ORGANISATION JUDICIAIRE.

COUR IMPÉRIALE DE DOUAL.

Les audiences ordinaires de la cour s'ouvrent à dix heures du matin et sont de trois heures au moins.

La première chambre civile tient ses audiences les lundi, mardi et mercredi de chaque semaine, et la deuxième chambre civile, les jeudi, vendredi et samedi.

La chambre des mises en accusation siège ordinairement le jeudi de chaque semaine, et en outre, sur la convocation de son président, toutes les fois que des affaires sont en état.

La chambre des appels de police correctionnelle tient ses audiences les lundi et jours suivants, tant pour le jugement des affaires dont elle a l'attribution que pour celui des affaires civiles qui lui sont renvoyées par le premier président.

La cour d'assises siège au moins une fois par trimestre, pendant les mois de février, mai, août et novembre.

Le greffe est ouvert tous les jours, excepté les dimanches et fêtes, depuis neuf heures du matin jusqu'à cinq heures du soir, sans interruption.

COMPOSITION DE LA COUR IMPÉRIALE :

Premier président, M. de Moulon, (O. *). — *Premier président honoraire*, M. Preux (O. *). — *Présidents*, MM. Petit, *, Danel, *; Bigant, *; De Meyer, *; N....

Conseillers, MM. Tailliar, ✱ ; De Warengnien, ✱ ; Benoist ; Vanderwallen, ✱ ; Cahier, ✱ ; Souquet ; Lenglet ; Franconville, ✱ ; Minard ; Lagarde ; Binet, ✱ ; Grimbert ; Devinck ; Le Bihan, ✱ ; Cotteau ; De Guerne ; Farez ; Daman ; Courtin, ✱ ; Bottin ; Faucher ; Dumon ; Danniaux ; De Caudavaine ; Fiévet. — *Conseillers honoraires*, MM. Durand-Delecourt, ✱ ; Couture, ✱ ; Du-brulle, ✱.

PARQUET. — *Procureur-général impérial*, M. Camescasse, ✱ ; — *Premier avocat-général*, M. Dupont. MM. Paul ; Carpentier, *avocats-généraux*. — *Substituts pour le service du parquet*, MM. Connolly ; Preux.

GREFFE. — *Greffier en chef*, M. Cuvelle. — *Commis-greffiers assermentés*, MM. Danel, Debonte, Dupuis, Lenglin, Broutin.

Liste de service et composition des chambres pendant l'année judiciaire commencée au 1.^{er} novembre 1857.

PREMIÈRE CHAMBRE CIVILE.

Premier président M. de Moulon (O. ✱) ; *président* M. de Meyer, ✱ ; *Conseillers*, MM. Tailliar, ✱ ; Franconville, ✱ ; Binet, ✱ ; Minart ; Grimbert, Cotteau, Courtin.

DEUXIÈME CHAMBRE CIVILE.

Président, M. Danel, ✱ ; *Conseillers*, MM. De Warengnien, ✱ ; Benoist ; Lenglet ; Lagarde, De Guerne, Farez, Bottin, Faucher, Dumont.

CHAMBRE DES MISES EN ACCUSATION.

Président, M. Petit, ✱, *Conseillers*, MM. Grimbert, Le Bihan, ✱, Danniaux, de Caudavaine.

CHAMBRE DES APPELS EN POLICE CORRECTIONNELLE.

Président, M. Bigant, ✱. *Conseillers*, MM. Vanderwallen, ✱, Souquet ; Devinck ; Le Bihan ; *Avocats admis au stage*, MM. Daman, Danniaux ; De Caudavaine.

Avocats à la cour impériale, MM. Honoré, Talon, Pellieux, Dupont, d'Esclaibes, Imbert de la Phalecque, Duhem, Flamant, Leroy, Clavon, Delebecque, Merlin, Lemaire, Legrand, Demarquette, Delaby, Dumon, Alfr. ; Dumont, Auguste ; de Richouffitz, Bonnière, Cattoir, Lemaire, Delaby, Rossignol, Guille, Depoutre, Maurice, Trinquet ; *Avocats admis au stage*, Blackaert, Rémoleux, dit Dartois, Quenson, Dubois, Rolland, Desuède, Honoré, Saude-mont, Beharelle, Brassart, Monnier, Hattu, Flamen.

Avoués près de la cour, MM. Debeaumont, Estabel, Hurel, Lavoix, Legrand, Vilette, Bonnaire, Poncelet, Dusalian.

Huissiers-Audienciers, MM. Bracq, Vaillant, Leclercq-Coppin.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE

DE L'ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

Les audiences de ce tribunal s'ouvrent à dix heures. Les jeudis et les vendredis sont consacrés aux affaires civiles; et les mardis et les samedis aux affaires correctionnelles. Les référés ont lieu devant le président, les mercredis, à onze heures du matin, et les criées, les samedis, à midi.

Président, M. Bouly de Lesdain. — *Juges*, MM. Verley, juge d'instruction; de Coussemaker, *; Delye, ; *Juges suppléants*, MM. Hovelt; de Guémy. — *Procureur impérial*, M. Gardin. — *Substitut*, M. Honoré. — *Greffier*, M. Dejaeghère. — *Commis-greffier* M. Guitton.

Le greffe est ouvert pendant toute l'année, depuis neuf heures du matin jusqu'à six heures du soir.

Avocats, MM. Cousin, bâtonnier; de Lesdain, fils; Lemaire; Willems; Lefebvre; Bogaert; Schâdet; Gaspard; Lemaire.

Avocats stagiaires, MM. Liéven, Pelletrau, Réant, Regodt.

Avoués, MM. Carpentier, Hovelt, Adam, Montenuis, Duchateau, Liem, Lebleu.

Huissiers, MM. Vollaey, Dumont, Delahaye, Vianne, à Dunkerque; Isoré, Ryngaert, Sterkman, à Bergues; Baron, Venderluys; à Bourbourg; Duchâtel, à Gravelines; Ryngaert, à Honschoote; Marchand, à Rexpoëde; Cassella, à Watten; Dedryver, à Wormhouth, Devaecke, à Bollezeelle.

JUSTICE DE PAIX.

1.^{er} CANTON. — DUNKERQUE-EST. — Il est composé de six communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-Paix*, M. Tresca. *Suppléants*, MM. Carpentier et Lefebvre. *Greffier*, M. Demaegt. *Huissier-audien-cier*, M. Delahaye.

Les audiences sont fixées aux mercredis et samedis, à dix heures.

2.^o CANTON, — DUNKERQUE-OUEST. — Il réunit quatre communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Choussy. *Suppléants*, MM. De Clebsattel, *, et Beck. *Greffier*, M. Cleys. *Huissier-audien-cier*, M. Vianne.

Les audiences sont fixées aux mercredis et samedis, à dix heures.

Notaires des deux cantons de Dunkerque, MM. Hovelt, Villette, Caboche, Debaëque, Darras, Choquet.

Commissaires-priseurs. MM. Nagel, fils et Thilliez.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE

Ce tribunal tient ses audiences les mardis, à dix heures; il est présidé alternativement par MM. les juges-de-paix. Le commissaire central de police y remplit les fonctions du ministère public.

Greffier du tribunal, M. Nosten.

3.^e CANTON. — BERGUES. — Il est composé de treize communes. *Juge-de-paix*, M. Deberdt. *Suppléants*, MM. Goutier et Pluvier, *Greffier*, M. Leceuche. *Huissier-audiencier*, N. . .

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis et vendredis , à dix heures.

Notaires du canton, MM. Delport, Guilbert, Dequeker, à Bergues. *Commissaire-priseur*, M. Bellinck.

4.^e CANTON. — BOURBOURG. — Il réunit treize communes. *Juge-de-Paix*, M. Descarpentry. *Suppléants*, MM. Deschodt et Bondu. *Greffier*, M. Picquart. *Huissier-audiencier*, M. Baron.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et jeudis , à dix heures.

Notaires du canton, MM. Verschaeve, Schalier à Bourbourg.

5.^e CANTON. — GRAVELINES. — Il réunit quatre communes. *Juge-de-paix*, M. Wanwormhoudt. *Suppléants*, MM. Demarle et Daullé. *Greffier*, M. Bellon. *Huissier-audiencier*, M. Duchâtel.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis et vendredis , à dix heures.

Notaires du canton, MM. Salomé et Loosdregt, à Gravelines.

6.^e CANTON. — HONDSCHOOTE. — Il est composé de huit communes. *Juge-de-Paix*, M. Duvet. *Suppléants*, MM. Goudaert et Verley. *Greffier*, M. Haemers. *Huissier-audiencier*, M. Ringaert.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et mercredis , à dix heures.

Notaires du canton, MM. Goudaert, Verley, à Hondschoote; Deprez, à Rexpoëde.

7.^e CANTON. — WORMHOUDT. — Il est composé de dix communes.

Juge-de-paix, M. Leys. *Suppléants*, MM. Villette, à Bollezeele, N. . . , N. . . *Greffier*, M. Caboste. *Huissier-audiencier*, M. Dedyver.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis et samedis , à dix heures.

Notaires du canton, MM. Debreyne, à Wormhoudt; Villette, à Bollezeele; Devey, à Esquelbecq.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE

DE L'ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

Les audiences de ce tribunal s'ouvrent à dix heures et finissent à une heure. Les vendredis sont destinés aux affaires civiles, les samedis aux affaires civiles et commerciales. Les jeudis sont consacrés aux affaires correctionnelles, des douanes, des contributions indirectes et forestières, Les lundis sont réservés pour les criées, et les mercredis pour les délibérés en la chambre du conseil.

Président, M. Leclercq, ✱, — *Juges*, MM. Lespagnol, juge d'instruction; Quenson, Gobert. — *Juges suppléants*, MM. Deschodt, Kien, Ruysen. — *Procureur impérial*, M. Bagnéris. — *Substitut*, M. Lefebvre. — *Greffier*, M. Caboche — *Commis-greffier*, M. Vanderputte.

Le greffe est ouvert pendant toute l'année, de neuf heures du matin jusqu'à une heure, et depuis deux heures jusqu'à six heures du soir.

Avocats, MM. Deschodt, Kien, Deblock, Vernimmen.

Avoués, MM. Ruysen, Kien, Leleu, Taverne.

Huissiers, MM. Bruneel, Degrendel, Frison, Debert, Paresys, à Hazebrouck; Planque, Herry, à Bailleul; Lynde, Fernaguet, à Cassel; Jourdain, Cordier, à Steenvoorde; Lancry, à Merville.

JUSTICES DE PAIX.

1.^{er} CANTON. — HAZEBROUCK-NORD. — Il est composé de neuf communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Bieswal. *Suppléant*, M. Leleu. *Greffier*, M. Legrand. *Huissiers-audienciers*, tous les huissiers d'Hazebrouck.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis, à dix heures.

2.^e CANTON. — HAZEBROUCK-SUD. — Il réunit sept communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Massiet. *Suppléants*, — M. Cleenewerck, ✱, et A. Kien. *Greffier*, M. Cauwel. *Huissier-audencier*, M. Bruneel.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis, à dix heures.

Notaires des deux cantons d'Hazebrouck, MM. Bogaert, Smagge, Bloeme, à Hazebrouck; Roussel, à Renescure; Decool, à Wallon-Cappel; Torsel, à Caestre; Thoor, à Steenbecque.

Commissaire-priseur, M. Deroo.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Ce tribunal, tenu alternativement par l'un des juges de paix, donne ses audiences les lundis, à deux heures après-midi. Le commissaire de police y remplit les fonctions du ministère public.

Greffier du tribunal, M. Gobrecht.

3.^e CANTON. — BAILLEUL-NORD-EST. — Il est composé de trois communes, plus d'une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Dathis, *Suppléants*, MM. Declercq et Stoppelgast. *Greffier*, M. Depuydt. *Huissier-audencier*, M. Herry.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et vendredis, à dix heures.

4.^e CANTON. — BAILLEUL-SUD-OUEST. — Il réunit cinq communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Vandeper. *Suppléants*, MM. Lotthé et H. De Coussemaker. *Greffier*, M. Loviny, *Huissier-audencier*, M. Plancke.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et samedis, à dix heures.

Notaires des deux cantons de Bailleul, MM. Decherf, Lhotté fils, Declercq, à Bailleul; Gokelaere, à Nieppe; Plouvier, à Steenwerck; Taffin, à Vieux-Berquin.

Commissaire-priseur, M. Debaecker.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Ce tribunal donne ses audiences les mardis, à dix heures; il est présidé alternativement par MM. les juges de paix. Le commissionnaire de police y remplit les fonctions du ministère public.

Greffier du tribunal, M. Flahaud-Hubert.

5.^e CANTON. — CASSEL. — Il est composé de treize communes. *Juge-de-Paix*, M. Smaghe. *Suppléants*, MM. Dehandschoewerker et D'hondt. *Greffier*, M. Aernouts. *Huissier-audiencier*, N...

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis et jeudis, à dix heures; celles de simple police ont lieu les vendredis, à dix heures.

Notaires du canton de Cassel, MM. Dehandschoewerker, Baert et Delabaëre, à Cassel; D'hondt, à Rubrouck.

6.^e CANTON. — MERVILLE. — Il est composé de cinq communes. *Juge-de-Paix*, M. Arnould, à Merville; *Suppléants*, MM. Duquesne et Verhaeghe. *Greffier*, M. Vanuxem, à Merville. *Huissier-audiencier*, M. Lancry.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis, à dix heures.

Notaires du canton de Merville, MM. Verhaeghe fils, Legrand, à Merville; Hennion, Bonduel, à Estaires.

Commissaires-priseurs, MM. Arnould, à Merville; Menche, à Estaires.

7.^e CANTON. — STEENVOORDE. — Il réunit neuf communes. *Juge-de-Paix*, M. Haeu. *Suppléants*, MM. Beck et N... *Greffier*, M. Legrand. *Huissier-audiencier*, M. Jourdain.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux samedis, à dix heures.

Notaires du canton de Steenvoorde, MM. Vercamer et Hem, à Steenvoorde; Stoffaës, à Winnezele.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE

DE L'ARRONDISSEMENT DE LILLE.

Les audiences de ce tribunal s'ouvrent à dix heures du matin et finissent à une heure après-midi; les lundis, mardis et mercredis sont consacrés aux affaires correctionnelles; les jeudis, vendredis et samedis, aux affaires civiles.

Président, M. Dufresne, ✱. — *Vice-président*, M. Lallier. — *Juges*, MM. Boutry, ✱, Bourdon, Loy, Tournier. — *Juges d'instruction*, MM. Loingeville, ✱, Artaud, ✱. — *Juges suppléants*, MM. Desrousseaux, ✱, Brielman, Tellier, Gentil. — *Procureur impérial*, M. Prestat, ✱, ✠. — *Substituts*, MM. Le Roy, Hazard. *Secrétaire du parquet*, M. Dierckens. — *Greffier*, M. Cresson. — *Commis-greffiers*, MM. Lutun, Landas, Lelièvre.

Le greffe est ouvert pendant toute l'année, depuis neuf heures du matin jusqu'à une heure, et depuis trois heures jusqu'à six heures du soir.

Avocats, MM. Brielman, Blondeau, Gennevoise, Legrand, ✱, Delannoy, Théry, Ladureau, Mourcou, Dupuis, Dubus, Quecq, Houzé de l'Aulnoy, Compagnon, Delefosse.

Avocats stagiaires, MM. Boniface, Gruloy, Baratte, Werquin, Lepoutre, Flamen, Masnou, Desmottes, Grillet.

Avoués, MM. Lemoine, Samin, Ed. Desrousseaux, Frémont, Hurtrel, Leblanc, Coquelle.

Huissiers, MM. Mas, Agache, Doutreligne, Desante, Dubreucq, Leplat, Huard, Pannier, Broutin, Lefebvre, Desante jeune, Carbonnier, Doutreligne jeune, à Lille; Doutreligne, à Lannoy; Fruchart, à Armentières; Lis, à Haubourdin; Heulme, à Pont-à-Marcq; Delory, à Quesnoy; Bonnaire, à La Bassée; Fontaine, Tiberghien, à Roubaix; Saily fils, à Seclin; Loiseau, à Cysoing; Ruffelet, à Tourcoing.

JUSTICES DE PAIX.

1.^{er} CANTON. — LILLE-NORD-EST. — Il est composé de trois communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-Paix*, M. Delerue. *Suppléants*, MM. Félix Dehau et Pajot. *Greffier*, M. Fiévet-Dubrulle. *Huissier audiencier*, M. Huard.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux vendredis, à trois heures.

2.^e CANTON. — LILLE-CENTRE. — Une seule commune rurale est réunie à une partie de celle du chef-lieu. *Juge-de-Paix*, M. Blondin. *Suppléants*, MM. Carlier et Sénéchal. *Greffier*, M. Duret. *Huissier audiencier*, M. Pannier.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux jeudis, à dix heures du matin.

3.^e CANTON. — LILLE-SUD-EST. — Il se compose de trois communes et d'une partie de celle du chef-lieu. *Juge-de-Paix*, M. Bougenier. *Suppléants*, MM. Deledicque et Flamen. *Greffier*, M. Beckuaert. *Huissier audiencier*, M. D'Hennin.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis et samedis, à neuf heures du matin.

4^e CANTON. — LILLE-SUD-OUEST. — Il comprend trois communes outre une partie de celle du chef-lieu. *Juge-de-Paix*, M. Lejosne. *Suppléants*, MM. Mas, N... *Greffier*, M. Olivier. *Huissier-audien-*
cier, M. Carbonnier.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux vendredis, à dix heures et demie du matin.

5. CANTON. — LILLE-OUEST. — Il réunit quatre communes, outre une partie de celle du chef-lieu. *Juge-de-Paix*, M. Dancoisne. *Suppléants*, MM. Blondeau et Hurtré. *Greffier*, M. Wallerand. *Huissier-audien-*
cier, M. Dubreucq.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux samedis, à dix heures du matin.

Notaires des cinq cantons de Lille, MM. Carlier, Desmottes, Mas, L. Derousseaux, *, Pajot, Coustenoble fils, Defontaine, Desrousseaux, J., Danel, Courmont, Lebigre, Meunier, Lefebvre, Herlin, Deledicque, Saint-Léger, Leclercq, Werquin, à Lille; Cochez, à Ronchin; Guérin, à Wambrechies.

Commissaires-priseurs, MM. Drion, Pajot, Delfosse, Deprez, Cottignies, à Lille.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Le tribunal de simple police, alternativement présidé par MM. les juges de paix, tient ses audiences les lundis, à dix heures. Un commissaire de police remplit auprès de ce tribunal les fonctions du ministère public.

Greffier, M. Guidacioli.

6.^e CANTON. — ARMENTIÈRES. — Il est composé de sept communes. *Juge-de-Paix*, M. Lesage. *Suppléants*, MM. Butin et Dansette, *. *Greffier*, M. Samyn. *Huissier-audien-*
cier, M. Fruchart.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis et vendredis à deux heures.

Notaires du canton d'Armentières, MM. Desmazières, Debruyne, à Armentières; Dancoisne, à Frelinghien.

Commissaire-priseur, M. Duretz, à Armentières.

7.^e CANTON. — CYSOING. — Il réunit quatorze communes. *Juge-de-Paix*, M. Revel. *Suppléants*, MM. Delannoy et Delinselle, à Cysoing. *Greffier*, M. Damide. *Huissier-audien-*
cier, M. Loiseau.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et vendredis, à neuf heures du matin.

Notaires du canton de Cysoing, MM. Delinselle, à Cysoing; Bommart, à Templeuve.

8^e CANTON. — HAUBOURDIN. — Il est composé de seize communes. *Juge-de-Paix*, M. Tierce. *Suppléants*, MM. Duverdun et Menche. *Greffier*, M. Fleurquin. *Huissier-audien-*
cier, M. Lys.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et vendredis , à dix heures du matin.

Notaires du canton d'Haubourdin, MM. Béghin, à Haubourdin; Josson, à Lomme; Brice, à Radinghem; Menu, à Wavrin.

9.^e CANTON. — LA BASSÉE. — Il réunit onze communes. *Juge-de-Paix*, M. De Lagorce. *Suppléants*, MM. Dutilleul et Ybert. *Greffier*, M. Béghin. *Huissier-audiencier*, M. Bonnaire.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux jeudis et samedis , à dix heures.

Notaires du canton de La Bassée, MM. Cousin, Serrurier, à La Bassée; Deron, à Aubers; Dutilleul, à Fournes.

10.^e CANTON. — LANNOY. — Il est composé de seize communes. *Juge-de-paix*, M. Grimal, à Lannoy. *Suppléants*, MM. Parent et Pille. *Greffier*, M. Truffaut. *Huissier-audiencier*, M. Doutreligne.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis , à neuf heures.

Notaires du canton de Lannoy, MM. Catteau, à Lannoy, Reufflet, à Ascq.

11.^e CANTON. — PONT-A-MARCO. — Il est composé de quinze communes. *Juge-de-Paix*, M. Delecluse. *Suppléants*, MM. Baudoux et Bruneau. *Greffier*, M. Desmazières. *Huissier-audiencier*, M. Létendart.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux jeudis , à dix heures.

Notaires du canton de Pont-à-Marcq, M. Josson, à Pont-à-Marcq, Cousin à Phalempin.

12.^e CANTON. — QUESNOY-SUR-DEULE. — Il se compose de neuf communes. *Juge-de-paix*, M. Desplanques. *Suppléants*, MM. Lelong et Fauvarque. *Greffier*, M. Gervoson. *Huissier-audiencier*, M. Delory.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux jeudis , à neuf heures.

Notaires du canton de Quesnoy-sur-Deule, MM. D'halluin, à Quesnoy; Lambin, Meurillon, à Comines.

13.^e CANTON. — ROUBAIX. — Il est composé de quatre communes. *Juge-de-Paix*, M. Parel. *Suppléants*, MM. Cottigny et Lanvin. *Greffier*, M. Leborgne. *Huissier-audiencier*, MM. Fontaine et Tiberghien.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et jeudis , à dix heures.

Notaires du canton de Roubaix, MM. Lanvin, Cottigny, Du-change, à Roubaix.

Commissaire-priseur, M. Loridan.

14.^e CANTON. — SECLIN. — Il réunit 16 communes. *Juge-de-paix*,

M. Delespaul. *Suppléants*, MM. Collette fils et Cottignies. *Greffier*, M. Cornillot. *Huissier-audiencier*, M. Dupont.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux jeudis et vendredis, à neuf heures.

Notaires du canton de Seclin, MM. Collette, Cottignies, à Seclin.

15.^e CANTON. — TOURCOING-NORD. — Il est composé de cinq communes, plus une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Truche. *Suppléants*, MM. Bernard et Deroubaix. *Greffier*, M. Meurisse. *Huissier-audiencier*, M. Ruffelet.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux jeudis, à dix heures du matin, et aux samedis, à deux heures du soir.

16.^e CANTON. — TOURCOING-SUD. — Il réunit trois communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Duchochois. *Suppléants*, MM. Roussel-Cauliez et Jourdain-Defontaine. *Greffier*, M. Farvacque. *Huissier-audiencier*, M. Ruffelet.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux samedis, à dix heures.

Notaires des deux cantons de Tourcoing, MM. Hassebroucq, Delahaye, Bernard, à Tourcoing; Cochez, à Linselles; Labbe, à Roncq; Ducrocq, à Marcq-en-Barœul.

Commissaire-priseur, M. Delahaye.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Ce tribunal tient ses audiences tous les samedis, à deux heures; il est présidé alternativement par MM. les juges-de-paix. Le commissaire de police y remplit les fonctions du ministère public.

Greffier du tribunal, M. Mathon.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE

DE L'ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

Les audiences civiles de ce tribunal ont lieu le mercredi, le jeudi et le vendredi de chaque semaine. Elles s'ouvrent à dix heures, depuis la rentrée jusqu'au 1.^{er} mai, et finissent à une heure; depuis cette dernière époque jusqu'à la fin de l'année judiciaire, elles commencent à neuf heures et demie et se terminent à midi et demi.

Les audiences correctionnelles se tiennent le samedi : elles commencent à neuf heures et demie, depuis la rentrée jusqu'au 1.^{er} mai, et à neuf heures, depuis cette époque jusqu'à la fin de l'année judiciaire.

Les causes qui intéressent les administrations sont portées aux audiences des premier et troisième samedis de chaque mois; celles intentées par les parties civiles, aux audiences des deuxième et quatrième samedis.

Le lundi et le mardi sont réservés pour les rapports du juge d'instruction, les affaires en délibéré, en instruction, par écrit et à bureau ouvert.

Les audiences en référé ordinaire ont lieu le vendredi, à trois heures de relevée.

Président, M. Proyart, ✱. — *Juges*, MM. Le Clercq, juge d'instruction ; Quecq, Asselin. — *Juges suppléants*, MM. Renard, Dutemple, Martinet. — *Procureur impérial*, M. D'houdain. — *Substitut*, M. Le Roux de Bretagne. — *Greffier*, M. Dourlez. — *Commis-greffiers*, MM. Belot et Rivière.

Le greffe est ouvert pendant toute l'année, de huit heures du matin, jusqu'à une heure, et depuis trois heures jusqu'à six heures du soir.

Avocats, MM. Pley, ✱ ; Dutemple, Cirier, Floyelle, Lefranc, Ouvrard, Delattre.

Avoués, MM. Farez, Hourie, Rondeau, Glinel, Lavoix, Berna, N...

Huissiers, MM. Demarquez, Daigremont, Boudry dit Daniau, Hulot, Doucedame, Herlin, Bommier fils, Bertin, Décupère, à Cambrai ; Lecroix, Piérin, à Carnières ; Hautecœur, Picart fils, au Câteau ; Marchandise, Pruvost, à Clary ; Gonthier à Marcoing ; Blanchard, à Solesmes.

JUSTICES-DE-PAIX.

1.^{er} CANTON. — CAMBRAI-EST. — Il réunit treize communes, outre une partie de celle du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Lestoquoy. *Suppléants*, MM. De la Brunière et Ciriér. *Greffier*, M. Fliniaux, *Huissier-audiencier*, M. Hulot.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux samedis, à neuf heures.

2.^e CANTON. — CAMBRAI-OUEST. — Il comprend dix-sept communes, outre une partie de celle du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Lancelle. *Suppléants*, MM. Déjardin et Flayelle, Auguste. *Greffier*, M. Masson. *Huissier-audiencier*, M. Decupère.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux jeudis, à neuf heures à l'Hôtel-de-Ville, salle du Prétoire.

Notaires des deux cantons de Cambrai, MM. Foulon, Duchange, Bruley de la Brunière, Dollez, Savary, Wacquez, Basquin, Mallet, Ledoux, à Cambrai.

Commissaires-priseurs, MM. Montay et Rohart, à Cambrai.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE

Ce tribunal, alternativement présidé par MM. les juges-de-paix, tient ses audiences tous les vendredis, à dix heures du matin. Le commissaire de police remplit auprès de ce tribunal les fonctions du ministère public.

Greffier, M. Laleu.

3.^e CANTON. — CARNIÈRES. — Il comprend seize communes. *Juge-de-*

paix, M. Bouly. *Suppléants*, MM. Huet et Bricout. *Greffier*, M. Lansiaux. *Huissiers-audienciers*, M. Piérin, à Carnières.

Jours d'audience : les audiences sont fixées au jeudi de chaque semaine, à neuf heures : elles ont lieu à Carnières.

Notaires du canton de Carnières, MM. Carrez, à Avesnes-lez-Aubert; Tabary, à Quiévy.

4.^e CANTON. — LE CATEAU. — Il comprend la ville du Câteau, le bourg de Câtillon et quinze communes. *Juge-de-paix*, M. Wauters, *Suppléants*, MM. Fiévet et Sartiaux. *Greffier*, M. Delevar. *Huissiers-audienciers*, MM. Hautecœur et Picart fils.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis et jeudis, à neuf heures.

Notaires du canton du Câteau, MM. Henri Flayelle, Basquin, Penart, Hector Flayelle, au Câteau; Basquin, à Catillon.

5.^e CANTON. — CLARY. — Il contient dix-sept communes. *Juge-de-paix*, M. Delfosse-Boudinier. *Suppléants*, MM. Bauchard et Fignier. *Greffier*, M. Galièque. *Huissiers-audienciers*, MM. Marchandise et Pruvost.

Jours d'audience : l'audience se tient tous les mardis, à dix heures du matin.

Notaires du canton de Clary, MM. Dutemple, à Walincourt; Bobeuf, à Clary; Grimbert, à Caudry.

6.^e CANTON. — MARCOING. — Il comprend vingt communes. *Juge-de-paix*, M. Savary. *Suppléants*, MM. Trocmez et Daillard-Bris. *Greffier*, M. Dron. *Huissier-audiencier*, M. Gonthier.

Jours d'audience : tous les mardis à neuf heures.

Notaires du canton de Marcoing, MM. Bommier, à Flesquières, Dupuich, à Gouzeaucourt.

7.^e CANTON. — SOLESMES. — Il contient le bourg de ce nom, et seize communes. *Juge-de-paix*, M. Decaux. *Suppléants*, MM. Lempereur et Mesnard-Payen. *Greffier*, M. Taisne. *Huissier-audiencier*, M. Blanchard.

Jours d'audience : l'audience se tient tous les lundis, à neuf heures.

Notaires du canton de Solesmes, MM. Lempereur et Mallet, à Solesmes.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE

DE L'ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

Les audiences de ce tribunal s'ouvrent à dix heures et finissent à deux heures. Les lundis sont destinés aux affaires de la régie de l'enregistrement et des domaines, en bureau ouvert; les mardis et mercredis, aux affaires correctionnelles; les jeudis aux affaires commerciales, expropriations, interdictions, déclarations d'absence, partages, licitations, etc.; les vendredis et samedis aux affaires civiles.

Président, M. de la Gorce. — *Juges*, MM. Lucas et Bourgois. — *Juge d'instruction*, M. Tabary. — *Juges suppléants*, MM. Maurice, Hannoie, Tabary. — *Procureur impérial*, M. de Beaumont. — *Substitut*, M. Hibon. — *Greffier*, M. Carniaux. *Commis-greffier*, MM. Hamont, Roques. — *Expéditionnaires*, MM. Lemire fils, Hazard.

Le greffe est ouvert pendant toute l'année, depuis huit heures du matin jusqu'à midi, et depuis deux heures jusqu'à six heures du soir.

Avocats, MM. Maurice, P. Hannoie, Delaville, Mary, Pillon, Guillemain, Manesse, Pascal, Cauquelain.

Avoués, MM. Pécart, Paul, J. Davoine, Caffieri, Couronne, Gauthet, Passage.

Huissiers, MM. Pourriez, Dineux, Colinet, Cardon, Adam, à Avesnes; Friard, à Berlaimont; Ringuet, Martin, à Landrecies; Deghaye, Lermuzeaux, Tellier, à Maubeuge; Duchâteau, Lenclud, Bocquet, Dugimont, au Quesnoy; Bouvier, à Solre-le-Château; Passage, Mercier, à Trélon; Guilain et Pagniez, à Bavaï.

JUSTICES-DE-PAIX.

1.^{er} CANTON. — AVESNES-NORD. — Il est composé de treize communes et d'une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. George. *Suppléants*, MM. Lavice et Arnould. *Greffier*, M. Farce. *Huissier-audiencier*, M. Pourriez.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis et vendredis, à dix heures.

2.^e CANTON. — AVESNES-SUD. — Il est composé de onze communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Evrard. *Suppléants*, MM. Couronne et Marchand. *Greffier*, M. Lefebvre. *Huissier-audiencier*, M. Colinet.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et samedis, à dix heures.

Notaires des deux cantons d'Avesnes, MM. Ducarne, Cauquelain, Davoine, Arnould, Marchand, à Avesnes; Desmoulin, à Dourlers; Cottéaux, à Etrœungt; Lambret, à Cartignies.

Commissaire-priseur, M. Passage.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Ce tribunal, alternativement présidé par MM. les juges de paix, tient ses audiences les samedis, à deux heures.

Le commissaire de police y remplit les fonctions du ministère public. *Greffier*, M. Renau.

3.^e CANTON. — BAVAI. — Il est composé de vingt communes. *Juge-paix*, M. Delefosse. *Suppléants*, MM. Coulmont et Crapez. *Greffier*, M. Erouart. *Huissiers-audienciers*, MM. Guilain et Pagniez.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux samedis , à neuf heures.

Notaires du canton, MM. Marchal , Coulmont , Gravis.

4.^e CANTON. — BERLAIMONT. — Il est composé de quatorze communes. *Juge-de-paix*, M. Delcroix. *Suppléants*, MM. Paul et Edmond. *Greffier*, M. Taulet. *Huissier-audiencier*, M. Friard.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux jeudis , à neuf heures.

Notaires du canton, MM. Edmond et Eliez , à Berlaimont.

5.^e CANTON. — LANDRECIES. Il est composé de dix communes. *Juge-de-paix*, M. Béthune. *Suppléants*, MM. Bonnaire, Duquesnes. *Greffier*, M. Madoulé-Lavice. *Huissiers-aud.*, MM. Ringuet et Martin.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et aux vendredis , à neuf heures.

Notaires du canton, MM. Deruez, Stiévez, Meurice, à Landrecies ; Azambre , à Maroilles.

6.^e CANTON. — LE QUESNOY-EST. — Il est composé de quatorze communes et d'une partie du che-lieu. *Juge-de-paix*, M. Piette. *Suppléants*, MM. Vaniekant et Dupont. *Greffier*, M. Carion. *Huissiers-audienciers*, MM. Duchâteau, Bocquet, Lenclut, Dugimont.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis , à dix heures.

7.^e CANTON. — LE QUESNOY-OUEST. — Ce canton réunit treize communes, outre une partie du che-lieu. *Juge-de-paix*, M. Honoré, *Suppléants*, MM. Rigolet et Lefranc. *Greffier*, M. Loiseau. *Huissiers-audienciers*, MM. Bocquet, Duchâteau, Dugimont, Lenclut.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux jeudis , à dix heures.

Notaires des deux cantons du Quesnoy, MM. Goffart, Lefranc et Gambart , au Quesnoy ; Lustremant, à Jenlain ; Desenfant, à Gommegnies.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Ce tribunal tient ses audiences tous les samedis , à dix heures ; il est présidé alternativement pendant un trimestre par MM. les juges de paix.

Le commissaire de police y remplit les fonctions du ministère public.

Greffier, M. Spital , Léopold.

8.^e CANTON. — MAUBEUGE. — Il est composé de trente-une communes. *Juge-de paix*, M. Horrie. *Suppléants*, MM. Froissard et Ouverlaux. *Greffier*, M. Lesne. *Huissiers-audienciers*, MM. Deghaye, Lermuzeaux et Tellier.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux samedis , à neuf heures.

Notaires du canton, MM. Walrand , Froissard , Ouverlaux , Bottieau , à Maubeuge.

Commissaire-priseur, M. Bayart.

9.^e CANTON. — SOLRE-LE-CHATEAU. — Il est composé de seize communes. *Juge-de-paix*, M. Leroy *Suppléants*, MM. Rouez, N..., *Greffier*, M. Baligant. *Huissier-audiencier*, M. Bouvier.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis et jeudis, à dix heures du matin.

Notaires du canton, MM. Bever, Godfrin, à Solre-le-Château.

10.^e CANTON. — TRÉLON. — Il est composé de treize communes. *Juge-de-paix*, M. Billiet. *Suppléants*, MM. Macaigne et Stocquet. *Greffier*, M. Méhaut. *Huissiers-audienciers*, MM. Passage et Mercier.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis et jeudis, à neuf heures.

Notaires du canton, MM. Macaigne, à Trélon ; Divry, à Fourmies ; Stocquet, à Wignehies.

TRIBUNAL DE PREMIERE INSTANCE

DE L'ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

Les audiences de ce tribunal s'ouvrent à dix heures du matin et finissent à une heure. Les mercredis, jeudis et vendredis sont consacrés aux affaires civiles et affaires commerciales ; les samedis aux affaires de police correctionnelle.

Président, M. Rossignol. — *Juges*, MM. Dorlencourt, Deuzy, Dubrulle, *juge d'instruction*. — *Juges suppléants*, MM. Honoré, Maurice, † ; Lemaire. — *Procureur impérial*, M. Drouart. — *Substitut*, M. Doé de Maindeville. — *Greffier*, M. Dubron *Commis-Greffiers*, MM. Wantiez et Wallez. *Expéditionnaire*, M. Dujardin.

Le greffe est ouvert pendant toute l'année, de neuf heures du matin jusqu'à quatre heures du soir.

Avocats, les mêmes que ceux de la cour impériale.

Avoués, MM. Vigneron, Boutique, Boniface, Desplanque, Barbedienne.

Huissiers, MM. Delgrange, Bracq, Tilliez, Delahaye, Campion, Carnin, Copin, Dellefolly, Vaillant, Gaudefroy, Tétar, Pinsart, à Douai ; Sénéchal, à Arleux ; Delannoy, Tellier, à Marchiennes ; Lemaire père et Lemaire-Deroubaix, à Orchies.

JUSTICES DE PAIX.

1.^{er} CANTON. — DOUAI-NORD. — Ce canton est composé de cinq communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Théry. *Suppléants*, MM. Duclerfays et Capon. *Greffier*, M. Duhem. *Huissier-audiencier*, M. Vaillant.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis, à onze heures.

2.^e CANTON. — DOUAI-SUD. — Il est composé de onze communes , outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Déprés. *Suppléants*, MM. Denis et Leroy. *Greffier*, M. Deregnaucourt. *Huissiers-audienciers*, MM. Vaillant et N. . .

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis , à dix heures.

3.^e CANTON. — DOUAI-OUEST. — Il réunit dix communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Nutly. *Suppléants*, MM. Huret et Duhem. *Greffier*, M. Jovenet. *Huissier-audencier*, M. Gaudefroy.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux samedis , à onze heures.

Notaires des trois cantons de Douai, MM. Druon , Proyard , Capon fils , Demon , Moreau , Boutet , de Bailliencourt dit Courcol , Bruneau , Waché , Cardon , Monier.

Commissaires-priseurs, MM. Millot , Foucart , Piette , à Douai.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Ce tribunal tient ses audiences tous les jeudis , à dix heures ; il est présidé alternativement par MM. les juges de paix.

Le commissaire de police y remplit les fonctions de ministère public.

Greffier du tribunal, M. Milliot , à Douai.

4.^e CANTON. — ARLEUX. — Il est composé de quinze communes. *Juge-de-paix*, M. Luiset , à Arleux. *Suppléants*, MM. Guilbert et Leclercq. *Greffier*, M. Peugniez , à Arleux. *Huissier-audencier*, M. Sénéchal , à Arleux.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis , à neuf heures.

Notaires du canton, MM. Lepeuple fils , Pennequin , à Arleux.

5.^e CANTON. — MARCHIENNES. — Il est composé de seize communes. *Juge-de-paix*, M. Horrie. *Suppléants*, MM. Théry et Debonte. *Greffier*, M. Fourrot. *Huissier-audencier*, M. Delannoy.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis , à neuf heures.

Notaires du canton, MM. Théry et Debonte , à Marchiennes.

6.^e CANTON. — ORCHIES. Il réunit neuf communes. *Juge-de-paix*, M. Adam. *Suppléants*, MM. Josson et Gamonet. *Greffier*, M. Depret. *Huissier-audencier*, M. Lemaire-Deroubaix.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis , à neuf heures.

Notaires du canton, MM. Warocquier , Gamonet , Dubus , à Orchies.

TRIBUNAL DE PREMIERE INSTANCE

DE L'ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

Les audiences de ce tribunal s'ouvrent à dix heures et finissent à une heure. Les mercredis et jeudis sont destinés aux affaires civiles, les vendredis et samedis aux affaires correctionnelles; néanmoins, l'audience des vendredis est plus spécialement affectée aux affaires des douanes, des contributions indirectes et des eaux et forêts; aux audiences du mardi sont portées les affaires relatives aux expropriations forcées, aux licitations et à toutes les ventes judiciaires, et après celles-ci, le tribunal s'occupe des affaires de nature à être jugées à bureau ouvert.

Les affaires civiles de nature à être jugées sur requêtes sont vidées au commencement ou à la fin de toutes les audiences indifféremment.

Président, M. Lécuyer, ✱. — *Juges*, MM. Maniez, juge d'instruction; Boulanger, Dupont. — *Procureur impérial*, M. de Warengien, ✱. — *Substitut*, M. Bultot. — *Greffier*, M. Malicorne.

Le greffe est ouvert pendant toute l'année, depuis huit heures du matin jusqu'à quatre heures du soir sans interruption.

Avocats, MM. Regnard, bâtonnier; Dubus, Dubois, Deruesne, Girard, Thellier, Saint-Ouen, Mangeart, Foucart, Didiez, Collet, Dupont fils.

Avoués, MM. Le Barbier, Delsart, Devillers, Alais, Libert, Podevin.

Huissiers, MM. Tournay, syndic; Leflan, Pillon, Berquer, Cochinart, Butté, Bruyère, Léchelle, Loth, Bisiau, Bourse, à Valenciennes; Avis, Leclercq, à Bouchain; Taquet, Marchand, à Condé; Horrie, Desmons, Saucourt, à Saint-Amand.

JUSTICE DE PAIX.

1.^{er} CANTON. — VALENCIENNES-NORD. — Il est composé de sept communes, outre une partie de celle du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Charamond. *Suppléants*, MM. Gambion et Boulan. *Greffier*, M. Baboma. *Huissier-audiencier*, M. Berquet.

Jours d'audience: les audiences sont fixées aux lundis et jeudis, à neuf heures du matin.

2.^o CANTON. — VALENCIENNES-EST. — Il comprend dix communes, outre une partie de celle du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Dugimont. *Suppléants*, MM. Guislain et Deruesne. *Greffier*, M. Godon. *Huissier-audiencier*, M. Cochinart.

Jours d'audience: les audiences sont fixées aux mardis et vendredis, à neuf heures du matin.

3.^o CANTON. — VALENCIENNES-SUD. — Il réunit quatorze communes outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Paillard. *Suppléants*,

MM. Tamboise et N... *Greffier*, M. Squalard. *Huissier-audiencier*, M. Berquet.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux vendredis et samedis, à neuf heures du matin.

Notaires des trois cantons de Valenciennes, MM. Guislain, Beauvois, Dupire, Baudrain, Gamblon, Alglave, Lefebvre, Dubois, Paillard, Bultot, Stamant à Valenciennes.

Commissaires-priseurs, MM. Laplace, Dayez, Delhayé, à Valenciennes.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Le tribunal de simple police de Valenciennes tient ses audiences tous les mercredis, à dix heures du matin. Il est présidé alternativement par MM. les juges de paix. Le commissaire de police y remplit les fonctions du ministère public,

Greffier du tribunal. M. Dufour.

4.^e CANTON. — BOUCHAIN. — Il est composé de vingt-une communes. *Juge-de-paix*, M. Hindré, à Bouchain. *Suppléants* : MM. Lahure et Dupont. *Greffier*, M. Dupont, à Bouchain. *Huissier-audiencier*. N..

Notaires du canton, MM. Bouchez fils, Cogé, Cattelin, à Bouchain.

5.^e CANTON. — CONDÉ. Il réunit neuf communes. *Juge-de-paix*, M. Bonnier. *Suppléants*. MM. Waternau, Martel, à Condé. *Greffier*, M. Noël, fils. *Huissier-audiencier*, M. Marchand.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et vendredis, à dix heures du matin.

Notaires du canton, MM. Martel, Carlier, Mention, à Condé.

Commissaire-priseur, M. Mention-Lenglé, à Condé.

6.^e CANTON. — SAINT-AMAND. — (rive droite de la Scarpe). — Il est composé de sept communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. de Courmaceul. *Suppléants*, MM. Debettignies et Desbrosses. *Greffier*, M. Guislain. *Huissier-audiencier*, N..

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux samedis, à dix heures.

7.^e CANTON. — SAINT-AMAND. (rive gauche de la Scarpe). — Il réunit dix communes, outre une partie de celle du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Bailliart, ✱. *Suppléants*, MM. Hédon et Waché. *Greffier*, M. Joly. *Huissier audiencier*, M. Horrie.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux vendredis, à dix heures.

Notaires des deux cantons de Saint-Amand, MM. Loiseau, à Mortagne, Herbert, Baligand, Davainne, Barbieux, Vérez, à Saint-Amand.

Commissaires-priseurs, MM. Tournoy, Mariage à Saint-Amand.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Le tribunal de simple police de Saint-Amand tient ses audiences tous les vendredis, à deux heures, pendant les premier et troisième trimestres, et tous les mardis, à deux heures, pendant les deuxième et quatrième trimestres.

Il est alternativement présidé par MM. les juges de paix; le commissaire de police y remplit les fonctions de ministère public.

Greffier du tribunal, M. Gonthier. *Commis-greffier*, M. Dupire.

ASSISTANCE JUDICIAIRE.

Aux termes de la loi du 22 janvier 1854, l'admission à l'assistance judiciaire est prononcée par un bureau spécial établi au chef-lieu judiciaire de chaque arrondissement.

Les bureaux d'assistance judiciaire sont composés comme suit :

COUR IMPÉRIALE DE DOUAI.

MM. Liégeart, vérificateur de l'enregistrement; Leroy, ancien avocat; Preux (O. ✱), premier président honoraire à la Cour impériale; Leroy de Béthune, ancien avocat; Talon, avocat; Honoré idem Huré; avoué.

TRIBUNAL CIVIL DE DUNKERQUE.

MM. Lambert, vérificateur de l'enregistrement; Beck, ancien notaire; De Lesdain, avocat; Hovelt, avoué, N.....

TRIBUNAL CIVIL D'HAZEBROUCK.

MM. Rey, vérificateur de l'enregistrement; Kien, membre du Conseil municipal; Vandewalle, ancien magistrat; Bloeme, notaire; Deschodt, avocat.

TRIBUNAL CIVIL DE LILLE.

MM. Delannoy, avocat, *président*; Cleenewerck, conseiller de préfecture; Sollier, vérificateur de l'enregistrement; Gennevoise, avocat; Samin, avoué.

TRIBUNAL CIVIL DE CAMBRAI.

MM. Leroy A., notaire; Dutemple, avocat; Honoré, vérificateur de l'enregistrement; Renard, ancien avocat; Hourie, avoué.

TRIBUNAL CIVIL D'AVESNES.

MM. Gentil, vérificateur de l'enregistrement; Gossart, ✱, ancien maire; Paul, ancien avoué; Hannoeye, avocat; Fauquet, ancien notaire.

TRIBUNAL CIVIL DE VALENCIENNES.

MM. Bralez, receveur des domaines; Lefebvre, ancien maire; Boca, ancien magistrat; Theillier aîné, avocat; Devillers avoué.

TRIBUNAUX DE COMMERCE.

Un décret du 2 mars 1852 a abrogé celui du 28 août 1848 relatif à l'organisation des tribunaux de commerce. Conformément aux articles 618, 619, 620, 621 et 629 du Code de commerce, au décret du 6 octobre 1809 et à la loi du 3 mars 1840, les membres de ces tribunaux sont élus par une assemblée composée de citoyens français, commerçants patentés depuis cinq ans, des capitaines au long cours et des matres au cabotage ayant commandé des bâtiments depuis cinq ans et domiciliés depuis deux ans dans le ressort du tribunal.

Les tribunaux de commerce existant dans le département sont placés dans les villes de Dunkerque, Lille, Cambrai et Valenciennes, ils sont composés ainsi qu'il suit :

TRIBUNAL DE DUNKERQUE.

Président, M. Carlier, ✱. — *Juges*, MM. Zozime Choquet, Coquelin, Philippe, Berteloot. — *Juges suppléants*, MM. Durin, Gouvaire, Hamoir, Vancauwembergue. — *Greffier*, M. Gasteau ; *commis-greffier*, Dodanthun.

TRIBUNAL DE LILLE.

Président, M. Rouzé, ✱. — *Juges*, MM. Decroix, Delesalle, Masse-Lefebvre, ✱, Decoster-Agache. — *Juges suppléants*, Crespel-Tilloy, Wallaert-Mille, ✱, Derode, Danel. — *Greffier*, M. Blondeau, *commis-greffier*, N. . .

TRIBUNAL DE CAMBRAI,

Président, M. Toussaint-Lallier. *Juges*, MM. Duchange, aîné, Cornaille-Leroy, Boone, Déhollain. — *Juges suppléants*, MM. Levêque, Delaporte, Bricourt-Mollet, Moreau. — *Greffier*, M. Pellereau.

TRIBUNAL DE VALENCIENNES.

Président, M. Canonne. — *Juges*, MM. Hamoir, Giard, Ledieu. — *Juges suppléants*, MM. Gellé, Dutemple, Manesse, Delame. — *Greffier*, M. Dècle.

CONSEILS DE PRUD'HOMMES.

LILLE. — *Président*, M. Machu père ; *vice-président*, M. Boutry-Flamen. — *Patrons*, MM. Descat-Leleux, Vandenberghe, Vernier-Druetz, Faucheur-Deledicque. — *Ouvriers*, MM. Becar, Brunin, Fiévet, Millescamps, Dhellain, Doignon, Philippo.

ROUBAIX. — *Président*, M. P. Defrenne ; *vice-président*, M. Vernier, Delaoutre. — *Patrons*, MM. E. Grimonprez, Gaydet-Boet, Lefebvre, Dubureq, Duthilleul-Lorthiois, Duhamel. — *Ouvriers*, MM. Barot, Lecomte, Martin, Clarisse, Selosse, Lainé.

TOURCOING. — *Président*, M. Roussel-Defontaine ; *vice-président*, M. Bernard-Cuvillier. — *Patrons*, MM. Dassonville, Leserre, Du-

villier-Delattre, Darras-Lemaire, Delmasuré, Destombes-Leroy, Duhamel fils, N... — *Ouvriers*, MM. Delahaye, Jouvenel, Peuillot, Corman, Dervaux, Ravelinghien, Vinchent, Catteau.

ARMENTIÈRES. — *Président*, M. Thetten; *vice-président*, M. Reynaert. — *Patrons*, MM. Bayart, Pouchain-Damas, Vanlaton, Théry, Pouchain, Victor, Grémer. — *Ouvriers*, MM. Ribeire, Dhorne, Coustenoble, Louis, Bague, Caulier.

VALENCIENNES. — *Président*, M. Lewile; *vice-président*, M. Marquis. — *Patrons*, MM. Renotte, Flamant, Meurs, Costé, Feneuille, Val, Buisine. — *Ouvriers*, MM. Raux, Serret, Duvez, Prigneux, Lennes, Tatinclaux, Pinet.

DOUAI. — *Président*, M. Dubrulle-Plet, *vice-président*, M. Deloffre. — *Patrons*, MM. Moreau, Detrain, Havez, Dubourg, Carton, Mallié. *Ouvriers*, MM. Boulanger, Barré, Morel, Lecas-Chrétien, Dhainaut, Barré.

CAMBRAI. — *Président*, M. Doudan-Canonne; *vice-président*, M. Hattu. — *Patrons*, MM. Pierson, Basman, Bertrand, Delcourt, N... — *Ouvriers*, MM. Querson, Coffiau, Chocquenot, Déjardin, Beaudumont.

LE CATEAU. — *Président*, M. Delannoy; *vice-président*, M. Dutrieux. — *Patrons*, MM. Deloffre, Ognier, Valeine, Robert, Muller, Collart. — *Ouvriers*, MM. Barbet, Bourgenot, Crépin, Dutrieux, Berlemont, Lefour.

ORGANISATION MILITAIRE.

3.^e DIVISION.

D'après les dispositions du décret du 26 décembre 1854, la division militaire ayant pour chef-lieu Lille, prend le N.^o 3, et comprend les départements du Nord, du Pas-de-Calais et de la Somme.

COMMANDEMENT DE LA DIVISION.

M. le vicomte de Boislecomte (C. ✱, G.-O. †), *général commandant la division*.

M. de Batz, capitaine, *aide-de-camp*.

M. Pissis (O. ✱, C. †), colonel, *chef de l'état major de la 3^e division*.

M. D'Avout, ✱, chef d'escadron, *attaché à l'état major*.

M. Fèvre (✱, O. †), *idem.* *idem.*

M. Péchin, capitaine d'état-major, *idem.*

M. Granthil, ✱, *idem.* *idem.*

M. Taffin, *idem.* *idem.*

M. de Tayrac, ✱, *capitaine secrétaire archiviste de la division*

Première Subdivision.

M. le comte D'Anthouard-Vraincourt (C. ✱), général de brigade, *commandant le département du Nord.*

M. N. . . , capitaine, *aide-de-camp.*

ÉTAT MAJOR DES PLACES DU DÉPARTEMENT DU NORD.

LILLE. — M. Desmarests, (O. ✱), colonel, *commandant de place*; MM. Dufau, ✱, de Tayrac, ✱, capitaines, *adjudants de place*; MM. Picard, Nouguez, Lauer, lieutenants, *adjudants de place.*

CITADELLE DE LILLE. — M. O'Héron (O. ✱), chef de bataillon, *commandant de place*; M. Detroye, ✱, capitaine; *adjutant de place.*

PLACE DE VALENCIENNES. — M. De Lisleferme (C. ✱), colonel, *commandant de place*; MM. Curutchet, capitaine; Wahart, ✱, id.; Bertin, ✱, lieutenant, *adjudants de place.*

PLACE DE DUNKERQUE ET FORT LOUIS. M. Léon (C. ✱), colonel, *commandant de place*; MM. Berteloite, ✱, capitaine, *adjutant de place*; Roussillon, ✱, lieutenant, *idem.*

PLACE DE DOUAI ET FORT DE SCARPE. MM. Cornu (O. ✱), colonel, *commandant de place*; MM. Macon, ✱, capitaine, *adjutant de place*; Leroy, lieutenant, *idem*, De Glaubitz, ✱, capitaine, *commandant le fort de Scarpe.*

PLACE DE CAMBRAI. MM. Baumard (O. ✱), lieutenant-colonel, *commandant de place*; MM. Nadaliac, capitaine, *adjutant de place*; Chabalet, lieutenant, *idem.*

PLACE DE MAUBEUGE. M. Boulabert (O. ✱), lieutenant-colonel, *commandant de place*; MM. Dégua, ✱, capitaine, *adjutant de place.*

PLACE DE CONDÉ. M. Richert (O. ✱), chef de bataillon, *commandant de place*; M. Moriceau, ✱, lieutenant, *adjutant de place.*

PLACE DU QUESNOY, M. Chevassut (O. ✱), major, *comm. de place.*

PLACE D'AVESNES. M. de Balzac (O. ✱), chef d'escadron, *idem.*

PLACE DE LANDRECIES. M. Robiat (O. ✱), chef d'escadron, *id.*

PLACE DE BOUCHAIN. M. Chatelain, ✱, chef de bataillon, *idem.*

PLACE DE BERGUES ET FORT FRANÇAIS. M. Derombies (O. ✱), chef de bataillon, *idem.*

PLACE DE GRAVELINES. M. Ledée, ✱, chef de bataillon, *idem.*

ARTILLERIE.

M. Pirain (O. ✱), général de brigade, *commandant l'artillerie dans la 3.^e division militaire*; de Germy, capitaine de 1.^{re} classe, *aide-de-camp*, à Douai.

ÉCOLE D'ARTILLERIE DE DOUAI. N. . . , lieutenant-colonel, *directeur de l'école*; MM. Mercklein, ✱, *professeur de sciences appliquées*;

Malet ✱, *professeur de dessin et de fortifications*; Vaucherez, lieutenant, *adjoint aux professeurs*; Duprez, *garde d'artillerie de 1.^{re} classe*; Baron, ✱, *idem de 2.^o classe*; Parisot, *maitre artificier*.

FONDERIE DE DOUAI. M. Martin, ✱, *chef d'escadron, directeur*; MM. Ponsard, capitaine de 1.^{re} classe, *sous directeur*; de Bonnault, capitaine de 2.^o classe, *adjoint*; Boniface, *idem*; Cary, ✱ *idem*; Schœlcher, ✱, *idem*; Himmelspach, *garde d'artillerie de 1.^{re} classe*; Demules, *idem, idem*; Delpy, *contrôleur de la fonderie*; Cartier, ✱, *idem*; Desforges, *ouvrier d'Etat*.

DIRECTION DE L'ARTILLERIE DE DOUAI. M. Desmazières, colonel, *directeur*, à Douai; MM. Boué, ✱, *chef d'escadron, sous-directeur*, à Douai; Foulon-Grandchamp (O. ✱), lieutenant-colonel, *commandant l'artillerie*, à Lille; Lavaytte, ✱, *chef d'escadron, idem*, à Valenciennes; Carpentier, ✱, capitaine de 1.^{re} classe, *chargé des constructions de l'arsenal*, à Douai; Nathan, *idem* à Lille; Renard, *idem, commandant l'artillerie*, à Cambrai; Brunel, capitaine en 2.^o, *adjoint à la direction*, à Douai; Huet, *idem*; Doucet, ✱, capitaine en résidence fixe, *adjoint au commandant de l'artillerie*, à Douai; Darde, ✱, *idem*, à Lille; Cluhr, *idem, commandant l'artillerie*, à Condé; Parod, ✱, *idem*, à Maubeuge; Flick, *idem*, au Quesnoy; Chanet, *idem*, à Avesnes.

DIRECTION DE L'ARTILLERIE DE SAINT-OMER. MM. Bocave, ✱, *chef d'escadron, commandant l'artillerie*, à Dunkerque; Le Barbier de Blignères, capitaine en résidence fixe, *idem*, à Bergues; Dupas, ✱, *idem*, à Gravelines.

GÉNIE.

4.^o DIRECTION. — LILLE.

M. le comte de Montfort, (O. ✱) colonel, *directeur des fortifications*; M. Boulanger, *garde*, au fort St.-Sauveur.

PLACE DE LILLE. M. Cadart, (O. ✱), lieutenant-colonel, *ingénieur en chef*; MM. Bernard, Rougevin, capitaines, Delahaye, ✱, Dambrin, Oyez, Abraham, Monnié, *gardes*.

PLACE DE DOUAI. M. Antoine, *chef de bataillon, ingénieur en chef*;

MM. Géraud, Prohon, ✱, Guibert, *gardes*.

PLACES DE VALENCIENNES ET DE BOUCHAIN. M. Corbin, *chef de bataillon, ingénieur en chef*; MM. Lefebvre, ✱, capitaine de 2.^o classe, Chauvey, Vucher, Vanoy, *gardes*, à Valenciennes; Guerlot, ✱, *garde*, à Bouchain.

PLACE DE CONDÉ. M. Coffyn (O. ✱), *chef de bataillon, ingénieur en chef*; MM. Nadeau, Mériaux, *gardes*.

PLACE DE DUNKERQUE. M. Lebleu, ✱, *chef de bataillon, ingénieur en chef*; MM. Beziat, ✱, Guillet, capitaines; Dupont, Portes, Girardot ✱, *gardes*.

PLACE DE BERGUES. M. Réquières, ✱, *garde*.

PLACE DE GRAVELINES. M. Leleu, capitaine, *ingénieur en chef*;
M. Chassang, *garde*.

PLACE DE CAMBRAI. M. Mante, ✱, chef de bataillon, *ingénieur en chef*;
MM. Sobre, Mainvielle, Richard, *gardes*.

PLACE D'AVESNES. M. Saint-Quentin, capitaine, *ingénieur en chef*;
MM. Loiseau, Gaigne, *gardes*.

PLACE DE MAUBEUGE. M. Gauché-Chaumont, ✱, chef de bataillon,
ingénieur en chef; MM. Annedouche, Jubin, *gardes*.

PLACE DE LANDRECIES. M. Ador, ✱, capitaine de 1^{re} classe, *ingénieur en chef*;
M. Caron, ✱, *garde*.

PLACE DU QUESNOY. M. Coiffiez, *garde*.

POUDRES ET SALPÊTRES.

RAFFINERIE DE LILLE.

MM. Clerc, *inspecteur*, Violette, ✱, *commissaire des poudres de première classe*; Bonnier, Louis, *maître raffineur*.

ADMINISTRATION MILITAIRE.

INTENDANCE.

MM. Préat, (C. ✱), *intendant de la 3^e division militaire*, à Lille; Le Monnier, ✱, *sous-intendant de 1^{re} classe*, à Lille; Aïrolles, ✱, *idem*; Richard, ✱, *sous-intendant de 2^e classe*, à Lille; Picot de Moras, ✱, *idem*, à Douai; Laurent, ✱, *idem*, à Cambrai; Blondeau, *idem*, à Valenciennes; Matis, ✱, *idem*, à Dunkerque; Guignard, ✱, *idem*, à Maubeuge; Dufay, ✱, *officier principal d'administration, chef des bureaux de l'intendance de la 3^e division militaire*, à Lille; Deneckre, *adjudant en premier*, à Dunkerque; Tabo, *officier d'administration*, à Valenciennes; Paternotte, *idem*, à Lille; Peltier, *idem en premier*, à Lille; Gravelle, *idem*, à Douai; Camerlynck, *idem en deuxième*, à Cambrai; Legendre, *idem*, à Lille; Fisseau, *idem*, à Maubeuge.

PLACE DE LILLE.—HOPITAL MILITAIRE.

OFFICIERS DE SANTÉ.

MM. Murville, (O. ✱), *médecin principal de première classe*, à Lille; Philippe, ✱, *médecin major de première classe*, à Lille; Robillard, *pharmacien major de deuxième classe*, à Lille; Martin, *pharmacien aide-major de deuxième classe*, à Lille.

OFFICIERS D'ADMINISTRATION.

MM. Bonard, ✱, *officier principal d'administration, comptable*

de première classe, à Lille; Frémery, Martin, *adjudants d'administration en premier*, à Lille; Clarisse, *aumônier de deuxième classe*.

MAGASIN DE CAMPMENT ET D'HABILLEMENT.

M. Thorel, *officier d'administration comptable, de première classe*, à Lille.

SERVICE DES SUBSISTANCES MILITAIRES.

M. Champy, *officier d'administration, comptable, chef du bureau de centralisation*, à Lille; MM. Gilbert, *adjudant en premier, attaché*; Dupeyré, *, *officier d'administration, comptable du service des vivres*, à Lille; Matheron, *adjudant d'administration en deuxième, attaché au magasin des vivres*.

SERVICE DU CHAUFFAGE. MM. Leconte-Dufour, *entrepreneur de la 3.º division*, à Arras; Dupont, *agent en chef*, à Lille.

SERVICE DES LITS MILITAIRES. MM. Caillebotte, *directeur du service pour la 3.º division militaire*; Lamaille, *garde-magasin*.

SERVICE DES TRANSPORTS DE LA GUERRE. M. Delgutte, *agent principal et préposé*.

SERVICE DES CONVOIS MILITAIRES. MM. Bourlon, *entrepreneur général*, à Paris; Baude, *agent divisionnaire*, à Lille.

PLACE DE DUNKERQUE.—HOPITAL MILITAIRE.

MM. Villette, *, *méd.-major de 1.º classe*, à Dunkerque; Morelle, *, *médecin aide-major de 1.º classe, idem*; Hallemès, *pharmacien major de 2.º classe, idem*.

OFFICIERS D'ADMINISTRATION. MM. Collin, *, *officier d'administration, comptable de 1.º classe*, à Dunkerque; Campagne, *aumônier de 4.º classe, idem*.

SERVICE DES SUBSISTANCES. M. Chegaray, *officier d'administration chargé du service des vivres et des fourrages*.

SERVICE DES LITS MILITAIRES. M. Ferrus, *préposé*.

PLACE DE CAMBRAI.—HOPITAL MILITAIRE.

OFFICIERS DE SANTÉ. MM. Fenin (O. *), *médecin principal de 2.º classe*, à Cambrai; Garnier, *médecin major de 2.º classe, idem*; Dufresnes, *médecin aide-major de 1.º classe, idem*; Faure, *pharmacien major de 2.º classe, idem*.

OFFICIERS D'ADMINISTRATION. MM. Darré, *, *officier comptable de 1.º classe*, à Cambrai; Thénard, *aumônier de 4.º classe, idem*.

SERVICE DES VIVRES PAÏN. M. Brichard, *, *officier d'administration comptable de 1.º classe*.

SERVICE DES LITS MILITAIRES. Mlle. Larzillière, *garde-magasin*.

PLACE DE VALENCIENNES. — HOPITAL MILITAIRE.

OFFICIERS DESANTÉ. MM. Varlet, ✱, *médecin princip. de 1.^{re} classe*, à Valenciennes; Bachelet, *pharmacien major de 2.^e classe*, idem.

OFFICIERS D'ADMINISTRATION. MM. Dufort de la Broye, ✱, *officier d'administration comptable de 2.^e classe*, à Valenciennes; Clarisse, *aumônier de 4.^e classe*, idem.

SERVICE DES VIVRES. M. Poissnel, *officier d'administration, comptable de 1.^{re} classe*.

SERVICE DES LITS MILITAIRES. M. Delecluse, *garde-magasin*.

PLACE DE DOUAI.

SERVICE DES VIVRES PAIN. M. Chatenet, *officier d'administration comptable de 2.^e classe*.

SERVICE DES LITS MILITAIRES. M. Bréau, *garde-magasin*.

PLACE DE MAUBEUGE. — HOPITAL MILITAIRE.

OFFICIERS DE SANTÉ. MM. Gramaccini, ✱, *médecin major de 1.^{re} classe*, à Maubeuge; Corne, *médecin aide-major*, idem; Dupuis, ✱, *pharmacien major de 2.^e classe*, idem.

OFFICIERS D'ADMINISTRATION. MM. Rouceaux, *officier comptable de 1.^{re} classe*, à Maubeuge; Gellée, *adjudant d'administration en 1.^{er}*; Calestroupat, *adjudant d'administration en 2.^e* idem; Dufour, *aumônier de 4.^e classe*, idem.

SERVICE DES VIVRES PAIN. M. Vincent, *adjudant d'administration en 2.^e*, *comptable*.

SERVICE DES LITS MILITAIRES. M. De Sambeuf, ✱, *garde-magasin*.

GENDARMERIE IMPÉRIALE.

La compagnie du département du Nord fait partie de la 24.^e légion, dont le chef-lieu est à Arras.

Les officiers de cette arme employés dans le département sont :

M. L'héritier, ✱, *chef d'escadron commandant*, à Lille; MM. Ghins, *capitaine*, idem; Chambas, *sous-lieutenant trésorier*, idem; Martin, *capitaine*, à Douai; Monin, *idem*, à Dunkerque; Langlois d'Ancerville, *sous-lieutenant*, à Hazebrouck; Pérotin, *capitaine*, à Cambrai; Faivre, *lieutenant*, à Avesnes; Robbe, ✱, *capitaine*, à Valenciennes; Béguin, *sous-lieutenant commandant la 2.^e section de l'arrondissement de Lille*, à Wazemmes; Gamait, *maréchal-des-logis adjoint au trésorier*, à Lille.

La compagnie du département du Nord est composée de 54 brigades, dont 38 à cheval et 16 à pied. Ces brigades, fortes de cinq à six hommes, sont placées dans les localités ci-après désignées :

COMMANDANTS.

Une à cheval à Dunkerque.	MM. Bataille, <i>maréchal-des-logis</i> .
Une id. à Bergues.	Coplo, <i>idem</i> .
Une id. à Gravelines.	Folton, <i>brigadier</i> .
Une à pied à Hondschoote.	Cadeau, <i>idem</i> .
Une id. à Wormhoudt.	Bastien, <i>idem</i> .
Une à cheval à Watten.	Planque, <i>idem</i> .
Une à cheval à Hazebrouck.	Moreau, <i>maréchal-des-logis</i> .
Une id. à Bailleul.	Boursier, <i>brigadier</i> .
Une id. à Cassel.	Lemaire, <i>idem</i> .
Une à pied à Merville.	Bascourt, <i>idem</i> .
Une id. à Steenvoorde.	Deloffre, <i>idem</i> (1).
Trois à cheval à Lille.	Honoré, <i>maréchal - des - logis - chef</i> ; Boulanger, <i>brigadier</i> , et Hénon, <i>idem</i> .
Une id. à Lannoy.	Donie, <i>brigadier</i> .
Une id. à Seclin.	Bertein, <i>idem</i> .
Une à pied à Wazemmes.	Cornilus, <i>maréchal-des-logis</i> .
Une à cheval à Roubaix.	Divry, <i>idem</i> .
Une id. à Pont-à-Marcq.	Béhague, <i>idem</i> .
Une id. à Armentières.	Schouller, <i>brigadier</i> .
Une id. à Fournes.	Boquet, <i>idem</i> .
Une à pied à Tourcoing.	Chaveheid, <i>maréchal-des-logis</i> .
Une id. à Cyssoing.	N. . . . <i>brigadier</i> .
Une à cheval à Quesnoy-sur-D.	Blin, <i>idem</i> .
Deux id. à Cambrai.	Pecqueur, <i>maréchal-des-logis</i> , et Merlier, <i>brigadier</i> .
Une id. au Câteau.	Moucheront, <i>idem</i> .
Une id. à Clary.	Richard, <i>idem</i> .
Une id. à Solesmes.	Guenne, <i>idem</i> .
Une id. à Masnières.	Huchard, <i>idem</i> .
Une id. à Avesnes.	Wallerand, ✱, <i>maréchal-des-logis</i> .
Une à pied à Avesnes.	Varoteau, <i>brigadier</i> (2).
Une à cheval à Berlaimont.	Coussemaq, <i>idem</i> .
Une à pied à Maubeuge.	Corroyette, <i>maréchal-des-logis</i> .
Une id. à Trélon.	Rudeaux, <i>brigadier</i> .
Une id. à Landrecies.	Mangavelle, <i>idem</i> .
Une id. au Quesnoy.	Renouard, <i>idem</i> .
Une id. à Bavai.	Martin, <i>idem</i> .
Une à pied à Solre-le-Château.	Lebrun, <i>maréchal-des-logis</i> .
Une à pied, à Hautmont.	N. . . . , <i>brigadier</i> .
Deux à cheval à Douai.	Chrétien, <i>maréchal-des-logis</i> , et Bauduin, <i>brigadier</i> .

(1) Détaché à Cyssoing. (2) Détaché à Hautmont.

Une à pied à Douai.....	MM. Legrand, <i>brigadier</i> .
Une à cheval à Orchies.....	Deschartes, <i>idem</i> .
Une à pied à Marchiennes.....	Demory, <i>idem</i> .
Une id. à Aniche.....	Leroy, <i>idem</i> .
Une à cheval à Aubigny-au-B.	Gosset, <i>idem</i> .
Une id. à Valenciennes..	Lohé, <i>maréchal-des-logis</i> .
Une à pied à Valenciennes....	Rolo, <i>brigadier</i> .
Une id. à Denain.....	Gavel, <i>maréchal-des-logis</i> .
Une à cheval à Bouchain...	Tourtois, <i>brigadier</i> .
Une id. à Condé.....	Lannoi, <i>idem</i> .
Une id. à Saint-Amand..	Delemer, <i>maréchal-des-logis</i> .
Une à pied à Anzin.....	Pol, <i>brigadier</i> .

MARINE ET COLONIES.

1.^{er} ARRONDISSEMENT MARITIME.

SOUS ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

Le littoral du sous-arrondissement de Dunkerque est limité au nord, par la frontière belge, et au sud, par la digue du Haut-But. — Il comprend quatre quartiers, savoir : Dunkerque, Calais, Boulogne et Saint-Valéry-sur-Somme.

Le littoral du quartier de Dunkerque est limité au nord par la frontière belge, et au sud par l'extrémité ouest de la commune d'Oye (Pas-de-Calais).

État nominatif des officiers civils et militaires de l'administration de la marine, employés dans les ports de Dunkerque et de Gravelines.

ADMINISTRATION DU PORT DE DUNKERQUE.

MM. Fournier, Aug. (O. ✱), commissaire de la marine de deuxième classe, *chef du service de la marine au port et sous-arrondissement de Dunkerque*; Fournier, P., sous-commissaire de deuxième classe, *chargé de l'inscription maritime*; Jolly, sous-commissaire de deuxième classe, *chargé des détails administratifs*; Wood, aide-commissaire, *chargé du bureau central des invalides*; Salomez, commis de la marine; Cattoën, idem; Quiquet, idem; Blanquet, ✱, *trésorier des invalides de la marine*; Terquem, *professeur d'hydrographie*; Menneboo, *médecin civil, chargé du service de santé de la marine*; Demaison, *conducteur surveillant des travaux*; Rouillé, *syndic des gens de mer*.

ADMINISTRATION DU SOUS-QUARTIER DE GRAVELINES.

MM. Decreus, *aide-commissaire, chargé de l'inscription maritime*; Torris, *préposé du trésorier des invalides*; Bateman, *syndic des gens de mer*; Debaecker, *inspecteur des pêches*.

ORGANISATION FINANCIÈRE.

TRÉSOR PUBLIC.

SERVICE DES RECETTES.

Receveur général du département du Nord. M. Guilhem (O. ✱), à Lille. — *Fondé de pouvoirs,* M. V. Crouan.

Receveurs particuliers dans les arrondissements, MM. De Montaignac, à Dunkerque; Delalleau, à Hazebrouck; Berard, à Cambrai; Cabaret, à Avesnes; Guilmot, ✱, à Douai; Ledochowski, à Valenciennes.

SERVICE DES DÉPENSES.

Payeur du trésor impérial, M. Faure, ✱, à Lille. — *Fondé de pouvoirs,* M. Delattre.

PERCEPTEURS.

Tableau des circonscriptions de perception.

DU DÉPARTEMENT DU NORD.

constituées conformément à la décision ministérielle du 23 mai 1850.

COMMUNES composant chaque réunion.		NOMS des titulaires.	COMMUNES composant chaque réunion.		NOMS des titulaires.
Nombre.	Noms. (1)		Nombre.	Noms.	
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.					
4	BERGUES. (2) Arbouts-Cappel Bierne Hoymille	Herwyn, Jean.	4	BOURBOURG-VILLE Bourbourg-camp. Brouckerque Spycker	Courdain, Charles.
5	BOLLEZEELE Broxeele Ledezeele Merckeghem Volckerinckove	Royaux, Aug.	4	DUNKERQUE GRAVELINES Craywick St.-Georges Loon	Pigalle, Jules. Demarle, L.-Aug.

(1) Le montant des contributions de chaque commune est porté au tableau statistique qui se trouve au commencement de la deuxième partie de l'Annuaire.

(2) La commune qui se trouve en tête de chaque groupe est celle du chef-lieu de perception.

COMMUNES composant chaque réunion.		NOMS des titulaires.	COMMUNES composant chaque réunion.		NOMS des titulaires.
Nombre.	Noms.		Nombre.	Noms.	
3	HONDSCHOOTE Killem Moères (les)	Deroubaix, Eug.	4	REXPOEDE Bambecque Oost-Cappel Warhem	Trentesaux, Julien.
4	LOOBERGHE Capellebroucq Dringham S.-Pierrebroucq	Bris, Eugène.	7	TETEGHEM Coudekerque-Br. Coudekerque-Vil. Ghyvelde Leffrinckoucke Uxem Zuydcoote	Dubus, Célestin.
4	PETITE-SYNTHÉ Armbouts-Cappel.-Cappel. ou seulement Cappel. Mardyck Grande Synthe	Hovelt, Hippolyte.	5	WATTEN Holque Millam St.-Momelin Wulverdinghe	Barbure, Henri.
5	PITGAM Bissezeele Crochte Eringhem Steene	Carton, Célestin.	5	WORMHOEDT Esquelbecq Herzeele Ledringhem Zeggens-Cappel	Debavay, Alexand.
4	QAEDYPRE SOCK West-Cappel Wylder	Vanhoucke, Jules.			
ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.					
6	ARNÈKE Buysscheure Noordpeene Ochtezeele Rubrouck Zermezeele	Dhaisne, Jules.	7	EBBLINGHEM Blaringhem Lynde Renescur Sercus Staple Wallon-Cappel	Deberdt, César.
2	BAILLEUL Saint Jans-Cappel.	Humery.	2	ESTAIRES La Gorgue	Vermersch, Aug.
7	CASSEL Bavinchove Hardifort Ste.-Marie Cappel Oxelaère Wemaers-Cappel Zuytpeene	Merchier.	5	GODEWAERSVELDE Boeschépe Eecke St.-Sylvestre-Capp. Terdeghe	Debrock, Jean.

COMMUNES composant chaque réunion.		NOMS des titulaires.	COMMUNES composant chaque réunion.		NOMS des titulaires.
Nombre.	Noms.		Nombre.	Noms.	
6	HAZEBROUCK	} Gibiat, Pierre.	3	MERVILLE	} Degruson, Jules.
	Borre			Haverskerque	
	Caëstre			Neuf-Berquin	
	Hondeghem		4	MORBECQUE	} Iserby, Louis.
	Pradelles			Boeseghem	
Strazelee	Thiennes				
5	MÉTEREN	} Lecceuche, Charl.	2	NIEPPE	} Bonnet, J.-B.
	Berthen			Steenwerck	
	Flêtre		4	STEENVOORDE	} Riquet, Hippolyte.
	Merris			Houtkerque	
Vieux-Berquin	Oudezeele	Winnezele			

ARRONDISSEMENT DE LILLE.

4	ANNAPPES	} Cuvelier, Pierre.	5	BASSÉE (LA)	} Denabrif, Ch.-Jos.
	Ascq			Hantay	
	Flers			Illies	
	Forest			Marquillies	
	Salomé				
8	ANNOËLLIN	} Panckoucke, Léon.	5	COMINES	} Messéan, J.-Bap.
	Allennes-lez-Marais			Deùlémont	
	Bauvin			Warnéton-Bas	
	Camphin-en-Carembault			Warnéton Sud	
	Carnin		Wervick-Sud		
	Chemy		3	CROIX	} Demasur, Louis.
	Herrin			Wasquehal	
Provin	Wattrelos				
3	ARMENTIÈRES	} Cerf, Jules.	7	CYSOING	} Dumesnil, Joseph.
	Chapelle-d'Ar. (la)			Bourghelles	
	Erquinghem-Lys			Bouvines	
Bois-Grenier.	Camphin-en-Pévèle				
6	BAISIEUX	} François, Désiré.		Péronne	
	Anstaing			Sainghin-en-Mélantois	
	Chéreng			Wannehain	
	Gruson				
Tressin					
Willems					

COMMUNES composant chaque réunion.		NOMS des titulaires.	COMMUNES composant chaque réunion.		NOMS des titulaires.														
Nombre.	Noms.		Nombre.	Noms.															
6	Ennetières-en-Weppes Englos Erquinghem-le-Sec Escobecques Maisnil (le) Radinghem	Ferru, Alphonse.	3	MARCO-EN-BAROEUL Bondues Mouveaux	Folet, Félix.														
	7			FIVES Faches Hellemmes Lezennes Madeleine (la) Mons-en-Barœul Ronchin		Delcour, Charles.	8	MONS-EN-PÉVÈLE Bersée La Neuville Moncheaux Ostricourt Phalempin Thumeries Wahagnies	Chardot, Pierre.										
				6				FOURNES Aubers Fromelles Herlies Sainghin-en-Weppes Wicres		Delegrange, P.-Jos.	7	PONT-A-MARCO Attiches Avelin Ennevelin Fretin Mérignies Tourmignies	Mantoulet, Hipp.						
			5		HAUBOURDIN Hallennes lez-Haubourdin Lomme Loos Sequedin			Lefevre, Bernard.				4		QUESNOY-SUR-D. Lompret Pérenchies Verlinghem	Devemy, Théodore				
					4									HOUPLINES Capinghem Frélinghien Prêmesques		Baude, Eugène.	5	RONCO Bousbecques Halluin Linselles Neuville-en-Ferrain	Fievet, Waldemar.
6	LANNOY Hem Leers Lys Sailly Toufflers	Dellénus, Jacques.				4								ROUBAIX SAINT-ANDRÉ Lambersart Marquette Wambrechies				Leconte, Vincent.	
	4													LILLE 1. ^{re} division Lille 2. ^e division					

COMMUNES composant chaque réunion.		NOMS des titulaires.	COMMUNES composant chaque réunion		NOMS des titulaires.
Nombre.	Noms.		Nombre.	Noms.	
3	{ SECLIN Gondécourt Houplin	Annibert, Martin.	4	TOURCOING	Nepveur, Hipp.
7	{ TEMPLEUVE Bachy Cappelle Cobrieux Genech Louvil Mouchin		5	{ WATTIGNIES Lesquin Noyelles Templemars Vendeville	
		Delannoy, Charles.	3	{ WAZEMMES Esquermes Moulins-Lille	Badin, Antoine.
ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.					
9	{ ABANCOURT Blécourt Aubenchoul-au-Bac Cuvillers Bantigny Fressies Hem-Lenglet Paillencourt Sancourt	Lebrun, Casimir.	4	CAMBRAI	Delesalle, Antoine.
6	{ ANNEUX Boursies Cantaing Doignies Mœuvres Noyelles-sur-l'Escut		Foulon, Benjamin.	5	
6	{ AVESNES-LEZ-AUB. Quiévy Rieux Saint-Aubert Saint-Hilaire Villers-en-Cauchies	Bonnay, Théodore.	5	{ CATEAU (LE) Montay Saint Benin Saint-Souplet Pommereuil	Louchet, Alfred.
5	{ BEAUVOIS Bethencourt Bevillers Boussières Fontaine-au-Pire		Passage, Charles.	5	
			6	{ CAUROIR Awoingt Cagnoncles Forenville Naves Niergnies	Balicq, Jules.
			5	{ CLARY Bertry Busigny Marest Montigny	

COMMUNES composant chaque réunion.		NOMS des titulaires.	COMMUNES composant chaque réunion.		NOMS des titulaires.
Nombre.	Noms.		Nombre.	Noms.	
7	GOUZEAUCOURT Banteux Bantouzelle Gonnellieu Honnecourt Villers-Guislain Villers-Plouich	Legrand, Joseph.	8	NEUVILLE-S ^t .-REMY Fontaine-N.-D. Haynecourt Morenchies Proville Raillencourt Sailly Tilloy.	Midy, Émile.
5	HAUSSY Montrecourt Saulzoir Saint-Waast Vertain	Copin, Charles.	6	SOLESMES Beaurain Briastre Saint-Python Romerics Viesly	Gaffet, Benoit.
7	IWUY Escaudœuvres Estrun Eswars Ramillies Thun-Lévêque Thun-St.-Martin	Libert, Emile	7	TROISVILLES Beaumont Honnechy Inchy Maurois Neuvilly Reumont	Delannoy, Victor.
6	LIGNY Audencourt Caudry Caullery Esnes Haucourt	Maubec, Pierre.	6	Vendegies-sur-Ecaillon Bermerain Capelle Escarmain Saint-Martin Sommaing	Dabbadie.
7	MASNIÈRES Crevecœur Flesquières Lesdain Marcoing Ribecourt Rumilly	Dumotiez, Théod.	6	WALINCOURT Deheries Elincourt Malincourt Selvigny Villers-Outréaux	Bonnay, Clovis.

COMMUNES composant chaque réunion.		NOMS	COMMUNES composant chaque réunion.		NOMS
Nombre.	Noms.	des titulaires.	Nombre.	Noms.	des titulaires.
ARRONDISSEMENT D'AVESNES.					
7	AVESNES Avesnelles Bas-Lieu Dompierre Flanmont-Waudrechies Haut-Lieu Saint-Hilaire	Lambert, Henri.	7	COLLERET Cerfontaine Jeumont Marpent Quiévelon Recquignies Rousies	Pavot, Jacq.-Jos.
7	BAVAI Audignies Houdain Honnergies Louvignies-Bavai Mecquignies Obies	Crapez, Nicolas.	5	COUSOLRE Aibes Berelles Bousignies Estrud	Bevenot, Eug.
8	BEAUFORT Damousies Eclaiibes Ferrière-la-Petite Limont-Fontaine Obrechies Saint-Remy-Mal-Bâti Wattignies	Deroubaix, Éd.	5	DOURLERS Beugnies Floursies Saint-Aubin Semousies	Vasseur Théophile
8	BERLAIMONT Aulnoye Aymeries Leval Monceau-S.-Waast Noyelles St-Remy-Chaussée Sassegnies	Hennet, Florent.	8	ENGLEFONTAINE Hecq Locquignol Neuville Poix Raucourt Salesches Vendegies-au-Bois	Renau, François.
6	CARTIGNIES Beaurepaire Boulogne Fayt-le-Grand Fayt-le-Petit Marbaix	Estassin, Marcel.	6	EPPE-SAUVAGE Baives Liessies Moustier Walliers Willies	Dehorter, Louis.
			3	ETRUEUNGT Floyon Larouillies	Savary, Jean.

COMMUNES composant chaque réunion.		NOMS des titulaires.	COMMUNES composant chaque réunion.		NOMS des titulaires.
Nombre.	Noms.		Nombre.	Noms.	
4	FOURMIES Anor Féron Wignehies	Lion, Léopold.	6	PONT-SUR-SAMBRE Bachant Boussières Ecuelin Hargnies Vieux-Mesnil	Alavoine, Hector.
7	GOMMEGNIES Bry Eth Frasnoy Preux-au-Sart Wargnies-le-Grand Wargnies-le-Petit	Delpature, Hector.	5	SAINS Felleries Ramousies Semeries Rainsars	Salomé, Mélici.
4	LA LONGUEVILLE Feignies Neuf-Mesnil Taisnières-sur-Hon	Moland, Auguste.	7	SAINT-WAAST Amfroipret Bellignies Bermeries Bettrechies Flamengrie (la) Gussignies	Lebihan, Charles.
7	LANDRECIES Bousies Croix Fontaine-au-Bois Forest Preux-au-Bois Robersart	Descamps, August.	10	SOLRE-LE-CHATEAU Beaurieux Choisies Clerfayts Dimechaux Dimont Eccles Lez-Fontaines Sars-Poteries Solrinnies	George, Louis.
7	LE QUESNOY Baudegnies Ghissignies Jolimetz Louvignies-Quesnoy Potelle Villereau	Dupont, Louis.	3	TRÉLON Glageon Ohain	Renon, Célestin.
4	MAROILLES Favril Prisches Taisnières-en-Thierache	Cantel, Victor.	6	VILLERS POL Jenlain Maresches Orsinval Ruesnes Sepmeries	Piérart, Alexandre.
6	MAUBEUGE Assevent Boussois Ferrière-la-Grande Hautmont Louvrcil	Quivy, Étienne.	7	VILLERS-SIRE-NIC. Bersillies Bettignies Elesmes Gognies Chaussée Mairieux Vieux-Rengt	Facon, Eugène.

COMMUNES composant chaque réunion.		NOMS des titulaires.	COMMUNES composant chaque réunion.		NOMS des titulaires.
Nombre.	Noms.		Nombre.	Noms.	
ARRONDISSEMENT DE DOUAI.					
7	ARLEUX Gœulzin Cantin Estrées Lécluse Hamel Brunémont	Laplanche, Ant.	5	MARCHIENNES-VILLE Alnes Bouvignies Tilloy Wandignies	Lancel, Jules.
8	BUGNICOURT Erchin Villers-au-Tertre Monchecourt Fressin Marcq Aubigny-au-Bac Féchain	Perret(*) Edouard	4	ORCHIES Auchy Coutiches Faumont	Leroy, Louis.
7	QUINCY Auby Flers Lauwin-Planque Esquerchin Courchelettes Lambres	Locoge, Edmond.	5	PECQUENCOURT Bruille Marchiennes - Campagne Rieulay Vred	Guilbert, Jules.
1	DOUAI	Degouve, Théod.	6	RACHES Anhiers Flines Lallaing Raimbeaucourt Roost-Warendin	Dislère, Augustin.
5	LANDAS Aix Beuvry Nomain Saméon	Delannoy, Alexis.	6	SIN Dechy Férin Guesnain Roucourt Waziers	Desuède, Castille.
7	LEWARDE Aniche Auberchicourt Ecaillon Loffre Masny Montigny	Denabrif, Charles.	5	SOMAIN Erre Fenain Hornaing Villers-Campeau	Chardot, Louis.

COMMUNES composant chaque réunion		NOMS	COMMUNES composant chaque réunion.		NOMS
Nombre.	Noms.	des titulaires.	Nombre.	Noms.	des titulaires.
ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.					
7	ANZIN Aubry Bellaing Beuvrages Bruay Saint-Saulve Wallers	Guillerand, Franç.	5	FRESNES Crespin Escaupt Odomez Vicq	Panckoucke, Victor
7	BOUCHAIN Emerchicourt Hordain Marquette Mastaing Wasnes-au-Bac Wavrechain-sous-Faulx	Minne, Amaury.	6	LECELLES Maulde Nivelles Rumegies Rosult Thun	Baligand, Martin.
5	CONDÉ Hergnies Saint-Aybert Thivencelles Vieux-Condé	Delaverrie, Marie.	5	MAELY Curgies Préseau Saultain Sebourg ONNAING Etrœux	Rennuit, Carlos.
7	DENAIN Abseon Escudain Haveluy Hélesmes Rœulx Wavrechain-sous-Denain	Abbatucci, Jean.	5	Quaroube Quiévreachain Rombies	Brasselet, Désiré.
7	DOUCHY Avesnes-le-Sec Haspres Lieu-Saint-Amand Lourches Neuville Noyelles	Fromont.	7	RAISMES Bruille St-Amand Château-l'Abbaye Flines-lez-Mortagne Hasnon Mortagne Petite forêt de Raismes	Delsart, Alexis.
7	FAMARS Artres Aulnoy Maing Monchaux Querenaing Verchain-Maugré	Dumelz, Louis.	7	ROUVIGNIES Haulchin Hérin Oisy Prouvy Thiant Trith-Saint-Léger	Chalenton, Gabriel.
			5	SAINT-AMAND Bousignies Brillon Millonfosse Sars-et-Rosières	Gally, Alphonse.
			1	VALENCIENNES	Courtin, Philippe.

ÉTAT DES PERCEPTIONS RESTÉES PROVISOIRES.

LILLE.	{	1. ^{re} division, MM. De Coupigny.
		2. ^o — Dibos, Victor, ✱.
		3. ^o — Rossollin

ENREGISTREMENT ET DOMAINES.

L'Administration de l'enregistrement et des domaines est la plus ancienne des régies financières. Son origine remonte à plusieurs siècles. Elle est importante non pas seulement par l'abondance de ses produits (plus de 300,000,000), mais encore par les nombreux services qu'elle rend à la société. Elle fut reconstituée sur de nouvelles bases par la loi du 27 mai 1791.

La direction des domaines de ce département est une des dix directions de première classe : elle produit près de 12 millions. Son personnel est composé ainsi qu'il suit :

Directeur de 1.^{re} classe. M. Vieillard d'Estrées, ✱, à Lille, rue des Arts, 20. — *Premier commis de la direction.* M. Combret, de 1.^{re} classe — *Inspecteur de 1.^{re} classe.* M. Poissonnier, à Lille. — *Vérificateurs.* MM. Honoré, de 2.^o classe, à Cambrai ; Sollier, de 3.^o classe, à Lille ; Beauvalet, de 3.^o classe, à Lille ; Liégeart, de 3.^o classe à Douai ; Lambert, de 1.^{re} classe, à Dunkerque, Gentil, de 3.^o classe, à Avesnes ; Rey, de 3.^o classe, à Hazebrouck ; — Duponchel, de 2.^o classe, à Valenciennes. — *Garde-magasin, contrôleur du timbre,* M. Jacquinot. — *Receveur du timbre extraordinaire,* M. Sarlat, à la direction.

Nota. — Chaque receveur est chargé de toutes les parties dans les bureaux où la division du service n'est pas indiquée.

Il existe, indépendamment les deux débits spéciaux de timbre, ouverts à toutes heures, l'un Grand'Place, N.^o 58, l'autre rue de Paris, N.^o 404, à Lille, un autre à Dunkerque, un autre à Roubaix, et nombre d'autres chez des percepteurs et des receveurs de douanes, placés dans les communes rurales du département.

BUREAUX DES RECEVEURS DU DÉPARTEMENT.

Arrondissement de Dunkerque. — Bergues, M. Demool ; Bourbourg, M. De Bordes ; Dunkerque, enregistrement, M. Houillon ; domaines et actes judiciaires, M. Bruneau-Desjardins ; hypothèques, M. Follet ; Gravelines, M. David ; Hondschoote, M. Favié ; Wormhoudt, M. Fourré.

Arrondissement d'Hazebrouck. — Bailleul, M. Delesalle ; Cassel, M. Vaillant ; Hazebrouck : enregistrement et domaines, M. Lalle ; hypothèques, M. Lefebvre ; Merville, M. Barizel ; Steenwoorde, M. Paillassier.

Arrondissement de Lille. — Armentières, M. Fauchaux ; Cysoing, M. Grard ; Haubourdin, M. Thomas ; La Bassée, M. Morel ; Lanoy, M. Cuvelier ; Lille : enregistrement et timbre, M. Gabella ;

successions et timbre M. Devienne ; domaines , actes judiciaires et timbre, M. Hyart ; Hypothèques, M. Colin ; Pont-à-Marcq, M. Bonneau ; Quesnoy-sur-Deule, M. Lemoine ; Roubaix, M. Sy ; Seclin, M. Brasseur ; Tourcoing (pour les deux cantons), M. Destelle.

Arrondissement de Cambrai, — Cambrai : enregistrement et timbre, M. Mayaud ; actes judiciaires, domaines et timbre, M. Galup ; Hypothèques, M. Belland ; Carnières, M. Gisbert ; Clary, M. Picard ; Le Cateau, M. Anne-Deschamps ; Marcoing, M. Pavard ; Solesmes, M. Fauville.

Arrondissement d'Avesnes. — Avesnes : enregistrement, domaines et timbre, M. Bernard ; Hypothèques, M. Samin ; Bavai, M. Leguay ; Berlaimont, M. Carton ; Landrecies, M. Ballard ; Le Quesnoy, M. Bercq ; Maubeuge, M. Pouillaude de Carnières ; Solre-le-Château, M. Declémy ; Trelon, M. Bonnière.

Arrondissement de Douai, — Arleux, M. Malot ; Douai, enregistrement et timbre, M. Lesage ; domaines, actes judiciaires et timbre, M. Wavrin ; hypothèques, M. Lecomte ; Marchiennes, M. Bacaud ; Orchies, M. Lahoussois.

Arrondissement de Valenciennes, — Bouchain, M. Martinot ; Condé, M. Cornet ; Saint-Amand, (pour les deux cantons), M. Calonne ; Valenciennes, enregistrement et timbre, M. Piérard ; domaines, timbre et actes judiciaires, M. Bralez ; hypothèques, M. Drioton.

Surnuméraires, MM. Deladrière, à Avesnes ; Béthune, à Cambrai ; Leconte et Gaillard, à Douai ; N... , à Dunkerque ; N... , à Hazebrouck ; Lefebvre, Emile, à Lille ; Bernard, Lefebvre, Jules, à Valenciennes.

DIRECTION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES.

La direction des contributions directes du Nord est une des treize directions de première classe, elle se compose ainsi :

Directeur, M. H. Renard, *, rue du Pont-neuf, à Lille.

Inspecteurs, MM. Bussière, et Carreau, à Lille.

Commis principal de direction, M. Guyot, à Lille.

Contrôleur principal, M. Cretin, à Lille.

Contrôleurs hors classe, MM. Panerot, à Roubaix ; Regnault, à Valenciennes ; Petyst de Morcourt, à Dunkerque ; Lefebvre, à Wazemmes ; Vion, à Douai. — *Contrôleurs de première classe*, MM. de Monchaux, à Saint-Amand ; Mary, au Quesnoy ; Duchastelet, à Hazebrouck ; Muset, à Cambrai ; Hénon, à Maubeuge. — *Contrôleurs de deuxième classe*, MM. Peignan, à Valenciennes ; Boué, à Cambrai ; Masse, à Cassel ; Lelièvre, à Lille ; Beaghel, à Lille ; Joly de Sailly, au Câteau ; Cornée, à Tourcoing. — *Contrôleur de troisième classe*, M. Menu, à Avesnes. — *Surnuméraires*, MM. Roucher, Mote et Lessens.

CADASTRE.

M. Heurley, *géomètre en chef*, à Wazemmes.

M. Ricart, *géomètre-triangulateur*.

MM. Durant, Ponsot, Couteaux, Leblanc, Charles; Laborier, Desroches; Leblanc, Pierre, *géomètres de 1.^{re} classe*.

SERVICE DES DOUANES, DES CONTRIBUTIONS INDIRECTES ET DES TABACS.

Par décret en date du 27 décembre 1844, le service des contributions indirectes a été réuni à l'administration des douanes.

Il a été créé une troisième direction dont le siège est à Lille.

Le département du Nord est donc ainsi divisé en trois directions; la direction de Lille comprend l'inspection d'Armentières, celle de Lille et celle d'Orchies; la direction de Dunkerque comprend la côte depuis Gravelines jusqu'à Zuydcoote, et la ligne de terre depuis ce dernier endroit jusqu'à Berthof; la direction de Valenciennes occupe les arrondissements de Valenciennes et d'Avesnes (1) et une partie de celui de Douai. Elle touche, sur une étendue de 18 myriamètres, aux frontières de la Belgique; et se trouve bornée d'un côté par la direction de Lille, et de l'autre par celle de Charleville.

Toutes les communes qui se trouvent placées dans les deux myriamètres des frontières de terre sont assujetties au régime des douanes, sans préjudice de la recherche à faire dans toute l'étendue de l'Empire, des cotons filés, tissus et tricots de coton et de laine, et tous autres tissus de fabrique étrangère, prohibés d'après les dispositions du titre VI de la loi du 28 avril 1816.

La direction de Lille comprend trois inspections de ligne, trois principalités et neuf capitaineries.

La direction de Dunkerque est divisée en deux inspections de ligne, deux principalités et six capitaineries.

La direction de Valenciennes se compose de trois inspections de ligne, d'une sous-inspection, de cinq principalités et de douze capitaineries.

DIRECTION DES DOUANES ET DES CONTRIBUTIONS INDIRECTES DE LILLE.

M. Leroy, *, *directeur*, à Lille.

Commis de la direction, — DOUANES, MM. Vauthier, 1.^{er} *commis*; N..., 2.^e *commis*; Hugon, 3.^e *commis*; Duhem, Barthélémy, *commis attachés*; Racinet, Leroy, Champon, de Varènes, Vanderwallen, *surnuméraires*.

Contributions indirectes, MM. Brion, 1.^{er} *commis*; Deberdt, 2.^e *commis*; Bournems, 3.^e *commis*.

SERVICE DES DOUANES.

INSPECTION D'ARMENTIÈRES.

M. Lemor, *inspecteur*.

Service des bureaux. — MM. Dutremblay, *receveur principal*;

(1) Sauf les communes d'Anor, Fourmies et Wignehies, qui appartiennent à la direction de Charleville.

Petit Clerc, *commis principal de 1.^{re} classe*; Lenoir d'Espinasse, *commis principal de 2.^e classe*; *commis de 1.^{re} classe*, Laude, Cardock et Grimont.

Bureaux particuliers de la principauté d'Armentières. — Seau. MM. Platelle, *receveur*; Demasur, *visiteur*. — Pont-de-Nieppe. MM. Henion, *receveur*; Sorez, *visiteur*, — Houplines. M. De Lannoy, *receveur*. — Bizet. M. Boucher, *receveur*. — Pont-Rouge. MM. Baranger, *receveur*; Chuget, *visiteur*. — Deùlémont. MM. Derudder, *receveur*; Obron, *visiteur*. Pont-de-Warnéton. M. Meslier de Rocau, *receveur*. — Comines. MM. Chouffe, *receveur*; Deman, *visiteur*. — Wervicq. MM. Dugard, *receveur*; Millet, *visiteur*. — Rue de la Lys. M. Verron, *receveur*. — Steenwerck. M. Boucher, *receveur*. — Wez-Macquart. MM. Milani, *receveur*; Planet, *visiteur*. — Pérenchies. M. Colin, *receveur*. — La Chapelle-Grenier. M. Grandin, *receveur*.

Service actif. — CAPITAINE D'ARMENTIÈRES, MM. Vernet, *capitaine*, à Armentières; Dubois, *lieutenant*, à Houplines; Panier, *id.*, à Nieppe.

Cette capitainerie comprend les brigades de Seau, Nieppe, Pont-de-Nieppe, Steenwerck, Armentières, Houplines et Frelinghien.

CAPITAINE DE COMINES, MM. Pauchet, *capitaine*, à Comines; Foigne, *lieutenant*, à Wervicq; Hibou, *id.*, à Deùlémont.

Cette capitainerie comprend les brigades de Pont-Rouge, Deùlémont, Pont-de-Warnéton, Quesnoy, Comines, Wervicq, Bousbecques et Linselles.

CAPITAINE DE RUE DE LA LYS, MM. Dardenne, *capitaine*, à Rue de la Lys; Colombier, *lieutenant*, à Wez-Macquart; Delobel, *id.*, à la Croix-de-Boc.

Cette capitainerie comprend les brigades de Verriers, Croix-de-Boc, Rue de la Lys, Saily, Chapelle-Grenier, l'Armée, Wez-Macquart et Pérenchies.

INSPECTION DE LILLE.

MM. Bersot, *inspecteur principal*; Gréterin, *inspecteur sédentaire*.

Service des bureaux. — PRINCIPALITÉ DE LILLE, MM. Boucher-Précourt, *receveur principal*; Thomas, *sous-inspecteur sédentaire*; N...., *contrôleur*. — *Vérificateurs*, MM. Hébert, Hinet, Smet-Jamar, Sinsolliez, Baume, Lejoyand. — *Commis principaux de première classe*, MM. Glenisson, Guericq, Vendeville, Tesmoingt. — *Commis principal de deuxième classe*, M. Langevin. — *Commis de première classe*, MM. de Sainte-Valière, Tock, Monnier, Chavériat, Saint-Quentin, Lacauchy, Chellonneix et De Bonne. Maupin, *surnuméraire*. — *Garde-magasin*, M. Renaud.

Bureaux particuliers de la principauté de Lille. — Halluin, MM. Woirhaye, *receveur*; Duparcq, Dumametz, Pétremant, *visiteurs*

— Riscontout, MM. Deligny, *receveur*; Kosbhül, *visiteur*. — La Marlière, M. Maurichau-Beaupré, *receveur*. — Le Touquet, M. Desmidt, *receveur*. — Tourcoing, MM. Maqueron, *sous-inspecteur*; Vendeville, *receveur*; Delanoy, Vanderpol, Malingre, Saint-Amour, Proromant, Lefrançois, *visiteurs*. — Roubaix, MM. Parsy, *receveur*; Copin, Cary, Vandaele, Jacquot, de Bonnay de Breuille, *visiteurs*. — Wattrelos, MM. Morrin de la Pillière, *receveur*; Bruneri, de Rivarossa, Vial, *visiteurs*. — Leers, M. Champanhet, *receveur*. — Toufflers, MM. Delaporte, *receveur*; Leroy, *visiteur*. — Lannoy, M. Vidal, *receveur*. — Baisieux, MM. Luère, *receveur*; Millot, Leleu, Sauguet, *visiteurs*. — Saint-André, MM. Minon, *receveur*; Blondel, *visiteur*. — Marcq-en-Barœul, MM. de Lamustière, *receveur*; Henrycy, *visiteur*. — Mons-en-Barœul, MM. Mundtweiler, *receveur*; Lelong, *visiteur*. — Fives, MM. Doyelle, *receveur*; Derenty, *visiteur*.

Service actif. — CAPITAINE DE TOURCOING, MM. Blutel, *capitaine*, à Tourcoing (Ville); Deneuille, *lieutenant*, idem; Lafontaine, *lieutenant*, à Tourcoing (Station); Leconte, *lieutenant*, à Roncq; Landousie, *lieutenant*, à Roubaix.

Cette capitainerie comprend les brigades d'Halluin, Neuville, Roncq, Riscontout, La Marlière, Touquet, Tourcoing (ville), Tourcoing (station), Lamartinoire, Wattrelos, Grimont et Roubaix.

CAPITAINE DE CHÉRENG, MM. Grandjean, *capitaine*, à Chérens; Suvelier, *lieutenant*, à Baisieux; Heine, *lieutenant*, à Lannoy.

Cette capitainerie comprend les brigades de Leers, Toufflers, Lannoy Saily, Chérens, Willems, Camphin et Baisieux.

CAPITAINE DE LILLE, MM. Leroy, *capitaine*, à Lille; Corsin, *lieutenant*, à Saint-André; Collart, *lieutenant*, à Fives.

Cette capitainerie comprend les brigades du Corbeau, Marcq-en-Barœul, Saint-André, Lille, Mons-en-Barœul, Fives et Flers.

INSPECTION D'ORCHIES.

M. Rogier, *inspecteur*.

Service des bureaux. — PRINCIPALITÉ D'ORCHIES, MM. Maupin, *receveur principal*; Farez, *contrôleur*, (détaché à Douai); Guilbert, *vérificateur*; Pierrot, *commis de première classe*; Rogier, *commis de deuxième classe*.

Bureaux particuliers de la principauté d'Orchies: Pont-à-Marcq, MM. Magnin, *receveur*; Bouvart, *visiteur*. — Cysoing, M. Rogier, *receveur*. — Bourghelles, M. Champagne, *receveur*. — Mouchin, MM. Mulier, *receveur*; Gautier, *visiteur*. — Bouvignies, M. Durand, *receveur*. — Coutiches, M. Fournier, *receveur*.

Service actif. — CAPITAINE DE TEMPLEUVE, MM. Coquille, *capitaine*, à Templeuve; Douay, *lieutenant*, à Sainghin; Crombez, *lieutenant*, à Pont-à-Marcq.

Cette capitainerie comprend les brigades d'Ascq, Sainghin, Péronne, Lesquin, Ennetières, Templeuve, Pont-à-Marcq.

CAPITAINE DE MOUCHIN, MM. Challier, *capitaine*, à Mouchin; Degency, *lieutenant*, à Cysoing; Landon, *lieutenant*, à Nomain.

Cette capitainerie comprend les brigades de Bourghelles, Bachy, Cysoing, Genech, Mouchin, Nomain et Aix.

CAPITAINE D'ORCHIES. — MM. Geisweiller, *capitaine*, à Orchies; Salmon, *lieutenant*, à Cappelle; Caffier, *lieutenant*, à Bouvignies.

Cette capitainerie comprend les brigades de Capelle, Auchy, Bersée, Orchies, Beuvry, Court-au-Bois, Coutiches et Bouvignies.

SERVICE DES CONTRIBUTIONS INDIRECTES.

INSPECTION DE LILLE.

Inspecteur, M. Perron, à Lille.

Receveur principal, M. Bouton, à Lille.

Commis de la recette principale, MM. Du Bois de Jancigny, 1.^{er} *commis*; Lauchard, 2.^e *commis*; Séverin, 3.^e *commis*; Schæpelinck, 4.^e *commis*; Masse, *surnuméraire*. — *Entreposeur des tabacs*, M. de Coudenhove, à Lille. — *Sous-inspecteur sédentaire*, M. Pottier, idem. — *Contrôleurs*, MM. Douet et Petitmeagin, idem. — *Receveur particulier*, M. Dehaene, idem. — *Contrôleur de la garantie*, M. Dufey, idem.

RÉSIDENCE D'ARMENTIÈRES. — *Contrôleur de ville*, M. Besse; *receveur particulier sédentaire*, M. Reboulleau. — RÉSIDENCE DE ROUBAIX. — *Contrôleur de ville*, M. Ruysen; *receveur particulier sédentaire*, M. Dethoor. — RÉSIDENCE DE LA BASSÉE. — *Receveur particulier sédentaire*, M. Hibon-Lafresnoy. — RÉSIDENCE DE SECLIN. — *Receveur particulier sédentaire*, M. Germain. — RÉSIDENCE DE TOURCOING. — *Contrôleur de ville*, M. Burnel; *receveur particulier sédentaire*, M. Ruysen.

INSPECTION DE DOUAI.

Inspecteur, M. Barré, à Douai.

Receveur principal entreposeur, M. Spycket, idem.

Commis de la recette principale, MM. Barnetche, 1.^{er} *commis*; Cormon, 2.^e *commis*; Larcher, *surnuméraire*. — *Contrôleur de ville*, M. Mons. — *Receveurs particuliers sédentaires*, MM. Faguet de Champcourt, à Raches; Carlier, à Marchiennes; Dru, à Arleux.

Service des Sucres.

INSPECTION DE LILLE.

Inspecteur, M. Lecoutre de Beauvais, à Lille. — *Contrôleurs*, MM. Bouillet, à Lille; Rinflet, à Bondues; Biard, à Bauvin; Lecosois, à Pont-à-Marcq.

INSPECTION DE DOUAI.

Inspecteur, M. Cauchois, à Douai ; *contrôleurs*, MM. Coulon, à Douai ; Merlant, à Marchiennes ; Hautœur, à Cantin ; Frémont, à Phalempin.

ENTREPÔT DES SUCRES DE LILLE.

Contrôleur, M. Lejosne ; *receveur particulier ruraliste*, M. Goirand.

ENTREPÔT DES SUCRES DE DOUAI.

Chef de service, M. Sirot ; *receveur ruraliste*, M. Dujardin.

Service des Tabacs.

(Par arrêté du Gouvernement, en date du 5 avril 1848, l'administration des tabacs a été réunie à celle des contributions indirectes).

Le département du Nord est autorisé, pour 1858, à planter en tabac, pour l'approvisionnement des manufactures de l'Etat, 760 hectares de terre, non compris le cinquième en excédant toléré par l'article 193 de la loi du 26 avril 1816, soit 152 hectares, et au total 912 hectares, répartis par arrondissement comme suit :

Lille	}	685 hectares en principal,	
		137 id. cinquième d'excédant.	
Hazebrouck. }	}	75 id. en principal,	
		15 id. cinquième d'excédant.	

Ces 912 hectares devront procurer une quantité de 2,500,000 k. de tabac, savoir :

Pour l'arrondissement de Lille	2,300,000	}	2,500,000
— d'Hazebrouck	200,000		

MANUFACTURE.

Personnel de l'établissement.

Régisseur, M. Ambert, à Lille.

Contrôleur de comptabilité, M. Mazurel aîné.

Contrôleur de fabrication, M. Frontin de Bellecombe.

Garde-magasin, M. Rocaz.

Bureaux. — MM. Perney, *premier commis* ; Lecharpentier, *deuxième commis* ; Duchesne, *commis de première classe* ; Rocaz, *commis de deuxième classe* ; Thillard, *commis de quatrième classe* ; Simon, *commis de quatrième classe* ; Pruvost, *surnuméraire*.

CULTURE. — *Inspecteur*, M. L'Écuyer, à Lille. — *Magasin N.º 1*. *Garde-magasin*, M. Rolland, à Lille ; *contrôleur de magasin*, M. Decocq ; *commis aux écritures*, M. Serand. — *Magasin N.º 2*. *Garde-magasin*, M. Héron, à Lille ; *contrôleur de magasin*, M. Antoine,

à Lille ; *commis aux écritures* , M. Guermonprez. — *Magasin de Merville. Garde-magasin* , M. Mallard ; *contrôleur de magasin* , M. Garel.

SERVICE DE LA CULTURE DES TABACS. — *Contrôleurs* , MM. Appert , Garès , à Lille , Cointe , à Merville.

DIRECTION DES DOUANES ET DES CONTRIBUTIONS INDIRECTES DE DUNKERQUE.

M. Verlingue , *, *directeur*.

Bureaux de la direction. — DOUANES. MM. Wattin , *premier commis* ; Bouly de Lesdain , *second idem* ; Guillet , *troisième idem* ; Caron , *commis attaché* ; Cornemont , *idem* ; Plancke , Collet , Hibon , Lemerle , *surnuméraires*.

CONTRIBUTIONS INDIRECTES. MM. Deberkem , *premier commis* ; Laussucq , *deuxième idem* ; Verheyleweghen , *surnuméraire*.

SERVICE DES DOUANES.

INSPECTION DE DUNKERQUE.

MM. Prévost , *inspecteur principal* ; Matis , *inspecteur sédentaire*.

Service des bureaux. — PRINCIPALITÉ DE DUNKERQUE. M. Mayan , *receveur général*.

M. Jure , *sous-inspecteur sédentaire*.

M. de Montgaurin , *idem*.

Contrôleurs, MM. Collin , Lauwers , Philippe , Mathorez. — *Vérificateurs*, MM. Pétiaux , Honoré , Paris , Bouvy , Cornemont , Lefèvre , Fayon de Saint-Laurent , Evrard , Blanc , Chabanel , Simon. — *Commis principaux*, MM. Hovelt , Espisier , Olivier , Leclercq , Carion , Doué. — *Commis de première classe*, MM. Angois , Lecomte , Honoré , Deman , Tortel , Villevieille et Lalanne. — *Commis de seconde classe*, MM. Bourdon et Duvaucel. — *Gardes-magasins*, MM. Arduser et Verhaege.

Bureaux particuliers de la principauté de Dunkerque. — *Gravelines*, MM. Deborde , *receveur* ; Martin , Theubet , *visiteurs* ; — *Ghyvelde*. MM. Tortel , *receveur* ; André , *visiteur*. — *Bergues*. M. Choquet , *receveur*. — *Labrouskstraete*. M. Martin , *receveur*. — *Oost-Cappel*. MM. Cahagnet , *receveur* ; Herbart , *visiteur*. — *Wormhoudt*. M. Eloi , *receveur*. — *L'Etoile*. MM. Lefèvre , *receveur* ; Dalinval , *visiteur*.

Service actif. — CAPITAINERIE DE DUNKERQUE. MM. Faudacq , *capitaine* , à Dunkerque ; Mondelli , *lieutenant* , à Dunkerque ; Bimon , *idem* , à Dunkerque ; Morin , *idem* , à Dunker-

que ; Romby , *idem* , à Fort-Philippe ; Tesmoingt , *idem* , à Mardyck.

Cette capitainerie comprend les brigades de Gravelines, Fort-Philippe Clipon, Mardyck, Saint-Paul, Grande-Synthe et Dunkerque.

CAPITAINE D'HONDSCHOOTE. MM. Cédé, *capitaine*, à Hondschoote; Monart, *lieutenant*, à Ghyvelde; Dromaux, *idem*, à Rexpoëde; Artique, *idem*, à Pont-aux-Cerfs.

Cette capitainerie comprend les brigades de Ghyvelde, Moerkerque, Labrouckstraete, Pont-aux-Cerfs, l'Étoile, Killelindie, Oost-Cappel, la Krustraete et Rexpoëde.

CAPITAINE DE BERGUES. MM. Beaucertain, *capitaine*, à Bergues; Levecque, *lieutenant*, à Teteghem; Lory, *idem*, à Wormhoudt.

Cette capitainerie comprend les brigades de Tétégghem, Hoymille, Bissaert, Wormhoudt, Rosendael et Tente-Verte.

INSPECTION D'HAZEBROUCK.

M. Duverger, *inspecteur*.

Service des bureaux. — PRINCIPALITÉ D'HAZEBROUCK. MM. Nollen, *receveur principal*; Paravicini, *commis principal de deuxième classe*.

Bureaux particuliers de la principauté d'Hazebrouck. — Houtkerque. M. Fécherouille, *receveur*. — Steenvoorde. MM. Cheffre, *receveur*; Huet, Aubry, *visiteurs*. — Boeschèpe. M. Strack, *receveur*. — Schaexhen. M. Basset, *receveur*. — L'Hazewinde. M. Aubert, *receveur*. — Bailleul, MM. Delevacque, *receveur*; Lamson, Gervoson, Noverre de Séricourt, Cicille, *visiteurs*. — La Cornette. M. Morin, *receveur*. — Outtersteene. M. Ruffin, *receveur*.

Service actif. — CAPITAINE DE STEENVOORDE. MM. Duval, *capitaine*, à Steenvoorde; Sindic, *lieutenant*, à Houtkerque; Venet, *idem*, à Godewaersvelde.

Cette capitainerie comprend les brigades d'Houtkerque, Saint-Laurent Herzele, Terdeghem, Steenvoorde et Godewaersvelde.

CAPITAINE DE METEREN. MM. Ruant, *capitaine*, à Meteren; Sauvage, *lieutenant*, à Berthen; Gouble, *idem*, à Bailleul.

Cette capitainerie comprend les brigades de Mont-des-Cats, Berthen, Schaexhen, Méteren, Bailleul et Nouveau-Monde.

CAPITAINE D'HAZEBROUCK. MM. Boville, *capitaine*, à Hazebrouck, Delemotte, *lieutenant*, à Strazeele; Choteau, *idem*, à Bavinchove.

Cette capitainerie comprend les brigades d'Hardifort, La Cornette, L'Hazewinde, Bavinchove, Hazebrouck, Caestre, Strazeele, Outtersteene et Verte-Rue.

SERVICE DES CONTRIBUTIONS INDIRECTES

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

Inspecteur, M. Sablière, à Dunkerque.

Receveur principal, entreposeur de tabacs, M. Moulin à Dunkerque ; *commis*, MM. Réant, Guillaume, à Dunkerque.

Contrôleurs de ville, MM. Bufquin et Conseil. — *Contrôleur de garantie*, M. Vallée, à Dunkerque. — *Garde-magasin des tabacs*, M. Méchin, à Dunkerque. — *Contrôleur des tabacs*, M. Rimbaud, à Dunkerque. — *Commis de première classe*, MM. Muchery, Boissonnet, Brossart-Dalban, Ernoult, Roissard, Dubois, Bénac, Drouet, Geffroy, Lagache ; *de deuxième classe*, MM. Chicoineau, Soulard, Chorin, Roorgek, Taverne, Condor, Saunier, Hûe, Corne, Waniart ; *de troisième classe*, M. Plancke. — *Surnuméraires*, MM. Leroy, Ratel.

RÉSIDENCE DE BERGUES. *Contrôleur*, M. Dubuisson ; *receveur particulier sédentaire*, M. Vallin ; *commis de deuxième classe*, MM. Poulet et Boitelle ; *de troisième classe*, MM. Vallin et Golse ; *commis principal, chef de service*, M. Wimille, à Steene ; *commis de deuxième classe*, M. Chapey ; *de troisième classe*, M. Gasmann ; *receveur ruraliste de navigation*, M. Marbais, à Bergues. — RÉSIDENCE DE BOURBOURG. *Receveur particulier sédentaire*, M. Janson ; *commis principal, chef de service*, M. Huguenin ; *commis de troisième classe*, M. L'Hôtelier. — RÉSIDENCE DE WATTEN. *Receveur particulier sédentaire*, M. Spilleure ; *commis principal, chef de service*, M. Borde ; *commis de troisième classe*, M. Orliac.

RECETTE AMBULANTE DE WORMHOUDT. *Receveur*, M. Lebeau ; *commis principal de deuxième classe*, M. Vanstrazele ; *receveur ruraliste*, M. Bouve. — RECETTE AMBULANTE D'HONSCHOOTE. *Receveur*, M. Dezérable ; *commis principal de première classe*, M. Collin ; *receveur ruraliste*, M. Deman. — RECETTE AMBULANTE DE GRAVELINES. *Receveur*, M. Jouveveau ; *commis principal de deuxième classe*, M. Le Nevé. — POSTE DE CRAYWICK. *Commis de première classe*, M. Vas-seur ; *de troisième classe*, M. Euvral.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

Inspecteur, M. Schmidt Van Dorselaer, à Hazebrouck ; *receveur principal et entreposeur des tabacs*, M. Borel, à Hazebrouck ; *commis*, M. Le Boucher-Duvigny, à Hazebrouck ; *commis principal de première classe, chef de service*, M. Grolleron, à Hazebrouck ; *commis de deuxième classe*, M. Réant ; *idem, de troisième classe*, MM. Coppens et Larrière ; *surnuméraires*, MM. Busschaert, Pierson et Hellein.

RÉSIDENCE DE BAILLEUL. *Receveur particulier sédentaire*, M. Michel ; *commis principal de première classe, chef de service*, M. Mau-

ger ; *commis de deuxième classe* , M. Mahé ; *idem de troisième classe* , MM. Charrière et Petit.

RECETTE AMBULANTE DE CASSEL. *Receveur* , M. Delange ; *commis principal de deuxième classe* , M. Détrayat ; *receveur ruraliste* , M. Ballet. — RECETTE AMBULANTE DE MERVILLE. *Receveur* , M. Pitollet ; *commis principal de deuxième classe* , M. Dupont ; *receveur ruraliste* , M. Henry. — RECETTE AMBULANTE DE STEENVOORDE. *Receveur* , M. Bacque ; *commis principal de deuxième classe* , M. Dausse ; *receveur ruraliste* , M. Deneuille. — RECETTE AMBULANTE DE BOESGHEM. *Receveur* , M. Hamel ; *commis principal de deuxième classe* , M. Hellein ; *receveur ruraliste* , M. Bigotte. — RECETTE AMBULANTE DE NOORDPEENE. *Receveur* , M. Sérendat ; *commis principal de deuxième classe* , M. Chevreson ; *receveur ruraliste* , M. Claerbout. — RECETTE AMBULANTE DE STEENWERCK. *Receveur* , M. Merlin ; *commis principal de deuxième classe* , M. Dodo ; *receveur ruraliste* , M. Rock.

DIRECTION DES DOUANES ET DES CONTRIBUTIONS INDIRECTES DE VALENCIENNES.

M. Gréterin, ✱ ✱, *directeur*,

Bureaux de la direction. — DOUANES. MM. Vandal, *premier commis* ; Chaligny, *deuxième id.* ; Dany, *troisième idem.* *Commis attachés* , MM. Dutilleul, Roussel-Galle, Gréterin ; *surnuméraires* , MM. Derolin, Honoré, Dumez, Gosselin, de Varènes, Choffez.

CONTRIBUTIONS INDIRECTES. MM. Courtois, *premier commis* ; Génin, *deuxième idem* ; Lajoie, *troisième idem* ; Martin, *quatrième idem.*

SERVICE DES DOUANES.

INSPECTION DE SAINT-AMAND.

Cette inspection comprend une principalité dont le chef-lieu est à Condé.

Inspecteur , M. Prévost.

PRINCIPALITÉ DE CONDÉ. MM. Serval, *receveur principal* , à Condé ; Fournier, *sous-inspecteur* , *idem* ; Dorigny, Hancart, Weyer, *vérificateurs* ; Sapin , Penaud, Courtois, Leblanc, *commis de première classe.*

Fresnes, M. Buissart, *receveur.* — Mortagne, MM. Genz, *receveur* ; Vinchon, Hugou, *visiteurs.* — Hergnies, M. Tricot, *receveur.* — Vieux-Condé, M. Moucheront, *receveur.* — Le Coq, MM. Fontaine, *receveur* ; Beugny d'Hagerne, *visiteur.* — Crespin, M. Bouchez, *receveur.*

Saint-Amand, MM. Lesage, *receveur* ; Honoré, *visiteur.* — Rumegies, MM. Gobin, *receveur* ; Blanchard, *visiteur.* — Maulde,

MM. Lemoine, *receveur* ; Steinnetz, *visiteur*. — Raismes, M. Mathieu, *receveur*. — Hasnon, M. Drapier, *receveur*. — Brillon, M. Dineux, *receveur*.

INSPECTION DE VALENCIENNES.

Cette inspection comprend une principalité dont le chef-lieu est à Valenciennes.

Inspecteur, M. Drageon de Gomiécourt.

PRINCIPALITÉ DE VALENCIENNES. MM. Duval-Ramerie, *receveur principal* ; Ambaud, *sous-inspecteur* ; Mineur, *contrôleur*, Teinturier, Dorigny, Blouet, Blondeau, *vérificateurs de première classe* ; Lelièvre, *commis principal de première classe* ; Nicolle, *commis principal de deuxième classe* ; Arnold, L'Hôte, Bonnet de Viller, Teinturier, Laigle, *commis de première classe*.

Blanc-Misseron, MM. Sautteau, *receveur* ; Cornille, Housquains, Kolier, *visiteurs*. Marchipont, M. Bouchez, *receveur*. — Sebourg MM. Courteville, *receveur* ; Lenglet, Emile, *visiteur*. — Bruay (route), M. Venet, *receveur*, — Bruay (canal), M. Rousselle, *receveur*. — Saint-Saulve, M. Jourdan, *receveur*. — Marly, MM. Mallet, *receveur* ; Mineur, *visiteur*. — Crespin, M. Bouchez, *receveur*. — St.-Vaast, M. Lecuyer, *receveur*.

INSPECTION DE MAUBEUGE.

Cette inspection comprend deux principalités dont les chefs-lieux sont à Feignies et à Jeumont.

M. Jossset, *inspecteur*, à Feignies.

PRINCIPALITÉ DE FEIGNIES. MM. Hun, *receveur-principal* à Feignies ; Luce, *sous-inspecteur* ; Louette, Frilet, *vérificateurs de première classe* ; Sapin, *vérificateur de deuxième classe* ; Buhot, *commis principal de première classe*, Ponchau, *commis principal de deuxième classe* ; Meurisse, Nortier, Troussier, *commis de première classe*, à Feignies ; Lecomte, *vérificateur de troisième classe* ; Serval, *commis de première classe* ; Reinaud, *idem de deuxième classe*,

Bellignies, MM. Bazin, *receveur* ; Carlu, *visiteur*. — Hergies, M. Lansel, *receveur*. — Hon, M. Mercier, *receveur*. — Malplaquet, MM. Lefebvre, *receveur* ; Marie du Mesnil, *visiteur*. — Gognies-Chausée, M. Fournier, *receveur*. — Le Quesnoy, M. Cocquelet, *receveur*. — Pont-sur-Sambre, M. Bach, *receveur*. — Bavai, M. de Valensart, *receveur*,

PRINCIPALITÉ DE JEUMONT. MM. Rochez, *receveur principal* ; Isambert, *sous-inspecteur* ; N..., *contrôleur* ; Nortier, Lebrun et Lacour, *vérificateurs de première classe* ; Foigne, Nortier, *vérificateurs de deuxième classe* ; St.-Martin, de Beyrie, Potaire, *commis-princi-*

paux ; Harrewyn, Cerfont, Dumont, Riocreux, Lambert, *commis de première classe* ; Bouteleux, *commis de deuxième classe*.

Bettignies, MM. Ledez, *receveur* ; Vanbambeke, Landal, *visiteurs*. — Villers-sir-Nicole, M. Fournier, *receveur*. — Vieux-Reng, M. Défontaines, *receveur*. — Maubeuge (ville), MM. Feret, *receveur* ; Guiomar, Daubrée, *visiteurs*. — Maubeuge (station), M. Jaugeon, *receveur*. — Hautmont, M. Billiet, *receveur*. — Aulnoye, M. Pichoir, *receveur*.

INSPECTION D'AVESNES.

Cette inspection comprend une principauté dont le chef-lieu est à Avesnes.

PRINCIPALITÉ D'AVESNES. MM. Villemin, *inspecteur* ; Rousset Pomaret, *receveur principal* ; Lavisson, *vérificateur de troisième classe*. — Mantoulet, *commis de première classe*.

Cousolre, MM. Vanderhaeghe, *receveur* ; Truelle, *visiteur*.

Hestrud, M. Cordon, *receveur*. — Solre-le-Château, MM. Rogion, *receveur* ; Lenglet, *visiteur*. — Clairfayts, M. Loth, *receveur*. — Eppe-Sauvage, M. Lecerf, *receveur*. — Wallers, M. Fauconnier, *receveur*. — Trélon, M. Perin, *receveur*. — Ohain, M. Vinchon, *receveur*. — Avesnelles, M. Lefebvre, *receveur*.

INSPECTION DE SAINT-AMAND.

Service actif. — CAPITAINERIE DE LECELLES. — MM. Dineur, *capitaine*, à Lecelles ; Fouquet, *lieutenant*, à Saméon ; Mouy, *lieutenant*, à Saint-Amand.

Cette capitainerie comprend les brigades de Planard, Rumegies, Saméon, Lecelles, Maulde, Saint-Amand, Landas et Rue-de-Chorette.

CAPITAINERIE D'HASNON. MM. Navel, *capitaine*, à Hasnon ; Lefebvre, *lieutenant*, à Tilloy ; Chassaing, *lieutenant* à Vicoigne.

Cette capitainerie comprend les brigades de Brillon, Hasnon, Tilloy, Grand-Bray, Vicoigne et Raismes.

CAPITAINERIE DE NOTRE-DAME-AU-BOIS. MM. Debrecq, *capitaine*, à Notre-Dame-aux-Bois ; Ridon, *lieutenant*, à Bruille ; Baclet, *lieutenant*, à Condé.

Cette capitainerie comprend les brigades de Mortagne, Bruille, Hergnies, Notre-Dame-aux-Bois, Vieux-Condé, Condé, Fresnes, La Croisette et Du Coq.

INSPECTION DE VALENCIENNES.

CAPITAINERIE D'ONNAING. MM. Dromaux, *capitaine*, à Onnaing ; Bouchez, *lieutenant*, à Blanc-Misseron ; Petit, *lieutenant*, à Curgies.

Cette capitainerie comprend les brigades de Crespin , Blanc-Misseron ; Marchipont , Onnaing , Sebourquiaux , Sebourg , Curgies et Thivencelles.

CAPITAINE DE VALENCIENNES. MM. Delafargue, *capitaine*, à Valenciennes ; Bras, *lieutenant*, à Valenciennes (station) ; Coquelet, *lieutenant*, à Anzin ; Désoriez, *lieutenant* à Vendegies-sur-Ecaillon.

Cette capitainerie comprend les brigades de Bruay , Saint-Saulve , Anzin , Marly , Sepmeries , Vendegies-sur-Ecaillon , Valenciennes (station), Famars.

CAPITAINE DE WARGNIES-LE-PETIT. MM. Gérard, *capitaine*, à Wagnies-le-Petit ; Martin, *lieutenant*, à St.-Vaast ; Mathieu, *lieutenant*, à Wagnies-le-Petit.

Cette capitainerie comprend les brigades de Bry , la Bocrette , Jenlain , Quatre-Vents , Saint-Waast , Bettrechies , Amfroipret , Bermeries et Wagnies-le-Petit.

INSPECTION DE MAUBEUGE.

CAPITAINE DE LA LONGUEVILLE. MM. Gréterin , *capitaine*, à La Longueville ; Louvel, *lieutenant*, à Bavai ; Dubray, *lieutenant*, à Feignies (station) ; Cannaux, *lieutenant*, à Feignies (village.)

Cette capitainerie comprend les brigades de Bellignies , Hon-Hergies , Bavai , Malplaquet , Gognies-Chaussée , Feignies (station) Feignies (village) et Lalongueville.

CAPITAINE DE JOLIMETZ. MM. Lefèvre, *capitaine*, à Jolimetz , Rousse, *lieutenant* à Berlaimont ; Oget, *lieutenant* : à Baudignies.

Cette capitainerie comprend les brigades de Ruesnes , Le Quesnoy , Baudignies , Jolimetz , Locquignol et Berlaimont.

CAPITAINE DE MAUBEUGE. MM. Huart, *capitaine*, à Maubeuge ; Cuirot, *lieutenant*, à Villers-Sire-Nicolle ; Robert, *lieutenant*, à Colleret ; Arnoult, *lieutenant*, à Jeumont, (station.)

Cette capitainerie comprend les brigades de Bettignies , Villers-Sire-Nicolle , Vieux-Reng , Jeumont , Colleret , Maubeuge , Cerfontaine et Jeumont (station).

INSPECTION D'AVESNES.

CAPITAINE DE SOLRE-LE-CHATEAU. MM. Jourdain, *capitaine*, à Solre-le-Château ; Blutel, *lieutenant*, à Beurieux ; Bertholet, *lieutenant*, à Solrinnes.

Cette capitainerie comprend les brigades d'Hestrud , Beurieux , Clairfayts , Solrinnes , Solre-le-Château , Couselre , Ferrière-la-Petite et Feleries.

CAPITAINEURIE DE GLAGEON. MM. Sant, *capitaine*, à Glageon, Galichet, *lieutenant*, à Trélon; Valette, *lieutenant*, à Liessies.

Cette capitainerie comprend les brigades d'Ohain, Trélon, Liessies, et Sains.

CAPITAINEURIE D'AVESNELLES. MM. Pourcelot, *capitaine*, à Avesnelles; Courtois, *lieutenant*, à Dompierre; Ledo, *lieutenant*, à Etrœungt.

Cette capitainerie comprend les brigades d'Avesnes, Saint-Remy-Chaussée, Dompierre, Avesnelles, Haut-Lieu, Etrœungt, Laroullies et Saint-Hilaire.

SERVICE DES CONTRIBUTIONS INDIRECTES

SERVICE SPÉCIAL DES SUCRES.

MM. de Chabert, *inspecteur*, à Valenciennes; Gablier, *sous-inspecteur-divisionnaire*, à Cambrai. — *Contrôleurs*: MM. Foudri-gnier, à Valenciennes; Jérôme, à Onnaing; Rossignol, à Bouchain; Carlier, à Cambrai; Boilet, à Denain; Debuys, à Saint-Amand; Mahieu, à Famars; Pierin, à Wargnies-le-Grand; Taviaux, à Solesmes.

SERVICE GÉNÉRAL.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

Inspecteur, M. Sorbier; *sous-inspecteur*, M. Derely, à Valenciennes; *receveur principal et entreposeur des tabacs*, M. Curmer; *premier commis de la recette principale*, M. Lantin; *deuxième idem*, M. Tanton; *troisième idem*, M. Parisel; *contrôleurs*, MM. de Tremandan, Boursy, à Valenciennes; *receveur de navigation*, M. Demoyne, à Valenciennes; *contrôleur de la garantie*, M. Boursy, à Valenciennes.

RÉSIDENTE D'ANZIN. *Commis principal*, M. Lucas *receveur particulier sédentaire*. M. Cornillot. — RÉSIDENTE DE SAINT-AMAND. *Contrôleur*, M. Commine de Marilly; *receveur particulier sédentaire*, M. Lemoult. — RÉSIDENTE DE CONDÉ, *contrôleur*, M. Chappeau; *receveur particulier sédentaire*, M. Grosdemange *receveur de navigation*, M. Dupont. — RÉSIDENTE DE DENAIN. *Contrôleur*, M. Prugue; *receveur particulier sédentaire*, M. Lanoy; *receveur de navigation*, M. Lucas. — RÉSIDENTE D'ONNAING, *receveur particulier sédentaire*, M. Pinard. — RÉSIDENTE DE VIEUX CONDÉ. *Receveur de navigation*, M. Jacquot.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

Inspecteur, M. Lecouturier, à Avesnes; *sous-inspecteur*, M. Flamant, idem. *Receveur principal et entreposeur des tabacs*, M. Boichegrain, idem. *Premier commis*, M. Brondel; *deuxième idem*,

M. Simonot. *Contrôleur* M. Duquesne, à Maubeuge. *Receveurs particuliers sédentaires*, MM. Duval, à Maubeuge ; Bazenerie, à Landrecies.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

Inspecteur, M. Meunier, à Cambrai. *Sous-inspecteur*, M. Du-puich. *Receveur principal et entreposeur des tabacs*, M. Maës, à Cambrai. *Premier commis*, M. Hérou ; *deuxième idem*, M. Lefèvre. *Contrôleur de ville*, M. Dubois, à Cambrai. *Receveur de navigation*, M. Arbinet, à Cambrai.

ADMINISTRATION DES FORÊTS.

Le département du Nord contient 49,145 hectares 68 ares 70 centiares de bois et forêts, dont 28,422 hectares dans l'arrondissement d'Avesnes seulement, et 8,556 dans celui de Valenciennes. L'arrondissement de Dunkerque est celui qui en possède le moins, il n'en a que 901 hectares.

Sur ces 49,145 hectares de bois, 19,650 hectares appartiennent à l'Etat, 2,000 hectares aux communes et aux établissements publics, le reste aux particuliers.

Les forêts les plus considérables par leurs masse sont : la belle forêt de Mormal, de la contenance de 9,200 hectares ; la forêt de Nieppe, de 2,500 hectares ; la forêt de Saint-Amand, de 3,400 hectares ; la forêt de Phalempin, de 900 hectares ; le grand bois l'Évêque, de 900 hectares ; la forêt de Fourmies, de 900 hectares ; la forêt du bois l'Abbé, de 1,100 hectares ; la forêt de Marchiennes, de 800 hectares ; la forêt de Trélon, propriété particulière, de 3,300 hectares, la forêt de Wailers, aussi propriété particulière, de 800 hectares.

ORGANISATION ET PERSONNEL DE L'ADMINISTRATION DES FORÊTS.

La France est divisée en trente-deux conservations forestières.

La septième conservation est celle de Douai, composée des départements du Nord, du Pas-de-Calais, de l'Aisne et de la Somme.

Conservateur, M. Thiéry, *, à Douai.

MM. Millet, *sous-inspecteur sédentaire, secrétaire de la conservation*; Lambert, *garde-général des travaux d'art, attaché à la conservation*; Coëu, *brigadier sédentaire, commis d'ordre*; Watigny, *idem, chargé de la comptabilité*; Réaullé, *garde sédentaire, expéditionnaire*; Alexandre, *garde sédentaire, idem*.

Il existe dans le département deux inspections forestières qui ont pour chefs-lieux Lille et Le Quesnoy.

INSPECTION DE LILLE.

Cette inspection comprend les arrondissements de Lille, Valenciennes, Douai, Hazebrouck et Dunkerque.

M. le baron d'Hastrel, *inspecteur, chef de service*, à Lille; Castel, *brigadier sédentaire, attaché à l'inspection*; Cayet, *sous-inspecteur*, à Valenciennes; Clauset, *garde général*, à Hazebrouck.

INSPECTION DU QUESNOY.

Cette inspection comprend les arrondissements d'Avesnes et de Cambrai.

MM. de Raimes, *inspecteur, chef de service*, au Quesnoy; Lambret, *brigadier sédentaire, attaché à l'inspection*; Patras, *sous-inspecteur*, au Quesnoy; Bonneau, *garde-général*, à Trélon; Dambran, *idem*, à Landrecies.

POSTES AUX LETTRES.

M. Chapuis, ✱, *inspecteur des postes et relais du département*, à Lille.

Sous-inspecteur, M. Dommanget, à Lille.

Directeur du bureau de Lille, M. Segoing d'Augis, ✱.

Contrôleur, M. Pernot, à Lille.

Il y a dans le département du Nord cinquante-six bureaux de postes aux lettres; l'état suivant indique les communes où ils sont placés et présente le nom du directeur de chaque bureau.

Aniche, Mlle. Cornillot; Anzin, Mlle. Aubertin; Armentières, M. Houde; Avesnes, M. Adam; Bailleul, Mme. Geslin; La Bassée, Mlle. Nuits; Bavai, M. Dekeyser; Bergues, Mme. François; Berlaimont, Mme. Royer; Bouchain, M. Moutier; Bourbourg, Mlle. Desjardins; Cambrai, M. Polart; Cassel, Mme. Desmidt; Le Câteau, M. Campion; Caudry, N.....; Clary, Mlle. Prevost; Comines, Mme. Hanguillart; Condé, Mlle. Bossel; Cysoing, Mme. Légentil; Denain, M. Bourdilla; Douai, M. Simon; Dunkerque, M. Boulenger; Estaires, Mme. Ve. Dehaisnes; Fourmies, M. Josset; Gravelines, Mme. Ve. Doublet; Haubourdin, Mme. Ve. Lamour; Hazebrouck, M. Piettre; Hondschoote, Mlle. Lion; Landrecies, Mme. Barthélémy; Lannoy, M. Semet; Marchiennes, M. Poiteau; Masnières, Mlle. Perret; Maubeuge, M. Herman; Merville, Mme. Barthès; Moulins-Lille, Mme. Herbage; Onnaing, M. Bourel; Orchies, M. Bisez; Pont-à-Marcq, Mlle. Carpentier; Quesnoy-sur-Deûle, Mlle. Huguier; Le Quesnoy, Mme. Serre; Raimes, Mlle. Marlière; Roubaix, M. Perreau; Saint-Amand, Mlle. Husson; Seclin, Mme. Bocquet; Solre-le-Château, Mme. Ve. Lenglé; Solesmes, Mme. Decaux; Somain, M. Mio; Steenvoorde, Mme. Duvet; Tourecoing, M. Renouard; Trélon, Mme. Balasse; Valenciennes, M. de Loé; Walincourt, Mlle. Dhaisnes; Watten, Mme. Letu; Wormhoudt, Mme. Dewerchin; Wazemmes, Mme. Asbroucq.

BUREAUX DE DISTRIBUTION. Arleux, M. Delcambre; Busigny, M. Duretz; Etrœungt, Mlle. Godbille; Fournes, Mlle. Felhoen; Gouzeaucourt, Mme. Anache; Halluin, Mlle. Dorigny; Iwuy, Mlle. de Bornier; Raches, M. Guillaume; Templeuve, Mme. Pottier.

FRANCHISES POSTALES.

Jouissent de la franchise illimitée par lettres fermées pour toute l'étendue de l'Empire : S. M. l'Empereur; S. M. l'Impératrice; S. A. I. le prince Jérôme; S. A. I. le prince Napoléon; S. A. I. la princesse Mathilde; le premier aumônier de la maison de l'Empereur; le grand maréchal du palais; le grand chambellan; le grand écuyer; le grand veneur; le grand maître des cérémonies; le secrétaire des commandements de S. M. l'Impératrice; le grand-maître de la maison de S. M. l'Impératrice; le secrétaire des commandements de LL. AA. II. le prince Jérôme, le prince Napoléon et la princesse Mathilde.

Pour toutes les correspondances qui leur sont adressées : le grand chancelier de la Légion d'Honneur; les ministres secrétaires d'Etat, ayant portefeuille; les sous-secrétaires d'Etat; le président du contentieux du conseil d'Etat, le premier président et le procureur-général de la Cour de Cassation; le premier président et le procureur-général de la Cour des Comptes; le commandant supérieur des gardes nationales du département de la Seine; le commandant de la 1.^{re} division militaire; le commandant de Paris et du département de la Seine; le préfet de police; le directeur de l'administration de l'enregistrement et des domaines; le directeur du personnel au ministère de la guerre; le directeur de l'administration des forêts; le directeur de l'administration des contributions directes; le directeur de l'administration des douanes; le directeur de l'administration des contributions indirectes; le directeur de l'administration des tabacs; le directeur de l'administration des postes; le directeur de l'administration de la caisse d'amortissement et de la caisse des dépôts et consignations.

TAXE DES LETTRES.

Nous croyons utile d'insérer, cette année, dans notre recueil, des indications générales sur la taxe dont l'administration des postes frappe les lettres privées, les papiers d'affaires, gravures, prospectus, journaux, etc., transportés par ses soins et circulant tant dans Paris que dans l'intérieur de l'Empire, ou à destination des Colonies Françaises; nous donnons aussi des notions sur l'emploi des timbres d'affranchissement, sur les envois des lettres chargées et des valeurs, sur les contraventions aux lois sur la poste, etc., etc.

Nos lecteurs peuvent compter sur l'exactitude de ces renseignements.

NOTIONS GÉNÉRALES SUR

Le prix du port des lettres circulant dans l'intérieur

1. ^{er} TARIF.			2. ^e TARIF.	
Taxe des lettres de direction de poste à direction de poste y compris les directions situées en Corse et en Algérie.			Taxe des lettres d'une direction de poste pour une distribution relevant de cette direction et réciproquement et des lettres d'une commune pour une autre commune du même arrondissement postal.	
Indication du poids.	Lettres		Indication du poids.	Lettres affranchies et non affranchies.
	affranchies.	non affranchies.		fr. c.
Au dessous de 7 gr. 1/2 jusqu'à 7 gr. 1/2 inclusiv. . . .	0 20	0 30	Jusqu'à 7 gr. 1/2 exclusiv. . .	0 40
Au-dessus de 7 gr. 1/2 jusqu'à 15 gr. inclusivement.	0 40	0 60	De 7 gr. 1/2 à 15 exclusiv. . .	0 20
Au-dessus de 15 gr. jusqu'à 100 gr. inclusivement. . .	0 80	1 20	De 15 idem à 30 idem.	0 30
Au-dessus de 100 gr. jusqu'à 200 gr. inclusivement. . .	1 60	2 40	De 30 idem à 60 idem.	0 40
Au-dessus de 200 gr. jusqu'à 300 gr. inclusivement . . .	2 40	3 60	De 60 idem à 90 idem.	0 50
Et ainsi de suite, en ajoutant, par chaque 100 gr. ou fraction de 100 gr. excédant, 80 centimes en cas d'affranchissement, et 1 fr. 20 centimes en cas de non-affranchissement.			Et ainsi de suite, en ajoutant 10 cent. par chaque 30 gr. ou fraction de 30 gr. excédant.	

(*) Ces bureaux sont : Auteuil, Batignolles, Belleville-lès-Paris, Bercy, la Chapelle-Saint-Denis, Saint-Maudé, les Ternes, Vaugirard et la Villette.

Les lettres de l'intérieur de l'Empire *pour les armées françaises* à l'étranger, et réciproquement, ne supportent que la taxe de direction à direction (1.^{er} tarif), lorsqu'elles sont transportées exclusivement par des services français. Les lettres des armées françaises à l'étranger pour l'intérieur de l'Empire doivent être déposées dans les bureaux de poste militaires français, à l'exclusion des bureaux de poste civils des pays où se trouvent les armées.

Les lettres *pour les colonies françaises* peuvent être expédiées affranchies ou non affranchies par les navires de commerce français partant des ports de France; la taxe est celle des lettres échangées entre les bureaux de poste de l'Empire, plus un droit fixe de 40 centimes pour voie de mer. Les lettres des ou pour les militaires et marins sont exemptes de ce droit.

Les lettres pour la Martinique, la Guadeloupe, la Guyane française, le Sénégal, Gorée et les Iles Saint-Pierre et Miquelon, peuvent aussi être expédiées par la voie anglaise, avec ou sans affranchissement; elles

LA TAXE DES LETTRES.

de l'Empire est réglé par les tarifs ci-après :

3. ^e TARIF.		4. ^e TARIF.		
Taxe des lettres d'une ville pour la même ville. (Paris excepté).		Taxe des lettres de Paris pour Paris et pour les 16 bureaux compris dans l'enceinte des fortifications (*) et réciproquement de ces 16 bureaux pour Paris et entre eux.		
Indication du poids.	Lettres affranchies et non affranchies.	Indication du poids.	Lettre.	
			affran- chies.	non affran- chies.
	fr. c.		fr. c.	fr. c.
Jusqu'à 15 gr. exclusivement	0 40	Jusqu'à 15 g. exclusivement.	0 40	0 45
De 15 gr. à 30 idem.....	0 20	De 15 gr. à 30 idem.....	0 20	0 25
De 30 idem à 60 idem.....	0 30	De 30 idem à 60 idem.....	0 30	0 35
De 60 idem à 90 idem.....	0 40	De 60 idem à 90 idem.....	0 40	0 45
De 90 idem à 120 idem....	0 50	De 90 idem à 120.....	0 50	0 55
Et ainsi de suite, en ajoutant 10 cent. par chaque 30 gr. ou fraction de 30 gr. excédant.		Et ainsi de suite, en ajoutant 10 centimes par par chaque 30 gr. ou fraction de 30 gr. pour lettres affranchies ou non affranchies.		

Charonne, Grenelle, Ivry-sur-Seine, la Maison-Blanche, Montmartre, Montrouge, Passy-lès-Paris,

payent, jusqu'à 7 grammes 1/2 inclusivement : les lettres affranchies, 50 centimes ; celles non affranchies, 60 centimes. Les lettres pour les établissements français dans l'Inde peuvent être expédiées par la voie de Suez, avec ou sans affranchissement, elles payent : les lettres affranchies, 60 centimes ; celles non affranchies, 70 centimes.

Les lettres pour la Réunion, Mayotte et dépendances et Sainte-Marie de Madagascar, peuvent être expédiées, avec ou sans affranchissement, tant par la voie d'Angleterre que par la voie de Suez. Les lettres affranchies sont passibles d'une taxe de 50 centimes jusqu'à 7 gr. 1/2 inclusivement, et les lettres non affranchies d'une taxe de 60 centimes aussi jusqu'à 7 gr. 1/2. Sont dirigées par l'Angleterre les lettres qui portent sur l'adresse les mots : *Voie d'Angleterre*, et par Suez, celles qui portent sur l'adresse les mots : *Voie de Suez*.

La taxe et les conditions d'envoi des lettres et des imprimés pour l'étranger sont réglées par des décrets spéciaux. Tous les renseignements utiles à ce sujet sont fournis au public dans les bureaux de poste ; ils se trouvent aussi dans l'*Annuaire des postes*.

Tableau de la taxe des journaux, imprimés, échantillons, papiers de commerce ou courants, et avis divers expédiés sous forme de lettres ou sous enveloppes ouvertes d'un de l'Empire. (Loi du 25 juin 1856).

(Chaque paquet ne doit ni dépasser le poids de 3 kilogrammes, ni

TARIF N.º 1. JOURNAUX et ouvrages périodiques traitant de matières politiques ou d'économie sociale et paraissant au moins une fois par trimestre.			TARIF N.º 2. JOURNAUX, RECUEILS, ANNALES, Mémoires et bulletins périodiques uniquement consacrés aux lettres, aux sciences, aux arts, à l'agriculture et à l'industrie, et paraissant au moins une fois par trimestre.			TARIF CIRCULAIRES, PROSPECTUS, et prix courants, avec Livres, Gravures, Lithogra- ou reliés, et en général ceux spécifiés dans les deux dont l'expédition a lieu Echantillons ou paquets d'é-	
INDICATION du poids.	Prix par chaque exemplaire circulant.		INDICATION du poids.	Prix par chaque exemplaire circulant.		INDICATION du poids.	PRIX par PAQUET ou exem- plaire isolé.
	hors du départ- ement ou des départ. limi- trophes. (1)	dans l'intérieur du départ ou dans les départ.ts limi- trophes. (1)		hors du départ.t ou des départ- tements limi- trophes. (1)	dans l'intérieur du départ. ou dans les départ.ts limi- trophes. (1)		
à 40 g. et au dessous au-dessus de 40 g.. jusqu'à 50 incl....	0 04	0 02	à 20 g et au-dessous au-dessus de 20 gr. jusqu'à 30 incl..	0 02	0 01	à 5 g. et au-dessous au dessus de 5 gr. jusqu'à 10 incl....	0 01 0 02
de 50 à 60 id....	0 05	0 03	de 30 à 40 id....	0 03	0 02	de 10 à 15 id....	0 03
de 60 à 70 id....	0 06	0 03	de 40 à 50 id....	0 04	0 02	de 15 à 20 id....	0 04
de 70 à 80 id....	0 07	0 04	de 50 à 60 id....	0 05	0 03	de 20 à 25 id....	0 05
de 80 à 90 id....	0 08	0 04	de 60 à 70 id....	0 06	0 03	de 25 à 30 id....	0 06
de 90 à 100 id. (2)	0 09	0 05	de 70 à 80 id....	0 07	0 04	de 30 à 35 id....	0 07
à 200 gr. incl....	0 10	0 05	de 80 à 90 id....	0 08	0 04	de 35 à 40 id....	0 08
à 300 id....	0 20	0 10	de 90 à 100 id. (2)	0 09	0 05	de 40 à 45 id....	0 09
à 400 id....	0 30	0 15	à 200 gr. incl....	0 10	0 05	de 45 à 50 id....	0 10
à 500 id....	0 40	0 20	à 300 id....	0 20	0 10	de 50 à 100 invar.	0 10
à 1,000 (1 kil.) id.	0 50	0 25	à 400 id....	0 30	0 15	au-dessus de 100 g jusqu'à 110 incl.	0 11
à 2,000 (2 kil.) id.	1 00	0 50	à 500 id....	0 40	0 20	de 110 à 120 incl.	0 12
à 3,000 (3 kil.) id.	2 00	1 00	à 1,000 (1 kil.) id.	0 50	0 25	de 120 à 130 id....	0 13
	3 00	1 50	à 2,000 (2 kil.) id.	1 00	0 50	de 130 à 140 id....	0 14
			à 3,000 (3 kil.) id.	2 00	1 00		
				3 00	1 50		

(1) Par exception (2e. § de l'article 3 de la loi du 25 juin 1856) les journaux publiés dans les départements de la
(2) Et ainsi de suite, en ajoutant un cent. par chaque 10 gr. ou fraction de 10 gr. excédant, jusqu'à concurr-
l'intérieur du département ou dans les départements limitrophes, sous cette réserve, toutefois, que les fractions
(3) Et ainsi de suite, en ajoutant un centime par chaque 10 gr. ou fraction de 10 gr. excédant, jusqu'à concurr-
(4) Le tarif de la taxe des lettres doit être appliqué de préférence toutes les fois qu'il est le moins onéreux. Le
inutile d'y faire figurer la progression au delà de ce poids.

NON-AFFRANCHISSEMENT OU INSUF

Lorsqu'ils n'ont pas été affranchis, les objets mentionnés dans le tableau ci que l'affranchissement soit insuffisant, ils sont frappés en sus d'une taxe égale au diteur, contre lequel des poursuites sont exercées en cas de refus de paiement.

d'affaires expédiés sous bandes, des avis de naissance, mariage ou décès, prospectus, prix côté, et des cartes de visite placées sous enveloppes non fermées, circulant dans l'intérieur

excéder, dans aucun sens, la dimension de 45 centimètres.)

N.º 3.		TARIF N.º 4.				TARIF N.º 5.		
CATALOGUES, AVIS DIVERS, ou sans échantillon, phies en feuilles, brochés, tous autres imprimés que colonnes qui précèdent, sous bandes, chantillons.		PAPIERS DE COMMERCE OU D'AFFAIRES.				Avis de naissance, mariage ou décès, prospectus, catalogues, circulaires, prix courants et avis divers expédiés sous forme de lettres ou sous enveloppes ouvertes d'un côté.		
		(Sont particulièrement considérés comme papiers d'affaires, les actes de tous genres dressés par les officiers ministériels, les lettres de voitures, les différents documents de service des compagnies d'assurances, les copies ou extraits d'actes sous sceaux privés écrits sur papier timbré ou non timbré, les partitions et feuilles manuscrites de musique, et généralement toutes les pièces qui n'ont pas le caractère d'une correspondance actuelle et personnelle.)				(Un port est perçu pour chaque exemplaire lors même que plusieurs avis, prospectus, circulaires etc., seraient imprimés sur la même feuille.)		
						Cartes de visite sous enveloppes non fermées.)		
						(La même enveloppe peut contenir deux cartes sans augmentation de port.)		
INDICATION	PRIX par paquet ou exemplaire isolé.	INDICATION	PRIX par paquet	INDICATION	PRIX par paquet	INDICATION	OBJETS circulant	
du poids.		du poids.		du poids.		du poids.	hors de l'arrondissement du bureau.	dans l'arrondissement du bureau.
de 140 à 150 g inc.	0 15	à 500 g. et au-dessous...	0 50	de 550 à 560 id	0 56	à 10 g. et au-dessous...	0 10	0 05
de 150 à 160 id..	0 16	au-dessus de 500 gr. jusqu'à 510 gr. inclusiv....	0 51	de 560 à 570 id	0 57	au-dessus de 10 g. jusqu'à 20 gr. incl..	0 20	0 10
de 160 à 170 id..	0 17	de 510 à 520	0 52	de 570 à 580 id	0 58	de 20 à 30 id	0 30	0 15
de 170 à 180 id..	0 18	de 520 à 530	0 53	de 580 à 590 id	0 59	de 30 à 40 id	0 40	0 20
de 180 à 190 id..	0 19	de 530 à 540	0 54	de 590 à 600 (3)	0 60	de 40 à 50 id	0 50	0 25
de 190 à 200 id (3)	0 20	de 540 à 550	0 55	à 700 g. incl.	0 70	de 50 à 60 id	0 60	0 30
à 300 gr. incl...	0 30			à 800 id....	0 80	de 60 à 70 id	0 70	0 35
à 400 id.....	0 40			à 900 id....	0 90	de 70 à 80 id	0 80	0 40
à 500 id.....	0 50			à 1,000 (1k).id	1 00			
à 600 id.....	0 60			à 2,000 (2k).id	2 00			
à 700 id.....	0 70			à 3,000 (3k).id	3 00			
à 800 id.....	0 80							
à 900 id.....	0 90							
à 1,000 (1 kil.) id.	1 00							
à 2,000 (2 kil.) id.	2 00							
à 3,000 (3 kil.) id.	3 00							

Seine et de Seine-et-Oise ne jouissent pas de la réduction de prix pour les départements limitrophes. Le port de ces papiers de poids de 3 kilogr., poids maximum, et en prenant moitié de ces prix pour les journaux circulant dans des cantons doivent être considérés comme des centimes entiers. Le port de ces papiers de poids de 3 kilogrammes, poids que les paquets ne doivent pas excéder. Tarif N.º 5 ci-dessus cessant de présenter aucun avantage pour les paquets au-dessus du poids de 80 gr., il a paru

FISCANCE D'AFFRANCHISSEMENT.

Les papiers ci-dessus sont taxés comme lettres; s'ils ont été affranchis en timbres-postes et triple de l'insuffisance. Le port en est acquitté, à défaut du destinataire, par l'expéditeur (Loi du 20 mai 1854).

Timbres-postes. — De leur valeur. — De leur emploi

Les timbres-postes sont de cinq couleurs différentes : couleur verte , valeur 5 centimes ; couleur bistre , valeur 10 centimes , couleur bleue , valeur 20 centimes , couleur orange , valeur 40 centimes ; couleur rouge , valeur 80 centimes. Ils sont vendus dans les bureaux de poste , dans les débits de tabac et par les facteurs et par les boitiers de poste.

Les particuliers doivent coller eux-mêmes les timbres-postes sur les lettres.

Toute lettre pour l'intérieur revêtue d'un timbre-poste insuffisant est considérée comme non affranchie et taxée comme telle, sauf déduction du prix du timbre. Ainsi, par exemple, lorsqu'une lettre pesant plus de 7 grammes $1/2$ est affranchie avec un timbre bleu , valeur 20 centimes , elle est considérée comme non affranchie : elle doit 60 centimes ; en déduisant 20 centimes que représente le timbre bleu, il reste à payer 40 centimes.

Les lettres pour l'étranger sont affranchies soit au moyen de timbres-postes et jetées à la boîte , soit en numéraire aux guichets des bureaux et laissées entre les mains des agents des postes. Revêtues de timbres insuffisants , elles sont considérées comme non affranchies , et ne peuvent recevoir cours , si elles sont à destination de pays pour lesquels l'affranchissement est obligatoire.

Le poids des timbres-postes est compris dans le poids des lettres sur lesquelles ils sont apposés.

L'emploi fait sciemment d'un timbre-poste ayant déjà servi est puni d'une amende de 50 francs à 1,000 francs. (Loi du 16 octobre 1849.)

Articles d'argent.

La poste se charge , moyennant un droit de 2 p. 0/0 , du transport des sommes d'argent déposées à découvert dans ses bureaux. En échange, il est remis aux déposants des mandats qui peuvent être payés aux ayant droit dans tous les bureaux de l'Empire et de l'Algérie. Les envois d'argent sont encore reçus pour les armées françaises en pays étrangers , pour les militaires et marins employés dans les colonies françaises ou sur les bâtiments de l'État , et pour les transportés à Cayenne. Le minimum des dépôts est fixé à 50 centimes. Au-dessus de 10 francs , les mandats supportent , en outre , un droit de timbre de 35 centimes,

Contraventions aux lois sur la poste.

La loi interdit le transport , par toute voie étrangère au service des postes , des lettres cachetées ou non cachetées circulant à découvert ou renfermées dans des sacs , boîtes , paquets ou colis ; elle interdit également le transport , par toute autre voie que celle de ce même service , des journaux , ouvrages périodiques , circulaires , prospectus , catalogues et avis divers , imprimés , gravés , lithographiés ou autographiés ; elle interdit , enfin , de renfermer dans les imprimés , échantillons , papiers de commerce ou d'affaires , affranchis à prix réduit , aucune lettre ou note pouvant tenir lieu de correspondance. Toute contravention est

punie d'une amende de 150 à 300 francs, et, en cas de récidive, d'une amende de 300 francs à 3,000 francs. (Arrêté du 27 prairial an ix et lois des 22 juin 1854 et 25 juin 1856.)

Par exception aux dispositions qui précèdent, les ouvrages périodiques formant un paquet dont le poids dépasse un kilogramme, ou faisant partie d'un paquet de librairie qui dépasse le même poids, peuvent être expédiés par une autre voie que celle de la poste.

De la suscription des lettres.

Le public ne saurait apporter trop de soin à la rédaction de l'adresse des lettres qu'il confie à la poste, afin d'éviter les fausses directions. Les noms doivent être écrits très-lisiblement, et surtout le nom du bureau de poste ou de distribution qui dessert le lieu de destination. Lorsque le lieu de destination a une dénomination commune, soit en France, soit à l'étranger, on doit indiquer le nom du pays étranger ou du département français; par exemple : *Valence (Espagne)*, *Valence (Drôme)*, *Grenade (Espagne)*, *Grenade-sur-Garonne (Haute-Garonne)*. Lorsque dans le même département deux bureaux portent le même nom, il est essentiel de les désigner par les indications complémentaires ajoutées à leur nom principal pour les distinguer les uns des autres. Il est fort important aussi, pour les grandes villes, d'indiquer la rue et le numéro de la demeure du destinataire.

Le timbre d'affranchissement doit être placé sur l'angle droit supérieur de la lettre.

Lettres chargées et chargements de valeurs cotées.

Les lettres auxquelles le public attache une importance particulière peuvent être chargées. Ces lettres doivent toujours être présentées au bureau de poste et affranchies. L'Administration en donne reçu aux déposants et ne les livre que sur reçu aux destinataires. Elles payent, outre la taxe ordinaire, une surtaxe fixe de 20 centimes.

Les lettres chargées doivent être placées sous enveloppe et cachetées au moins de deux cachets en cire fine de même couleur et portant une empreinte spéciale à l'expéditeur. Ces cachets doivent être placés de manière à retenir tous les plis de l'enveloppe.

Les valeurs cotées sont des objets précieux de petite dimension qui payent 2 p. 0/0 de la valeur estimée. L'estimation ne peut être inférieure à 30 francs ni supérieure à 4,000 francs. Elles sont renfermées, en présence des directeurs, dans des boîtes ou étuis ayant au plus 10 centimètres de longueur, 8 centimètres de largeur et 5 centimètres d'épaisseur. Les objets réunis à la boîte ne doivent pas dépasser le poids de 300 grammes.

POIDS ET MESURES.

PERSONNEL.

MM. Caux, *vérificateur*; Henry, *premier vérificateur adjoint*; Boone, *deuxième vérificateur adjoint*, à Lille; Dewint, *vérificateur*

à Dunkerque; Deblock, *idem*, à Hazebrouck; Boucher, *idem*, à Cambrai; Girod, *idem*, à Avesnes; Wautier, *idem*, à Douai; Loriaux, *idem*, à Valenciennes.

MONNAIE DE LILLE.

La Monnaie de Lille avait été provisoirement maintenue pour la refonte des monnaies de cuivre. Cette opération étant terminée, l'établissement est définitivement supprimé comme tous les autres hôtels de monnaies des départements. Le service de la fabrication est aujourd'hui concentré dans l'hôtel des monnaies de Paris.

SCIENCES ET ARTS.

SOCIÉTÉS SAVANTES.

Commission historique du département du Nord.

Cette commission, instituée par arrêté de M. le Préfet, du 14 novembre 1839, est chargée de veiller à la conservation des monuments et édifices historiques du département, et de se livrer à toutes les recherches qui peuvent intéresser les diverses branches de l'archéologie nationale.

Elle est composée de vingt-deux membres, et a des correspondants dans chaque arrondissement du département.

Membres honoraires.

MM. de Saint-Aignan (O. ✽), ancien préfet du Nord, à Paris; De Contencin (O. ✽), conseiller d'État, directeur général de l'administration des cultes, ancien président de la Commission, à Paris.

Bureau. MM. Legrand, ✽, avocat, député, *président*; Le Glay, ✽, archiviste du département, correspondant de l'Institut, *vice-président*; Bruneel, ✽, homme de lettres, à Lille, *secrétaire*; Ch. Vincent, chef de bureau à la Préfecture, *secrétaire adjoint, trésorier*.

Membres résidants.

MM. Balson, conseiller de préfecture; Benvignat, architecte, membre de la Société des Sciences de Lille; Bernard, Henri, négociant; Blanquart-Evrard, ✽, propriétaire, imprimeur photographe; Bourdon, juge; Caloine, architecte; Chon, professeur d'histoire au lycée impérial; Colas, directeur de l'école de peinture; De Caulaincourt, propriétaire, ancien officier d'état-major; Deligne, Jules, professeur; De Melun, propriétaire; De la Phalecque, propriétaire; Gentil-Descamps, ✽, propriétaire, adjoint au maire; Lecreux, Alf. négociant; Le Glay, Jules, employé à la section historique des archives départementales.

Membres correspondants.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES. MM. Cabaret, receveur particulier des finances, à Avesnes; Fiévet, architecte du département, à Avesnes; Michaux, chef de bureau à la sous-préfecture.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI. MM. De Baralle, architecte du département, à Cambrai; De Beaumont, docteur en médecine, à Cambrai; Bouly, avocat, homme de lettres, à Cambrai; Bruyelle, propriétaire, à Cambrai; Wilbert, président de la Société d'émulation, à Cambrai; De la Frémoire, ingénieur des ponts-et-chaussées, à Cambrai.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI. MM. Bigant, ✱, président à la Cour impériale; Brassart, secrétaire des hospices de Douai; Cahier, conseiller à la Cour impériale; Duthillœul, ✱, bibliothécaire, à Douai; Tailliar, ✱, conseiller à la Cour impériale, à Douai; Chasles, professeur de littérature; Preux, substitut du procureur général.

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE. MM. Chamonin, à Dunkerque; Debaecker, ancien juge-de-peace, propriétaire, à Bergues; De Coussemaker, ✱, juge à Dunkerque; Derode, négociant à Dunkerque, ancien membre résidant; Develle, architecte, à Dunkerque; Raymond de Bertrand, propriétaire, à Dunkerque.

ARRONDISSEMENT DE LILLE. MM. Brun-Lavainne, à Roubaix, ancien membre résidant; Derbigny, propriétaire, à Haubourdin, ancien membre résidant.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK. M. Plichon, membre du Conseil général, à Bailleul.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES. MM. Dinaux, ✱, homme de lettres, membre de la Société des Antiquaires de France, à Valenciennes; Grar, à Valenciennes; Grimault, architecte du département, à Valenciennes; Lelièvre, ✱, ancien capitaine du génie, à Valenciennes.

Correspondants hors du département.

MM. Beaussire, professeur à la Faculté des lettres de Poitiers, ancien membre résidant; Boca, archiviste, à Amiens; Bra, ✱, statuaire, à Douai; Cauvain, ✱, avocat, homme de lettres, à Paris; Dancoisne, notaire à Hénin-Liétard; De Bry (O. ✱), ancien président de la Commission, préfet de la Côte-d'Or; De Fontenay, président de la société Eduenne, à Autun; De Girardot, ✱, sous-préfet, à Montargis; De Godefroy, ✱, propriétaire, à Paris; De Linas, propriétaire, à Arras; De Reume, ✱, capitaine d'artillerie, à Bruxelles; De Roisin, propriétaire, à Bonn (Allemagne); De Rosny, membre de la Société des Antiquaires de France, à Paris; De Saulcy (O. ✱), membre de l'Institut, conservateur du musée d'artillerie, à Paris; Desmyttère, médecin en chef de l'asile d'aliénés de Saint-Yon, à Rouen; Janssens, chef de bureau au ministère des affaires étrangères, à Bruxelles; Lamarle, ✱, ingénieur en chef des ponts et

chaussées en retraite, à Douai; Lefebvre Jules, secrétaire-général de la Préfecture des Bouches-du-Rhône, ancien membre résidant. Le Glay, Edward, ✱, sous-préfet de Moissac, ancien membre résidant; Mille, ✱, ingénieur des ponts-et chaussées, à Paris, ancien membre résidant; Petit, ✱, ingénieur des ponts et chaussées, à Tours; Randouin (C. ✱), préfet de l'Oise, ancien président de la Commission; Robert, ✱, sous-intendant militaire, ancien membre résidant; Castellanos de Losada, président de l'Institut d'archéologie de Madrid.

Société impériale et centrale d'agriculture, sciences et arts du département du Nord, établie à Douai.

La société d'agriculture a été formée le 19 avril 1799; le 22 mars 1805, elle s'est réunie à celle des sciences et des arts établie le 12 février 1800; elle a été maintenue dans ses droits et prérogatives par arrêté du 4.^{er} octobre 1819 et reconnue par le Gouvernement le 14 juillet 1829; les séances ordinaires de la société se tiennent les deuxièmes et quatrièmes vendredis de chaque mois; ses officiers sont renouvelés tous les ans, dans la seconde séance de décembre.

Membres honoraires de droit.

Mgr. l'archevêque de Cambrai; MM. le premier président de la Cour impériale; le procureur-général impérial; le préfet du département du Nord; le sous-préfet de l'arrondissement de Douai; le maire de la ville de Douai; le général commandant la division; le général commandant le département; le général commandant l'école d'artillerie, le colonel commandant la place de Douai; le président du tribunal de première instance; le procureur impérial; le recteur de l'Académie de Douai; les doyens des facultés.

Membres honoraires nommés par la société.

MM. Daix-Deshayes, propriétaire; Durand-d'Elecourt, ✱, conseiller honoraire à la cour impériale; Quenson, ✱, président du tribunal de Saint-Omer; Preux (O. ✱), premier président honoraire de la cour impériale; Lamarle, ✱, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, en retraite; Bagneris père, docteur en médecine; Maugin, docteur en médecine; Bommart-Dequersonnière, propriétaire; Danel, ✱, membre du Conseil général et président à la Cour impériale; Duthillœul, ✱, bibliothécaire; Honoré père, avocat à la Cour impériale; Plazanet, ✱, colonel du génie en retraite; De Lagrange, ✱, colonel d'artillerie en retraite, ancien député; Bommart, ✱, ancien député; Lagarde, conseiller à la Cour impériale; Tailliar, ✱, conseiller, idem; Leroy (de Béthune), avocat; Lequien, docteur en médecine; Dubois, ✱, ancien sous-intendant militaire; Bigant, ✱, président à la Cour impériale; Corne, ancien représentant; Bra, ✱, statuaire; Foucques de Wagnonville, propriétaire; Bourlet, ancien aumônier; Desfontaines d'Azincourt (O. ✱), membre du conseil municipal.

Fonctionnaires de la société.

MM. le comte de Guerne, *président*; Cahier, *, *premier-président*; Martin, *deuxième vice-président*; Denis, *secrétaire-général*; Delannoy, *premier secrétaire-adjoint*; Asselin, *deuxième secrétaire-adjoint*; Paix, *économiste*; Potiez, *trésorier*; Brassart, *conservateur des jardins et archiviste*.

Membres résidants.

MM. Minart, conseiller à la cour impériale; Potiez, Valery, propriétaire; Bommart, Anach., propriétaire; Nutly, juge-de-paix; Jougla, médecin-vétérinaire; Vasse, professeur de physique au lycée; Cahier, *, conseiller à la cour impériale; Thomassin, propriétaire; Fiévet, substitut du procureur impérial; David, *, professeur de mathématiques spéciales au lycée de Douai; Delplanque, médecin-vétérinaire; Bagneris fils, docteur en médecine; Paix, négociant; De Maingoval, propriétaire; comte de Guerne, conseiller à la cour impériale; Dupont, avocat à la cour impériale; Petit, *, président à la cour impériale; Mercklein, *, professeur de sciences à l'école d'artillerie; Talon, avocat à la cour impériale; Meurant, architecte de la ville de Douai; Deligny fils, cultivateur; Thurin, agent-voyer principal; Robaut, dessinateur; baron de Guerne, F., propriétaire; Copineau, *, officier supérieur en retraite; Martin, *, directeur de la fonderie; Cambier, cultivateur; Asselin, avocat à la cour impériale; Leroy, avocat à la cour impériale; Lemaire de Marne, propriétaire; Fleury, *, proviseur du lycée; Delannoy, docteur en médecine; Denis, conseiller municipal; Courtin, *, conseiller à la cour impériale; Butruille, négociant.

Société impériale des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille.

Cette société a été organisée en l'an XI (1803) et a tenu sa première séance publique le 30 novembre 1811.

BUREAU. MM. Violette, *, *président*; Bruneel, *, *vice-président*; Frossard, *secrétaire-général*; Canissié, *secrétaire de correspondance*; Bachy, *trésorier*; Chrestien, *bibliothécaire*.

Membres honoraires.

MM. le Préfet du département du Nord; le maire de Lille, Desmazières, propriétaire.

Membres résidants.

MM. Delezenne, *, correspondant de l'Institut; Loiset, méd.-vét. Verly, architecte; Kuhlmann (O. *), chimiste, correspondant de l'Institut; Bailly, docteur en médecine; Heegmann, propriétaire; De Courcelles, propriétaire; Danel, propriétaire; Moulas, littérateur; Le Glay, *, archiviste du département, correspondant de l'Institut; Legrand, *, avocat, député; Benvignat, architecte; Lefebvre, *, propriétaire; Testelin, docteur en médecine; Caze

neuve, ✱, docteur en médecine; Delerue, juge-de-peace; Bachy, propriétaire; Chon, professeur d'histoire; Caloine, architecte; Chrestien, docteur en médecine; Corenwinder, chimiste; Lavainne, professeur de musique; Dupuis, avocat; Parise, professeur à l'école de médecine; Lamy, professeur à la Faculté des sciences; Deligne, homme de lettres; Blanquart-Evrard, ✱, imprimeur-photographe; Colas, peintre; Bruneel, ✱, littérateur; Violette, ✱, commissaire des poudres; Garreau, professeur à l'école de médecine; Gosselet, docteur en médecine; Meurein, pharmacien; Cox, ✱, manufacturier; Canissié, littérateur; Fiévet, ingénieur-mécanicien; Mahistre, professeur à la Faculté des sciences; Lacaze-Duthiers, idem; Frossart, pasteur du culte évangélique; Paële, bibliothécaire de la ville; Portelette, professeur au lycée.

COMMISSION ARCHÉOLOGIQUE ET NUMISMATIQUE.

MM. Le Glay, ✱, archiviste du département; Caloine, architecte; Verly, architecte; Legrand, ✱, avocat; Chon, professeur d'histoire au lycée.

COMMISSION D'AGRICULTURE.

MM. Violette, ✱; Corenwinder, *secrétaire*; Lefebvre-Heegman, ✱; Cazeneuve, ✱; Bachy, à Fives; Kuhlmann (O. ✱); Chrestien; De Courcelles.

**Société centrale de médecine du département,
à Lille.**

Cette société a été établie en vertu d'une autorisation du Ministre de l'intérieur, en date du 24 mai 1846.

Elle a pour but : 1.° de favoriser l'étude des sciences médicales et de concourir à leurs progrès; 2.° de veiller au maintien de la dignité de la profession; 3.° de faciliter la formation et le développement d'associations médicales dans le département, et de leur servir de lien commun. — Elle pourvoit à ses dépenses, à l'aide d'une cotisation que s'imposent ses membres. — Elle publie un bulletin, à la collaboration duquel sont appelés tous les praticiens du Nord. — Elle donne des consultations gratuites en faveur de la classe ouvrière de la ville et des campagnes, le mercredi de chaque semaine, de trois à quatre heures de l'après-midi.

BUREAU POUR 1858, MM. Six, docteur en médecine, *président*; Godefroy, *vice-président*; Masurel, *secrétaire-général*; Dewaele, *secrétaire des consultations gratuites*; Simon, *bibliothécaire*; Despinoy, pharmacien, *trésorier*.

Membre honoraire.

M. Lestiboudois, ✱, conseiller d'Etat.

Membres titulaires résidents.

MM. Bailly, Brequin, Cannissié, Castelain, Charles, Chrestien, Daubresse, Delezenne, Despinoy, Dewaele, Dujardin, Godefroy, Gosselet, Loiset, Masurel, Meurein, Pilat, Pommeret, Pucelle, Simon, Six, Staes, Vanderhaeghem.

Membres titulaires non résidants.

MM. Dupont, *, Bourgeois, Legentil, Mauvieu.

Société d'émulation de Cambrai.

Cette société, formée le 16 novembre 1804, et autorisée par décision de M. le Ministre de l'intérieur, transmise par M. le Préfet le 8 nivôse an XIII, a pour objet la culture des lettres, des sciences et des arts, et les progrès de l'agriculture, le tout principalement considéré dans l'intérêt de la ville et de l'arrondissement.

BUREAU. MM. Wilbert, *président*; Fenin, *vice-président*; Lefebvre, *secrétaire*; Bruyelle, *bibliothécaire-archiviste*; De Beaumont, *trésorier*.

Membres honoraires.

Mgr. l'archevêque de Cambrai, MM. De Contencin, directeur général des cultes; Guillemain, recteur de l'académie; Petit-Courtin, maire de Cambrai; Tordeux, chimiste.

Membres résidants.

MM. Berger, directeur de l'école de dessin; Boucher, sous-bibliothécaire de la ville; Bruyelle, receveur des hospices; Cambray, *, docteur en médecine; Crépin, agriculteur; de Baralle, architecte; De Beaumont, docteur-médecin, De Beaumont, H., de Try, maître de chapelle; Fenin, médecin en chef de l'hôpital militaire; Dowa, peintre; Dumont; Durieu, professeur de dessin; Dutemple, avocat; Feneuille, chimiste; Hardy, docteur-médecin; Lefebvre, régent au collège; Leleu, agriculteur; Levêque, imprimeur; Milcent; Renard, avocat, Ruelle, docteur-médecin; Wilbert, avocat, secrétaire des hospices et du bureau de bienfaisance.

Société des amis des arts à Douai

Cette société, fondée en 1824, a pour but d'exciter l'émulation, d'encourager les talents et de répandre plus généralement le goût des arts.

MM. le maire, *président*; Duthillœul, ancien juge-de-paix, *, *secrétaire*; Desmaret, Em., avocat, *trésorier*; Bigant, *, *président* à la cour impériale; De Guerne, conseiller à la cour impériale; baron de Lagrange (O. *), ancien député au Corps législatif; Lequien, docteur en médecine.

Société des amis de l'industrie, à Douai.

La société des Amis de l'Industrie a été fondée par arrêté de M. le maire de Douai, du 7 février 1829, approuvé par M. le Préfet le 19 du même mois.

MM. Maurice, J., *, maire, *président*; Lequien, *vice-président*; Thorez-Corbit, *secrétaire*; Pinquet, adjoint, *trésorier*; Bommart, Anacharis, conseiller municipal; de Guerne, conseiller à la cour impériale; Dubrulle-Chevalier, plombier; Petit, *, *président* à la cour impériale; Robaux, Félix, lithographe.

Société médicale de Douai.

Cette société, instituée par arrêté du 2 septembre 1804, est régie par un règlement approuvé le 18 septembre 1820. Elle est composée de médecins, chirurgiens et pharmaciens. Elle tient ses séances les premier et troisième lundis de chaque mois.

MM. Duhem, *président*; Léonardi, *secrétaire*; Bagneris père, docteur en médecine, *trésorier*; Burgeat, pharmacien, *économiste*; Faucheux, docteur en médecine, *archiviste*; Maugin; Tesse; Fontaine; Wattelle, docteur en médecine, Bagnéris fils; Léonardi; Delplanque, vétérinaire; Gelez fils.

Membres honoraires.

MM. Lequien, Gelez, père, docteurs en médecine.

Société d'agriculture, des sciences et des arts de Valenciennes.

Cette société a été organisée au commencement de 1831 et a été installée le 3 mars de la même année; son règlement actuel a été approuvé par M. le Préfet, le 27 décembre 1851, conformément au décret qui la reconnaît comme établissement d'utilité publique.

BUREAU. MM. Grar, Ed., *président*; Lewille, ✱, *premier vice-président*; Pesier, *deuxième idem*; Martin, Ad., *secrétaire-général*; Feytaud, *trésorier rapporteur général*.

Membres honoraires résidents.

MM. le sous-préfet de l'arrondissement; le maire de Valenciennes; Boulanger, juge au tribunal civil; Deffaux, receveur municipal, à Valenciennes; Lefebvre, arpenteur-géomètre, idem.

Membres titulaires composant la section centrale.

MM. Grar, Ed., ✱, à Valenciennes; Pétiaux, architecte de la ville, idem; Pesier, Edm., professeur du cours de chimie, idem; Dutemple, médecin, horticulteur, idem; Huart, médecin-vétérinaire, idem; Cheval-Bonaventure, cultivateur à Etrœux; Delanoue, membre de la société géologique, à Vicoigne; Delgrange, cultivateur, à Saint-Saulve; Lewille, ✱, manufacturier, ancien capitaine d'artillerie; Martin, Ad., homme de lettres, à Valenciennes; Stiévenard, Abel, docteur en médecine, correspondant de l'Académie de médecine de Paris; Meurice fils, peintre-décorateur, à Valenciennes; Bouton, propr.; Defontaine, doyen-curé de Saint-Nicolas, idem; Cromback, principal du collège, idem; Caffiaux, professeur de rhétorique au collège, idem; Boudousquié, ✱, ingénieur en chef des mines, idem; Feytaud, rédacteur du *Courrier du Nord*, idem; Collet, avocat, idem; De Bracquemont, ✱, ingénieur-directeur des mines de houille de Vicoigne; Hamoir, Gustave, ✱, cultivateur, fabricant de sucre, à Saultain; Manouvrier, ✱, docteur en médecine, à Valenciennes; Courtin, percepteur, idem; Courtin, médecin, idem; Monchicourt, Achille, chimiste, à Marly; Debettignies, fabri-

cant de porcelaines, à Saint-Amand ; Lepreux, archiviste ; Cellier, peintre ; Cabanis, ingénieur ; Bultot, substitut du procureur impérial.

Association Illoise.

POUR L'ENCOURAGEMENT DES LETTRES ET DES ARTS DANS LE DÉPARTEMENT DU NORD.

Cette association, autorisée par un arrêté du préfet, du 17 septembre 1836, compte plus de 500 membres. Elle a pour objet de fournir aux personnes et surtout aux jeunes gens du pays qui cultivent les lettres et les arts, des moyens de réunion et d'études, de bonnes et sages inspirations, de généreux encouragements, de leur créer un public et des occasions de se produire ; de leur offrir des ressources pour publier leurs écrits, placer leurs ouvrages d'art, faire exécuter leurs compositions musicales, autant que le permettent les moyens de l'association ; de les aider dans leurs travaux, de leur donner elle-même ou de leur procurer un patronage bienveillant et désintéressé.

Elle consacre à une exposition permanente des ouvrages de ses membres, son salon, où les principales revues religieuses, littéraires et artistiques sont données en lecture. Elle fait tous les ans, à l'époque de la fête de Lille, une exposition d'ouvrages d'art dans tous les genres, provenant soit de ses membres, soit des artistes nés dans le département, soit des artistes habitant le département ; elle décerne, d'après les annonces qu'elle publie, des récompenses aux auteurs des meilleurs ouvrages de littérature ou d'art adressés à l'association. Elle s'occupe de la propagation du chant dans les écoles.

MEMBRES DU CONSEIL ADMINISTRATIF DE L'ASSOCIATION.

MM. Le Glay, *, archiviste du département, *président* ; Kolb-Bernard, *, *vice-président* ; Dumon, Ed., *secrétaire-général* ; Pajot fils, *secrétaire-adjoint* ; Rouzière-Cavalier, *trésorier* ; Lejosne, propriétaire ; Paillart, idem ; de Vogelsang, propriétaire ; de Melun, idem ; de la Chaussée, idem ; Bourdon, juge ; Canissière.

Société Dunkerquoise

POUR L'ENCOURAGEMENT DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES ARTS.

Cette société, fondée en février 1831, a été autorisée par M. le Ministre de l'instruction publique et des cultes, le 19 août suivant.

BUREAU : MM. de Coussemaker, *, juge, *président* ; Decharme, *, ingénieur en chef, *vice-président* ; Derode, *secrétaire perpétuel* ; Gùthlin, *secrétaire adjoint* ; Thélu, médecin, *archiviste* ; Alard, négociant, *trésorier*.

M. Mollet, *, maire de Dunkerque, *président honoraire*.

LISTE DES MEMBRES COMPOSANT LA SOCIÉTÉ.

Membres titulaires résidents ; MM. Alart, négociant ; Bernaert, idem ; Bobilier, docteur en médecine ; Bocave, *, commandant

d'artillerie ; Bonvarlet, négociant ; Bontoille, principal du collège ; Carlier, Am., ✽, négociant ; Chamonin, idem ; Conseil, ✽, capitaine du port ; Cousin, Louis, avocat ; de Bertrand, Raymond, propriétaire ; Decharme, ✽, ing. en chef des ponts-et-ch. de Clebsattel, Alf., ✽, avocat, député ; de Coussemaker, ✽ et chevalier de l'ordre de St.-Grégoire-le-Grand, juge au tribunal civil ; Delye, id. ; Derode, Victor, négociant ; Desmidt, professeur de peinture ; Develle, architecte de la ville ; de Vincens, propriétaire ; Everhaert, propriétaire ; Flament, architecte-adjoint de la ville ; Gùthlin, professeur d'allemand au collège ; Hovelt, notaire ; Lebleu, ✽, chef de bataillon, commandant du génie ; Lebleu, docteur en médecine ; Leblond, conducteur des ponts-et-chaussées ; Mathorez, professeur ; Miller, professeur au collège ; Mollet, ✽, maire de la ville ; Pigault de Beaupré, ✽, ingénieur des ponts-et-chaussées ; Ploq, ✽, idem ; Quiquet, directeur du cours professionnel ; Terquem, prof. d'hydrographie ; Thêlu, médecin.

Membres titulaires non résidents. MM. Bergerot, à Esquelbecq ; Herwyn, propriétaire à Bergues ; Moraël, docteur en médecine à Wormhoudt.

Comité Flamand de France.

Le Comité flamand de France, fondé à Dunkerque, le 10 avril 1853, a pour but principal la recherche, la conservation et l'étude des documents en langue flamande relatifs à l'histoire et à la littérature des Flamands de France. Par arrêté en date du 24 août 1853, M. le Ministre de l'Instruction publique a autorisé le Comité à se constituer définitivement et a approuvé ses statuts.

BUREAU : MM. de Coussemaker, ✽, *président* ; de Baecker, *vice-président* ; Bonvarlet, *secrétaire* ; Bauden, *trésorier* ; Thêlu, *archiviste*.

Société archéologique de l'arrondissement d'Avesnes.

BUREAU : MM. Cabaret, *président* ; Michaux, *vice-président* ; Caverne, *secrétaire* ; Colinet, Cyr, *trésorier* ; Bourgeois, *bibliothécaire-archiviste*.

Membres résidents : MM. Bourgeois, Ad., professeur ; Caverne, E., pharmacien ; Chevalier, inspecteur primaire ; Colinet, Cyr ; Collinet, Elisée, sous-inspecteur des enfants trouvés ; Fauquet, maire ; Fiévet, architecte ; Gossart, ✽, propriétaire ; Guillemain, architecte ; Hannoë, propriétaire ; Michaux, chef de bureau ; Pauquet, propriétaire ; Viroux, journaliste.

Société d'horticulture du département du Nord.

Cette société a pour but le perfectionnement de l'agriculture et de l'économie rurale, surtout d'encourager la culture des plantes indigènes les plus remarquables par leur utilité ou leur agrément, de favoriser

l'introduction et la naturalisation des plantes exotiques, et de répandre le goût de la botanique.

La société est administrée par un bureau et un conseil d'administration qui tient ses séances le premier mardi de chaque mois.

MM. le Préfet, *président d'honneur*; Tripiez-Jonglez, *président*; Lemoinier, *vice-président*; Doyen, docteur en médecine, *secrétaire-général*; Dumoutier, *secrétaire-adjoint*; Rouzière-Cavalier, *archiviste*; Paillart, *trésorier*.

Conseil d'administration; MM. Aldebert, Amand, horticulteur; Bernard, Paul, propriétaire Cousin, idem; Danel, idem; Descamps, Edm., idem; De Vogelsang, ✽, idem; Dibos, ✽, idem; Dubus négociant; Gabriels, horticulteur; Grodée, secrétaire en chef de la mairie; Groulois, propriétaire; Legentil, idem; Mieliez, horticulteur; Baillart, propriétaire; Schlactère, horticulteur; Vanderhelle, propriétaire.

BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES.

Le nombre en est de onze dans le département.

BIBLIOTHÈQUE DE LILLE.

Ce dépôt est riche de 28,954 volumes imprimés et de 545 volumes manuscrits. Il est placé dans un vaste et beau local; un cabinet particulier renferme les manuscrits, les éditions du quinzième siècle, les Albe, les Plantin, les Elzevir et les gravures les plus précieuses; cette collection a été formée, peu de temps après la révolution, des livres enlevés à la collégiale de Saint-Pierre et aux abbayes de Loos, de Phallempein, de Marquette et de Cysoing.

La bibliothèque est ouverte tous les jours de la semaine sans exception et pendant toute l'année, depuis neuf heures du matin jusqu'à quatre heures de l'après-midi; les dimanches, jusqu'à une heure seulement.

C'est la bibliothèque du département la plus fréquentée; plus de 50 lecteurs y vont journellement consulter ses nombreux ouvrages.

MM. Paeile, *bibliothécaire*; Gailliez, *sous-bibliothécaire*; Magot, *sous-bibliothécaire adjoint*.

Commission de surveillance, MM. Richebé (O. ✽), maire, *président*; Blondeau, avocat; Hebbelinck, chef d'institution; Blocquel, conseiller municipal; Paillart, propriétaire; Delattre-Guichart, idem; Lefebvre, ✽, ancien principal du collège.

BIBLIOTHÈQUE DE ROUBAIX.

Cette bibliothèque instituée le 1.^{er} février 1856, est ouverte au public tous les jours, savoir: les dimanches et fêtes, de 10 heures à 4 heures, les mardis, jeudis et samedis de neuf heures à midi et les six jours de la semaine, de 4 heures à neuf heures du soir. Elle contient environ 3,000 volumes imprimés et 48 manuscrits, dont 3 livres d'heures du XV.^e siècle d'une richesse remarquable. Le nombre quotidien des lecteurs est de 44.

Bibliothécaire. M. Leuridan-Tettelin.

BIBLIOTHÈQUE DE CAMBRAI.

C'est aujourd'hui la plus riche du département. Le nombre des volumes imprimés est de 33,133 ; les manuscrits forment un total de 1,254 volumes. Le bâtiment dans lequel elle est placée a été restauré ou plutôt réédifié par M. l'architecte De Baralle. — Cette bibliothèque a été formée, à l'époque de la révolution, au moyen des collections des couvents supprimés.

Bibliothécaire, M. Bouchez.

Ouverture : tous les jours, les dimanches et fêtes exceptés, de deux à quatre heures du soir. Ce dépôt est peu fréquenté : c'est à peine si 4 ou 5 lecteurs s'y rendent journellement.

BIBLIOTHÈQUE DE DOUAI.

Établie dans un magnifique local dépendant du Muséum, cette bibliothèque renferme environ 37,470 volumes, dont 970 manuscrits ; parmi ces derniers, il en est de fort précieux ; au nombre des imprimés on remarque quelques éditions très-anciennes. Elle a été fondée en 1767.

Les jours d'ouverture sont le mardi, le jeudi et le samedi de chaque semaine, de trois heures de l'après-midi jusqu'à six, dans le printemps et l'été, et depuis deux heures jusqu'à cinq pendant l'automne et l'hiver ; 40 lecteurs environ la fréquentent par jour.

*Bibliothécaire, M. Duthillœul, **

BIBLIOTHÈQUE DE VALENCIENNES.

Cette bibliothèque, fondée par les Jésuites, enrichie par des dons particuliers et par les débris des communautés religieuses supprimées par la révolution de 1789, est établie dans les bâtiments du collège communal ; elle est ouverte tous les jours, le matin, de dix heures à une heure, et le soir, de cinq à huit heures, les dimanches et fêtes exceptés ; elle renferme 15,300 volumes et 626 manuscrits formant 858 volumes. Elle est fréquentée journellement, en moyenne, par 15 lecteurs.

Pour que cette bibliothèque, déjà si riche en ouvrages précieux, ne reste pas au-dessous des connaissances actuelles, la ville vote chaque année une somme fixe, pour achat de livres nouveaux.

Bibliothécaire, M. Mangeart ; bibliothécaire adjoint, M. Gambart.

Bibliothèque et musée Benezech annexé à la bibliothèque communale.

Cette collection, qui contient 4,045 volumes, dont plusieurs d'une grande valeur, plus de 100 tableaux et un grand nombre d'objets d'histoire naturelle et d'antiquité, est à la disposition du public, selon les intentions du donateur.

Les jours d'ouverture sont les mêmes que ceux fixés pour la bibliothèque publique.

BIBLIOTHÈQUE DE DUNKERQUE.

Ce dépôt, placé dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville, contient environ 6,000 volumes et 34 manuscrits. Il a été fondé, en 1740, par

l'historien Faulconnier qui légua à la ville sa bibliothèque comprenant 3,000 volumes.

Il est ouvert les lundis, mercredis et vendredis, de six à neuf heures du soir, et reçoit, en moyenne, 9 à 10 lecteurs quotidiennement.

Commission de surveillance, MM. le maire, *président*; Fontemoing, avocat; Gouchon, propriétaire; A. Philippe, *idem*; Caux, secrétaire de la mairie.

Bibliothécaire, M. L. Caux.

BIBLIOTHÈQUE DU CATEAU.

La bibliothèque du Cateau n'existe que depuis 1835. Elle a été formée à l'aide d'un petit fonds de livres qui étaient abandonnés dans les greniers du collège, et au moyen d'acquisitions, de dons du Gouvernement et d'offrandes des particuliers. Le nombre actuel des volumes est de 2,097. Cette bibliothèque est ouverte les dimanches et les jeudis, de neuf heures du matin à six heures du soir.

Conservateur M. N...

BIBLIOTHÈQUE DE MAUBEUGE.

Une petite bibliothèque, composée de 923 volumes, a été établie dans cette ville, en 1843, par les soins de l'autorité municipale. Elle est ouverte les mardis et jeudis, de deux à cinq heures du soir:

Conservateur, M. Cobert, secrétaire de la mairie.

BIBLIOTHÈQUE D'AVESNES.

Le zèle éclairé de l'autorité municipale a créé en 1832, ce dépôt, qui s'élève, suivant les derniers renseignements, à 2,300 volumes. La bibliothèque d'Avesnes est ouverte les mardi et jeudi de chaque semaine, de cinq à huit heures du soir; elle est fréquentée en moyenne par 12 lecteurs.

Conservateur, M. Bourgeois, Adolphe.

BIBLIOTHÈQUE DE SAINT-AMANT.

630 volumes imprimés et 10 manuscrits, provenant pour la plupart de l'ancienne abbaye de Saint-Amand, forment le fonds actuel de cette petite bibliothèque, qui ne peut manquer de s'accroître. Elle est ouverte tous les jours, de neuf heures à midi et de deux heures à quatre.

BIBLIOTHÈQUE DE BERGUES.

Il existe en cette ville un dépôt de 5,293 volumes, dont 36 manuscrits, provenant de l'ancienne abbaye de Saint-Winoc.

Il est ouvert à ceux qui en font la demande à la mairie.

BIBLIOTHÈQUE DE BAILLEUL.

Un très-petit nombre d'ouvrages modernes existe à l'Hôtel-de-Ville de Bailleul et forment le noyau d'une bibliothèque que l'autorité pourra établir plus tard.

BIBLIOTHÈQUE DE BOURBOURG.

Cette bibliothèque, établie dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville, a

été créée en 1845. Elle contient 2,913 volumes, dont 10 manuscrits. Ouverte tous les jours, de dix heures à midi et de deux à quatre heures (les dimanches et fêtes exceptés), elle reçoit environ 11 lecteurs par jour.

Conservateur, M. Joos, Parfait

BIBLIOTHÈQUE DE PRÊT.

Indépendamment de ces bibliothèques publiques il existe à Lille, à Cambrai, à Valenciennes et dans d'autres localités du département, des bibliothèques formées au moyen de souscriptions particulières et ayant pour but d'offrir gratuitement des lectures instructives, amusantes et surtout morales, aux personnes de la classe moyenne et ouvrière. Les ouvrages dont se composent ces dépôts sont des romans religieux, des voyages, des histoires générales et particulières, des biographies, des livres de sciences telles que physique, chimie, etc., mises à la portée des ouvriers; littérature classique, etc., etc. Les livres sont prêtés à domicile sous la garantie de personnes connues; on en prête aussi aux hospices, aux hôpitaux, aux prisons, aux curés et aux maires des communes voisines. Ces institutions rendent d'éminents services à la société en occupant utilement les loisirs d'un grand nombre de personnes et en inspirant à celles-ci, par de bonnes lectures, des idées d'ordre et de moralité.

MUSÉES.

Il en existe dans les villes de Lille, Dunkerque, Douai et Valenciennes.

LILLE. — MUSÉE DE PEINTURE.

Ce musée, établi en l'année 1795, contient plusieurs morceaux d'un grand prix. Il a été formé des tableaux que la ville possédait et de ceux qu'elle a reçus, à plusieurs époques, de la munificence du Gouvernement.

Les tableaux que renferme ce musée sont soigneusement classés par école, dans quatre grandes salles, à la Mairie, et forment une collection digne de tout l'intérêt des connaisseurs.

Conservateur, M. Ed. Reynard, ✱.

Commission de surveillance, MM. Reynard, ✱; Grodée; H. de Jouffroy; Herlin, Auguste; Colas, professeur de peinture; Benvignat, architecte.

MUSÉE-WICAR.

Une riche collection d'objets d'art a été léguée à la ville de Lille par le chevalier Wicar, peintre, natif de Lille, décédé à Rome. L'administration de ces objets a été confiée à une commission prise dans le sein de la société des sciences, et dont voici la composition:

MM. Benvignat, architecte; Verly; Legrand, ✱ avocat; Caloine architecte; Chon.

MUSÉE D'HISTOIRE NATURELLE.

Le musée d'histoire naturelle de Lille est un établissement qui date

de l'année 1822. Il s'est formé et continue de s'accroître par les dons des amateurs. Les collections qui le composent comprennent toutes les parties de l'histoire naturelle. Les plus importantes sont celles des oiseaux, des poissons, des insectes et des minéraux. On y remarque trois momies humaines provenant des ruines de Thèbes.

Ce musée a été transféré, en 1856, dans les vastes locaux de la faculté des sciences.

Commission de surveillance, MM. Gentil-Descamps, ✱, représentant le maire; le doyen de la Faculté; le président de la Société des sciences; l'un des membres de la même Société.

Conservateur des collections, M. Lacaze-Duthiers, professeur à la Faculté, *conservateur*.

MUSÉE DES MÉDAILLES.

Ce musée s'est formé de dons successifs. Il possède une belle suite de monnaies romaines.

A cette collection sont annexées des copies de camées, des armes antiques et divers débris de monuments anciens.

La société des sciences, chargée de la surveillance de ce musée, a délégué à cet effet :

MM. Le GLAY, ✱; Verly; Caloine; Chon; P. Legrand, ✱.

MUSÉE MOILLET.

Ce musée se compose d'armes, de costumes, de meubles et d'ustensiles recueillis par M Moillet, dans ses voyages, et légués à la ville de Lille. Il est surveillé par une commission spéciale, composée comme suit :

MM. Gentil-Descamps, ✱, adjoint au maire, *délégué pour la présidence*; Legrand, ✱, avocat; Chrestien, docteur en médecine; Bachy, propriétaire.

MUSÉE TECHNOLOGIQUE.

Ce musée, dont on doit rapporter la première idée à M. le docteur Gosselet, a été organisé par la société impériale des sciences qui en a fait l'ouverture le 3 août 1856. Il présente déjà de précieux et nombreux spécimens à l'aide desquels on peut suivre les différentes phases par lesquelles doivent passer, avant d'être livrés à la consommation, les produits des diverses industries qu'il renferme.

Commission chargé de la surveillance et du classement. MM. Violette, *président*; le docteur Gosselet, *secrétaire*; Verly; Bachy; Blanquart-Evrard, ✱; Lamy; le docteur Chrestien; Meurein; le docteur Garreau.

DUNKERQUE.

Le musée de Dunkerque renferme des objets d'art et d'histoire naturelle. Les efforts tentés pour le créer remontent à l'année 1829; mais sa formation a surtout été déterminée, en 1835, par un don considérable

de M. Benoit Gernart, consul de France à Canton, auquel sont venues s'ajouter les offrandes des habitants et les acquisitions de la mairie. On remarque dans cet établissement près de 80 tableaux, la plupart de l'école flamande, dont quelques-uns ont une grande valeur. Le musée de Dunkerque a été inauguré le 27 juin 1844; il est ouvert les dimanches et fêtes, de midi à quatre heures de relevée, et les jeudis, de deux à cinq heures.

Commission du musée, MM. le maire, *président de droit*; Benj. Morel, ✽, *président délégué*; A. Philippe, *vice-président*; Gaspard fils, *secrétaire*; E. Forcade, Darras, médecin; Schoutheer fils; Develle; Dagnieau; Cuel (O. ✽); Duthoit fils; Ponchez fils, Fr. Darras; Lambert.

DOUAI.

Le musée de Douai est un des plus riches établissements de ce genre.

Il se compose en grande partie d'objets d'histoire naturelle. On y remarque de très-belles collections de mammifères, d'oiseaux, de reptiles, de poissons, d'insectes, etc., toutes classées méthodiquement dans l'ordre adopté au Jardin-des-Plantes de Paris. Il existe, en outre, une grande quantité de minéraux et de végétaux, des objets d'antiquité et de curiosité, une nombreuse collection de médailles et une galerie de tableaux, la plupart appartenant à l'école flamande.

Conservateur-préparateur. M. Potiez, Louis,

Commission du musée.

Section de la bibliothèque et des médailles. MM. Bigant, ✽, président à la cour impériale; Dubem, docteur-médecin; Duthillœul, ✽, bibliothécaire; Estabel, avoué; Minart, conseiller; Rossignol, président du tribunal civil; Taillar, ✽, conseiller; Copineau, ✽, propriétaire.

Section d'archéologie et des beaux-arts. MM. Cahier ✽, conseiller; de Warengien, idem; Delannoy, pharmacien; Imbert de la Phalécque, avocat; Dubrulle fils, architecte; Asselin, propriétaire;

Section d'histoire naturelle. MM. Balthazar, propriétaire; de Guerne, Fréd., idem; Delplanque, vétérinaire; Desmarests, Emile, avocat; Gelez fils, docteur; Maugin, idem; Maurice, Léon, avocat; Potiez-Valéry, propriétaire; Tesse, docteur; Vasse, professeur de physique; Watelle, docteur.

VALENCIENNES.

Le musée de Valenciennes possède de nombreuses collections de minéralogie, de conchyliologie et d'ornithologie.

Cet établissement est placé sous la direction d'une commission permanente. Les membres de cette commission sont :

MM. Delanoue, géologue, *vice-président*; Ed. Pesier, chimiste, *secrétaire*; Charles Courtin, naturaliste; Dutemple, chirurgien; Delgrange, naturaliste; De Bracquemont, ingénieur civil.

JARDINS BOTANIQUES.

LILLE.

La ville de Lille possède un jardin botanique qui renferme un nombre de plantes assez considérable.

DOUAI.

Le jardin botanique de cette ville est dans le meilleur état, et les leçons données par un professeur instruit, sont suivies par un grand nombre d'élèves.

Un autre établissement du même genre, mais bien plus considérable, est à la disposition de la société d'agriculture, sciences et arts, qui y fait des essais d'agronomie. Ce jardin renferme les pépinières de toutes espèces, une collection complète de plantes classées comme celles du jardin des plantes à Paris, une vaste orangerie et une serre chaude où sont renfermées plus de 5,000 plantes indigènes et exotiques.

Conservateur, M. Brassart.

THÉÂTRES.

Il en existe dans les cinq grandes villes du département et dans quelques villes secondaires.

Lille a un théâtre desservi par une troupe sédentaire qui joue l'opéra-comique, le vaudeville, la comédie et le drame.

Directeur, M. Delvil.

Douai a une troupe sédentaire dirigée par M. Gilbert David.

Les théâtres secondaires de Dunkerque, Cambrai, Valenciennes, Avesnes et Maubeuge, sont desservis alternativement par les troupes ambulantes de :

MM. Tonel-Dubuisson; René; Rancy.

ÉCOLES SPÉCIALES COMMUNALES.

Lille.

ACADÉMIE IMPÉRIALE DE MUSIQUE, SUCCURSALE DE L'ÉCOLE DE CHANT ET DE DÉCLAMATION DE PARIS.

Cette école a été fondée en 1846, d'après le vœu émis par le conseil municipal et en vertu de l'autorisation du ministre de l'intérieur. Cent élèves des deux sexes y reçoivent l'instruction gratuite de la musique.

L'académie de musique de Lille a produit plusieurs sujets distingués.

Tous les ans, la distribution solennelle des prix est précédée d'un concert dans lequel les élèves exécutent des morceaux de musique vocale et instrumentale. Les chœurs, surtout, sont ordinairement chantés avec une précision et un ensemble dont on ne peut faire trop d'éloges.

Commission de patronage et de surveillance. MM le maire, prési-

dent; Danel, *vice-président*; Bécu; Crespel, Cuvelier, Desrousseaux, Tilloy-Casteleyn, Théry.

ADMINISTRATION. *Directeur*, M. Magnien; *secrétaire-archiviste*, M. Winter.

ENSEIGNEMENT. *Professeurs*. Chant. Classe de chant et de vocalisation (demoiselles), Mlle. Florin. Classe de chant (hommes) M. Boulanger. Solfège. Pour les demoiselles : 1.^{re} classe, M. Français; 2.^e classe, M. Delannoy. Classe élémentaire, *répétiteurs*. Mlles. Duquesne et Labalette; pour les garçons, 1.^{re} classe, M. Français, 2.^e classe, M. Delannoy. Classe élémentaire, MM. Bar et Lerouge. Classe chorale pour adultes, M. Larsonneur. Piano, 1.^{re} classe, M. Lavainne; 2.^e classe, Mlles. Platel et Labalette. Violon. M. Paul Martin; suppléant, M. Vanhoutte. Violoncelle, M. Baumann, suppléant, M. Delannoy. Clarinette et basson, M. Baumann. Flûte et hautbois, M. Herman. Cor, M. Miot. Cornet à pistons et trompettes, M. Sinsoilliez.

ÉCOLES ACADÉMIQUES. *Commission administrative*. MM. le maire, *président*; Grodée, secrétaire en chef de la mairie; *vice-président*; Barrois, manufacturier; Caloine, architecte; Herlin, négociant; De Jouffroy, receveur municipal; comte de Melun, propriétaire; Menche de Loisne, ingénieur des ponts-et-chaussées; Reynart, propriétaire; Verly, architecte.

Peinture, M. Colas, *professeur*.

Dessin de la figure et modèle, MM. Colas, *professeur-directeur*; Cadet de Beaupré, *professeur en second*.

Ecole d'architecture. M. Benvignat, *professeur*.

Cours de perspective linéaire. M. Ménier, *professeur*.

Anatomie appliquée aux arts du dessin, M. Houzé de l'Aulnoit, *professeur*.

Géométrie et mécanique appliquées aux arts. M. Granofski, *professeur*.

Coupe des pierres, application à la géométrie descriptive. M. Granofski, *professeur*.

Dessin géométrique et levé de machines, M. Granofski, *professeur*.

Dessin linéaire, M. Ménier, *professeur*.

ÉCOLE D'ÉQUITATION DE LILLE. — *Commission de surveillance*.

MM. Descamps-Crespel, Debuchy, Gentil, Pommeret, vétérinaire; Steverlynck-Mallet, Tellier, juge-suppléant.

Directeur du manège, M. Ruelens.

Roubaix.

ÉCOLE DE DESSIN (fondée en 1833).

L'enseignement comprend : le dessin de la figure, le dessin d'ornement et le dessin de fabrique de tissus, le dessin linéaire et des cours d'architecture.

Conseil d'administration. MM. Piat, Sadou, Bayart.

Professeurs. M. Lepers, architecte; *professeur adjoint.* M. Dupire.

ÉCOLE DE MUSIQUE (organisée en 1838). *Commission de surveillance.* MM. Brun-Lavainne, *président*; Wattel, Catteau.

Professeurs. Classe de solfège, M. V. Delannoy; classe de chant d'ensemble, M. Catteau; classe de clarinette, flûte, hautbois et basson, M. V. Delannoy; classe d'instruments à cordes, M. Catteau; classe d'instruments de cuivre, M. Catteau.

Tourcoing.

ÉCOLES ACADÉMIQUES. *Commission administrative.* MM. le maire, *président*; Défontaine, *président honoraire*; Truche, juge-de-paix, *vice-président*; Hassebroucq, notaire, *secrétaire*; Laloy, Lefeuve, fils, Dervaux-Wetzel, Saint-Amour.

Dessin et peinture. M. Chérier, *professeur.*

Architecture. M. Maillard, *professeur.*

Musique vocale et instrumentale. M. Rosoor, *professeur.*

Dunkerque.

ÉCOLE DE MATHÉMATIQUES ET D'HYDROGRAPHIE ÉTABLIE DANS LES BÂTIMENTS DU COLLÈGE ET ENTRETENUE PAR LA MARINE.

M. Terquem, *professeur.*

ÉCOLES ACADÉMIQUES. *Commission de surveillance des écoles d'architecture et de dessin.* MM. le maire, *président*; Bourdon, négociant; Dagneau fils, négociant; Descroix, propriétaire; Philippe, Verquelle.

Professeurs. Architecture, M. Flament; dessin et peinture, MM. Dubuisson et Desmit.

Cambrai.

ÉCOLE DE MUSIQUE. *Administrateur.* M. Evrard, capitaine des sapeurs-pompiers.

Professeurs. MM. Detry, professeur de violoncelle, Tingry, professeur de violon; Duez, professeur de violon et violoncelle; Crème, professeur de clarinette; Bonnays, professeur d'instruments de cuivre; Dienne, professeur de solfège; Duez, chargé du cours des adultes.

ACADÉMIE DE DESSIN. *Commission de surveillance.* MM. Queulain, adjoint, *président*; Maréchal, *vice-président*; Foulon, rentier; Dufrenois, directeur du comptoir; Flayelle, négociant; *directeur.* M. Berger.

ACADÉMIE DE PEINTURE, SCULPTURE ET DESSIN LINÉAIRE. *Commission de surveillance.* MM. de Baralle père, architecte; Evrard Cléomède; de Baralle fils, architecte. *Professeur.* M. Grohain.

Maubeuge.

COURS DE DESSIN ET DE PEINTURE. M. Baillant, *directeur*.

Douai.

Commission des écoles académiques. M. le maire, *président*.

SECTION DES BEAUX ARTS. MM. David, *, professeur au lycée, *vice-président*; Meurant, architecte de la ville, *secrétaire*; Cahier, conseiller à la Cour impériale; De la Phalecque, propriétaire; Lamarle, *, ingénieur des ponts et chaussées en retraite.

SECTION DE MUSIQUE. MM. Desuède, *vice-président*; Dutilleul, *secrétaire*; Demon, notaire; Desmarests, avocat; Dislère, percepteur; Thomassin, propriétaire.

Cours de géométrie et de mécanique appliquées aux arts. M. Malet, fils, *professeur*.

Ecole d'architecture. M. Malet fils, *professeur*.

Ecole de dessin. MM. Chevalier-Dubrulle, *professeur*; Druelle, *professeur-adjoint*.

Ecole de modelure. M. Potiez Louis.

ÉCOLE DE MUSIQUE. MM. Heisser, professeur de vocalisation; Nourrit aîné, professeur de cor; François, professeur de violoncelle; Nourrit aîné, professeur de solfège; Hellebecque, professeur de flûte; Dubus aîné, professeur de hautbois; Lefranc, professeur de violon; Hochet, professeur-adjoint; Decarpentrie, professeur de clarinette; Heisser, professeur de piano; Demoulier, professeur de basson et d'ophicléide.

Valenciennes.

ACADÉMIE DE PEINTURE ET DE SCULPTURE, AFFILIÉE A L'ACADÉMIE IMPÉRIALE DES BEAUX-ARTS DE PARIS.

Membres administrateurs, MM. le maire, *président*; N..., *vice-président*; Ewbanck, *secrétaire*; Pierard, Rousseau, Dupire, Baisier, artiste-peintre; De Warengien, Hamoir, Courtin, De Saint-Ouen, Hédouin, Dutouquet.

L'académie est surveillée alternativement par tous les membres. Chaque mois l'administration tient une séance dans laquelle on délibère sur les besoins de l'école, d'après les rapports des membres surveillants.

Professeurs. MM. Detrez, professeur de dessin et de peinture; Fache, professeur de sculpture, modelure et ornements; Pétiaux, professeur d'architecture.

ÉCOLE DE PHYSIQUE ET DE CHIMIE. MM. Nicolet, *professeur de physique*; Pesier, *professeur de chimie*.

ACADÉMIE DE MUSIQUE. *Membres administrateurs*. MM. le maire, *président*; Teinturier, *vice-président*; Girard fils, *secrétaire*; Teinturier, Gillard, Lefebvre fils, Durieux.

Professeurs, MM. Seigne, solfège et violon; Mohr, clarinette; Hilario, flûte et hautbois; Duez, violoncelle; Lagrange, cor et cornet à pistons; N..., vocalisation et classe d'ensemble.

LISTES DES IMPRIMEURS ET LIBRAIRES

BREVETÉS, DANS LE DÉPARTEMENT.

Imprimeurs. A Lille, MM. Blocquel, Caillaux-Lecocq, Lefort, Castiaux fils, Danel, Reboux, Lefebvre, Corne dit Duquenne, Levy, Guermontprez, Leleux, Stalins. — A Roubaix, MM. Reboux, Defrenne. — A Tourcoing, M. Mathon. — A Wazemmes, M. Horemans. — A Dunkerque, MM. Lorenzo, Kien. — A Bergues, MM. Christiaens, Focqueur. — A Hazebrouck, MM. Guermontprez, Taverne. — A Bailleul, M. Vanneufville. — A Cassel, M. Dhubert. — A Cambrai, MM. Simon, Deligne, Carion, Régnier. — Au Câteau, M. Dumesnil. — A Avesnes, MM. Carton, Dubois. — A Maubeuge, MM. Levêque, Decausse. — Au Quesnoy, M. Préseau. — A Douai, MM. Adam, Ve. Céret-Carpentier, Vinois, Obez, Wartelle. — A Valenciennes, MM. Henry, Prignet. — A Saint-Amand, M. Raviart. — A Anzin, M. Bouchez.

Imprimeurs-lithographes. A Lille, MM. Blocquel, Danel, Mayeur, Salomé, Corne dit Duquenne, Bauchet, Leterme, Reboux, Leclercq, Lefebvre, Lecomte, Choquet, Ducateau, Guermontprez, Dubois, Boldoduc, Hutin. — A Roubaix, MM. Burlinchon, Ve. Béghin, Courmant. — A Tourcoing, MM. Pruvost, Mathon. — A Wazemmes, MM. Fourment, Horemans. — A Bergues, M. Sifantus-Maës. — A Dunkerque, MM. Pieters, Schoutter, Vanderest, Brasseur, Leys. — A Cassel, M. D'hubert. — A Cambrai, MM. Simon, Sauteur, Bonnier. — Au Câteau, M. Dumesnil, Mme. Ve. Terrin. — A Avesnes, MM. Viroux, Regnaudin, Dubois. — A Landrecies, M. Deloffre. — A Maubeuge, M. Decausse. — Au Quesnoy, M. Préseau. — A Trélon, MM. Tricot, Rousseaux. — A Douai, MM. Adam, Mortreux, Obez, Millescamps, Robaut, Legros. — A Saint-Amand, M. Raviart. — A Anzin, M. Bouchez. — A Valenciennes, MM. Giart, Torret, Prignet, Henry fils.

Imprimeurs en taille douce. A Lille, MM. Lecomte, Hutin, Leterme. — A Dunkerque, M. Torris.

Libraires. A Lille, MM. Blocquel, Castiaux, Lefort, Martin-Delahaye, Fremaux (D.lle), Laurent fils, Corne dit Duquenne, Petitot, femme Cufay, Reboux, Bauchet, Druart, Béghin, Puisaye, Leleu, Dufour, Minart, Vandebosche (D.lle), Govaere, Bla, Zevort (D.lle), Labitte, Rousselle, Billaux, Danel, Lévy, Guermontprez, Dubois, Pilate, Salomé, Leleux, Boldoduc. — A Armentières, MM. Cadot, Legrand (D.lle). — A La Bassée, Mmes. Bailly, Cambier (Ve.) — Cysoing, M. Mouque. — A Haubardin, M. Schoutter. — A Moulins-Lille, M. Wilmot. — A Roubaix, Masure (D.lle), Mme. Béghin, MM. Burlinchon, Reboux, Cateau (D.lle), MM. Lesguillon, Cocheteux. — A Seclin, M. Dela-

court. — A Tourcoing, MM. Pruvost, Mathon, Lepers, Vanaverbeck. — A Wazemmes, M. Horemans. — A Dunkerque, MM. Lorenzo, Gillet, Vanderest, Lecocq, Vancauwenbergh, Maillart, Pauwels (Ve.), Leys, Théry (Dame), André, Brasseur, Williers, Bacquet, Marteel (D. Ile), Vandenbussche. — A Bergues, M. Debever, Coudeville (Ve.). — A Bollezeele, M. Devulder. — A Bourbourg, M. Vandenbrouck fils. — A Gravelines, MM. Dauchel, Lebon. — A Rexpoëde, M. Marchand. — A Bailleul, MM. Schercousse, Debaene, Baelde, Vanneufville, Debusschère (D. Ile). — A Cassel, M. Lion, Dominicus (Ve.), Vandamme (D. Ile), M. Dhubert, Boedt (Ve.). — A Estaires, M. Dehaisne. — A Hazebrouck, MM. Debusschère, Réant fils, Guermontprez, Belynck (Dame), Gobrecht (Dame). — A Merville, MM. Lemire, Delpierre, Wautier, Dupont. — A Steenwerck, MM. Walle, Plouvier. — A Cambrai, MM. Hattu, Simon Lecocq, Saudeur, Deligne, Bonnier, Caron, Levêque, Denis, Baladier. — Au Câteau, MM. Dumesnil, Pillooy-Millot, Terrin (Ve.). — A Solesmes, M. Tramblyn, Gambier (Ve.). — A Avesnes, MM. Michaux, Bourgeois, Vandepitte (Dame), Dubois, Préseau (Ve.). — A Bavai, M. Jouglez, Bouchez (Ve.). — A Berlaimont, M. Gomez. — A Etrœungt, D. Ile Crevelle. — A Fourmies, MM. Buissart, Legrand. — A Gommegnies, Jouglez (D. Ile). — A Landrecies, MM. Deloffre, Capillier, Rousseaux. — A Maroilles, Dupont (Ve.). — A Maubeuge, Virlet (D. Ile), MM. Decaussenne, Delgorge. — Au Quesnoy, Navez (D. Ile), Bellain (Dame), Beaugrand (D. Ile), M. Préseau. — A Trélon, MM. Rousseau, Tricot. — A Douai, MM. Deregnacourt, Foucart, Obez, Thorez, Adam, Mongor (Dame), Lafoscade, Cérêt-Carpentier (Ve.), Madoux, Robaut, Crepin, Foucart. — A Orchies, MM. Dubois, Carpentier. — A Saint-Amand, M. Raviart, Druon (D. Ile). — A Anzin, M. Boucher fils. — A Condé, MM. Descamps, Montuelle. — A Denain, MM. Grenier, Minaux. — A Valenciennes, MM. Boucher, Benoit, Giard, Lemaître, Descamps, Ségard, Désert, Marlière.

ÉCRITS PÉRIODIQUES

Publiés dans le département du Nord.

JOURNAUX POLITIQUES :

VILLES où paraissent les Journaux.	TITRES ET SOUS-TITRES des JOURNAUX.	NOMS		
		du Propriétaire. ou du gérant.	du Rédacteur en chef.	de l'Imprimeur.
ARRONDISSEMENT DE LILLE.				
Lille.....	L'Echo du Nord	Leleux, gér. . .	Leleux	Leleux.
Idem.....	Le Mémorial de Lille et du Nord de la France.....	Destigny.....	Destigny.....	Reboux.
Tourcoing ..	L'Indicateur de Tourcoing et de Roubaix	Mathon.....	Mathon	Mathon
ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.				
Valenciennes.	Le Courrier du Nord.....	Benoit Henry.	Feytaud. . . .	Benoit Henry
Idem.....	L'Echo de la Frontière.....	<small>Boulan frères et Gandy.</small> Prignet.....	Gandy	Prignet.
Idem.....	L'Impartial du Nord.....	Prignet.....	Prignet.	Idem.
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.				
Dunkerque.	L'Autorité.....	Benj. Kien. . .	Benj. Kien.	Benj. Kien.
ARRONDISSEMENT DE DOUAI.				
Douai.....	L'Indépendant.....	Adam, gér. . . .	Adam.....	Adam.
Idem.....	Le Courrier Douaisien	Vve. Cérét et Lacquement.	D. Barrez. . .	Veuve Cérét.
ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.				
Cambrai . . .	L'Émancipateur.	Carion (Louis)	Carion (L).	Carion (L).
Idem.....	La Gazette de Cambrai.	Lévêque.....	Lévêque. . . .	Renier, Bouteau.
ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.				
Hazebrouck..	L'Indicateur d'Hazebrouck. . .	Guermontprez.	Bernast.	Guermontprez.
Cassel.....	L'Observateur du Nord, Jour- nal de Cassel.....	D'Hubert. . . .	D'Hubert. . . .	D'Hubert.
ARRONDISSEMENT D'AVESNES.				
Avesnes. . .	L'observateur des arrondisse- ments d'Avesnes, Cambrai et Valenciennes.	Viroux.	Dubois.	Dubois.

JOURNAUX NON-POLITIQUES.

Arrondissem. ^{ts}	Villes.	Titres et Sous-Titres.	NOMS des Propri.-Gérants	NOMS des Imprimeurs.
Lille.....	Lille.....	L'Écho de Lille.....	Lévy.....	Lévy.
Idem.....	Idem.....	Le Prix courant légal des marchandises en gros.....	Le syndicat des court. de com.	Vanackère.
Idem.....	Idem.....	Affiches et Annonces, Jour- nal de Lille.....	Danel et de Franciosi..	Danel.
Idem.....	Idem.....	Guide du Voyageur sur le Che- min de fer du Nord.....	Danel.....	Danel.
Idem.....	Idem.....	Le Nord musical.....	Bohem.....	Alcan Levy.
Idem.....	Wazemines..	La Gazette de Wazemmes..	Horemans...	Horemans.
Idem.....	Roubaix.....	Journal de Roubaix.....	J. Reboux...	J. Reboux.
Idem.....	Idem.....	Feuille d'Annonces.....	Idem.	Idem.
Valenciennes.	Valenciennes	La Revue agricole, indus- trielle et littéraire.....	Feytaud.....	Henry.
Dunkerque..	Bergues.....	Journal de Bergues.....	Focqueur, aîné	Focqueur... .
Douai.....	Douai.....	L'Instituteur du Nord et du Pas-de-Calais.....	Adam.....	Adam.
Idem.....	Idem.....	Jurisprudence de la Cour impériale.....	Delebecque..	Obez.
Idem.....	Idem.....	Le Gayant.....	V. Gère - aspe. l. ar.	Obez.....
Idem.....	Idem.....	L'Industrie douaisienne.....	Crépin.....	Horemans... .
Cambrai....	Le Câteau..	Le Journal du Câteau et du dé- partement du Nord.....	Dumesnil....	Dumesnil
Idem.....	Cambrai....	L'Industriel.....	Morcrette... .	Simon.
Idem.....	Idem.....	Courrier de l'Escaut.....	Denis.....	Denis.....
Avesnes... .	Avesnes... .	Le Glaneur, Feuille d'affiches de l'arrondis. d'Avesnes..	Carton.....	Carton.
Idem.....	Le Quesnoy.	La Tribune agricole.....	V. Préseau... .	V. Préseau.

AGRICULTURE.

CHAMBRES CONSULTATIVES.

La loi du 20 mars 1854 sur l'organisation des chambres d'agriculture a été modifiée par un décret du 25 mars 1852, portant qu'il sera établi, dans chaque arrondissement, une chambre consultative d'agriculture, dont les membres seront nommés par le Préfet.

Les chambres consultatives d'agriculture sont composées d'un nombre de membres égal à celui des cantons de l'arrondissement. Elles sont pré-sidées dans l'arrondissement chef-lieu du département, par le préfet.

et dans les autres arrondissements, par le sous-préfet. Elles nomment au scrutin un vice-président et un secrétaire.

Conformément aux dispositions du décret précité, M. le Préfet a, par un arrêté du 3 Juillet 1855, peocédé à la réorganisation des chambres consultatives du département.

Voici la composition de ces chambres :

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE. MM. Cuel (O. ✽), conseiller général, *vice-président*; Vercoustre, propriétaire et cultivateur à Bourbourg, *secrétaire*; Dambricourt, cultivateur et fabricant de sucre, à Steene; Delaetre, propriétaire et secrétaire de la société d'agriculture, à Dunkerque; Dufour, cultivateur, à Brouckerque; Vandercolme, ✽, propriétaire et agriculteur, à Dunkerque; Cardock, cultivateur, à Petite-Synthe.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK. MM. Cappon, cultivateur, à Vieux-Berquin, *vice-président*; Deberdt, propriétaire, *secrétaire*; Dequidt, cultivateur et propriétaire, à Sainte-Marrie-Cappel; Vandewale, idem, à Hazebrouck; Clodorez, idem, idem; Senellart-Pannier, cultivateur et adjoint, à Merville; Beck, maire à Steenvoorde; Lothé-Vandewalle, agriculteur et propriétaire, à Bailleul.

ARRONDISSEMENT DE LILLE. MM. Lefebvre, ✽, propriétaire et agriculteur, à Hem, *vice-président*; Des Rotours, ✽, propriétaire et agriculteur, à Avelin, *secrétaire*; Leroy-Dubois, cultivateur et maire, à Illies; Demesmay, ✽, cultivateur, à Templeuve; Lallemand, cultivateur et maire, à Erquinghem-le-Sec; Kuhlmann (O. ✽), fabricant de produits chimiques, à La Madeleine, correspondant de l'Institut; Messéant, cultivateur et maire, à Bois-Grenier; Desquiens, cultivateur, à Fives; Brame, député, membre du Conseil général du département; Lefebvre, cultivateur, à Lezennes; Deleplanque, cultivateur, à Esquermes; Defontaine, L. ✽, propriétaire, à Lille; Bonduelle fils, cultivateur, à Bousbecque; Lecat-Butin, ✽, cultivateur et maire à Bondues.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI. MM. Raoult, cultivateur et maire, à Iwuy; Leleu, idem, idem, à Tilloy; Tilloy, cultivateur et fabricant de sucre, à Carnières; De Beaumont, président du comice agricole; Bauchart, cultivateur et maire, à Ligny; Boulanger, cultivateur, à Doignies; Monier, cultivateur, à Aubeneul-au-Bac.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES. MM. Godart-Desmarest, propriétaire et député, à Trélon, *vice-président*; De Colnet, conseiller général, à Dompierre; Delhayé, propriétaire et ancien notaire, à Bavai; Blondeau, cultivateur et maire, à Prisches; Trempont, idem, à Beaufort; Douai-Macarez, propriétaire et cultivateur, à Ghissignies; Bever, cultivateur, à Lez Fontaine; Maillard, maire à Etrœungt; Mary, agriculteur, à Aymeries; Dervaux, idem, à Wargnies-le-Grand; Poulet, *secrétaire*.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI. MM. Billet, cultivateur et fabricant de sucre, à Cantin, *vice-président*; Vasse, professeur au lycée, *secrétaire*; Bernard fils, cultivateur, à Roost-Warendin; Fiévet, cultivateur et maire, à Masny; Morelle, idem, à Somain; Dubus, idem, à Vaziers; Guilbert-Estevez, ✱, propriétaire et maire, à Orchies.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES. M. Grar, Ed. ✱, raffineur de sucre, président de la société d'agriculture de Valenciennes, *vice-président*; Hamoir, ✱, cultivateur, à Saultain, *secrétaire*; de Courmaceul, juge-de-peace et agriculteur, à Saint-Amand; Devaine-Nicole, propriétaire et agriculteur, à Saint-Amand; Gouvion-Deroy, agriculteur, à Denain; Bonnier, juge-de-peace, à Condé; Blanquet, cultivateur et raffineur de sucre, à Famars.

SOCIÉTÉS D'AGRICULTURE. (1)

DUNKERQUE.

La Société d'agriculture de Dunkerque, comprend les cinq cantons de Dunkerque Est et Ouest, de Bergues, de Wormhoudt et d'Hondschoote.

Bureau. MM. Cuel (O. ✱), ingénieur en chef en retraite, *président*; Harcourt, *trésorier*; Candiliez, *secrétaire*.

Membres résidents.—*Canton de Dunkerque-Est.* MM. Delaetie, *vice-président*; Bouly de Lesdain, président du tribunal; Carlier, président de la chambre de commerce; Vandercolm, propriétaire à Dunkerque; Nys, id., id.; Delelis, adjoint au maire de Dunkerque; de Causant, propriétaire, id.; Debavelaer, cultivateur à Coudekerque-Branche; Loubel, cultivateur à Teteghem; Vanhoudendyck, cultivateur à Coudekerque-Branche; Bigorgne, idem, idem; Steen, maire à Uxem; Walckens, docteur en médecine, idem; Lebecque-Gomel, maire à Coudekerque-Branche; Romain Dollez, maire à Teteghem.

Canton de Dunkerque-Ouest. MM. Mahieu fils, *vice-président*; Bray-Debuyser, propriétaire à Dunkerque; Plock, ✱, ingénieur des ponts-et-chaussées; Bessar, conseiller municipal à Dunkerque; Hubert aîné, propriétaire, idem; Gaspard père, idem, idem; Gaspard fils, docteur en droit, idem; Cardock, cultivateur à Petite-Synthe; Clément, id. à Grande-Synthe; Macgherman, maire à Petite-Synthe; Coquiller, cultivateur à Grande-Synthe.

Canton de Bergues. MM. Dambricourt, *vice-président*, à Steene; Vanhove, cultivateur à Pitgam; Herrewyn, percepteur à Bergues; Guerssen, vétérinaire, idem; Demeesemaker, propriétaire, idem; Ryssen, cultivateur à Socx; Coudeville, cultivateur à Bierne; Meezemaker, idem, idem; Dnewel, cultivateur à West-Cappel; Lelieur, cultivateur à Quaedyne; de Breyne, idem, idem; Jans-

(1) Les sociétés savantes qui s'occupent en même temps d'agriculture sont inscrites au chapitre *Sciences et Arts*.

sen-Beninck, idem, idem ; Dousselaere, idem, idem ; Dewaele, idem à Pitgam ; Decroq, idem, idem ; Debaecque, homme de lettres à Bergues ; Boutten, cultivateur à Armbouts-Cappel ; Verleye, maire à Bergues ; Verhille, propriétaire, idem ; Dewaele, cultivateur à Hoymille ; Demeesemaker fils, propriétaire à Bergues.

Canton de Wormhoudt. MM. Vandenkerckove, *vice-président*, à Volkerinckove ; Vanhoutte, cultivateur à Herzele ; Houtters, idem, idem ; Bergerot, maire à Esquelbecq ; Sapelier, cultivateur à Zeggers-Cappel ; Blankaert, idem, idem ; Marcotte, idem, idem ; Deseize, idem, à Wormhoudt ; Devieille, idem, idem, Dehaele, idem, idem.

Canton d'Hondschoote. MM. Regodt, *vice-président*, aux Moères ; Danotte, cultivateur à Killem ; Wemaere, idem, à Rexpoëde ; Dewaele, idem, idem ; Vandaele, idem, à Warhem ; Bollingier, idem, idem ; Vandenbavière, idem, à Ghyvelde ; Laby, idem, idem ; Blanckaert, idem, à Bambecque ; Vandersmeersch, idem, à Hondschoote ; Lelieur, idem, idem ; Coppens, idem, idem.

Membres résidant hors de la circonscription. MM. Hamereele, cultivateur à Spycker ; Nanquette, vétérinaire à Bourbourg ; Bortier, propriétaire, à Ghistelle près Furnes ; Landron, cultivateur à Brouckerque.

BOURBOURG.

La société de Bourbourg comprend les cantons de Bourbourg et de Gravelines.

Bureau. MM. Demeunynck, *, maire de Bourbourg, *président* ; Waguet, maire de Bourbourg-Campagne, *vice-président* ; Vandenbavière, cultivateur à Loon, *idem* ; Vercoustre, conducteur de la 2.^e section des Waeteringues, *secrétaire* ; Nanquette, vétérinaire à Bourbourg, *secrétaire-adjoint* ; Deschodt, propriétaire, *trésorier-bibliothécaire*.

Membres honoraires. MM. Vanwormhoudt, conseiller d'arrondissement, à Gravelines ; Bachelier père, ancien maire, à Cappelle-brouck

Membres titulaires. — *Canton de Bourbourg.* MM. De Coussemaker, *, conseiller-général, à Bourbourg ; Decarpentry, juge-de-paix, id. ; de Foucauld, président de la 2.^e section des Waeteringues, id. ; Vercoustre, propriétaire, id. ; Lysensoove, herbager, id. ; Deschodt, cultivateur, idem ; Delcourt, pépiniériste, idem ; Duval, vétérinaire ; Louf, cultivateur à Bourbourg-Campagne ; Tettart, id., id. ; Tettart, Aug., idem ; Belle père, propriétaire, idem ; Belle, Ed., cultivateur, idem ; Derendre, idem, idem ; Vercoustre, Vict., idem, idem ; Ryckevaert, idem, idem ; Derendre-Vandenbroucque, idem, idem ; Billangé, idem, idem ; Duytsche, idem, idem ; Desmidt, idem, idem ; Dufour, idem, à Brouckerque ; Debavelaer, idem, idem ; Francke,

Landron, idem, idem : Lysensoone, idem, à Capellebrouck ; Mahieu, idem, idem ; Landron, Louis, idem, à Looberghe ; Meesemaeker, idem, idem, Derycke, idem, idem ; Derans, idem, idem ; Landron, Désiré, idem, idem ; Bellangé, idem, idem ; Wemaere, maire à Spycker ; Senaeme, P., idem, idem ; Senaeme, J., idem, idem ; Senaeme, B., idem, idem.

Canton de Gravelines. MM. Vanwormhoudt, entrepreneur et cultivateur à Gravelines ; Longueval, maire à Loon : Fétel, cultivateur, idem ; Caron, idem, idem ; Fétel-Longueval, idem, idem ; Thelliez, idem, idem ; Hubert, idem, idem ; Fournier, idem, idem ; Backeroot, idem, idem ; Louf, idem, à Saint-Georges.

HAZEBROUCK.

Bureau. MM. Cappon, *président* ; Cleenewerck, ✱, *vice-président* ; Deberdt, *secrétaire* ; Claudorez, *trésorier*.

Membres. MM. Senellart-Pannier, à Merville : Descure, à Wallon-Cappel ; Villette, à Pradelles ; Joie, à La Gorgue ; Dequidt, à Sainte-Marie-Cappel ; Bouillez-Verhaeghe, à Merville ; Beck, à Steenvoorde ; Bourel-Bourel, à Hazebrouck ; Dumont, à Ebblingham ; Schrevere, à Zuydpeene ; Luteen, à Merville ; Moreel, à Ecke ; Deschodt, à Hazebrouck ; Vandewalle, idem ; Massiez, id. ; Deberdt, H., à Caestre ; Duburcq, à Hazebrouck ; Lobbedez, idem ; Duquesne, à La Gorgue ; Decauter, à Boeschèpe ; Demeerseman, à Borre ; Loridan-Hullebert, à Estaires ; Vandaele, à Zermezele ; Claudorez, à Morbecque ; Desreumaux, à Wemaers-Cappel ; Rohart, à Estaires.

BAILLEUL.

Bureau. MM. Béhaghel, conseiller général, *président* ; Lotté-Vandewalle, conseiller d'arrondissement, *vice-président* ; Gourmez-Caboche, *secrétaire* ; Baelde, P., *trésorier*.

Membres résidants. MM. Stoppelgast, maire de Bailleul ; Decoussemaker, Henri ; Colpaert-Valerberghe ; Declercq ; Decoussemaker, Max. ; Duverlie, Salomé, vétérinaire ; Debruyne, Lauwrière, Delerue, Delangre, David, Hopsomer, Dumetz, docteur en médecine ; Cortyl, Deswaerte, Devos, Vanpouille, Flahaut, Demeerseman, docteur en médecine ; Vandewalle.

COMICE AGRICOLE DE L'ARRONDISSEMENT DE LILLE.

Créé par arrêté du Préfet du 22 août 1853.

Ce Comice est composé de 5 membres honoraires, de 480 membres titulaires et de 30 membres correspondants.

Membres honoraires. MM. le Préfet du Nord, *président* ; le général commandant la division, le secrétaire-général de la Préfecture, le maire de Lille, Desmazières, botaniste à Lambersart.

Bureau. MM. Lefebvre, *, propriétaire, *président* ; Defontaine, L., *, propriétaire, *vice-président* ; Lecat-Butin, cultivateur, *, *idem* ; Loiset, médecin vétérinaire, *secrétaire-général* ; Charles, *idem*, *secrétaire-adjoint* ; Defontaine, F., propriétaire, *bibliothécaire-archiviste* ; Tripiez-Durieux, *idem*, *trésorier*.

AVESNES.

Bureau. MM. Mailliez aîné, *président* ; Havré, *vice-président* ; Caverne fils, *secrétaire* ; Fossez, *secrétaire-adjoint* ; Dellache, *trésorier* ; Colinet, *bibliothécaire* ; Bourgeois, *bibliothécaire-adjoint*.

Membres. MM. Tordeux, filateur à Avesnes ; Aubry, négociant, *idem* ; Legrand, Th., filateur à Fourmies ; Azambre, propriétaire à Avesnes ; Hennet, *idem*, *idem* ; Gossart, négociant, *idem* ; Mary, propriétaire à Aymeries ; Boy-Cannier, *idem*, au Quesnoy ; Lelong, maître de postes à Avesnes ; Vandepitte, professeur, *idem* ; Douay-Macarez, fabricant de sucre à Ghissignies ; Rogier, juge-de-peace à Trélon ; Godefroy, propriétaire à Avesnes ; Darcy, *idem*, à Sains ; Desquiens, *idem*, à Favril ; Godard-Desmarest, *idem*, à Trélon ; de Saint-Aubin, *idem*, à Sassegnies ; Wagnier fils, *id.*, à Semousies ; de Nédonchel, *idem*, à Doullers ; Poncet, vétérinaire au Quesnoy ; Wasquier, *idem*, à Doullers ; Hédon, *idem*, à Cartignies ; Sary, *id.*, à Berlaimont, de La Gorce, président du tribunal à Avesnes ; Maurice, avocat, *idem* ; Blanchard, propriétaire à Baslieu ; Evard, juge-de-peace à Avesnes ; de Colnet, propriétaire à Dompierre ; Martin, capitaine en retraite à Fayt ; Brillet, négociant à Doullers ; Juniet, propriétaire à Saint-Hilaire ; Maillard, maire à Etrœungt ; Lambret, notaire à Cartignies ; Gosse, propriétaire à Petit-Fayt ; Legrand, *idem*, à Haut-Lieu ; Hazard, *idem*, à Moustier ; Letorel, *idem*, à Trélon ; Marchand, notaire, à Avesnes ; Dervaux, propriétaire à Wargnies-le-Grand ; Collart fils, à Baslieu ; Madoulé, vétérinaire, à Landrecies ; Moquet, *id.*, à Maroilles ; Halin, propriétaire à Cartignies ; Rivière-St.-Fleury, *idem*, à Avesnes ; Bourgeois, professeur, *idem* ; de Préseau, *idem*, *idem* ; Maillard, *idem*, *idem* ; Guillain-Thiebaut, *idem*, à Etrœungt ; Fauquet, *idem*, à Avesnes ; Dineux-Havée, *idem*, *idem*.

Haras.

Le service des haras a été organisé en vertu d'une ordonnance du 10 décembre 1833.

Il existe dans le département cinq stations d'étalons impériaux ; elles sont placées à Avesnes, Bavai, St-Amand, Le Cateau et Bourbourg et comprennent ensemble 14 étalons.

Sur un vœu exprimé par le Conseil général, dans sa session de 1853, M. le Préfet du département du Nord, par arrêté du 17 janvier 1854, a ordonné le placement des étalons départementaux chez des cultivateurs dont la probité, la position de fortune et les connaissances agricoles et

hippiques présentent toutes les garanties désirables. Les détenteurs d'étalons sont responsables, pendant six années, des reproducteurs qui leur sont confiés; ils doivent les soigner suivant le mode adopté dans les haras impériaux; les amener, si la distance le permet, aux concours régionaux, et les soumettre aux fréquentes visites des délégués de l'administration; mais, au bout de ces six années, l'étalon devient leur propriété exclusive. De plus les bénéfices de la saillie, dont le prix est de 5 fr., appartiennent à l'étalonnier qui a la faculté, après l'époque de la monte, fixée du 1.^{er} février au 30 juin, d'employer l'étalon aux travaux agricoles.

Les étalons départementaux au nombre de quinze sont placés, savoir :

Dans l'arrondissement de Lille.....	2
de Dunkerque.....	2
d'Hazebrouck.....	2
de Cambrai.....	3
d'Avesnes.....	4
de Douai.....	1
de Valenciennes.....	1

Total.... 15

Outre les étalons ci-dessus désignés, il existe dans le département du Nord 46 étalons approuvés ou autorisés, qui comme les premiers, font le service de la monte dans les divers arrondissements.

Des fonds sont affectés dans le budget départemental à l'amélioration de la race chevaline. Le Conseil général a voté, à cet effet, dans sa session de 1856, un nouveau crédit de 46,000 fr. pour être affecté à l'achat d'étalons.

Art vétérinaire.

Le nombre des vétérinaires brevetés exerçant dans le département est de 77, qui se répartissent par arrondissement, savoir :

Dunkerque, 4; Hazebrouck, 4; Lille, 16; Cambrai, 17; Avesnes, 17; Douai, 3; Valenciennes, 12.

ASSOCIATION VÉTÉRINAIRE DES DÉPARTEMENTS DU NORD ET DU PAS-DE-CALAIS.

Autorisée par décision ministérielle du 14 octobre 1844.

Président. M. Pommeret, médecin-vétérinaire, à Lille.

Secrétaire, M. Delplanque, idem, à Arras.

Drainage.

Un crédit de 3,600 fr. a été inscrit au budget départemental de 1858 pour le service du drainage.

Ce service, qui comprend un ingénieur-draineur et deux aides-draineurs, a été organisé par arrêté du 20 janvier 1856.

Ingénieur-draineur. M. Dubois, à Lille.

INDUSTRIE. — COMMERCE.

CHAMBRES DE COMMERCE.

Ces chambres ont été renouvelées en 1852 et 1853, par voie d'élection, conformément aux dispositions des décrets des 3 septembre 1851 et 30 août 1852. — Elles sont composées ainsi qu'il suit.

LILLE. MM. le Préfet *président d'honneur* ; Kuhlmann, (O. ✱), *président* ; Verley, ✱, *vice-président* ; Lefebvre, ✱, Tilloy-Casteleyn, Rouzé, ✱, Bernard, Loyer, Scrive-Bigo, ✱, Delesalle, Descat-Leleux, Bonte, Descamps, Decroix, Wattine-Bossut, Vanderhagen.

Secrétaire de la chambre, M. Blondeau.

DUNKERQUE. MM. Carlier, ✱, *président* ; Féron, ✱, Morel-Agie, ✱, Choquet, Petit, Collet-Taverne, Verleye, Bourdon, Becq.

VALENCIENNES. MM. Lefebvre, Emile, *président* ; Canonne, *vice-président* ; Renard, à Fresnes, Blanquart, à Famars ; Lefebvre, Carlier-Mathieu, ✱, Hamoir, Leville, Delame-Lelièvre, à Valenciennes ;

Membres correspondants dans l'arrondissement d'Avesnes, MM. Dumont, maître de forges à Ferrière-la-Grande, Hamoir, idem, à Maubeuge, et Gossart, ✱, ancien maire, à Avesnes.

Secrétaire de la chambre, M. E. Bouton.

CHAMBRES CONSULTATIVES DES MANUFACTURES, FABRIQUES, ARTS ET MÉTIERS.

Trois chambres consultatives sont établies dans ce département, à Tourcoing, à Roubaix et à Cambrai. Voici la nomenclature des membres qui les composent :

TOURCOING. MM. Jourdain-Défontaine, Leplat-Desnoulet, Desurmout-Desurmout, Lucien Nolle, Duvillier-Duriez, Lamourette, Laurent, Requillart, Lorthiois-Desplanques, Motte, Jonglez-Wattel, Deroubaix.

ROUBAIX. MM. Defrenne, Screpel, Grimonprez-Bossut, Pollet, Eeckmann, Mimerel fils, Lefebvre, Delfosse, Descat, Requillart Screpel, Wattine-Bossut, Roussel-Dazin.

CAMBRAI. MM. Feneulle, Wallerand, Pierson, Boitelle père, Cornaille-Leroy, Lallier, Delloye, Seydoux, Petit-Courtin, Bertrant, Milcent, Brabant, Quenchon.

Inspection du travail des enfants dans les manufactures.

Inspecteur spécial du département. M. Dupont.

COMMISSIONS D'INSPECTION

ARRONDISSEMENT DE LILLE. MM. le Préfet, (C. ✱), *président*, De Melun, conseiller général, *vice-président*; Durieux-Forret, propriétaire, *secrétaire*; Kolb-Bernard, ✱; Tailliar père, idem; Dumon, receveur; des hospices Binaut, docteur en médecine; Dehaut-Deleruyelle, propriétaire; Malfait, idem; Caux, vérificateur des poids et mesures; Remy-Meurisse, propriétaire; Ed. Defontaine, ✱, ancien président du tribunal civil; Nys-Meurain, ancien manufacturier; Vandebogaert, idem; Dehaut, ancien notaire; Mas, négociant; Desfontaines, prop.; De Caulaincourt, prop.; De Germiny, idem; Rouzière-Cavalier, ancien négociant; Jonglez-Deligne, prop.; Bommart-Crépy, ✱, prop.; Scribe-Labbe, ancien manufacturier; Vandercruyssen, fils, prop.; Morisson, docteur en médecine; Bayard, conseiller municipal à Armentières; Boussebart, ancien notaire idem; Fretin, ✱, maire à Quesnoy-sur-Deule; Dubusset docteur en médecine, idem; Cottignies, notaire à Seclin; Bulteau, brasseur, à Pont-à-Marcq; Six, tanneur, idem; Delannoy, conseiller municipal à Templeuve; Paquet, propr. à Cysoing; Parent, maire, à Lannoy; Brame, prop. idem; Decottignies, commerçant, idem; Briffault, cultivateur, à Flers; Deledeuille, officier de santé, à Haubourdin; Leclercq-Grandel, propr. à Wazemmes; Fays, prop., idem; Brasme, rentier, idem; Auffray, capitaine en retraite, idem; Lecomte, prop. à Moulins-Lille; Denniel, idem; Jeanson, pharmacien à Armentières; Prevost, conseiller municipal à Templeuve; Menche, prop. et maire à Haubourdin; Lefebvre-Crombez, négociant, idem; Célarier, ancien commissaire-priseur à Loos; Billon, docteur en médecine, idem; Billet, marchand à Halluin; Demeester, propr., idem; Dujardin, propriét. à Roubaix; Pruvost, prop., idem; Pennel, prop. à Ronchin; Flipo, prop.; Dubar-Delepaul, négociant, idem; Delahaye, pharmacien à Seclin; Leroy, prop. à La Madeleine; Messean, idem, à Comines; Froidure-Lambin, id. id.; Ghesquière, id. id.; Catteau-Lauwick, id. id.; Despretz, tanneur à Wazemmes; Meurillon, propr. à Comines; Gennevoise, avocat à Lille; Nollet, négociant à Tourcoing; Masnou, avocat à Lille; Derbigny, prop. à Haubourdin; Duverdyn, id. id.; Bonte, id. id.; Lepers, maire à Flers; Flament-Charvet, prop. à Lille; Debuchy, id., à Roubaix; Bulteau-Delerue, id. id.; Brulois, id. id.; Delbecq, prop. à Esquermes; Delemer-Peuvin, id. id.; Lepercq, brasseur à Quesnoy-sur-Deule; Ollivier-Charvet, propr. à Lille; Roussel, id. à Wazemmes; Monnet, id. à Hellemmes; Henri, docteur en médecine à Seclin; Dujardin, rentier; Bayard, officier supérieur en retraite à La Madeleine; Quecq, avocat à Lille; Tailliar fils, prop. id.; Honoré, id. à Marcq-en-Barœul; Pouillet-Brunel, id., id.; Binauld, id. id.; Gruez, capitaine de douanes en retraite, à Wambrechies; Butin, pépiniériste, id.; Destombes-Leroy, prop. à

Tourcoing ; Delputte, fabricant, id. ; Apprederis, propriétaire, id. ; Baudoux, ancien notaire à Phalempin ; Pipelart, marchand, idem ; Brulois, cultivateur à Wasquehal ; Selosse, id. id. ; Mille, propr. à Moulins-Lille ; Gonnnet, prop. à Lille ; Mourcou, id. ; Lardinois-Goudeman, id. ; Guichard-Evrard, id. ; Rouré, prop. à Willems ; Chantraine-Dubar, rentier, id. ; Deharnin, id. id. ; Montardier, id. à Tourcoing ; Sarrazin, prop. à Wazemmes.

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE. MM. Delaeter, doyen-curé de St.-Eloi à Dunkerque ; Morel, conseiller municipal, id. ; Meneboo, docteur en médecine, id. ; Lebleu, id. et conseiller municipal à Dunkerque ; Bonvoisin, inspecteur primaire, id. ; Deleflie, maire à Watten ; Hilst, id. à Armbouts-Cappel ; Favier, receveur d'enregistrement, à Hondschoote.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK. MM. Behaghel, membre du conseil général, à Bailleul ; Degruson, id., à Merville ; Yon Hadou, ancien nég., id., Debloek, vérif. des poids et mesures, à Hazebrouck.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI. MM. Defrémery, conseiller d'arrondissement, à Cambrai ; Toussaint-Lallier, négociant, idem ; Cousin-Humbert, prop. au Câteau ; Eraux-Chantreuil, marchand de draps, id. ; Sartiaux, prop. ; Desrousseaux, curé de Saint-Gery, à Cambrai ; Stiévenart, prop., id. ; Bouchez, vérificateur des poids et mesures, id. ; Crépin, conseiller général, à Proville ; Boulanger, conseiller d'arrondissement, à Doignies ; Ségard, curé à Rumilly ; Sorlin, prop. à Banteux ; Delafons, id. au Câteau ; Flayelle, notaire, idem ; Collery, cultivateur, id.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES. MM. Véry, prop. à Saint-Hilaire ; Darcy père, id. à Sains ; Girod, vérificateur des poids et mesures ; Maillard, propr. à Etrœungt ; Tellier, avocat, à Monceau-Saint-Vaast ; Marsy, pharmacien à Landrecies ; Philippe, brasseur à Maubeuge ; de Lagorce, prop. id. ; Mathieu, médecin à Hautmont ; Marchand, prop. à Maubeuge ; Baillon-Pluchard, prop. au Quesnoy ; Lustremant, médecin à Wagnies-le-Petit ; Carlier fils, propr. à Villers-Pol ; Lefebvre-Douay, prop. au Quesnoy ; Couvey, marchand de bois à Solre-le-Château ; Divry, notaire à Fourmies ; Deloué, prop. à Anor ; Macaigne, notaire à Trélon ; Delhaye, ancien notaire à Bavai.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI. MM. Mellez, négociant à Douai ; Wautiez, vérificateur des poids et mesures ; Boutique, avoué à Douai ; Tréca-Leleu, propriétaire, idem ; Imbert de La Phalecque, avocat idem ; Potiez, propriétaire, id. ; Lavoix, receveur municipal id. ; Desuède, propriétaire id. ; Bourgois, inspecteur de l'instruction primaire, id.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES. MM. Lemer, à Bruille-Saint-Amand ; Delinsel, maire à Denain ; Loriaux, vérificateur des poids et mesures à Valenciennes ; Collet, avocat à Valenciennes ; Paillard

père, ancien notaire à Valenciennes; Dugimont, ancien juge-de-
paix à Valenciennes; Mention, maire à Condé; Renard, membre du
conseil général, à Fresnes; Baligand, percepteur à Mortagne; Di-
dier, avocat à Valenciennes; Desespringalle, membre du conseil
général, à Saint-Amand; Bouchez, conseiller d'arrondissement, à
Bouchain; Bruneau, percepteur à Fresnes; Mocq, ancien maire à
Lourches; Collet, propr. à Haspres; Caudron, médecin à Condé;
Ravrois, propr. à Valenciennes; Delinsel, propr. à Onnaing; Cheval,
propr. à Etreux.

BANQUE DE FRANCE. — SUCCURSALE DE LILLE.

Un décret du Gouvernement provisoire, en date du 27 avril 1848, à
réuni la Banque de Lille à la Banque de France.

Directeur, M. Verley, ✱; *administrateurs*, MM. Bernard,
Champon-Dubois, Cuvelier, Heurté, Huet-Colombier, Rouzé, ✱,
Verstraete, Descamps, N. . . ; *censeurs*, MM. Charvet-Barrois,
Decroix, Pollet.

SUCCURSALE DE VALENCIENNES. *Directeur*, M. Delcourt Dubois;
administrateurs, MM. Delame-Lelièvre, Dupont, Lefebvre, Dècle,
Hollande, Ewbanck, Carlier-Mathieu, ✱; Bracq-d'Abancourt, Ha-
moir; *censeurs*, MM. Canonne, Leuret, Blanquet; *caissier*, M. Gras;
contrôleur, M. Verron; *comptable*, M. Honoré.

SUCCURSALE DE DUNKERQUE. *Etablie par décret du 13 juin 1855.*
Directeur, M. Coffyn; *administrateurs*, MM. Beck père, Thierry,
Vancauwenberghe, Collet-Taverne, Choquet, Durin, Malo, Bon-
varlet, De Clebsattel, ✱; *censeurs* MM. Carlier, ✱, Féron, ✱,
Morel, ✱; *caissier*, M. Hepp; *contrôleur*, M. Champeaux; *expédi-
tionnaire*, M. Le Raz.

COMPTOIR D'ESCOMPTE DE L'ARRONDISSEMENT DE LILLE.

Société anonyme autorisée par décret impérial du 10 mai 1854.

Directeur, M. Kiener; *caissier*, M. Flamen; *conseil d'administra-
tion*, MM. Catel-Béghin, Descat-Leleux, Droulers, ✱, Grandel-
Parvillez, Groulois, Honnorat, Kuhlmann (O. ✱), Lonck-Maccartan,
Marchant-Deshorgnies, Mionnet, Noyelle, Scribe; *censeurs*, MM.
Richebé (O. ✱), Decoster-Agache, Maracci.

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE DUNKERQUE.

L'établissement de ce comptoir a été autorisé par arrêté ministériel du
10 juillet 1848.

Directeur, M. Petyt; *sous-directeur*, N. . ; *caissier*, M. Huyssens-
Pauwels; *Conseil d'administration*, MM. Dumoulin, Morel-Agie,
Huret fils, Vancosten.

BOURSES DE COMMERCE.

Quatre bourses de commerce existent dans le département du Nord; elles
sont établies à Dunkerque, Lille, Douai et Valenciennes.

BOURSE DE DUNKERQUE. Douze agents de change y exercent cumulativement les fonctions de courtiers de commerce et de courtiers d'assurance.

MM. Caillier, *syndic*; Sergent, *premier adjoint*; Plaideau, *deuxième adjoint*; Debaeker, Salomez, Sapelier, Symph., Leroy, Deman, Bessac, Sapelier, H., Spiers, Vandercolme fils.

BOURSE DE LILLE. MM. Verbiest, *syndic*; Duquesnoy, Dupuis, Liagre, Olivier, Prat, *adjoints*.

Il y a en outre dix courtiers de commerce.

MM. Salembier, *syndic*; Helley, *premier adjoint*; Colle, *deuxième adjoint*; Roland, Degueuser, Colle, Blancho, Desmyttère, Mercier, Werquin, Desoubry.

BOURSE DE DOUAI. Trois agents de change y exercent cumulativement les fonctions de courtiers de commerce.

MM. Barré-Brice, Lasorne, Douille.

BOURSE DE VALENCIENNES. Il doit y avoir six agents de change et quinze courtiers de commerce, aucun n'est encore pourvu d'une nomination régulière.

Agents consulaires étrangers en résidence dans le département.

DUNKERQUE. MM. Bonvarlet, consul de Danemarck et de Hanovre; Bourdon, consul de Prusse; Allard, consul des Pays-Bas; Cousin, vice-consul des Pays-Bas; Morel-Agie, consul de Hambourg, de Brême, de Lubeck, des Etats-Unis d'Amérique et du Mexique; Thierry, consul de Suède et de Norwège; Morel, *, vice-consul de Portugal; Dewulf, consul de Belgique; Morel, vice-consul du Mexique, agent consulaire d'Autriche et de Toscane; Carlier, consul de Mecklenbourg; Chamonin, vice-consul de Sardaigne et vice-consul d'Espagne; Darras, vice-consul des Deux-Siciles; Féron, vice-consul du Brésil et du Mexique; Norman-Pringle, consul d'Angleterre; Pezet, vice-consul de la république du Pérou; Vanderest, consul de la Confédération-Argentine; C. Debaecque, vice-consul de Russie; P. Debaecque, consul de Costa-Rica; Collet, consul de la république de Vénézuëla.

LILLE. MM. Ph. Decoock, consul de Belgique; Decoock fils, vice-consul, idem.

VALENCIENNES. M. Edouard Ewbank, consul de Belgique.

GRAVELINES. M. Demarle, vice-consul de Suède et de Norwège.

COMMISSIONS CANTONALES DE STATISTIQUE.

Un décret du 1.^{er} juillet 1852, a établi dans chaque canton une commission de statistique chargée de remplir et de tenir à jour pour les communes de la circonscription cantonale, deux tableaux contenant des séries de questions sur les faits statistiques dont il importe que le Gouvernement ait la connaissance annuelle, et sur ceux qui, par leur nature

ne peuvent être utilement recueillis que tous les cinq ans. — Les membres des commissions sont nommés par le Préfet. — Dans les villes chefs-lieux de département ou d'arrondissement, comprenant plusieurs cantons, il n'y a qu'une seule commission. — Les Préfets et Sous-Préfets sont présidents de droit des commissions établies dans les chefs-lieux de département et d'arrondissement. Les autres commissions ont un président nommé par le Préfet. Chaque commission peut élire un ou plusieurs secrétaires-archivistes.

Les commissions cantonales de statistique du département du Nord, sont composées comme suit :

ARRONDISSEMENT DE LILLE.

Cantons de Lille. MM. Richebé, (O. ✱ ⚔), maire; Bernard, cons. gén.; Kuhlmann, id.; De Melun, id.; Rouzé, cons. d'arr.; Pajot, id.; Lefebvre, doyen-c.; Honoré, id.; Aernouts, id.; Leconte, id.; N. . . , id.; Bafaleur, id.; Vieillard-d'Estrées, dir. des dom.; Renard, dir. des cont.; Leroy, dir. des Douan.; Bourdon, juge; Lejosne, j.-de-p.; Dancoisne, id.; Bougenier, id.; Delerue, id.; Brame, v.-prés. des hosp.; Cazeneuve, id. du bur. de bienf.; Le Glay, arch. Bernot, dir. de l'éc. prof.; Verley, dir. de la Banq.; d'Hastrél, insp. des for.; Dumon, rec. des hosp.; Marteau, arch.; Marquette, ag.-v. chef; Brigandat, doct.; Cleenewerck, cons. de préf.; Gosselet, doct.; Binaut, doct.; Ambert, rég. des tab.; Guilhem, rec. gén. des fin.; Desrousseaux, not.; Deledicque, id.; Cousin, av.; Delannoy, av.; Gentil-Descamps, adj.; Théry, av.; Degrimonpont-Vernier, fil.; Delesalle, id.; Longhayé, nég.; Scribe, fab.; Dorémieux, nég.; Machu père, fab.; Mas, nég.; Verstraete, id.; Charvet, id.; Toussin, fil. Steverlynck-Mallet, nég.; Prévost, prop.; Bernard, nég.; Danel, imp.; Ricouart, entr.; Steverlynck-Desmons, fil.; Daumas, nég.; Courbon, fil.; Calaisse, nég.; Fays, prop.; Dehau-Deleruyelle, prop. Tierce, arch.; Derode, prop.; Séon, vét.; Choisy, cl. de not.; Delefosse, av.; Werquin, prop.; Bacq, id.; Defontaine, id.; Obert, id.; Delattre, id.; Sénéchal-Ovigneur, id.; Réville, id.; Fievet-Delemer, id.; Venot-Cazier, id.; Hautbois, méd.; Carrière, maire; Frappé-Leloir, cult.; Dumoutier, pr.; Richebé, maire; Bachy, pr.; Castel, fab.; O'Delant, maire; Montaigne, id.; Bajoux, cult.; Bigo-Tilloy, maire; Houvenaghel, prop.; Miellez, hort.; Vanlaton, curé; Pucelle, cult., Mourmant, maire; Loyer, adj.; Bonnet, prop.; Herlemont, curé; Lefebvre, fab.; Olivier, doct.; Lesaffre, maire; Gadenne, cult. Picavet, id.; Cornille, id.; Masquelier, id.; Meurisse, maire; Hochart, percept.; Desmazières-Maquet, prop.; Defives, ferm.; Bailly, pép.; Salembier, maire; Leroy, adj. Claies, cult.; Danset, man.; Vte Obert, maire; St-Léger, curé; Delos, cult.; Pollet, id.; Catry, prop.; Desbonnets, cult.; Morelle, maire; Panckoucke, perc.; Dubuisset, cult.; Lefebvre, maire; Baudoux, cult.; Defrenne, maire.

Canton d'Armentières. MM. Dansette, maire; *président*; Bayart, nég.; Rogeau, cult.; Boussemar, rec.; Jeanson, pharm.; Cerf, perc. Bouvart, princ.; Dernoncourt, sec. de la m.; Lemor, insp. de douan.; Musin-Lespagnol, écon.; Briait, maire; Brame, adj.; Decoster, sec. de la m.; Villers, maire; Decherf, adj.; Duhem, maire; Deron, cult.; Samyn, sec. de la m.; Roussel, maire; Delobel, adj.; Pollet, maire; Denoyelle, adj.; Legourmand, maire; Delannoy, brasseur; Wicart, march.; Dancoisne, secrét. de la m.; Messéant, maire; Prin, adj.

Canton de La Bassée. MM. Ybert, maire, *président*; Leleux, greff. de j.-de-p.; Denabrif père, perc.; Costement, ag.-v.; Cousin, not.; Proost, adj.; Candelier, cult.; Dilly-Bavière, id.; Dhennin-Lefebvre, id.; Marsy père, id.; Denis, id.; Béghin-Descamps, id.; Lestarquit, id.; Bouve, inst.; Delagorce, j.-de-p.; Legrand, comm. de pol.; Morel, rec. des dom.; Duchâteau, inst.; Lesage, vét.; Serurier, not.; Lefebvre, maire; Degruson, curé; Lemaire, adj. Glauchetq, inst.; Barbry, fab.; Danel, id.; Lefebvre, id.; Dubrulle, cult. Rivière, dist.; Dubrulle, id.; Chombart, maire; Brunelle, adj.; Cogez, fab.; Desurmont, prop.; Huage, cult.; Boulongne, id.; Chombart, maire; Chombart, cult.; Lezie, id.; Caudrelier, curé; Romon, maire; Brassart, curé; Lallemant, adj.; Conia, cult.; Lecocq, id.; Pionnier, id.; Delfosse, maire; Weymel, adj.; Dutilleul, not.; Denis, pharm.; Lys, méd.; Boidin, prop. Catteaux, id.; Catteaux, fab.; Chombart, maire; Chombart, m. du cons. gén.; Delgrange, perc.; Canyn, curé; Carré, cult.; Lefebvre, id.; Desnoulet, inst.; Delattre-Delerue, prop.; Cordonnier, maire; Pennequin, curé; Brasme, cult.; Leroy-Leroy, fab.; Feron, méd.; Deron, not.; Adam, cult.; Leclercq, id.; Leroy-Dubois, maire; Rigaut, adj.; Hazebrouck, cult.; Becquet, id.; Rigaut, id.; Delerue, id.; Desnoulet, inst.; Lallemant, maire; Vincent-Treulite, cult.; Lemaire, cons. mun.; Gruson, id.; Delangre, curé; Leclercq-Mortelecque, maire; Delecourt, cult.; Pollet, id.; Leclercq-Despature, id.; Duchatelet, institut.

Canton de Cysoing. MM. Duhaut, maire, *président*; Brame, cons. gén.; Revel, j.-de-p.; Salembier, doyen-c.; Delerue, adj.; Roussel, rec. de l'enr.; Delinselle, not.; Huin, maire; Carpentier, secr. de la mairie; Foutry, maire; Hennion, rec. des douan.; Thierry, cult.; Deffontaines, id.; Cretin, adj.; Mulle, cult.; Maigret, adj.; Dauchy, cult.; baron de La Grange, maire; Carpentier, cult.; Dufrenois, maire; Desbouvry, inst.; Mouque, maire; Nicolle, id.; Bulteau, pr.; Lefebvre, maire; Desmazières, rent.; Pollet, adj.; Baratte, maire; Baratte, cons. d'arr.; Lancelle, doyen-c.; Delannoy, perc.; Cocheveux, fab.; Hovine, maire; Pollet, cult.

Canton d'Haubourdin. MM. Menche, maire, *président*; Dhalluin, doyen-c.; le comte d'Hespel, cons. gén.; Dary, rec. de l'enr.; Derbigny, prop.; Labbe, arp.; Delesalle, maire; Delfortry, curé; Cazier,

maire; Desplanques, curé; Cazier, E., prop., Procureur, maire; Laumondays, curé; Lelong, maire; Lefebvre, prop.; Lelong, id.; Lallemand, maire; Mathelin, maire; Hochart, maire; Becuwe, curé; Hochart, prop.; Waymel, maire; Foucart, adj.; Carlier, maire; Lutun, adj.; Coisne, maire; Vandenen, prop.; Josson, not.; Billon, maire; Hochesteter, chim.; Platel, ferm.; Brice, maire; Coustenoble, prop.; Bernard, maire; Fremaux, cult.; Salomé, maire; Hochart, adj.; le comte O. d'Hespel, maire; Deleporte, meun.; Menu, not.; Flament, prop.

Canton de Lannoy. MM. Parent, maire, *président*; Delahaye, doyen-c.; Rossert, recev. de l'enreg.; Semet, secrét. de mairie; Truffaut, greff. du juge-de-paix; Brame, cons. munic.; Mulle, brass. De Lecluse, cl. de not.; Deffrenne-Delerue, filat.; De la Girennerie, maire; De Brigode fils, prop.; Chuffart, boul.; Havez, maire; Cordonnier, cult.; Pille, maire; Delecourt, perc.; Delerue, prop.; Salembier, maire; Duméril, perc.; Defontaine, ferm.; Agache, rent.; Boucherie, maire; Leroy, curé; Vandercruissen, cons.-mun.; Descat, teint.; Desbonnet, nég.; Liénard-Salembier, adj.; Lepers-Loridan, cult.; Ducatillon, id.; Prouvost, maire; Dubar, curé; Guilot, inst.; Libert, maire; Coppenolle, adj.; Braquaval, maire; J. Lefebvre, cons.-gén.; Agache, fab.; Mas, id.; Delcour, curé, Deledique, inst.; Leuridan, adj.; Salembier, maire; Droulers, adj.; Delannoy, id.; Desplechin, maire; Hespel, adj.; Carette, propr.; Rouzé, maire; Agache, cult.; Deleplanque, maire; Six, adj.; Delahaye, maire; Boutemy, maire; Rouzé, cult.; Delattre, secrét. de mairie.

Canton de Pont-à-Marcq. MM. Tréca, j.-de p., *président*, Dujardin, curé; Bonneau, rec. de l'enr.; Mantoulet, perc.; Six, adj.; Roger, maire; Legentil, prop.; Lefebvre-Durot, cult.; Legrain fils, marc. de bois; Des Rotours, maire; Jacquart-Castel, cult.; Theys, prop.; Wartelle, cult.; Lefebvre, fab.; Moutiez, marc. de grains; Levailant, maire; Durot, ins.; Chardot, perc.; Lepeuple-Lecouffe, cult.; Lambelin, maire; Demaulde, prop.; Faviez, adj.; Trezé, cult.; Lecouffre Lemesre, cult.; Lemesre, maire; Delespaul, prop.; Barra, vét.; Mathias, off. de s.; Lemaire, inst.; Mortelegue, arp.; Panckoucke fils, perc.; Delannoy, curé; Lecouffe, cul.; Wauquier, fab.; Mazingue, maire; Denneulin, cult., Valois, fab.; Bruneau, maire; Leboucq, prop.; D'Hancarderie, prop.; Vignotte, inst.; Heddebault, prop.; Devienne-Raméry, cult.; Choquet, meun.; Vallois, maire; Desmoutier, cons.-gén.; Lefebvre, cult.; Deregnau-court, d.-curé; Boutry-Dubus, cult.; Baratte, id.; Desprez, id.; Dubois, id.; Pollart, id.; Liétard, id.; Dillies, maire; Baudoux, not.; Coget, fab.; Pipelard, marc. de pannes; Deleval, cult.; Manniez, maire; Coget, fab.; Heddebault, prop.; Houzé, id.; Denneulin, cult.; Moreau, maire; Loridan, prop.; Lefebvre, cult.; Brontard, id.; Vallois, maire; Vallois, adj.; Plouvier, prop.; Macquart, cult.

Canton de Quesnoy-sur-Deûle. MM. Fretin, maire, *président*; Defontaine, Louis, *, cons. gén.; Desplanque, j.-de-p.; Lelong; adj.; Martinache, rec. des contr. ind.; Devemy, perc.; Fauvarque, dist.; Desrumaux-Cailleret, ind.; Lepercq, fab.; Dubuissez, doct.; méd.; Decottignies, d.-curé; Lemoine, rec. de l'enr.; Lambin, J.-B.; cult.; Lepercq, J., brass.; Gervoson, gr. du j.-de-p.; Lambin, maire; Régnier, d.-curé; Meurillon, adj.; Cuvelier, doct.-méd.; Desbonnets, adj.; Messéan, perc.; Catteau-Béghin, man.; Cuvelier, Edouard, cult.; Hoeman, id.; Chouff, rec. des douanes; Vandermersch-Paret, adj.; Mille, fab.; Dumortier, secrét. de m.; Liénard, cult.; Ghestem, idem; Desbonnets, maire; Delattre, cult.; Pollet, adj.; Fauquembergue, maire; Castellain de Lispré, prop.; Boucherie, sec. de la m.; Lambelin, maire; Flipo, marc. de charb.; Ghestem, adj.; Delebecque, maire; Ghestem, maire; Billiard, maire; Vanelslande, adj.; Duflos, marc. de lin; Philippo, fab.; Van Elslande, cult.

Canton de Roubaix. MM. le maire, *président*; Herrengt, d.-curé; Piat, cons. d'arr.; Lanvin, not.; Fronx, rec. des cont. ind.; Roussel-Dazin, fab.; Grimonprez-Bossut, adm. des hosp.; Destombes, id. du bur. de bienf.; Liagre, doct.-méd.; Lepers, archit.; Brulois, prop.; Salembier, rec.-mun.; Chieus, méd.-vét.; Delannoy, cult.; Boyaval, prop.; Debuchy, idem; Leconte, perc.; Delebecq Desfontaines, cult. Lepers-Villers, id.; Ducatteau, id.; D'Halluin-Desprez, id.; Ferlin; boulanger; Fournier, meun.; Mazure-Prouvost, boucher; Sy, rec. de l'enr.; Pannerot, cont. des cont.; Musin, ch. de b. à la m.; Brun-Lavaine, sec. de la m.; Dubar-Delespaul, prop.; Beaucarme, maire, Briet, prop.; Direz, curé; Delannoy-Descamps, prop.; Gadenne, id.; Ducrocquet, marc. de charb.; Selosse, adj.; Duthoit, maire; Seingier, curé; Bettremieux-Willoquet, prop.; Fourlinnie, écon. de l'hosp.; Droulers, cult.; Mulliez-Desrumaux, id.; Lezy, fab.; Béghin, cult.; Brulois, maire; Delannoy, curé; Jourdeuil, sec. de la m.; Housez, cult.; Spriet, id.; Sabreux, inst.

Canton de Seclin. MM. Duriez, maire, *président*; Collette, cons. gén.; Dupont, adj.; Desmazières, id.; Delacourt, sec. de la m.; Mallet, cult.; Duquesne, prop.; Delahaye, pharm.; Collette, maire; Delespaul, j.-de-p.; Philippo, fab.; Flinois, sec. de la m.; Mauroy, père, maire; Debarge, adj.; Denoullet, id.; Mauroy fils, cult.; Courmont, sec. de la m.; Lemaire, maire; Godin, méd.; Marsillies, inst.; Hennart, maire; Vandaele, curé; Hay, inst.; Ledoux, maire; Desprez, adj.; Dorlencourt, inst.; Fiévet de Chaumont, maire; Deleval, adj.; Dufour, inst.; Marquant-Couvreur, maire; Delebecque, adj.; Couvreur, inst.; Chrétien, maire; Dubois, inst.; Parent, maire; Heddebault, prop.; Liénart, cult.; Lamblin, maire; Taffin-Peuviion, fab.; Lamblin, sec. de la m.; Malfait, maire; Debuchy, cult.; Bottin, maire; Grard, fab.; Thobois, cult.; Rose, maire; Lefebvre, curé; Dassonville, cult.; Delezenne, inst.; Carré, maire; Haussoy, inst.; Hossedez, maire; Pouille, cord.; Mayette, méd.; Desprez, inst.

Canton de Tourcoing. MM. Roussel, maire, *président*; Truche, j.-de-p.; Duchochois, idem; Dewitte Thiers, cult.; Hassebroucq, not.; Vandebeulque, cult.; Delescluse-Deheule, prop.; Toulemonde, marc. de gr.; Plouvier, cult.; Dassonville-Stras, grain.; Montagne-Ducroquet, cult.; Dalle-Facon, maire; Bonduelle-Dalle, fab.; Courouble, rentier; Pollet, cult.; Demeester, maire; Lemaitre, fabr.; Lemaire, idem; Mignon, cultivat.; Lefebvre, maire; Clarisse, cultiv.; Vanandreswelt, idem; Mulié-Catteau, maire; Dewittre-Lemaire, cult.; Rousselle-Samain, id.; Ghestem-Catteau, rent.; Labbe, maire; Destombes, J.-B., cult.; Lelong, J.-B.; Lecat-Butin, ✱, maire; De Wazières, prop.; Botelle, cultivat.; Lefebvre, idem; Delos, maire; Ducrocq, notaire; Despatures, adj.; Honoré, adj.; Ducroquet, cultiv.; Liénart-Binauld, brasseur; Bourgois, maire; Picavet, cultivateur; Desbouvrie, idem; Mulier, idem.

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

Canton de Bourbourg. MM. Demeuninck, maire, *président*; Decarpentry, j.-de-p.; Cadet, doyen-curé; Malot, rec. de l'enr.; Verscoustre, cond. des waet.; Blaevoet, brass.; Vandenbroucq, not.; Plankeel, archit.; Bondu, prop.; de Foucault-Depape, présid. des waet.; Wacquet-Lambert, maire; Belle, prop.; Dubois-Daudry, cons. mun.; Meullemeestre, id.; Stevenoot, maire; Dufour, cultiv.; Francke, cons. mun.; Pauraet, maire; Bore, sec. de la m.; Desmidt, maire; Maegherman, adj. Dauchel, maire; Vanderhaeghe, cultiv. Landron, maire; A. Meesemaecker, adj.; F. Meesemaker, cult.; D. Landron, idem; Moreau, maire; Serleys, curé; Castier, maire; Cossart, cons. mun.; Masson, inst.; Boin, brass.; Wemaerc, prop.; Delrue, inst.; Deleslie, adj.; Laudeau, fab.; Casella, huiss.; Drieux, maire; Cooleu, sec. de la m.

Canton de Bergues. MM. Verleye, maire, *président*; Mouveau, adj.; Vandeper, j.-de-p.; Joos, cons. gén.; Delautre, grand-doyen; Pluvier, cons. mun.; Michiels, doct.-méd.; Duhamel, propr.; Vermaelde, cons. mun.; Demeezemaker, ancien maire; Verley, nég.; Deblock, cons. mun.; Delport, not.; Demol, rec. de l'enreg.; Deschamp, rec. mun.; Geersen, vét.; Demeuninck, secrét. de la m.; Ouzouf, commiss. de pol.; Hislt, maire; Wemaere, adj.; Meezemaker, maire; Vastaer, cons. mun.; Camens, maire; Grenon, inst.; Coorens, maire; Cockenpot, cul.; Maegherman, maire, Beyaert, cult., Thullier, brass.; Dewaele, maire; Decrocq, adj.; Houzé, perc.; Vanhove-Vanondendick, cult.; Stevenoot, id.; Debavelaere, maire; Debreyne, cult.; Daniele, cult.; Lelieul, id.; Dnyck-Quenton, maire; Ryssen, cult.; Vanhaecque, maire, Dambricourt, fab.; Zylot-d'Obigny, propr.; Duwel, maire; Delylle, cultivat.; Desmittère, maire; Verrielle, rentier.

Cantons de Dunkerque. MM. Mollet, *, maire, président ; de Clebsattel, *, député ; Decoussemaker, *, juge au tribunal ; Verlingue, directeur des douanes ; Decharme, *, ing. en chef des p.-et-c. ; Delaetre, doyen-curé ; Deconinck, id. ; Cuel (O. *) , ingénieur en chef ret. ; Lombart, vérificat. des domaines ; Féron, négoc. ; Tresca, juge-de-paix ; Plocq, ingén. des ponts-et-ch. ; Beck, cons. munic. ; Bessat, cons. mun. ; Lemaire, médecin des epid. ; Delaetre, prop ; Derode, nég. ; Hovelt, not. ; Evrard, ing. ; Carlier, nég. ; de Boe, id. ; Stevenoot, commiss. de pol. ; Beauvoisin, inspect. prim. ; Vandewalle, prop. ; Demorcourt, contról. des cont. dir. ; Lemaire, prés. des Waet. ; Bigorgne, cult. ; Lebecque-Gomel, maire ; Sauvage, nég. ; Schodduyn, cult. ; Mahieu, cons. mun. ; Candeliez fils, fab. ; Codron, maire ; Cabaret, cons. munic. ; Evrard, synd. de la m. ; Leuregaus, maire ; Wemaere, adj. ; Geersen, maire ; Clément, cult. ; Maegherman, maire ; Demaeght, cons. mun. ; Cardock-Lebecque, cult. ; Delaeter, curé ; Pacquet, prop. ; Daullé, maire ; Deschilt, curé ; Waelkens, off. de santé ; Steen, maire ; Waeleraere, id. ; Paravicini, rec. des douan.

Canton de Gravelines. MM. Leroy, maire, président ; Vanwormhoudt, conseil. d'arrondis. ; Laosdregt, notaire ; Lesage, recev. de l'enregistr. ; Dauchel, march. ; Vanwormhoudt, juge-de-p. ; Desbordes, rec. des douan. ; Jouvenet, rec. des contr. ; Noël-Catrice, méd. ; Auquez-Caroux, cult. ; Daullé, id. ; Watré, maire ; Tassaert, cult. ; Longueval, maire ; Dalattre, curé ; Fetel, cult. ; Bacquet, id. ; Fournier, id.

Canton d'Honschoote. MM. Delaroière, maire, président ; Debreyne, doyen-curé ; Goudart, not. ; Verleye, id. ; Cutters, brass. ; Deemersseman, nég. ; Wallet, rec. de l'enreg. ; Degroote, comm. de police ; Cutters, maire ; Attelyn, cultiv. ; Blankaert, idem ; Deswartes, id. ; Honoré, rec. de douan. ; Debrew, maire ; Dannoot, cult. ; Geeraert, maire ; Bollengier, cult. ; Regodt, id. ; Geeraert, maire ; Cahagnet, rec. des douan. ; Deprez, maire ; Van-Bockstael, cult. ; Wemaere, id. ; Dewaele, id. ; Beudaert, maire ; Dezeure, offic. de santé ; Vandaele.

Canton de Wormhoudt. MM. Dehaene], maire, président ; Debreyne, adj. ; Morel, méd. ; Leys, j.-de-p. ; Caillé, doyen-curé ; Deniele, cult. ; Debavay, perc. ; Duché, recev. de l'enr. ; Manger, rec. des cont. ; Bloene, comm. de p. ; Seize, cult. ; Villette, maire ; Liévin-Cornille, brass. ; Vandercôlme, prop. ; Royaux, percept. ; Cloet, adj. ; Bergerot, maire ; Devey, not. ; Vanhersecke, cult. ; Outters, prop. ; Hem, sec. de la m. ; Vanhouck, prop. ; Woeslandt, maire ; Woets, rentier ; Bogaert, prop. ; Creton, cult. ; Stevenoot, adj. ; Belvas, secr. de la m. ; Vandenkerckove, maire ; L. Vandenkerckove, prop. ; Coloos, prop. ; Vandenbelcke, maire ; Bons, prop. ; Vanhaecke, cult. ; Marcotte, prop.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

Cantons d'Hazebrouck. MM. Houcke, maire, *président*; Deschodt, cons. gén.; Bagneris, proc. impér.; Warein, prop.; Vandevallé, id.; Decapol, manuf.; Duchâtelet, cont. des cont. ind.; Leclercq, prés. du trib.; Cleenewerck, cons. gén.; Bieswal, juge-de-p.; Caboche, gref. du trib.; Prevost, méd.; Smidt, insp. des cont. ind.; Pouvil- lon, prop.; Waringhem, maire; Savaete, idem; Spaneut, id.; Valkenaere, id.; Degroote, id.; Dupuis, id.; Hanotte, id.; Vanbrec- merch, id.; Vermersh, id.; Delattre, id.; Vanneville, idem. Legil- lon, idem; Villette, adjoint; Claudorez, maire; Coubroune, idem; Ruckebusch, id.; Lobbedez, id.; Vermersche-Vestraete, idem; Decool, propr.

Canton de Cassel. MM. Desmytère, maire, *président*; Windrif, méd.; Behaghel, conseil. génér.; Colpaert, cultiv.; Mercier, perc.; Baelde, vétérin.; Régent, marchand; Barbier, maire; Baelen, id.; Barbier, idem; Broukaert, idem; Baelen, idem; Leleu, idem; Pie- rens, id.; Faes, id.; D'Hont, id.; Looten, id.; Reumaux, id.; Franchois, id.

Canton de Merville. MM. Verhaeghe, maire, *président*; Senellart- Panier, adj.; Lutun, agr.; Verhaeghe-Duquenne, not.; Duhamel, man.; Hennion, maire; Loridan-Hullebert; agr.; Depecker, id.; Du- quenne, maire; Marty, cult.; D'hem, maire; Duretz, id.

Canton de Bailleul. MM. Stoppelgast, maire, *président*; Bacquaert doyen; Vandeper, j.-de-p.; Delesalle, rec. de l'enr.; J. Baelde, ag- voy.; P. Baelde, rec. mun.; Plichon, cons. gén.; Lothé, cons. d'arr.; Demersseman, adj.; Behaghel, cons. gén.; L. Lothé, not.; Hic-Van- dermeersch, man.; Salomé, vét.; Lauwrière, agr.; Delerue, id.; Meurant, ag.-voy.; Vermeersch, curé; Petitprez, cult.; Réant, curé; Vannuxem, maire; B. Vannuxem, brass.; Savage, meun.; Billiau, maire; Plaetevoet, curé; Nage, brass.; Desitter, maire; Debout, curé; Goethals, rent.; Savaete, cult.; Leurs, maire; Platevoet, curé; Plouvier, adj.; H. Plouvier, doct.-méd.; Coquille, cap. des douan.; Jourdin, cult.; Delangre, maire; Cornette, curé; Schodduin, empl. des contr.; Chéus-Brasme, brass.; Dufour, nég.; Dervaux, cult.; Plouvier, maire; Lefranchois, curé; Seingier-Legriss, cons. mun.; Rouzé, perc.; Peuvion, fab.; Plouvier-Hennion, brass.; Decherf- Hennion, cult.; Wicart, maire; Degraeve, adj.; Acquart, curé; Lagersie, brass.; Castrique, march.; Cappon, agr.

Canton de Steenvoorde. MM. Becq, maire, *président*; Vandevelde, doyen-c.; Haeu, j.-de-p.; Bailleul, secr. de la m.; A. Legrand, gr. du j.-de-p.; Vanbambeke, rec. de l'oct.; Cordier, huiss.; Klein, nég. Vemers, off. de santé; Decanter, maire; Damman, curé; Merchier, cult.; Lecouche, perc.; Gilloots, maire; Maes, curé; Moreel, prop.; Devick, maire; Delessue, curé; Schercousse, marc.; Muylle, maire; Ruysen, curé; Muylle, ag. d'aff.; Vandenberghé, maire; Blaevoet,

curé; Vanhove, rent.; Mallet, vét.; Balloy, maire; Boidin, perc.; Mareaux, curé; Deschodt, maire; Faloke, cult.; Merlin, curé; Wyckaert, maire; Hilst, curé; Stoffaes, not.; Sockeel, prop.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

Cantons de Cambrai. MM. Petit-Courtin, maire, *président*; Delloye, indust.; De Beaumont, doct.-méd.; Monier, cult.; Brabant aîné, manuf.; Wallerand; id.; De Baralle, arch.; Lermoyer, ing. des p.-et-ch.; Bruyelle, ag.-voy.; Wilbert, avocat; Bruyelle, rec. des hosp.; Houzè, sec. de la m.; Hilaire, insp. prim.; Banse, vét.; Bouchez, vérif. des poids et mes.; Millot, agric.; Tellier, maire; Lefebvre, id.; Bricout, id.; Belgrand, id.; Tachon, id.; Mouscourt, id.; Banse, id.; Raoult, id.; Lemaire, id.; Pluvinage, id.; Wasseur, id.; Charlet, id.; Vilain, id.; Lesne; Cochon, id.; Théry, id.; Rousseau, id.; Germe, id.; Lavalard, id.; Mouscourt, id.; Dovilez, id.; Tribou, id.; Bonnel, id.; Pluvinage, id.; Tétar, id.; Crépin, id.; Briffaut, id.; Lucas, id.; Caude, id.; Lelen, id.

Canton de Carnières. MM. Telliez, maire, *président*; Bouly, j.-de-paix; Lansiaux, greff. du j.-de-paix; Lecouvez, greff. de la m.; Vallez, maire; Durieux, id.; Senez; Longatte, id.; Lemaire, id.; Senez, id.; Lefebvre, id.; Leduc, id.; Larivière, id.; Henaut, id.; Canonne, id.; Vilain, id.; De Valicourt, id.; Cachera, id.; Delacourt, id.

Canton du Câteau. MM. Seydoux, maire, *président*; Carlier, cons. d'arr.; Sarreau, adj.; Taine, id.; Wauters, j.-de-paix; le greff. de la j.-de-p.; Collart, greff. de la m.; Durieux, agric.; Herlemont, maire; Déjardin, id.; Valet, id.; Bricout, id.; Cotteau, id.; Basquin, id.; Tétar, id.; Hutin, id.; Déhou, id.; Féret, id.; Ledieu, id.; Givry, id.; Polvent, id.; Hoquet, id.; N.... Monfroy, id.

Canton de Clary. MM. Fignier, maire, *président*; Delfosse, id.; Gailliègue, greff. de la j.-de-p.; Nicolas, maire; Lansiaux, id.; Poizot, id.; Preoux, id.; Dolez, id.; Furgero, id.; Briatte, id.; Boniface, id.; Decaudin, id.; Bauchard, id.; Dubaille, id.; Mention, id.; Millot, id.; Vilain, id.; Simon, id.; Bégaint, id.

Canton de Marcoing. MM. Mallet, maire, *président*; Crépin, cons. gén.; Boulanger, cons. d'arr.; Savary, j.-de-p.; Dron, greff. de la j.-de-p.; Mallet, greff. de la m.; Poche, agr.; Panien, maire; Chopin, id.; Bancourt, id.; Deleau, id.; Faïlle, id.; Tilloy, id.; Solau, id.; Anselin, id.; Leroy, id.; Warin, id.; Thiéry, id.; Bail, id.; Foulon, id.; Dailliard, id.; Lenoir, id.; Beaumont, id.; Bédu, id.; Leduc, id.

Canton de Solesmes. MM. Lobry, maire, *président*; Decaux, j.-de-paix; Taisne, greff. de la j.-de-paix.; Robache, greff. de la mairie; Richez, adj.; Dhouailly, inst.; Hatquet, maire; Regnault, id.; Pety, id.; Macarez, id.; Malaquin, id.; Tondeur, id.; Merland, id.; Thomas, id.; Robert, id.; Douay, id.; Mériaux, id.; Dupont, id.; Lengrand, id.; Bisiaux, id.; Dubois, id.; Depreux, id.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

Cantons d'Avesnes. MM. Fauquet, maire, *président*; Georges, j.-de-p.; Evrard, id.; Lambert, pere.; Lecousturier, insp. des cont. ind.; Adam, dir. des postes; De Lagorce, prés. du trib.; Fosset, dir. de l'éc. prim.; Fiévet, arch.; Mailliet, cons. gén.; Collinet, insp. des enf. tr.; Denis, doyen-c.; Caverne, pharm.; Carinaux, gr. du trib.; Tréfet, doct.; Pradel, contr. des cont, dir.; Cabaret, rec. des fin.; Maillard; Lelong, m. de poste; Dubois-Viroux, lib.; Viroux, imp.; Prangère, maire; Tordeux, filat.; Ringuet, maire; Havée, agric.; Hazard, maire; Hulin, maire; De Colnet, cons. gén.; Brillet, march.; Maillard, maire; Pecqueriaux, fil.; Leroux, nég.; Kerbecq-Reneld, meun.; Renaux, cult.; Bosquette, prop.; Toussaint, cult.; Pierart, maire; Coutesse, id.; Blot, offic. de s.; Emond, prop.; Martin, cap. en retr.; Caullery, cult.; Mauroid, maire; Darcy, régiss.; Hiroux, nég.; Devise, c. d'arr.; Wery, p.; Gérard, maire; Michaux, **maire**.

Canton de Bavai. MM. Coulmont, maire, *président*; Gravis, not.; Picot, rec. des don.; Crapez, perc.; Lemaire, doyen-c.; Delhayé, anc. not.; Graves, doct. en méd.; Collet, Crapez, cult.; Decrouez, adj.; De la Torre, cons. gén.; Carton, perc.; Marbaix, maire; Prévoist, id.; Prevost, id.; Moreau, cult.; Maudron, maire; De Fourmestruux, id.; Hottelart, id.; Lerat, id.; Wattier, id.; Brasseur père, cult.; Sohier, id.

Canton de Berlaimont. MM. Paul, maire, *président*; Delcroix, j.-de-paix; Hennet, perc.; Legrand, doyen-c.; Mary, doct.-méd.; Edmond, not.; Cliez, id.; Carton, rec. de l'enr.; Muller, dir. des h.-fourn.; Vitrant, maire; Bertrand, id.; Guilbert, id.; Collez, id.; Riche, id.; Carlier, id.; Belot, id.; Mercier, id.; Lucq, marbrier.

Canton de Landrecies. MM. Béthune, j.-de-paix; Desse, doyen-c.; Descamps, perc.; Ancelet, prop.; Jeannot, adm. del'hosp.; Marty, pharm.; Stiévet, not.; Bonnaire, suppl. du j.-de-p.; Madoulé, sec. de la m.; Berlaimont, maire; Blondeau, id.; Daussy, id.; Dequesne, géom.; Prouvost, maire; Boucher-Pottier, adj.; Hallez, maire.

Canton de Maubeuge. MM. Lucq, maire, *président*; Marchant, prop.; Deladrière, adj.; Babeur, doyen-c.; Horrie, j.-de-p.; Quivy, perc.; Decarnières, rec. de l'enr.; Autier-Carion, prop.; Levecque, rec. mun.; Ouverlaux, not.; Lucq, rec. des hosp.; Philippe, brass.; Amouroux, march.; Verdavaine, nég.; Hamoir, dir. des h.-fourn.; Trempont, maire; François, perc.; Jenot, maire; Bulteau, prop.; Dehavay, maire; Darche, id.; Fournier, rec. des douanes; Loiseau, maire; Renaud, perc.; Michaux-Guislain, march.; Delepouille, fil.; Elavière, maire; Renon, adj.; Labbé, maire; Poulet, id.; Kannyoy, arp. Parré, maire; Gilloteau, id.; Jouf, id.; Colson, prop.; Leroy, maire; Fauveau, id.

Cantons du Quesnoy. MM. Prevost , maire , *président* ; Bouillon , doyen-c. ; Honorez , j.-de-p. ; Beauvais-Baillon , id. ; De l'Épine , ✱ , cons. gén. ; Dupont , rec. de l'enr. ; Million , s.-insp. des for. ; Blaringham , princ. du coll. ; Piette , cons. gén. ; Jean , rec. des cont. ; Vanikant , méd. ; Beauvais , not. ; Dupont , perc. ; Monchovet , cond. des p.-et-ch. ; Carion , greff. ; Lefrancq , not. ; Lefebvre , prof. ; Coquidet , id. ; Dreux , id. ; Poncet , vét. ; Devalensart , rec. des douan. ; Déman , ag. voy. ; Vondamme , sec. de la m. ; Boy , maire ; Lesne , cult. ; Creu , maire ; Douay , prop. ; Dusartel fils , prop. ; Lambert , doyen-c. ; Lequipart , maire ; Carlier , prop. ; Flament , maire ; Cantineau , prop. ; Carlier-Gravelle , prop. ; Gravelle , maire ; Dervaux , id. ; Noël , gér. de suc. ; Manesse , prop. ; De l'Épine , fabr. ; Michaux , maire ; Watremez-Guyot , id. ; Willot , id. ; Bauthaignies , id. ; Boulangé-Lecuyer , cult.

Canton de Solre-le-Château. MM. Rouez , maire , *président* ; Lebeau , prop. ; Agache , doyen-c. ; Béver , not. ; Baliquant , gr. du j.-de-p. ; George , perc. ; Suin , maire ; Martin , rent. ; Levecq , march. ; Lhomme , maire ; Lhomme , cons. d'arr. ; Julien , prop. ; Planart , maire ; Hersoy , id. ; Plancq , id. ; Bever , id. ; Payen , id. ; Grillon , id. ; Lebrun , id. ; Lefebvre , id. ; Dupont , id. ; Maillard , prop. ; Imbert , dir. de verr.

Canton de Trélon. MM. Dorchies , maire , *président* ; Rogier , j.-de-p. ; Godart-Desmarest , cons. gén. ; Larsonneur , doyen-c. - Macaigne , supp. du j.-de-p. ; Méhaut , gr. id. ; Lédé , rec. des douan. ; Sant , cap. id. ; Malengraux , prop. ; Pailla , cult. ; Letoret , meun. ; Demeut , cult. ; Fontaine , id. ; Rey , rec. de l'enr. ; Stocquelet , cons. d'arr. ; Boutard , filat. ; Legrand , maire ; Th. Legrand , filat. ; Clavon , id. ; Moutier-Gaffety , maît. de forg. ; Delannoy , perc. ; Basselart , maire ; Blaise , id. ; Carvois , id. ; Bertaux , id. ; Hancart , id. ; Plotteaux , id. ; Bernard , id.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

Cantons de Douai. MM. Maurice , ✱ , maire , *président* ; Bommart , cods. d'arr. ; Lequien , id. ; Fiévet , conseil. ; Nutly , j.-de-p. ; Desprès , id. ; Bourgeois , insp. prim. ; Bertin , ✱ , ing. des p.-et-ch. ; Héroguer , gr. doyen ; Guilmot , rec. part. des fin. ; Dumont , not. ; Vasse , prof. de phys. ; Cahier , cons. à la cour ; Duthilleul , ✱ , biblioth. ; Bagneris fils , méd. ; Locoge , perc. ; Walter , insp. de l'enr. ; Perron , insp. des cont. ind. ; Parsy , sec. de la s.-préf. ; Brassart , sec. des hosp. ; Dubrulle , arch. ; Thurin , ag.-voy. princ. ; Longuepée , cond. des p.-et-ch. ; Lavoix , rec. mun. ; Moussiaux , com. de p. ; Wantier , vér. des poids et mes. ; Coulmont , sec. de la m. ; Raison fils , ag. compt. de la pr. ; Guillemot , maire ; Buisset , id. ; Moguet , id. ; Luce , id. ; Jacquart , id. ; Masclet , id. ; Hunet , id. ; Aligard , id. ; Larose , id. ; Leduc , id. ;

Lecq, id.; Lefebvre, id.; Caron, id.; Fiévet, id.; Dovillers, id.; Denisse, id.; Debruille, id.; De Chatenay, id.; Becquet de Mégille, id.; Dubus, id.

Canton d'Arleux. MM. Cany, maire, *président*; Luiset, j.-de-p.; Lepeuple, adj.; Carpentier, maire; Leclercq, id.; Ladrière, id.; Guilbert, id.; Rousseau, id.; Verdrière, id.; Dupuis, id.; Lanvin, id.; Delplanque, id.; Cambrai, id.; Couppé, id.; Wiart, id.; Momal, id.; Grevilliers, id.; Foule, perc.; Perret, id.; Chauvin des Orières, rec. de l'enr.; Quenart, brig. de gend.; Billet, man.; Quiquempois, doyen; Pannequin, not.; Tranchant, méd.; Branque, pharm.; Titin, secr. de la m.

Canton de Marchiennes. MM. Piédanna, maire, *président*; Horrie, j.-de-p.; Théry, not.; Rousselle, doyen; Poitau, secr. de la m.; Demory, brig. de gend.; Dauchy, maire; Marécaux, id.; Lesage, id.; Delin, id.; Copin, id.; Vilain, id.; Caudrelier, id.; Wilbaut, id.; Morelle, id.; Briquet, id.; Remy de Campeau, id.; Lenoir, id.; Dumont, id.; Leclercq, adj.; Bourrier, sec. de la m.

Canton d'Orchies. MM. Guilbert-Estevez, ✱, maire, *président*; Cordonnier-Jacquart, adj.; Adam, j.-de-p.; Charles, doyen; Gamonet, not.; Caille, doct. méd.; Bonard, insp. des douan.; Colard, brig. de gend.; Leroy, perc.; Martin, secr. de la m.; Quique, maire, Deladeuille, id.; Leleu, cons. d'ar.; Bleuzet, maire; Larose, id.; Poupert, secr. de la m.; Piquet, maire; Leprêtre, idem; Quique, id.; Robert, id.; Delannoy, perc.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

Cantons de Valenciennes. MM. le sous-préfet, *président*; Bracq, maire; Dugimont, juge-de-paix; Charamond, id.; Paillard, id.; Masquelez, ✱, ingénieur des p.-et-ch.; Ed. Grar; A. Dinaux; Lerville, manuf.; Dayez, père, cult.; Stiévenard, maire; Durieux, cult.; Cheval, Pon., maire; Cheval, Ad., cult.; Peutin, dit Tan-crède, maire; Monchicourt, fab.; Deslinsel, maire; Fréville, fab.; Dassonville, maire; Taquet-Delhayé, fab.; Cazin, maire; Faidherbe, adj.; Libert, maire; Sauteau, rec. des douanes; Delcroix-Mallez, maire; Debiève, cult.; Hamoir, maire; Moty, cult.; Delacoste (marquis de), prop.; Delcroix, cult.; Mathieu, maire; Plu-chart-Dupas, brass.; Quintin de Kercadio, ✱, maire; Gosselin, cultivateur; Lengrand, X., maire; Delfosse, brasseur; Leclinche, nég.; Hautcœur, maire; Dorchis, brass.; Chevalier, prop.; Moreau, maire; Moreau, D., fabr.; Mériaux, maire; Dumez, cult.; Bertaux, brass.; Guérit, maire; D'Haussy, fab.; Leduc, maire; Miroux, cult.; Blanquet, maire; A. Blanquet, raffin.; Mocq, maire; Tison, brass.; Dutemple, maire; De Bailliencourt, fab.; Lefebvre, maire; Dupas, cult.; Mallette-Hiolle, maire; Delsart, curé; P.

Liroux, maire; Membre, cult.; Bassiaux, maire; Hubert, cult.; Mécomds, maire; Alliez, cul.; Lauerieux, maire; Clément, sec. de la m. Bassiaux, maire; Chermiset, fab.; Fontaine, maire; Leclercq, M.^e de forges; Bailleux, maire; Dhainaut, desservant.

Canton de Condé. MM. Mention, *président*; Caudron, doct.; Cornet, rec. del'enr.; Petit, sec. de la m.; Saintenois, maire; Defresnes, cult.; Crepin-Giraud, maire; Tassin, cult.; J.-B. Crépin, cult.; Clément maire; Alglave, adj.; Renard, maire; Wargny, adj.; Guiot, sec. de la m.; Defernez, maire; Dupas, cult.; Pouille, id.; Delacoste, maire; H. Bocquet, adj.; A. Bocquet, cult.; Plaquet, maire; Mayeur, sec. de la m.; Pisson-Verchain, maire; Dabiez, cult.; Richard, id.; Castiaux, maire; Haubourdin, brass.; Decout, sec. de la m.

Canton de Bouchain, MM. Regnier, maire; Hindré, j.-de-p.; Bouchez, cons. d'arr.; Coez, maire; Guillemot, brass. Despinoy, maire; Lanthiez, cult.; Deslinsel, maire; Lebret, cons. gén.; Jenart, brass.; Waterneau, m. de forges; Rigaut, maire; Bridoux, cult.; Hayez, maire; Flament, cult.; Cartigny, maire; A. Cartigny, fab.; Morelle, maire; Moreau, curé; Sorreau, maire; Carron, cult.; Varlez, maire; Brassart, brass.; Despret, cult.; Lefebvre, id.; Bruneau, maire; Fauville, brass.; Bouchelet, maire; Mathieu, dir. de mines, Leroy, maire; Cachera, cult.; Coquelle, maire; J. Coquelle, cult.; Leriche, maire; Fauville, cult.; D. Chatelain, maire, id. Chatelain, cult.; Gai Ignot, nég.; Risbourg, maire; Cousille, brass.; Dupont, maire; Fournet, cult.; Deslinsel, maire; J.-B. Deslinsel, cult.; Lahure, maire; Bracq, cult.

Cantons de St.-Amand. MM. Nicolle, maire, *président*; De Bettignies, fab.; De Courmaceul, j.-de-p.; Bailliart, id.; Sterlin-Dubois, nég.; Davaine, cult.; Lorthioir, sec. de la m.; Lemer, maire; André, adj.; Camberlin-Semair, cult.; Despret, maire; Leclercq, cult.; Courouble, maire; Cateaux, nég.; Lenclud, maire; Mahieux, fab.; Baligand-Cochin, maire; Dumont, sec. de la m.; Leleu, maire; Blaise, ex-inst.; Leroy, maire; Manouvrier, fab.; De Braquemont, dir. de mines; Hennocq, maire; Dubois, cult.; Rémy, maire; Debéthune, cult.; Monnier, maire; Legrand, propr.; Hornez-Wateau, maire; Gorez, cul.; Lecocq, maire; Dubois, cult.; Monnier, maire; Dusart, cult.; Legrand, maire; F. Legrand, cult.; Lirmin, maire; Desauw-Colomban, brass.; Dubois, maire; Doby, cult.; Raviart, maire; Hourdeau, cultivateur.

DEUXIÈME PARTIE.

DOCUMENTS STATISTIQUES.

NOTICE TOPOGRAPHIQUE ET STATISTIQUE.

Topographie.

Le département du Nord, ainsi nommé à cause de sa position géographique, qui est la plus septentrionale de la France, est situé entre les $0^{\circ} 13'$ à l'ouest et $2^{\circ} 3'$ à l'est du méridien de l'Observatoire de Paris, entre les $49^{\circ} 58'$ et $51^{\circ} 5'$ de latitude.

Il est formé de la réunion des anciennes provinces ci-après, savoir : La Flandre française en entier, le Cambrésis, sauf quatre communes, et le Hainaut français, presque en totalité. Il comprend en outre quelques communes de l'Artois, dans les arrondissements de Lille, Douai et Cambrai, et dans ce dernier, cinq communes du Vermandois.

Les limites du département sont : au nord-ouest, la Manche, au nord-est la Belgique, au sud-est le département de l'Aisne, et au sud-ouest les départements de la Somme et du Pas-de-Calais.

Il s'étend du nord-ouest au sud-est, et sa longueur, prise de Dunkerque jusqu'à Baives, commune située au-delà du bourg de Trélon, à l'extrémité de l'arrondissement d'Avesnes, est de plus de 200 kilomètres; sa ligne frontière présente un développement de 400 kilomètres au moins. Sa largeur est très-variable dans les diverses parties qui le composent; prise à Gouzeaucourt jusqu'à Condé, elle est de 64 kilomètres, tandis que vers Armentières, où le territoire est très-resserré, elle est de 4 kilomètres seulement. Sa surface totale est de 568,087 hectares.

Aspect.

ÉMINENCES. Le département du Nord est un pays de plaines. Il y existe cependant quelques éminences, dont les plus remarquables sont : dans l'arrondissement de Dunkerque, celle de Watten, coteau peu élevé et dont le noyau est composé de sable et de gravier mêlé

de terres glaiseuses; dans l'arrondissement d'Hazebrouck, les monts Cassel, des Récollets, des Cattes, de Boeschépe, le Mont-Noir, le Mont-de-Lille, qui tous ont un noyau de sable jaune tirant sur le rouge, mêlé d'une faible partie de grés fort tendre; dans l'arrondissement de Lille, le Mons-en-Pévèle, qui a pour noyau un sable mêlé de pierres meulières, le Mont-Ecouvé et le Mont-de-Werwicq; dans l'arrondissement de Cambrai, les coteaux de la Terrière, de Marcoing, du Bois-de-Bourlon, du Camp-de-César et quelques autres créés par les rivières dont le cours a formé la vallée de la hauteur de Bonavis, toutes éminences dont la pente est peu sensible et qui sont cependant les points les plus élevés du département; la sommité de Bonavis est de 145 mètres au-dessus du niveau de la mer, 35 mètres de plus que le Mont-Cassel; dans l'arrondissement d'Avesnes, les nombreux coteaux des vallées dont le territoire est sillonné en tous sens, notamment ceux voisins de la Sambre et ceux qui avoisinent les deux Helves; dans les arrondissements de Douai et Valenciennes, quelques coteaux peu élevés qui s'étendent entre ces deux villes pénètrent dans l'arrondissement de Cambrai et dont la plupart renferment des carrières de grés.

VALLÉES. Il existe plusieurs vallées dans les arrondissements de Douai, Valenciennes, Cambrai et Avesnes, mais elles sont peu profondes et peu remarquables. Les principales sont :

La vallée de la Scarpe, qui s'étend depuis Douai jusqu'à Mortagne, dans l'arrondissement de Valenciennes, et n'ayant que 7 mètr. 14 c. de pente sur une largeur inégale.

La vallée de la Sensée, ayant 4 mètres 79 centimètres de pente, sur une largeur moyenne de 400 mètres et un développement de 10,500.

La vallée de l'Escaut, depuis l'entrée de cette rivière dans le département jusqu'à sa sortie, d'une largeur qui s'accroît insensiblement de 200 à 400 et 500 mètres, avec 63 mètres de pente.

La vallée de l'Hogneau, d'une longueur de 26,000 mètres, sur une largeur de 1,200 mètres, et sur une pente de 55 mètres.

La vallée de la Selle, longue de 37,000 mètres, sur 300 à 800 mètres de largeur; sa pente est de 55 mètres.

La vallée de la Rhonelle, ayant 26,000 mètres de longueur, 400 à 1,000 mètres de largeur, et 30 mètres de pente.

La principale vallée de l'Ecaillon : longueur, 24,000 mètres; largeur, 400 à 1,000 mètres : pente 28 mètres.

La vallée de la Sambre, longue dans le département de 5 myriamètres, 5,176 mètres de largeur réduite, avec 30 mètres de pente.

La vallée de l'Helpe-Majeure, ayant 4 myriamètres environ de longueur sur une largeur qui s'accroît de 400 à 2,000 mètres, avec pente de 50 mètres.

La vallée de l'Helpe-Mineure, longue de 4 myriamètres sur 500 à 1,200 mètres de largeur, avec 70 mètres de pente.

Il existe dans le département quelques autres vallées de moindre importance : de ce nombre sont les trois petites vallées des sources de l'Hogneau, les trois vallées des sources de l'Ecaillon, etc.

RIVIÈRES. Les rivières qui arrosent le département sont au nombre de vingt-sept (1).

L'Aa, qui prend sa source un peu au-dessus du village de Bourth, dans le département du Pas-de-Calais, entre dans le département du Nord à Saint-Momelin, et se dirige en droite ligne sur Gravelines, où ses eaux vont se jeter dans la mer.

La Colme, branche de l'Aa, qui s'en sépare au-dessus de Watten et se porte sur Bergues, où elle se jette dans le canal de Dunkerque.

L'Yser, petite rivière qui prend sa source au territoire de Rubrouck, arrondissement d'Hazebrouck, et va grossir les eaux de l'Hyperlé, dans la province belge de la Flandre-Orientale.

La Peene, très-petite rivière qui naît dans les coteaux de Cassel et va se jeter dans l'Yser, près de Wylder.

La Lys, dont la source est à Louisbourg (Pas-de-Calais), qui sépare les territoires des deux départements, depuis Thiennes jusqu'à Erquinghem, qui traverse une partie de l'arrondissement de Lille, aux confins de l'arrondissement d'Hazebrouck, et depuis Armentières jusqu'à près de Menin, sert de limite entre le département du Nord et la Belgique.

La Lave, formée par trois petits ruisseaux dans le département du Pas-de-Calais, et qui vont se jeter dans la Lys au-dessus de La Gorgue.

La Bourre, petite rivière qui naît à Borre, arrondissement d'Hazebrouck, et se réunit au canal de Préavin, au Grand-Dam.

La Marque, petite rivière qui prend sa source dans la forêt de Phalempin, arrondissement de Lille, traverse plusieurs marais auxquels elle sert de décharge, et se jette dans la Deûle, à Marquette.

La Deûle, dont la source est à Carency (Pas-de-Calais), entre dans le département du Nord à environ 4 kilomètres au nord de la ville de Douai, et se jette dans la Lys à Deùlémont.

La Scarpe, qui naît de plusieurs sources dans le département du Pas-de-Calais, vient d'Arras, traverse Douai, Marchiennes, Saint-Amand, et se jette dans l'Escaut à Mortagne.

La Sensée, qui prend sa source à Eaucourt, département du Pas-de-Calais, entre dans le département du Nord à Lécluse, parcourt les arrondissements de Douai, Cambrai et Valenciennes, et va se jeter dans l'Escaut à Bouchain.

La Gache, petite rivière dont l'origine est à Norœuil (Pas-de-

(1) Parmi ces rivières, celles qui sont navigables sont indiquées, ainsi que les canaux, dans la section des travaux publics.

Calais), et qui vient se mêler à la Sensée, au territoire d'Aubenchoul-au-Bac.

L'Escaut, fleuve qui a sa source dans le département de l'Aisne, traverse Cambrai, Bouchain, Denain, Valenciennes, Condé, sort du département à Mortagne, parcourt plusieurs provinces de la Belgique, et parvient à Anvers, où il se jette dans la mer.

La Hayne, qui naît à Binche (Hainaut), et se réunit à l'Escaut, à Condé.

La Trouille, qui a son origine dans l'arrondissement d'Avesnes, sort du département et va se jeter dans la Hayne, près de Mons.

L'Hogneau, dont la source est dans la forêt de Mormal, arrondissement d'Avesnes; cette rivière quitte le département du Nord à Sebourg, le rejoint à Crespin, et se jette dans la Hayne, près Condé.

La Selle, qui prend sa source à Moulin, département de l'Aisne, entre dans celui du Nord par Saint-Souplet, passe au Câteau, à Haspres, à Douchy, et va se jeter dans l'Escaut, à Denain.

La Rhonelle, qui naît dans la forêt de Mormal, et se jette dans l'Escaut à Valenciennes.

L'Ecaillon, qui sort d'un étang, à l'entrée de la même forêt, et se jette aussi dans l'Escaut, au-dessus de Valenciennes.

La Sambre, qui a sa source dans le bois de Cartignies, sur la limite des départements du Nord et de l'Aisne, passe à Landrecies et à Maubeuge, en longeant la forêt de Mormal, sort du département, à Jeumont, et va jusqu'à Namur, où elle se réunit à la Meuse.

Le Bassuyau, petite rivière qui doit son origine à des sources jaillissantes dans l'arrondissement de Cambrai, et qui se joint à la Selle, au-dessous du premier moulin de Montay.

L'Esdain, très-petite rivière venant de Lesdain, qui traverse le torrent d'Esnes dans une auge de bois et se précipite ensuite dans le torrent.

Le Bayart, petite rivière dont la naissance est au sud de Solesmes et qui se jette dans la Selle.

L'Herclain, petite rivière qui tire ses eaux de plusieurs petites sources à Iwuy, et se jette dans l'Escaut, à la hauteur du Camp-de-César.

La Solre, dont la source est près d'Aibes, arrondissement d'Avesnes, et qui se jette dans la Sambre, à Assevent.

L'Helpe-Majeure, qui prend sa source près de la commune d'Eppe-Sauvage, arrondissement d'Avesnes, et se réunit à la Sambre, à Noyelles.

La Petite-Helpe, qui prend son origine dans les étangs de Trélon, et se jette aussi dans la Sambre, près de Maroilles.

RUISSEAUX. On compte dans le département plusieurs ruisseaux, dont les principaux sont :

La Becque de Vieux-Berquin, qui naît à Strazeele et se jette dans la Bourre, près de Merville.

La Metterbeck, qui a sa source au Mont-des-Cattes et se jette dans la Lys au dessous du pont d'Estaires.

Le ruisseau de *Steenwerck*, becque dont les sources sont au mont de Boeschepe, et au Mont-Noir ; il se jette dans la Lys, au-dessous de Saily, dans le département du Pas-de-Calais.

La becque de *Nieppe*, qui tire ses eaux du Mont-de-Lille, dans l'arrondissement d'Hazebrouck, et se réunit aussi à la Lys au dessus d'Erquinghem.

La Vieille-Rivière, qui naît dans les marais du Clair-Marais et se jette dans l'Aa, au dessous de Saint-Omer.

Des ruisseaux, des fontaines, des courants, coulants et becques se jettent en assez grand nombre dans ces rivières et dans les canaux. Dans les arrondissements d'Avesnes et de Cambrai particulièrement, où le sol est entrecoupé de ravins, des torrents plus ou moins considérables, selon la saison, y portent également leurs eaux.

MARAI. Le territoire du département du Nord, est comme nous l'avons dit, plat et peu élevé au-dessus du niveau de la mer, ce qui fait que les eaux tendent à rester stationnaires ; le nombre considérable de rivières, ruisseaux et canaux dont il est partout entrecoupé, contribue, avec les pluies abondantes qui y tombent souvent en hiver, à en faire une région humide et à rendre marécageuses les terres les plus exposées à l'invasion des eaux. Il est à croire que les plaines de l'ancienne Flandre, aujourd'hui si bien cultivées et si productives, furent autrefois de vastes marais successivement soustraits à l'empire des eaux par les travaux les plus opiniâtres ; cette observation s'applique plus particulièrement à l'arrondissement de Dunkerque, dont le sol ne se conserve en état de culture que par d'immenses travaux de dessèchement renouvelés et entretenus chaque année.

Les principaux marais existant dans le département sont :

Dans le grand bassin de l'arrondissement de Dunkerque, les Moères, grande et petite, d'une contenance de 3,310 hectares et dont il a été parlé plus haut, à l'article des dessèchements, section des travaux publics ;

Sur les bords des canaux de Bergues à Dunkerque, de Furnes et de la Colme!, aux environs de Watten, les terres avoisinantes en grande partie marécageuses ;

Entre Cassel, Hazebrouck et Saint-Omer, le Clair-Marais, de 58 hectares 33 ares d'étendue ;

Les terres marécageuses des bords de la Lys et de la Nieppe ;

Les marais des bords de la Deûle et de la Marque, et dont une grande partie est en eau ;

Les marais de la vallée de la Scarpe, de la rive gauche du vallon

de la Sensée et de la rive droite de l'Escaut , depuis Cambrai jus qu'à Condé ;

Enfin quelques parties marécageuses sur les points les plus bas de quelques vallées des arrondissements d'Avesnes et de Cambrai.

On rencontre aussi des flaques dans le Clair-Marais et dans une partie des arrondissements de Lille, de Douai, et de Cambrai, où on extrait de la tourbe ;

Et un assez grand nombre d'étangs , dont la plupart sont dans l'arrondissement d'Avesnes , et le reste dans ceux de Lille et de Cambrai.

Météorologie.

CLIMAT. Le climat du département du Nord est froid , ce qui est un effet de sa situation vers les 49° et 51° degrés de latitude septentrionale.

Le voisinage de la mer qui en fait la limite au nord-ouest , le peu d'élévation du sol, les marais , les rivières , les canaux et les ruisseaux nombreux qui le parcourent , entretiennent dans l'atmosphère une grande humidité. Les hivers, dont la durée est de plus de six mois y sont souvent pluvieux, brumeux , et la neige y est moins abondante que dans les départements qui l'avoisinent au sud. Le printemps y est tardif, et par conséquent très court ; mais aussitôt qu'il a fait sentir son influence, la terre commence à se couvrir des plus riches productions , et la végétation acquiert la plus grande vigueur. L'automne, dans ces contrées, est ordinairement belle et soutenue.

TEMPÉRATURE. D'après les observations faites , le terme moyen du froid dans le département est d'environ 8 degrés, et la moyenne de la chaleur de 17 degrés.

L'époque du maximum du froid est en décembre et janvier, celle des plus grandes chaleurs en août.

MÉTÉORES. Les orages , sans être multipliés dans le département , y sont quelquefois assez fréquents au commencement de la belle saison. Les ouragans y sont rares. La moyenne annuelle du nombre de jours de pluie est d'environ 160.

VENTS DOMINANTS. Les vents dominants , sont ouest, sud-ouest, nord-ouest, et amènent ordinairement des pluies.

Observations météorologiques faites à Lille en 1856 (1).

MOIS.	Température moyenne à midi.		Hauteurs barométriques à midi.		EAU DE			Epaississeur de la couche de neige.		Eau météorologique totale du mois.		Evaporation.		Tension de la vapeur d'eau.		Humidité de l'air.		NOMBRE DE JOURS DE									
	degrés.	mill.	mill.	mill.	pluie.	Grêle.	Neige.	mill.	millim.	millim.	millim.	millim.	millim.	millim.	o/100	Puie.	Neige.	Grêle ou gresil.	Rosée ou gelée blanche.	Brouillard.	Givre.	Orage.	Eclairs sans tonnerre.	Gelée.			
Janvier...	5° 75	752	42.27	0.85	millim.	millim.	millim.	1.60	43.77	18.27	5.56	84	21	3	2	12	28	1	1	8	1	1	8	8			
Février...	7° 01	763	34.40	"	"	"	"	"	31.40	22.16	6.02	84	13	2	13	22	"	"	"	"	"	"	"	8			
Mars...	6° 61	764	10.96	"	"	"	"	"	10.96	59.46	4.66	72	12	1	9	15	"	"	"	"	"	"	"	13			
Avril...	12° 56	755	82.59	"	"	"	"	"	82.59	93.30	6.44	71	17	4	14	13	"	"	"	"	"	"	"	1			
Mai...	13° 78	755	94.20	4.22	0.60	"	"	"	99.02	82.25	7.72	75	26	2	7	14	17	"	"	"	"	"	"	1			
Juin...	19° 31	762	50.14	"	"	"	"	"	50.14	117.08	10.20	73	14	"	"	9	17	"	"	"	"	"	"	"			
Juillet...	19° 70	761	60.28	"	"	"	"	"	60.28	126.30	10.44	72	13	"	"	19	21	"	"	"	"	"	"	"			
Août...	22° 52	758	59.50	"	"	"	"	"	59.40	146.59	11.93	72	14	"	"	15	15	"	"	"	"	"	"	"			
Septembre	16° 31	756	92.41	1.20	"	"	"	"	93.61	70.23	9.40	79	23	"	"	23	16	"	"	"	"	"	"	"			
Octobre...	14° 26	765	29.40	"	"	"	"	"	29.40	32.23	9.12	86	12	"	"	18	29	"	"	"	"	"	"	"			
Novembre...	5° 74	761	31.32	7.41	49.54	4.00	"	"	58.47	18.17	5.41	84	20	8	4	7	28	"	"	"	"	"	"	1			
Décembre.	6° 13	757	46.68	0.50	9.82	6.00	"	"	57	20.92	5.82	86	20	5	3	7	26	"	"	"	"	"	"	1			
1856	12° 47	759	634.05	14.18	30.61	11.0	"	"	675.84	807.66	7.730	78	205	21	24	160	247	"	"	"	"	"	"	"	51		
1855	11° 01	759	543.49	1.05	50.60	39.3	"	"	595.44	773.95	"	"	181	31	8	123	260	"	"	"	"	"	"	"	69		

DIRECTIONS DU VENT ET DES NUAGES.	
N	E
Hiver.....	19 jours.
Printemps.....	23 "
Eté.....	14 "
Automne.....	19 "
Année.....	75 jours.
Hiver.....	17 jours.
Printemps.....	16 "
Eté.....	20 "
Automne.....	16 "
Année.....	69 jours.
Hiver.....	6 jours.
Printemps.....	14 "
Eté.....	4 "
Automne.....	12 "
Année.....	36 jours.
Hiver.....	42 jours.
Printemps.....	17 "
Eté.....	54 "
Automne.....	39 "
Année.....	152 jours.

(1) Ce tableau est un résumé des observations faites par M. Meurein, pharmacien à Lille, membre de la société impériale des Sciences, de l'Agriculture et des Arts de la même ville.

Division du territoire.

Le département se compose de 663 communes réparties en sept arrondissements, dont les chefs lieux sont : Dunkerque, Hazebrouck, Lille, Cambrai, Avesnes, Douai et Valenciennes.

Le tableau statistique de ces communes, par canton et par arrondissement, est ci-après :

Parmi les 663 communes du département, on compte 35 villes que nous désignons ci-après dans l'ordre de leur importance.

LILLE. Chef-lieu du département, de la 3.^e division militaire et d'un tribunal de première instance; place forte, avec citadelle: ville d'industrie et de commerce. — Population : 78,641 habitants. — Distance de Paris : 236 kilomètres.

ROUBAIX. Chef-lieu de canton, à 11 kilomètres de Lille; ville de grande industrie. — Population : 39,445 âmes.

DUNKERQUE. Chef-lieu de sous-préfecture et d'un tribunal de première instance; place fortifiée et port de mer; ville de commerce. — Population : 29,738 habitants. — Distance de Lille : 78 kilomètres.

TOURCOING. Chef-lieu de deux cantons, à 13 kilomètres de Lille, ville d'industrie. — Population : 29,646 âmes.

VALENCIENNES. Chef-lieu de sous-préfecture et d'un tribunal de première instance; place fortifiée avec citadelle. — Distance de Lille, 51 kilomètres. — Population, 25,229 habitants.

DOUAI. Chef-lieu de sous-préfecture, siège de la cour impériale et d'une académie universitaire; place fortifiée. — Population : 22,819 habitants. — Distance de Lille : 33 kilomètres.

CAMBRAI. Chef-lieu de sous-préfecture et d'un tribunal de première instance; place forte avec citadelle. — Distance de Lille : 59 kilomètres. — Population : 21,405 habitants.

WAZEMMES. Ville ouverte, à 2 kilomètres de Lille. — Population : 18,254 habitants.

BAILLEUL. Chef-lieu de deux cantons; ville ouverte. — Population : 10,108 habitants. — Distance de Lille : 29 kilomètres.

ARMENTIÈRES. Chef-lieu de canton; ville ouverte, à 16 kilomètres de Lille. — Population : 10,104 habitants.

SAINT-AMAND. Chef-lieu de deux cantons, à 38 kilomètres de Lille; ville ouverte. — Population : 9,520 habitants.

LE CATEAU. Chef-lieu de canton; ville ouverte; à 3 kilomètres de Lille. — Population : 8,851 habitants.

MAUBEUGE. Chef-lieu de canton; place fortifiée, avec camp retranché. — Population : 8,663 âmes. — Distance de Lille, 84 kilomètres.

HAZEBROUCK. Chef-lieu de sous-préfecture et d'un tribunal de pre-

mière instance ; ville ouverte , à 47 kilomètres de Lille. — Population : 7,892 habitants.

ESTAIRES. Ville ouverte ; à 30 kilomètres de Lille. — Population : 6,950 âmes.

MERVILLE. Ville ouverte ; 6,236 habitants. — Distance de Lille : 36 kilomètres.

GRAVELINES. Chef-lieu de canton ; place fortifiée et port de mer. — Population : 5,819 âmes. — Distance de Lille : 97 kilomètres.

CONDÉ. Chef-lieu de canton , place fortifiée ; à 50 kilomètres de Lille. — Population : 5,710 habitants.

BERGUES. Chef-lieu de canton , à 69 kilomètres de Lille, place fortifiée. — Population : 5,665 habitants.

COMINES. Ville ouverte ; à 17 kilomètres de Lille. — Population : 5,380 âmes.

LANDRECIÉS. Chef-lieu de canton , place fortifiée ; à 84 kilomètres de Lille. — Population : 4,419 habitants.

AVESNES. Chef-lieu de sous-préfecture et d'un tribunal de première instance ; place forte. — Population : 4,191 âmes. — Distance de Lille 102 kilomètres.

CASSEL. Chef-lieu de canton ; ville ouverte , de 4,180 habitants. — Distance de Lille : 49 kilomètres.

LE QUESNOY. Chef-lieu de deux cantons, place fortifiée. — Population : 3,948 habitants. — Distance de Lille : 68 kilomètres.

HONDSCHOOTE. Chef-lieu de canton ; ville ouverte , à 82 kilomètres de Lille. Population : 3,766 habitants.

SECLIN. Chef-lieu de canton ; ville ouverte , de 3,667 habitants. — 11 kilomètres de Lille.

ORCHIES. Chef-lieu de canton ; à 26 kilomètres de Lille. — Population : 3,606 habitants.

LA GORGUE. Ville ouverte ; à 31 kilomètres de Lille. — Population : 3,226 âmes.

MARCHIENNES. Ville ouverte , chef-lieu de canton ; à 33 kilomètres de Lille. — Population : 3,066 habitants.

LA BASSÉE. Chef-lieu de canton ; ville ouverte. — Population : 2,763 habitants. — Distance de Lille : 23 kilomètres.

BOURBOURG. Chef-lieu de canton ; ville ouverte. — Distance de Lille : 97 kilomètres. — Population : 2,597 âmes.

LANNOY. Chef-lieu de canton , ville ouverte ; à 12 kilomètres de Lille. — Population : 1,600 habitants.

BOUCHAIN. Place fortifiée , chef-lieu de canton ; de 1,632 âmes de population. — Distance de Lille : 49 kilomètres.

BAVAI. Chef-lieu de canton , ville ouverte ; à 70 kilomètres de Lille. — Population : 1,587 habitants.

MORTAGNE. Ville ouverte ; à 45 kilomètres de Lille. — Population : 1.064 habitants.

ÉTAT DES DIVERS SOLS DU DÉPARTEMENT.

Pays de montagne.....	α	hect.
— de collines.....	158,087	
— de plaines et de vallons.....	410,000	
	<hr/>	
	568,087	
Sol riche de terreau.....	77,000	hect.
Pays de bruyères ou de landes.....	7,800	
Sol de craie ou calcaire.....	84,136	
— de gravier.....	1,550	
— pierreux.....	55,600	
— sablonneux.....	28,600	
— argilleux.....	299,120	
— limoneux ou marécageux.....	34,281	
— de différentes sortes.....	»	
	<hr/>	
	568,087	

Le territoire du département se divise, par nature de propriétés, comme suit :

Terres à labour.....	359,793	hect.
Prés.....	95,833	
Bois.....	35,827	
Vergers, pépinières et jardins.....	16,335	
Oseraies, aulnaies, saussaies.....	109	
Etangs, abreuvoirs, mares et canaux d'irrigation.....	1,096	
Landes, pâtis, bruyères, etc.....	7,568	
Canaux de navigation.....	361	
Cultures diverses.....	3,731	
Superficie des propriétés bâties.....	4,652	
Routes, chemins, places publiques, rues, etc.	15,832	
Rivières, lacs, ruisseaux.....	3,084	
Forêts domaniales, terrains improductifs appartenant à l'Etat.....	23,257	
Cimetières, églises, presbytères, bâtiments publics.....	609	
	<hr/>	
	568,087	

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	Distances en kilomètres au chef-lieu.			POPULATION.	Principal des quatre contributions directes pour 1857.	Centimes communaux.		TOTALS des contribut. directes pour 1857.
	du canton.	de la sous- préfec- ture.	de la préfec- ture.			Nombre	Montant	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE : 7 cantons, 59 communes.								
<i>Canton de Bergues.</i>								
Armbouts-Cappel.	7	10	71	864	7816	31	2368	13485
Bergues	4	9	66	5665	50585	15	7651	78326
Bierne.	1	10	68	493	8353	12	1095	13065
Bissezele.	8	16	62	417	2759	74	2047	6046
Crochte.	5	14	70	786	6034	42	2531	10714
Eringhem.	10	19	66	660	6548	40	2623	11860
Hoymille.	2	11	68	505	5211	45	2345	9940
Pitgam.	9	18	68	1546	16212	13	2167	25120
Quaëdypre.	5	14	65	1729	15873	18	2893	25788
Socx.	4	14	64	760	6806	44	2983	12985
Steene.	4	13	100	862	9081	31	2731	15259
West-Cappel.	7	16	62	838	5862	39	2262	10572
Wylder.	9	18	60	352	2151	66	1400	4349
Totaux....				15477	143291	24	35096	237509
<i>Canton de Bourbourg.</i>								
Bourbourg-Ville.	»	18	74	2597	17630	22	4940	29704
Bourbourg-Camp.	»	18	74	2257	23099	14	3335	35231
Brouckerque.	7	13	71	916	6664	27	1801	10759
Cappelle-Brouck.	5	23	66	1080	10860	22	2481	16814
Dringham.	10	21	64	294	2635	63	1637	5480
Holque.	12	28	67	488	2941	69	2024	6381
Looberghe.	7	19	67	1592	11950	23	2752	19905
Millam.	12	26	66	896	8582	57	4876	16286
Momelin (St.-)	19	35	66	274	2913	31	889	5096
Pierre-Bouck (St.-)	7	25	74	558	5806	29	1704	9545
Spycker.	10	10	75	659	5227	23	1216	8636
Watten.	14	29	67	1260	9389	53	5005	10893
Wulverdinghe.	16	31	70	382	1985	56	1123	4094
Totaux....				13352	109681	31	33783	184874
<i>Canton de Dunkerque-Est.</i>								
Coudekerque.	4	6	73	477	7506	43	3208	12924
Coudekerque-Br.	2	2	72	1621	14010	8	1062	20684
Dunkerque Est.	»	»	76	13977	260048	8	20322	361215
Leffrinckoueke.	5	5	81	280	2290	61	1441	4874
Téteghem.	5	5	81	2437	15284	24	3695	25491
Uxem.	10	10	73	457	4419	»	»	6604
Zuydcoote.	5	18	81	318	1020	37	376	2161
Totaux....				19573	304577	10	30104	433958

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	Distances en kilomètres au chef-lieu.			POPULATION.	Principal des quatre contributions directes pour 1857	Centimes communaux.		TOTALS des contribut. directes pour 1857.
	du canton.	de la sous- préfecture.	de la préfecture.			Nombre	Montant	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
<i>Canton de Dunkerque-Ouest.</i>								
Cappelle.	5	5	77	310	3818	28	1097	6460
Dunkerque-Ouest.	"	"	78	15761	"	"	"	"
Mardyck.	10	10	87	415	3090	63	1948	6216
Synthe-Grande.	7	7	84	1510	8185	28	2302	14118
Synthe-Petite.	5	5	82	2021	10017	29	3138	19269
Totaux....				20017	25110	37	8485	46063
<i>Canton de Gravelines.</i>								
Craywick.	10	13	83	331	3784	43	1602	5902
Georges (St.-).	4	19	95	297	3699	24	895	6772
Gravelines.	"	29	97	5819	32274	8	2608	47507
Loon.	7	12	89	2035	15310	34	5204	24445
Totaux....				8482	55067	19	10309	84626
<i>Canton d'Hondschoote.</i>								
Bambecque.	10	23	67	1077	9011	45	4074	17423
Ghyvelde.	10	12	84	1884	9567	23	2240	15412
Hondschoote.	"	21	83	3766	27727	8	2199	43802
Killem.	4	19	81	1215	8743	24	2127	16529
Moères (Les).	6	18	75	894	7401	78	5765	15916
Oost-Cappel.	7	22	82	519	3217	47	1525	5938
Rexpoëde.	6	17	78	1863	12720	24	3061	23263
Warhem.	7	13	74	2465	19472	8	1547	29369
Totaux....				13683	97868	23	22538	167652
<i>Canton de Wormhoudt.</i>								
Bollezeele.	18	25	65	1732	13997	35	4931	23736
Broxeele.	14	27	65	342	2914	80	2317	6612
Esquelbecq.	3	20	63	1958	12201	54	6589	24273
Herzeele.	4	24	64	1809	12810	63	8111	24532
Lederzeele.	23	30	66	1461	10780	63	6685	21825
Ledringhem.	4	24	57	658	5221	52	2727	10442
Merckeghem.	13	27	68	785	5370	36	1931	9688
Volckerinckhove.	15	29	66	917	7685	49	3742	14201
Wormhoudt.	"	20	58	3769	27289	29	8072	45299
Zeggere-Cappel.	6	21	66	1702	12833	52	6662	20575
Totaux....				15133	111063	47	51767	201183

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	Distances en kilomètres au chef-lieu.			POPULATION.	Principal des quatre contributions directes pour 1857.	Centimes communaux.		TOTALS des contrib. directes pour 1857
	du canton.	de la sous- préfec- ture.	de la préfec- ture.			Nombre.	Montant	
ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK, 7 cantons, 53 communes.								
<i>Canton de Bailleul Nord-Est.</i>								
Bailleul-Nord-Est.	»	17	28	5238	66403	32	21154	116501
Jans-Cappel (St.-).	3	20	31	1089	5732	72	4151	12344
Nieppe.	9	26	20	3750	20198	76	15228	43759
Steenwerck.	6	23	26	4760	24916	97	24253	61635
Totaux....				14837	117249	56	64786	234239
<i>Canton de Bailleul Sud-Ouest.</i>								
Bailleul Sud-Ouest.	»	17	28	4870	Voir Bailleul Nord-Est.			
Berthen.	6	22	35	567	3625	69	2517	7766
Flêtre.	7	12	35	1070	7343	58	4316	14831
Merris.	7	10	35	1153	6902	60	4155	14621
Meteren.	3	16	32	2566	16004	69	10921	33217
Vieux-Berquin	8	11	37	3204	16873	71	12210	37555
Totaux....				13430	50837	67	34119	107990
<i>Canton de Cassel.</i>								
Arnèke.	7	18	58	1403	10640	36	3853	18916
Bavinckhove.	4	10	55	910	6277	60	3803	13143
Buysscheure.	12	19	63	826	5406	80	4331	12446
Cassel.	»	13	51	4180	27340	18	4848	43282
Hardifort.	3	16	54	496	4187	31	1324	8145
Marie-Cappel (Ste.-)	3	11	50	805	6208	32	1991	10890
Noordpeene	7	20	58	1422	9796	43	4221	18296
Ochtezeele.	6	19	57	458	4429	42	1869	8412
Oxelaëre.	2	14	52	517	3626	41	1468	6666
Rubrouck.	12	25	63	1417	12315	33	4024	22027
Wemaers-Cappel.	3	16	54	467	3119	63	1976	6744
Zermezeele.	4	17	55	373	3310	61	2033	6732
Zuydpeene.	7	18	56	807	7848	57	4491	15734
Totaux....				14076	104501	39	40232	191433
<i>Canton d'Hazebrouck-Nord.</i>								
Blaringhem.	11	11	56	1702	12052	46	5597	22891
Caëstre.	10	10	38	1631	10602	62	7064	21049
Ebblinghem.	9	9	54	737	5491	28	1555	9505
Hazebrouck-Nord.	»	»	45	4136	54377	44	23795	98405
Hondeghem.	5	5	50	1314	10402	48	4998	19776
Lynde.	10	10	55	747	6491	31	1986	11807
Renescure	12	12	57	1735	11872	51	5978	23426
Sercus.	6	6	51	496	3852	56	2147	7731
Staple.	8	8	53	969	7843	29	2261	13648
Wallon-Cappel.	5	5	50	609	4681	43	1976	8536
Totaux....				14076	127603	45	57354	20924

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	Distances en kilomètres. au chef-lieu.			POPULATION.	Principal des quatre contribu- tions directes pour 1857.	Centimes communaux.		TOTALS des contrib. directes pour 1857.
	du canton.	de la sous- prefec- ture.	de la prefec- ture.			Nombre.	Montant	
1	2	3	4	5	6	7	9	8
<i>Canton d'Hazebrouck-Sud.</i>								
Boeseghem.	11	11	56	967	6092	40	2454	11346
Borre.	4	4	41	711	4883	59	2883	9821
Hazebrouck-Sud.	»	»	55	3756	Voir Hazebrouck-Nord.			
Morbecque.	4	4	49	3694	18870	29	5411	33611
Pradelles.	5	5	4	378	2504	62	1541	5315
Steenbecque.	7	7	52	1856	10731	58	6153	21075
Strazeele.	7	7	38	550	3801	81	2976	8514
Thiennes.	10	10	51	1063	6339	50	3212	12222
Totaux....				12975	53220	47	24630	101904
<i>Canton de Merville.</i>								
Estaires.	7	20	30	6950	40306	44	17342	67505
Haverskerque.	7	10	45	1593	7636	80	6131	15901
La Gorgue.	6	18	32	3226	17423	54	9210	30902
Merville.	»	12	37	6236	38242	39	14579	69359
Neuf-Berquin.	3	15	34	1347	5766	52	2091	11761
Totaux...				19352	109373	49	50253	195428
<i>Canton de Steenvoorde.</i>								
Boëschepe.	0	16	36	1954	8621	79	6885	18317
Eecke.	3	12	40	1130	8434	28	2418	14484
Godewaersvelde.	7	17	40	1595	8756	66	5765	17546
Houtkerque.	11	21	58	1314	8944	25	2246	14893
Oudezeele.	6	18	54	976	5890	65	3809	11510
Steenvoorde.	»	11	48	3930	26091	54	14248	57117
Sylvestre-Cap. (St.)	5	7	46	1042	6998	53	3692	13918
Terdegghem.	5	13	53	593	6083	35	2158	10591
Winnezele.	4	19	52	1454	9174	66	6135	19170
Totaux....				13988	88991	46	47356	177555
ARRONDISSEMENT DE LILLE, 16 cantons, 133 communes.								
<i>Canton d'Armentières.</i>								
Armentières.	»	16	16	10104	65317	46	29321	107754
Bois-Grenier.	5	16	16	1152	6694	61	4092	14079
Capinghem.	8	8	8	250	2145	96	2051	5460
Chapelle-d'Arment.	3	13	13	2175	11717	62	7247	24352
Erquinghem-Lys.	3	19	19	1622	10281	62	6365	23894
Frelinghien.	5	15	15	2174	14190	74	10547	31523
Houplines.	2	19	19	2404	14854	75	11206	32646
Prémesques.	7	10	10	1015	5420	62	3359	11764
Totaux....				20896	130629	56	74188	251472

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	Distances en kilomètres au chef-lieu.			POPULATION.	Principal des quatre contribu- tions directes pour 1857.	Centimes communaux.		TOTALS des contribut. directes pour 1857.
	du canton.	de la sous- préfec- ture.	de la préfec- ture.			Nombre	Montant	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
<i>Canton de La Bassée</i>								
Aubers.	10	23	23	1740	8412	50	4217	16683
La Bassée.	»	24	24	2763	19986	8	1573	29782
Fournes.	9	15	15	1514	11004	23	2554	18118
Fromelles	10	17	17	1288	6355	50	3097	12340
Hantay.	4	23	23	420	1995	54	1083	4612
Herlies.	7	19	19	1038	6623	82	5427	15637
Illies.	4	20	20	1451	9795	54	5201	19845
Marquillies.	5	20	20	1099	6205	13	787	9594
Sainghin-en-Weppes	9	19	19	2061	8160	64	5166	16875
Salomé.	3	23	23	961	7736	13	948	11558
Wicres.	7	18	18	220	2198	72	1572	4839
Totaux....				14555	88469	36	31625	159883
<i>Canton de Cysoing.</i>								
Bachy.	4	19	19	917	5101	51	2592	9989
Bourghelles.	2	17	17	1234	6181	47	2890	11744
Bouvines.	3	13	13	588	3149	61	1915	6144
Camphin-en-Pévèle.	5	17	17	1430	7146	45	3203	13539
Cappelle.	9	18	18	1412	8337	43	3633	15664
Cobrieux.	3	18	18	444	2082	77	1622	4693
Cysoing.	»	15	15	2860	16862	68	11335	35555
Genech.	4	19	19	1152	5106	25	1260	9593
Louvil.	2	15	15	682	2738	61	1657	5652
Mouchin.	9	24	24	1444	7327	60	4362	15028
Péronne.	5	13	13	608	2062	63	1294	3925
Sainghin-en-Mélant	5	10	10	1765	12016	10	1207	18804
Templeuve.	8	19	19	3051	20286	53	10234	39409
Wannehain.	4	19	19	522	2466	77	1906	5507
Totaux....				18169	100859	49	49110	195246
<i>Canton d'Haubourdin.</i>								
Beaucamps.	5	12	12	883	4627	33	1506	8022
Emmerin.	3	10	10	1582	5323	3	156	8415
Englos.	3	11	11	388	1545	80	1223	3674
Ennetières-en-Wep.	4	11	11	1681	10273	58	5989	20176
Erquinghem-le-Sec	5	12	12	222	1547	96	1491	3752
Escobecques.	5	12	12	252	1705	84	1437	3822
Halleennes-lez-Haub.	2	9	9	617	4630	86	3922	11247
Haubourdin.	»	7	7	3232	28037	53	14949	56288
Le Maisnil.	8	15	15	505	2763	89	2472	7295
Ligny.	6	13	13	126	859	8	69	1293
Lomme.	6	6	6	2465	14208	48	6782	27641
A reporter....				11903	75577		39997	151025

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	Distances en kilomètres au chef-lieu.			POPULATION.	Principal des quatre contribu- tions directes pour 1857	Centimes communaux.		TOTAUX des contribut. directes pour 1857.
	du canton.	de la sous- préfec- ture.	de la préfec- ture.			Nombre.	Montant.	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
<i>Report....</i>								
Loos.	3	5	5	11903	75577	65	39997	151625
Radinghem.	7	14	14	1181	18006	68	4566	14075
Santes.	3	10	10	1664	9322	82	7641	21078
Sequedin.	2	6	6	594	4067	117	4708	10578
Wavrin.	8	15	15	2950	14074	14	1920	21787
Totaux....				23461	127774	54	70009	253701
<i>Canton de Lannoy.</i>								
Annappes.	7	7	7	2050	12829	39	5010	23429
Anstaing.	8	10	10	495	3309	36	1142	5931
Ascq.	8	8	8	1904	9971	32	3118	15879
Baisieux.	10	15	15	1971	11020	38	4037	21369
Chereng.	8	11	11	1395	5979	46	2766	11629
Flers.	8	5	5	2569	15462	39	5887	27962
Forest.	5	11	11	779	2098	40	842	3976
Gruson.	10	12	12	387	2560	64	1625	4718
Hem.	3	11	11	2390	13820	55	7677	26626
Lannoy.	"	13	13	1600	8094	38	3062	13857
Leers.	3	16	16	2785	8912	71	6200	17763
Lys-lez-Lannoy.	1	14	14	1484	5789	53	2899	10177
Sailly.	3	13	13	976	5081	59	3005	11305
Toufflers.	2	14	14	977	3600	74	2591	7651
Tressin.	7	10	10	449	2301	88	2008	5336
Willems.	5	15	15	1978	7910	55	4377	16100
Totaux....				24189	118735	49	56246	223708
<i>Canton de Lille Nord-Est.</i>								
Fives.	2	2	2	5076	35808	51	17019	66907
Hellemmes.	4	4	4	1153	6356	49	3079	12911
Lille Nord-Est.	"	"	"	19081	1140592	7	77835	1747181
Mons-en-Barœul.	3	3	3	1319	6155	65	3957	13499
Totaux....				26629	1188911	19	101890	1840498
<i>Canton de Lille-Centre.</i>								
Lille-Centre.	"	"	"	17821	Voir Lille Nord-Est.			
Madeleine (La).	2	2	2	2443	17173	61	9977	36088
Totaux....				20264	17173	61	9977	36088
<i>Canton de Lille Sud-Est.</i>								
Faches.	6	6	6	2361	9021	42	3939	15859
Lezennes.	5	5	5	1311	3696	103	3758	8732
Lille Sud-Est.	"	"	"	18540	Voir Lille Nord-Est.			
Ronchin.	6	6	6	1710	8665	41	3515	15961
Totaux....				23922	21382	53	11212	40552

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	Distances en kilomètres au chef-lieu.			POPULATION.	Principal des quatre contribu- tions directes pour 1857.	Centimes communaux.		TOTALS des contribut. directes pour 1857.
	du canton.	de la sous- préfec- ture.	de la préfec- ture.			Nombre	Montant.	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
<i>Canton de Lille Sud-Ouest.</i>								
Esquermes.	3	3	3	3731	33617	8	2493	48831
Lille Sud-Ouest.	"	"	"	9165		Voir Lille Nord-Est.		
Moulins-Lille.	2	2	2	7418	56324	16	8283	85536
Wazemmes.	2	2	2	18254	137659	12	15893	219253
Totaux . . .				38568	227600	12	26669	353620
<i>Canton de Lille-Ouest.</i>								
André (St-).	3	3	3	1210	10496	49	4377	20035
Lambersart.	3	3	3	1328	11713	53	6168	23367
Lille-Ouest.	"	"	"	14034		Voir Lille Nord-Est.		
Marquette.	5	5	5	2244	12773	41	5159	23019
Wambrechies.	7	7	7	3822	26901	77	19764	54624
Totaux . . .				22638	60983	58	35459	121045
<i>Canton de Pont-à-Marcq.</i>								
Attiches.	4	15	15	857	6059	87	5301	12092
Avelin.	4	12	12	1721	14187	35	4931	25263
Bersée.	6	19	19	1734	10817	35	3753	19256
Ennevelin.	3	12	12	1569	10031	64	6460	21264
Fretin.	4	11	11	2001	13040	35	4572	22899
La Neuville.	7	18	18	385	2236	31	677	4005
Mérignies.	2	16	16	938	7392	53	3954	16131
Moncheaux.	9	23	23	994	4800	50	2611	9753
Mons-en-Pévèle.	5	19	19	1898	13337	61	8090	26896
Ostricourt.	10	23	23	820	4662	67	3116	10287
Phalempin.	8	15	15	1389	10411	54	5609	19778
Pont-à-Marcq.	"	14	14	870	6326	50	3159	12009
Thumeries.	8	21	21	840	5708	50	2809	10512
Tourmignies.	3	16	16	520	2225	97	2163	5292
Wahagnies.	8	19	19	771	4843	40	1927	8572
Totaux . . .				17305	116074	51	59132	224009
<i>Canton de Quesnoy-sur-Deûle.</i>								
Comines.	8	18	18	5380	34141	26	8671	59021
Deùlemont.	5	16	16	2049	13114	66	8710	26775
Lompret.	7	8	8	621	3839	65	2496	7914
Pérenchies.	7	8	8	1084	6680	41	2720	14625
Quesnoy-sur-Deûle.	"	11	11	4317	30723	45	13608	57013
Verlinghem.	5	10	10	1667	10842	89	9637	29097
Warnéton-Bas.	6	17	17	277	2749	45	1264	5496
Warnéton-Sud.	6	17	17	103	1428	37	534	2484
Wervick-Sud.	11	22	22	2159	11606	28	3197	19730
Totaux . . .				17657	115122	44	50837	222155

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	Distances en kilomètres au chef-lieu.			POPULATION.	Principal des quatre contribu- tions directes pour 1857.	Centimes communaux.		TOTALS des contribu- tions directes pour 1857.
	du canton.	de la sous- préfec- ture.	de la préfec- ture			Nombre	Montant	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
<i>Canton de Roubaix.</i>								
Croix.	3	8	8	2099	10536	74	7539	19626
Roubaix.	"	11	11	39445	332473	36	114110	577721
Wasquehal.	4	7	7	2200	11826	62	7496	24499
Wattrelos.	4	15	15	10360	31074	47	14559	58882
Totaux....				54104	385909	40	143704	680728
<i>Canton de Seclin.</i>								
Allennes-les-Marais.	6	17	17	933	5936	46	2627	12345
Annœullin.	8	19	19	3368	17284	41	6928	31313
Bauvin.	12	23	23	1326	7138	18	1255	11071
Camphin-en-Carem.	6	16	16	908	7802	29	2218	13446
Carnin.	7	18	18	406	2652	69	1850	5690
Chemy.	5	16	16	385	3505	42	1480	6768
Gondecourt.	4	15	15	1753	9447	47	4416	18906
Herrin.	6	17	17	374	2650	94	2446	6294
Houplin.	2	10	10	1442	6878	37	2549	12664
Lesquin.	6	7	7	1297	9611	56	5371	20153
Noyelles.	3	8	8	381	2809	22	607	4576
Provin.	11	22	22	1334	5574	43	2333	10432
Seclin.	"	11	11	3667	32212	8	2570	53915
Templemars.	4	8	8	909	4877	28	1346	8743
Vendeville.	5	12	12	442	2344	60	1406	5366
Wattignies.	5	7	7	2182	9807	21	2018	17315
Totaux....				21113	130556	37	41420	238997
<i>Canton de Tourcoing-Nord.</i>								
Bousbecques.	9	16	16	1862	9551	61	5778	19937
Halluin.	9	17	17	8410	31527	63	18745	70393
Linselles.	8	12	12	3711	19119	71	13602	40449
Neuville-en-Ferrain	3	17	17	2904	9682	45	4291	18228
Roncq.	5	14	14	4241	20004	56	10935	39864
Tourcoing-Nord.	"	14	14	10103	216297	28	60575	341576
Totaux....				31231	306180	37	113926	530447
<i>Canton de Tourcoing-Sud.</i>								
Bondues.	7	8	8	3127	19109	70	13357	40645
Marcq-en-Barœul.	8	5	5	4617	30112	54	15111	57633
Mouveaux.	4	10	10	2289	10019	52	5136	20555
Tourcoing-Sud.	"	15	15	19543				
Totaux....				29576	59240	57	33604	118833

Voir Tourcoing-Nord.

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	Distances en kilomètres au chef-lieu.			POPULATION.	Principal des quatre contribu- tions directes pour 1857.	Centimes communaux.		TOTALS des contribut. directes pour 1857.
	du canton.	de la sous- préfecture.	de la préfecture.			Nombre	Montant	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI, 7 cantons, 118 communes.								
<i>Canton de Cambrai-Est.</i>								
Awoingt.	6	6	65	496	4642	38	1751	8528
Cagnoncles.	7	7	66	811	5835	41	2364	10840
Cambrai-Est.	"	"	59	9015	207072	33	66821	323026
Cauroir.	6	6	65	670	5145	53	2710	10449
Escadœuvres.	3	3	62	1625	8322	23	1901	14419
Estrun.	11	11	58	574	2332	75	1760	6183
Eswars.	7	7	63	495	2653	73	1935	5831
Forenville.	7	7	63	50	2183	27	595	3655
Iwuy.	9	9	62	3589	16389	6	990	24499
Naves.	7	7	66	858	5228	46	2418	10429
Niergnies.	5	5	64	558	3461	66	2274	7334
Ramillies.	5	5	65	524	5284	47	2484	8989
Thun-Lévêque.	8	8	63	817	4924	44	2172	8242
Thun St.-Martin	7	7	66	833	7032	33	2393	12388
Totaux....				20915	280502	33	92568	454752
<i>Canton de Cambrai-Ouest.</i>								
Abancourt.	8	8	54	642	5252	56	2924	10653
Aubenchœul-au-Bac.	11	11	48	433	3197	8	271	4724
Batigny.	6	6	62	476	2891	78	2252	6599
Blécourt.	6	6	56	415	3300	79	2598	7539
Cambrai-Ouest.	"	"	59	12390				
Cuvillers.	6	6	56	382	2205	76	1689	4975
Fontaine-Notre-D.	7	7	66	1831	9433	34	3250	18557
Fressies.	13	13	51	719	3806	29	1104	6395
Haynecourt.	7	7	54	480	5217	65	3366	11287
Hem-Lenglet.	11	11	54	700	3834	24	905	6426
Morenchies.	3	3	59	120	1278	8	103	1949
Neuville-St.-Rémy.	2	2	57	927	5057	27	1362	8904
Paillecourt.	12	12	60	1227	5822	73	4271	12961
Proville.	3	3	62	498	5583	24	1391	10549
Raillencourt.	6	6	65	999	7550	39	2911	14049
Sailly.	4	4	56	587	3112	72	2268	5760
Sancourt.	6	6	53	424	3608	45	1585	7465
Tilloy.	3	3	57	381	2780	46	1283	5320
Totaux...				23631	73925	46	33533	144112
<i>Canton de Carnières.</i>								
Aubert (St.-).	9	15	74	2433	8306	56	4612	18656
Avesnes-lez-Aubert.	5	12	71	2051	8238	59	4708	17244
Beauvois.	6	12	71	1100	4725	55	2538	8791
<i>A reporter....</i>				6484	21269		11858	44691

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	Distances en kilomètres au chef-lieu.			POPULATION.	Principal des quatre contribu- tions directes pour 1857.	Centimes communaux.		TOTAUX des contribu- tions directes pour 1857.
	du canton.	de la sous- préfec- ture.	de la préfec- ture.			Nombre	Montant	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
<i>Report...</i>				6484	21269		11858	44693
Béthencourt.	8	16	74	1299	5328	37	1946	9585
Bevillers.	4	14	73	1115	4386	66	2837	8954
Boussières.	2	12	71	893	4090	47	1866	8084
Carnières.	4	11	70	1660	9431	49	4489	19627
Cattenières.	5	10	69	1028	4069	71	2989	8887
Estournel.	3	8	67	675	3698	74	2717	8584
Fontaine-au-Pire.	7	13	72	1266	5436	50	2624	11997
Hilaire (St.-).	7	13	72	2033	7165	50	3504	14071
Quiévy.	10	17	76	3048	9737	46	4495	21254
Rieux.	5	10	69	1934	7982	26	2066	12831
Séranvillers.	17	7	66	515	3142	73	2279	7103
Villers-en-Cauchies.	11	18	77	1379	6998	56	3928	14318
Wambaix.	6	9	68	750	4259	74	3152	9093
Totaux....				24079	96930	52	50750	199079
<i>Canton du Câteau.</i>								
Basuel.	4	28	87	1239	7873	46	3649	15335
Beaumont.	7	17	76	880	3042	67	2047	6373
Benin (St.-).	4	28	87	650	3430	68	2486	6936
Câteau (Le).	0	24	83	8851	61651	36	21598	97890
Catillon.	7	31	90	2603	18585	35	6469	32337
Honnechy.	8	25	84	1335	4084	78	3260	9648
Inchy.	6	18	77	1655	5991	62	3745	11875
La Groise.	10	34	93	1047	7992	61	4821	16369
Maurois.	8	24	83	841	2488	73	1822	5205
Mazinghien.	6	30	80	1184	4999	69	3415	11097
Montay.	2	26	85	415	4194	19	806	6751
Neuvilly.	5	25	84	2154	10263	26	2729	16255
Ors.	7	31	90	1171	8280	42	3496	16174
Pommereuil	4	28	87	1523	6279	53	3326	14001
Reumont.	6	23	82	1014	2623	113	2950	6842
Souplet (St.-).	6	30	89	2615	8421	55	4648	16182
Trois-Villes.	6	22	81	2021	7914	83	6586	16005
Totaux				31198	168109	46	77853	305275
<i>Canton de Clary.</i>								
Audencourt.	6	17	76	269	1405	95	1330	3187
Bertry.	3	23	82	2488	6759	52	3362	15589
Busigny.	8	26	85	3044	11657	60	7824	25375
Caudry.	8	15	74	4003	14500	51	7317	31824
Caulley.	5	18	77	754	1834	129	2331	5002
Clary.	0	18	77	2473	7845	110	8543	20224
Deheries.	11	18	77	67	657	134	877	1854
Elicourt.	12	19	78	1648	5111	91	4773	12044
A reporter...				14746	49768		36357	115099

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	Distances en kilomètres au chef-lieu.			POPULATION.	Principal des quatre contributions directes pour 1857	Centimes communaux.		TOTALS des contribut. directes pour 1857.
	du canton.	de la sous- préfec- ture.	de la préfec- ture.			Nombre.	Montant.	
<i>Report...</i>				14746	49768		36357	115099
Esnes.	8	10	69	1498	9447	56	5234	18348
Haucourt.	6	12	71	584	2364	62	1466	5389
Ligny.	3	15	74	1883	6895	63	4330	15372
Malincourt.	10	16	75	982	4677	120	5636	11331
Maretz.	8	23	82	2723	9993	65	6328	22746
Montigny.	2	20	79	1087	3670	77	2824	8343
Selvigny.	7	16	75	754	2984	94	2802	7539
Villers-Outreau.	15	19	78	2751	7062	106	7093	14986
Walincourt.	8	15	74	2183	8394	93	7766	19316
Totaux...				29191	105254	76	79836	238469
<i>Canton de Marcoing.</i>								
Anneux.	6	9	68	504	4233	36	1538	7545
Banteux.	10	14	82	867	3485	58	2052	7280
Bantouzelle.	10	14	83	984	4721	69	3242	10080
Boursies.	23	15	74	802	6566	32	2128	11556
Cantaing.	4	8	67	686	6330	56	3537	12507
Crévecœur.	6	10	69	2305	19554	58	11178	39754
Doignies.	25	17	76	807	6437	49	3514	12388
Flesquières.	5	13	72	751	4789	63	3003	11443
Gonnellieu.	12	16	75	905	3915	66	2567	8486
Gouzaucourt.	25	18	77	2406	11097	52	5806	23017
Honnecourt.	11	17	76	1622	9014	75	6663	19245
Lesdain.	8	12	71	1012	4635	37	1709	8160
Marcoing.	»	7	66	1658	9995	24	2420	14967
Masnières.	3	7	66	1835	11547	38	4269	20641
Mœuvres.	21	14	73	868	5272	67	3518	10402
Noyelles.	2	15	64	624	5739	38	2166	9699
Ribecourt.	2	9	68	691	5478	39	2167	10686
Rumilly.	12	5	64	1814	7448	52	3833	12896
Villers-Ghislain.	14	18	77	2040	9178	28	2539	18065
Villers-Plouich.	6	16	75	1001	6283	50	3194	12531
Totaux...				24182	145716	30	71043	281348
<i>Canton de Solesmes.</i>								
Beaurain.	5	25	84	455	1245	115	1405	3259
Bermerain.	10	30	82	1290	5740	29	1664	9855
Briastre.	4	20	79	921	6418	65	4168	13375
Cappelle.	8	28	83	370	3334	29	965	5703
Escarmain.	7	27	81	1153	5472	51	2789	10903
Haussy.	6	26	85	3073	13288	57	7530	28808
Martin (St.-).	9	29	82	694	3938	44	1744	6543
Montrécourt.	8	20	89	315	2192	86	1881	5209
Python (St.-)	1	18	77	1793	8561	55	4731	15507
▲ reporter....				10064	50188		26877	99162

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	Distances en kilomètres au chef-lieu.			POPULATION.	Principal des quatre contribu- tions directes pour 1857.	Centimes communaux.		TOTALS des contribu- tions directes pour 1857
	du canton.	de la sous- prefec- ture.	de la prefec- ture			Nombre	Montant	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
<i>Report...</i>				10064	50188		26877	99162
Romerics.	3	25	82	937	5836	40	2251	10900
Saulzoir.	9	30	80	2280	10680	58	6189	19872
Solesmes.	»	20	89	5677	35075	42	14334	65031
Sommaing.	10	28	79	590	2796	56	1582	5749
Vendegies-sur-Écail.	9	29	87	1295	6001	22	1330	9894
Vertain.	4	24	85	1248	5378	45	2405	10413
Viesly.	6	19	78	2766	10208	51	5127	20371
Vaast (St.-).	6	14	73	1710	5721	74	4148	10983
Totaux....				26667	131883	48	64244	252375
ARRONDISSEMENT D'AVESNES, 10 cantons, 153 communes.								
<i>Canton d'Avesnes-Nord.</i>								
Aubin (St.-).	6	6	92	560	5617	50	2834	9771
Avesnes-Nord.	»	»	105	2960	27599	26	7227	45818
Bas-Lieu.	3	3	102	410	5003	31	1517	8708
Beugnies.	9	9	109	530	4996	24	1190	7904
Dompierre.	8	8	92	1020	8654	21	1833	14835
Doulers.	8	8	99	960	6990	35	2431	11974
Fellerics.	9	9	114	1686	11529	28	3153	19004
Flaumont et Waud.	4	4	109	391	3195	66	2104	6170
Floursies.	8	8	100	225	2132	40	860	3907
Hilaire (St.-).	5	5	93	909	7751	38	2940	12323
Ramousies.	10	10	115	515	3480	57	1989	7420
Semerics.	6	6	111	754	6231	52	3236	12009
Semousies.	10	10	93	299	1989	37	734	3559
Taisnières-en-Thiér.	6	6	100	865	6944	35	2469	11953
Totaux....				12084	102110	33	34517	175955
<i>Canton d'Avesnes-Sud.</i>								
Avesnelles.	2	2	107	1171	9635	18	1699	15189
Avesnes-Sud	»	»	105	1231			Voir Avesnes-N.	
Beaurepaire.	14	14	93	555	3665	34	1231	7310
Boulogne	9	9	101	468	5414	52	2832	9956
Cartignies.	8	8	96	1880	14327	46	6630	28326
Etreungt.	8	8	113	2280	20658	54	11261	33849
Fayt-le-Grand.	11	11	93	595	6036	51	3082	11127
Fayt-le-Petit.	11	11	95	466	4410	31	1355	8234
Floyon	11	11	108	1274	10478	32	3440	17058
Haut-Lieu.	6	6	111	417	4171	43	1774	8277
La Roullies.	9	9	116	500	4011	46	1815	7079
Marbaix.	7	7	97	895	5507	41	2197	9330
Sains.	8	8	105	1509	10654	54	5667	20826
Totaux....				13241	98966	43	42983	176561

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	Distances en kilomètres au chef-lieu.			POPULATION.	Principal des quatre contribu- tions directes pour 1857.	Centimes communaux.		TOTALS des contribut. directes pour 1857.
	du canton.	de la sous- préfec- ture.	de la préfec- ture.			Nombre	Montant.	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
<i>Canton de Bavai.</i>								
Amfroipret.	6	30	74	351	1394	54	747	2617
Audignies.	2	23	75	150	1795	27	482	3464
Bavai.	0	24	73	1587	12684	13	1577	18593
Bellignies.	4	27	77	808	5012	43	2145	9209
Bermeries.	3	27	62	424	3218	33	1055	5707
Betrechies.	6	29	73	329	2478	34	847	4421
Feignies.	12	23	85	1929	12352	28	3484	21291
Flamengrie (La)	6	30	70	328	1548	46	711	2787
Gussignies.	7	25	80	443	2495	45	1132	4168
Honhergies.	5	29	77	1026	9561	32	3072	16877
Houdain.	2	26	73	916	8470	28	2386	13515
Longueville (La)	5	28	77	1228	11354	16	1762	17114
Louvignies Bavai.	1	24	74	715	5313	29	1514	9045
Mecquignies.	3	22	73	1001	3935	47	1882	7362
Neuf-Mesnil.	10	20	83	336	1050	22	224	1818
Obies.	4	24	77	1134	4589	58	2665	9312
Taisnières-sur-Hon.	5	29	77	1255	12320	28	3417	20750
Waast (St.-)	3	27	70	645	5850	16	907	9057
Totaux....				14605	105418	29	30009	177107
<i>Canton de Berlaumont.</i>								
Aulnoye.	1	14	83	338	4831	37	1767	8420
Aymeries.	2	15	84	248	2876	28	793	4345
Bachant.	7	14	89	867	5891	27	1561	9452
Berlaumont.	0	14	82	2609	17301	37	6266	31211
Boussières.	14	25	85	261	2038	23	466	3469
Ecuelin.	8	12	90	175	1483	63	936	2807
Hargnies.	10	20	80	586	3429	14	471	5363
Leval.	4	13	87	613	4526	21	927	7144
Monceau-St.-Waast.	6	9	88	696	4104	54	2208	8228
Noyelles.	8	16	95	507	6362	19	1184	10650
Pont-sur-Sambre.	5	15	87	1326	9644	23	2183	15152
Rémy-Chaussée(St.-)	6	8	88	737	3764	23	850	6433
Sassegnies.	3	17	85	444	3534	58	2039	6191
Vieux-Mesnil.	2	22	85	403	2758	25	679	4714
Totaux...				9810	72451	31	22330	123579
<i>Canton de Landrecies.</i>								
Bousies.	6	25	79	1840	7917	56	4378	15638
Croix.	9	28	80	552	2818	39	1099	5062
Favril	4	19	85	738	6037	24	1431	9930
Fontaine-au-Bois.	4	23	83	1097	6614	48	3158	11874
Forest.	10	29	81	1770	7326	19	1376	11343
A reporter....				5997	30712		11492	53847

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	Distances en kilomètres au chef-lieu.			POPULATION.	Principal des quatre contribu- tions directes pour 1857.	Centimes communaux		TOTALS des contribut. directes pour 1857
	du canton.	de la sous- préfec- ture.	de la préfec- ture.			Nombre.	Montant	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
<i>Report...</i>								
Landrecies.	0	19	82	5997	30712	11	11492	53847
Maroilles.	6	13	88	4419	33018	13	3322	49804
Preux-au-Bois.	0	25	76	1612	4589	53	2416	8267
Prisches.	8	14	90	1518	11474	46	5287	17915
Robersart.	5	24	77	253	1824	62	1145	3865
Totaux....				15953	108166	25	27198	174854
<i>Canton de Maubeuge.</i>								
Assevent.	4	22	89	153	1305	55	706	2504
Beaufort.	9	12	96	1275	6763	16	1075	10149
Bersillies.	6	25	93	201	1642	45	730	3236
Bettignies.	0	25	92	202	2313	37	850	4190
Boussois.	6	24	92	450	3593	41	1462	6250
Cerfontaine.	5	23	91	397	1846	71	1307	3558
Colleret.	9	26	95	1148	8124	8	643	12287
Damousies.	9	15	96	294	1473	63	923	3197
Eclaiibes.	10	10	97	332	2050	57	1168	3828
Ellesmes.	5	23	91	509	3924	31	1215	6869
Ferrière-la-Grande.	4	21	90	1787	11792	18	2017	17099
Ferrière-la-Petite.	7	18	94	785	4032	29	1159	6654
Gognies-Chaussée.	9	28	95	839	4899	37	1853	8506
Hautmont.	6	16	86	2223	15028	18	2572	22527
Jeumont.	10	29	96	1126	7475	8	552	10862
Limont-Fontaine.	10	11	97	557	3114	8	243	5093
Louvroil.	2	17	89	1007	6034	44	2557	11436
Mairieux.	5	24	92	501	3730	22	830	5913
Marpent.	8	27	94	673	3185	22	698	5052
Maubeuge.	0	19	87	8663	59995	3	1746	83234
Obrechies.	10	16	97	310	1877	23	432	3065
Quiévelon.	9	21	94	273	1129	42	471	2110
Recquignies.	8	26	94	447	2435	26	635	4130
Rémy-Mal-Bâti (St.)	8	17	93	480	2759	51	1419	4671
Rousies.	4	21	91	508	3824	16	623	6126
Vieux-Reng.	8	27	94	924	7047	8	561	10617
Villers-Sire-Nicole.	8	27	95	1382	9314	14	1288	15684
Wattignies.	2	12	99	241	1522	49	737	2840
Totaux....				27681	182304	17	30472	281667
<i>Canton du Quesnoy-Est.</i>								
Beauidignies.	4	34	71	1208	6105	32	1991	10961
Engle-Fontaine.	7	28	74	1714	7281	42	3050	11900
Ghissignies.	3	32	70	530	4393	28	1212	7245
Heq.	9	27	76	571	1787	91	1431	3510
Jolimetz.	4	26	71	979	5529	42	2328	9388
<i>A reporter....</i>				5002	25095		10012	43194

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	Distances en kilomètres au chef-lieu.			POPULATION.	Principal des quatre contribu- tions directes pour 1857.	Centimes communaux.		TOTALS des contribut. directes pour 1857.
	du canton.	de la sous- préfec- ture.	de la préfec- ture.			Nombre	Montant	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
<i>Report . . .</i>				5002	25095		8082	43194
Locquignol.	8	22	75	614	5621	28	1542	13016
Louvignies-Quesnoy.	3	30	70	1108	7150	38	2700	12499
Neuville.	8	33	75	682	2745	70	1931	5891
Poix.	7	32	74	1988	9009	52	4697	17610
Potelle.	3	32	70	230	2663	40	1066	4956
Quesnoy-Est.	"	30	67	1813	25200	14	3341	39265
Raucourt.	5	30	72	297	1179	66	775	2427
Ruesnes.	4	34	70	491	4365	22	963	7402
Salesches.	7	33	74	614	3638	64	2300	7554
Vendegies-au-Bois.	10	34	77	1131	6642	32	2118	11526
Totaux . . .				13970	93307	34	31445	165340
<i>Canton du Quesnoy-Ouest</i>								
Bry.	10	33	63	368	2094	59	1238	4489
Eth.	11	34	62	309	3019	65	1976	5831
Frasnoy.	5	35	71	532	5775	22	1257	8817
Gommegnies.	7	31	68	3107	16252	18	3017	24975
Jenlain.	7	37	60	1009	6494	30	1985	10652
Maresches.	8	38	58	921	4830	8	376	8357
Orsinval.	3	33	64	554	3686	29	1091	6226
Preux-au Sart.	6	32	66	432	3617	33	1183	6062
Quesnoy-Ouest.	"	30	67	2135	Voir Quesnoy-Est.			
Sepmeries.	8	38	60	891	4788	37	1761	8249
Villereau.	3	30	68	970	5858	58	3357	10496
Villerspol.	5	35	61	1449	10636	26	2739	16203
Wargnies-le-Grand.	9	35	64	820	5236	32	1684	9164
Wargnies-le-Petit.	7	34	65	830	4839	27	1305	7905
Totaux . . .				14387	77114	30	22969	127426
<i>Canton de Solre-le-Château.</i>								
Aibes.	8	22	100	335	2495	51	1290	4946
Beaurieux.	3	17	106	311	1998	70	1557	4278
Berelles.	5	20	101	198	1443	70	1017	3122
Bousignies.	16	30	105	621	4340	20	830	6472
Choisies.	8	15	98	96	631	27	171	1098
Clairfayt.	4	18	107	399	2720	66	1846	5744
Cousolre.	13	27	102	1746	10545	8	818	15516
Dimechaux.	5	13	99	275	1713	39	655	2824
Dimont.	6	12	101	418	2673	48	1310	4636
Eccles.	4	18	104	186	814	77	637	1837
Fontaines (lez).	3	13	101	305	1716	27	467	2956
<i>A reporter . . .</i>				4980	31088		10598	53429

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	Distances en kilomètres au chef-lieu.			POPULATION.	Principal des quatre contribu- tions directes pour 1837.	Centimes communaux.		TOTALS des contrib. directes pour 1837.
	du canton.	de la sous- préfec- ture.	de la préfec- ture.			Nombre.	Montant	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
<i>Report....</i>				4980	31088		10598	53429
Hestrud.	6	20	109	448	2160	25	534	3633
Liessies.	7	21	119	1105	4594	32	1449	8775
Sars-Poteries.	5	10	106	1220	6224	51	3102	11804
Solre-le-Château.	»	14	103	2777	17825	40	6794	29896
Solrines.	7	16	102	231	1500	30	443	2591
Totaux....				10761	63391	36	22920	110128
<i>Canton de Trélon.</i>								
Anor.	10	23	121	2967	13638	3	408	19740
Baives.	7	23	121	311	2130	8	170	3210
Eppe-Sauvage.	10	26	124	833	7426	13	962	11216
Féron.	8	13	117	620	5958	58	3480	10792
Fourmies.	9	16	115	4654	31224	28	7859	45056
Glageon.	3	24	112	1362	7650	3	234	11428
Moustier.	10	26	124	235	2039	33	678	3697
Ohain.	3	19	117	1100	4868	23	1130	7323
Rainsars.	12	9	114	278	2293	23	527	3834
Trélon.	»	16	114	2336	19378	32	1517	28684
Wallers.	6	22	120	514	2819	42	1183	4475
Wignehies.	12	21	108	2307	11870	39	4646	19099
Willies.	10	16	111	505	2012	25	521	3060
Totaux....				18022	113305	21	23916	171623
ARRONDISSEMENT DE DOUAI, 6 cantons, 66 communes.								
<i>Canton d'Arleux.</i>								
Arleux.	»	14	47	1528	14426	29	3890	21907
Aubigny-au-Bac.	13	14	47	1003	4761	16	775	7549
Brunemont.	4	13	46	555	2295	8	183	3464
Bugnicourt.	8	11	44	743	6218	14	896	9974
Cantin.	5	8	41	928	12120	41	5010	21936
Erchin.	8	11	44	496	4720	52	2456	9210
Estrées.	4	9	42	1010	5989	8	480	9043
Fechain.	10	17	43	1155	4886	15	742	8803
Fressain.	7	3	36	744	6593	32	2106	11501
Gœulzin.	4	6	39	902	6218	13	802	10141
Hamel.	3	11	44	462	3566	19	688	5800
Lécluse.	17	13	46	1666	7234	8	567	10717
Marcq.	11	20	53	532	5628	35	1977	10607
Monchecourt.	14	17	50	660	7604	48	3350	12729
Villers-au-Tertre.	7	12	45	387	4020	39	1588	7278
Totaux .				12771	96278	26	25510	160659

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	Distances en kilomètres au chef-lieu.			POPULATION.	Principal des quatre contribu- tions directes pour 1857.	Centimes communaux.		TOTAUX des contribut. directes pour 1857.
	du canton.	de la sous- préfec- ture.	de la préfec- ture.			Nombre	Montant	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
<i>Canton de Douai-Nord.</i>								
Anhters.	8	8	28	413	2085	17	366	3582
Douai-Nord.	0	0	33	8935	234893	9	20011	333293
Flines-lez-Raches.	10	10	28	3072	23575	8	1861	34780
Lallaing.	7	7	38	1911	7363	8	577	11174
Sin.	2	2	35	3190	18662	5	1794	28661
Waziers.	3	3	39	1211	6745	22	1427	11092
Totaux....				19332	293323	9	20036	422582
<i>Canton de Douai-Sud.</i>								
Aniche.	14	14	45	3826	15467	46	6727	28944
Auberchicourt	11	11	48	1585	9592	8	776	14390
Dechy.	3	3	36	1478	10072	3	299	14638
Douai-Sud.	0	0	33	5871				Voir Douai-Nord.
Écaillon.	11	11	37	645	4627	39	1783	8487
Ferin.	6	6	39	1700	7975	13	1024	11783
Guesnain.	10	10	43	430	4727	28	1319	8991
Lewarde.	7	7	40	1089	6281	41	2548	11550
Loffre.	7	7	40	202	2464	23	575	4118
Masny.	11	11	44	870	8218	38	2635	14851
Montigny.	13	13	46	729	5790	8	455	8766
Roucourt.	9	9	42	294	3148	24	835	5820
Totaux....				17719	78661	24	18976	132338
<i>Canton de Douai-Ouest.</i>								
Auby.	7	7	40	1092	9020	8	711	13088
Courchelettes.	7	7	40	214	2994	22	629	4751
Cuincy.	4	4	37	956	10140	20	2010	17001
Douai-Ouest.	0	0	33	8013				Voir Douai-Nord.
Esquerchin.	5	5	38	600	5594	8	449	8451
Flers.	7	7	35	994	7587	20	1510	12852
Lambres.	4	4	37	875	12437	12	1443	18969
Lauwin-Planque.	4	4	37	631	5462	23	1246	8943
Raches.	7	7	26	1390	8633	12	974	14784
Raimbeaucourt.	12	12	28	2109	13850	22	3098	20875
Roost-Warendin.	7	7	28	1787	8954	8	678	13372
Totaux....				18670	84671	15	12748	133086
<i>Canton de Marchiennes.</i>								
Alnes.	3	23	37	655	3008	31	1910	6203
Bouvignies.	5	15	48	1916	9397	37	3499	17174
Bruille-lez-March.	6	14	47	815	4471	46	2067	8315
Erre.	9	18	43	1170	5334	3	160	8955
A reporter....				4558	22220		7636	40047

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	Distances en kilomètres. au chef-lieu.			POPULATION.	Principal des quatre contribu- tions directes pour 1857.	Centimes communaux.		TOTALS des contribut. directes pour 1857.
	du canton.	de la sous- prefec- ture.	de la prefec- ture.			Nombre.	Montant	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
<i>Report....</i>				4558	22210	"	7636	40047
Fenain.	8	16	42	1973	8041	"	"	12965
Hornaing.	10	29	40	1140	8103	15	1230	12744
Marchiennes-Ville.	"	20	34	3066	21967	"	"	31216
Marchiennes-Camp.	5	16	39	397	3261	40	1303	5835
Pecquencourt	8	12	42	1366	10102	13	1355	15104
Rieulay.	5	16	39	440	1656	52	875	3186
Somain.	6	15	40	3386	19835	13	3405	31012
Tilloy.	4	24	38	530	3351	58	1933	5546
Villers-Campeau.	6	14	40	163	2209	24	539	3566
Vred.	6	15	39	1375	3540	6	210	5290
Wandignies et Ham.	4	24	38	932	5939	24	1458	9485
Totaux...				19325	111114	11	12308	175996
<i>Canton d'Orchies.</i>								
Aix.	5	22	32	1018	6675	86	5724	15296
Auchy.	3	19	23	1716	9436	29	2747	16289
Bouvry.	4	21	30	1937	11366	52	5934	23374
Coutiches.	4	13	28	2118	13787	23	3133	22969
Faumont.	9	12	21	1491	9574	28	2679	16360
Landas.	5	22	31	2302	13795	50	6793	27776
Nomain.	4	21	30	2378	19081	47	8602	39041
Orchies.	"	17	26	3606	30475	8	2395	44373
Saméon.	8	25	34	1772	9468	56	5231	19609
Totaux....				18338	123657	35	43238	225087
ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES, 7 cantons, 81 communes.								
<i>Canton de Saint Amand (rive droite).</i>								
Amand (St.-) rive dr.	"	13	37	4974	67820	8	5319	100382
Bruille St.-Amand.	7	17	44	2088	10609	29	3014	19579
Chateau-L'Abbaye.	10	23	40	817	4826	52	2511	9831
Elines-lez-Mortagne.	10	23	40	1860	10664	14	1498	16975
Hasnon.	5	18	39	3592	13566	8	1038	19499
Mortagne	8	21	38	1064	7317	8	574	10794
Petite-Forest-de-R.	14	4	51	868	4446	70	3962	9277
Raismes.	8	5	44	4107	27137	8	2111	40365
Totaux....				19370	146376	13	19127	226702
<i>Canton de Saint-Amand (rive gauche)</i>								
Amand (St.-) rive-g.	"	13	37	4546	Voir St.-Amand rive-droite.			
Bousignies.	7	20	34	328	2628	19	510	4383
Brillon.	7	20	34	741	4774	8	360	7039
Lecelles.	4	16	33	2114	17142	18	3034	27635
<i>A reporter...</i>				7729	24544		3904	39057

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	Distances en kilomètres au chef-lien.			POPULATION.	Principal des quatre contribu- tions directes pour 1857	Centimes communaux.		TOTAUX des contrib. directes pour 1857.
	du canton.	de la sous- préfec- ture.	de la préfec- ture.			Nombre	Montant	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
<i>Report. . .</i>				7729	24544		3904	39057
Maulde.	7	20	37	1225	5551	24	1348	9492
Millonfosse.	3	16	38	605	4035	3	120	5876
Nivelle.	3	16	40	1148	6206	20	1268	10336
Rosult.	6	19	34	1360	9592	49	4674	16544
Rumégies.	8	20	29	1623	8624	46	3956	18500
Sars et Rosières.	7	20	31	558	3039	39	1142	5529
Thun.	5	18	43	659	3609	8	289	5526
Totaux....				14907	65200	26	16701	110860
<i>Canton de Bouchain.</i>								
Abscon.	8	19	42	1630	9511	8	738	14123
Avesnes-le-Sec.	6	24	55	1690	9435	69	6456	23374
Bouchain.	0	19	49	1632	19000	6	1122	27512
Denain.	10	11	49	9496	47574	16	7442	75658
Douchy.	6	12	53	1846	11951	56	6603	24558
Emerchicourt.	7	26	49	83	3919	8	315	5979
Escaudain.	8	15	44	2112	12837	34	4245	22021
Haspres.	13	17	57	3216	13601	9	1077	20294
Haveluy.	14	14	50	802	4001	8	323	6736
Helesmes.	15	15	45	1086	5658	8	448	8456
Hordain.	3	20	52	1362	7404	21	1561	13132
Lieu-St.-Amand.	2	18	51	646	4559	83	3763	11462
Lourches.	7	15	51	3370	9401	92	7814	19806
Marquette.	5	22	49	2000	9358	22	2088	15397
Mastaing.	4	19	47	786	6025	61	3641	10641
Neuville-sur-l'Esc.	6	15	54	894	6502	56	3499	13987
Noyelles-sur-Selle.	6	13	53	660	5045	89	4469	12274
Rœulx.	6	16	49	1309	5396	23	1227	9271
Wasnes-au-Bac.	7	25	51	735	4325	44	1917	8296
Wavrechain-s.-Den.	11	12	50	282	2834	8	224	4113
Wavrechain-s. Faulx	7	24	51	662	3957	33	1302	6320
Totaux....				36299	202413	30	60274	353419
<i>Canton de Condé.</i>								
Aybert (St.-)	6	18	57	329	4833	16	784	7745
Condé.	0	14	51	5710	41957	6	2514	61761
Crespin.	7	14	58	1457	16309	8	1243	24080
Escaupont.	3	9	51	950	6896	3	196	9979
Fresnes.	2	10	49	4727	30091	3	872	42988
Hergnies.	6	18	47	3060	11559	6	694	17134
Odomez.	7	15	44	445	2088	37	768	3598
Thivencelles.	4	16	55	499	4937	8	392	8330
Vicq.	5	10	52	835	4559	5	227	6926
Vieux-Condé.	2	16	49	4978	18840	3	525	28058
Totaux....				32990	142060	6	8215	210599

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	Distances en kilomètres. au chef-lieu.			POPULATION.	Principal des quatre contribu- tions directes pour 1857.	Centimes communaux.		TOTALS des contribut. directes pour 1857.
	du canton.	de la sous- préfec- ture.	de la préfec- ture.			Nombre.	Montant	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
<i>Canton de Valenciennes-Est.</i>								
Curgies.	6	6	56	1086	8556	35	2865	16900
Etrœux.	7	7	57	578	6461	85	5225	13723
Marly.	1	1	51	1449	17925	42	6898	32575
Onnaing.	6	6	55	3357	22614	36	8091	38401
Préseau.	7	7	57	1709	8801	41	3538	16369
Quaroube.	8	8	55	2274	14269	13	1906	22345
Quiévreachain.	12	12	61	885	6841	31	2023	11954
Rombies.	12	12	59	546	4458	58	2599	8806
Saultain.	4	4	54	939	8084	57	4527	17056
Sebourg.	10	10	60	1756	13371	34	4183	25470
Valenciennes-Est.	"	"	50	7333	268055	5	13217	383150
Totaux....				21912	379435	15	55072	586749
<i>Canton de Valenciennes-Nord</i>								
Anzin.	2	2	48	5855	38155	3	1008	53243
Aubry.	5	5	53	991	4816	66	3203	10837
Bellaing.	9	9	51	378	3243	34	1111	5755
Beuvrages.	4	4	48	1195	5884	48	2797	11254
Bruay.	5	5	52	2635	13297	22	2856	22113
Saulve (St.-)	2	2	52	2048	21166	19	4030	33533
Valenciennes-Nord.	"	"	50	7944	Voir Valenciennes-Est.			
Waller.	12	12	48	3190	18959	8	1511	27515
Totaux....				24236	105520	16	16516	164250
<i>Canton de Valenciennes-Sud.</i>								
Artres.	9	9	59	899	7196	52	3696	12582
Aulnoy.	3	3	52	1583	9130	52	4719	16648
Famars.	5	5	55	819	6846	36	2457	11580
Haulchin.	9	9	53	708	6774	24	1549	11070
Hérin.	7	7	53	1128	6525	8	489	9727
Maing.	8	8	57	1708	12664	8	1010	18982
Monchaux.	14	14	56	472	3941	56	2211	9392
Oisy.	8	8	52	226	2055	35	710	3644
Prouvy.	8	8	53	805	4674	8	370	7050
Quérenaing.	8	8	58	526	3730	34	1296	6799
Rouvignies.	8	8	53	253	2483	20	500	4167
Thiant.	12	12	54	1066	9242	43	3725	16873
Trith-St.-Léger.	7	7	55	2898	20463	8	1545	31286
Valenciennes-Sud.	"	"	50	8952	Voir Valenciennes-Est.			
Verechain et Maugré.	14	14	59	1330	9180	61	5525	18430
Totaux....				23368	104903	29	29802	178230

Récapitulation par canton.

NOMS des		POPULATION.	Principal des quatre contribu- tions directes pour 1857.	Centimes communaux.		TOTALS des contribu- tions directes pour 1857.
ARRONDISSEMENTS.	CANTONS.			et Nombre	Montant	
1	2	3	4	5	6	7
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.						
DUNKERQUE.	Bergues.	15477	143291	24	35096	237509
	Bourbourg.	13352	109681	31	33783	184874
	Dunkerque-Est.	19573	364577	10	30104	433953
	Dunkerque-Ouest.	20017	25110	37	8485	46063
	Gravelines.	8482	55067	19	10309	84626
	Hondschoote.	13683	97868	23	22538	167653
	Wormhoudt.	15133	111067	47	51767	291183
	Totaux.....	105717	846657	23	192082	1355861
ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.						
HAZEBROUCK.	Bailleul } Nord-Est.	14837	117249	56	64786	234239
	Bailleul } Sud-Ouest	13430	50837	67	34119	107990
	Cassel.	14076	104501	39	40232	191433
	Hazebrouck } Nord.	14076	127663	45	57354	236924
	Hazebrouck } Sud.	12975	53220	47	24630	101904
	Merville.	19352	109373	49	50253	195428
	Steenvoorde.	13988	88991	46	47356	177555
	Totaux.....	102734	651834	49	318730	1245475
ARRONDISSEMENT DE LILLE.						
LILLE.	Armentières	20896	130628	56	74118	251472
	Bassée (La).	14555	88469	36	31625	159883
	Cysoing.	18169	100859	49	49110	195446
	Haubourdin.	23461	127774	54	70909	253701
	Lannoy.	24189	118735	49	56246	223708
	Lille } Nord-Est.	26629	1188911	9	101890	1840498
	Lille } Centre.	20264	47173	61	9977	36088
	Lille } Sud-Est.	23922	21382	53	11212	40552
	Lille } Sud-Ouest.	38568	227606	12	26669	353620
	Lille } Ouest.	22638	60983	58	35459	121045
	Pont-à-Marcq.	17305	116074	51	59132	224009
	Quesnoy-sur-Deûle.	17657	115122	44	50837	222155
	Roubaix.	54104	385909	40	143704	68728
	Seclin.	21113	130556	37	41420	238997
	Tourcoing } Nord.	31231	306180	37	113926	530447
Tourcoing } Sud.	29576	59240	57	33604	118833	
	Totaux.....	404279	3195595	28	909008	5490992
ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.						
CAMBRAI.	Cambrai } Est.	20915	280502	33	92568	454752
	Cambrai } Ouest	23631	73925	46	33533	144112
	Carnières.	24079	96930	52	50750	190979
	Câteau (Le).	31198	168109	46	78853	305275
	Clary.	29191	105254	76	79836	238469
	Marcoing.	24182	145716	50	71043	281348
	Solesmes.	26667	131883	48	64244	253375
	Totaux.....	179863	1002310	47	469827	1875410

Récapitulation par canton (SUITE).

NOMS des		POPULATION.	Montant des contribu- tions directes pour 1857.	Centimes communaux.		TOTALS des contribut. directes pour 1857.
ARRONDISSEMENTS.	CANTONS.			Nombre	Montant	
1	2	3	4	5	6	7
ARRONDISSEMENT D'AVESNES.						
AVESNES.	Avesnes } Nord.	12084	102110	32	34517	175955
	Avesnes } Sud.	13241	98966	43	42983	176561
	Bavai.	14605	105418	29	30009	177107
	Berlaimont.	9810	72451	31	22330	123579
	Landrecies.	15953	108166	25	27198	174854
	Maubeuge.	27681	182304	17	30472	281667
	Quesnoy } Est.	13979	93307	34	31445	165340
	Quesnoy } Ouest.	14387	77114	30	22969	127426
	Solre-le-Château.	10761	63391	36	22920	110128
Trélon.	18022	113305	21	23916	171623	
Totaux.....		150523	1016532	28	288158	1684250
ARRONDISSEMENT DE DOUAI.						
DOUAI.	Arleux.	12771	96278	26	25510	160659
	Douai } Nord.	19332	293323	9	26036	422582
	Douai } Sud.	17719	78661	24	18976	132338
	Douai } Ouest.	18670	84671	15	12748	133086
	Marchiennes	19325	111114	11	19944	175996
	Orchies.	18338	123637	35	43238	225087
Totaux.....		106155	787704	18	146452	1249748
ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.						
VALENCIENNES.	Amand (St.) } rive-g.	19370	146376	13	19127	226702
	Amand (St.) } rive-d.	14907	65200	26	16701	110860
	Bouchain.	36299	202413	30	60274	353419
	Condé.	22990	142060	6	8215	210599
	Valenciennes } Est.	21912	379435	15	55072	586749
	Valenciennes } Nord	24236	105520	16	16516	164250
	Valenciennes } Sud.	23368	104903	29	29802	178230
Totaux.....		163082	1145907	18	205707	1830812

Récapitulation par arrondissement.

ARRONDISSEMENTS.	POPULATION.	Principal des quatre contribu- tions directes pour 1857.	Centimes communaux		TOTALS des contribut. directes pour 1857.
			Nombre	Montant	
1	2	3	4	5	6
Dunkerque.....	105717	846657	23	192082	1355861
Hazebrouck.....	104515	651834	49	318730	1245475
Lille.....	404279	3195595	28	909068	5490992
Cambrai.....	179863	1002119	47	469827	1875406
Avesnes.....	150523	1016532	28	288158	1684250
Douai.....	106155	787704	18	146452	1249748
Valenciennes.....	163082	1145907	18	205707	1830812
Totaux	1212353	8646748	20	3529964	14732547

ADMINISTRATION DÉPARTEMENTALE.

ANALYSE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL GÉNÉRAL.

Session de 1857.

Le 24 août 1857, à deux heures de relevée, le Conseil général du département, convoqué en vertu du décret du 16 juillet précédent, s'est réuni à l'hôtel de la préfecture, au lieu ordinaire de ses séances. — Après avoir donné communication du décret précité, M. le Préfet appelle à prêter le serment prescrit par la constitution, les membres élus en 1857, en remplacement de M. BÉRY, DE MONTZON et AUPICK, décédés. Les nouveaux conseillers généraux sont : MM. Ern. MARTIN (du Nord), pour le canton de Clary ; le baron de BOUTEVILLE, pour le canton de Marchiennes, et LE CAMUS, pour le canton de Gravelines. M. le Préfet lit ensuite un décret du 3 août qui nomme aux fonctions de *président du conseil général*, M. MARCHANT, sénateur ; de *vice-président*, M. DANIEL, président de chambre à la cour impériale de Douai ; et aux fonctions de *secrétaire*, M. de CLEBSATTEL, avocat, membre du Corps législatif.

Nous donnons, ci-après, le résumé, par ordre alphabétique, des délibérations du Conseil, pendant la session de 1857 :

ALCOOLS. — *Droits d'entrée*. Le Conseil appuie une délibération du Conseil d'arrondissement de Douai, tendant à ce que les droits sur les alcools qui ont été considérablement abaissés depuis quelques années soient relevés de manière à assurer une protection efficace à l'industrie indigène,

ALIÉNÉS. Le Conseil général approuve le compte présenté par M. le Préfet concernant le service des aliénés indigents pour l'exercice 1856 ; donne son adhésion au projet de budget de l'exercice 1858 et alloue en conséquence, le crédit demandé de 147,200 fr. ; fixe la proportion du concours du domicile des aliénés comme les années précédentes ; fixe à 100 comme l'année dernière, le nombre des places qui seront réservées dans chacun des asiles de Lille et d'Armentières pour les aliénés non dangereux ; — Prie M. le Préfet d'accélérer par tous les moyens en son pouvoir la confection des plans et devis de l'asile de Bailleul destiné à remplacer celui de Lille, comme aussi l'exécution des travaux qui seront à faire en conformité des plans qui seront adoptés ; enfin, sans vouloir usurper les droits de personne et sans porter atteinte aux volontés des donateurs dont il convient de respecter les vœux, le Conseil prie aussi M. le Préfet de reprendre et d'activer les négociations propres à faire déclarer départementaux les asiles publics de Lille et d'Armentières.

ARCHIVES. Le Conseil après avoir pris connaissance des travaux intéressants de M. Le Glay, archiviste du département, vote le crédit ordinaire de 9,500 fr., affectés aux traitements et frais de matériel du service des archives départementales.

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES. Le Conseil vote un crédit de 12,000 fr pour la réparation des avaries survenues aux voûtes des bâtiments des archives, invite toutefois l'administration à rechercher si le département ne pourrait exercer l'action en garantie réservée par la loi en pareille circonstance.

ASSOCIATIONS AGRICOLES. Vote de diverses allocations montant ensemble à 15,400 fr., en faveur du Comice de Lille et des sociétés d'agriculture de Douai, Valenciennes, Maubeuge, Cambrai, Bourbourg et Hazebrouck.

BANQUE DE FRANCE. L'assemblée s'associe au vœu du Conseil d'arrondissement de Douai pour l'établissement dans cette ville d'une succursale de la Banque de France, en raison du développement que prennent le commerce et l'industrie de l'arrondissement.

BIBLIOTHÈQUES ADMINISTRATIVES. Sous le bénéfice de quelques observations, le Conseil vote un crédit de 1,000 francs pour paiement d'ouvrages nécessaires aux bibliothèques administratives du département.

BON-PASTEUR (Maison de refuge du). Allocation à cet établissement d'une somme de 4,500 fr. pour le paiement de trente bourses à 150 fr. et d'une autre somme de 500 fr. pour subvention extraordinaire.

CADASTRE. Le Conseil alloue au budget de 1858 un crédit de 20,000 fr. à titre de subventions aux communes des cantons de Bailleul et de Seclin, pour solder les opérations cadastrales terminées ou en cours d'exécution, et aux communes du canton de Marchiennes pour commencer les leurs; approuve l'allocation d'une indemnité de 320 fr. au triangulateur du canton de Bailleul, en raison des difficultés exceptionnelles que son travail a rencontrées; — Renouvelle le vœu que les dispositions de la loi du 7 août 1850, relatives au cadastre, soient rapportées et qu'on remette à la disposition du Conseil les centimes spéciaux qui lui permettent de procéder au renouvellement régulier et périodique, suivant les besoins.

CAISSES D'ÉPARGNE. Le Conseil s'associe aux vœux exprimés par divers Conseils d'arrondissement, de voir établir une caisse d'épargne dans chaque chef-lieu de canton du département.

CAISSE DE SERVICE DE LA BOULANGERIE. Le Conseil, sur le compte qui lui est rendu d'une lettre de M. Rocard, chef de bureau à la mairie de Valenciennes, exposant des idées sur l'utilité des Caisses de service de la boulangerie et de la panification mécanique, reconnaît que les résultats consignés dans ce mémoire sont pleins d'intérêt et dignes de fixer l'attention de l'administration supérieure; — appelle l'attention de M. le Préfet sur la question des procédés nouveaux de

panification, en le priant de suivre avec soin les opérations de la boulangerie qui doit fonctionner à Valenciennes, pour se mettre à même de fournir, en 1853, au Conseil général, des renseignements précis sur la direction ultérieure à donner à ces sortes d'usines.

CANTON DE BOUCHAIN. Ajournement de la demande du Conseil municipal de Denain, tendant à obtenir la translation du chef-lieu de canton dans cette commune.

CASERNE DE GENDARMERIE DE DOUAI. Allocation d'un crédit de 8,000 fr. à valoir sur une dépense de 15,000 francs reconnue nécessaire pour l'agrandissement de cette caserne au moyen de la construction d'un nouveau bâtiment.

CASERNES DE GENDARMERIE ET PRISONS. Vote d'une somme de 1441 fr. 95 c. due à divers entrepreneurs pour réparations exécutées de 1851 à 1854, à la maison d'arrêt d'Hazebrouck et aux casernes de gendarmerie d'Hazebrouck et de Cassel; blâme toutefois à l'architecte qui a fait exécuter ces travaux sans autorisation préalable.

CENTIMES FACULTATIFS. L'assemblée vote la perception, en 1858, de 7 centimes additionnels au principal des contributions foncière, personnelle et mobilière, pour les dépenses départementales facultatives.

CHAMBRE CONSULTATIVE DES MANUFACTURES A AVESNES. — Vœu renouvelé pour qu'une chambre consultative soit créée à Avesnes et pour que cet arrondissement soit distrait du ressort de la Chambre de commerce de Valenciennes.

CHAMBRES D'AGRICULTURE. — Le Conseil constate que des questions d'une haute importance pour l'industrie agricole ont été l'objet d'études consciencieuses et approfondies. Les travaux confiés aux chambres prouvent l'intérêt que le gouvernement attache à leur opinion. — Un crédit de 1,700 fr. est voté pour les frais de bureau des Chambres d'agriculture.

CHEMINS DE FER. — Le Conseil entend la lecture d'un rapport sur les chemins de fer. Les travaux de la ligne de Busigny à Somain s'exécutent; ceux du chemin d'Hautmont à Mons marchent avec activité. Trois questions capitales se présentent aujourd'hui, celles du chemin de fer de Lille à Strasbourg, d'Arras à Hazebrouck et de Dunkerque à Furnes.

Ligne de Lille à Strasbourg. — Le Conseil renouvelle le vœu émis les années précédentes pour que le chemin de fer direct de Lille à Strasbourg soit promptement exécuté ou que du moins le tronçon indiqué dans la convention du 21 juin 1857 entre les lignes d'Erquelines et de Laon, soit construit de façon à devenir plus tard la tête de la grande ligne de Lille à Strasbourg.

Ligne d'Arras à Hazebrouck. — Considérant que l'intérêt du port de Dunkerque exige sa communication la plus directe possible

avec Paris ; qu'en face du vague des dispositions du décret du 26 juin dernier qui porte concession à la Compagnie du chemin de fer du Nord d'un chemin destiné à relier Arras à Hazebrouck et des études qui s'exécutent en ce moment sur les terrains, il résulte que le tracé proposé aux enquêtes et au Gouvernement doit être celui qui, à partir de Béthune, au lieu de se porter directement sur Hazebrouck ainsi que les dispositions des terrains le permettent, suivrait toutes les inflexions du bassin houiller et décrirait ainsi un coude considérable, par suite duquel la distance entre Béthune et Hazebrouck serait notablement accrue : considérant que l'intérêt du bassin houiller ne saurait commander une semblable déviation, attendu que la partie riche du bassin compris entre Lens et Béthune est desservie par la ligne d'Arras à Béthune et que les concessions qui se trouvent au-delà de Béthune et de la direction d'Aire n'ont qu'une importance restreinte par suite de l'étranglement et du rétrécissement successif du bassin à partir de Béthune ; qu'au surplus, si l'intérêt de ces houillères l'exige, rien ne serait plus facile pour elles de se relier à l'ensemble du chemin du Nord au moyen d'une petite voie de charbonnage ainsi que cela se pratique en Belgique et dans diverses houillères de France : Emet le vœu que le chemin dit des houillères du Pas-de-Calais soit dirigé d'Arras aux abords de Béthune par Lens et qu'à partir de Béthune ce chemin soit conduit par la voie la plus brève à Hazebrouck ; recommande cette question à l'attention de M. le Ministre des travaux publics comme un intérêt commercial, maritime et politique de premier ordre.

Ligne de Dunkerque à Furnes. — L'assemblée appuie le vœu émis par le Conseil d'arrondissement de Dunkerque pour la prompte exécution de cette ligne.

Le Conseil général émet en outre le vœu que la concession du chemin de Bully-Grenay à La Bassée soit accordée dans le plus bref délai à la Compagnie de Béthune, s'associe au vœu réitéré par le Conseil d'arrondissement de Lille pour l'établissement d'une ligne directe de Lille à Tournay. Appuie les vœux du Conseil municipal et du Conseil d'arrondissement de Cambrai pour l'ouverture d'une cinquième porte destinée à desservir la gare du chemin de fer. Le Conseil, enfin, recommande à la sérieuse attention de l'administration la proposition de M. Laubat pour l'établissement d'un réseau de voies ferrées à traction de chevaux destiné à relier les principaux points du département aux grandes lignes en exploitation.

CHÉMIN VICINAUX DE GRANDE COMMUNICATION. — Acte est donné à M. le Préfet des renseignements qu'il a fournis au Conseil sur la situation des recouvrements des cotisations communales et sur l'état d'avancement des travaux des lignes en construction. L'assemblée émet le vœu qu'en cas de détournement par le pont de Marpent et les villages de Marpent et Jeumont de la seconde section du chemin

N.° 71 de Maubeuge à Erquelines, les frais d'entretien du pont resteront à la charge exclusive de la commune de Marpent. — Prie M. le Préfet de demander à MM. les Ingénieurs un devis de la dépense totale à faire pour remédier à l'état déplorable du chemin N.° 59 et d'examiner ensuite quelles mesures il y aurait à proposer l'année prochaine au Conseil. — Désigne la commune de Flesquières comme intéressée à l'entretien du chemin N.° 63. — Prie M. le Préfet d'activer la reconstruction du pont de Pont-sur-Sambre sur le chemin N.° 24. — Classe de grande communication sous le N.° 76 le chemin de Saint-Waast à la Guizette et désigne les communes intéressées à la construction de ce chemin. — Classe également dans la grande vicinalité sous le N.° 77 la traverse de Mœuvres du chemin d'Oisy à Metz en Couture. — Classe le chemin de Bailleul à la gare du chemin de fer comme prolongement du chemin de grande communication N.° 55 de Bailleul à l'Abeele. Les communes intéressées sont les mêmes que pour le chemin N.° 55. — Classe le chemin de Mouveaux à la Croix blanche comme prolongement du chemin N.° 9 de Mouveaux à la frontière et désigne les communes intéressées à l'établissement de ce prolongement. — Le Conseil après s'être livré à l'examen des questions qui se rattachent à la rectification des rampes de Bellignies sur le chemin N.° 24 et au tracé de l'annexe projetée dans la direction de Dour, déclare que son intention n'est pas de déclasser la partie de ce chemin entre Bellignies et la frontière; prie M. le Préfet d'ordonner que les travaux de rectification commencés soient continués jusqu'au pont de l'Hogneau; prie également ce magistrat de mettre les communes à même de se procurer par un vote de fonds en faveur de l'un ou de l'autre des deux tracés en concurrence pour l'embranchement sur Dour, et de présenter l'année prochaine au Conseil un projet de classement de cette annexe suivant la direction pour laquelle le contingent communal aura été complètement voté. — Recommande le chemin du Quesnoy au Câteau comme un de ceux qui ont le plus de droit à un prochain classement. — Prie M. le Préfet de faire étudier la question de savoir s'il ne serait pas utile de classer de grande communication le prolongement du chemin N.° 13 aboutissant à la gare du chemin de fer à Somain. — Estime qu'il y a lieu d'user modérément de l'article 14 de la loi du 21 mai 1836 à l'égard des marchands d'engrais. — Renouvelle les vœux précédents pour la révision de la loi sur la police du roulage. Prie M. le Préfet d'adresser à MM. les Ingénieurs l'expression de sa gratitude pour le zèle dont ils font preuve dans la lutte qu'ils ont entreprise contre les désastres occasionnés par la loi sur le roulage. — Vote pour 1858 les cinq centimes spéciaux affectés au service des chemins de grande communication.

CHEMINS VICINAUX ORDINAIRES. Le Conseil général persiste dans les vœux précédents, pour qu'une disposition législative réglemente

le poids des voitures sur les chemins de petite vicinalité. — Il exprime le vœu que les traverses des villages soient comprises dans le classement des chemins vicinaux; — Il demande la révision des états de classement des chemins ordinaires; — Règle les tarifs de conversion en argent des prestations en nature, et prie M. le Préfet de présenter au Conseil général un projet complet d'appréciation de la valeur des journées, pour tous les arrondissements, de manière à ce que le tarif soit autant que possible uniforme pour toutes les communes du même arrondissement. — Vote d'un crédit de 32,550 fr. 70 c. au budget facultatif pour subventions aux communes non encore pourvues de chemins de débouché.

CLERGÉ MÉTROPOLITAIN. Allocation pour 1858 d'indemnités, montant ensemble à 18,600 fr., à Mgr l'Archevêque et à MM. les membres du clergé métropolitain. Le Conseil est heureux de reconnaître par ces allocations les soins qu'apporte Mgr. l'Archevêque dans la direction des affaires spirituelles du département.

COMMISSION HISTORIQUE. Allocation d'une somme de 300 fr. à cette commission pour ses frais.

COMPTE DÉPARTEMENTAL. Le Conseil général, après avoir vu et vérifié les comptes départementaux de 1856 ainsi que les pièces à l'appui, déclare que les crédits ouverts au budget de cet exercice ont été exactement employés, conformément à leur destination; en conséquence, arrête et fixe provisoirement les recettes et dépenses du service départemental pour l'année 1856 ainsi qu'il suit : Recettes 2,406,983 fr. 51; dépenses 1,977,242 fr. 14. La somme de 429,741 fr. 37 formant l'excédant des recettes, moins celle de 380,423 fr. 53 c. montant des mandats à payer et des dépenses restant à exécuter, constitue le reliquat disponible de 49,320 fr. 84 c. à subdiviser entre les diverses sections du budget de 1858.

CONSEILS D'HYGIÈNE ET DE SALUBRITÉ. M. le Préfet a exprimé sa satisfaction du zèle intelligent des Conseils d'hygiène et du concours dévoué qu'ils ne cessent de prêter à l'administration. Le Conseil général s'associe à ces éloges, et règle comme les années précédentes à la somme de 3,520 fr. le budget des Conseils d'hygiène pour l'année 1858.

CONTRIBUTIONS DIRECTES. Le Conseil général approuve le projet de répartition présenté pour 1858 par M. le directeur du département.

CONTRIBUTIONS DIRECTES. — *Fonds de non valeur.* Le Conseil approuve le compte de fonds de non valeur et de réimpositions présenté par M. le Directeur des Contributions directes pour 1856.

COURTIERS DE COMMERCE. (*Valenciennes*). L'assemblée déclare ne pas appuyer un vœu du Conseil d'arrondissement de Valenciennes tendant à ce qu'il soit apporté des modifications à la législation actuelle, qui ne permet pas aux courtiers de commerce d'exercer leur ministère en dehors de la ville où ils sont institués.

CULTURE DU LIN. L'assemblée se réfère aux vœux émis dans ses sessions précédentes, pour que le gouvernement accorde une plus grande protection au lin teillé.

DÉLIMITATION DES COMMUNES.—Acte est donné à M. le Préfet, des communications qu'il a faites au Conseil et desquelles il résulte : 1.^o que la demande des hameaux de Drumez et d'Hérignies tendant à être séparés de la commune d'Attiches et réunis à celle de Tourmignies, a été définitivement rejetée par l'autorité supérieure; 2.^o qu'un décret impérial du 27 mai 1857 a statué, conformément aux propositions du Conseil général, sur la nouvelle délimitation des communes de Poix et d'Englefontaine.

L'assemblée ajourne toute résolution sur la demande du hameau d'Hautrive tendant à être séparé de la commune de Nivelles, jusqu'à ce que l'administration ait approuvé une délibération du Conseil municipal votant le pavage d'un chemin conduisant du hameau à la route départementale de Saint-Amand à Condé.

DOUANES.—*Chiens de fraudeurs.*— Le Conseil renvoie à MM. les Ministres de l'Intérieur et de l'Agriculture, les observations faites sur un vœu tendant à la destruction des chiens de fraudeurs, et prie LL. EE. d'aviser aux moyens de réprimer le mal signalé.

DRAINAGE.—*Vœux :* 1.^o pour qu'une organisation définitive des opérations de drainage annexées à l'administration des ponts et chaussées ne se fasse pas attendre plus longtemps, et que l'ingénieur draineur du département soit compris dans cette organisation comme M. le Ministre et M. l'Ingénieur en chef en ont manifesté le désir; 2.^o pour que le crédit de 100 millions, ouvert par une loi et destiné à venir en aide à l'agriculture soit mis à sa disposition par un règlement d'administration publique. Vote un crédit de 3,600 fr. au budget de 1858 pour rémunérer pendant une dernière année les travaux à étudier ou à faire exécuter dans le département.

ÉCOLE DE MÉDECINE. Fixation à 5,500 fr. des crédits affectés au service de l'école de médecine et de pharmacie de Lille, en 1858.

ÉDIFICES DÉPARTEMENTAUX. Vote de crédits montant à 86,477 fr. pour travaux extraordinaires aux bâtiments départementaux. Autorisation de mettre en adjudication les travaux de maçonnerie du palais-de-justice de Dunkerque, avec l'augmentation d'un dixième sur les prix d'estimation.

ÉLÈVES ARTISTES. Vote d'un crédit de 4,800 fr. pour pensions à MM. Moyaux, architecte; Delettré, sculpteur; Snyders et Dihau, musiciens; Delebarre, architecte; Colleson, sculpteur; et à Mlle. Verbrugge, chanteuse. — Allocation d'une pension à chacun des jeunes Millot, architecte, et Guislain, statuaire. Le Conseil décide, en même temps, qu'il n'y aura pas de concours en 1858, ce qui permettra non-seulement de ramener le budget dans ses limites normales, mais encore d'augmenter le chiffre des subventions pour

les élèves-artistes qui appartiennent à des communes trop pauvres pour compléter les bourses départementales.

EMPLOYÉS DE L'ÉTAT ET DU DÉPARTEMENT. — Sur le compte qui lui a été rendu d'un vœu émis par le Conseil d'arrondissement de Douai pour que les employés secondaires des services de l'Etat et du département, obtiennent des augmentations de traitement, le Conseil, tout en s'associant au sentiment d'humanité qui a dicté ce vœu, pense qu'il suffira de recommander l'examen de cette grave question à la sagesse du Gouvernement, pour aviser à assurer aux employés une existence convenable sans trop exagérer les dépenses.

EMPLOYÉS DES ASILES D'ALIÉNÉS. Le Conseil se réfère à sa délibération de 1856, tendant à ce que les employés supérieurs des asiles soient rattachés à la caisse des retraites des employés de la préfecture. S'en rapporte, toutefois, au gouvernement quant à l'opportunité de cette mesure.

ENFANTS ASSISTÉS. — Le Conseil approuve le compte de l'exercice 1856, et alloue au budget de 1858, un crédit de 1,164 fr. 41 cent. pour solder les dépenses de cet exercice; il adopte le projet de budget de l'exercice 1858, et en conséquence vote le crédit demandé de 20,000 fr. pour le paiement des dépenses du service; il prie M. le Préfet de prendre les mesures nécessaires pour assurer l'exécution de l'arrêté préfectoral du 31 mai 1820, et de la circulaire du 31 janvier 1821 qui obligent les officiers de santé dans toutes les communes où il y a des bureaux de bienfaisance à signer à chaque visite d'enfant d'hospice la feuille délivrée annuellement à chaque nourrice ou nourricier; il le prie également d'étendre cette obligation à tous les visiteurs particuliers d'hospices, et à l'inspecteur départemental; — il émet le vœu que le projet de loi qui doit régler d'une manière plus précise le sort des enfants trouvés et abandonnés, soit présenté au Corps législatif dans sa prochaine session; il émet également le vœu que le gouvernement fasse le plus tôt possible le règlement d'administration promis par l'art. 21 de la loi du 15 août 1850, lequel doit régler le mode de patronage des jeunes détenus arrivant à l'époque de leur libération; il déclare enfin de nouveau qu'il n'y a pas lieu de s'associer au vœu renouvelé par le Conseil d'arrondissement de Dunkerque pour que les prix de pension des nourrices soient augmentés.

ENGRAIS GUANO. — Le Conseil donne acte à M. le Préfet de son rapport sur les mesures à prendre pour faciliter l'importation en France de cet engrais. Il espère que les vives instances que ce magistrat se propose de faire auprès de M. le Ministre de l'Agriculture, amèneront enfin la suppression d'une surtaxe, qui est sans utilité pour notre marine marchande, et qui a pour effet de restreindre l'introduction du guano et d'en surélever le prix au grand préjudice de notre agriculture.

EPIZOOTIES.—Vote du crédit ordinaire de 1,000 fr. pour ce service en 1858.—Approbation de la détermination prise par M. le Préfet de refuser la réorganisation des vétérinaires départementaux et persiste dans les avis précédemment émis, qu'il n'y a pas lieu, quant à présent, d'insérer la pleuro-pneumonie au nombre des vices redhibitoires.

ÉTABLISSEMENT THERMAL DE SAINT-AMAND.— Le Conseil donne acte à M. le Préfet de la communication du traité pour la nouvelle concession de l'établissement, et l'autorise à modifier l'article 22 de ce traité, en ce sens que le cautionnement imposé au concessionnaire, ne sera exigible que dans le premier mois de la dixième année qui précèdera l'échéance de la concession, c'est-à-dire dans le courant du mois de janvier 1897.

FERS ÉTRANGERS. Vœu instamment renouvelé pour que l'entrée des fers étrangers, quelle que soit leur destination, soit replacée dans la loi commune, et que l'industrie des fers français, si féconde en résultats utiles pour le pays, conserve la protection dont elle a besoin et dont elle est privée par le décret du 15 octobre 1855.

FOIRES ET MARCHÉS.—Vœu pour que les marchés aux bestiaux qui se tiennent à Valenciennes les 10, 20 et 30 de chaque mois, soient remplacés par des marchés hebdomadaires qui auraient lieu le lundi pour les bestiaux gras et maigres, et le jeudi pour les veaux seulement.

Avis favorable à la demande de la commune d'Anor, tendant à établir quatre foires aux bestiaux les premiers lundis d'avril, mai, septembre et octobre.

Le Conseil donne acte à M. le Préfet de la communication qu'il lui a faite de la création de foires dans les villes de Roubaix, Bourbourg et Saint-Amand, et émet de nouveau le vœu qu'une solution favorable soit donnée à la demande de la commune de Templeuve pour l'établissement de six foires aux bestiaux qui seront avantageuses aux intérêts agricoles.

FRAIS D'ADMINISTRATION.—Le Conseil donne acte à M. le Préfet du compte d'emploi de la portion des fonds d'administration de la Préfecture affectée en 1856 aux traitements des employés et gens de service. Appuie les vœux des Conseils d'arrondissement de Valenciennes et de Cambrai tendant à obtenir une augmentation dans le fonds d'abonnement des sous-préfectures.

HONORAIRES D'INGÉNIEURS. (Vérification d'usines hydrauliques ou d'appareils à vapeur). La recette et la dépense des taxes à la charge des particuliers seront rattachées à la comptabilité départementale. Un crédit de 10,000 f. est ouvert pour cet objet à la 2.^e section du budget.

HÔTEL DE LA PRÉFECTURE.—Allocation aux héritiers de M. Leplus, ancien architecte du département, d'une somme de 2,000 fr. à titre d'indemnité sur les dépenses qu'ils ont faites pour la réparation des

avaries survenues aux bâtiments de l'aile droite de l'hôtel de la Préfecture.

IMPOSITION EXTRAORDINAIRE. L'assemblée vote pour 1858 les impositions extraordinaires départementales autorisées par la loi du 24 avril 1854 et 25 juin 1856.

Vote d'une imposition extraordinaire de 48 centièmes de centime et de 1 centime 3 dixièmes en 1860, pour la reconstruction de la maison d'arrêt d'Avesnes.

INSTRUCTION PRIMAIRE. Après la lecture d'un rapport sur le service de l'instruction primaire, — l'assemblée arrête le budget de ce service pour 1858; — Vote l'imposition extraordinaire de 2 centimes additionnels pendant ladite année; — Ordonne l'inscription à la 2.^e section du budget, de la somme de 1,000 francs, pour complément du traitement du commis de l'inspection académique, mais sous la réserve formelle que ce traitement qui doit être à la charge de l'Etat ne sera accordé que pour 1858, et qu'après cette époque le budget du département en sera exonéré; — Elève à 1,200 francs, la somme allouée à M. l'Inspecteur d'académie pour ses frais de bureau.

ISTHME DE SUEZ. Le Conseil adresse des félicitations à M. de Lesseps, en l'assurant de toutes ses sympathies pour le succès de l'œuvre éminemment utile qu'il a entreprise.

JURY MEDICAL. Fixation à 7,800 francs pour 1858, des frais de tournées; indemnités, etc. du jury.

LOGEMENTS INSALUBRES. L'assemblée donne acte à M. le Préfet de sa communication contenant le résumé des travaux des commissions instituées pour l'assainissement des logements insalubres, et s'associe de tous ses vœux à l'accomplissement des mesures prises pour assurer aux populations pauvres les bienfaits d'une application large et bien entendue de la loi du 13 avril 1850.

LOYERS DE SOUS-PRÉFECTURES. Vote d'un crédit de 2,200 fr. pour le loyer de la Sous-Préfecture d'Hazebrouck à la condition que la ville propriétaire du bâtiment consentira un bail de 18 années au profit du département; — Vote d'un crédit du 2,400 fr. pour le loyer de la sous-préfecture de Dunkerque.

MONUMENT A BOUVINES. Allocation d'un crédit de 2,000 fr. pour l'érection de ce monument qui rappellera aux générations futures la victoire de Philippe-Auguste.

NAVIGATION INTÉRIEURE. Le Conseil général ajourne le vote de son crédit pour le curage de la Basse-Colme jusqu'à l'époque où le dévasement de la partie belge sera assuré dans son exécution; — Recommande à M. le Préfet la poursuite des démarches à faire à cet effet auprès du Gouvernement voisin; — Appelle l'attention de l'Administration sur les vœux du Conseil d'arrondissement de Dunkerque pour le nivellement de la route du Pont-Rouge au Pont du

Jeu-de-Mail, pour le dévasement du canal de Dunkerque à Furnes, pour l'établissement d'un pont en remplacement du bac de la Bistade sur l'Aa, pour la reconstruction du pont de Gravelines sur l'Aa ; — s'associe aux vœux du Conseil d'arrondissement d'Avesnes pour qu'il soit procédé au curage du canal de la Sambre à l'Oise, et pour qu'il soit examiné si les constructions particulières qui s'élèvent dans la vallée de la Sambre ne porteront pas obstacle à l'écoulement des eaux de la vallée en temps de crue ; — s'associe également aux vœux du Conseil d'arrondissement de Lille pour l'achèvement du canal de Roubaix. — Le conseil général exprime les vœux suivants : 1.^o Que les travaux spéciaux dont la réalisation est urgente soient l'objet d'allocations suffisantes de la part du Gouvernement pour en assurer la prompte exécution ; — 2.^o Que le tirant d'eau sur toutes nos voies navigables du Nord soit, autant que possible, porté à 2 m. et que, pour arriver à ce résultat, l'on cherche à concilier les intérêts du dessèchement avec ceux de la navigation ; — 3.^o Qu'à l'exemple de ce qui se pratique sur la ligne de Charleroy et de Mons à Paris, le service du halage soit organisé pour les canaux du département sur des bases régulières et que tous les chemins de halage soient empierrés ; — 4.^o Que les crédits accordés pour l'entretien et l'amélioration soient généralement augmentés et mis en rapport avec l'importance du mouvement qui s'opère sur nos voies navigables et des ressources qu'elles procurent au trésor ; — 5.^o Que les droits de navigation subissent des réductions notables pour mettre nos rivières et nos canaux en état de soutenir la lutte avec les chemins de fer ; — que cet abaissement soit réglé de manière à assurer toujours une concurrence efficace entre ces deux voies de transport, concurrence essentiellement utile au perfectionnement de l'une et de l'autre ; — 6.^o Que conformément à ce qui est stipulé explicitement par la loi du 3 juillet 1836, concernant les canaux du centre, la houille soit rangée dans la deuxième classe pour la perception des droits de navigation dans les bassins de l'Aa et de l'Escaut ; — 7.^o Que le Gouvernement se préoccupe de l'utilité du rachat des actions de jouissance et même des concessions applicables à nos voies d'eau du Nord afin d'être mieux en mesure de régler les tarifs de péage en vue de l'équilibre à établir entre ces voies et les chemins de fer ; — 8.^o Que les tarifs de transport par chemin de fer soient invariablement appliqués pour les marchandises de la même classe d'après le nombre de kilogrammes à transporter et de kilomètres à franchir, — que tous tarifs réduits exceptionnellement quelle que soit la condition en faveur de laquelle cette réduction serait consentie, soient interdits ; — 9.^o Que par les soins de l'administration des ponts-et-chaussées, il soit publié chaque année un tableau officiel du mouvement et de la circulation des marchandises sur toutes nos voies navigables et sur nos chemins de fer.

NIVELLEMENT GÉNÉRAL DE LA FRANCE. — Le Conseil décide qu'il n'y a pas lieu quant à présent, de voter des fonds pour le concours du département pour le nivellement général de la France. Il espère trouver dans la partie du travail qui sera exécuté aux frais de l'État des bases au moyen desquelles il sera possible d'apprécier avec plus de certitude l'utilité pratique du nivellement, et la dépense que le département aura à supporter.

ORPHELINAT DE PRÉMONTRÉ. — Ajournement de l'allocation demandée en faveur de cet établissement, jusqu'à ce que de nouveaux rapports soient établis entre l'Orphelinat et le département.

PORTS MARITIMES. — Sur le compte qui lui est rendu de la situation des diverses parties du service des ports, le Conseil, après délibération, émet les vœux suivants : *Port de Dunkerque.* Que les fonds d'entretien annuels soient augmentés de 5,000 fr. ; que l'exécution des travaux de grosses réparations approuvés, soit assurée par des crédits suffisants, et notamment en ce qui touche le dévasement de l'avant-port d'échouage, et que cet avant-port, aujourd'hui trop restreint, soit élargi conformément aux projets arrêtés par l'administration des ponts-et-chaussées ; que les travaux relatifs au bassin à flot soient complètement terminés, et que le dévasement dudit bassin à flot et de celui de la Marine soient assurés ; que la question du bateau remorqueur soit résolue dans le plus court délai possible ; que les chantiers de construction soient transportés dans le bassin des chasses par la création d'une écluse d'entrée et de sortie pour les navires ; qu'un nouveau bassin à flot soit établi dans l'arrière-port ; que les quais des Hollandais soient reconstruits derrière ceux actuels, pour éviter la privation, pendant un certain temps, du bassin à flot ; qu'un quai neuf soit établi sur l'emplacement des chantiers de construction actuels ; qu'il soit donné suite au projet d'un dock-entrepôt que le commerce réclame avec tant d'insistance et de raison ; enfin, que le crédit que le Gouvernement accorde chaque année au port de Dunkerque soit augmenté pour arriver à ces divers résultats. — *Port de Gravelines.* Que les travaux de grosses réparations dont les projets sont approuvés, soient assurés par des crédits suffisants ; qu'une écluse à sas soit construite à la Tuerie, pour donner une plus grande facilité dans les manœuvres de la navigation ; que le quai en pierre qui doit remplacer les quais en bois aujourd'hui en délabrement, soit continué par un crédit de 25,000 fr. annuellement ; qu'un barrage de sûreté soit construit en amont de l'écluse Vauban, pour donner tout apaisement au pays sous le rapport des inondations et d'une grande perte d'eau ; enfin, que l'administration des ponts-et-chaussées s'occupe du perfectionnement de la jetée de l'est et d'une estacade de halage.

PRÉFECTURE. — Vote d'un crédit de 15,500 fr. pour grosses réparations aux bâtiments de l'hôtel, et d'un crédit de 3,000 fr. pour l'en-

retien ordinaire de ces mêmes bâtiments. — Ajournement du vote des dépenses arriérées faites depuis 1852 aux bâtiments et au mobilier de l'hôtel.

QUESTION DOUANIÈRE. — Remerciements à l'Empereur pour les paroles favorables au travail national, qu'il a prononcées à son passage à Rouen, en 1857, lors de son voyage à Osborne. Vœu pour que la délibération prise à ce sujet parvienne aussi promptement et aussi directement que possible à S. M. comme expression de profonde gratitude et de respectueuse confiance de la part du Conseil général du Nord.

REGISTRES DE L'ÉTAT-CIVIL. Le Conseil émet le vœu que le Gouvernement ordonne le rétablissement des registres de l'état-civil détruits dans l'incendie qui a éclaté le 21 juin 1846, au Palais-de-Justice de Lille, et l'effectue tant à ses frais qu'à ceux du département et des communes, dans des proportions à convenir.

ROSENDAEL (hameau). — Le Conseil général appuie le vœu émis par le Conseil d'arrondissement de Dunkerque pour l'érection du hameau du Rosendaël en commune particulière.

ROUTES DÉPARTEMENTALES. — Le Conseil général émet le vœu que les articles 1.^{er} et 7 du décret du 4 août 1852, sur la police du roulage, soient révisés; que le minimum de largeur des jantes soit fixé à 0^m. 11, et que M. le Préfet soit autorisé à fixer le nombre des chevaux qui peuvent composer chaque attelage. — Recommande à MM. les ingénieurs la plus grande surveillance pour préserver les plantations faites sur les routes des atteintes des malveillants. — Recommande également à leur zèle l'achèvement des plans d'alignement des traverses. — Vote les crédits suivants : 267,850 fr. pour l'entretien des routes en 1858; 125,706 fr. 53 c. pour travaux extraordinaires; 46,986 fr. pour dépenses diverses; 667 fr. 71 c. pour dépenses arriérées; — vote également divers virements sur les crédits de l'exercice 1857. — L'assemblée, délibérant sur le classement de nouvelles routes départementales, ajourne sa décision à sa session de 1858, pour mettre l'administration à même de procéder à une instruction générale nouvelle de toutes les voies de communication dont le classement est possible afin que le Conseil puisse y trouver les renseignements indispensables pour éclairer sa religion dans les graves résolutions qu'il a à prendre. — Autorise l'administration à aliéner des portions de terrain formant excédant de la largeur des routes départementales N.^{os} 9 de Lille à Saint-Omer, et 16 de La Bassée à Estaires.

ROUTES IMPÉRIALES. — Grâce à d'assez fortes allocations spéciales, et à un hiver exceptionnellement tempéré, les routes dont l'état généralement défectueux avait été signalé, en 1856, ne se sont pas

détériorées davantage ; la plupart d'entre-elles ont néanmoins perdu la solidité dont elles ont besoin pour résister aux fatigues des lourds transports. Le Conseil rappelle , en conséquence , à M. le Ministre des travaux publics la nécessité urgente de mettre les crédits d'entretien en rapport avec les besoins du service , sans pour cela réduire les crédits imputables sur les fonds de 2.^e catégorie. Il appelle l'attention de l'administration sur l'opportunité des améliorations dont les projets ont été approuvés ou dont l'exécution est réclamée par les conseils d'arrondissement. Il renouvelle enfin le vœu que l'article 7 du décret du 10 août 1852 , sur la police du roulage , soit modifié.

SECOURS.—*Reconstructions d'églises.*—L'assemblée regrette de ne pouvoir accorder à la commune de Socx le subsidé qu'elle demande pour la reconstruction du clocher de son église ; joint ses instances à celles que M. le Préfet se propose de faire pour obtenir un secours de l'Etat. —Accorde un secours de 3,000 fr. à chacune des communes d'Amfroipret, Aniche, Bermerin, Frasnoy et Prêmesque pour la reconstruction de leurs églises.

VEUVES D'EMPLOYÉS. — Le Conseil accorde des secours , montant ensemble à 550 francs à des veuves d'anciens employés de la Préfecture.

SERVICE DES POSTES.—Le Conseil appuie les demandes des communes d'Etrœungt et d'Esquelbecq , tendant à obtenir , dans chacune d'elles , l'établissement d'un bureau de distribution de lettres. — Il émet le vœu qu'une réforme postale intervienne entre la France et la Belgique et que le tarif pour la taxe des lettres et pour l'envoi des échantillons par la poste , d'un pays à l'autre , soit diminué de manière à ne pas excéder le double du tarif inférieur ; qu'enfin , M. le Ministre des finances fixe à 10 grammes le poids d'une lettre simple, afin d'éviter des erreurs préjudiciables au commerce en général.

SERVICE HYDRAULIQUES.—M. le Ministre des travaux publics a décidé que ce service , précédemment confié à un ingénieur spécial , serait , à partir du 1^{er} septembre , réparti entre les ingénieurs ordinaires. Le Conseil espère que M. l'ingénieur en chef réclamera l'adjonction de nouveaux conducteurs , de façon à ce que l'accroissement du travail n'amène pas un retard dans les affaires. Il n'appuie pas la proposition de ce chef de service d'appliquer aux cours d'eau l'article 15 de la loi du 21 mai 1836. Il considère comme digne d'intérêt la demande de M. l'ingénieur en chef d'un crédit au budget départemental pour former un fonds d'avance applicable aux frais de curage des cours d'eau. Il invite ce fonctionnaire à rechercher , pour la répartition de ces frais entre les riverains et les industriels , un mode qui puisse être généralisé dans le département. — L'assemblée

constate la régularité du service des usines, mais rappelle à l'administration la disposition légale qui oblige l'usinier à entretenir la rivière dans des proportions déterminées. — Le conseil passe en revue les dessèchements à l'état d'entretien et à l'état de projets. Il recommande l'exécution de la clause du décret qui annexe le courant Brunel à la vallée de la Scarpe. Il émet le vœu que l'ingénieur du contrôle de la Sambre prévienne les maires des mesures qui peuvent intéresser le dessèchement. Il renouvelle le vœu d'une solution sur les difficultés existantes entre la ville de Bergues et la 3.^e section des Waeteringues, au sujet de l'établissement d'un syphon sous la Colme. — Il exprime le désir que le dessèchement de la vallée de la Haute-Deûle, projeté depuis si longtemps, reçoive enfin son exécution. Engage M. l'ingénieur en chef à persévérer dans les études qu'il projette pour l'amélioration de la vallée de la Marque. Appelle l'attention de l'administration sur l'état de la moyenne Lys commandée par les écluses belges. Appuie les réclamations du conseil d'arrondissement d'Hazebrouck sur les inconvénients qui résultent du détournement de certaines eaux par le chemin de fer. Appelle l'attention de l'autorité administrative sur les plaintes élevées au sujet du déversement des eaux et vinasses provenant des distilleries. Le Conseil général alloue au budget de 1858, un crédit de 2,500 fr. pour frais d'études du service hydraulique.

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DE CAMBRAI. Cette Société ayant sollicité un subside départemental, sans en préciser l'objet, le Conseil regrette de ne pouvoir accueillir sa demande.

SOCIÉTÉ DUNKERQUOISE. Le Conseil déclare qu'il ne pourra accorder à cette Société le subside qu'elle demande comme encouragement pour l'établissement d'un musée naval, que lorsque cette pensée aura reçu un commencement d'exécution.

SOCIÉTÉ HUMAINE DE DUNKERQUE. Le Conseil après avoir entendu la lecture d'un rapport plein d'intérêt sur les travaux de cette société, alloue au budget de 1858 le crédit ordinaire de 300 fr. en faveur de la Société humaine.

SOCIÉTÉS DE SECOURS MUTUELS. Vote du crédit annuel de 1,500 fr. destiné à encourager la création des Sociétés de Secours mutuels. Le Conseil exprime, toutefois, le regret que dans les grands centres de population, le fractionnement des Sociétés les empêche de prendre une consistance suffisante et de rendre tous les services qu'on serait en droit d'en attendre.

SOEURS-MUETS ET JEUNES AVEUGLES. Allocation d'une somme de 28,200 fr. pour les institutions de Fives et de Lille. Cette somme comporte une augmentation de cinq nouvelles bourses.

TABACS. Le Conseil appelle de nouveau l'attention de M. le Mi-

nistre des Finances sur les demandes faites en 1856, par les Conseils d'arrondissement de Lille et d'Hazebrouck à l'effet d'obtenir que les prix des tabacs payés par l'Etat soient augmentés.

TAXE PERSONNELLE. Le Conseil règle le taux de la journée de travail devant servir de base à l'établissement de la contribution personnelle de 1858.

TRAVAIL DES ENFANTS DANS LES MANUFACTURES. Le Conseil vote un crédit de 4,500 fr. pour le traitement de l'inspecteur départemental et une somme de 200 fr. pour frais d'imprimés; recommande à l'Inspecteur de visiter au moins deux fois par an chaque arrondissement en variant les époques de ses tournées; pense avec M. le Préfet qu'il n'y a pas lieu d'établir un inspecteur spécial pour l'arrondissement de Lille; vote des remerciements à MM. les membres des commissions de surveillance pour le zèle avec lequel ils ont secondé M. l'Inspecteur pendant les années 1856-1857.

TRAVAIL DES FILLES. Vœu pour que les jeunes filles ne puissent travailler dans les ateliers avant d'avoir atteint leur douzième année.

TRIBUNAUX. — Hazebrouck. Autorisation à l'administration de consentir l'annulation du bail du 10 janvier 1845 et de passer un nouveau bail de dix-huit années, qui commencerait le 1^{er} janvier 1858.

Cambrai. Acte à M. le Préfet de sa communication annonçant que la ville de Cambrai a donné congé au département des locaux occupés par les tribunaux civil et de commerce, et que des recherches faites pour trouver un hôtel à louer sont restées sans résultat. Prière à ce magistrat de faire tous ses efforts pour arriver à la location d'une maison propre à remplacer les locaux actuellement affectés au service, en chargeant, s'il y a lieu, une commission de faire de nouvelles recherches.

USAGES LOCAUX. Vœu pour que le recueil de ces usages formé par une commission de magistrats et d'avocats, désignés par l'administration, soit adressé à tous les juges de-peace et à tous les maires. Vote d'un crédit de 318 fr. pour les frais d'impression du recueil.

VALEURS MOBILIÈRES. L'assemblée donne acte à M. le Préfet de sa communication portant que le vœu émis par le Conseil général pour que les valeurs mobilières et surtout celles qui se négocient à la bourse contribuent plus largement aux charges publiques, a été accueilli par une loi rendue dans la dernière session législative.

BUDGET DÉPARTEMENTAL.

EXERCICE 1853.

Première section. — Dépenses ordinaires.

SOUS-CHAPITRE I.^{er}

ART. 1.	Réparation aux bâtiments de l'hôtel de la Préfecture.....	15,500	»
2.	Préfecture. — Remplacement du drapeau.....	33	»
3.	Archives départementales. — Grosses réparations.....	12,000	»
4.	Sous-Préfecture d'Avesnes. — Solde des toitures.....	1,200	»
5.	— de Cambrai. — Réparations diverses.....	1,050	»
6.	— de Douai. — Renouvellement de panneaux....	1,450	»
7.	— de Valenciennes. — Réparations diverses....	220	»
8.	Tribunal de Lille. — Appropriation d'un vestibule.....	2,600	»
9.	— d'Avesnes — Agrandissement du parquet.....	900	»
10.	— de Valenciennes. — Réparation de couvertures....	1,300	»
11.	Maison d'arrêt de Lille. — Renouvellement de toitures.....	4,863	»
12.	Caserne de gendarmerie de Lille — Renouvellement de planchers.....	4,000	»
13.	— de Roubaix. — Idem. de gouttières.....	590	»
14.	— de Pont-à-Marcq. — Aqueduc.....	360	»
15.	— d'Hazebrouck. — Réparations.....	375	»
16.	— du Quesnoy. — Idem.....	850	»
17.	— d'Orchies. — Idem.....	500	»
18.	— de Bouchain. — Idem.....	1,250	»
19.	Dépôt de sûreté de Cassel — Réparations diverses.....	129	»
20.	— de Bailleul. — Idem.....	165	»

Entretien.

21.	Hôtel et bureaux des Archives.....	650	»
22.	Hôtel et bureaux de la Préfecture.....	3,000	»
23.	Sous-Préfectures de Cambrai, Avesnes, Douai et Valenciennes.....	1,700	»
24.	Tribunaux.....	2,500	»
25.	Prisons.....	3,200	»
26.	Casernes de gendarmerie.....	2,500	»
27.	Traitement des architectes départementaux.....	5,000	»
28.	— du concierge de la Préfecture.....	800	»

TOTAL du sous chapitre I.^{er}..... 68,685 »

SOUS-CHAPITRE II.

Contributions. — Néant.

SOUS-CHAPITRE III.

Loyers des hôtels de Sous-Préfecture.

ARTICLE UNIQUE.	Loyers des Sous-Préfectures :		
	Dunkerque.....	2,400	}
	Hazebrouck.....	2,200	}
			4,600

SOUS-CHAPITRE IV.

Mobiliers des hôtels de Préfecture et de Sous-Préfecture.

ART. 2.	Entretien ordinaire du mobilier de la Préfecture.....	3,850	»
3.	Acquisition de mobilier à Douai.....	450	»
4.	Entretien du mobilier des Sous-Préfectures : Dunkerque, 590 fr.; Hazebrouck, 500 fr.; Cambrai, 590 fr.; Avesnes, 500 fr.; Douai, 590 fr.; Valenciennes, 590 fr.....	3,360	»
TOTAL du sous-chapitre IV.....		7,660	»

SOUS-CHAPITRE V.

Casernement de la gendarmerie.

ART. 1	Éclairage des casernes et remplacement de drapeaux.....	200	»
2.	Loyers et frais de baux des casernes.....	33,730	»
3.	Indemnité de literies aux gendarmes sortant de la ligne.....	1,600	»
TOTAL du sous-chapitre V.....		35,530	»

SOUS-CHAPITRE VI.

Cour d'assises et Tribunaux.

ART. 2.	Loyers de bâtiments qui n'appartiennent pas au département..	8,900	»
3.	Entretien du mobilier de la Cour d'assises et des tribunaux....	1,000	»
4.	Achat ou renouvellement du mobilier :		
	Tribunal d'Avesnes.....	1,300	»
	— d'Hazebrouck.....	3,000	»
		4,300	»
6.	Menues dépenses et frais de parquet.....	18,170	»
7.	Menues dépenses des justices de paix.....	4,980	»
9.	Dépenses des Chambres d'Agriculture.....	1,700	»
10.	Concierge du Palais-de-Justice de Lille.....	800	»
11.	Id. id. de Valenciennes.....	250	»
TOTAL du sous-chapitre VI.....		40,100	»

SOUS-CHAPITRE VII.

Entretien des routes départementales.

ART. 1.	Route N. ^o 1.	De Lille à Valenciennes.....	8,000	»
2.	— 2.	De Lille à Ypres.....	8,500	»
3.	— 3.	De Douai à Tournai.....	6,000	»
4.	— 4.	De Cambrai à Tournai.....	8,000	»
5.	— 5.	D'Avesnes à Philippeville.....	9,300	»
6.	— 6.	De Landrecies à Chimay.....	27,200	»
7.	— 7.	De Condé à Mons.....	4,400	»
8.	— 8.	De Condé à Valenciennes.....	4,400	»
9.	— 9.	De Lille à Saint-Omer.....	20,900	»
10.	— 10.	De Valenciennes à Bohain.....	26,600	»
11.	— 11.	De Cambrai à Guise.....	9,800	»
12.	— 12.	D'Avesnes au Quesnoy.....	20,000	»
13.	— 13.	De Maubeuge à Maroilles.....	9,000	»
14.	— 14.	De Lille à Courtrai.....	13,000	»
15.	— 15.	De Dunkerque à Furnes.....	5,500	»
16.	— 16.	De La Bassée à Estaires.....	4,000	»
A reporter.....		184,600	»	

	<i>Report</i>	184,600	»
17.	Route N.° 17. D'Hazebrouck à Aire.....	5,000	»
18.	— 18. De Béthune à Armentières.....	3,800	»
19.	— 19. De Roubaix à Saint-Amand.....	1,018	78
20.	Traitements des conducteurs, salaires des piqueurs, etc.....	40,300	»
21.	Dépenses diverses.....	700	»
22.	Indemnités proportionnelles accordées aux ingénieurs.....	3,150	»

TOTAL du sous-chapitre VII.... 238,568 78

SOUS-CHAPITRE VIII.

Enfants trouvés, abandonnés, orphelins pauvres.

ARTICLE UNIQUE. Dépenses évaluées d'après un nombre moyen de 420 enfants :			
1.°	Mois de nourrice, pensions, secours, indemnités, etc....	28,140	»
2.°	Traitement de l'inspecteur.....	2,800	»
			30,940
A déduire :			
1.°	Le produit présumé des amendes.....	5,940	»
2.°	Le contingent des communes.....	5,000	»
			10,940
Reste à la charge de la 1. ^{re} section....			20,000

SOUS-CHAPITRE IX.

Aliénés.

ART. 1.	Dépenses évaluées d'après un nombre moyen de 530 aliénés...	193,450	»
A déduire :			
	Ce que les aliénés ou leurs familles peuvent fournir	10,350	»
	Concours des communes.....	41,900	»
			52,250
Reste à la charge de la 1. ^{re} section....			141,200
ART. 2.	Frais de transport et de nourriture en route.....	6,000	»
TOTAL du sous-chapitre IX.....			147,200

SOUS-CHAPITRE X

Impressions.

ART. 1.	Frais d'impression de budgets, comptes, etc.....	900	»
2.	Frais d'impression des cadres pour la formation des listes électorales et du jury, etc.....	2,000	»
TOTAL du sous-chapitre X.....			2,900

SOUS-CHAPITRE XI.

Archives du département.

ART. 1.	Appointements du conservateur.....	8,000	»
3.	Frais de vente de papier de rebut.....	1,500	»
TOTAL du sous-chapitre XI.....			9,500

SOUS-CHAPITRE XII.

Dépenses diverses ordinaires.

ART. 1.	Corps-de-garde de la préfecture. — Chauffage et éclairage ...	500	»
2.	Secours de route et frais de transport aux voyageurs indigents.	1,000	»
A reporter....			1,500

	<i>Reportl.</i>	1,500 »
4.	Mesures contre les épidémies	600 »
5.	— contre les épizooties	1,000 »
6.	Primes pour la destruction des animaux nuisibles	100 »
7.	Frais de bureau de l'inspecteur académique	1,200 »
	TOTAL du sous-chapitre XII	<u>4,400 »</u>

SOUS-CHAPITRE XIII.

Dettes départementales ordinaires; complément des dépenses ordinaires des exercices 1855 et antérieurs.

§ I.^{er} — 1856.

ART. 1.	Dépenses des aliénés	781 20
2.	— des enfants trouvés	1,164 41
3.	Frais de vente du mobilier départemental	63 96
4.	Loyer et appropriation des casernes de gendarmerie	610 84

§ II. — 1855 et années antérieures.

ART. 1.	Dépenses des aliénés indigents	622 83
2.	— des enfants trouvés	943 83
3.	Fournitures à la prison de Valenciennes en 1855	75 »
6.	Travaux arriérés à divers bâtiments départementaux	1,441 95

TOTAL du sous-chapitre XIII 5,704 02

Deuxième section. — Dépenses facultatives.

SOUS-CHAPITRE XIV.

Travaux neufs des bâtiments départementaux.

ART. 1.	Caserne de gendarmerie de Douai. — Construction d'un bâtiment. — A valoir sur 15,800 francs	8,000 »
2.	Assurance des bâtiments départementaux	700 »

TOTAL du sous-chapitre XIV 8,700 »

SOUS-CHAPITRE XV.

Travaux des routes départementales.

§ I.^{er} — Supplément aux fonds d'entretien.

ART. 1.	Route N. ^o 19. De Roubaix à Saint-Amand	15,981 22
2.	— 20. De Cassel à la frontière	6,250 »
3.	— 21. De Bergues à St.-Momelin	14,300 »
4.	— 22. De Lille à Tourcoing	5,800 »
5.	— 23. De Cambrai à la frontière	27,600 »
6.	— 24. D'Hélesmes à Denain	3,500 »

§ II. — Travaux de grosses réparations.

ART. 1.	Route N. ^o 2. Amélioration des passages	6,300 »
2	— 5. Remaniement, etc.	3,400 »

A reporter 83,131 22

		<i>Report</i>	83,181	22
3.	Route N.° 6.	Restauration de la chaussée	7,500	»
4.	—	7. Plantation d'une haie, etc.	1,750	»
5.	—	8. Remaniement	1,300	»
6.	—	9. Zones d'empiérement	13,900	»
7.	—	10. Remaniement et élargissement	20,456	53
8.	—	16. Rechargement	5,000	»
9.	—	20. Remaniement	2,000	»
10.	—	24. Rechargement, etc	9,000	»
11.	—	23. Idem	22,000	»
12.	—	24. Idem	9,700	»
13.	—	42. Rectification des rampes	18,400	»
14.	Chemin de ceinture de Maubeuge		5,000	»
15.	Indemnités proportionnelles aux ingénieurs		1,992	»
16.	Indemnités extraordinaires pour les ingénieurs et conducteurs		1,800	»
TOTAL du sous-chapitre XV			202,929	75

SOUS-CHAPITRE XVI.

Subvention aux communes.

ART. 1.	Fonds de subvention pour chemins vicinaux	31,727	58	
2.	Primes pour l'établissement de pompes à incendie	3,500	»	
3.	Subvention pour entretien des malades dans les hospices	3,000	»	
4.	Subvention aux communes pour travaux et réparations d'églises et autres édifices	10,000	»	
5.	Subvention pour renouvellement des opérations cadastrales	20,000	»	
TOTAL du sous-chapitre XVI			68,227	58

SOUS-CHAPITRE XVII.

Encouragements et secours.

ART. 2.	Secours à d'anciens employés de la Préfecture	750	»	
3.	Indemnité aux employés de la Préfecture pour travaux extraordinaires pendant la session du Conseil général	2,000	»	
4.	Gratification pour belles actions	1,400	»	
5.	Sociétés d'agriculture	15,100	»	
6.	Encouragement à l'agriculture; concours de reproducteurs	1,500	»	
7.	Encouragement au drainage	3,600	»	
8.	Entretien d'élèves aux écoles vétérinaires	1,400	»	
8 ^{bis}	Encouragement pour les courses de chevaux	2,000	»	
9.	Idem. pour l'élève des chevaux	16,000	»	
10.	Dépenses du cours d'accouchement	4,000	»	
11.	Traitement du professeur de ce cours	1,500	»	
12.	Secours pour les dépenses du Conseil de salubrité	3,520	»	
13.	Entretien d'élèves à l'école d'arts et métiers	1,500	»	
14.	Conservation de monuments historiques	300	»	
15.	Souscription pour le monument à la mémoire de Napoléon	2,000	»	
16.	Subvention à la société humaine de Dunkerque	300	»	
17.	— à la maison de refuge du Bon-Pasteur	4,500	»	
18.	Secours extraordinaire à la même maison	500	»	
19.	Encouragement au jeune Moyaux, élève architecte	600	»	
A reporter			54,470	»

SOUS-CHAPITRE XXI.

Dettes départementales autres que celles ordinaires.

ART. 1.	Frais d'inspection des étalons départementaux en 1856.....	1,014 80
2.	Frais d'illuminations extraordinaires en 1856.....	1,470 »
3.	Indemnité à M. Marteau, architecte du département.....	500 »
4.	Solde des plantations faites en 1853 sur les routes départementales numéros 5 et 6.....	667 91
5.	Indemnité aux héritiers Leplus, pour travaux à la préfecture en 1854.....	2,000 »
TOTAL du sous chapitre XXI.....		5,652 71

Troisième section. — Dépenses extraordinaires.

SOUS-CHAPITRE XXII.

ART. 1.	Construction d'un palais de justice de Dunkerque.....	68,236 »
2.	Achat d'un immeuble et travaux à la caserne de gendarmerie de Cambrai.....	15,744 »
3.	Construction d'une infirmerie à la prison d'Hazebrouck.....	2,497 »
4.	Travaux de construction du chemin de fer de Somain à Cambrai.....	259,431 »
TOTAL du sous-chapitre XXII.....		345,908 »

SOUS-CHAPITRE XXIII.

Néant.

Quatrième section. — Chemins vicinaux.

SOUS-CHAPITRE XXIV.

Dépenses imputables sur l'imposition spéciale de cinq centimes, votée par le Conseil général, en vertu de la loi du 21 mai 1836.

ART. 1.	Subvention pour travaux.....	393,988 98
2.	Traitement des agents-voyers.....	53,600 »
3.	Réserve pour frais d'impression et dépenses diverses.....	2,000 »
TOTAL du sous-chapitre XXV.....		449,588 98

SOUS-CHAPITRE XXV.

Dépenses des chemins vicinaux de grande communication, imposables sur contingents communaux, souscriptions particulières, etc.

Fonds de subvention à répartir par le Préfet, par ligne vicinale.....	348,000 »
---	-----------

POPULATION.

Mouvement pendant l'année 1856.

NAISSANCES.

Les tableaux récapitulatifs des naissances ont donné les résultats suivants :

		ARRONDISSEMENTS :							TOTAL.
		Dun-kerque	Haze-brouck	Lille.	Cam-brai.	AYES-nes.	Douai.	Valen-ciennes.	
Enfants légitimes.	Garçons..	1693	1584	6330	2886	1710	1558	2665	18426
	Fillés....	1588	1495	6265	2768	1578	1543	2534	17771
Total.....		3281	3079	12595	5654	3288	3101	5199	36197
Enfants naturels reconnus.	Garçons..	17	11	190	84	55	44	112	513
	Fillés. . .	14	8	164	96	51	34	104	471
Idem non reconnus	Garçons..	79	75	601	450	90	67	73	1135
	Fillés. . .	80	82	517	151	96	79	56	1061
Total général des enfants naturels.	Garçons..	96	86	791	234	145	111	185	1648
	Fillés. . .	94	90	681	247	147	113	160	1532
Total.....		190	176	1472	481	292	224	345	3180
Total général des naissances.	Garçons..	1789	1670	7121	3120	1855	1660	2850	20074
	Fillés....	1682	1585	6946	3015	1725	1656	2694	19303
Total....		3471	3255	14067	6135	3580	3325	5544	39377

Les naissances se divisent encore comme suit :

	Garçons.	Filles.	TOTAL.
Janvier.....	1761	1679	3440
Février.....	1833	1739	3572
Mars.....	1925	1924	3829
Avril.....	1908	1798	3706
Mai.....	1713	1648	3361
Juin.....	1613	1578	3191
Juillet.....	1469	1371	2840
Août.....	1543	1455	2998
Septembre.....	1497	1504	3001
Octobre.....	1519	1410	2959
Novembre.....	1615	1529	3144
Décembre.....	1698	1638	3336
TOTAUX.....	20074	19303	39377

En distinguant la population des villes de celle des campagnes, on arrive pour les naissances, aux résultats ci-après :

	POPULATION		TOTAL.
	Urbaîne.	Rurale.	
Janvier.....	1938	1502	3440
Février.....	1945	1627	3572
Mars.....	2065	1764	3829
Avril.....	2011	1695	3706
Mai.....	1912	1449	3361
Juin.....	1701	1490	3191
Juillet.....	1589	1251	2840
Août.....	1613	1385	2998
Septembre.....	1655	1346	3001
Octobre.....	1606	1353	2959
Novembre.....	1720	1424	3144
Décembre.....	1841	1495	3336
TOTAUX.....	21596	17781	39377

Naissances multiples.

Le nombre des naissances doubles a été en 1856 de 1278, dont : Garçons, nés vivants, 594; morts-nés, 111.— Filles, nées vivantes,

604; mort-nées, 69. — On a constaté que 439 de ces naissances ont produit deux garçons, 415 deux filles, et 424 un garçon et une fille.

Les naissances triples ont été au nombre de 34, savoir : Garçons nés vivants, 15; mort-nés, 9.—Filles, nées vivantes, 8; mort-nées, 2. — Ces naissances ont produit : 14, trois garçons; 11, trois filles; et 9, un garçon et deux filles.

MARIAGES.

Les mariages ont été en 1856, au nombre de 9889, ainsi que l'indique le tableau ci-après :

	ARRONDISSEMENTS :							TOTAL
	Dun-kerque	Haze-brouck	Lille.	Cam-brai.	Aves-nes.	Douai.	Valen-cienn.	
Entre garçons et filles..	688	643	2817	1198	1123	671	1145	8285
— garçons et veuves.	54	29	117	56	70	36	58	414
— veufs et filles....	107	92	314	83	92	68	106	862
— veufs et veuves...	35	38	78	78	23	20	56	328
TOTAUX	884	802	3326	1409	1308	795	1365	9889

Les mariages se divisent encore comme suit :

	POPULATION		TOTAL.
	Urbaine.	Rurale.	
Janvier	367	406	773
Février	282	272	554
Mars	410	326	736
Avril	522	590	1122
Mai	517	447	964
Juin	437	379	816
Juillet	449	407	856
Août	391	346	737
Septembre.....	539	427	966
Octobre	425	435	860
Novembre.....	476	483	959
Décembre.....	320	236	556
TOTAUX	5135	4754	9889

Parmi les mariés 11134 ont signé leur nom, dont 6235 hommes et 4899 femmes ; ceux qui ont signé d'une croix ou qui ont déclaré ne savoir pas écrire, sont au nombre de 8644, dont 3654 hommes et 4990 femmes. Le nombre des mariages qui ont été précédés d'actes respectueux est de 65. Trois mariages avaient été l'objet d'oppositions.

On a compté deux mariages entre neveux et tantes ; trois entre oncles et nièces ; vingt-trois entre beaux-frères et belles-sœurs, et quatre-vingt-six, entre cousines et cousins germains.

Le nombre de mariages par lesquels des enfants naturels ont été légitimés est de 1055, et celui des enfants dont l'état-civil a été ainsi régularisé est de 1256.

DÉCÈS.

Les décès ont été en 1856, au nombre de 27,496, ils sont résumés dans le tableau ci-après :

Mort-nés ou décédés avant la déclaration de naissance.		ARRONDISSEMENTS :							TOTAL.
		Dun- kerque	Hazebrouck	Lille.	Cam- brai.	Aves- nes.	Donai.	Valen- cienn.	
Légitimes..	Garçons..	79	81	432	142	78	75	139	1026
	Filles....	63	75	253	93	53	54	89	680
Naturels ..	Garçons..	10	4	43	21	10	6	24	118
	Filles...	9	5	43	13	4	5	10	89
TOTALS.....		161	165	771	269	145	140	262	1913

Ce chiffre de 1,913 se divise ainsi :

Population urbaine.....	1,446
— rurale.....	767

Décès ordinaires.

Sexe masculin.

		ARRONDISSEMENTS :							TOTAL.
		Dun- kerque	Haze- brouck	Lille.	Cam- brai.	Aves- nes.	Pouai.	Valen- cienn.	
D'un jour à 3 mois.	Légitimes	194	223	622	191	92	108	168	1603
	Naturels..	23	18	151	26	31	20	41	310
De 3 à 6 mois.	Légitimes	76	53	215	45	29	37	45	500
	Naturels..	9	3	40	29	7	5	8	101
De 6 mois à un an.	Légitimes	62	68	280	77	49	57	81	674
	Naturels..	12	5	34	4	3	7	9	74
De 1 à 15 ans.....		221	251	1141	674	192	324	498	3301
De 15 à 50 ans.	Garçons..	134	160	638	223	174	158	241	1728
	Homm. mar.	102	87	497	173	129	87	184	1259
	Veufs....	13	3	58	41	9	9	8	141
De 50 à 90 ans.	Garçons..	44	57	168	76	51	39	47	482
	Homm. mar.	223	222	699	342	303	207	286	2282
	Veufs....	102	149	393	196	204	122	195	1361
De 90 à 100 ans.	Garçons..	"	1	"	1	1	"	"	3
	Homm. mar.	4	2	5	"	5	1	"	17
	Veufs....	3	4	9	"	9	4	3	32
Totaux.....		1222	1311	4950	2098	1288	1185	1814	13868

Sexe féminin.

D'un jour à 3 mois.	Légitimes	147	118	451	216	102	79	118	1231
	Naturels.	20	24	109	29	10	10	32	234
De 3 à 6 mois.	Légitimes	77	55	150	66	29	22	45	444
	Naturels..	9	4	34	10	5	7	17	86
De 6 mois à un an.	Légitimes	73	54	249	101	29	48	77	631
	Naturels..	7	5	56	12	4	5	14	103
De 1 à 15 ans.....		197	291	1256	524	205	358	561	3392
A reporter.....		530	551	2305	956	384	529	664	6121

DATE

GENDRE

MARI

TOTAL

		ARRONDISSEMENTS :							TOTAL.
		Dun-kerque	Haze-brouck	Lille.	Cam-bral.	AVES-nes.	Donai.	Valen-cienn.	
<i>Report</i>		530	551	2305	958	384	529	864	6121
De 15 à 50 ans.	Filles. ...	91	129	548	133	104	108	150	1263
	Femmes mar.	118	153	588	155	162	118	231	1525
	Veuves...	12	10	59	50	12	17	23	183
De 50 à 90 ans.	Filles....	54	100	213	39	72	51	45	574
	Femmes mar.	155	172	481	267	231	139	199	1644
	Veuves...	253	247	658	323	288	188	277	2234
De 90 à 100 ans.	Filles....	1	"	15	"	2	1	"	19
	Femmes mar.	"	"	"	2	1	"	"	3
	Veuves..	7	1	18	5	13	4	14	62
Totaux.....		2221	1363	4885	1932	1269	1155	1803	13628

Récapitulation des décès.

Sexe masculin.....	1222	1311	4950	2098	1288	1185	1814	13868
Sexe féminin.....	1221	1363	4885	1932	1269	1155	1803	13028
Totaux généraux ..	2443	2674	9835	4030	2557	2340	3617	27496

Les décès se résument ainsi suivant l'état-civil des personnes :

Garçons.....	8858	Filles.....	7985
Hommes mariés... 3435		Femmes mariées.. 3225	
Veufs..... 1575		Veuves..... 2418	

Ils se divisent encore comme suit :

	Sexe masculin.	Sexe féminin.	TOTAL.
Janvier.....	1250	1207	2457
Février.....	1295	1167	2462
Mars.....	1389	1376	2765
Avril.....	1300	1246	2546
Mai.....	1275	1243	2518
Juin.....	1173	1052	2225
Juillet.....	1027	1016	2043
Août.....	1091	1056	2147
Septembre.....	1013	1008	2021
Octobre.....	974	1054	2028
Novembre.....	1033	1076	2109
Décembre.....	1048	1127	2175
TOTAL.....	13868	13628	27496

Les extinctions se répartissent en outre de la manière suivante entre les villes et les campagnes :

	POPULATION		Totaux.
	Urbaine.	Rurale	
Janvier	1389	1068	2457
Février	1339	1123	2462
Mars	1400	1266	2765
Avril	1377	1169	2546
Mai	1366	1152	2518
Juin	1219	1006	2225
Juillet	1116	927	2043
Août	1253	894	2147
Septembre	1137	884	2021
Octobre	1144	884	2028
Novembre	1148	961	2109
Décembre	1252	923	2175
Totaux	15230	12257	27496

La comparaison des naissances et des décès pendant les douze mois de l'année donne les résultats ci-après :

	Nais- sances.	Décès.		Nais- sances.	Décès.
Janvier	3440	2457	Juillet	2840	2043
Février	3572	2462	Août	2998	2147
Mars	3829	2765	Septembre	3001	2021
Avril	3706	2546	Octobre	2959	2028
Mai	3361	2518	Novembre	3144	2109
Juin	3191	2225	Décembre	3336	2175

Au total, les naissances ayant été de..... 39377
et les décès de..... 27496

La population s'est augmentée pendant l'année d'un
nombre d'individus de..... 11881

Cet excédant est à la population générale du département comme 9,8 est à 1,000. Il se répartit d'une manière inégale entre les divers arrondissements. Celui de Cambrai y a pris le plus fort contingent. Après lui viennent les arrondissements de Valenciennes et de Lille; puis, dans l'ordre décroissant, ceux de Dunkerque, Douai, Avesnes et Hazebrouck. Voici, d'ailleurs, les chiffres précis de leurs excédants :

Cambrai.	Augmentation	1028, soit	11/7	p. ‰
Valenciennes.	—	1927, soit	11/2	—
Lille.	—	4232, soit	10/4	—
Dunkerque.	—	1028, soit	9/7	—
Douai.	—	985, soit	9/3	—
Avesnes.	—	1023, soit	6/8	—
Hazebrouck.	—	581, soit	5/6	—

Les naissances de 1856 présentent sur celles de 1855 une différence en plus de 2,515, égale à un quatorzième et portant presque entièrement sur les enfants légitimes.

Comme on l'a remarqué dans d'autres années, les mois de mars et d'avril sont ceux qui ont fourni le plus de nouveau-nés et les mois de juillet, août et septembre ceux qui en ont le moins produit.

Les naissances d'enfants naturels aux nombre de 3180 représentent un peu moins du onzième des naissances d'enfants légitimes. La proportion normale était autrefois de dixième. Nous sommes heureux de constater ici une amélioration qui ne peut être attribuée qu'au progrès des sentiments moraux au sein des classes ouvrières.

Le nombre des naissances masculines a été, comme toujours, supérieur à celui des naissances féminines. La proportion pour 1856 a été, dans la classe des enfants légitimes, de 18,4 contre 17,7 et des enfants naturels de 16 contre 15. Le nombre des filles est comparativement plus considérable dans cette dernière catégorie que dans la première.

Les mariages qui avaient été de 8,854 en 1855 se sont élevés, en 1856, au chiffre de 9,889. L'augmentation qui en résulte est, sans doute une des conséquences de la conclusion de la paix à la suite de laquelle un grand nombre de militaires sont rentrés dans leurs foyers et se sont empressés de réaliser les unions légitimes qu'ils avaient préparées avant leur départ.

Les enfants mort-nés ou décédés avant la déclaration de la naissance sont représentés par un nombre de 1,913 dont 1,706 légitimes et 207 naturels. Les mort-nés légitimes sont aux naissances des enfants légitimes comme 1 est à 21 et les mort-nés naturels comme 1 est à 15. On remarque que les mort-nés comprennent 1,144 garçons

et 769 filles seulement. Il paraît difficile d'expliquer les causes de cette disproportion entre les sexes.

On a vu plus haut que les décès ont été, en 1856, de 27,496 ; le nombre s'en était élevé à 31,811 en 1855. La période dont nous nous occupons présente donc une diminution de 4,315 décès qui doit être attribuée au meilleur bien-être que les populations laborieuses éprouvent par suite de la cessation de la crise alimentaire dont elles ont souffert pendant plusieurs années et d'une plus grande activité donnée aux travaux industriels.

La mortalité comparée à la population générale des divers arrondissements se traduit par les chiffres suivants : Dunkerque, 23 pour 1,000 ; Hazebrouck, 24 ; Lille, 24,3 ; Cambrai, 22,4 ; Avesnes, 17 ; Douai, 23 ; Valenciennes, 22. La proportion est sensiblement égale dans la plupart de ces contrées ; l'arrondissement d'Avesnes qui ne fournit qu'un chiffre relatif beaucoup moins considérable dans le mouvement, est seul privilégié. La moyenne pour l'ensemble du département, est de 22,7 pour 1,000.

La mortalité des enfants au-dessous d'un an a été de 5,996, soit de 10 sur 66 naissances, 2,777 (3,262 garçons, 2,729 filles). Elle s'est produite à divers degrés selon les localités ; ainsi, elle a été de 10 sur 49 dans l'arrondissement de Dunkerque, de 10 sur 51 dans celui d'Hazebrouck, de 10 sur 59 dans celui de Lille, de 10 sur 96 dans l'arrondissement de Cambrai, de 10 sur 93 dans celui d'Avesnes, de 10 sur 82 dans celui de Douai et de 10 sur 85 dans l'arrondissement de Valenciennes. Les extinctions dans le premier âge sévissent donc toujours avec plus d'intensité dans les parties septentrionales du département que dans les autres. Par contre, la mortalité chez les adultes est moins grande dans les premiers que dans ceux-ci. La plus au moins grande proximité de la mer rend suffisamment compte des causes de ces différences.

Sur 5 991 décès d'enfants de moins d'un an, 5,083 appartiennent à la classe des enfants légitimes et 908 à celle des enfants naturels.

Les premiers sont aux naissances de leur catégorie comme 1 est à 6,9 et les seconds comme 1 est à 3,5.

Les mois de mars, avril et mai sont ceux qui ont fourni le plus de naissances et les mois de juillet, septembre et octobre ceux qui en ont produit le moins. Il est remarquable que ces mêmes mois se sont signalés par des phénomènes analogues par rapport aux naissances.

STATISTIQUE ÉLECTORALE

Recensement général des votes émis dans les collèges électoraux du département, les 21 et 22 juin 1857 pour l'élection des députés au Corps législatif.

DÉSIGNATION des collèges.	CANTONS.	NOMBRE		TOTAL des votants par circonscription.
		d'inscrits.	de votants	
<i>Arrondissement de Lille.</i>				
1 ^{re} circonscrip.	Lille (5 cantons)	20334	13772	24025
	Armentières	4195	3263	
	Haubourdin	5316	3761	
	Quesnoy-sur-l'ècle	4100	3229	
	La Bassée	3910	3299	
2. ^e circonscrip.	Cysoing	4718	3861	35067
	Lannoy	4989	4485	
	Pont-à-Mareq.	4827	3773	
	Roubaix	9703	6713	
	Seclin	5664	4608	
Tourcoing (2 cant.)	10669	8328		
<i>Arrondissement de Valenciennes.</i>				
3. ^e circonscrip.	St.-Amand, r. d.	6120	2448	21148
	St.-Amand, r. g.	3220	1425	
	Bouchain	8258	5281	
	Condé	4694	2785	
	Valenciennes E.	7689	4091	
	Valenciennes N.	3514	2567	
Valenciennes S.	3417	2551		
<i>Arrondissement d'Hazelrouck.</i>				
4. ^e circonscrip.	Bailleul N.-E.	4440	3354	19178
	Bailleul S.-O.	2201	1749	
	Cassel	3752	2918	
	Hazelbrouck N.	4639	3268	
	Hazelbrouck S.	2729	1611	
	Merville	5283	3824	
Steenvoorde	3417	2474		
<i>Arrondissement de Dunkerque.</i>				
5. ^e circonscrip.	Bergues	4064	3190	18556
	Bourbourg	3397	2745	
	Dunkerque E.	7226	4171	
	Dunkerque O.	1099	785	
	Gravelines	1927	1335	
	Hondschoote	3192	2095	
Wormhoudt	4249	3434		
<i>Arrondissement de Douai.</i>				
6. ^e circonscrip.	Arleux	3509	2949	19153
	Douai N.	5591	4512	
	Douai O.	2411	1813	
	Douai S.	2777	2316	
	Marchiennes	5178	4038	
	Orchies	4898	3524	

DESIGNATION des collèges.	CANTONS.	NOMBRE		TOTAL des votants par circonscription.
		d'inscrits.	de votants	
<i>Arrondissement de Cambrai.</i>				
7. ^e circonsript.	Cambrai E.....	7904	4554	} 31784
	Cambrai O.....	2359	2151	
	Carnières.....	6261	5125	
	Câteau (Le).....	7601	5862	
	Cléry.....	7326	4977	
	Marcoing.....	6335	4292	
	Solesmes.....	6711	4823	
<i>Arrondissement d'Avesnes.</i>				
8. ^e circonsript.	Avesnes N.....	3381	2524	} 24287
	Avesnes S.....	3421	1942	
	Bavai.....	3873	2585	
	Berlaimont.....	2529	1385	
	Landrecies.....	4165	2313	
	Maubeuge.....	5683	3303	
	Quesnoy E.....	4046	2742	
	Quesnoy O.....	3378	2020	
Solre-le-Château...	2617	1902	} 193197	
Trélon.....	4364	3071		
Totaux...		273825	193197	

Les votes émis représentent près des trois quarts des inscriptions sur les listes.

Députés élus.

1.^{er} collège : M. Legrand ✱, avocat, député sortant : 12257 voix contre 11,652 données à M. Loiset.

2.^e collège : M. Brame (Jules), ancien maître des requêtes : 20,703 voix contre 14,293 données à M. Descat.

3.^e collège : M. Lemaire (O. ✱), membre de l'Institut, député sortant : 21,015 voix, sans concurrent.

4.^e M. Plichon, avocat, ancien membre de la Chambre des Députés : 19,067 voix, sans concurrent.

5.^e collège : De Clebsattel, ✱, avocat, député sortant : 11,259 voix contre 7,258 données à M. Joos.

6.^e collège : M. Choque, député sortant : 13,248, contre 4,178 données à M. Lambrecht et 1,691 à M. Cavaignac.

7.^e collège : M. Seydoux, ✱, député sortant : 31,737 voix, sans concurrent.

8.^e collège : M. Godard-Desmarest, député sortant : 21,191 voix contre 3,043 données à M. Carnot.

JURY.

La loi du 4 juin 1853 porte que la liste annuelle du jury est composée de 500 jurés dans les départements dont la population excède 300,000 habitants, et que ce nombre de jurés est réparti par arrondissement et par canton, proportionnellement au tableau officiel de la population.

Par arrêté en conseil de préfecture du 2 octobre 1857, M. le Préfet a procédé à cette répartition comme suit :

CANTONS.	NOMBRE de jurés pour cha- que canton.	CANTONS.	NOMBRE de jurés pour cha- que canton.
<i>Arrondissement de Dunkerque.</i>		Carnières.....	10
Bergues.....	6	Clary.....	13
Bourbourg.....	6	Le Câteau.....	12
Dunkerque-Est.....	8	Marcoing.....	10
Dunkerque-Ouest.....	8	Solesmes.....	11
Gravelines.....	4	<i>Arrondissement d'Avesnes.</i>	
Hondschoote.....	6	Avesnes-Nord.....	5
Wormhoudt.....	6	Avesnes-Sud.....	5
<i>Arrondissement d'Hazebrouck.</i>		Bavai.....	6
Bailleul-Nord Est.....	6	Berlaimont.....	4
Bailleul-Sud-Ouest.....	6	Landrecois.....	7
Cassel.....	6	Le Quesnoy-Est.....	11
Hazebrouck-Nord.....	6	Le Quesnoy-Ouest.....	6
Hazebrouck-Sud.....	5	Maubeuge.....	6
Merville.....	8	Solre-le-Château.....	4
Steenvoorde.....	6	Treton.....	7
<i>Arrondissement de Lille.</i>		<i>Arrondissement de Douai.</i>	
Armentières.....	9	Arloux.....	5
Cysoing.....	7	Douai-Nord.....	8
Haubourdin.....	10	Douai-Ouest.....	8
La Bassée.....	6	Douai-Sud.....	7
Lannoy.....	10	Marchiennes.....	8
Lille-Centre.....	9	Orchies.....	8
Lille-Nord-Est.....	11	<i>Arrondissement de Valenciennes.</i>	
Lille-Ouest.....	9	Bouchain.....	15
Lille-Sud-Est.....	10	Condé.....	9
Lille-Sud-Ouest.....	10	Saint-Amand (r.g.)..	8
Pont-à-Marcq.....	7	Saint-Amand (r.d.)..	6
Quesnoy-sur-Deûle...	7	Valenciennes-Est...	9
Roubaix.....	22	Valenciennes-Nord...	10
Seclin.....	9	Valenciennes-Sud...	10
Tourcoing-Nord.....	13		
Tourcoing-Sud.....	12		
<i>Arrondissement de Cambrai.</i>			
Cambrai-Est.....	9		
Cambrai-Ouest.....	10		
			500

SERVICES PUBLICS ET DÉPARTEMENTAUX.

STATISTIQUE DES VOIES DE COMMUNICATION.

Les détails contenus dans le tableau ci-après résument par arrondissement la statistique des voies de communication du département, et indiquent le rapport de leur développement à la population et à la superficie du territoire.

		ARRONDISSEMENTS.							
		Dunkerque.	Hazebrouck.	Lille.	Cambrai.	Avesnes.	Douai.	Valenciennes	TOTAL
		m	m	m	m	m	m	m	m
Longueur des routes	{ impériales	59780	66570	440740	402770	440420	52390	82210	584880
	{ départementales	43630	37786	91733	54793	103943	43805	51809	444499
Total		73410	124356	202473	154563	214363	96195	134019	999379
Longueur des chemins vicinaux	{ de grande communicat.	157544	405579	186375	123619	493873	81870	83738	932598
	{ ordi- { pavés ou em-	492448	207867	390841	465022	731167	488304	475877	2051496
	{ naires. { pierrés	498784	816434	802477	805769	441904	357660	595876	4341921
Total		788776	4122897	4439663	4094440	4366944	627834	855494	7296045
Longueur totale des routes et des chemins pavés ou empierrés		423402	437802	779659	443204	4430403	366369	393634	3983473
Longueur totale de toutes les voies y compris les chemins en sol naturel		862186	4247253	4642436	4248973	4581307	724029	989510	8295394
Superficie territoriale de chaque arrondissement		72460	69320	87439	89260	439723	47206	62378	568087
Population de chaque arrondissement.		405717	402734	404279	479863	450523	406155	463082	4212353

		ARRONDISSEMENTS.							TOTAL.
		Dunkerque.	Hazebrouck	Lille.	Cambrai.	Avènes.	Donai.	Valenciennes	
Rapport à la superficie territoriale de la longueur.	des routes impériales..	»,83	»,96	1,29	1,15	»,79	1,11	1,30	1,03
	des routes départemen- tales	»,19	»,83	1,04	»,58	»,74	»,93	»,82	»,73
	des chemins de grande communication . . .	2,48	4,52	2,13	1,37	4,10	4,73	4,35	4,64
	des chemins vicinaux pavés ou empierrés . .	2,67	3,»	4,47	1,85	5,23	3,99	2,79	3,61
	de toutes les voies con- struites	5,87	6,31	8,93	4,95	8,16	7,76	6,26	6,81
	de toutes les voies y comprises chemins en sol naturel	12,03	17,92	18,78	13,59	11,32	15,34	15,71	14,60
Rapport à la population de la longueur.	des routes impériales..	»,59	»,64	»,30	»,58	»,76	»,52	»,53	»,51
	des routes départemen- tales	»,13	»,55	»,25	»,29	»,72	»,42	»,33	»,36
	des chemins de grande communication . . .	1,49	1,01	»,50	»,70	1,34	»,81	»,54	»,81
	des chemins vicinaux pavés ou empierrés . .	1,82	»	»,96	»,92	4,86	1,77	1,04	1,70
	de toutes les voies con- struites	4,03	4,22	2,01	2,58	7,68	3,52	2,44	3,38
	de toutes les voies y comprises chemins en sol naturel	8,06	12,44	4,06	6,94	10,50	6,82	6,07	6,84
Nombre des communes.	qui contribuent aux che- mins de grande com- munication	34	29	100	54	103	44	40	306
	qui ne contribuent pas à ces chemins	25	24	33	64	48	22	41	257
	traversées par des routes impériales ou départe- mentales ou des chemins de grande communication	25	27	63	45	57	28	42	287
	rattachées aux routes et chemins	33	23	68	61	93	38	29	345
	isolées des voies de communication	1	3	2	12	3	»	10	31

STATISTIQUE DES TRAVAUX.

Travaux des ponts-et-chaussées.*Exercice 1856.*

ROUTES IMPÉRIALES.

1. ^{re} catégorie. — Entretien.....	379,531	»	} 477,752 »
2. ^e idem — Amélioration et travaux d'art.	98,221	»	

RIVIÈRES.

1. ^{re} catégorie. — Entretien.....	156,903	»	} 370,780 »
2. ^e idem — Amélioration et travaux neufs.	213,877	»	

CANAUX.

1. ^{re} catégorie.....	122,679	»	} 192,844 »
2. ^e idem.....	10,165	»	

ÉTUDES DE DESSÈCHEMENTS.

Dépenses.....			3,117 »
---------------	--	--	---------

PORTS.

1. ^{re} catégorie.....	73,667	»	} 562,679 »
2. ^e idem.....	489,012	»	

Total.....	1,547,172	»
------------	-----------	---

Travaux départementaux.*Exercice 1856.*

Bâtiments des préfecture et sous-préfectures.....	13,493	»
idem tribunaux.....	4,138	48
idem maisons d'arrêt.....	10,228	»
idem casernes de gendarmerie.....	16,624	»
idem dépôts de sûreté.....	589	50
idem archives départementales.....	6,830	»
Construct. et réparat. des routes départementales..	288,180	»
idem des chemins vicinaux de grande communication....	839,771	»
Tota.....	1,179,853	»

Travaux communaux et d'hospices.

Les travaux communaux autorisés pendant l'année 1856, ont donné lieu à une dépense de 3,584,501 fr., savoir :

	EDIFICES communaux.	Chemins vicinaux.	TOTAL.
Arrondissement de Dunkerque.....	88735	90757	179492
— d'Hazebrouck.....	185340	206538	391878
— de Lille.....	797616	540118	1337734
— de Cambrai.....	103296	313828	417124
— d'Avesnes.....	97783	262325	360108
— de Douai.....	288703	271573	560276
— de Valenciennes.....	110693	224200	334893
	1672166	1909339	3581505

Dans cette dépense est comprise celle relative aux constructions neuves d'édifices communaux dont le détail suit :

Arrondissements.	Eglises.	Presbyt. ^{re}	Ecoles.	Salles d'asile.	Mairies.	Ponts.
Dunkerque.....	1	1	1	»	»	»
Hazebrouck.....	»	»	1	»	»	»
Lille.....	3	1	5	1	1	»
Cambrai.....	1	»	»	»	»	»
Avesnes.....	2	1	3	»	»	2
Douai.....	1	»	»	»	»	»
Valenciennes.....	»	»	»	»	»	»
Totaux..	8	3	10	1	1	2

Récapitulation.

Travaux des ponts-et-chaussées.....	1,547,172	»
— départementaux.....	1,179,853	»
— communaux et d'hospices.....	3,581,505	»
Total.....	<u>6,308,530</u>	»

NAVIGATION.

TABLEAU du mouvement de la navigation sur les rivières et canaux du département du Nord en 1856.

CANAUX OU RIVIÈRES.	TONNAGES		Recettes des droits.
	Rapportés au parcours total.	Kilométriques.	
CANAUX CONCÉDÉS.			
Sensée	220000	5500000	466320
Dunkerque à Furnes	81817	1088166	11150
Scarpe inférieure	567000	20412000	368343
Sambre canalisée	1796445	45056224	878593
Jonction de la Sambre à l'Oise	708860	46116312	1189680
Canal de Roubaix	106310	687673	55249
RIVIÈRES ET CANAUX NON CONCÉDÉS.			
Canal de Bergues	43615	349160	2068
Canal de Bourbourg	228342	4795182	23841
Canal de la Colme	87212	4919929	8172
Canaux d'Hazebrouck	49237	461695	2714
Lys supérieure, moyenne et inférieure ..	145214	7696191	40029
Deûle haute, moyenne et basse	506174	32215106	222969
Scarpe supérieure	253018	4771091	11497
Canal de Saint-Quentin	1182951	109476254	1439885
Escaut	4069379	54330205	418615
Canal de Mons	1139758	5764897	41300

CHEMINS DE FER.

Mouvement et produit des principales stations du département, desservies par le chemin de fer du Nord, en 1857.

STATIONS.	Nombre de voyageurs	PRODUIT			Nos. d'ordre obtenus par les stations et d'après l'importance de leur recette.
		des voyageurs	des marchan- dises.	Totaux.	
Donai	137,872	441,773	664,347	1,106,120	12
Valenciennes	91,868	373,872	1,296,668	1,670,540	7
Lille	546,870	1,152,029	2,493,337	3,645,367	3
Roubaix	202,851	145,018	378,340	523,359	17
Tourcoing	97,141	67,571	128,247	193,818	37
Hazebrouck	49,890	109,810	109,992	219,802	33
Dunkerque	60,321	196,604	1,281,052	1,477,656	9
Hautmont	10,260	10,857	185,488	196,346	36
Maubeuge	27,991	64,004	198,491	262,495	27
Jeumont	8,334	19,428	45,952	65,381	60
Totaux	1,233,398	2,580,970	6,781,918	9,362,888	

STATISTIQUE DE L'INDUSTRIE MINÉRALE.

Production pendant l'année 1855.

HOUILLES.

NOMS des mines.	Étendue de la surface concédée (hectares)	NOMS des exploitants.	Nombre des			Quantité du produit brut (Quintaux métriques.)
			ouvriers.	chevaux.	machines.	
Mine de Fresnes . . .	2073	Compagnie d'Anzin . .	691	29	5	696121
— de Vieux-Condé . .	3962	Id.	959	78	6	1385368
— de Raismes . . .	4819	Id.	1304	133	7	1645975
— d'Anzin	11851	Id.	3978	201	30	4371734
— de St.-Saulve . . .	2200	Id.	94	6	1	"
— de Denain	1344	Id.	823	43	3	1092170
— d'Odomez	316	Id.	121	"	1	104600
— d'Aniche	11850	Comp. d'Aniche	2020	78	11	2234039
— de Douchy	3419	— de Douchy	1380	38	7	1778938
— de Bruille	403	— de Bruille	"	"	"	"
— de Château-l'Ab. . .	916	— de Vicoigne	"	"	"	"
— de Crespin	2842	Libert et consors. . . .	"	"	"	"
— de Marly	3313	Comp. de Marly	"	"	"	"
— d'Hasnon	1488	— d'Anzin et cons. . . .	"	"	"	"
— d'Azincourt	870	— d'Azincourt	548	30	4	448839
— d'Escaupont	110	— de Fresnes-midi	311	14	4	319661
— de Thivencelles . . .	981	— id.	"	"	"	"
— de Saint-Aybert . . .	455	— id.	"	"	"	"
— de Vicoigne	1320	Comp. de Vicoigne	611	25	5	1152485
— de l'Escarpelle . . .	4721	— de la Scarpe	557	10	2	447437
Totaux	59253		13347	685	86	15777367

Les produits constatés dans le tableau qui précède se divisent comme suit d'après leur nature.

	Poids.	Valeur.	Prix de vente au quintal métriq.
<i>Anthracite.</i> — Fresnes, V.-Condé, Raismes, Odomez, Aniche, Ch.-l'Abbaye, Escau- pont, Vicoigne, l'Escarpelle . .	4,005,672	6,002,119	1,45
<i>Houille dure à courte flamme.</i> — Raismes, Aniche	2,649,411	3,866,526	1,46
<i>Houille grasse à longue flamme.</i> — Raismes, Anzin, Denain, Aniche, Douchy, Azincourt	9,122,284	15,299,512	1,73
TOTAUX	15,777,367	25,178,157	1,59

Production et importation. — Consommation et exportation.

L'exploitation des mines de houille du département a produit en 1856 une quantité de..... 15,777,373 q.^r

Il a été importé dans le cours de la même année :

Des bassins anglais..... 73,100

Du bassin de Mons..... 18,170,000

Du bassin de Charleroy..... 5,250,610

23,493,710 23,493,710

Total de la production et de l'importation..... 39,271,083

La consommation dans le département, en 1856, est évaluée à une quantité de.... 15,486,817

Il a été exporté pendant la même année :

Sur les autres départements :

Seine, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, Seine-Inférieure, etc..... 23,601,766

Sur l'étranger, Belgique, Angleterre, Pays-Bas..... 182,500

39,271,083 39,271,083

Développement de la consommation dans le département, en 1856.

	Machines à vapeur en activité.		Quantité de combustible consommé.		
	Nombre.	Force totale en chev.	Dans les machines à vapeur.	Dans les usines les ateliers pour le chauffage, etc.	TOTAL.
Mines de houille...	86	3,238	600,846	"	600,846
Mines de fer, carrières, scieries de marbre...	13	159	11,800	"	11,800
Usines minéralogiques et ateliers industriels	1,237	19,540	1,941,034	5,713,357	7,654,391
Locomotives.....	"	"	893,600	"	893,600
Bateaux à vapeur....	4	280	31,600	"	31,600
Chauffage domestique.	"	"	"	6,294,580	6,294,580
	1,340	23,217	3,478,880	12,007,937	15,486,817

Prix moyens de vente des divers combustibles sur les lieux de consommation :

Houille de Valenciennes, 1 fr. 633; houille d'Angleterre, 1 fr. 635; houille de Mons, 1 fr. 846; houille de Charleroy, 1 fr. 817.

MINES DE FER.

Production des mines et minières métalliques pendant l'année 1856.

NOMS des MINES.	Etendue de la surface conçédée.	NOMS des EXPLOITEURS.	NOMBRE DES			NATURE des PRODUITS.	POIDS.	VALEUR.	PRIX MOYEN.
			OUVERTS.	chevaux.	machines.				
Trélon et Ohain. . .	1,600	Mérode Westerloo.	48	»	6	Minerai rouge. Minerai jaune.	18,993	18,300	», 96
Glageon.	275	Beuret et Cie.	83	»	10	Minerai jaune.	185,256	169,927	», 84
Féron	250	Id.	»	»	»	»	»	»	»
Fourmies.	275	Id.	40	»	2	Minerai jaune.	4,546	947	», 59
Les Pizons.	126	Hamoir-Serret et Cie.	»	»	»	»	»	»	»
Minières exploitées dans l'arrondisse- ment d'Avoyes. . .	»	»	350	»	»	Minerai jaune.	4,350,000	472,500	», 35
	2,526		464	»	18		1,555,795	661,644	

Les minerais exploités servent à l'alimentation des hauts-fourneaux de Fourmies, Trélon, Ferrière-la-Grande, Maubeuge, Hautmont et Aulnoy.

USINES A FER.

Leur consistance en 1856

Hauts fourneaux , 20 , dont fondant au combustible végétal ; actifs, 2 ; inactif, 1 ; total , 3. — Fondant au combustible minéral : actifs, 16 ; inactif, 4 ; total , 17.

Fours à réverbère : actifs, 4 ; inactif, 1 ; total, 5.

Cubilots : actifs, 79 ; inactifs, 8 ; total, 87.

Fabrication et élaboration du fer et de la tôle. Foyers d'affinerie : actifs, 22 ; inactifs, 2 ; total, 24. — Foyers de mazerie : actif, 1. — Fours à puddler : actifs, 141 ; inactifs, 39 ; total, 180. — Fours à réchauffer : actifs, 86 ; inactifs, 18 ; total, 104.

Fabrication de l'acier. Foyers d'affinerie : actifs, 2. — Foyers de chaufferie : actifs, 5. — Fours de cémentation : actifs, 3. — Fourneaux de fusion, actifs, 4.

Appareils employés pour l'étrépage du fer et de l'acier. Marteaux : actifs, 37 ; inactifs, 3 ; total, 40. — Martinets actifs, 13. — Marteaux-pilons actifs, 11. — Trains de laminoirs : actifs, 45. — Machines soufflantes : ventilateurs, 16 ; soufflets, 4. — Machines cylindrique ou prismatiques, 90. — Machines hydrauliques : nombre, 54 actives ; 6 inactives ; total, 60 ; force en chevaux, 65. — Machines à vapeur : 101 actives et 3 inactives ; ensemble , 104 ; force totale en chevaux, 2,214.

Production pendant l'année 1856.

		PRODUITS.		Prix moyen de vente.
		Poids.	Valeur.	
FONTE.				
Au combustible végétal	Brute.....	4,350	60,900	14
	Moulée, 1. ^{re} fusion...	9,505	209,113	22
Au combustible minéral seul ou mélangé de combusti- ble végétal	Brute.....	665,598	8,652,794	13
	Moulée, 1. ^{re} fusion...	1,005	22,110	22
Moulée, 2. ^e fusion.....		127,919	4,163,456	32 à 33
		808,377	13,108,370	

TOURBIÈRES.

Il n'y a guère que celles de l'arrondissement de Dunkerque qui soient en exploitation suivie. Les autres ne donnent lieu qu'à des extractions peu importantes et restent même en chômage la plupart du temps.

L'exploitation pendant l'année 1856, a donné les résultats suivants :

	POIDS.	VALEUR.	PRIX de vente.
<i>Arrondissement de Dunkerque.</i> — Plateau comprenant les communes de Capelbrouck, Looberghe, Millam, Uxem, Ghyvelde, Tèteghem, War- hem et Merckeghem	145,000	137,650	» 95
<i>Arrondissement de Lille.</i> — Vallées de la Deûle et de la Marque	650	683	1 05
	145,650	138,333	

Ces tourbières sont au nombre de 28 dans l'arrondissement de Dunkerque et de 4 dans celui de Lille. Elles ont employé, en 1856, 325 ouvriers dont le salaire a été de 46,563 fr.

Les produits extraits servent au chauffage domestique dans les villages voisins des tourbières.

SANTÉ PUBLIQUE.

D'après la liste générale arrêtée par M. le Préfet, le 17 janvier 1853, le nombre des personnes autorisées à exercer l'art de guérir dans le département était, à cette époque, de 830, dont :

Réceptions dans les formes anciennes. Docteurs en médecine, 3 ; officiers de santé, 7 ; maître en pharmacie, 1.

Réceptions d'après les formes nouvelles. Docteurs en médecine, 194 ; docteurs en chirurgie, 1 ; officiers de santé, 305 ; sages-femmes élèves de la Maternité de Paris, 64 ; sages-femmes reçues par le jury médical, 66 ; pharmaciens reçus par les écoles spéciales, 44 ; pharmaciens reçus par le jury médical, 151 ; herboristes, N...»

VACCINE.

Le service des vaccinations, pendant l'année 1856, a donné les résultats consignés dans le tableau ci après :

Tableau des vaccinations pendant l'année 1856.

ARROND. ^a	Nombre de naissances en 1856.	NOMBRE DE					Rapport des vacci- nations aux naissances — p. %
		vacci- nations opérées avec succès.	sujets atteints de la variole		sujets		
			après avoir été vaccinés.	n'ayant pas été vaccinés.	morts de la variole.	Defigués ou restés infirmes.	
Dunkerque..	3471	2431	13	0	0	0	70
Hazebrouck..	3223	1911	8	2	0	0	59
Lille.....	14162	8695	30	215	32	39	61
Cambrai....	6135	3852	39	25	5	21	63
Avesnes....	3580	2290	2	17	0	0	64
Douai.....	3236	2129	0	2	0	0	66
Valenciennes.	5544	3133	7	26	2	0	56
TOTAUX..	39351	24341	99	287	39	60	62

Le nombre des enfants vaccinés avec succès en 1856 est d'un peu moins des deux tiers des naissances. L'arrondissement de Dunkerque est celui qui a fourni le plus de vaccinations proportionnellement au nombre des enfants. Les arrondissements de Valenciennes et d'Hazebrouck sont ceux qui en ont fourni le moins.

Des indemnités ont été accordées aux médecins, chirurgiens, etc., pour le service des vaccinations en 1856. Des médailles ont, en outre, été accordées aux vaccinateurs qui ont montré le plus de zèle dans ce service pendant ladite année.

ALIÉNÉS.

Mouvement de la population des asiles pendant l'année 1856.

La population de ces établissements était au 1^{er} janvier 1856, de 1,181 individus dont 804 hommes et 377 femmes. Il y est entré pendant l'année 282. Il en est sorti par guérison 125, et par décès 132. Il y restait au 31 décembre 1855, 1,206 malades, dont 811 hommes et 375 femmes.

Ce chiffre de 1,206 est réparti entre les asiles comme suit : Armentières (hommes) 482; Lommelet (hommes) 329; Lille (femmes) 395.

Les causes de l'aliénation sont les suivantes :

Causes physiques. — Effets de l'âge (démence sénile), 25; idiotisme, 175; irritabilité excessive, 39; excès de travail, 11; dénue-ment, misère, 33; onanisme, 22; coups, blessures, 27; maladies syphilitiques, 4; hydrocéphale, 2; épilepsie, convulsions, 48; fièvres, phthisie, maladie du cœur, 37; excès alcooliques, 75.

Causes morales. — Chagrins, 79 ; amour et jalousie, 66 ; orgueil, 16 ; événements politiques, 16 ; ambition, 19 ; isolement et solitude, 27 ; emprisonnement, 2 ; sentiments religieux poussés à l'excès, 29 ; autres causes morales, 24 ; causes inconnues, 698 ; hérédité, 42.

Les 1,463 aliénés qui ont séjourné dans les asiles appartenant aux professions ci-après :

Professions libérales. — Ecclésiastiques, juristes, médecins, chirurgiens, etc., professeurs, hommes de lettres, instituteurs, employés, 72 ; rentiers, propriétaires, 63 ; artistes, 6 ; militaires et marins, 34 ; négociants, commerçants, 22 ; marchands en détail, 36. — *Professions manuelles ou mécaniques.* Ouvriers en bois, 51 ; en fer, 24 ; en or et argent, 8 ; en filature et tissage, 122 ; en hâtements, 21 ; en cuirs et peaux, 27 ; en teinture, 7 ; en objets d'habillement, 63 ; en comestibles, boissons et objets de bouche, 15 ; ouvriers agricoles, 71 ; domestiques, journaliers, 135 ; gens de peine, 149 ; sans profession, 265 ; professions inconnues, 262.

Ces mêmes aliénés appartenant aux départements suivants :

Nord, 857 ; Pas-de-Calais, 295 ; Seine, 203 ; Somme, 40 ; Aisne, 10 ; divers autres départements, 13 ; à la charge du ministère de la guerre, 15 ; de la marine, 1 ; de l'intérieur, 4 ; aliénés étrangers, 24 ; inconnu, 1.

Le mouvement de la population des asiles a donné lieu aux observations suivantes :

Les sorties par guérison dont le chiffre a été de 125 se répartissent ainsi : Armentières 46, soit par rapport à la population totale de l'établissement 9,54 p. % ; Lommelet, 29 ou 8,81 p. % ; Lille, 50 ou 12,70 p. %.

Les 132 décès se divisent comme suit. Armentières, 66 ou 13,69 p. % ; Lommelet, 29 ou 8,81 p. % ; Lille, 37 ou 9,36 p. %.

Les 857 aliénés du département qui existaient dans les asiles au 31 décembre 1856 appartiennent, dans les proportions suivantes, aux arrondissements ci-après :

ARRONDISSEMENTS.	Nombre d'aliénés.	Proportions pour 1,000 habitants.
Dunkerque	91	86,07
Hazebrouck	101	98,21
Lille	383	94,72
Cambrai	83	46,14
Avesnes	41	27,23
Douai	80	75,35
Valenciennes	78	47,88
	857	70,69

ÉPIDÉMIES.

Nous extrayons du rapport du Conseil central d'hygiène et de salubrité publique les renseignements suivants sur l'état sanitaire du département pendant l'année 1856.

« Aucune affection présentant le caractère épidémique n'a été constatée dans les arrondissements de Dunkerque, Lille et Douai. Il en a été de même pour celui d'Hazebrouck; le médecin des épidémies signale seulement quelques cas isolés de variole et de varicelle chez quelques enfants précédemment vaccinés, ce qu'il a eu occasion de voir dans la ville d'Hazebrouck. Dans une maison où il y avait deux petits malades, habitait un autre enfant non vacciné qui a joui d'une immunité complète. Deux fois, depuis cette époque la vaccination a été pratiquée sur cet enfant et sans succès.

» Dans la commune de Rosult, arrondissement de Valenciennes, 28 enfants ont été atteints de la rougeole, de la fin de mai au commencement de juillet. Cette maladie, dit le médecin des épidémies, n'a offert de remarquable que sa bénignité. Aucun des malades n'a succombé. »

» Du 16 juillet au 15 décembre, cinq cas d'angine gangréneuse ont été observés à Landrecies (Avesnes). Aucun autre renseignement n'a été produit.

» Pour l'arrondissement de Cambrai, le médecin des épidémies signale l'existence de la fièvre muqueuse, pendant toute l'année, à Gouzeaucourt. Cent et une personnes ont été atteintes et quatre ont succombé. Ce praticien attribue le développement de la maladie à la contagion. Voici, du reste, tous les renseignements qu'il donne sur cette affection :

» Une dame habitant les environs de Lille meurt des suites de la fièvre typhoïde, elle allaitait un enfant de 8 à 10 mois qui fut confié aux soins de parents qui habitaient Gouzeaucourt. Huit jours après l'arrivée de cet enfant, les personnes qui habitaient la maison, au nombre de cinq, tombèrent successivement malades. L'une d'elles, celle qui a donné le plus de soins à l'enfant, a succombé. Il est à remarquer que cette maladie, d'une nature ordinairement grave, fut cette fois bénigne.

» En dehors de ce rapport officiel, l'administration a reçu une note du docteur Brunelle. A l'occasion de rougeoles et de scarlatines qui du 1^{er} au 8 juin avaient régné sur une assez vaste échelle à Cambrai et auraient donné lieu à 45 décès, ce médecin signale au point de vue de la statistique, l'inexactitude des renseignements

fournis par les bulletins qui constatent les causes des décès. Il trouve que certains médecins en donnant leur bulletin ne considèrent que la complication qui a amené la mort et se bornent à l'indiquer sans la rattacher à la maladie dont elle a troublé la marche. Il résulte de là que, dans le cas de la maladie dont il s'agit le chiffre de la mortalité dû aux affections exanthématiques est au-dessous de la réalité, tandis que celui des épiphénomènes est augmenté contre toute raison. Le travail du statisticien qui s'appuierait exclusivement sur la donnée officielle du dépouillement des bulletins serait donc erroné.

» L'auteur de ces observations pense que jusqu'ici les bulletins ont été mutilés ou trompeurs, qu'ils ne sont pas formulés avec assez de précision et que s'ils doivent fournir des données à la statistique générale, il y aurait quelque chose à changer soit dans leur teneur, soit dans le mode de constatation des décès.

» Quant à l'épidémie elle-même, la note quoiqu'assez étendue, ne donne rien de précis. On voit seulement que les malades ont dû être très nombreux, principalement ceux atteints de la rougeole, que la scarlatine surtout a été très meurtrière, qu'elle a présenté les complications les plus graves de phénomènes d'adynamie, de pneumonie, de méningite, d'angine pseudomembraneuse, que plusieurs enfants, après la première période de la maladie, ont succombé à des œdèmes généraux, à la phthisie pulmonaire ou mésentérique; que chez les plus heureux la convalescence a été longue et difficile.

» Les enfants appartenant à des familles dans l'aisance n'ont pas été moins maltraités que ceux des indigents, et les quartiers élevés et aérés n'ont pas été plus préservés que les ruelles étroites et malpropres.

» Les quarante-cinq décès ont porté sur des enfants de deux mois et demi à huit ans, cinq seulement au-dessous de quatre ans. »

GARDE NATIONALE.

Les deux corps d'artillerie organisés dans le département se composent :

A Lille, d'un bataillon de (effectif autorisé)...	500 hommes.
A Valenciennes, de trois compagnies de (id.).	323
Total.....	<u>823</u>

SAPEURS-POMPIERS MUNICIPAUX.

Voici l'état des corps de sapeurs-pompiers établis dans les divers arrondissements :

Arrondissements.	Nombre de bataillons, compagnies ou subdivisions.	Effectif.	Nombre de pompes.
Dunkerque.....	5	392	24
Hazebrouck.....	14	696	27
Lille.....	62	3,101	109
Cambrai.....	27	1,086	37
Avesnes.....	17	603	29
Douai.....	14	800	20
Valenciennes.....	41	1,565	55
Totaux.....	180	8,243	301

RECRUTEMENT DE L'ARMÉE.

La classe de 1856, levée en 1857, a dû fournir 140,000 hommes à l'armée.

La vérification préalable des tableaux de recensement a amené le retranchement de 24 inscriptions pour décès, pour double emploi ou pour cause d'extranéité constatée.

Le contingent du département, dans cette levée, a été de 4,290 hommes sur 9,799 inscrits aux listes de tirage, savoir :

	Inscrits.	Contingents.
Arrondissement de Dunkerque.....	938	448
— d'Hazebrouck.....	897	351
— de Lille.....	2,736	1,129
— de Cambrai.....	1,624	744
— d'Avesnes.....	1,215	580
— de Douai.....	936	382
— de Valenciennes....	1,453	656
Totaux.....	9,799	4,490

12 jeunes gens ont été rayés des tableaux de recensement et des listes de tirage par le conseil de révision.

Le conseil a statué, pour former le contingent, sur 5,478 jeunes gens dont :

Se sont présentés.....	5,104
Se sont fait représenter.....	312
Ont été examinés au lieu de leur résidence.....	25
Absents, ne se sont pas fait représenter.....	37
Ensemble.....	<u>5,478</u>
Ont été exemptés :	
Pour infirmités ou défaut de taille.....	1,252
Pour autres causes spécifiés dans l'art. 13 de la loi du 21 mars 1832.....	1,077
Total.....	<u>2,329</u>
Jeunes gens du contingent :	
Déduits en vertu de l'art. 14 de la loi précitée et de l'art. 75 de la loi du 15 mars 1850.....	312
Déclarés bons pour le service.....	2,831
Inscrits conditionnellement.....	3
Nombre égal au contingent....	<u>3,146</u>
Le nombre des jeunes gens à l'égard desquels il n'a pas été nécessaire de statuer, en raison de l'élevation de leurs numéros, est de 4,290.	
Les jeunes gens qui se sont fait exonérer du service, sont au nombre de 570, ainsi divisés par arrondissement : Dunkerque, 47 ; Hazebrouck, 47 ; Lille, 136 ; Cambrai, 95 ; Avesnes, 86 ; Douai, 68 ; Valenciennes, 97. — Vingt-six demandes d'exonération irrégulières ou incomplètes n'ont point été admises.	
Les jeunes gens désignés ci-dessus comme déduits du contingent, se divisent comme suit :	
Déjà liés au service en vertu d'un engagement volontaire.....	219
Inscrits maritimes, charpentiers de navires, etc..	54
Elèves de l'Ecole polytechnique.....	»
Instituteurs adjoints des écoles publiques.....	6
Jeunes gens qui se préparent à l'enseignement primaire.....	8
Membres ou novices des associations religieuses vouées à l'enseignement.....	2
Elèves de l'Ecole normale supérieure.....	»
Maîtres d'études, régents ou professeurs des collèges et lycées.....	4
Elèves des grands séminaires.....	19
Autorisés à continuer leurs études pour se vouer au ministère dans les autres cultes salariés par l'Etat.	»
Total.....	<u>312</u>

Détails sur l'instruction des jeunes gens maintenus sur les listes de tirage.

ARRONDISSEMENTS.	Sachant lire et écrire.	Sachant lire seulement.	Ne sachant ni lire ni écrire.	Douteux.
Dunkerque.	603	25	964	46
Hazebrouck.	542	17	336	"
Lille.	1468	39	1193	38
Cambrai.	896	23	677	28
Avesnes.	911	26	236	23
Douai.	574	15	345	2
Valenciennes.	859	"	559	35
	5853	145	3610	172

Énumération des différents degrés de la taille des jeunes gens inscrits sur la liste du contingent et du nombre des jeunes gens compris dans chacun de ces degrés :

JEUNES GENS :	ARRONDISSEMENT DE						TOTAL.	
	Dunkerque	Hazebr.	Lille.	Cambrai.	Avesnes.	Douai.		Valencien.
De 1 ^m 560 à 1 ^m 569.	12	3	13	20	6	3	11	68
De 1.570 à 1.597.	15	12	82	46	17	20	46	238
De 1.598 à 1.624.	33	24	98	75	26	38	60	354
De 1.625 à 1.651.	41	59	162	93	62	56	77	550
De 1.652 à 1.678.	48	50	119	80	62	46	61	466
De 1.679 à 1.705.	42	48	155	84	61	60	78	528
De 1.706 à 1.732.	33	43	108	58	71	33	66	412
De 1.733 à 1.760.	4	2	15	6	11	7	6	51
De 1.761 à 1.787.	6	7	11	13	16	12	5	70
De 1.788 à 1.814.	2	2	7	2	11	1	4	30
De 1.815 à 1.841.	"	1	3	7	4	"	"	14
De 1.842 à 1.868.	"	"	1	"	1	2	"	4
De 1.869 à 1.895.	"	"	"	"	"	"	"	"
De 1.896 à 1.922.	"	"	"	"	"	"	"	"
Au-delà de 1 ^m . 923.	"	1	"	"	"	"	"	1
Dont on n'a pu connaître la taille.	65	37	105	42	37	24	53	363
	301	289	879	526	385	302	467	3149

La taille moyenne des jeunes gens compris dans le contingent est de 1^m. 667.

Indication des différentes professions des jeunes gens inscrits sur la liste définitive.

Ouvriers agricoles.....	1033	Rouliers, cochers.....	20
— en pierres.....	197	Chaufourniers, briquet. ^{es}	2
— en bois.....	182	Potiers, verriers, etc....	4
— en métaux.....	196	Couvreurs.....	4
— en cuir.....	70	Peintres, vitriers, etc....	23
— des manufact. ^{es}	694	Imprimeurs, libraires,	
Meuniers.....	4	papetiers.....	3
Boulangers.....	31	Horlogers, bijoutiers....	6
Bouchers, charcutiers..	17	Commerçants, com. ^s -m ^{ds}	
Cuisiniers, pâtisseries, etc.	1	voyageurs, colporteurs..	97
Cafetiers, aubergistes....	4	Artistes, peintres, sculpt.	
Tailleurs d'habits.....	20	musiciens, etc.....	15
Chapeliers.....	3	Employés de bureau....	103
Perruquiers, barbiers..	8	Professions diverses.....	258
Blanchisseurs.....	8	Propriétaires et rentiers..	12
Bateliers, mariniers....	86	Sans profession.....	48
		Total.....	3,149

Enumération des maladies et infirmités qui ont donné lieu à l'exemption prévue par la loi.

Système cutané.....	39	Organes gén.-urinaires..	27
Appareil de la vue.....	102	Membres.....	141
— de l'ouïe.....	20	Système osseux.....	126
— de la mastication	25	— nerveux et encé-	
Organes de la voix.....	13	phale.....	35
Appareil de l'odorat.....	4	Faiblesse de constitution..	179
Région du cou.....	99	Infirmités diverses.....	54
Organes de la poitrine...	23	Défaut de taille.....	306
Organes du bas-ventre...	60		
		Total.....	1,252

Nature et nombre des exemptions légales.

Ainés d'orphelins.....			74		
Fils de veuves.....			324		
Petits-fils de veuves.....			1		
Fils	{	d'aveugles.....	7		
		de septuagénaires.....	19		
Puinés de	{	aveugles.....	»		
frères		impotents.....	2		
Ainés de deux frères du même tirage.....			»		
Frères de militaires sous les drapeaux.....			538		
		morts en activité.....	103		
Frères	{	réformés	pour blessures.....	1	
de			pour infirmités.....	6	
militaires		admis à la	retraite	pour blessures.....	1
				pour infirmités.....	1
		Total.....	1,077		

PRISONS.

MAISON CENTRALE DE DÉTENTION DE LOOS.

La maison centrale de Loos, établie dans les bâtiments de l'ancienne abbaye, en vertu de l'ordonnance royale du 6 août 1817, possède d'immenses et magnifiques locaux; elle est divisée en trois quartiers parfaitement distincts et renferme les hommes ainsi que les enfants détenus en vertu des articles 66, 67 et 69 du Code pénal.

Les hommes sont surveillés par des gardiens, tous anciens militaires, et les enfants par les frères de Saint-Joseph.

Une colonie pénitentiaire a été annexée à la maison centrale; les jeunes détenus y sont appliqués à l'exploitation des terrains loués par le gouvernement dans l'enclos de l'abbaye et à diverses professions industrielles.

POPULATION DES PRISONS CIVILES DU DÉPARTEMENT EN 1857.

MAISON CENTRALE DE LOOS.

Le nombre de détenus était au 31 décembre 1857 de 1,521, savoir :

Condamnés aux travaux forcés à perpétuité	1	}	3
— — — à temps	2		
— à la réclusion à perpétuité	3	}	277
— — — à temps	274		
— correctionnels à plus d'un an d'emprisonnement			1,241
Total			1,521

Les détenus appartiennent aux départements ci-après : Nord, 438; Pas-de-Calais, 246; Somme, 307; Aisne, 242; Seine, 206; Oise, 26; Marne, 23; Ardennes, 22; Loiret, 6; Gironde, Nièvre, Orne, Meuse, Algérie, 6.

Établissement d'éducation correctionnelle de Loos.

Les jeunes gens détenus placés dans cet établissement étaient au nombre de 391 au 31 décembre 1857, dont :

Condamnés d'après l'art. 67 du Code pénal à 10 ans et plus d'emprisonnement, ci	21
Acquittés, mais détenus en vertu de l'art. 66 du Code pénal	370
Total	391

Ces enfants appartiennent aux départements ci-après : Nord, 169 ; Pas-de-Calais, 76 ; Aisne, 69 ; Oise, 28 ; Somme, 24 ; Ardennes, 11 ; Marne, 10 ; Côtes-du-Nord, 2 ; Eure, 1 ; Orne, 1.

Monastère du Bon-Pasteur. — Établissement d'éducation correctionnelle pour les filles.

Le nombre des enfants détenus dans cet établissement était au 31 décembre 1857, de 124.

Colonie agricole de Guermanex. — Établissement d'éducation correctionnelle, autorisé en 1855, par M. le Ministre de l'Intérieur. Directeur, M. le docteur Faucher.

La colonie renfermait au 31 décembre 1856, 203 enfants appartenant à divers départements, savoir : Nord, 75 ; Aisne, 57 ; Pas-de-Calais, 27 ; Somme, 18 ; Oise, 10 ; Ardennes, 8 ; Marne, 6 ; Seine, 1 ; Haute-Saône, 1.

Les élèves sont appliqués aux travaux agricoles ou aux professions qui s'y rattachent. Un aumônier les instruit dans les préceptes de la religion et de la morale et un instituteur leur procure l'instruction élémentaire. Outre les récompenses quotidiennes ou mensuelles accordées aux enfants qui se distinguent par la bonne conduite et le travail, il se fait chaque année une distribution solennelle de prix aux élèves les plus méritants.

MAISON D'ARRÊT.

Population au 31 octobre 1857.

DUNKERQUE.

	Hommes.	Femmes.	Total.
Détenus pour dettes.....	33	7	} 77
Prévenus ou accusés.....	13	»	
Condamnés à un an d'emprisonnement et au-dessous.....	9	8	
Condamnés à plus d'un an.....	3	4	

HAZEBROUCK.

Détenus pour dettes.....	27	5	} 74
Prévenus ou accusés.....	6	4	
Condamnés à un an et au-dessous d'un an d'emprisonnement.....	17	6	
Jeunes détenus.....	2	2	
Condamnés à plus d'un an.....	»	5	

A reporter....

151

	Hommes.	Femmes.	Total.
<i>Report</i>			151
LILLE.			
Détenus pour dettes.....	31	6	} 257
Détenus par mesure administrative, ma- lades, etc.....	1	2	
Prévenus ou accusés.....	26	3	
Condamnés en appel.....	10	4	
id. à moins d'un an.....	115	50	
id. à plus d'un an.....	2	3	
Jeunes détenus.....	3	1	
GAMBRAI.			
Détenus pour dettes.....	6	»	} 74
Prévenus ou accusés.....	18	2	
Condamnés à moins d'un an.....	37	5	
id. à plus d'un an.....	3	»	
Jeunes détenus.....	2	1	
AVESNES.			
Détenus pour dettes.....	6	»	} 84
Prévenus ou accusés.....	17	7	
Condamnés à moins d'un an.....	41	10	
Jeunes détenus.....	3	»	
DOUAI.			
Détenus par mesure administrative, ma- lades, etc.....	2	»	} 89
Prévenus ou accusés.....	11	3	
Condamnés à moins d'un an.....	48	14	
id. à plus d'un an.....	6	2	
id. aux travaux forcés en atten- dant leur transfèrement.....	2	»	
Jeunes détenus.....	1	»	
VALENCIENNES.			
Détenus pour dettes.....	7	»	} 44
Prévenus ou accusés.....	11	2	
Condamnés à moins d'un an.....	16	5	
id. à plus d'un an.....	3	»	

ADMINISTRATION COMMUNALE.

Impositions extraordinaires.

Presque toutes les communes du département sont obligées de recourir à des impositions extraordinaires pour couvrir les dépenses de leur service ordinaire, et pour faire face à des travaux urgents ou d'autres objets d'intérêt local.

Les impositions extraordinaires qui ont été autorisées et perçues pendant l'année 1856, se sont élevées, savoir :

1. ^o Pour le traitement des gardes-champêtres	240,457	»
2. ^o Pour le service des dépenses municipales ordinaires	714,205	»
3. ^o Pour le service ordinaire du culte paroissial	103,999	»
4. ^o Pour le service ordinaire de l'instruction publique	252,166	»
5. ^o Pour les chemins vicinaux	333,018	»
6. ^o Pour travaux et autres dépenses extraordinaires d'intérêt communal	886,118	»
	2,529,963	»

Ces impositions se divisent encore comme suit :

	Impositions destinées à couvrir		TOTAL.
	les dépenses du service ordinaire.	les dépenses extraordinaires.	
Arrondiss. de Dunkerque	135808	56273	192081
— d'Hazebrouck	190798	127932	318730
— de Lille	564443	344565	909008
— de Cambrai	287084	182743	469827
— d'Avesnes	190893	97265	288158
— de Douai	101784	44668	146452
— de Valenciennes	173035	32672	205707
	1643845	886118	2529963

Cette somme de 2,529,963 francs, comparée au principal des contributions de toutes les communes sur lesquelles les impositions ont été levées et qui s'élève à 8,476,809 francs, présente un taux moyen de 29 centimes additionnels.

Taxe municipale sur les chiens.

Une loi du 2 mai 1855, établit une taxe municipale sur les chiens. Cette taxe est réglée comme suit pour le département du Nord, par décret impérial du 9 janvier 1856 :

Dans la ville de Lille.	{	chiens d'agrément ou servant à la	
		chasse.....	10 »
Dans les autres communes.	{	chiens de garde.....	2 »
		chiens d'agrément ou servant à la	
		chasse.....	8 »
		chiens de garde.....	2 »

L'application de ces taxes faite en 1857 a donné les résultats suivants :

Arrondissements.	Nombre de chiens imposés.			Produit des taxes.		
	1. ^{re} caté- gorie.	2. ^c caté- gorie.	Total.	1. ^{re} caté- gorie.	2. ^c caté- gorie.	Total.
Dunkerque.....	1064	4927	5991	8680	10130	18810
Hazebrouck.....	834	5114	5948	6752	10378	17130
Lille.....	3867	11038	14915	34988	22886	57874
Cambrai.....	1361	4560	5921	11128	9438	20566
Avesnes.....	1810	4248	6058	15048	8734	23782
Douai.....	1141	3099	4240	9616	6306	15922
Valenciennes.....	1747	3843	5590	14152	7792	21944
Total.....	11824	36829	48653	100364	75664	176028

HOSPICES ET HOPITAUX.

Les relevés statistiques de la fortune des établissements charitables du département, en 1856, donnent les résultats suivants :

Arrondissement	BIENS IMMEUBLES.					
	Contenance.			Valeur capitale		
	h.	a.	c.			
de Dunkerque.....	362	87	41	1410.	901	87
— d'Hazebrouck.....	175	23	04	681.	118	»
— de Lille.....	2.641	44	29	18817.	054	»
— de Cambrai.....	1.708	48	27	6158.	753	70
— d'Avesnes.....	495	21	68	1603.	408	34
— de Douai.....	997	09	75	2457.	448	»
— de Valenciennes.....	1.109	45	»	6047.	940	»
	7.489	79	44	37176.	623	91

Ces biens se divisent par nature comme suit :

Terres labourables	6768 18 87	27,008,646 41
Vergers, jardins et autres cultures analogues ..	173 67 77	924,814 60
Prés, herbages.....	371 91 58	1,297,640 57
Pâtures, terres vaines et vagues landes, bruyères, etc.....	52 16 49	197,378 »
Bois.....	38 12 38	97,168 »
Maisons.....	85 56 58	7,648,976 33
Total égal.....	7489 79 44	37,176,623 91

	BIENS MOBILIERS.	
	Revenus.	Valeur capitale
Arrondissement de Dunkerque.....	6.623 09	136.322 50
— d'Hazebrouck.....	21.668 60	432.839 34
— de Lille.....	166.359 55	3.401.912 27
— de Cambrai.....	46.280 88	925.894 91
— d'Avènes.....	16.589 17	338.663 85
— de Douai.....	49.163 »	1.080.853 »
— de Valenciennes.....	80.011 93	1.720.020 40
	386.696 22	8.036.506 27

Ces biens mobiliers se composent de rentes sur l'Etat, sur particuliers et en fonds placés au Trésor ou dans les monts-de-piété, savoir :

Rentes sur l'Etat.....	347,808 »	6,956,160 »
— sur particuliers.....	20,082 87	401,657 40
Fonds placés.....	18,805 35	678,688 87
Totaux égaux ..	386,696 22	8,036,506 27

Récapitulation.

	Valeur capitale.
Biens immobiliers.....	37,176,623 91
Biens mobiliers.....	8,036,506 27
Total de la richesse immobilière et mobilière des hospices et hôpitaux.....	45,213,130 18

BUREAUX DE BIENFAISANCE.

BIENS IMMOBILIERS.					
Contenance.			Valeur capitale		
h.	a.	c.			
Arrondissement de Dunkerque.....	1001	23	61	2871027	41
— d'Hazebrouck.....	779	95	10	2833322	"
— de Lille.....	1419	64	08	6779665	"
— de Cambrai.....	2496	24	"	8790075	"
— d'Avesnes.....	1820	58	34	4621584	71
— de Douai.....	745	44	47	3555504	"
— de Valenciennes.....	1262	05	47	6273438	"
	9.525	15	07	35724616	12

Ces biens se divisent par nature ainsi qu'il suit :

Terres labourables.....	8472	92	11	31,572,428	12
Vergers, jardins, chenevières et autres cultures analogues.....	97	75	32	562,589	91
Prés, herbages.....	707	78	75	2,140,468	68
Pâtures, terres vaines et vagues landes, bruyères etc.....	173	71	61	583,271	68
Bois.....	52	09	43	69,787	65
Maisons.....	13	48	57	725,770	18
Usines.....	7	39	30	70,600	D
Totaux égaux...	9525	15	07	35,724,616	12

BIENS MOBILIERS.				
Revenu.		Valeur capitale.		
Arrondissement de Dunkerque.....	38,040	25	766,771	68
— d'Hazebrouck.....	29,446	89	601,839	90
— de Lille.....	114,350	40	2,363,674	23
— de Cambrai.....	53,569	"	1,136,471	"
— d'Avesnes.....	48,421	19	1,025,995	80
— de Douai.....	34,680	"	776,197	"
— de Valenciennes.....	99,488	85	2,052,548	76
Totaux.....	417,996	58	8,723,498	37

Ces biens mobiliers consistent en rentes sur l'État et sur particuliers et en fonds placés en compte-courant au Trésor public, savoir :

Rentes sur l'Etat.....	332,831 »	6,656,620 »
Sur particuliers.....	57,027 40	1,140,548 »
Fonds placés.....	28,138 18	926,330 37
Totaux égaux...	417,996 58	8,723,498 37

Récapitulation.

Biens immobiliers.....	35,724,616 12
Biens mobiliers.....	8,723,498 37
Total de la richesse immobilière et mobilière des bureaux de bienfaisance.....	44,448,114 49

Résumé général.

Hospices et hôpitaux.....	45,213,130 18
Bureaux de Bienfaisance.....	44,448,114 49
Total.....	89,661,244 67

Notions statistiques sur la population, les recettes et les dépenses des établissements hospitaliers pendant l'année 1856.

POPULATION AU 31 DÉCEMBRE 1856.

DÉSIGNATION DES ÉTABLISSEMENTS.	MALADES.		VIEILLARDS		TOTAL.	
	hommes	femmes	hommes	femmes.	hommes	femmes.
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.						
Bergues.....	4	6	4	6	8	12
Bourbourg.....	»	»	20	14	20	14
Dunkerque.....	14	20	44	83	58	103
ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.						
Bailleul } hospice civil.....	»	»	46	44	46	44
} hôpital.....	3	10	»	»	3	10
Cassel } hospice civil.....	»	»	14	18	14	18
Estaires.....	»	»	9	5	9	5
Hazebrouck } hospice civil.....	»	»	75	45	75	45
} hôpital.....	2	7	»	»	2	7
Merville.....	»	»	8	7	8	7
Steenvoorde.....	»	1	14	15	14	16
Steenwerck.....	»	»	13	25	13	25
Vieux-Berquin.....	»	»	7	11	7	11

DÉSIGNATION DES ÉTABLISSEMENTS	MALADES.		VIEILLARDS.		TOTAL.		
	hommes	femmes.	hommes	femmes.	hommes	femmes.	
ARRONDISSEMENT DE LILLE.							
Armentières.....	6	5	51	71	57	76	
Comines.....	9	10	9	11	18	21	
Haubourdin.....	"	"	24	"	24	"	
La Bassée.....	"	"	12	14	12	14	
Lille... }	hospice général..	"	449	675	449	675	
	hospice St. Sauv.	144	149	"	"	144	149
Lille... }	Vieux-Hommes et bleuets.....	"	"	79	"	79	"
	Ganthois.....	"	"	"	142	"	142
Roubaix }	hospice.....	"	"	101	143	101	143
	hôpital.....	32	22	"	"	32	22
Seclin.....	17	8	30	26	47	34	
Tourcoing }	hospice.....	"	"	75	89	75	89
	hôpital.....	11	18	"	"	11	18
Wattrelos.....	"	"	34	45	34	45	
Wazemmes.....	12	"	"	"	12	"	
ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.							
Cambrai.. }	Hospice général	"	"	102	102	102	102
	Hôtel-Dieu.....	40	45	"	"	40	45
ARRONDISSEMENT D'AVESNES.							
Avesnes.....	11	14	16	17	27	31	
Landrecies.....	2	2	17	23	19	23	
Maubenge }	hospice civil...	6	5	39	82	45	87
	hospice Gippus.	"	"	"	"	"	"
Le Quesnoy.....	24	37	35	37	59	74	
Solre-le-Château.....	"	"	3	5	3	5	
ARRONDISSEMENT DE DOUAI.							
Douai.. }	hospice général..	"	"	177	274	177	274
	Hôtel-Dieu.....	24	17	"	"	24	17
Orchies	hospice civil...	"	1	12	12	12	13
ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES							
St.-Amand	hospice civil..	"	"	34	45	34	45
Condé.....	"	"	"	11	"	11	"
Valenciennes. }	hospice gén	"	"	123	134	123	134
	Hôtel-Dieu.	37	36	"	"	37	36
	Hôtellerie..	"	"	"	50	2	50
	Chartriers.	"	"	19	44	19	44
	398	411	1695	2325	2093	2736	
	809		4020		4829		

Outre ces 4,829 indigents, les hospices entretiennent à leurs frais 1,000 orphelins des deux sexes, ce qui porte leur population totale à 5,829 individus

RECETTES 1856.

ARRONDISSEMENTS.	RECETTES		TOTAL.
	ordinaires.	extraordinaires.	
Dunkerque	149,187 23	18,674 46	167,861 69
Hazebrouck	93,082 05	1,200 »	94,282 05
Lille	1,059,570 28	140,245 24	1,199,815 52
Cambrai	217,891 28	97,245 16	315,136 44
Avesnes	100,443 32	12,805 40	113,248 72
Douai	351,618 89	46,945 82	398,564 71
Valenciennes	316,605 64	» »	316,605 64
Totaux	2,288,398 69	317,116 08	2,605,514 77

Les recettes des établissements hospitaliers se composent des articles ci-après :

Recettes ordinaires.

Produits d'immeubles	1,336,580 62	} 2,129,237 66
Rentes sur l'Etat	340,558 69	
— sur communes	4,071 46	
— sur particuliers	13,560 09	
Intérêts de fonds placés	42,758 36	
Bénéfice des monts-de-piété	15,471 24	
Subventions des communes	151,950 »	
Droits des pauvres sur les spectacles	1,964 35	
Recettes diverses	222,322 85	

Recettes extraordinaires.

Remboursement de rentes	22,946 08	} 348,261 90
Dons et legs	141,400 »	
Prélèvement sur rentes	67,927 95	
Vente d'immeubles	76,198 24	
Subventions extraordinaires	4,600 »	
Autres	35,189 63	

A reporter 2,577,499 56

	<i>Report</i>	2,577,449 56
<i>Remboursements de frais.</i>		
Allocation départementale pour les enfants trouvés . . .	23,745 89	} 128,015 21
Allocation pour les aliénés . . .	1,409 »	
Journées de malades payants . . .	39,763 27	
— de militaires et marins . . .	63,097 05	
	Total des recettes	2,605,514 77
Fonds libres des exercices précédents		1,061,260 56
	Total	<u>3,669,775 33</u>

DÉPENSES 1856.

Dépenses ordinaires.

Personnel	292,014 15	} 2,182,935 13
Matériel	560,364 82	
Comestibles	1,021,402 16	
Pharmacie	53,901 85	
Dépenses relatives aux enfants trouvés	70,886 30	
Dépenses diverses	184,364 85	

Dépenses extraordinaires.

Droits de mutation	4,767 07	} 384,165 21
Acquisitions d'immeubles	9,836 67	
Placements en rentes sur l'Etat	83,413 10	
Autres placements	5,000 »	
Constructions	229,094 98	
Grosses réparations	47,688 07	
Remboursements d'emprunts	1,676 97	
Autres dépenses	2,688 35	

Total des dépenses 2,567,100 34

Les recettes ayant été de 3,666,775 fr. 33 c. présentent un excédant de 1,099,674 fr. 99 c.

BUREAUX DE BIENFAISANCE.

Notions statistiques sur le service des secours à domicile dans le département pendant l'année 1856.

Le nombre des indigents secourus pendant l'année s'est élevé à 203,244.

RECETTES — 1856.

	RECETTES		Total.
	ordinaires.	extraordinaires.	
Arrondissement de Dunkerque...	119,978 »	49,438 »	169,416 »
— d'Hazebrouck...	116,841 85	164,554 09	281,395 94
— de Lille.....	227,076 »	193,771 »	420,847 »
— de Cambrai.....	290,406 »	51,557 »	341,963 »
— d'Avesnes.....	239,183 45	68,828 20	308,011 65
— de Douai.....	166,178 26	48,262 80	214,441 06
— de Valenciennes.	293,435 43	11,951 69	305,387 12
	1,453,098 99	588,362 78	2,041,461 77

Ces recettes se répartissent de la manière suivante :

Recettes ordinaires.

Produits d'immeubles.....	1,092,722 04	} 1,453,098 99
Recettes sur l'Etat.....	282,925 92	
— sur communes.....	29,404 49	
— sur particuliers.....	27,459 27	
Droits des pauvres.....	20,587 27	

Recettes extraordinaires.

Produits des quêtes.....	48,595 94	} 588,362 78
Dons en argent.....	34,206 06	
Dons en nature évalués en argent	535 »»	
Subventions des communes.....	356,780 »»	
Recettes diverses.....	148,245 78	

Total des recettes.... 2,041,461 77

Fonds libres des exercices précédents.... 1,336,791 86

Total.... 3,378,253 63

DÉPENSES 1856.

Frais de bureau.

Personnel.....	1,588 71	} 217,815 12
Matériel.....	58,944 12	
<i>A reporter.....</i>		<u>217,815 12</u>

		<i>Report</i>	217,815 12
		<i>Secours.</i>	
En nature.	}	Aliments.....	1,064,862 47
		Vêtements.....	79,840 56
		Chauffage....	73,924 84
		Autres secours en nature...	267,128 74
En argent.....		219,004 40	1,704,761 01
		Total des dépenses....	1,922,576 13
Acquisitions d'immeubles.....	1,000 »		124,313 67
Sommes placées.....	123,313 67		

LEGS ET DONATIONS.

Les libéralités par testament ou par actes entre vifs en faveur des établissements charitables du département se sont élevées à une somme totale de 523,251 fr. 68 c., ainsi divisée :

	Hospices.	Bur. de bienf.	Total.
En immeubles....	115,200 »	85,926 68	201,126 68
En argent ou objets mobiliers.....	26,200 »	295,925 »	322,125 »
Totaux...	141,400 »	381,851 68	523,251 68

ENFANTS ASSISTÉS.

Aux ressources que nous venons de récapituler, viennent s'ajouter les sommes allouées sur les fonds du département et des communes pour le paiement des dépenses des mois de nourrice et pensions des enfants trouvés, abandonnés, orphelins pauvres et enfants secourus temporairement. Ces sommes se sont élevées, pour 1856, à 30,132 fr. 10 c., ainsi que le constatent les détails consignés dans le tableau suivant :

VILLES OU LES HOSPICES sont situés.	Existant au 1 ^{er} . janvier 1856.	Admis.	Sortis.	Morts.	Restant au 31 décembre.	Dépenses des mois de nourrice et pensions pendant 1856.
Dunkerque.....	45	18	20	3	40	2184 38
Lille.....	271	118	46	36	307	23154 68
Cambrai.....	25	10	6	1	28	1651 99
Douai.....	23	9	4	2	26	1832 86
Valenciennes... ..	17	8	6	»	19	1308 19
TOTAUX ..	381	163	82	42	420	30,132 10

Les 420 enfants restant au 31 décembre 1856 appartenaient aux catégories ci-après :

Enfants trouvés	32
— abandonnés.....	387
— orphelins.....	1

Outre les frais de nourrice et pensions ci-dessus rapportés, le département et les communes ont eu à supporter d'autres dépenses montant ensemble à 5,603 fr. 02 c.

Frais d'inspection.....	2,800 »
Frais de transport d'enfants.....	1,796 47
Dépenses diverses.....	1,006 55

MONTS DE PIÉTÉ.

Résumé des opérations de l'année 1856.

	Bergues.	Lille.	Cambrai.	Donai.	Valencienn	TOTAL.
Nombre de gages reçus pendant l'année.....	82890	146948	29203	30749	66424	356214
Sommes prêtées sur ces gages.....	419658	843072	143484	137430	410210	1953854
Valeur moyenne de chaque article.....	5 f. 06	5 f. 73	4 f. 91	4 f. 55	6 f. 17	5 f. 49
Nombre de gages retirés...	83664	147769	31418	30251	58195	351297
Sommes recouvrées par les dégage-ments.....	424400	841161	159252	141574	344614	1911001
Nombre de gages { vendus....	3024	6072	959	1271	3695	15021
{ renouvelés.....	4135	6114	1732	2355	6042	20378
Produit des ventes et renouvellements.....	38121	86774	16518	14415	66300	222228

Voici la comparaison par mois des engagements et des dégage-ments :

MOIS.	Engagements.	Dégage-ments.	MOIS.	Engagements.	Dégage-ments.
Janvier.	31,888	23,265	Juillet.	34,327	29,678
Février.	27,595	25,805	Août	30,047	31,844
Mars.	27,610	32,726	Septembre.	31,848	29,407
Avril.	29,216	29,959	Octobre.	29,465	32,353
Mai.	30,185	31,548	Novembre.	26,158	24,541
Juin.	29,503	31,375	Décembre.	28,372	28,796

Les mois de janvier, juillet et septembre sont ceux qui ont fourni le plus d'engagements et les mois de février, mars et août ceux qui en ont produit le moins.

Les retraits ont été surtout abondants dans le mois de février, mai, juin, août et octobre. Les mois de janvier, février et novembre se signalent par le moins grand nombre de dégage-ments.

CAISSES D'ÉPARGNE.

Le mouvement des caisses d'épargne ouvertes dans le département, a donné en 1856 les résultats suivants :

VILLES où sont établies les Caisnes d'épargne.	NOMBRE DE LIVRETS				SOLDE du aux déposants au 1 ^{er} janvier 1856.	VERSEMENTS effectués pendant l'année.	INTÉRÊTS alloués aux déposants.	ARRÉRAGES de rentes perçus par les caisses.	REMBOURSEMENTS effectués pendant l'année		SOLDE du aux déposants au 31 décembre 1856.
	Existants au 1 ^{er} janvier 1856.	Ouverts pendant l'année.	Recus par transfert	Soldés pendant l'année.					Restant au 31 déc. 1856.	en achat de rentes.	
Dunkerque...	4308	440	27	297	1261446	513561	47721	553	47979	450772	1324630
Bergues.....	329	187	5	63	117142	126648	6325	"	3880	41167	198068
Hazebrouck..	628	167	3	48	201403	130727	8524	"	406	99191	241057
Bailleul.....	593	201	4	52	257630	152755	"	200	6102	100778	303705
Estaires.....	119	80	"	29	36276	34990	1681	"	"	18038	54918
Merville.....	151	90	"	5	57611	45605	2338	"	5210	19444	80800
Lille.....	10802	2222	112	1502	3506057	1397357	121066	1365	111097	1365945	3548803
Armentières..	511	185	5	74	172938	75474	6414	"	2926	48387	203513
La Bassée....	"	88	6	"	94	36294	667	"	"	2175	34766
Roubaix.....	2076	687	3	306	812650	392838	29832	118	23624	208222	943592
Tourcoing...	1025	303	6	141	478148	181087	17727	"	11038	103221	563603
Cambrai.....	2709	610	45	463	761303	359426	27767	154	20183	324050	804417
Avesnes.....	695	187	37	206	228764	140188	6817	"	3805	131405	240559
Maubeuge...	1095	185	30	191	503032	179097	15443	82	7535	241802	448317
Donai.....	4353	997	54	623	691460	641460	64192	"	5319	685736	1815588
Valenciennes.	3490	830	141	869	1144535	473779	36846	"	15880	541570	1097710
	32884	7465	478	4959	11989920	4871281	393360	2472	264982	4388003	11904048
											4652985

16557033

La division des livrets et des crédits par classe de quotité se résume comme suit :

	Nombre de livrets.	Crédits.	Moyenne des crédits.
Dépôts de :			
500 fr. et au-dessous...	25,029	3,322,780	132 75
501 à 800 fr.....	5,337	3,258,280	610 51
801 à 1,000 fr.....	3,400	3,043,965	895 28
1,001 et au-dessus pas- sibles de la réduction dans le délai de 3 mois.....	2,007	2,061,648	1,027 23
1,001 et au-dessus exemp- tés par la loi de la réduction.	95	217,373	2,288 14
	<u>35,868</u>	<u>11,904,048</u>	<u>331 89</u>

Les comptes nouveaux ouverts pendant l'année 1856, se divisent de la manière suivante, d'après la profession des déposants.

Ouvriers.....	2,238	473,517
Domestiques.....	918	151,453
Employés.....	603	125,630
Militaires et marins.....	342	88,432
Professions diverses.....	1,963	430,508
Mineurs.....	1,386	193,200
Sociétés de secours mutuels.....	15	4,898
	<u>7,465</u>	<u>1,467,640</u>

Le compte des rentes sur l'Etat achetées au nom des déposants, s'établit d'après le détail suivant :

140 déposants avaient laissé aux caisses d'épargnes, au 1.^{er} janvier 1856, 146 inscriptions montant ensemble à 3,175 fr.

346 autres titres de rentes, d'une valeur totale de 12,869 fr., ont été achetés pendant l'année, tant d'office que sur leur demande, au nom de 340 déposants.

342 titres montant ensemble à 12,624 fr. ont été retirés par 335 personnes.

Il est resté aux caisses, au 31 décembre, 150 inscriptions appartenant à 145 titulaires, et d'une valeur de 3,420 fr.

SOCIÉTÉS DE SECOURS MUTUELS.

Résumé du service pendant l'année 1856.

	SOCIÉTÉS		
	approuvées.	non approuvées.	TOTAL.
Nombre des membres honoraires des sociétés au 1. ^{er} janvier 1856.....	2,953	364	3,317
Entrés pendant l'année....	874	49	893
Ensemble.....	3,827	383	4,210
Sortis.....	326	68	394
Reste au 31 décembre.....	3,501	315	3,816
Nombre des membres actifs au 1. ^{er} janvier 1856.....	40,731	12,980	23,714
Entrés pendant l'année....	3,480	1,787	5,267
Ensemble.....	44,211	14,767	28,978
Sortis.....	1,272	1,645	2,917
Reste au 31 décembre.....	42,939	13,122	26,061
TOTAL des membres au 31 décembre 1856.....	46,440	13,437	29,877
Capitaux des sociétés au 1. ^{er} janvier 1856.....	416,808	76,736	193,544
Recettes pendant l'année...	464,196	147,522	311,718
TOTAL.....	281,004	224,258	505,262
Dépenses.....	114,926	144,328	256,354
Reste en caisse au 31 décembre 1856.....	166,078	82,930	249,008

INSTRUCTION PUBLIQUE.

Enseignement secondaire.

L'état ci-après indique le nombre des élèves des lycées impériaux et des collèges communaux pendant l'année 1857.

Villes où les établissements sont situés.		Pensionnaires.	Demi-pensionnaires.	Externes.	Total.
LYCÉES	Lille.....	213	143	184	540
	Douai.....	218	33	69	320
COLLÈGES.	Dunkerque.....	40	14	187	241
	Bailleul.....	16	7	55	78
	Cassel.....	11	6	75	92
	Estaires.....	3	1	46	50
	Hazebrouck.....	130	10	70	210
	Armentières.....	22	18	81	121
	Tourcoing.....	130	15	160	305
	Cambrai.....	43	16	89	148
	Cateau (Le).....	35	6	60	101
	Avesnes.....	27	11	56	94
	Maubeuge.....	46	8	64	118
	Le Quesnoy.....	115	31	57	203
Saint-Amand.....	12	2	69	83	
Condé.....	6	6	90	102	
Valenciennes.....	131	41	159	331	
Totaux.....		1198	368	1571	3,137

INSTRUCTION PRIMAIRE.

Extrait du rapport au Conseil général par le Conseil départemental de l'instruction publique.

La statistique de l'instruction primaire dans le département du Nord, au 1.^{er} juillet 1857, accuse 1,411 écoles primaires, dont 1,038 publiques et 378 libres. Elles sont réparties ainsi qu'il suit, dans les divers arrondissements :

ARRONDISSEMENTS.	ÉCOLES PUBLIQUES		ÉCOLES des 2 sexes.	TOTALS par arrondissement.
	de garçons.	de filles.		
Avesnes.....	63	49	92	204
Cambrai.....	65	52	55	172
Douai.....	48	34	20	102
Dunkerque.....	22	18	41	81
Hazebrouck.....	36	25	28	89
Lille.....	119	100	32	251
Valenciennes.....	67	54	13	134
TOTAL.....	420	332	281	1,038

ARRONDISSEMENTS.	ÉCOLES LIBRES.		ÉCOLES des 2 sexes.	TOTAL par arron- dissement.
	de garçons.	de filles.		
Avesnes.	19	32	"	51
Cambrai.	15	33	"	48
Douai.	12	38	"	50
Dunkerque.	16	29	2	47
Hazebrouck.	2	14	2	18
Lille.	20	70	"	90
Valenciennes.	20	54	"	74
TOTAL.	104	270	4	378

Les chiffres fournis par ces tableaux, comparés à ceux de l'année précédente, donnent une augmentation de six dans le nombre des écoles publiques et une diminution de sept dans celui des écoles libres. Ces variations peu notables, du reste, prouvent la confiance des familles dans les établissements plus directement soumis à l'impulsion et à la surveillance de l'administration.

Le fait le plus important que révèle la comparaison des statistiques des deux années est la diminution des écoles mixtes qui a été de 23 dans l'année précédente et de 13 cette année. La séparation des sexes a été accomplie dans douze communes au moyen de la création de 8 écoles communales et de 4 écoles libres de filles dans des communes qui en avaient été privées jusqu'ici. Nous voyons par le tableau N.° 1 que le nombre des écoles mixtes publiques a diminué de 14; l'augmentation du nombre des écoles spéciales aux garçons devrait donc la compenser; mais la différence provient de ce qu'une école spéciale aux garçons et une école mixte ont dû être interdites pour mauvais état des locaux où elles se tenaient. Une école libre a été autorisée à recevoir les deux sexes dans le but d'amener la séparation des cultes dans les écoles de Dunkerque.

Il y a tout lieu d'espérer que le progrès ne s'arrêtera pas et bien des communes auxquelles leurs ressources ne permettaient pas jusqu'ici de songer à la construction d'écoles spéciales pour les filles, s'occupent sérieusement des moyens d'y parvenir. Néanmoins on rencontre encore trop souvent une apathie regrettable et beaucoup de communes n'ont pas encore compris l'importance de l'éducation appropriée aux besoins des jeunes filles.

Pour remédier, autant que possible, à l'inconvénient des écoles mixtes dans les communes dont la population est trop faible pour qu'on y puisse prétendre à la séparation des sexes, l'administration s'est efforcée d'appeler des institutrices à la direction des classes. Le nombre des institutrices chargées ainsi de la direction des écoles

mixtes, s'élève, en ce moment, à six, mais outre la difficulté de trouver des personnes qui puissent apporter dans cette direction la fermeté nécessaire, le besoin qu'ont surtout les petites communes de trouver dans l'instituteur un greffier pour la mairie et un chantre pour l'église, sont des obstacles sérieux à l'application de cette excellente mesure. Parmi les écoles publiques de garçons, 55 sont dirigées par des instituteurs faisant partie de congrégations religieuses et 155 écoles publiques de filles sont confiées aux soins d'institutrices religieuses. On trouve aussi 10 écoles libres de garçons et 103 écoles libres de filles dirigées par des membres de diverses congrégations.

Les écoles dirigées par des frères ne s'établissent guère que dans les communes importantes parce que la dépense nécessaire pour l'entretien de deux ou de trois frères surpasse presque toujours les ressources communales, mais, pour les écoles de filles, beaucoup de communes accordent la préférence à des institutrices religieuses.

Population des écoles communales.

MOIS.	GARÇONS		FILLES		TOTAUX.
	Payants.	Gratuits.	Payantes.	Gratuites.	
Juillet 1856.. . . .	15,208	24,941	12,126	15,713	67,988
Août.	11,636	23,103	10,243	12,056	57,043
Septemb. (<i>Vacances</i>)	"	"	"	"	"
Octobre.	12,760	23,855	11,817	16,314	64,746
Novembre.	17,208	28,357	15,389	19,410	80,364
Décembre.	20,987	30,639	16,818	20,365	88,809
Janvier 1857.	21,996	30,878	19,289	20,912	93,075
Février.	22,951	31,486	17,153	21,202	92,792
Mars.	22,015	30,452	17,244	21,228	90,939
Avril.	20,189	28,032	16,044	20,391	84,656
Mai.	19,252	27,361	15,566	19,341	81,520
Juin.	17,687	23,690	18,557	18,359	78,293

Population des écoles libres.

ARRONDISSEMENTS.	HIVER.	ÉTÉ.
Avesnes.	2,683	2,199
Cambrai.	4,689	4,110
Douai.	3,516	3,101
Dunkerque.	2,416	2,079
Hazebrouck.	1,079	969
Lille.	6,135	5,984
Valenciennes.	5,594	4,011
TOTAL.	26,112	22,458

La population des écoles donnée dans ces deux tableaux, s'est élevée, à l'époque où elles sont le plus fréquentées, à 93,075 pour les écoles publiques, et à 26,112 pour les écoles libres. Le total des enfants qui se sont présentés dans les écoles, en 1857, est ainsi de 119,187, savoir : 56,286 garçons et 62,901 filles, dont 7,690 ou 13 sur cent sont admises dans les écoles mixtes. La faiblesse relative des garçons s'explique par ce fait que l'on a tenu compte de la population de toutes les maisons d'éducation pour les filles et qu'on a dû omettre, pour les garçons, la population des établissements secondaires. C'est-à-dire 6,000 à peu près pour le département du Nord. Il y a ainsi, sur l'an dernier, une augmentation de 1,389 ou d'un centième de la population. Mais les nombres que nous venons de citer ne représentent d'une manière suffisamment exacte que la fréquentation pendant les mois de décembre, janvier, février et mars, ou le tiers de l'année. La rentrée se fait lentement dans les campagnes à cause des travaux des champs, et dès que les enfants peuvent être de nouveau employés par leurs parents, on les voit désertier les classes. Peut-être, la substitution du mode d'abonnement annuel à la rétribution mensuelle aurait-elle l'avantage de retenir plus longtemps une partie des élèves payants, mais il faudrait que cet abonnement ne fût pas au-dessous de 8 fr., et qu'on élevât la rétribution mensuelle à 1 fr. 50 c. afin que les parents dont les enfants ne restent que six mois à l'école, trouvent quelque bénéfice dans l'abonnement annuel sans que la somme perçue par l'instituteur soit inférieure à celle qu'il obtient dans les conditions actuelles. Le traitement de la plupart des instituteurs est tellement inférieur à ce que trouvent dans l'industrie les personnes pourvues du même degré d'instruction que la crainte d'une diminution quelconque en éloignerait infailliblement beaucoup de cette carrière où les vocations sont déjà si rares. Le Conseil pourrait donc adopter, à titre d'essai, le principe de l'abonnement annuel qui paraît avoir produit d'excellents résultats dans quelques départements, en laissant à la prudence de l'administration le soin d'en régler l'application.

Ce qui empêche les progrès dans les écoles, c'est la facilité avec laquelle les parents permettent à leurs enfants de s'absenter sous les plus futiles prétextes ; les absences dépassent quelquefois deux jours par semaine et il ne faut rien moins que la juste sévérité des bureaux de bienfaisance pour obliger les pauvres à envoyer leurs enfants dans les classes. Cependant les communes donnent largement, trop largement peut-être, l'instruction gratuite, car 36,215 enfants sont inscrits sur les listes de gratuité dans les écoles communales. 19,539 sont reçus dans 95 écoles entièrement gratuites dont 59 sont dirigées par des instituteurs religieux, et 6,670 sont admis, sans rétribution, dans les écoles libres. Ainsi plus de la

moitié des enfants reçoivent gratuitement le bienfait de l'instruction dans les écoles primaires du département du Nord, et nous n'avons pas compté les ouvriers des cours d'adultes et des écoles de fabrique.

ARRONDISSEMENTS.	NOMBRE DES CLASSES.			POPULATION qui les fréquentent.		
	de garçons.	de filles.	TOTAUX.	Garçons.	Filles.	TOTAUX.
Avesnes	14	6	20	574	240	814
Cambrai	8	3	11	676	293	969
Douai	"	2	2	"	70	70
Dunkerque	4	4	8	95	197	292
Hazebrouck	2	1	3	30	22	52
Lille	35	31	66	4,509	4,132	8,641
Valenciennes	7	3	10	660	210	870
TOTAUX	70	50	120	6,544	5,164	11,708

Ces dernières écoles, créées en vue d'assurer l'exécution de la loi sur le travail des enfants, reçoivent, pendant une heure par jour, les jeunes ouvriers des manufactures et s'efforcent de leur donner les notions les plus indispensables de catéchisme, de lecture, d'écriture et de calcul. Ces classes sont fréquentées, ainsi qu'il résulte du tableau précédent, par 6,544 garçons et 5,164 filles, d'après la statistique fournie par MM. les Inspecteurs d'arrondissement.

ARRONDISSEMENTS.	COURS D'ADULTES.		OUVROIRS.	
	Nombre.	Population.	Nombre.	Population.
Avesnes	24	435	2	54
Cambrai	63	1,581	6	257
Douai	6	215	2	83
Dunkerque	21	756	4	204
Hazebrouck	11	241	"	"
Lille	24	1,012	16	495
Valenciennes	19	504	5	140
TOTAUX	168	4,744	35	1,233

Les cours d'adultes, au nombre de 168, sont fréquentés par 4,744 jeunes gens qui viennent y chercher une instruction qu'ils regrettent d'avoir négligée dans leur jeune âge, ou se proposent de compléter en calcul et en dessin, les notions qu'ils avaient acquises. Sur ce nombre, on compte 6 classes pour les filles qui sont suivies par 120 élèves.

Dans les villes importantes, ces classes d'adultes qui sont gratuites et dirigées avec un zèle au-dessus de tout éloge par quelques laïcs et par les frères de la doctrine chrétienne, rendent de véritables services à la jeunesse ouvrière et aux militaires des garnisons. Les classes établies dans les campagnes par le zèle des instituteurs, sans la participation des communes, sont mal installées pour la plupart et suivies irrégulièrement pendant une trop faible partie de l'année pour amener des résultats sérieux.

Les ouvriers sont au nombre de 35, fréquentés par 1,233 jeunes filles qui y trouvent, avec les notions élémentaires de lecture et d'écriture, le moyen de s'instruire et de se perfectionner dans les travaux d'aiguille. Ces utiles établissements sont dus à l'initiative de quelques personnes charitables ou fondés par les bureaux de bienfaisance qui pourvoient à leur entretien. Enfin nous devons signaler un certain nombre d'écoles dominicales, œuvres de pur dévouement, tenues par des personnes charitables. Les institutrices surtout font de louables efforts pour les propager.

Les salles d'asile organisées conformément au décret du 21 mars 1855, sont au nombre de 139, dont 71 communales et 68 libres, fréquentées par 19,409 enfants; sur ce nombre, 40 sont dirigées par des laïques et 99 par des religieuses.

ARRONDISSEMENTS.	SALLES D'ASILE organisées conformément au décret du 21 mars 1855.		SALLES D'ASILE dirigées par des directrices.		POPULATION
	Communa- nales.	Libres.	Laïques.	Appartenant à des congréga- tions.	
Avesnes.	7	7	10	4	844
Cambrai.	5	8	»	13	2,175
Douai.	7	5	»	12	1,654
Dunkerque.	4	4	4	4	1,017
Hazebrouck.	5	6	»	11	908
Lille.	25	23	16	32	6,198
Valenciennes.	18	15	10	23	3,613
TOTAUX.	71	68	40	90	16,409

La direction de ces utiles établissements est généralement en progrès et, grâce au zèle et au dévouement des comités de patronage, à la direction donnée par Mme. la déléguée spéciale et par MM. les Inspecteurs, les directrices parviennent, le plus souvent, à agir puissamment sur le cœur et l'intelligence des enfants et à éviter que les salles d'asile ne dégèrent en écoles. Plusieurs d'entre elles peu-

vent être données comme modèles, et si un certain nombre de directrices n'ont pas bien saisi le but qu'elles doivent se proposer et ne se sont pas tenues au courant des méthodes, elles ne pourront manquer de se laisser entraîner par les nombreux exemples qu'elles trouvent autour d'elles. Il est à regretter seulement qu'un certain nombre de localités importantes n'aient pas encore pensé sérieusement à doter leur population de ces établissements si éminemment utiles dans les centres manufacturiers.

Outre les salles d'asiles, on trouve 105 petites classes annexées aux écoles de filles, sous la direction d'une sous-maîtresse et qui ont pour but d'apprendre aux enfants leurs prières et les premiers éléments de lecture; la maîtresse, autant que le permettent le local et le mobilier, s'efforce de se rapprocher des salles d'asiles, et nous pensons qu'il y a lieu d'encourager ces utiles créations, surtout dans les campagnes les moins peuplées où l'on ne pourra songer de longtemps à l'établissement d'asiles régulièrement organisés.

Ces petites classes sont suivies par 2,829 enfants des deux sexes. Je ne mettrai pas au nombre des écoles les 243 garderies où, sous la surveillance d'une femme souvent dépourvue des connaissances les plus élémentaires, 6,415 enfants, parqués dans des chambres trop étroites et condamnés à une immobilité si contraire aux besoins de leur âge, sont privés, par le manque d'asiles ou par le caprice des parents, d'un enseignement qui développerait utilement leur moral et leur jeune intelligence.

En résumé, le nombre des enfants qui participent aux bienfaits de l'instruction primaire dans le département du Nord, se décompose ainsi :

Population des écoles primaires	119,187	dans 1,411	établissements.
Ecoles de fabrique	11,708	120	id.
Cours d'adultes	4,744	168	id.
Ouvroirs	1,233	35	id.
Salles d'asile	16,409	139	id.
Petites classes	2,829	105	id.
Cours de dessin, etc.	»	33	id.
TOTAUX	156,110	2,011	id.

C'est une augmentation de près de 4,000 sur l'année précédente et nous devons constater qu'elle porte, en entier, sur les écoles primaires et les salles d'asile.

Si du nombre 2,011 des établissements d'instruction, on retranche les cours d'adultes et les petites classes qui sont des établissements annexés, et qu'on y ajoute les 2 lycées, les 15 collèges communaux et les 28 établissements secondaires libres, on arrive au total de 1,783 établissements d'éducation pour le département du Nord, ou à 1 établissement pour 693 habitants.

En réunissant la population des écoles et celle des écoles de fabrique, on trouve 130,895 enfants dans les écoles, mais le nombre des enfants de 6 à 13 ans, d'après le dernier recensement, est de 158,211. Il y en a donc 27,316 qui n'ont point paru dans les écoles en 1857, c'est 17 pour cent du nombre total des enfants. Pendant l'année précédente, ce nombre s'élevait à 19 pour cent. Il y a donc progrès mais il y a encore beaucoup à faire; toutefois nous sommes en mesure d'affirmer que très-peu d'enfants atteignent leur treizième année sans avoir paru dans les écoles, seulement leur peu d'assiduité et la faible durée du temps qu'ils y passent, font qu'un certain nombre d'entr'eux n'en retirent presque aucun fruit. D'ailleurs au milieu des travaux de la campagne et de l'industrie, ils négligent souvent d'entretenir le peu qu'ils ont pu apprendre et ils arrivent ainsi à l'âge mûr dépourvus des connaissances les plus indispensables.

Sous le rapport de la tenue, de la discipline et des résultats qu'elles présentent, les écoles peuvent être classées de la manière suivante :

ARRONDISSEMENTS.	ÉCOLES DE GARÇONS.				ÉCOLES DE FILLES.				ÉCOLES DES 2 SEXES.			
	Bonnes.	Assez bonnes.	Médiocres.	Mauvaises.	Bonnes.	Assez bonnes.	Médiocres.	Mauvaises.	Bonnes.	Assez bonnes.	Médiocres.	Mauvaises.
Avesnes.	37	15	7	4	32	8	8	1	37	25	24	6
Cambrai.	40	20	5	0	31	17	4	0	32	17	6	0
Douai.	18	17	12	1	13	17	4	0	7	8	4	1
Dunkerque.	15	6	1	0	15	3	0	0	9	23	4	5
Hazebrouck.	20	10	4	2	11	9	3	2	9	8	4	7
Lille.	36	53	22	8	18	30	45	7	10	11	6	5
Valenciennes.	12	11	22	22	19	16	16	3	0	2	3	8
TOTAL.	178	132	73	37	139	100	80	13	104	94	51	32

Si l'on compare ce tableau avec celui de l'année précédente en tenant compte de la sévérité relative des appréciations de M. l'inspecteur de Valenciennes, on voit que la situation s'améliore peu à peu. Cependant le nombre des mauvaises écoles diminue avec lenteur et on se décide difficilement à remplacer d'anciens instituteurs qui ont usé leur vie dans l'enseignement et qu'une mise en disponibilité plongerait dans la misère. Nous sommes encore bien éloignés de l'époque où il sera possible de leur assurer une retraite et nous avons à craindre que la détresse où l'on voit gémir d'anciens instituteurs ne contribue, pour sa part, à la difficulté du recrutement.

Je dois pourtant reconnaître des progrès réels dans la direction des écoles. Les maîtres, sous l'impulsion active d'inspecteurs pleins de zèle et d'activité, préparent les devoirs à donner aux élèves avec

le soin de choisir des exemples et des maximes qui puissent éclairer leur conduite et fortifier en eux l'amour du bien ; cette idée est en action dans beaucoup d'écoles et un grand nombre de maîtres ont compris que le but de leurs efforts doit être de former le cœur et l'esprit en instruisant ; mais on rencontre encore , trop souvent , des dictées qui n'ont pas un but moral déterminé ; on ne s'applique pas toujours assez énergiquement à mettre en évidence et à faire bien comprendre ce qui , dans les textes qui constituent les exercices , est propre à éclairer l'intelligence , à former la conscience et à diriger la volonté. On apporte trop peu de soins à cultiver le jugement. Cependant les maîtres donnent le bon exemple et, à part un petit nombre de fautes qui ont nécessité 1 interdiction, 3 révocations et 2 réprimandes , ils se conduisent généralement d'une manière décente et raisonnable. Ils accomplissent les devoirs essentiels de la religion , mais s'ils font assez pour le maintien des principes fondamentaux , il n'en est pas de même pour faire naître et fortifier cette habitude du bien qui constitue l'homme vertueux. Ils donnent assez de préceptes, mais au lieu de les faire naître des circonstances et de les faire découvrir, en quelque sorte, par leurs élèves en piquant leur curiosité et en provoquant en eux la réflexion , ils les donnent comme des formules sèches et arides qui sont mal comprises et ne laissent pas assez de traces dans l'âme distraite des jeunes auditeurs. Tous ne veillent pas non plus avec assez de soins à faire contracter aux enfants de bonnes habitudes d'ordre et de propreté pour la tenue de leurs cahiers. Enfin on ne s'occupe pas assez de faire prendre aux enfants de bonnes manières , et de leur inculquer les préceptes de la civilité pratique. Dans l'arrondissement de Valenciennes , d'après les conseils de M. l'inspecteur , les instituteurs commencent à y consacrer la leçon du jeudi et les résultats ont paru satisfaisants.

La méthode d'enseignement mutuel ne compte plus que cinq écoles, les procédés en usage sont la méthode simultanée qui réussit principalement dans les écoles où chaque maître est chargé d'une division et dans lesquelles il y a au moins un maître chargé de la division inférieure, et la méthode mixte qui est indispensable dans les écoles nombreuses où le maître doit suffire seul au travail d'occuper constamment les élèves. Néanmoins trop de maîtres s'en tiennent à la méthode simultanée , et il en résulte que les plus jeunes enfants, lorsqu'ils ne savent pas encore lire, ne sont pas occupés pendant toute la classe. Ils dorment sur leurs livres ou se livrent à l'indiscipline naturelle à leur âge , au grand détriment de l'ordre qui doit régner dans la classe. Les maîtres habiles obvient à cet inconvénient en intéressant les enfants au calcul mental , à la conjugaison verbale et à la distinction des diverses espèces de mots. On exerce également les enfants à former des lettres sur l'ardoise , mais il y a encore à faire dans cette direction et on ne saurait trop insister pour

que tous les instituteurs adoptent ces moyens si simples et si profitables à l'instruction.

L'instruction religieuse comprend l'étude des prières, de la lettre du catéchisme, des éléments de l'Histoire-Sainte. Cet enseignement se fait avec régularité, mais, dans un trop grand nombre d'écoles, on s'est borné jusqu'ici à faire la récitation de la leçon du jour. Il importe de faire des répétitions périodiques sur les chapitres précédemment appris. Dans un certain nombre d'écoles, on voit arriver, aux approches de la première communion, un certain nombre d'enfants qui n'ont pas appris à lire. L'instituteur se plaint quelquefois d'être obligé de négliger les autres branches d'instruction pour consacrer son temps à ces pauvres enfants. Mais il pourrait facilement profiter des connaissances acquises par ceux d'entre ses élèves qui se préparent à remplir le pieux devoir, pour former des cercles où, sous sa direction, ils enseigneraient aux autres ce qu'ils ont appris et trouveraient eux-mêmes le moyen de mieux savoir. On est d'ailleurs en droit d'attendre d'un instituteur qu'il redouble de zèle pour triompher de ces difficultés et qu'il fasse tous ses efforts pour préparer les enfants à l'accomplissement d'un devoir aussi important.

La plupart des instituteurs emploient pour enseigner les éléments de la lecture, la méthode Abria que l'administration a fait distribuer dans presque toutes les écoles publiques. Mais les instituteurs n'en font pas tous le même usage; c'est le plus petit nombre qui suit exactement la méthode que l'auteur a voulu propager. La plupart des instituteurs, après avoir exercé les enfants à la prononciation des consonnes ou articulations comme si elles étaient suivies d'un *e* muet, procèdent ensuite par épellation.

La méthode ainsi comprise demeure néanmoins un progrès à raison de ce que les difficultés sont graduées dans la succession des tableaux, quoique l'emploi judicieux de la méthode pure conduise plus rapidement à la lecture courante. Les instituteurs qui ont adopté la méthode ainsi modifiée allèguent que l'épellation est préférable pour la connaissance de l'orthographe des mots, mais rien n'empêcherait, après avoir conduit l'enfant à la lecture courante, de lui faire épeler les mots afin d'en graver l'orthographe dans sa mémoire et, si on peut abréger le travail nécessaire pour arriver à la lecture, on aura certainement obtenu un progrès.

Je dois faire remarquer cependant que les élèves de l'école normale étant exercés à l'enseignement de la lecture par les tableaux de Michel il conviendrait de demander à l'administration qu'un certain nombre de ces tableaux fussent répartis dans les écoles qu'ils dirigent.

Dans les écoles dirigées par des instituteurs ou des institutrices religieux on suit en général l'ancienne épellation.

Quant à la lecture courante, elle se fait, en général, avec assez de pureté, mais on désirerait que les instituteurs s'appesantissent

davantage sur l'explication des mots de manière à donner aux enfants une plus grande intelligence des textes. — Il y a encore à faire sous ce rapport.

L'enseignement de l'écriture a laissé longtemps à désirer. La position du corps et des bras, la tenue de la plume ont souvent manqué de surveillance et on remarquait peu de corrections faites de la main du maître. Ces graves défauts commencent à disparaître. La méthode du calque est généralement adoptée pour les premiers principes. L'enfant s'habitue par là à donner aux lettres la forme, la pente et la distance ; mais il importe qu'ensuite des leçons soient données aux élèves d'après les principes d'une bonne méthode ; telle que celle de M. Taiclet qui commence à se répandre dans les écoles et produit de bons résultats.

L'enseignement grammatical commençait généralement trop tard. On attendait trop souvent que les enfants sussent écrire pour les occuper de l'analyse et de la conjugaison et il en résulte un retard considérable et même impossibilité d'atteindre le but avant la première communion. Les instituteurs commencent à comprendre que l'on peut faire participer les plus jeunes enfants à ces exercices dès qu'ils savent lire et ils obtiennent des résultats qu'ils n'auraient pas osé espérer. Cependant on abuse encore trop souvent de la conjugaison et de l'analyse écrite qui ne sont pas toujours corrigées avec tout le soin désirable.

La formation du pluriel, l'accord de l'adjectif avec le substantif et du participe avec le sujet ou le régime, suivant l'auxiliaire qui l'accompagne, composent, presque partout, l'enseignement grammatical. Il serait à désirer qu'on exercât les premières divisions à quelques rédactions sur des sujets bien connus des élèves afin de les habituer à rendre leurs idées d'une manière correcte. Les bonnes méthodes du père Girard n'ont guère encore pénétré dans les écoles.

L'enseignement de l'arithmétique se borne à quelques définitions apprises par cœur et à des exercices pratiques au tableau noir. Les élèves des premières divisions arrivent à faire les 4 opérations sur les nombres entiers et décimaux et à résoudre assez facilement un certain nombre de problèmes usuels. Il est pourtant à regretter que les principes ne soient pas assez solidement inculqués et que quelques développements théoriques très simples ne viennent pas au secours de la routine pour faire retenir les procédés pratiques et aider à les retrouver dans la suite. On ne profite pas assez de cet enseignement pour donner une idée de la valeur actuelle des choses usuelles. Il est surtout à regretter que la numération des nombres décimaux et l'étude du système métrique ne s'enseignent pas assez souvent. Au début même de l'enseignement du calcul, l'emploi des unités concrètes paraît beaucoup plus clair et plus frappant pour ces

jeunes intelligences. Cette marche adoptée dans les bonnes écoles, donne des résultats qu'il importe de généraliser.

La couture et le tricot sont enseignés avec soin dans les écoles de filles. Souvent aussi les mères, les femmes et les sœurs des instituteurs donnent des leçons dans les écoles mixtes. Mais malgré les recommandations qui leur ont été faites, peu de communes consacrent quelques fonds à rémunérer les personnes qui s'en chargent et nous ne pouvons récompenser leur zèle. Quant à la nature des travaux, ils sont trop souvent dirigés vers les ouvrages futiles, qui sans doute exercent la main, mais seront d'une bien faible utilité pour les mères de famille. On prétend que le choix des travaux stimule davantage le zèle des enfants.

L'enseignement est rarement donné d'une manière complète, excepté dans les grands centres de population où l'on a conservé les écoles primaires supérieures. Dans un certain nombre d'écoles bien dirigées les instituteurs donnent à leurs élèves les plus avancés quelques développements sur l'arithmétique appliquée et sur l'arpentage. D'autres ajoutent quelques notions de géographie et d'histoire de France. D'autres enfin donnent quelques notions de dessin linéaire.

Le nombre des instituteurs publics qui sont autorisés à enseigner les matières facultatives est de 56 ; 32 institutrices ont reçu la même autorisation. L'enseignement de ces matières n'est, du reste, bien complet que dans les écoles supérieures des villes importantes.

PRODUITS FINANCIERS DU DÉPARTEMENT.

Les revenus publics du département pour l'année 1855 se sont élevés à la somme de 81,679,020 fr., suivant le détail ci-après :

Contributions directes.....	14,261,789
Enregistrement.....	9,832,458
Produits des forêts et de la pêche.....	1,425,091
Douanes et sels.....	24,570,785
Contributions indirectes.....	27,504,828
Postes.....	1,421,344
Taxe annuelle sur les biens de main-morte.....	105,419
Produits { universitaires.....	" "
{ éventuels.....	409,179
{ divers.....	1,681,392
Retenues et autres produits affectés aux pensions civiles....	466,735

Total.....	81,679,020
Les mêmes produits pour l'année 1854 ont été de.....	75,185,775

La différence en plus pour 1855 est de..... 6,493,245

*Développement des recettes relatives à chacune des administrations
financières.*

CONTRIBUTIONS DIRECTES.

Les rôles des contributions directes de l'exercice 1855, dans le département du Nord, se sont élevés en totalité à 14,261,789 fr., savoir :

Contribution foncière.....	7,657,832
Personnelle et mobilière.....	1,942,093
Portes et fenêtres.....	1,778,736
Patentes.....	2,862,775
Taxe de premier avertissement aux contribuables.....	20,351
Total.....	<u>14,261,789</u>
Le montant des contributions directes a été, en 1854, de...	13,838,256
Différence en plus en 1855	423,533

ENREGISTREMENT, TIMBRE ET DOMAINES.

Enregistrement, greffes, hypothèques, etc.	Enregistrement, y compris le décime pour franc.....	7,459,926
	Greffes, idem.....	75,252
	Hypothèques, idem.....	67,301
	Amendes de toute nature idem.....	151,080
	Décime pour franc (loi du 14 juillet 1855).....	211,590
	Décime pour franc des attributions des greffiers sur les droits de greffe (loi du 6 prairial an VII).....	1,907
	Décime pour franc sur les attributions des greffiers (loi du 14 juillet 1855).....	829
	Passes-ports et permis de chasse.....	70,396
	Moitié des salaires pour la transcription hypothécaire des actes de mutation.....	11,540
	Recouvrements des frais de justice.....	138,484
	Idem de poursuites et d'instances.....	3,200
	Timbre.....	1,246,058
	Produits des domaines.	Revenus des domaines.....
Produits des terrains des fortifications et des bâti- ments militaires.....		126,585
Dommages-intérêts adjugés à l'Etat, autres que ceux concernant les forêts et la pêche.....		1,413
Rentes (arrérages et rachats).....		233
Prix de vente du mobilier et créances exigibles.....		728
Epaves, déshérences et biens vacants.....		5,060
Domaines et bois engagés ou échangés.....		"
Biens vendus en exécution des lois du 5 ventôse an XII et antérieures.....		11,730
Produits de l'ancien domaine extraordinaire.....		"
Produits des biens de l'ancienne dotation de la couronne		"
Recettes de diverses origines, y compris les reliquats sur les biens des communes.....		494
Prix de vente d'objets mobiliers et immobiliers provenant des ministères.....		237,228
Produits d'établissements spéciaux régis ou affermés par l'Etat	"	
TOTAL.....	<u>9,832,453</u>	
Les produits de 1854 se sont élevés à.....	8,570,450	
Différence, en plus, en 1855.....	<u>1,262,008</u>	

PRODUITS DES EAUX ET FORÊTS.

Ventes de coupes de bois de l'ordinaire 1855 effectuées par les agents forestiers.

954 hectares de coupes de bois ont été adjugés pour une somme de.....	1,175,470
Ce produit, en 1854, s'est élevé à.....	1,392,081
Différence, en moins, en 1855.....	783,389

Développement des recouvrements effectués sur les produits des forêts et de la pêche pendant l'exercice 1855.

Produits des coupes de bois.	Charges additionnelles.	Prix principal.....	1,183,450
		Décime pour franc.....	118,345
		3 p. % pour travaux d'entretien et de réparations.....	35,503
		1 1/2 p. % pour frais d'adjudication.....	18,707
		Prix des coupes de bois vendues en détail.....	1,845
Produits divers et droit de pêche.	Menus produits des forêts.	Chablis, plants, sur-mesures, etc.....	30,125
		Fruits, semences et herbes.....	7,050
		Minéral, terres, pierres et sables.....	4,040
		Redevances et indemnités.....	943
		Recettes diverses et imprévues.....	609
		Location de la chasse.....	10,555
		Location de la pêche dans les fleuves, rivières, et canaux navigables et flottables.....	20
		Produits d'amendes et de condamnations concernant les délits forestiers et de pêche (y compris le décime pour franc).....	3,515
		Double décime des amendes précédentes (loi du 14 juillet 1855).....	108
		Recettes provenant de dommages-intérêts, restitutions et confiscations pour délits dans les bois de l'Etat, etc.	1,086
Recouvrements sur les condamnés, de frais de poursuites et d'instances concernant les forêts et la pêche.....	3,331		
Recouvrements de frais d'adjudication des travaux d'abattage et de façon, des coupes exploitables par économie, des produits des bois nationaux, de la chasse, de la pêche, etc.....	1,249		
Recouvrements des frais de vente de coupes de bois, sol et superficie à raison de 0 f. 80 p. % du prix principal.....	638		
Contributions des communes et établissements publics, pour frais de régie de leurs bois.....	3,971		
Total.....			1,425,090

DOUANES ET SELS.

Développement, par nature de droits et par bureaux principaux, des recouvrements effectués sur les douanes et sels, pendant l'année 1855.

Droits de douanes	à l'importation.	Marchandises diverses.....	21,252,897
		Tabacs de santé ou d'habitude.....	12,441
		Sucres des colonies françaises.....	430,908
		— étrangers.....	211,161
	à l'exportation.....		269,919
A reporter.....			22,177,326

		Report.....	22,177,326	
Droits de navigation.	Francisation des navires.....		340	
		à l'entrée { Droit et demi-droit de tonnage des bâti- ments français et étrangers.....	106,995	
	des navires. { Droit spécial sur les navires américains .	"		
	Expéditions pour entrée et sortie des navires; congés et passe-ports des bâtiments; acquits, permis et certificats relatifs aux cargaisons.....	12,181		
	Taxes locales pour l'entretien de certains ports.....	"		
	Quart et trois quarts des consignations faites en ga- rantie de la réexportation des voitures de voyageurs	570		
	Droits sur les marchandises réexportées d'entrepôts ou revenant de l'étranger.....	819		
	Droit de timbre.....	69,954		
	Recettes accessoires.	Indemnités reçues des fabricants de soude.....		322
		Recouvrement du prix des brevets de francisation des navires. — Droits de sortie des colonies fran- çaises, perçus en France. — Droit de magasinage et de dépôt.....		4,475
Recettes accidentelles.....			439,508	
Produit des amendes et confiscations.....			36,922	
Taxes de plombage et d'estampillage.....			1,721,472	
Taxe de consommation des sels.....				
Total.....			24,570,784	

Ces produits appartiennent : 1.° à la direction de Dunkerque, pour 8,224,897 francs, et à chaque principalité de cette direction, suivant le détail ci-après :

Principalité de Dunkerque.....	8,158,574
— d'Hazebrouck.....	66,323

Total..... 8,224,897

2.° A la direction de Lille, pour 7,223,169 francs, et à chaque principalité de cette direction suivant le détail ci-après :

Principalité d'Armentières.....	241,372
— de Lille.....	6,957,766
— d'Orchies.....	24,031

7,223,169 7,223,169

3.° A la direction de Valenciennes, pour 9,122,718 francs, et à chaque principalité de cette direction, suivant le détail ci-après :

Principalité de Condé.....	2,247,314
— de Valenciennes.....	4,059,092
— de Bavai.....	83,412
— de Maubeuge.....	2,609,581
— d'Avesnes.....	63,319

9,122,718 9,122,718

Total..... 24,570,784

Les douanes ont produit en 1854..... 21,770,517

Différence en plus en 1855..... 2,800,267

CONTRIBUTIONS INDIRECTES.

*Développement des recouvrements effectués sur les contributions indirectes
(boissons, sucre indigène, droits divers, tabacs et poudres),
pendant l'année 1855.*

Boissons.	} Droits sur les vins, cidres, poirés, hydromels, eaux-de-vie et liqueurs..... Droit de fabrication sur les bières.....	2,021,020
		4,108,533
		22,905
Sels.....		14,069,218
Sucre indigène.....		235,486
		1,276,752
Droits divers et recettes à différents titres.	Licences de toute espèce.....	12,546
	Navigation sur les rivières et canaux.....	122,497
	Bacs, passages d'eau, moins-value des agrès et ustensiles.....	10,750
	Voitures publiques, estampilles, et dixième des prix de transport des marchandises.....	155,392
	Garantie des matières d'or et d'argent et argues impériales.....	16,125
	Timbre des expéditions et quittances délivrées.....	°
	Cartes à jouer.....	81,686
	Dixième du produit net des octrois.....	956
	Prélèvement sur les communes pour frais de casernement.....	482
	Portion du trésor dans la répartition du prix des tabacs et des poudres saisis.....	83,058
	Droits de dénaturation sur l'alcool.....	36,144
	Recettes extraordinaires.....	27,884
	Produit des amendes et confiscations.....	8,700
	Prix des plombs apposés pour les sels et les sucres....	63,089
Indemnité pour frais de surveillance des entrepôts de sucre.....	4,977,634	
Recouvrements sur avances pour divers services.....	173,882	
Tabacs.....		
Poudres.....		
	Total.....	27,504,827
Les produits de 1854 se sont élevés à.....		26,609,665
Différence en plus en 1855.....		895,162

POSTES.

Recouvrements effectués sur les produits des postes, pendant l'année 1855.

Produit de la taxe des lettres journaux et imprimés.....	1,381,975	
Droit de 2 p. % sur les envois d'argent.....	38,293	
Recettes accidentelles.....	1,075	
	Total.....	1,421,343
Les produits de 1854 ont été de.....		1,481,088
Différence en moins en 1855.....		59,745

Taxe annuelle des biens de main-morte.

(Loi du 20 février 1849).

Produit de la taxe.....	105,224
Frais d'avertissement.....	194
	<hr/>
	TOTAL.....
Ce produit a été, en 1854, de.....	105,418
	<hr/>
Différence en plus en 1855.	797
	<hr/> <hr/>

PRODUITS ÉVENTUELS.

Développement des produits éventuels du service départemental recourrés pendant l'exercice 1855.

Produits éventuels ordinaires.	{	Produits d'expéditions d'actes de préfecture.....	»
		Revenus particuliers des prisons départementales.....	20,967
		Produits d'arbres abattus ou élagués sur les routes départementales.....	465
		Vente de matériaux provenant des routes départementales et d'établissements publics du département.....	»
		Ventes de mobiliers de préfecture ou des bureaux de sous-préfectures reconnus hors de service.....	305
		Vente de vieux papiers des préfecture et sous-préfectures.....	44
		Remboursement d'avances faites par le département.....	»
Produits éventuels extraordinaires.	{	Produits des propriétés du département non affectées aux services départementaux.....	1
		Subventions pour travaux neufs des routes départementales et autres constructions.....	6,371
Contingents communaux et souscriptions particulières pour travaux des chemins vicinaux de grande communication.....			443,260
Produits spéciaux non-indiqués dans la loi du 10 mai 1838.	{	Produits des rétributions payées par les pharmaciens, les épiciers, les droguistes et les herboristes, pour la visite de leurs établissements.....	12,458
		Vente de chevaux ou taureaux, étalons appartenant au département.....	»
		Recouvrements pour trop payé sur les ordonnances du Ministre de l'intérieur, applicables aux fonds départementaux.....	448
		Produits divers.....	»
Total.....			484,250
			<hr/> <hr/>

PRODUITS DIVERS.

Développement des recouvrements effectués sur les produits divers du budget pendant l'année 1856.

Produits des mines.....	196,806
Droits de la vérification des poids et mesures.....	73,481
Produit de la taxe des brevets d'invention.....	24,840
Ressources spéciales pour dépenses des écoles normales primaires.....	8,727
Produits destinés au service de l'instruction primaire...	1,072
Recettes applicables aux dépenses de l'hôtel des invalides de la guerre.....	31,515
Recettes de divers établissements spéciaux.....	12,437
Recettes de diverses natures attribuées au Trésor public par l'ordonnance du 31 mai 1838.....	478,522
Recettes par divers débits de comptables et créances litigieuses non comprises dans l'actif de l'administration des finances.....	1,076
Produit du travail des détenus dans les maisons centrales de force et de correction.....	152,135
Produit des taxes de la télégraphie privée.....	80,166
Divers produits.....	620,614
Total.....	1,681,391

CONTRIBUTIONS DIRECTES DE 1857.

Nous croyons utile d'indiquer ici le principal de chacune des quatre contributions par arrondissement :

Arrondissements.	CONTRIBUTIONS				TOTAL.
	Foncière.	personnelle et mobilière.	des portes et fenêtres.	des patentes.	
Dunkerque.. . . .	461458	109561	107866	108892	847757
Hazebrouck.....	413422	85375	81423	71614	651834
Lille.....	1251782	405923	533071	1004847	3195623
Cambrai.....	565073	128917	121968	186363	1002321
Avesnes.....	630498	109365	105003	171676	1016542
Douai.....	457753	96716	96901	136248	787708
Valenciennes.....	615568	142799	131600	255940	1145907
TOTAUX.....	4395554	1078656	1177902	1995580	8647692

AGRICULTURE.

Le département du Nord est un pays où l'économie rurale est portée à un très-haut degré. Sur une superficie totale de 567,864 hectares, il fournit à la culture une quantité de 475,557 hectares, dont 359,570 en terres labourables.

Voici l'état du produit des récoltes faites pendant l'année qui vient d'expirer.

Récoltes en grains faite en 1857 dans le département du Nord.

NATURE des grains récoltés.	Nombre d'hectares ensemencés en chaque espèce de grains.	Quantité moyenne	Nombre de fois	Nombre de fois	Produit par hectare en 1857.	Produit total de chaque espèce de grains en 1857	Poids moyen d'un hectolitre de chaque espèce de grains de la récolte de 1857.
		de semences par hectare.	que la semence se multiplie, année commune.	que la semence s'est multipliée en 1857.			
		Hect.			Hect.	Hect.	Kilog.
Froment.....	135266	1,89	10,83	14,73	27,84	3766337	78 33
Méteil.....	5236	1,83	10,68	16,37	29,07	156959	71 75
Seigle.....	9179	2, »	9,97	12,61	25,25	231630	72 40
Orge.....	12947	2,05	18,21	20,74	42,52	550509	59 »
Epeautre.....	3311	2,28	10,13	17,19	39,20	129807	65 34
Sarrasin.....	56	1,09	18,42	14,44	15,74	881	54 45
Avoine.....	38882	2,70	16,46	17,17	46,36	1802718	43 78
Légumes secs....	15734	2 71	10,91	10, »	26,87	427282	79 70
Autres menus grains.....	6718	2,46	11,72	9,42	23,18	155757	76 09
Totaux....	227329					7221880	

Le développement par arrondissement du produit des espèces principales donne les résultats suivants :

	Nombre d'hectares ensemencés	Produit par hectare.	Produit total.
FROMENT.			
		h.	h.
Arrondissement de Dunkerque.....	18,126	28 5	508,426
— d'Hazebrouck...	19,116	27 15	628,999
— Lille.....	25,293	29 57	727,679
— Cambrai.....	26,200	25 74	674,545
— d'Avesnes.....	17,461	23 94	418,010
— Douai.....	13,879	25 »	358,998
— Valenciennes....	15,191	30 26	459,680
TOTAUX.....	135,266	27 10	3,766,337
MÉTEIL.			
Arrondissement de Dunkerque.....	26	22 61	588
— d'Hazebrouck..	76	24 34	1,926
— Lille.....	1,834	29 79	53,650
— Cambrai.....	1,046	24 50	25,627
— d'Avesnes.....	1,804	34 53	62,301
— Douai.....	107	22 »	2,488
— Valenciennes....	343	30 26	10,379
TOTAUX.....	5,236	26 86	156,959
SEIGLE.			
Arrondissement de Dunkerque... ..	848	22 57	19,133
— d'Hazebrouck...	293	21 70	6,348
— Lille.....	999	26 34	30,134
— Cambrai.....	2,134	24 50	52,283
— d'Avesnes.....	1,707	24 80	42,337
— Douai.....	1,182	22 »	26,560
— Valenciennes....	2,016	27 20	54,835
TOTAUX.....	9,179	26 16	231,630
ORGE.			
Arrondissement de Dunkerque.....	1,549	39 33	60,917
— d'Hazebrouck...	135	39 6	5,273
— Lille.....	468	39 29	22,829
— Cambrai.....	5,579	44 98	250,982
— d'Avesnes.....	2,682	37 94	101,741
— Douai.....	800	45 »	36,598
— Valenciennes....	1,734	41 62	72,169
TOTAUX.....	12,947	41 03	550,509

	Nombre d'hectares ensemencés	Produit par hectare.	Produit total.
AVOINE.			
Arrondissement de Dunkerque.....	4,271	36 59	156,295
— d'Hazebrouck...	2,553	45 92	117,234
— Lille.....	5,910	54 60	327,589
— Cambrai.....	6,882	49 »	337,218
— d'Avesnes.....	10,427	34 10	355,549
— Douai.....	4,722	58 »	274,413
— Valenciennes...	447	56 94	234,420
TOTAUX.....	38,882	47 87	1,802,718
LÉGUMES SECS.			
Arrondissements de Dunkerque....	5,952	22 38	133,200
— d'Hazebrouck...	5,790	28 80	168,752
— Lille.....	1,939	28 93	47,618
— Cambrai.....	1,000	24 39	24,390
— d'Avesnes....	1,026	29 50	30,265
— Douai.....	657	21 »	13,818
— Valenciennes...	370	30 34	11,239
TOTAUX....	15,734	26 47	427,282

L'épeautre, espèce inférieure de peu de valeur, ne se cultive que dans l'arrondissement d'Avesnes. Le sarrasin ne se produit en quantité appréciable que dans l'arrondissement de Valenciennes. Quant aux menus grains c'est dans les arrondissements de Dunkerque et d'Avesnes que se trouve le siège principal de leur culture.

Ces détails pourront donner une idée de la diversité des cultures dans les différentes parties du département et du degré comparatif de la fécondité de leurs territoires.

Voici maintenant le tableau approximatif des consommations annuelles de grains dans le département.

NATURE des GRAINS.	QUANTITÉ APPROXIMATIVE D'HECTOLITRES DE GRAINS ANNUELLEM. ¹ NÉCESSAIRE				TOTAL des BESOINS annuels.
	pour la nourriture des habitants.	pour la nourriture des animaux domestiques	pour les semences.	pour les distilleries, brasseries et autres usages.	
Froment.	2832890	5388	248679	3227	3090183
Meteil.	180554	1593	10432	160	192740
Seigle.	54139	89333	17171	36239	196882
Orge.	°	28022	24740	707582	760344
Epeautre.	20485	1281	11598	17964	51327
Sarrasin.	509	7420	51	°	7980
Avoine.	°	1886325	107577	13534	2007436
Légumes secs	135242	192063	43078	°	370384
Autres menus grains	501	69643	16266	2287	88697
TOTAUX.	3224320	2281068	479592	780993	6765973

D'après ces tableaux, les grains récoltés en 1857 ayant donné un nombre d'hectolitres de 7,221,880
Et les consommations étant de 6,765,973

Il en résulte un excédant de 455,907

Equivalent au seizième des produits.

POMMES DE TERRE.

Il a été ensemencé en pommes de terre, pendant l'année 1857, un nombre de 15,946 hectares qui ont produit chacun, en moyenne 157 hectolitres 70 litres, ce qui fait pour la totalité 2,514,771

La consommation de ce tubercule dans le département est évaluée de la manière suivante :

Pour la nourriture des habitants.	1,809,039	
Pour celle des animaux domestiques.	401,190	
Pour les semences.	247,972	
Pour les distilleries etc.	20,540	2,478,741

Les produits de 1857 présentent conséquemment un excédant de 36,030

Un temps constamment favorable dès le printemps et pendant tout l'été a facilité d'une manière heureuse la végétation et la maturation des céréales; aussi la récolte de 1857 a-t-elle été admirablement belle dans le département. Le froment qui d'ordinaire se produit en quantité insuffisante pour la consommation, présente cette année un excédant de 676,154 hectolitres. Le seigle, l'épeautre, et les autres grains présentent aussi de notables quantités disponibles.

La récolte de 1856 avait excédé celle de 1855 de plus de 1,350,000 hectolitres; celle de 1857 l'a surpassée encore de 154,000 hectolitres. Le froment, le méteil, le seigle et les légumes secs ont donné des quantités en plus qui réunies forment un total de 522,053 hectolitres. Mais l'orge, l'épeautre, le sarrasin et les menus grains présentent ensemble une diminution de 368,031 hectolitres provenant en grande partie de ce qu'un moins grand nombre d'hectares a été enssemencé pour ces espèces, en 1857 qu'en 1856. Le rendement par hectare est, en effet, supérieur pour presque tous les articles; pour l'avoine seule le rendement a fléchi en même temps que la superficie eusemencée a diminué.

La culture des pommes de terre a exceptionnellement bien réussi et offre ce phénomène insolite dans le département que les produits dépassent les besoins de plus de 36,000 hectolitres.

La consommation des grains et farineux pour la nourriture des habitants du département est calculée dans les proportions suivantes: froment, 2 hect., 20 litres; méteil, 25 litres; seigle, 10 litres; épeautre, 8 litres; légumes secs, 12 litres; pommes de terre, 1 hect. 50 litres. Total par individu et par année: 4 hect. 25 litres.

STATISTIQUE AGRICOLE DE 1856.

La statistique agricole de 1855 que nous avons insérée l'année dernière contenait quelques inexactitudes. Nous produisons la nouvelle statistique faite pour l'année 1856 par les commissions cantonales,

DÉSIGNATION DES CULTURES.		DUNKERQUE.	HAZE- BROUCK.	LILLE.	CAMBRAI.	AVESNES.	DOUAI.	VALEN- CIENNES.	TOTAUX.
<i>Légume secs.</i>									
Nombre d'hectares ense- menés en 1856.		8222	7450	3211	1962	1509	1149	933	24428
Produit moyen par hectare.	Haricots	21.96	25.38	30.10	22 "	28.95	21.35	23.65	24.77
	Fèves féverolles Pois secs	19.93	24.62	29.11	22 "	29.18	22.60	27.74	25.02
Prix moyen d'un hectolitre	Lentilles	20 "	" "	" "	20 "	" "	" "	10	16.66
	Haricots	18.92	20.92	21.27	28 "	33.10	24.18	25.42	24.54
Produit moyen par hectare.	Fèves féverolles Pois secs	17.55	17.80	16.85	15 "	17.83	17.54	17.65	17.17
	Lentilles	19.18	18.72	22.93	25 "	27.91	24.66	26.37	22.81
		21.35	" "	" "	36 "	" "	" "	20 "	25.78
CULTURES INDUSTRIELLES.									
<i>Betterave.</i>									
Nombre d'hectares ense- menés		683	1279	6076	3850	1339	5168	7736	26132
Produit moyen par hectare (quint. mét.)		412	502	438	331	357	425	370	405
Prix moyen du quintal mé- trique		1.95	2.36	2.22	2.10	2.17	2.27	2.32	2.24
<i>Colza.</i>									
Nombre d'hectares		191	753	46.81	4158	336	1564	1343	13026
Produit moyen par hectare (quint. mét.)		17.45	18.25	25.61	20	16.14	14.31	28.65	20.06
Prix moyen en quintal . . .		20.39	36.79	32.26	30	36.73	43.51	33.70	34.64
<i>Navette, œillette.</i>									
Nombre d'hectares		"	169	580	4484	14	486	195	5928
Produit moyen par hectare (quint. mét.)		"	18.05	21.90	16 "	19 "	16.94	20.89	18.79
Prix moyen au quintal . . .		"	28 "	28.26	28.75	27.75	27.97	28.14	28.14
PLANTES TEXTILES.									
<i>Chanvre.</i>									
Nombre d'hectares cultivés.		13	"	"	"	"	113	115	241
Filaire, Graine.	(Produit moyen p. hec- tare (litres)	1876	"	"	"	"	1312	100	1429
	(Prix moyen (hectol.)	14	"	"	"	"	12.30	16.14	14.14
Filaire, Graine.	(Produit moyen p. hec- tare (kilogrammes)	456	"	"	"	"	657	135750	830.16
	(Prix moyen . . . (kil.)	1.11	"	"	"	"	0.87	1	0.99
<i>Lin.</i>									
Nombre d'hectares cultivés.		3428	1817	2796	251	280	1247	241	10061
Filaire, Graine.	(Produit moyen p. hec- tare (litres)	708	709	651	600	1067	900	970	801
	(Prix moyen (hectol.)	26.67	27.32	28.24	27	24.44	27.52	27.52	26.96
Filaire, Graine.	(Produit moyen p. hec- tare (kilogrammes)	720	8.62	721	649	625	655	568	686
	(Prix moyen . . (kil.)	1.20	1.23	1.27	2	1.10	1.30	2	1.48

DÉSIGNATION	DENKERQUE.	HAZE- BROUCK.	LILLE.	CAMBRAI.	AYESNES.	DOUAI.	VALEN- CIENNES.	TOTAUX.
PRIX DE VENTE AU DÉTAIL.								
<i>Comestibles.</i>								
1/2 kil. de pain de froment	" 26	" 25	" 31	" 25	" 24	" 25	" 25	" 26
1. ^{re} qualité.	" 20	" 19	" 26	" 21	" 22	" 22	" 21	" 21
2. ^e qualité.	" 14	" 10	" 13	" 14	" 17	" "	" 17	" 14
id. de pain de seigle.	" 75	" 75	" 63	" 62	" 61	" 61	" 63	" 65
1/2 kilogr. de viande	" 76	" 75	" 72	" 69	" 75	" 70	" 73	" 73
mouton.	" 76	" 70	" 71	" 62	" 49	" 71	" 69	" 67
de qualité	" 82	" 80	" 83	" 76	" 70	" 88	" 69	" 78
moyenne.	" 21	1 50	1 83	1 42	1 19	1 48	1 55	1 59
Volaille de grosseur	3 27	3 50	4 "	3 10	2 95	4 "	3 43	3 46
moyenne.	5 32	4 "	5 21	4 98	4 85	4 78	6 13	5 04
1/2 kilogr. de beurre	1 34	1 30	1 26	1 13	1 10	1 24	1 24	1 23
de table.	1 19	1 20	1 16	" 98	1 02	1 13	1 07	1 10
de cuisine.	" 78	" 75	" 76	" 62	" 62	" 72	" 77	" 74
Une douzaine d'œufs.	" 07	" 06	" 06	" 07	" 09	" 07	" 07	" 07
Un litre de pommes de terre de qualité ordinaire	" 07	" 06	" 06	" 07	" 09	" 07	" 07	" 07
<i>Boissons.</i>								
Un litre de vin ordinaire consommé par les classes ouvrières.	1 16	1 25	1 40	" "	1 "	1 32	1 26	1 23
Un litre de bière ordinaire.	" 26	" 25	" 25	" 20	" 20	" 20	" 20	" 22
Un litre de cidre.	" "	" "	" "	" 20	" 17	" "	" 15	" 17
<i>Combustibles.</i>								
Un stère de bois non flotté.	9 03	8 "	10 26	12 40	6 50	10 87	7 48	9 22
100 kilogr. de houille.	3 50	3 20	2 42	2 60	2 68	2 02	1 89	2 61
de coke.	2 08	3 50	1 84	2 72	4 01	1 75	2 24	2 59
SALAIRES.								
Prix moyen de la journée d'un bon ouvrier (non nourri) dans les professions ci-après :								
Journalier agricole (l'époque de la moisson non comprise).	1 85	1 50	1 56	1 42	1 63	1 47	1 65	1 58
Macon.	2 31	2 "	2 "	2 42	2 55	2 30	2 37	2 29
Charpentier.	2 32	2 "	2 09	2 60	2 60	2 40	2 47	2 35
Menuisier.	2 46	2 "	2 32	2 65	2 69	2 52	2 47	2 44
Serrurier, forgeron ou charron.	2 37	2 "	2 35	2 70	2 69	2 52	2 62	2 46

CHASSE.

Statistique des permis délivrés dans le département pendant l'année 1856.

ARRONDISSEMENTS.	Nombre des permis.	PRODUIT POUR			Produit des amendes de chasse.
		le Trésor.	les communes	TOTAL.	
Dunkerque.....	378	5670	3780	9450	30 »
Hazebrouck.....	234	3510	2340	5850	80 »
Lille.....	697	10455	6970	17425	711 49
Cambrai.....	571	8565	5710	14275	310 »
Avesnes.....	640	9600	6400	16000	1327 »
Donai.....	405	6075	4050	10125	150 »
Valenciennes.....	566	8490	5660	14150	150 »
TOTAL.....	3491	52365	34910	87275	2768 49

CONCOURS DÉPARTEMENTAL

d'animaux reproducteurs

TENU A LILLE LE 6 SEPTEMBRE 1857. (1)

L'industrie du bétail est une branche considérable de l'économie rurale, qui pour l'ensemble du département embrasse plus de 640,000 animaux lesquels atteignent actuellement une valeur d'environ 100 millions.

Ce riche mobilier vivant fournit non seulement la force motrice des opérations aratoires, plus les denrées animales de première nécessité, mais encore la source essentielle de la fécondité du sol, les fumures; c'est dire assez que la subsistance des peuples est liée à l'existence des animaux domestiques et que le bien-être social dépend de leur multiplication et de leur perfectionnement.

Pour atteindre ce double but, aucune mesure n'a agi plus efficacement que l'institution du Concours départemental d'animaux reproducteurs. Créée depuis douze ans par le Comice agricole de Lille elle a tout d'abord fait connaître la diversité des types de notre production animale; elle a dévoilé les qualités comparatives et mis en évidence la supériorité de la plupart de nos races domestiques, relativement aux conditions spéciales de l'agriculture flamande;

(1) Extrait du procès-verbal de ce concours.

de telle sorte que le problème du progrès s'est de plus en plus dégagé et qu'il s'est trouvé presque réduit, pour le département, à la simple amélioration des animaux qu'il possède déjà.

L'espèce chevaline qui est élevée dans nos contrées, appartient à deux familles également précieuses, mais exclusivement destinées aux modestes fonctions du trait; ce sont la *Boulonnoise*, qui prend une stature plus grande chez nous, en se mêlant avec la grosse race flamande de nos voisins les Belges, et celle du *Hainaut*, qui n'est qu'un embranchement fort amplifié des chevaux Ardennais. Ces deux familles donnent par excellence des animaux propres à l'agriculture; elles fournissent aussi de très-bons chevaux de traction pour le roulage au trot et au pas, et enfin l'armée y recrute les éléments de ses remotes pour l'artillerie et les équipages. Si elles ne possèdent pas l'élégance des formes et le brillant des allures des races nobles, elles laissent apparaître des qualités plus solides de résistance aux lourds et pénibles travaux et d'une constitution robuste qui brave les privations et les intempéries.

Pendant fort longtemps les amateurs exagérés de la haute hippologie, méconnaissant le rôle essentiellement d'utilité de ces races, ont vainement cherché à les transformer en carrossiers de luxe ou même en chevaux plus légers de cavalerie; mais à mesure que la question a été mieux posée et mieux étudiée pratiquement, il est resté démontré que dans les conditions culturelles du pays, l'élève du cheval ne comportait pas ces modifications capricieuses de la production et qu'il fallait se résigner à faire de très bons chevaux communs, mais recherchés en France et à l'étranger, pour des usages variés et d'une haute et incontestable utilité. Depuis que ces idées simples et vraies ont été généralement acceptées, un mouvement de progrès très manifeste s'est accompli dans cette branche si intéressante de l'économie rurale, et nous venons de constater dans notre grande et belle exhibition départementale qu'une salutaire émulation élève sensiblement, surtout dans les arrondissements d'Avesnes, de Cambrai et de Dunkerque, le type des étalons qui sont consacrés à entretenir notre population de 82,000 têtes chevalines.

Il manquait une disposition dans la réglementation du Concours départemental de reproducteurs, il fallait pouvoir juger les pères par les qualités de leurs produits; cette lacune vient d'être remplie dans le programme de 1858 qui institue des primes pour les poulains.

Une autre combinaison y a été introduite à l'imitation de ce qui a été pratiqué en 1856 et 1857, c'est celle de mettre en présence, par des encouragements spéciaux, les étalons départementaux et les étalons de l'industrie privée, afin de juger par une comparaison impartiale, le système qui, définitivement, aura mérité la préférence.

Les races bovines du département sont encore bien plus remarquables que celles du cheval; on en compte deux principales, celle

flamande et celle Hennuyer, auxquelles on pourrait joindre la race Maroillaise; leur ensemble donne une densité de population de 49 individus par kilomètre carré, tandis que la même densité pour la France entière n'est que de 19 têtes; elles excellent par l'abondance et la qualité du laitage, en même temps que par la rapidité et la perfection de leur engraissement: la grande supériorité appartient particulièrement au rameau flamand des arrondissements d'Hazebrouck et de Dunkerque, dont les sujets d'élite sont admirés dans tous les ordres de concours; les encouragements qu'il a su mériter provoquent un mouvement d'amélioration évidente, qui puise son principe dans ses propres ressources sans le secours du mélange de sang étranger: il continue à justifier ainsi le titre qui lui a été déjà donné de première race tout à la fois à lait et de boucherie. A côté de ce groupe si précieux on a importé depuis longtemps la race hollandaise, qui sans égaler peut-être celle flamande, se montre déjà sa digne rivale.

Quelques tentatives ont aussi été faites plus récemment par des amateurs éclairés de l'agriculture, pour introduire des races anglaises, et particulièrement le type Durham, mais jusqu'ici la crainte de nuire à la production laitière, recherchée avant tout par les cultivateurs, laisse dans l'hésitation le public agricole sur les résultats qu'il doit en attendre. La question ne saurait être encore définitivement jugée et nous suivrons avec le plus puissant intérêt les efforts tentés dans cette voie.

L'agriculture si avancée de notre circonscription départementale voit restreindre chaque jour l'espace qui est consacré à l'élevé de l'espèce ovine; nous ne possédons actuellement que 35 moutons par kilomètre carré, tandis que le domaine agricole national en comporte 61, près du double. Les seuls arrondissements d'Avesnes et de Cambrai sont ceux où ce genre d'élevage conserve encore quelque importance et il faut le reconnaître, jusqu'ici ils se sont laissés peu entraîner par les idées de perfectionnement, aussi la partie du Concours destinée à cette espèce laisse-t-elle beaucoup à désirer; c'est à peine si quelques efforts isolés cherchent à surmonter l'apathie générale des possesseurs de troupeaux et si on peut entrevoir des progrès incertains dans un avenir encore éloigné.

Pour l'espèce porcine, l'exhibition départementale de Lille est le triomphe des races anglaises sur les races indigènes; leur merveilleuse aptitude à l'engraissement tend à les propager de plus en plus, soit pures, soit particulièrement par le métissage qui donne constamment de très-bons résultats. Il est vraisemblable que par un travail lent elles se substitueront aux races locales et qu'en utilisant mieux que précédemment les nombreux déchets industriels, si abondants dans le pays, elles accroîtront sensiblement nos ressources en denrées animales, qu'il importe tant de livrer avec abondance aux populations.

Ces courtes réflexions n'étaient pas inutiles pour donner leur véritable signification aux succès que nous avons hâte de proclamer. Le jury a décerné les récompenses ci-après :

§ 1. ESPÈCE CHEVALINE.

Étalons de l'industrie privée. — M. Crépy, à Feignies, arrondissement d'Avesnes, pour l'étalon *le Jean*, 1er. prix, *Médaille d'argent et prime de 400 fr.* — MM. Tassaert frères, à Craywick, arrondissement de Dunkerque, pour l'étalon *le Lion*; 2e. prix, *Médaille d'argent et prime de 300 fr.* — M. Pierart, à Doullers, arrondissement d'Avesnes, pour l'étalon *l'Amour*; 3e. prix, *Médaille d'argent et prime de 200 fr.*

Étalons départementaux. — M. Crépy, à Feignies, arrondissement d'Avesnes, pour l'étalon *Marceau*; *médaille de vermeil.* — M. Blondé, Valentin, à Cassel, arrondissement d'Hazebrouck, pour l'étalon *le Brillant*; *Médaille d'argent (G. M.).* — M. Decrouez, à Briastre, arrondissement de Cambrai, pour l'étalon *le Séduisant*; *Médaille d'argent (M. M.).* — M. Darche, à Gognies-Chaussée, arrondissement d'Avesnes, pour l'étalon *le Solide*; *Médaille d'argent (P. M.).*

Juments. — M. Hennebel, Pierre, à Merris, arrondissement d'Hazebrouck; 1er. prix, *Médaille d'argent et prime de 100 fr.* — M. Dupuis à Houplin, arrondissement de Lille; 2e. prix, *Médaille d'argent et prime de 80 fr.* — M. Selosse, à Croix, arrondissement de Lille, *mention honorable, Médaille d'argent (M. M.).* — M. Veymel, à Wavrin, arrondissement de Lille; *mention honorable, Médaille d'argent (P. M.).*

§ 2. ESPÈCE BOVINE.

Tauraux. — M. Mabieu, à Capelle, près Dunkerque; 1er. prix, *Médaille d'argent et prime de 250 fr.* — M. Loby Ignace, à Ghyvelde, arrondissement de Dunkerque; 2e. prix, *Médaille d'argent et prime de 200 fr.* — M. Caillau, Benoît, à Arneke, arrondissement d'Hazebrouck, 3e. prix, *Médaille d'argent et prime de 150 fr.* — M. Rancy, d'Hazebrouck; 4e. prix, *Médaille d'argent et prime de 100 fr.* — M. Trottin, d'Hazebrouck; 5e. prix, *Médaille d'argent et prime de 80 fr.* — M. Vandercolme, à Rexpoëde, arrondissement de Dunkerque; *mention très-honorable pour un taureau Durham. Une médaille de vermeil.* — M. Desvacquez, à Blainzevele, arrondissement d'Arras; *mention honorable. Une médaille d'argent (G. M.).* — M. Demiaut, Louis, à Saint-Leger, arrondissement d'Arras, *mention honorable. Une médaille d'argent (M. M.).*

Vaches. — M. Sis, cultivateur, à Hazebrouck; 1er. prix, *Médaille d'argent et prime de 120 fr.* — M. Mahieu, Henri, à Capelle près Dunkerque, 2e. prix, *médaille d'argent et prime de 100 fr.*

— M. Duriveau, à Sainghin-en-Mélantois, arrondissement de Lille; 3e. *prix*, *Médaille d'argent et prime de 80 fr.* — M. Lelong, Adolphe, à Verlinghem, arrondissement de Lille; 4e. *prix*, *médaille d'argent et prime de 70 fr.*

§ III. ESPÈCE OVINE.

Béliers. — M. Vanderstraeten, à Hellemmes, arrondissement de Lille; 1er. *prix*, *Médaille d'argent et prime de 50 fr.* — Madame veuve Roussel, à Verlinghem, arrondissement de Lille; 2e. *prix*, *Médaille d'argent et prime de 25 fr.*

§ IV. ESPÈCE PORCINE.

M. Rancy, d'Hazebrouck; 1er. *prix*, *Médaille d'argent et prime de 100 fr.* — M. Tretin, d'Hazebrouck; 2e. *prix*, *Médaille d'argent et prime de 80 fr.* — M. Houyet, de Marcq-en-Barœul, pour sa collection; 3e. *prix*, *Médaille d'argent et prime de 60 fr.*

DESSÈCHEMENT

Des terrains marécageux submergés.

La colonie agricole de Loos est desservie par 135 détenus, de 12 à 18 ans, dont bon nombre sont souvent distraits des soins de l'établissement, pour aller apporter assistance aux cultivateurs du voisinage.

La culture de la colonie est de 32 hectares formant, il y a quelque temps, de mauvaises prairies inondées une grande partie de l'année, des hauteurs improductives et des bas fonds où croupissait une eau d'un voisinage insalubre.

Quelques essais d'assainissement, antérieurement tentés sans intelligence, avaient détruit la régularité du terrain sans contribuer sensiblement à son amélioration.

Les ouvrages réalisés sous l'habile direction de M. Hochart, chef des cultures, ont nécessité le remblement de nombreux fossés tracés irrégulièrement; maintenant que des mouvements considérables de terrain ont été exécutés, toutes les parcelles cultivées sont rectangulaires ou à peu près et toutes sont desservies par un chemin et un canal d'exploitation.

Cette disposition des plus heureuses et des plus profitables est due à l'intelligence de l'homme habile qui a dirigé et mené l'entreprise à bonne fin.

Les 32 hectares de terres à labour sont parfaitement desséchés; tous les terrassements ont été faits par les colons.

Les travaux de culture sont aussi accomplis par les jeunes détenus; cependant ceux-ci reçoivent quelquefois l'aide de deux vieux chevaux, lorsque le défaut des transports, nécessités pour le service de la maison centrale, permet d'employer ces auxiliaires au labourage.

Une partie des engrais liquides des prisons, les fumiers des chevaux et de dix vaches laitières, des composts renfermant un mélange des matières boueuses des égouts de la Maison centrale, des balayures des salles de travail, des déchets de laine, de la chaux: voilà les engrais qui servent à la culture. Elle comprend cette année: 10 hectares de blé, 3 hectares de betteraves, 3 hectares 50 de pommes de terre; 1 hectare 30 d'avoine.

Le complément des terres à labour contient: des hivernages, seigles, trèfles, fourrages hâtifs, et des produits légumineux: panais, 36 ares; oignons, 36 ares; choux des maraîchers, 70 ares; carottes, 1 hectare 10 ares; choux raves, 15 ares.

La colonie de Loos se livre encore aux cultures expérimentales, elle a essayé cette année de faire le repiquage des blés et la culture du riz sec; les résultats en seront ultérieurement constatés. Toute la production de la colonie pénitentiaire, moins la betterave à sucre, est consommée par la maison centrale de détention de Loos et ses dépendances.

La position de la colonie agricole est exceptionnelle sous le rapport des bras nombreux dont elle dispose; mais aussi nous le déclarons: *Toutes ces cultures sont en parfait état.*

En conséquence, il est décerné à la colonie pénitentiaire de Loos, dans la personne de son chef de culture, M. Hochard particulièrement, pour les dessèchements et autres améliorations agricoles qui y ont été introduites,

Une médaille d'argent de première classe.

Enfin, un établissement analogue, mais beaucoup plus nouveau, celui de l'institut agricole de Guermanez, dirigé par M. le docteur Faucher, a aussi été visité avec le plus vif intérêt par les délégués du Comice qui en font les plus grands éloges: il s'y prépare d'importantes améliorations que nous aurons un jour à récompenser.

BONNE TENUE DES EXPLOITATIONS.

Le sort avait désigné cette fois le canton de Seclin comme devant recevoir les récompenses les plus justement ambitionnées, celles dues à une haute habileté dans la direction de la ferme. Dix exploitations ont été signalées comme possédant sous ce rapport des titres recom-

mandables et après les avoir visitées toutes avec un soin scrupuleux, le jury s'est arrêté à deux noms honorables, celui de M. Gruyelle, à Houplin, et celui de M. Descamps, à Herrin.

A Houplin, le Comice a trouvé une ferme de 75 hectares dont les cultures sont remarquables par une belle végétation et une propreté parfaite. Il est rare, dans l'arrondissement de Lille, de rencontrer une exploitation bien groupée. Cette heureuse circonstance existe à Houplin et elle y facilite singulièrement la surveillance des travaux, une chaussée empierrée faite aux frais du propriétaire conduit jusque dans la ferme et aboutit à une grande partie des champs. On ne songe pas assez parmi nous, que des champs qui se relient avec la ferme par une bonne route de peu d'étendue coûtent beaucoup moins à cultiver que ceux où l'on n'arrive qu'à travers une route longue et mal entretenue.

L'exploitation comporte 8 chevaux dont deux employés presque exclusivement pour la laiterie ; 4 bœufs de trait ; 24 vaches laitières ; 10 élèves ; 1 taureau ; 2 porcs, 220 moutons. Ces derniers n'existent à la ferme que depuis un mois, et la Commission aurait préféré les voir remplacés par un plus grand nombre de veaux et génisses.

Les bœufs de trait étaient employés, lors de la visite faite à Houplin, à faire mouvoir une batteuse à grain, ce qui veut dire que M. Gruyelle n'a pas tardé à adopter la machine qui fixe aujourd'hui l'attention des cultivateurs.

Cette batteuse, construite par MM. Debièvre, nous a paru bien montée et placée convenablement pour la commodité du service. Tout, d'ailleurs, dans la ferme, respire l'ordre et prouve que rien ne s'y fait sans réflexion.

Par toutes ces considérations, la Société a décerné à M. Gruyelle la distinction la plus élevée dont elle puisse disposer, celle de *la grande médaille d'or*.

Outre les grandes fermes, il y avait à visiter des fermes de *ménagers*, ou exploitant moins de 7 hectares ; le nombre en est grand dans le canton de Seclin, mais, nous devons l'avouer, nous n'avons pas là trouvé notre *idéal*. Les champs sont bien tenus chez plusieurs de ceux qui nous avaient été signalés ; on ne peut en dire autant des étables et de la cour à fumier qui partout laissent beaucoup à désirer. Néanmoins nous avons distingué M. Descamps, d'Herrin, ménager intelligent, qui est chargé de la garde d'un étalon départemental et qui, tout en cultivant parfaitement ses champs, favorise la production du cheval dans une contrée où elle était négligée fort à tort. Il lui est accordé *une médaille d'argent*. (G. M.)

Beau bétail. Dans cette partie si intéressante de l'économie rurale, M. Dilly-Gruson, à Templemars, s'est fait remarquer par

le nombre et la perfection de sa production animale. Sur une faible étendue de 20 hectares il entretient: 1 taureau, 15 vaches, 4 génisses, 12 veaux. Le tout en bonne race flamande ou hollandaise.

On pourrait s'étonner qu'un domaine si restreint pût suffire à l'entretien d'un bétail si multiplié et produire encore beaucoup de denrées pour le marché. Dans un pays comme le nôtre où les résidus industriels abondent, où les brasseries, les distilleries, les amidonneries se rencontrent à chaque pas, la chose s'explique naturellement. Néanmoins ce que pratique M. Dilly-Gruson n'est pas commun et mérite d'être cité en exemple aux cultivateurs, aussi mérite-il la récompense qui lui est décernée de la *médaille de vermeil*.

Construction et bonne appropriation des bâtiments ruraux. M. Debuchy, de Noyelles, a une ferme très bien tenue, ses constructions, faites sous sa seule direction, peuvent servir de modèle; écurie, étable, granges, tout est dans de parfaites conditions hygiéniques. Lui aussi se livre à la production du lait et n'élève pas. Dix-huit vaches hollandaises, achetées au moment du vêlage, sont nourries abondamment de manière à s'engraisser en même temps qu'elles donnent du lait et sont livrées à la boucherie quand la production du lait diminue. Sa cour est bien disposée, une rigole règne autour du tas de fumier et porte les eaux fertilisantes qui s'en dégagent dans un citerneau ou on les recueille pour en arroser le fumier ou les porter aux champs.

Inutile de dire que les urines qui se dégagent des étables pénètrent dans un réservoir citerné. C'est une pratique excellente adoptée d'ailleurs dans toutes nos fermes et que n'a pu omettre M. Debuchy. Le Comice lui accorde *une médaille de vermeil*

Abattage des arbres nuisibles aux récoltes. Les dommages causés aux cultures par le voisinage des arbres montants, surtout de certaines essences, a déterminé la société à en provoquer l'abattage par des récompenses spéciales, à la condition de renoncer à les remplacer. MM. Lorthiois, propriétaire à Nouveaux, et Leloir-Lorthiois, propriétaire à Roncq, ont accompli ces prescriptions, il leur est accordé à chacun *une médaille d'argent*. (M. M.)

Agents agricoles. Quatre-vingt-dix travailleurs agricoles se sont fait inscrire cette année pour les récompenses reprises au programme du Comice: le total de leurs services représente plus de 35 siècles, ou en moyenne, et pour chacun d'eux, près de 38 ans 10 mois sans interruption de labeurs dans les mêmes exploitations rurales; c'est dire assez qu'à la sincérité d'attachement des patrons, il a toujours été répondu par la constance des efforts, l'amour du travail et le dévouement de la part des subordonnés: ces précieuses traditions méritent d'autant plus d'être encouragées, qu'une tendance générale à désertir les campagnes pour le séjour des villes,

commence et menace de troubler les conditions économiques de la production agricole et qu'on se plaint déjà surtout du manque de bras pour les travaux ruraux.

Les titres des candidats, qui vont être déroulés sous vos yeux, exciteront comme toujours vos vives sympathies pour la classe la plus nombreuse et la plus utile de nos concitoyens.

Maître de labour. M. Jules Six, maître de labour chez M. Taffin-Peuviou, cultivateur, fabricant de sucre indigène et brasseur à Lesquin obtient *les épis d'honneur et une prime de 30 fr.*

Valets de charrue. M. Jean-Baptiste Lefebvre, dirigeant depuis 47 ans les attelages de l'exploitation de M. Barbery, à Radinghem obtient un 1.^{er} prix : *Une fourche d'honneur et une prime de 30 fr.*

M. Louis Delobel a 45 ans de services chez M^{me}. veuve Peucelle, cultivatrice à Esquermes, il a mérité le 2.^e prix : *Une médaille d'argent et une prime de 25 fr.*

Valets de ferme. M. Louis Theillier, a 47 ans de service chez M. Hennion, cultivateur à Hellemmes. Il lui est décerné un 1.^{er} prix : *Une bêche d'honneur et une prime de 30 fr.*

M. François Glorian, attaché depuis 39 ans en qualité de valet de ferme chez M. Damour-Bailly, fermier à Wavrin, obtient un 2.^e prix : *Une médaille d'argent et une prime de 25 fr.*

Journaliers. M. Pierre-Joseph Coget travaille depuis 49 ans sur l'exploitation de MM. Coget frères, cultivateurs et fabricants de sucre indigène à Thumeries. Il lui est accordé un 1.^{er} prix : *Un piquet d'honneur et une prime de 30 fr.*

M. Florentin Vasseur, occupé depuis 46 ans dans la ferme de M. Delemazure, à Beaucamps, obtient un 2.^e prix : *Une médaille d'argent et une prime de 20 fr.*

Servantes de ferme. Mlle. Sophie, Lévêque est depuis 57 ans au service de M. Weymel, cultivateur à Ennetières, elle a mérité un 1.^{er} prix : *une médaille d'argent et une prime de 30 fr.*

M^{me} Sophie Wambre, veuve Langlart, accomplit les mêmes devoirs depuis 45 ans chez M. Platel-Peucelle, cultivateur à Hallennes-lez-Haubourdin. Il lui est accordé le 2^{me} Prix : *Une médaille d'argent et une prime de 25 francs.*

Journalières. — M^{me} Elisabeth Desprez, veuve Roussel, 65 ans de service comme journalière chez M^{me} veuve Castelain, cultivatrice à Sainghin-en-Mélantois. Elle obtient le 1.^{er} Prix : *Une médaille d'argent et une prime de 25 francs.*

M^{me} Albérique Gilquain, veuve Duvivier; journalière chez MM. Lelong frères, cultivateurs à Sequedin, et M^{me} Marie-Joseph Grave, veuve Lerouge, attachée en la même qualité à l'exploitation de M. Debarge, fermier à Herlies, possédant toutes deux 57 ans de service

il leur est partagé *ex-æquo* le 2^m Prix : Une médaille d'argent et une prime de 25 francs à chacune d'elles.

Services agricoles divers. — M. Alexandre Flinois, sert MM. Coget frères, de Thumeries, depuis 49 ans, en qualité d'homme de confiance, de jardinier, et de chef de brigade d'ouvriers agricoles ou industriels. Pour reconnaître ses louables et persévérants efforts, le Comice lui accorde une médaille d'argent (G. M.)

M. François Dhennin dirige à Ligny, depuis 40 ans, avec aptitude et habileté les plantations de toute espèce. Il obtient une médaille d'argent (M. M.)

Décoration pour services agricoles. — Afin de créer une distinction supérieure aux précédentes, en destination des anciens lauréats, le Comice a institué une médaille avec pension viagère de 30 francs.

Cette médaille est décernée aux sieurs François-Joseph Behague, maître-valet pendant 66 ans chez MM. Chombart frères, à Marquillies.

Et à Louis Desbans, attaché depuis 62 ans à la ferme de M^{me} veuve Wacquier, à Camphin-en-Carembault.

FOIRES ET FRANCS MARCHÉS.

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

Bergues, le lundi après le dimanche des Rameaux, trois jours ; le lundi après le dimanche de Quasimodo, trois jours ; le lundi après le dimanche de la Trinité, trois jours ; le lundi après la St.-Luc, ou le même jour si c'est un lundi, trois jours ; le lundi après la Toussaint, ou ce jour, si c'est un lundi, trois jours. — *Boulogne*, le 25 juin, trois jours ; le lundi après le troisième dimanche de septembre, trois jours ; le mardi avant le dimanche gras ; le mardi avant la fête de l'Ascension ; franc marché le premier mardi de chaque mois. — *Dunkerque*, le 1^{er} janvier, quinze jours ; le dimanche le plus près du 24 juin, dix jours. — *Esquelbecq*, le dernier mercredi des mois d'avril et de juillet, un jour. — *Gravelines*, le 15 août, neuf jours. — *Herzele*, le 15 août, un jour. — *Hondschoote*, le vendredi après la Pentecôte, un jour ; le deuxième dimanche de juillet, cinq jours. — *Warhem*, le dernier dimanche de juin et les quatre jours suivants. — *Wormhoudt*, le mercredi avant la Pentecôte, un jour ; le mercredi après la St-Jean-Baptiste, un jour ; le mercredi après le 8 septembre, un jour.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

Bailleul, le deuxième mercredi de mai ; le premier mercredi après le jour de la Fête-Dieu ; le 30 juin ; le 27 juillet et le 30 août. —

Caestre, le premier dimanche qui précède le premier jeudi de novembre, un jour. — *Cassel*, les 1^{er}, 3^e, 5^e, 7^e, 9^e et 11^e jeudis de l'année, un jour ; le Jeudi-Saint, un jour ; le jeudi après la Trinité, huit jours ; le 1^{er} jeudi d'août, un jour ; le jeudi après le 3^e dimanche de septembre, un jour ; le dernier jeudi d'octobre, un jour ; le dernier jeudi de novembre un jour. — *Estaires*, le quatrième jeudi de juillet, deux jours ; le premier jeudi d'octobre, deux jours ; 20 juin et 15 décembre pour les chevaux. — *La Gorgue*, le premier mardi de mai, deux jours ; le premier mercredi d'octobre, deux jours. — *Hazebrouck*, le premier lundi de février, un jour ; le lundi de la mi-carême, un jour : le troisième lundi d'avril, un jour ; le premier lundi de mai, un jour ; le lundi après le 12 juin, un jour ; le premier lundi d'août un jour ; le premier dimanche après l'Assomption, neuf jours ; le premier lundi d'octobre, un jour ; le lundi après la Toussaint, un jour. — *Merville*, le deuxième mercredi de septembre, deux jours ; franc marché le deuxième mercredi de chaque mois. — *Morbecque*, le mardi qui suit le premier lundi de mai, un jour ; le mardi qui suit le premier lundi d'août, un jour ; le troisième dimanche de septembre, un jour ; le mardi qui suit le premier lundi de novembre, un jour. — *Steenvoorde*, le premier samedi de mai, un jour ; le premier samedi d'octobre, un jour ; le deuxième samedi de novembre, un jour. — *Steenueck*, le troisième vendredi d'avril, un jour ; le 24 juin, quatre jours ; le 1^{er} juillet, un jour ; le 20 novembre, un jour.

ARRONDISSEMENT DE LILLE.

Armentières, le deuxième lundi d'avril, un jour ; le deuxième lundi de juillet, un jour ; le deuxième lundi de septembre, un jour ; le premier lundi de novembre, un jour ; franc marché le premier lundi de chaque mois. — *La Bassée*, le 19 janvier, deux jours ; le 19 avril, deux jours ; le 19 juillet, deux jours ; le 19 octobre, deux jours ; franc marché le deuxième mardi de chaque mois. — *Comines*, le premier jour de marché après la Saint-Denis, un jour. — *Cysoing*, le mardi après l'Ascension, neuf jours ; franc marché le deuxième jeudi de chaque mois, un jour. — *Haubourdin*, le 24 janvier, un jour ; le 24 avril, un jour ; le 24 juillet, un jour ; le 24 octobre, un jour. — *Lannoy*, le deuxième dimanche d'octobre, quatre jours. — *Lille*, le 26 août, quinze jours. — *Roubaix*, le lendemain du dimanche de Quasimodo, jusqu'au samedi suivant inclusivement ; le mardi après le premier dimanche de septembre, deux jours ; franc marché, le samedi de quinze en quinze jours. — *Seclin*, le troisième lundi de mai, un jour ; le troisième lundi de novembre, un jour ; franc marché le troisième lundi de chaque mois, un jour. — *Templeuve*, le troisième mardi de mars et le troisième mardi d'octobre. — *Tourcoing*, le dimanche qui suit le 25 juillet, ou le 25 juillet, s'il tombe un dimanche, dix jours ; franc marché le premier lundi des mois de mars, juin, septembre et décembre,

un jour. — *Wazemmes*, le deuxième lundi des mois de mars, avril, juin, septembre octobre et décembre.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

Cambrai, 1.^{er} mai, neuf jours; le 28 octobre, neuf jours franc marché le 24 de chaque mois, un jour. — *Le Câteau*, le 22 septembre, neuf jours; franc marché le 22 de chaque mois un jour. — *Catillon*, franc marché, le 10 de chaque mois. — *Crévecœur*, le 25 juin, un jour. — *Gouzeaucourt*, le 8 de chaque mois, un jour. — *Solesmes*, franc marché le 4 de chaque mois. *Walincourt*, le 12 avril, un jour; le 12 octobre, un jour.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

Avesnes, le mercredi après la Quasimodo, un jour; le premier dimanche d'août, neuf jours; le premier septembre, un jour; franc marché le 8 de chaque mois. — *Bavai*, le 15 août, quatre jours; franc marché le 9 de chaque mois, un jour. — *Berlaimont*, le 17 de chaque mois, un jour. — *Cousolre*, le 18 de chaque mois, un jour. — *Etraungt*, franc marché le dernier lundi de chaque mois, un jour. — *Felleries*, le premier mercredi de chaque mois. — *Fourmies*, le premier lundi de chaque mois, un jour. — *Gommequies*, le 15 de chacun des mois de mars, mai, septembre et octobre. — *Landrecies*, le 4.^e jeudi de carême, un jour; le jour de Saint-Luc (18 octobre), un jour; le 3.^e mardi de chaque mois, un jour. — *Maroilles*, franc marché le premier jeudi de chaque mois, un jour. — *Maubeuge*, le dimanche après la Saint-Barnabé, neuf jours; franc marché le 18 de chaque mois, un jour. — *Prisches*, le 3 février, un jour; le 12 mai, un jour; le 26 novembre, un jour. — *Le Quesnoy*, le 25 octobre, huit jours; franc marché les 12 et 29 de chaque mois, un jour. — *Solre-le-Château*, le 1.^{er} mars, un jour; le 1.^{er} octobre, un jour; le premier mardi de chaque mois, un jour. — *Trélon*, le dernier lundi de chaque mois, un jour. — *Wignehies*, le dernier mardi de chaque mois, un jour.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

Douai, le 1.^{er} juin, cinq jours; le 1.^{er} octobre, quinze jours, franc marché le dernier mercredi de chaque mois, un jour. — *Marchiennes*, le dernier samedi des mois de janvier, avril, juillet et octobre, un jour. — *Orchies*, le lendemain de la Trinité, un jour; le dimanche après la Nativité, un jour; le lundi qui précède le dernier mercredi de janvier, un jour; le 1.^{er} lundi de chaque mois, un jour.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

Saint-Amand, le lundi de la Pentecôte, dix jours. — *Bouchain*, franc marché le 1.^{er} vendredi de chaque mois, un jour. — *Condé*, le premier octobre, neuf jours. — *Valenciennes*, le 15 septembre, huit jours; franc marché les 10, 20 et 30 de chaque mois.

MARCHÉS HEBDOMADAIRES.

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

Armbouts-Cappel, dimanche et jours de fête. — *Bergues*, lundi et vendredi ; lundi pour les grains. — *Bollezeele*, mercredi. — *Bourbourg*, mardi et vendredi ; mardi pour les grains. — *Brouckerque*, dimanche. — *Capellebrouck*, dimanche. — *Dunkerque*, mercredi et samedi ; samedi pour les grains. — *Esquelbecq*, dimanche, mercredi et vendredi. — *Ghyvelde*, jeudi. — *Gravelines*, mercredi et vendredi. — *Herzeele*, dimanche. — *Hondschoote*, mardi et vendredi. — *Houtkerque*, mercredi. — *Les Moères*, dimanche et mercredi. — *Looberghe*, jeudi. — *Loon*, jeudi. — *Pitgam*, dimanche. — *Rexpoede*, jeudi et dimanche. — *Volkerinckhove*, jeudi. — *Warhem*, dimanche. — *Wormhoudt*, mercredi.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

Bailleul, mardi pour les grains. — *Caestre*, dimanche pour les légumes. — *Cassel*, jeudi pour les grains. — *Estaires*, mercredi et jeudi ; jeudi pour les grains. — *Hazebrouck*, lundi et vendredi ; lundi pour les grains. — *Merville*, tous les jours ; mercredi pour les grains. — *Steenvoorde*, samedi pour les grains. — *Steenwerck*, vendredi pour les menues denrées et grains.

ARRONDISSEMENT DE LILLE.

Armentières, lundi, vendredi et samedi ; lundi pour les grains. — *La Bassée*, mardi, jeudi et samedi ; jeudi pour les grains. — *Comines*, lundi et jeudi. — *Cysoing*, mardi et samedi. — *Fournes*, vendredi. — *Haubourdin*, mardi et samedi. — *Lannoy*, mardi, jeudi et samedi ; jeudi pour les grains. — *Lille*, mercredi et samedi ; mercredi pour les grains. — *Linselles*, vendredi. — *Pont-à-Marcq*, vendredi. — *Quesnoy-sur-Deûle*, jeudi. — *Roubaix*, mardi, jeudi, samedi et dimanche. — *Seclin*, samedi. — *Tourcoing*, lundi, jeudi et samedi ; jeudi pour les grains. — *Wattrelos*, dimanche et jeudi. — *Wazemmes*, mardi et vendredi. — *Willems*, vendredi.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

Busigny, samedi. — *Cambrai*, tous les jours ; mercredi et samedi pour les grains. — *Clary*, vendredi. — *Le Câteau*, mardi, jeudi et samedi ; les mêmes jours pour les grains. — *Masnières*, vendredi. — *Solesmes*, samedi. — *Walincourt*, vendredi.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

Avesnes, lundi, mercredi et vendredi. — *Bavai*, mardi et vendredi. — *Berlaimont*, mardi et samedi. — *Etrœungt*, jeudi. — *Fourmies*, mercredi et samedi. — *Jeumont*, jeudi. — *Landreecies*, lundi, jeudi et samedi ; lundi et jeudi pour les grains. — *Maroilles*, mardi et vendredi. — *Maubeuge*, tous les jours ; mercredi et samedi pour les grains. — *Le Quesnoy*, mardi et vendredi. — *Sars-Poteries*, jeudi. — *Solre-le-Château*, mardi et vendredi. — *Trélon*, lundi.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

Aniche, vendredi. — *Douai*, tous les jours ; mardi, jeudi et samedi pour les grains. — *Marchiennes*, samedi. — *Orchies*, lundi et vendredi ; lundi pour les grains. — *Somain*, jeudi.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

Saint-Amand, le premier mardi de chaque mois pour les bestiaux, les mardi et vendredi de chaque semaine pour les menues denrées. — *Bouchain*, mardi et vendredi. — *Condé*, mercredi et samedi. — *Denain*, mardi, jeudi et samedi. — *Valenciennes*, mercredi et samedi pour les grains et fourrages.

Les marchés du département qui sont les mieux approvisionnés en grains sont ceux de Bergues, Lille, Douai, Cambrai et Valenciennes.

PRIX DES DENRÉES.

Voici l'indication du prix des denrées vendues dans le département pendant la seconde quinzaine de décembre 1857.

GRAINS ET FARINEUX.

DESIGNATION DES MARCHÉS.	Froment nouveau.	Méteil.	Seigle.	Orge.	Avoine.	Haricots.	Pois.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Bergues.....	18 58	»	13 10	13 78	9 18	24 31	»
Bourbourg.....	16 84	»	12 71	12 35	8 89	»	16 18
Dunkerque.....	15 05	»	»	»	»	»	»
Bailleul.....	18 50	»	»	»	9 50	»	»
Cassel.....	18 85	»	»	»	9 62	»	»
Estaires.....	18 67	»	»	»	»	23 50	»
Hazebrouck.....	19 »	»	»	»	»	»	»
Merville.....	18 77	»	»	»	»	23 34	»
Steenvoorde.....	19 03	»	»	»	9 10	»	»
Armentières.....	18 78	»	»	»	»	23 25	»
La Bassée.....	19 05	15 58	»	12 08	8 77	24 »	23 50
Cysoing.....	19 75	»	8 13	»	11 »	»	»
Lannoy.....	19 33	»	»	»	»	»	»
Lille.....	18 52	»	12 50	»	9 50	25 »	26 50
Roubaix.....	»	»	»	»	»	26 »	24 50
Tourcoing.....	19 83	»	»	»	»	»	»
Cambrai.....	16 45	»	10 63	11 52	8 70	»	»
Le Câteau.....	17 36	16 20	10 »	13 »	9 »	31 »	24 »
Avesnes.....	»	»	»	»	7 70	»	»
Landrecies.....	»	»	»	»	»	»	»
Le Quesnoy.....	»	»	»	»	»	»	»
Maubeuge.....	18 15	15 »	11 02	12 75	7 10	35 »	25 »
Douai.....	17 14	»	11 63	12 27	8 88	»	»
Orchies.....	17 59	»	12 25	»	8 75	»	»
Marchiennes.....	19 »	»	»	»	9 50	»	»
Somain.....	18 33	»	»	13 »	»	»	»
Saint-Amand.....	19 46	»	»	»	8 »	»	»
Valenciennes.....	18 25	»	»	»	»	»	»

COMESTIBLES DIVERS.

DESIGNATION DES MARCHÉS.	Farines de froment. (Les 100 kil.)	Pain. (Le kil.)			Fommes de terre. (L'hect.)	Viande. (Le kilog.)				
		Blanc.	Bis- blanc.	Bis.		Beuf.	Vache.	Veau.	Mouton.	Porc.
Bergues.....	»	42	32	24	3 41	1 50	1 40	1 60	1 50	1 50
Bourbourg.....	27 66	41	38	25	3 93	1 50	1 50	1 60	1 60	1 40
Dunkerque.....	»	34	»	25	»	1 40	1 40	1 30	1 30	1 40
Bailleul.....	»	»	»	21	5 50	1 30	1 30	1 30	1 30	1 30
Cassel.....	»	42	28	24	3 75	1 50	1 50	1 50	1 50	1 20
Estaires.....	»	32	27	17	3 75	1 40	1 40	1 40	1 40	1 60
Hazebrouck.....	»	40	32	23	»	1 50	1 50	1 50	1 50	1 40
Merville.....	»	30	23	27	»	1 40	1 40	1 40	1 40	1 50
Steenvoorde.....	»	42	28	24	»	1 50	1 50	1 50	1 50	1 50
Armentières.....	»	40	31	25	5 75	1 50	1 50	1 50	1 50	1 50
La Bassée.....	»	»	31	25	4 50	1 40	1 40	1 40	1 50	1 80
Cysoing.....	»	40	31	25	4 45	1 40	1 20	1 50	1 50	1 70
Lannoy.....	»	40	31	25	7	1 30	1 15	1 60	1 80	1 80
Lille.....	33 40	40	31	25	6	1 50	1 10	1 70	1 60	1 80
Roubaix.....	»	31	28	25	8	1 70	1 60	1 80	1 80	1 95
Tourcoing.....	»	31	28	25	4 67	1 30	1 30	1 30	1 30	1 30
Cambrai.....	»	30	»	27	»	1 30	1 20	1 40	1 40	1 60
Le Câteau.....	33	30	»	23	5	1 20	1 10	1 60	1 40	1 40
Avesnes.....	»	30	26	23	»	1 30	1 30	1 20	1 80	1 60
Landrecies.....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Le Quesnoy.....	»	»	30	26	»	1 40	1 30	1 40	1 90	1 50
Maubeuge.....	33	»	30	26	8	1 20	1 10	1 40	1 40	1 40
Douai.....	32	»	30	26	22	1 30	1 20	1 40	1 40	1 40
Marchiennes.....	»	31	27	23	4	1 20	1	1 60	1 60	1 80
Ochies.....	»	31	27	23	»	1 20	1 20	1 30	1 30	1 80
Souain.....	»	31	27	23	»	»	1 30	1 40	1 40	1 70
Saint-Amand.....	»	30	»	26	7	1 30	1 20	1 50	1 50	1 80
Valenciennes....	»	30	»	26	7	1 40	1 35	1 80	1 75	1 70

FOURRAGES ET COMBUSTIBLES.

DESIGNATION DES MARCHÉS	Fourrages. (Le quintal mé- trique.)		Combustibles.				
	Foin.	Paille.	Bois. (Le stère.)			Charbon. (l'hectolitre)	
			Chêne.	Hêtre.	Blanc.	de bois.	fossile.
Bergues.....	7 50	3 "	9 75	7 25	6 75	3 65	3 25
Bourbourg.....	6 75	2 80	9 "	"	4 50	3 "	2 75
Dunkerque.....	"	3 95	7 75	"	"	3 75	2 90
Bailleul.....	8 "	2 50	10 "	9 "	8 "	2 50	1 50
Cassel.....	8 "	3 75	8 "	"	6 75	1 50	3 07
Estaires.....	8 "	2 37	9 "	"	6 "	2 50	2 "
Hazebrouck.....	"	"	"	"	"	"	"
Merville.....	5 "	3 12	7 "	7 50	7 "	1 90	2 20
Armentières.....	7 20	3 20	11 "	"	10 "	2 70	2 35
La Bassée.....	4 "	3 20	"	"	9 "	2 "	1 60
Cysoing.....	9 "	4 "	10 "	"	9 "	4 45	2 "
Lille.....	7 75	3 50	"	"	"	2 75	2 10
Roubaix.....	"	"	"	"	"	4 20	2 10
Tourcoing.....	"	"	"	"	"	3 20	2 25
Cambrai.....	10 13	3 20	15 "	14 50	11 "	5 "	1 90
Le Câteau.....	10 "	2 99	7 "	12 50	6 "	2 "	2 "
Avesnes.....	7 50	4 25	4 "	7 "	4 "	1 70	3 40
Landrecies.....	"	"	"	"	"	"	"
Le Quesnoy.....	"	"	6 "	7 "	6 "	2 40	2 10
Maubeuge.....	8 41	3 47	6 "	8 "	6 "	2 "	1 60
Douai.....	12 60	4 30	10 "	12 "	10 "	2 45	1 90
Marchiennes.....	2 75	2 50	7 25	7 75	5 50	1 75	1 60
Orchies.....	10 "	4 "	8 "	8 "	8 "	2 "	2 "
Somain.....	"	"	"	"	"	"	1 40
Saint-Amand.....	10 "	4 40	8 "	8 "	7 20	4 "	1 75
Valenciennes.....	10 70	4 26	10 "	11 "	9 "	2 50	1 70

*Prix du froment sur les quatre marchés principaux du département,
pendant toute l'année 1857.*

Désignation des époques.	MARCHÉS DE				Quantités vendues sur tous les marchés du départem.
	Bergues.	Lille.	Douai.	Cambrai.	
Janvier. 1. ^{re} quinz.	26 79	27 57	26 11	23 94	46,054
— 2. ^e "...	26 54	26 13	24 62	23 15	62,291
Février. 1. ^{re} "...	27 15	26 98	25 31	23 35	49,804
— 2. ^e "...	26 71	26 "	23 69	22 55	49,216
Mars. 1. ^{re} "...	26 77	25 34	23 28	21 95	47,432
— 2. ^e "...	26 08	26 "	24 17	23 19	48,643
Avril. 1. ^{re} "...	24 53	25 03	23 03	22 12	44,491
— 2. ^e "...	25 30	25 15	23 76	23 57	44,203
Mai. 1. ^{re} "...	25 85	25 48	24 18	23 02	48,030
— 2. ^e "...	25 97	25 69	24 28	22 42	43,922
Juin. 1. ^{re} "...	26 04	25 49	24 37	22 25	47,629
— 2. ^e "...	26 48	25 49	25 25	23 05	38,817
Juillet. 1. ^{re} "...	24 97	24 68	23 36	22 48	45,514
— 2. ^e "...	24 18	23 51	21 86	20 06	29,102
Août. 1. ^{re} "...	23 68	23 51	21 99	21 21	18,469
— 2. ^e "...	23 33	23 38	21 49	19 39	27,702
Septemb. 1. ^{re} "...	21 41	22 75	20 80	19 05	41,963
— 2. ^e "...	21 02	21 22	19 48	18 75	43,803
Octobre. 1. ^{re} "...	20 75	20 47	19 89	18 19	58,935
— 2. ^e "...	19 34	20 02	19 30	18 09	51,189
Novemb. 1. ^{re} "...	18 89	19 65	19 19	17 91	39,425
— 2. ^e "...	19 38	20 68	19 11	17 41	51,849
Décemb. 1. ^{re} "...	19 12	19 77	18 16	16 92	57,992
— 2. ^e "...	18 28	18 52	17 14	16 45	57,449
					1,093,924

INDUSTRIE

ÉTABLISSEMENTS DANGEREUX, INCOMMODES OU INSALUBRES,

AUTORISÉS PENDANT L'ANNÉE 1857.

14 établissements de 1.^{re} classe.

Allumettes chimiques (fab. d'), 1; — citernes aux engrais, 2; colle forte (fab. de), 1; — distillation des huiles, grasses, etc., (atelier de), 1; — équarrissage (atelier d'), 2; — fonderie de suif en branches à feu nu, 1; — glaces (manufactures de), 2; — graisses (fab. de), 1; — potasse (fab. de), 2; — toiles cirées (fab. de), 1.

747 établissements de 2.^e classe.

Acide stéarique et oléique (fab. de), 1; — appareils à vapeur, 49; — blanchisseries de fils et de toiles, 1; — briqueteries permanentes, 57; — chandelles (fab. de), 1; — chaudières à vapeur, 346; — citernes pour laver les peaux, 1; — colle gélatine (fab. de), 1; — corroierie, 1; — cristaux de soude (fab. de), 1; — cuirs verts (dépôt de), 1; — distilleries, 11; — fonderie de cuivre, 1; — fonderies de fer, 2; — fonderies de fer et de cuivre, 1; — fonderie de suif, 1; — fours à chaux, 23; — fours à ciment hydraulique, 1; — gazomètres, 12; — huile (fab. d'), 6; — huile (épuration d'), 1; — machines locomobiles, 2; — machine locomotive, 1; — machines à vapeur, 192; — noir animal (fab. de), 4; — noir animal (révification du), 3; — os et chiffons (dépôts d'), 5; — poteries, (fab. de), 7; routoir, 1; — salaison de poissons (ateliers de), 4; — sucre (fab. de), 6; — tanneries, 3; — teillage de lin (ateliers de), 5; — tuileries, 2.

266 établissements de 3.^e classe.

Blanchisserie de toiles, 1; — brasseries, 109; — briqueteries temporaires, 200; — chicorée (fab. de), 11; — cuivre au creuset, (fonderie de), 1; — fer au creuset (fonderie de), 2; — fours à chaux temporaires, 8; — fromages (dépôts de), 2; — gazomètre privé, 1; — huile de graines grasses (fab. de), 1; — moulin à huile, 1; — savon blanc (fab. de), 2; — sécheries de betteraves, 2; — teinturiers-dégraisseurs (ateliers de), 3; — tourailles à sécher la chicorée, 12; — tueries, 12; — vacheries, 3; — vinaigre (fab. de), 4.

Production des distilleries, des sucreries et des brasseries établies dans le département :

ARRONDISSEMENTS.	NOMBRE D'ÉTABLISSEMENTS.			QUANTITÉS FABRIQUÉES.		
	Distilleries.	Sucreries.	Brasseries.	Alcool.	Sucres.	Bière.
				(1)	(1)	(2)
				h. l.	k.	
Dunkerque	9	2	85	15327,08	209,745	110,141,82
Hazebrouck.	"	"	88	"	"	77,674,84
Lille.	30	23	89	144375,06	6,225,935	543,151,51
Cambrai	10	18	158	27530,57	4,445,778	461,403,32
Avesnes	2	6	146	299,60	1,742,092	351,916,54
Douai	12	32	79	38237,09	10,112,610	195,398,28
Valenciennes.	11	48	157	70189,52	14,246,533	379,935,35
	74	129	801	295958,92	36,982,693	2,419,621,66

BREVETS D'INVENTION.

Ont été proclamés, pendant le cours de l'année 1857, les BREVETS D'INVENTION suivants, savoir :

1.^o Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée le 5 février 1855, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Lanfrey, à Douai, pour une levure extraite du jus de betterave.

2.^o Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée le 7 février 1855, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Leprince (Henri), élisant domicile chez le sieur Baas, hôtel du *Nouveau-Monde*, rue Esquermoise, à Lille, pour un appareil à gaz.

3.^o Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée le 10 février 1855, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Verdure-Bergé, représenté par le sieur Théry, rue Saint-André, 23, à Lille, pour un système de machines à tondre les tapis à nœud, façon de Savonnerie ou de Smyrne.

4.^o Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée le 14 février 1855, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Morel, élisant domicile chez le sieur Philippe Decoock, rue de Paris, à Lille, pour des bobines métalliques.

5.^o Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée le 13 février 1855, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Ramsden (Benjamin), rue de Tournai, 88, à Lille, pour un bobineau et une busette applicables aux métiers à filer.

(1) Campagne industrielle de 1856-1857. (2) Campagne de 1856

6.° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée, le 20 février 1855, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Guffroy (Charles), quai de la Basse-Deûle, 54, à Lille, pour un foyer fumivore fixe à souffleur à queue.

7.° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée le 12 février 1855, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Bossut (Henri), à Valenciennes, pour un bandage herniaire.

8.° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée le 1.° mars 1855, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Herteman (Victor), à La Madeleine, pour un métier à tisser.

9.° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée le 6 mars 1855, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par les sieurs Crespel-Lecreux et B. Corenwinder, pour la clarification des alcools.

10.° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée le 7 mars 1855, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Delperdange (Victor), élisant domicile chez le sieur D'Hour, rue des Augustins, 17, à Lille, pour un système de construction et d'assemblage de tuyaux.

11.° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée le 5 mars 1855, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Dubay, à Fourmies, pour le dégraissage des laines.

12.° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée le 3 mars 1855, au secrétariat de la préfecture du Nord, par le sieur Wilhelmy (Ferdinand), représenté par le sieur Tillière, élisant domicile chez le sieur Argundona, rue des Fossés, 49, à Lille, pour un système de palettes à rebords, à l'usage des roues à palettes des bateaux à vapeur.

13.° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée le 16 mars 1855, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Bruneau (Félix), à Cambrai, pour un produit extrait de la chicorée torréfiée et applicable aux mêmes usages.

14.° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée le 20 mars 1855, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Richez (Louis), à Solesmes, pour un système de moteur au moyen de l'eau et de l'air.

15.° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée le 20 mars 1855, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Schulze (Georges), représenté par le sieur Lesage, à Saint-Amand, pour une machine à leviers et d'application.

16.° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée le 24 mars 1855, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Bootz-Laconduite, à Douai, pour un broyeur à tourteaux.

17.° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée le 24 mars 1855, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par

le sieur Eckman-Lécroart, à Lille, pour une boulangerie mécanique portative.

18.° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée le 22 mars 1855, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Richez (Louis), à Solesmes, pour un système de grenier pour la conservation des grains.

19.° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée le 29 mars 1855, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le Kuhlmann (Frédéric), à Lille, pour des procédés de fabrication de chaux hydraulique, des stucs, des ciments hydrauliques et d'un ciment hydraulisateur.

20.° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée le 30 mars 1855, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Vanwormhoudt, rue des Capucins, 16, à Cambrai, pour un système d'organisation pour éviter les accidents sur les chemins de fer.

21.° Le brevet d'invention, dont la demande a été déposée le 5 avril 1855, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Irving (Thomas), représenté par le sieur Bonsot, à Lille, pour un lustrage mécanique aux tissus et aux fils.

22.° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée le 2 avril 1855, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par les sieurs Malo et Cie., à Dunkerque, pour des perfectionnements dans les tiroirs des machines à vapeur à détente.

23.° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée le 7 avril 1855, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Mouquet (Hector), rue de Paris, 461, à Lille, pour un appareil de distillation et de rectification des alcools.

24.° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée le 13 avril 1855, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par les sieurs Villette et Fontaine, élisant domicile chez le premier, rue d'Oultreman, 14, à Valenciennes, pour la fabrication et l'épuration des alcools de betterave.

25.° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée le 16 avril 1855, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Delebois (Auguste), représenté par le sieur Delattre, rue Royale, 72, à Lille, pour un lit-brancard, servant au transport des blessés.

26.° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée le 17 avril 1855, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par les sieurs Dujardin et Guillemand, à Seclin, pour un système de freins applicable aux chemins de fer.

27.° Le brevet d'invention de 14 ans, dont la demande a été déposée le 14 avril 1855, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Herrebrecht (Pierre), quai de la Citadelle, à Dunkerque, pour une poulie à canal isolé.

28.° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été dé-

posée le 16 avril 1855, au secrétariat de la préfecture du Nord, par les sieurs Vandelaer, Hendrick et Jacquart, représentés par le sieur Delattre, rue Royale, 72 à Lille, pour un système de tentures en relief, en papier et tissus, remplaçant les cuirs dorés.

29.^o Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée le 20 avril 1855, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Lecocq aîné, élisant domicile chez le sieur Mas, rue des Trois-Mollettes, 24, à Lille pour un mouvement perpétuel applicable comme moteur dans l'industrie et le commerce.

30.^o Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée le 17 avril 1855, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par les sieurs Nicolle et Folliot, à Roubaix, pour pyrogéniser le charbon de terre maigre et lui donner un corps gras dont il n'est pas pourvu.

31.^o Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée le 26 avril 1855, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Divoir-Leclercq, à Lille, pour une cartouche-Divoir.

32.^o Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée le 23 avril 1855, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par les sieurs Lessens frères, à Lille, pour un procédé de vinification des jus de betteraves, particulièrement applicable à l'acétification desdits jus.

33.^o Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée le 3 mai 1855, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Leblan, fils, à Tourcoing, pour une machine à action continue destinée à ouvrir les matières filamenteuses.

34.^o Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée le 14 mai 1855, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Lesage, rue de Jemmapes, 17, à Lille, pour un cylindre recouvert en gutta-percha.

35.^o Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée le 15 mai 1855, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Vandeboght, représenté par le sieur Leduc, rue d'Anjou, 9 bis, à Lille, pour perfectionnements apportés aux métiers dits *à la chaîne*.

36.^o Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée le 16 mai 1855, au secrétariat de la préfecture du Nord, par le sieur Vansteenkiste (Henri, Florimond, Désiré et Joseph fils), à Roncq, pour un appareil destiné à la conservation des liquides et des substances alimentaires au moyen du vide.

37.^o Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée le 23 mai 1855, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par les sieurs Borgnie Desbordes et Tonnelle, rue des Os-Rongés, 3, à Lille, pour un système de chauffage économique.

38.^o Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée le 24 mai 1855, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Weerts, rue Blanehemaille, 3, à Roubaix, pour deux cylin-

dres cannelés et une bande de cuir continue, ainsi que pour un cylindre non cannelé, marchant sur un peigne, applicables aux étirages de Schlumberger.

39.° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée le 2 juin 1855, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Cabany, ingénieur de la Compagnie des mines d'Anzin, pour un système d'essieu coude patent.

40.° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée le 31 mai 1855, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Dépret, attaché à la Compagnie des mines d'Anzin, pour un parachute ou système d'arrêt applicable aux plans inclinés.

41.° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée le 1^{er} juin 1855, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Pic, place du Commerce, 7, à Valenciennes, pour un manomètre métallique.

42.° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée le 31 mai 1855, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Pire, élisant domicile chez le sieur Carrée, rue des Arts, 22, à Lille, pour un four à coke perfectionné.

43.° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée le 2 juin 1835, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Cabany, ingénieur de la Compagnie des mines d'Anzin, pour un système d'accrochage à ponts articulés.

44.° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée le 9 juin 1855, au secrétariat de la préfecture du Nord, par le sieur Béro, rue du Plat, 24, à Lille, pour une busette cylindrique.

45.° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée le 7 juin 1855, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Vennin-Deregnaux, rue Princesse, 48, à Lille pour un système de pression applicable aux métiers à filer le lin au mouillé.

46.° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée le 22 juin 1855, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Trécart (Jules), rue de Mons, 83, à Valenciennes, pour un mode de chauffage.

47.° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée le 26 juin 1855, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par les sieurs Descat-Libouton et Folliot, à Roubaix, pour une machine étireuse pour la soie.

48.° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée le 30 juin 1855, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Folliot, à Roubaix, pour un métier à tisser à la mécanique pour faire les étoffes au tour de perle, dit *tour anglais*.

49.° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée le 2 juillet 1855, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par les sieurs Deratte et C^{ie}, rue de la Baignerie, 9, à Lille, pour une manière de glacer les fils et cotons.

50.° Le brevet d'invention de 15 ans , dont la demande a été déposée le 12 juillet 1855 , au secrétariat de la Préfecture du Nord , par le sieur Bart , élisant domicile chez le sieur Decroix , rue d'Angleterre , à Lille , pour une cardé à coton , dite *cardé double*.

51.° Le brevet d'invention de 15 ans , dont la demande a été déposée le 12 juillet 1855 , au secrétariat de la Préfecture du Nord , par les sieurs Cliquennois frères , à Moulins-Lille , pour un système d'es-sieu-patent creux inenrayable , à réservoir intérieur et communicatif à l'extérieur.

52.° Le brevet d'invention de 15 ans , dont la demande a été déposée le 23 juin 1855 , au secrétariat de la Préfecture du Nord , par le sieur Kuhlmann (Frédéric) , à Lille , pour des procédés de fabrication industrielle de l'acide hydro-fluo-silicique et l'application de cet acide au durcissement des pierres.

53.° Le brevet d'invention de 15 ans , dont la demande a été déposée le 14 juillet 1855 , au secrétariat de la Préfecture du Nord , par le sieur Kuhlmann (Frédéric) , à Lille , pour un système de condensation de vapeurs et fumées.

54.° Le brevet d'invention de 15 ans , dont la demande a été déposée , le 8 août 1855 , au secrétariat de la Préfecture du Nord , par le sieur Paquet (Félix) , à Roubaix , pour des appareils à fractures et luxations.

55.° Le brevet d'invention de 15 ans , dont la demande a été déposée , le 11 août 1855 , au secrétariat de la Préfecture du Nord , par le sieur Morel (Augustin) , à Roubaix , pour une machine dite *déméloir*.

56.° Le brevet d'invention de 15 ans , dont la demande a été déposée , le 17 août 1855 , au secrétariat de la Préfecture du Nord , par le sieur Wynants (Corneille) , en Belgique , représenté par M. Delatre , rue Royale , 12 , à Lille , pour une machine à lustrer les fils à coudre.

57.° Le brevet d'invention de 10 ans , dont la demande a été déposée , le 27 août 1855 , au secrétariat de la Préfecture du Nord , par le sieur Hennequant-Parmentier , au Câteau , pour un foulon pour le cuir.

58.° Le brevet d'invention de 15 ans , dont la demande a été déposée , le 31 août 1855 , au secrétariat de la Préfecture du Nord , par le sieur Crassier Delecourt , à Cambrai , pour un procédé applicable à tous les systèmes de fabrication pour empêcher l'altération des betteraves et particulièrement des jus de betteraves.

59.° Le brevet d'invention de 15 ans , dont la demande a été déposée , le 14 septembre 1855 , au secrétariat de la Préfecture du Nord , par le sieur Guérique (Oscar) , à Anzin , pour un régulateur applicable à toute espèce de râpes tournantes.

60.° Le brevet d'invention de 15 ans , dont la demande a été déposée , le 31 août 1855 , au secrétariat de la Préfecture du Nord , par le sieur Lenglemez (Auguste) , à Provins , pour un mode de tissage.

61.° Le brevet d'invention de 15 ans , dont la demande a été dé-

posés, le 6 septembre 1855, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par les sieurs Riquier et C.^{ie}, à Saint-André lez-Lille, pour un procédé de filtration du jus de betteraves.

62.^o Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée, le 11 septembre 1855, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Béghin (Louis), place de la Mairie, 4, à Lille, pour des perfectionnements aux fusils de chasse à bascule à deux coups.

63.^o Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée, le 27 septembre 1855, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Casse (J.), à Lille, 7, rue de la Halle, pour une machine à tisser.

64.^o Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée, le 22 septembre 1855, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Decoussr (Charles), à Bergues, pour un appareil à sécher les tissus.

65.^o Le brevet d'invention de 5 ans, dont la demande a été déposée, le 5 octobre 1855, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Cordonnier (Louis), à Roubaix, pour un appareil à jasper.

66.^o Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée, le 8 octobre 1855, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Moulin (Félix), à Denain, pour un appareil destiné à extraire le jus des pulpes de betteraves, des graines oléagineuses.

67.^o Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée, le 13 octobre 1855, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Ducourouble (Jules), à Wazemmes, pour un métier à lustrer.

68.^o Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée, le 16 octobre 1855, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par les sieurs Jourdain et Verspreet, représentés par le sieur Rubry, Vieux-Marché-au-Poulets, 27, à Lille, pour un appareil ayant pour but le déblai des neiges sur les chemins de fer.

69.^o Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée, le 13 octobre 1855, au secrétariat de la préfecture du Nord, par les sieurs Nicollay et Folliot, à Roubaix, pour le dégraissage des matières filamenteuses.

70.^o Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée, le 18 octobre 1855, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Boitsau, à Maubeuge, pour l'emploi dans les arts des matières légères obtenues par le lavage des combustibles minéraux.

71.^o Le brevet d'invention de 5 ans, dont la demande a été déposée, le 19 octobre 1855, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Cordonnier (Louis), à Roubaix, pour battant et accessoires de métier à tisser mécaniquement.

72.^o Le brevet d'invention de 10 ans, dont la demande a été déposée, le 17 octobre 1855, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Many, menuisier à Berlaimont, pour un frein applicable aux wagons sur les chemins de fer.

73.° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée, le 2 novembre 1855, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Giraudon (Félix), cour Gilson, 1, à Lille, pour un système de serrure.

74.° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée, le 10 novembre 1855, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Loret-Vermersch, représenté par le sieur Argandona, rue des Fossés-Neufs, à Lille, pour des métiers à tisser à la main et à la vapeur.

75.° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée le 17 novembre 1855, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Centericks-Vanhove (Théophile), élisant domicile chez Ryo-Catteau, à Roubaix, pour une machine à festonner.

76.° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée, le 22 novembre 1855, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par la veuve Protez-Delattre et fils, à Cambrai, pour un procédé pour la réduction des cossettes de chicorée en grains.

78.° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée, le 1er décembre 1855, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Delperdange (Victor), élisant domicile chez le sieur Cochin, rue de Douai, 62, à Lille, pour un bourrage métallique et élastique.

79.° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée, le 26 novembre 1855, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Lossignol (Adolphe), dessinateur, à Denain, pour un système d'accrochage des rais de roues de locomotives et tenders.

80.° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée, le 3 décembre 1855, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Kuhlmann (Frédéric), à Lille, pour des procédés de déplacement des matières minérales et métalliques, de leurs dissolutions.

81.° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée, le 4 décembre 1855, au secrétariat de la préfecture du Nord, par le sieur Bouvier (Joseph), élisant domicile chez le sieur Lefebvre-Besson, à Lille, pour un système de rouage.

82.° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée, le 7 décembre 1855, au secrétariat de la préfecture du Nord, par le sieur Delevingue (Gaston), rue Esquermoise, 55 bis, à Lille, pour un procédé qui consiste à appliquer l'électricité à la teinture de la laine.

83.° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée, le 17 décembre 1855, au secrétariat de la préfecture du Nord, par les sieurs Delannoy frères, à Roubaix, pour une machine à doubler les fils.

84.° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée, le 20 décembre 1855, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Helson (Michel), à Hautmont, pour un laveur mécanique.

85.° Le brevet d'invention de 15 ans , dont la demande a été déposée, le 22 décembre 1855, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Cail (Jacques), à Denain, pour une manière de fabriquer les roues en fer forgé.

86.° Le brevet d'invention de 15 ans , dont la demande a été déposée, le 27 décembre 1855, au secrétariat de la préfecture du Nord, par le sieur Quinquempois (Pierre-Joseph), à Lambres , pour une machine aratoire destinée au labourage , nettoyage et placement des betteraves.

87.° Le brevet d'invention de 15 ans , dont la demande a été déposée, le 28 décembre 1855, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Wertz (Joseph) , rue Blanche-Maille , à Roubaix , pour une machine à faire des busettes.

88.° Le brevet d'invention de 15 ans , dont la demande a été déposée, le 31 décembre 1855, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Billet (Adolphe) , à Cantin pour une colonne à distiller.

89.° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée, le 14 janvier 1856, au secrétariat de la Préfecture du Nord , par le sieur Sapin (Gustave) , à Lille, pour un système de clef destiné à remplacer la clef anglaise.

90.° Le brevet d'invention de 15 ans , dont la demande a été déposée, le 21 janvier 1856, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par les sieurs Courouble (Désiré et Charles) et Rénier (Jean-Constant), élisant domicile chez le sieur Duthois, à Wervicq, pour une machine à battre et teiller le lin.

91.° Le brevet d'invention de 15 ans , dont la demande a été déposée, le 22 janvier 1856 , au secrétariat de la Préfecture du Nord , par le sieur Helson (Michel) , à Hautmont , pour la fabrication des fers torsés.

92.° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée, le 21 janvier 1856 , au secrétariat de la Préfecture du Nord , par le sieur Loqueneux (Michel) , à Marly, pour un appareil fumivore continu.

93.° Le brevet d'invention de 15 ans , dont la demande a été déposée, le 24 janvier 1856 , au secrétariat de la Préfecture du Nord , par le sieur Piemtin (Louis) , à Marly , pour un moyen de brûler la fumée dans les foyers des générateurs.

94.° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée, le 25 janvier 1856 , au secrétariat de la préfecture du Nord , par le sieur Pourrez (Désiré) , rue Jean-Jacques-Rousseau , 46 , à Lille, pour substituer le mouvement d'une ailette à celui de la broche dans les métiers continus.

96.° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée, le 24 janvier 1856 , au secrétariat de la Préfecture du Nord , par le sieur Scrépel (Florimond), à Roubaix, pour l'application de fil de lin éçu, blanchi ou teint avec la laine éçue.

97.° Le brevet d'invention de 15 ans , dont la demande a été dé-

posée, le 13 février 1856, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par les sieurs Six frères, à Wazemmes, pour des modifications apportées à la construction des métiers actuellement en usage pour le glavage, le lustrage et le satinage des fils de coton et de lin.

98.° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée, le 13 février 1856, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Monchicourt (Achille), à Marly, pour un moyen d'extraction du sucre.

99.° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée, le 18 février 1856, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Mesnil (Ferdinand), rue des Bouchers, 13, à Cambrai, pour un système d'essieu patent à l'huile et à simple écrou dit système Mesnil.

100.° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée, le 23 février 1856, au secrétariat de la préfecture du Nord, par les sieurs Bonzel frères, à Haubourdin, pour la fabrication des tuyaux en terre cuite, goudronnés et vernissés.

100.° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée, le 28 février 1856, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Delporte (Pierre), à Roubaix, pour une mécanique à la Jacquart perfectionnée.

101.° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée, le 28 février 1856, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Pérus (Jules), rue de l'Hôpital-Militaire, 26, à Lille, pour des sièges inodores.

102.° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée, le 6 mars 1856, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Castelain (Louis), à Tourcoing, pour des plaques destinées à garantir les cartons de métiers à la Jacquart.

103.° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée, le 6 mars 1856, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Caudrelier (Constant), à Douai pour une machine à battre toutes sortes de graines.

104.° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée, le 6 mars 1856, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par les sieurs Delaunay frères, à Roubaix, pour l'application de l'électricité à la filature.

105.° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée, le 11 mars 1856, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Marteau, à Lille, pour une machine à battre les grains.

106.° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée, le 3 mars 1856, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Eckman-Lecroart, Vieux-Marché aux-Poulets, à Lille, pour une boulangerie mécanique.

107.° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée, le 25 mars 1856, au secrétariat de la Préfecture du Nord,

par le sieur Beniest (Amand), élisant domicile chez le sieur Decocq, à Lille, pour un métier à tisser le calicot.

108.° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée, le 22 mars 1856, au secrétariat de la préfecture du Nord, par les sieurs Delattre père et fils, à Roubaix, pour une espèce de fuseau de bois.

109.° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée, le 20 mars 1856, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Guérique (Oscar), à Anzin, pour la révification du noir animal par la fermentation par immersion.

110.° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée, le 25 mars 1856, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Beniest (Amand), élisant domicile chez le sieur Decock, à Lille, pour un métier à tisser les toiles de toutes qualités.

111.° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée, le 5 avril 1856, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Bernier-Degorgue, Vieux-Marché-aux-Poulets, pour une clef à dents remplaçant la clef anglaise.

112.° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée, le 5 avril 1856, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Guffroi (Charles) rue de Gand, 43, à Lille, pour un foyer à gradins fumivores.

113.° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée, le 5 avril 1856, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Layen (Charles), à Esquermes, pour une machine à percer les tuyaux en bois pour sonder des puits artésiens.

114.° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée, le 5 avril 1856, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Mutel (Pierre-François), représenté par le sieur Delattre, rue Royale, à Lille, pour des perfectionnements dans les becs à gaz.

115.° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée, le 10 avril 1856, au secrétariat de la préfecture du Nord, par le sieur Terwangne, élisant domicile chez le sieur Mathon, rue des Jardins, 12, à Lille, pour une chaudière économique destinée à la préparation des aliments.

116.° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée, le 21 avril 1856, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Grotard (Louis), rue du Marché, 28, à Wazemmes, pour un moyen de granuler les poudres de chicorée et autres substances par un système de solidification par la compression.

117.° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée, le 18 avril 1856, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Mertens (Charles), élisant domicile chez le sieur Delaigne, rue Saint-Sauveur, 19, à Lille, pour une machine à teiller le lin, le chanvre et autres matières fibreuses.

CONSEILS DE PRUD'HOMMES. — ÉTAT DES TRAVAUX EN 1856.

SIÈGE DES CONSEILS.	BUREAU PARTICULIER.				BUREAU GÉNÉRAL.			POLICE INTÉRIEURE DES ATELIERS.	
	NOMBRE DES AFFAIRES				NOMBRE DES JUGEMENTS			Affaires portées devant le conseil en vertu de l'art. 4 du décret du 3 août 1810.	
	Portées devant le bureau particulier.	Conciliées par le bureau particulier.	Retirées par les parties avant que le bureau particulier ait prononcé.	Non-conciliées par le bureau particulier.	NOMBRE des affaires retirées avant le jugement.	en dernier ressort.	Susceptibles d'appel.	Dont il a été Interjeté appel.	NOMBRE des jugements, acquittés, condamnés.
Armentières.....	380	354	0	26	44	4	0	0	0
Cambrai.....	405	493	207	5	0	4	1	1	0
Le Câteau.....	465	444	406	218	189	28	1	0	0
Douai.....	547	526	40	14	3	6	2	1	0
Lille.....	523	430	89	4	0	4	0	0	0
Roubaix.....	832	266	526	40	27	43	0	0	0
Tourcoing.....	374	407	243	24	45	6	0	0	0
Valenciennes.....	405	36	65	4	3	1	0	0	0
TOTAUX.....	3628	2053	4246	329	249	76	4	2	0

COMMERCE EXTÉRIEUR.

Principales marchandises importées et exportées, en 1856, par les bureaux de douane du département.

NATURE DES MARCHANDISES.	DIRECTION DE DOUANES			TOTAL.
	de Dunkerque	de Lille.	de Valenciennes	
IMPORTATIONS.				
Acier en barres.....	kil. 23,524	8,645	31,847	64,016
Aiguilles à coudre.....	id. "	"	210	210
Alcools.....	litre. 546,394	1,437,893	399,518	2,383,805
Application sur tulle.....	valeur. "	249,892	18,716	238,608
Arachides.....	kil. 152,798	"	"	152,798
Argent brut.....	id. "	50	1,222	1,272
Bœufs et vaches.....	têtes. 4,485	14,716	9,041	25,242
Beurre salé.....	kil. 64,295	677,437	976	742,408
Bois exotique de teinture.....	id. 600,319	6,040	"	600,359
Bois exotique d'acajou en billes	id. 574	33	391	998
Cacao.....	id. 56,843	1	1	56,845
Café.....	id. 1,694,145	695,113	136,114	2,522,372
Châles de cachemire.....	pièce. 1	"	"	1
Chanvre teillé.....	kil. 11,227	"	13,287	24,514
Chapeaux de paille.....	pièce. 3	808	1,395	2,206
Charbon de bois.....	m. cube 72	289	1,347	1,708
Chevaux.....	têtes. 147	838	6,350	7,335
Cigares.....	kil. 1,085	75	339	1,499
Cire brute.....	id. 49	56	150	255
Cochénille.....	id. 3,341	1	"	3,342
Coke.....	quint. 10	100	3,121,527	3,121,637
Coton en laine.....	kil. 531,148	84,485	"	615,933
Cuivre.....	id. 187,553	13,088	1,748	202,389
Dentelles.....	valeur. 150	3,729,944	27,901	3,757,995
Etain brut.....	kil. 26,128	262	7,440	33,800
Ecossines ouvrées pour la bâ-				
tisse (pierrés).....	valeur. 60	101,340	100,903	202,303
Fer étiré en barres.....	kil. 800,513	198,721	2,936,616	3,935,850
Fils de lin.....	id. 88,184	650,824	1,349	750,354
Fils de coton.....	id. "	"	"	"
Fleurs médicinales.....	id. 5,580	661	3,433	9,674
Fonte.....	id. 15,524,715	10,506	40,482,441	56,017,662
Gommes exotiques pures.....	id. 985	159	"	1,144
Graines oléagineuses.....	id. 11,431,488	732,657	10,786	12,274,931
Graisses de bœufs, moutons et				
porcs.....	id. 608,958	14,840	3,326	707,124
Guano.....	quint. 30,859	25,789	1,275	57,923
Houblon.....	id. 65,162	261,654	21,149	347,965
Houille.....	quint. 213,068	74,681	22,921,361	23,209,110
Huiles d'Olive.....	kil. 550,868	137,776	6,494	695,138

NATURE DES MARCHANDISES.	DIRECTION DE DOUANES			TOTAL.
	de Dunkerque	de Lille.	de Valenciennes	
Huiles de palme de coco, etc. kil.	155,319	12,287	3,455	171,051
de graines grasses . . . id.	1,042,929	15,556	2,416	1,060,901
Indigo id.	448	6	3	457
Laines id.	593,760	8,343,323	472,966	9,410,049
Lin teillé et étoupes . . . id.	6,093,440	7,923,793	191,164	14,208,367
Machines et mécaniques . . id.	386,357	381,442	445,527	1,213,326
Manganèse id.	"	1,237,380	359,861	1,697,241
Marbres en bloc et en tranches id.	532,729	40,568	6,218,952	6,772,249
Mercerie id.	122	3,702	9,371	13,195
Moutons et agneaux têtes.	3,113	24,930	33,053	61,096
Nacre de perle kil.	2,519	"	"	2,519
Nitrate de potasse id.	130,652	"	"	130,652
de soude id.	52,142	"	"	52,142
Peaux brutes grandes fraîches. id.	86,335	80,654	592,551	139,540
Porcs et cochons de lait . . . têtes.	1,763	11,142	9,064	21,969
Plomb brut kil.	4,930,469	158,375	32,275	5,121,119
Poissons de mer { morues . . . id.	7,414,614	"	29	7,414,633
{ harengs . . . id.	"	"	"	"
{ autres . . . id.	48,804	16,573	182	65,559
Poivre id.	64,939	"	2	64,941
Potasse id.	169,885	5,011	"	174,896
Racines de chicorée id.	21,581	2,062,699	469,864	2,554,144
Riz en grains id.	6,780,649	4,963,576	404,734	12,148,959
Rubans de soie ou de laine . . id.	"	84	4,533	4,617
Sel brut et raffiné id.	1,803	313,178	27,596	342,577
Soie écru et bourre id.	14,215	2,897	5	17,117
Sucres coloniaux et étrangers . id.	875,186	5	"	875,191
Thé id.	2,954	17	17	3,048
Toiles de lin blanche ou teinte id.	139	897,994	45,830	943,963
Veaux têtes.	339	8,981	1,627	10,947
Viandes fraîches kil.	12,914	106,145	10,797	129,886
Viandes salées id.	40,217	50,495	3,237	93,949
Vins hectol.	9,165	20,128	173	29,466
Zinc de première fusion kil.	13,214	41,094	407,342	461,680

EXPORTATIONS.

Ardoises pour toitures pièce.	"	"	623,850	623,850
Batistes et linons kil.	3	16	29,633	29,652
Beurre id.	55,444	2,071	261,647	319,162
Bois de fusil valeur.	"	"	1,480	1,480
Boissellerie kil.	31,335	833	125,742	157,910
Chapeaux, feutre ou paille . . . valeur.	2,189	3,229	15,342	20,760
Chardons-cardères id.	1,413	5,040	78,724	85,177
Chevaux et mulets têtes.	122	120	150	392
Déchets de laine kil.	8,368	127,226	299,413	435,007
Eaux-de-vie litre.	91,957	26,850	92,512	211,319
Graines à ensementer kil.	1,388,144	164,625	107,249	1,660,019
Graines oléagineuse id.	1,455,423	1,998,658	316,930	3,771,011
Houilles quint.	581,645	221,834	483,069	1,286,548

NATURE DES MARCHANDISES.	DIRECTION DE DOUANES			TOTAL.
	de Dunkerque	de Lille.	de Valenciennes	
Huiles de graines kil.	173,333	296,889	266,839	737,061
Légumes secs et leurs farines.. id.	116,071	2,028	"	118,099
Lin et chanvre id.	264,596	404,558	18,368	687,522
Livres, gravures et lithographies id.	25,859	33,263	23,470	82,592
Machines mécaniques valeur.	51,359	83,937	149,977	285,273
Marne kil.	33,792,070	19,901,006	600	53,693,676
Mercerie, binbeloterie id.	19,489	37,983	62,082	109,554
Meubles valeur.	68,050	31,311	85,179	184,540
Modes id.	42,458	32,466	11,307	86,231
Moutons têtes.	125	492	"	617
Papiers peints kil.	4,808	1,354	4,019	10,181
Pendules id.	1,190	145	11,044	12,379
Perches nombre	"	"	819,366	819,366
Poisson de mer, morue kil.	38,674	50	"	38,724
Pommes de terre id.	575,894	"	"	575,894
Porcelaine id.	12,371	2,817	7,605	22,793
Porcs et cochons de lait têtes.	2,279	867	2,406	5,552
Peaux tannées, gants, etc. kil.	2,956	4,605	24,640	12,201
Soie écrue et bourre id.	978	5,545	2,412	8,935
Sel marin id.	660,627	7,290	"	667,917
Tissus de coton blancs ou teints id.	7,165	28,889	9,850	45,904
Tissus de lin : dentelles, ba- tistes, toiles id.	76,850	59,731	7,860	74,441
Tissus de soie id.	30,299	13,692	3,481	47,472
Tissus de laine, draps, méri- nos, etc id.	2,055	68,409	5,186	75,650
Tourteaux de graines oléagin . id.	3,622,887	4,475,590	2,000	8,100,477
Verres et cristaux id.	82,145	73,904	892,288	1,048,337
Vins ordinaires litre.	257,271	1,054,410	2,605,266	3,906,947

TROISIÈME PARTIE.

TRAITS DE COURAGE ET DE DÉVOUEMENT.

Des médailles d'honneur ont été décernées, en 1857, par M. le Ministre de l'intérieur, aux personnes qui se sont distinguées par des actes de courage et de dévouement accomplis dans le département. Nous sommes heureux de constater, comme les années précédentes, le grand nombre de ces récompenses dont voici l'énumération :

Médailles d'or

1.° A la dame Lantrebecq (née Beauchamps Françoise), batelière à Mortagne, en récompense du dévouement et du courage dont elle a fait preuve en sauvant, au péril de sa vie, une personne qui allait se noyer dans le canal des Ardennes, à Réthel.

2.° Au sieur Meurisse (François), capitaine en second des sapeurs-pompiers de la ville de Wazemmes, pour services exceptionnels rendus dans plusieurs circonstances.

3.° A M. Dubrulle, commandant des sapeurs-pompiers de la ville de Douai, tant pour le courage personnel dont cet officier a fait preuve en maint incendie que pour la bonne direction imprimée au corps dont il est le chef.

4.° Au sieur Bocq (Alexis), sergent au bataillon des sapeurs-pompiers de Lille, déjà décoré de plusieurs médailles d'argent, pour actes de courage dans de nombreux incendies.

Médailles d'argent.

1.° Au sieur Baclet (Louis-Joseph), bûtelier à Merville, pour divers traits de courage.

2.° Au sieur Cabusat (Jean-Baptiste), marinier à Mortagne, déjà porteur d'une médaille, pour avoir sauvé, au péril de sa vie, plusieurs personnes en danger de se noyer. Le sieur Cabusat a déjà retiré de l'eau 26 personnes; il opérait son premier sauvetage à l'âge de 14 ans.

3.° Au sieur Boderlique (Edouard), pontonnier à Douai, déjà médaillé, qui a sauvé d'une mort certaine, un homme ivre tombé dans la Scarpe et trois autres personnes sur le point de se noyer.

4.° Au sieur Gruson (Auguste), lieutenant des sapeurs-pompiers de la ville de Wazemmes, déjà porteur d'une médaille, qui a plu-

sieurs fois occupé, sur sa demande, les postes les plus périlleux dans des incendies.

5.° Au sieur Cuheval (Florentin), sapeur-pompier à Watten, pour récompenser le courage et l'intrépidité qu'il a montrés dans l'incendie qui a éclaté dans sa commune le 28 décembre 1855.

6.° Au sieur Souguenet (Adolphe), sapeur-pompier à Watten, au même titre que le précédent.

7.° Au sieur Desmarets, capitaine au bataillon des sapeurs-pompiers de Douai, pour sa belle conduite dans plusieurs incendies.

8.° Au sieur Chrétien, sergent au bataillon des sapeurs-pompiers de Lille, déjà décoré d'une médaille, qui a constamment dans les incendies donné des preuves d'un courage remarquable.

9.° Au sieur Léger (Louis), agent de police à Dunkerque, pour avoir maîtrisé, au péril de ses jours, un taureau furieux et avoir ainsi prévenu des malheurs inévitables.

10.° Au sieur Chevalier (Augustin), hâleur de bateaux à Dunkerque, qui a retiré du bassin du Jeu de Mail un enfant qui se noyait.

11.° Au sieur Devos (Victor), âgé de 13 ans, demeurant à Lille, pour avoir sauvé un de ses camarades qui allait périr dans le canal de la Baignerie, à Lille.

12.° Au sieur Langeron (Pierre), marinier à Lille, pour avoir retiré du canal de la Deûle, un homme qui se trouvait en danger de se noyer.

13.° Au sieur Haze (Désiré), maître serrurier à Marquette-Lille, auteur de plusieurs sauvetages, en outre de celui d'un enfant qui allait disparaître dans un endroit profond et dangereux de la rivière de la Marque.

14.° Au sieur Lesage (Louis), sergent des sapeurs-pompiers à Fives, pour avoir pénétré, en exposant sa vie, dans la chambre des générateurs de la fabrique incendiée de MM. Barrois frères, afin d'y briser les soupapes des machines sur le point de faire explosion.

15.° Au sieur Duquesne (Carlos), caporal des sapeurs-pompiers de Fives, qui a couru les mêmes dangers que le sieur Lesage, dont il voulut partager la périlleuse mission.

16.° Au sieur Bommel (Pierre-Jacques), jardinier à Coudekerque-Branche, en récompense du dévouement dont il a fait preuve en sauvant la vie à une femme tombée accidentellement dans le canal de Furnes.

17.° Au sieur Vasseur (Victor-Honoré), charcutier à Watten, pour avoir retiré, la nuit, de la rivière de l'Aa, un homme qui se noyait.

18.° Au sieur Locquet (Charles), âgé de 16 ans, demeurant à Valenciennes, qui s'est précipité sous la glace pour sauver un

enfant de 13 ans en danger de mort. Pour opérer ce sauvetage il a fallu au jeune Locquet, un grand dévouement et une énergie dignes des plus grands éloges.

19.° Au sieur Darthois (Louis), ouvrier cloutier à Vieux-Condé, lequel a fait preuve d'un grand courage en sauvant un jeune enfant qui était en danger de se noyer dans l'Escaut.

20.° Au sieur Millécamps (Louis), serrurier à Lille, pour divers actes de courage et de dévouement.

21.° Au sieur Pigache (Joseph), sapeur-pompier à Watten, pour sa belle conduite dans plusieurs incendies.

22.° Au sieur Rigault (Louis), lieutenant des sapeurs-pompiers à Illies, pour avoir payé de sa personne dans plusieurs circonstances et avoir constamment imprimé une direction intelligente et efficace aux secours qu'il s'agissait d'apporter dans les incendies.

23.° Au sieur Flament (François), sergent des sapeurs-pompiers de Marquillies, qui a fréquemment se trouvant, avec son peloton, adjoint aux pompiers d'Illies, secondé les efforts et le dévouement du sieur Rigault.

24.° Au sieur Cornille (Jules), caporal aux sapeurs-pompiers de Roubaix, pour avoir fait preuve d'un grand dévouement en restant, en qualité de porte-lance, au plus fort du feu dans l'incendie qui a éclaté, le 27 septembre 1856, chez un filateur de lin, rue Saint-Pierre, à Roubaix.

25.° Au sieur Dubrulle (Émile), sergent-major au bataillon des sapeurs-pompiers de Douai, qui, dans plusieurs incendies, a fait preuve de résolution, d'intrépidité et de dévouement :

26.° Au sieur Jouvenet (Charles), sergent au bataillon des sapeurs-pompiers de Douai, pour avoir accompli des actes de même nature.

27.° Au sieur Vignolle (Jean-Baptiste), caporal au bataillon des sapeurs-pompiers de Douai, qui a secondé le courage et le dévouement des sieurs Dubrulle et Jouvenet ;

28.° à 39.° aux sieurs Brantonne, sergent ; Huet (Louis), sergent ; Evaldre, Gabelle, Baudin (Émile), Cauro (Placide), Maury (Jean), Mille (Louis), caporaux ; Caudron, Dubois, sapeurs ; Hottier (Louis), second servant, tous les onze du bataillon des sapeurs-pompiers de Lille, et au sieur Billaux (Jules), entrepreneur du matériel dudit corps, pour avoir, dans de nombreux incendies, porté au péril de leur vie, des secours efficaces dans les endroits les plus périlleux. Plusieurs de ces braves pompiers ont reçu, dans ces circonstances, des blessures assez sérieuses.

RÉCOMPENSES PÉCUNIAIRES.

Des gratifications, montant ensemble à 1,420 fr. ont en outre été

accordées pour actes de courage et de dévouement, aux personnes dont les noms suivent, savoir :

1.^o Au sieur Brabant (Louis), caporal aux sapeurs-pompiers de Tourcoing, pour sa belle conduite lors de l'incendie qui a éclaté le 1^{er} février 1857, dans la manufacture de tapis de MM. Réquillart, Roussel et Cie. Le sieur Brabant avait reçu dans cette circonstance, des blessures qui avaient occasionné une incapacité de travail ;

2.^o Au sieur Dutilleul (Louis), sapeur-pompier de la compagnie de Tourcoing qui a partagé les dangers du sieur Brabant et, comme lui, a reçu plusieurs blessures ;

3.^o Au sieur Bonnet (François), scieur de long à Annœulin, qui a sauvé, au péril de sa vie, un enfant de 11 ans sur le point de périr sous la glace dans l'abreuvoir de cette commune ;

4.^o Au sieur Defenain (Jean-Baptiste), journalier à Rumes (Belgique), qui s'est signalé par son dévouement en opérant le sauvetage de l'un de ses camarades au moment où il allait être brûlé par la vapeur dans l'usine de MM. Parpignies et Cie. à Raismes ;

5.^o Au sieur Hugues (François), tourneur en bois à Merville, qui a retiré du bassin éclusé de Merville un enfant sur le point de se noyer ;

6.^o Au sieur Bernard (Abel), marin à Dunkerque, pour avoir sauvé d'une mort imminente deux jeunes enfants qui étaient tombés dans le canal de Bourbourg ;

7.^o Au sieur Coget (Henri), charpentier à Thumeries, lequel s'est signalé lors de l'incendie qui a éclaté dans sa commune le 25 avril 1857 ; les secoues que le sieur Coget a portées au bâtiment incendié ont puissamment contribué à arrêter les progrès du sinistre ;

8.^o A la veuve Doby (née Duchamel Augustine), qui a fait preuve de dévouement en portant secours à la femme Mouque tombée dans une fosse remplie d'eau et se trouvant en danger de se noyer ;

9.^o Au sieur Petitpré (Félix), demeurant à Merville, pour avoir exposé ses jours en retirant de la rivière de la Lys une femme qui allait périr ;

10.^o Au sieur Cordonnier (Louis), de Méteren, qui s'est signalé par son courage et son dévouement dans l'incendie qui a éclaté dans la ferme du sieur Vancostenoble ;

11.^o Au sieur Couaillard (Pierre), de Saint-Souplet, qui a exposé ses jours, le 3 juin 1857, lors d'un incendie, en se précipitant au milieu des flammes pour en retirer deux enfants en danger de mort ;

12.^o Au sieur Polet (Jules), de Saint-Souplet, pour avoir coopéré au même sauvetage et avoir couru les mêmes périls ;

13.^o Au sieur Rouzé (Louis), de Lille, qui a fait preuve de dévouement en retirant des fossés de la citadelle, le 7 juin 1857, un enfant de 6 ans, sur le point de se noyer ;

14.^o Au sieur Duriez (Hubert), demeurant à Armentières, pour le

courage qu'il a montré en se jetant dans le bassin des quais afin d'en retirer un enfant sur le point de périr ;

15.° Au sieur Lambin (Amand), demeurant à Houplines, qui a exposé sa vie en retirant de la rivière de la Lys une petite fille en danger de se noyer ;

16.° Au sieur Lefebvre (Émile), de Lille, pour avoir retiré de la Haute-Deûle un enfant qui allait être submergé ;

17.° Au sieur Bauchard (François), demeurant à Wambrechies, qui a sauvé au péril de ses jours un enfant en danger de se noyer dans la rivière la Deûle ;

18.° Au sieur Varennes (Charles), demeurant à Quesnoy-sur-Deûle, qui s'est jeté dans la Deûle pour en retirer un enfant sur le point de se noyer ;

19.° Au sieur Nisse (François), à Dunkerque, lequel a sauvé la vie à un enfant qui était tombé dans le canal de la Cunette ;

20.° Au sieur Dion (Charles), demeurant au Mesnil, pour sa belle conduite dans l'incendie qui a éclaté dans cette commune ;

21.° Au sieur Montacq (Charles), à Dunkerque, pour le dévouement dont il a fait preuve, en retirant du fossé d'enceinte des fortifications de la ville, un enfant qui se noyait ;

22.° Au sieur Belencontre (Didier-Désiré), de Dunkerque, qui a retiré de l'écluse de Bergues, un enfant en danger de mort ;

23.° Au sieur Deroode (François), d'Estaires, lequel s'est jeté dans la Lys pour retirer un enfant qui allait périr ;

24.° Au sieur Hannon (François), de Dunkerque, qui a exposé ses jours en sauvant les frères Broquet, qui étaient prêts de se noyer dans le canal de Furnes ;

25.° Au sieur Nouret (Louis), de Merville, qui s'est jeté dans le bassin de la Lys, pour en retirer un enfant sur le point de se noyer ;

26.° Au sieur Delefosse (Thomas), garde-champêtre, lequel a exposé ses jours en se jetant à la tête d'un cheval emporté, attelé à un chariot ;

27.° Au sieur Broutin (Jean-Baptiste), de Mortagne, qui s'est jeté dans l'Escaut pour en retirer un enfant de 10 ans qui se noyait ;

28.° Au sieur Schappe (Henri), de Bourbourg, pour avoir retiré du fossé de cette ville une femme en danger de mort ;

29.° Au sieur Lambert (Théophile), de Bourbourg, qui a fait preuve de dévouement en retirant du canal de Bourbourg, un enfant de 7 ans, sur le point de se noyer ;

30.° Au sieur Lacroix (Maximilien), sapeur-pompier à Avesnes, lequel s'est signalé dans plusieurs incendies et notamment dans celui d'Avesnelles ;

31.° Au sieur Carlier (Désiré), de Lesdain, qui a fait preuve de

dévouement pendant l'incendie qui a éclaté à Lesdain, le 23 août 1857, et s'est fracturé la jambe en tombant du haut d'un toit ;

32.° Au sieur Leroy (Omer), d'Estaires, qui a retiré de la rivière de la Lys, un enfant en danger de se noyer ;

33.° Au sieur Boulier, de Vieux-Berquin, pour le dévouement dont il a fait preuve en se jetant dans un cours d'eau profond pour en retirer un enfant qui se noyait ;

34.° Au sieur Allender, de Vieux Berquin, pour avoir aidé au même sauvetage ;

35.° Au sieur Pottier (Jacques), de Caudry, pour s'être signalé dans un incendie ;

36.° Au sieur Claisse, demeurant à Caudry, lequel a partagé les mêmes dangers du sieur Pottier ;

37.° Au sieur Flament (Antoine), de Comines, pour avoir retiré du bassin de la Lys, un enfant de 13 ans, qui était sur le point de se noyer ;

38.° Au sieur Loridan (François), de Tressin, pour sa belle conduite dans un incendie qui a éclaté dans la commune ;

39.° Au sieur Ladein (Louis), garde-champêtre, à Watten, pour son dévouement dans un incendie qui a éclaté le 18 août 1857, dans sa commune ;

40.° Au sieur Benoît (César), de Lille, lequel a sauvé au péril de ses jours un enfant qui se noyait dans la rivière qui borde les fortifications près la porte de Béthune ;

41.° Au sieur Petit (Eugène), d'Avesnes, pour son dévouement pendant l'incendie qui a éclaté le 8 juillet 1857, dans la commune d'Avesnelles ;

42.° Au sieur Gervet (François), garde-champêtre de Déhéries, qui s'est exposé à un danger réel en arrêtant un cheval emporté attelé à une voiture renfermant deux personnes ;

43.° A la fille Cousin (Euphémie), âgée de 14 ans, à Armbouts-cappel, qui a fait preuve de courage et de dévouement en retirant un enfant de 4 ans du canal de la Haute-Deûle où il allait se noyer.

44.° Au sieur Delangre (Auguste), d'Avesnes, qui a sauvé au péril de ses jours, un voyageur de commerce qui se noyait dans l'Helpe-Mineure.

45.° Au sieur Lallemand (Louis), d'Armentières, qui s'est jeté dans la Lys pour en retirer un enfant en danger de se noyer.

46.° Au sieur Verbecque (François), à La Gorgue, pour avoir retiré de la rivière de la Lawe, un enfant de 6 ans qui était en danger de se noyer.

47.° Au sieur Larose (Charles), de Lille, qui a fait preuve, en diverses circonstances, de courage et de dévouement en retirant de l'eau des personnes en danger de se noyer.

48.° Au sieur Danglot (Louis), d'Armentières, pour avoir exposé

ses jours en sauvant un enfant qui se noyait dans la Haute-Deûle , près du moulin à eau.

49.° Au sieur Bourot (Auguste), de Wazemmes , qui a sauvé un enfant en danger de se noyer dans le canal de la Haute-Deûle.

50.° Au sieur Froment , garde-champêtre , à Hondeghem, qui s'est signalé par son courage et son dévouement lors de l'incendie qui a éclaté dans la commune le 11 octobre 1857, et a reçu aux mains des brulures assez graves ;

51.° Au sieur Brouillard (François), garde-champêtre à Saint-Saulve , qui a fait preuve de courage et de dévouement dans l'incendie qui a éclaté dans la commune le 27 août 1857 ;

52.° Au sieur Lecerf (François), préposé des douanes , à Saint-Saulve, qui s'est signalé dans le même incendie ;

53.° Au sieur Dumont (Prosper), à Aubigny-au-Bac , qui a retiré du canal de la Sensée, un homme en danger de mort ;

54.° Au sieur Delcroix (Joseph), ouvrier charpentier à Clary, qui a fait preuve de courage et de dévouement en descendant dans une carrière pour porter secours à un homme exposé à périr sous un éboulement de sable ;

55.° Au sieur Lassin (Jacques), journalier à Clary, qui a secondé le dévouement du sieur Delcroix ;

56.° Au sieur Delcroix (Charles), de Clary, pour avoir partagé les mêmes dangers ;

57.° Au sieur Lacoste (Oscar), de Merville, qui s'est précipité dans la rivière de la Lys, pour en retirer une personne sur le point de se noyer ;

58.° Au sieur Vanon (Louis), de Merville, pour avoir sauvé au péril de ses jours, une femme en danger de se noyer dans la Lys ;

59.° Aux sieurs Denoyelle (Emmanuel et Auguste), de Vertain, qui n'ont pas hésité à descendre dans un four à chaux pour en retirer les époux Pavot, asphyxiés et sur le point d'y perdre la vie ;

60.° Au sieur Dubuisson (Antoine), de Vertain, pour avoir coopéré au même sauvetage ;

61.° Aux sieurs Blanchard et Scaliers, bateliers à Landrecies, pour avoir retiré de la Sambre une personne qui se noyait ;

62.° Au sieur Fauvez (César), de Douai, pour récompenser le dévouement qu'il a prouvé en descendant au fond d'un puits pour aider au sauvetage d'un homme qui y périssait asphyxié ;

63.° Au sieur Broutin (Alexandre), à Odomes, qui s'est précipité dans le bassin de l'écluse pour en retirer une personne qui se noyait.

NÉCROLOGIE.

LE GÉNÉRAL AUPICK.

Entré de bonne heure dans la carrière militaire qu'il avait embrassée avec enthousiasme, M. AUPICK devait arriver promptement à un grade élevé. Pendant les grandes guerres de l'Empire, qui donnèrent à tant d'hommes l'occasion de se distinguer, M. AUPICK se signala, en maintes occasions, par des actes de valeur qui firent présager bientôt ses hautes destinées. Le courage éprouvé, l'instruction du jeune officier furent remarqués du général Hohenlohe, qui l'attacha à sa personne en qualité d'aide-de-camp. C'est alors qu'il put déployer l'intelligence, la promptitude de jugement et les qualités remarquables qui lui servirent plus tard pour accomplir les importantes missions qui lui furent confiées. Il était général de brigade lorsque les désastres de 1815 vinrent interrompre une carrière déjà si bien remplie. M. AUPICK quitta alors le service et se réfugia dans la vie privée, où il demeura jusqu'après l'avènement de Louis-Philippe. Sous le gouvernement de juillet, on le retrouve général de division chargé du commandement de l'Ecole d'état-major et, plus tard, investi de la direction de l'Ecole polytechnique. Le roi, qui appréciait ses mérites, voulut plusieurs fois lui confier l'ambassade d'Angleterre, mais M. AUPICK refusa constamment ce poste afin de rester auprès du fils de Louis-Philippe dont il était l'ami dévoué. C'est à la suite de ces refus réitérés que le roi, voulant récompenser son attachement et ses honorables services, le nomma Pair de France, puis, ensuite, Grand-Officier de la Légion-d'honneur.

La Révolution de 1848 vint faire cesser une intimité à laquelle M. AUPICK attachait le plus haut prix, mais, dévoué avant tout à son pays, il voulut se trouver prêt à défendre les principes d'ordre, qui étaient alors gravement menacés. Il rendit sans doute encore de grands services dans ces mémorables circonstances, car après le 10 décembre de la même année, le Président de la République le nomma ministre plénipotentiaire à Constantinople. Il s'acquitta avec une grande distinction de cette mission difficile et délicate. Plus tard, les circonstances réclamant en Espagne la présence d'un ambassadeur de France d'une capacité éprouvée, le chef de l'Etat jeta les yeux sur le général AUPICK, et ce choix se trouva pleinement justifié par les résultats qu'il obtint. Aussi, l'Empereur jugeant qu'il méri-

tait une haute marque de satisfaction le nomma , le 8 mars 1853 , membre du Sénat.

Deux ans après, en 1855, la place de Conseiller général du Nord pour le canton de Gravelines devint vacante, le général AUPICK , dont le nom réunissait toutes les sympathies de cette contrée qu'il habitait pendant la belle saison , fut élu à une grande majorité. La mort ne lui a pas laissé le temps d'être aussi utile au canton de Gravelines qu'il espérait l'être ; mais , pendant ses deux années d'exercice, il a rempli avec conscience toutes les obligations de son mandat et a soutenu avec zèle et sollicitude les intérêts du pays qu'il représentait.

Le général AUPICK est décédé à Paris, le 23 avril 1857, après une courte maladie ; il a laissé de profonds regrets dans le cœur de tous ceux qui l'ont connu.

CARLIER-MATHIEU.

Sorti des rangs de la classe moyenne, M. CARLIER-MATHIEU n'arriva à la haute position de fortune qu'il occupa qu'après une lutte constante de travail et d'efforts. C'était un homme d'intelligence, doué d'un grand esprit d'observation, d'une volonté ferme et qui apportait, dans la carrière commerciale qu'il avait embrassée, une loyauté scrupuleuse. Aussi, malgré les obstacles qu'il eut à vaincre, il conquit rapidement une place honorable dans le monde industriel. Peu à peu, il agrandit le cercle de ses opérations et donna un tel degré de prospérité à ses affaires que son nom se trouva mêlé à toutes les hautes questions d'industrie, à toutes les importantes combinaisons qui, depuis quinze ans, ont porté si loin la réputation de l'arrondissement de Valenciennes.

Cependant, sa vie ne fut point uniquement consacrée au commerce ; animé d'un ardent patriotisme, M. CARLIER-MATHIEU se mêla à ces luttes qui naguères divisaient les esprits ; mais, constamment guidé par un grand fond de conciliation, il réussit quelquefois à opérer les conversions les plus heureuses.

Membre du tribunal et de la chambre de commerce, capitaine de l'artillerie bourgeoise, conseiller d'arrondissement, conseiller municipal, maire de Valenciennes, il justifia constamment la confiance de ses concitoyens ou le choix de l'administration. Il se montra zélé défenseur des intérêts de l'arrondissement et surtout administrateur habile et paternel. Accessible à tous, il savait toujours trouver de bonnes paroles pour accueillir ceux qui avaient recours à lui.

Décoré de la main de l'Empereur, en 1853, il ne considérait pas cette haute distinction comme une récompense de son passé, mais comme un appel à de nouveaux services. Esclave du devoir, il

poussa ce sentiment si lointin que ce ne fut que lorsqu'il se sentit abattu par la maladie qu'il quitta ses fonctions. Épuisé par les fatigues et le travail, victime du zèle avec lequel il s'acquittait de toutes ses obligations d'homme privé et d'homme public, il ne se retira qu'avec un profond regret et pour prendre un repos devenu indispensable. Mais il était déjà trop tard et la mort, en le frappant prématurément, l'empêcha de jouir du fruit de ses labeurs.

Sa famille et ses nombreux amis eurent, du moins, un adoucissement à leur affection dans l'hommage suprême qui lui fut rendu par les magistrats et la population de la cité.

DELATTRE.

M. DELATTRE (François-Benjamin), est né à Watten, le 17 août 1798. Après avoir terminé ses études et obtenu le diplôme de licencié en droit, il se fixa à Dunkerque comme avocat et obtint des succès dans cette carrière. Il devint bientôt officier dans le bataillon de la garde nationale. En 1831, il fut élu conseiller municipal de la commune de Pitgam et conserva ce poste jusqu'en 1835, époque à laquelle les suffrages de ses concitoyens le firent entrer au conseil municipal de Dunkerque. Deux ans plus tard, il fut nommé adjoint au maire de cette ville et s'acquitta avec dévouement de cette nouvelle charge. En 1843, il fut appelé à diriger l'administration municipale de Dunkerque, d'abord comme intérimaire, puis comme maire titulaire. Pendant cette magistrature, il rendit d'excellents services à sa ville d'adoption et déploya tant de zèle dans la manière dont il s'acquitta de ses devoirs qu'il contracta une maladie, et dut résigner ses fonctions. Cependant, chez lui, le désir d'être utile à ses concitoyens était tel, qu'il consentit encore à se charger, pendant environ une année, de l'intérim de la place qu'il était forcé d'abandonner. En 1844, il était désigné par l'administration supérieure pour remplir provisoirement les fonctions de sous-préfet, et, dans cette circonstance, comme toujours, M. DELATTRE fit remarquer son aptitude et son activité.

Tant de dévouement à la chose publique le désignèrent aux suffrages de ses compatriotes, qui l'appelèrent, en 1848, au conseil d'arrondissement et, l'année suivante, le firent entrer au Conseil général. A la même époque, un siège de juge-suppléant étant devenu vacant au tribunal civil de Dunkerque, l'autorité judiciaire, qui connaissait les garanties qu'offrait M. DELATTRE, profita de cette circonstance pour lui témoigner sa considération en le nommant à ce siège.

Durant une période de 34 ans, M. DELATTRE remplit sans discontinuité, avec un zèle et un dévouement infatigables, des fonctions diverses et toutes gratuites; aussi, on peut dire avec justice que la

décoration de la Légion-d'Honneur qui lui fut conférée, il y a quelques années, fut une récompense dignement méritée.

La ville de Dunkerque a constamment apprécié les services de M. DELATRE, et a saisi plusieurs fois l'occasion de le remercier hautement, par l'organe de son conseil municipal, des soins consciencieux qu'il avait apportés dans le cours de son administration, et ces manifestations flatteuses, on le comprend, durent être accueillies avec une vive satisfaction par l'honorable citoyen dont la ville de Dunkerque déplore la perte.

GACHET.

Emile GACHET naquit à Lille, le 5 novembre 1809. Après avoir terminé à Paris ses études qu'il avait commencées sous la direction de son frère, professeur éminent et écrivain distingué, il revint habiter quelques temps sa ville natale; c'est alors qu'il débuta dans la carrière littéraire et qu'il publia des poèmes remarquables dans la *Revue du Nord*. En 1834, muni de lettres de recommandation, il se retira à Bruxelles où M. Gachard, alors secrétaire de la commission historique belge, l'attacha aux archives du royaume. Au bout d'une année de séjour dans la capitale de la Belgique, il avait déjà fondé, avec l'aide de quelques amis, une revue très-estimée, le *Trésor national*, et attiré l'attention sur les articles qu'il y insérait. C'est à ce moment, qu'il fut nommé *Directeur du bureau de paléographie*, position créée dans le but de récompenser et de conserver les services de notre compatriote. Emile GACHET signala son avènement à ce nouveau poste par des recherches importantes pour la commission historique belge. Vers cette époque, le gouvernement du roi Léopold le chargea de missions scientifiques en Hollande, à Lille, à Paris, à Lyon, etc.

Ses travaux de paléographie n'empêchèrent cependant pas notre concitoyen de publier plusieurs ouvrages très-estimés : nous citerons par exemple les *Lettres inédites de Rubens*, *L'album et œuvres poétiques de Marguerite d'Autriche*, et des articles très-spirituels insérés dans le bulletin *Le bibliophile belge*. Mais un travail qui perpétuera le nom d'Emile GACHET c'est son *Glossaire*, œuvre importante, composée pour l'intelligence des publications faites par la Commission historique belge et qui peut être considéré comme un excellent dictionnaire de la langue romane, à laquelle se rattachent, comme on le sait, les différents patois de notre département. Cette œuvre a donc un intérêt tout spécial pour les habitants du Nord.

Pourquoi faut-il qu'une intelligence si distinguée se soit éteinte avant l'âge ?

Emile GACHET est mort dans le courant de l'année 1857, il avait à peine 49 ans ; il a travaillé en quelque sorte jusqu'à sa dernière

heure, luttant avec une extrême énergie contre un mal qui faisait chaque jour des progrès visibles. Atteint depuis plusieurs années d'une paralysie qui ne lui laissait que le libre exercice de l'intelligence et l'usage de la main droite, il consacrait néanmoins tout son temps à la correction des épreuves de son *Glossaire*; il n'eut pas le bonheur de le voir paraître, mais le fruit des veilles d'Emile GACHET ne sera pas perdu; la Commission historique belge en fait continuer l'impression et se dispose à payer le plus noble tribut de reconnaissance à son auteur en mettant au jour plusieurs autres manuscrits d'un grand mérite dûs au talent de notre concitoyen.

SCHIPPERS.

L'année 1857 a vu s'éteindre un homme dont le souvenir mérite d'être rappelé à la population du département.

M. SCHIPPERS habitait Lille en 1792, lorsque cette ville fut assiégée par le duc de Saxe. Il faisait alors partie du conseil municipal et fut l'un de ceux qui se multiplièrent pour neutraliser les premiers effets de l'attaque inopinée des Autrichiens. C'est à lui qu'on attribue la rédaction de la réponse si énergique faite par la municipalité au chef de l'armée ennemie qui sommait les habitants de lui livrer la ville et la citadelle :

« Nous venons de renouveler notre serment d'être fidèles à la Nation, de maintenir la liberté et l'égalité ou de mourir; nous ne sommes pas des parjures. »

Lorsqu'il eut payé de sa personne dans la défense de la place, lorsqu'il eut rendu, pendant la durée du siège, tous les services que lui inspirait son dévouement, M. SCHIPPERS reprit la modeste position qu'il occupait auparavant.

Plusieurs années après les événements dans lesquels il avait joué un rôle si important mais que sa modestie n'avait pas cherché à mettre en relief, M. SCHIPPERS entra dans l'administration des contributions indirectes et dut quitter une ville à laquelle il aurait voulu rester attaché. Mais le devoir et son avenir le lui commandaient et il lui fallut se résigner. Plus tard et à mesure qu'il avançait en âge, des circonstances particulières le retinrent éloigné de Lille, et c'est dans une autre ville qu'il termina une longue et honorable carrière.

Si M. SCHIPPERS n'était pas mort loin de nous, la population lilloise, si justement fière quand elle se rappelle le siège de 1792, se serait pressée autour de sa dépouille mortelle et lui aurait ainsi rendu le légitime hommage dû au dévouement patriotique de l'un de ses plus honorables défenseurs.

SMET (1)

Jean-Baptiste-Joseph SMET, est né à Lille, le 4 février 1787. Issu d'une famille qui occupait une des positions les plus honorables dans l'industrie de la cité, M. SMET se trouva de bonne heure à la tête d'une importante fabrique de fils dont il ne tarda pas à étendre encore la réputation. Durant vingt années, M. SMET ne s'occupa que de ses affaires commerciales, mais, pendant tout ce temps, son caractère droit, sa loyauté, ses éminentes qualités l'avaient fait distinguer parmi ses concitoyens et il arriva un moment où il se trouva tout naturellement désigné au choix de l'autorité pour les fonctions de conseiller municipal. Il fut nommé membre du conseil en 1828. Cette assemblée était alors composée d'hommes très-honorables mais dont les opinions dirigées vers les traditions anciennes devaient créer à M. SMET, seul représentant des idées du siècle, une position difficile et délicate. C'est ce qui arriva en effet. Le nouvel édile se trouva complètement isolé au milieu de ses collègues, mais il n'en remplit pas moins son mandat avec zèle et conscience. Cette situation devait même lui créer, quelques années plus tard, des titres à la confiance d'un autre gouvernement.

A la révolution de juillet 1830, M. SMET, l'homme du moment, l'homme le plus à portée de rendre à la cause triomphante le service qu'elle réclamait, fut investi du pouvoir municipal. Peut-être les fonctions de maire convenaient-elles peu à ses goûts simples et à sa modestie, mais il dut céder aux sollicitations pressantes dont il fut entouré, peut être aussi une voix intérieure lui fit-elle entrevoir le bien qu'il pouvait faire à la cité. Il accepta donc. Peu de temps après, il fut nommé chevalier de la Légion-d'Honneur et toute la ville applaudit à cette digne récompense de son dévouement.

Malheureusement, l'administration de M. SMET ne fut pas de longue durée. Obligé, en 1832 de reconstituer le personnel de ses adjoints que la mort et les démissions avait dispersés, il ne put faire agréer entièrement ses propositions par l'autorité supérieure et crut devoir, alors, donner sa démission. Il se retira non sans emporter les regrets de ses concitoyens qui saisirent bientôt une occasion de lui témoigner leur profonde estime; les collèges électoraux ayant été convoqués pour la nomination des membres du conseil général, M. SMET fut élu à une grande majorité par les trois circonscriptions de Lille.

Au sein du conseil départemental, M. SMET se fit remarquer par

(1) Nous réparons une omission involontaire, en plaçant ici la notice de M. Smet qui aurait dû être insérée dans l'Annuaire de 1857.

les qualités qu'il avait apportées à la gestion des affaires municipales et conserva son mandat jusqu'en 1848. A cette époque, fatigué par ses longs travaux, heureux d'avoir rendu des services à sa ville natale, il crut pouvoir prendre un repos que son âge réclamait depuis plusieurs années déjà. Il quitta Lille et alla habiter la commune de Flers qui se hâta de lui offrir une place dans le sein de son conseil; l'ancien maire de la grande ville accepta ces modestes fonctions qu'il remplit jusqu'à sa mort, arrivée le 9 janvier 1856.

Telle fut la carrière de ce digne administrateur, exemple de vertus domestiques et de dévouement à ses concitoyens.

ADDITION A LA PREMIÈRE PARTIE.

Principaux changements survenus dans le personnel administratif pendant le tirage de l'ANNUAIRE.

SÉNAT.

- M. le vice-amiral Le Prédour (page 15.)
 M. Barbaroux (C. ✱), ancien conseiller d'Etat, (page 14.)

CORPS LÉGISLATIF.

- Meuse (3.^e circonscription), M. de Ségur (page 20.)

CONSEIL D'ÉTAT.

- M. Manceaux (O. ✱), ancien secrétaire-général au Ministère de l'Intérieur, *conseiller d'Etat en service ordinaire* (page 23.)

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE LA SURETÉ GÉNÉRALE

- S. Exc. M. le général Espinasse, *ministre*, (page 29.)
 M. Cornuau, ✱, *secrétaire-général*, (page 29.)

ORDRE ECCLÉSIASTIQUE.

- Evêque de Versailles* (Seine-et-Oise), Mgr. Mabile, ✱ (page 36.)
Evêque de Sainte-Claude (Jura), Mgr. Fillion, (page 35.)

ORDRE MILITAIRE,

- Directeur de l'école d'artillerie de Douai*, M. le lieutenant-colonel Ducasse, ✱, (page 159.)

ADMINISTRATION DES FINANCES.

- Contributions directes, M. Tarbouriech, *contrôleur de première classe*.
 M. Roucher, *contrôleur de troisième classe*, (page 177.)

POLICE.

- Commissaire central de Roubaix*, M. Wallet (page 100.)
Commissaire à Cambrai, M. Huart, (page 101).
Commissaire spécial à Hazebrouck, M. Lemarié, (page 101).
Commissaire à Berlaimont, M. Lemaire (page 101).

ADDITIO A LA PREMIERE PARTIE

Précis des travaux de la Commission des Archives de l'Etat

GENÈVE

M. de la Roche, rapporteur, page 10
M. de la Roche, rapporteur, page 11

COMMISSIONS

M. de la Roche, rapporteur, page 10

COMMISSIONS

M. de la Roche, rapporteur, page 10
M. de la Roche, rapporteur, page 11

COMMISSIONS

M. de la Roche, rapporteur, page 10
M. de la Roche, rapporteur, page 11

COMMISSIONS

M. de la Roche, rapporteur, page 10
M. de la Roche, rapporteur, page 11

COMMISSIONS

M. de la Roche, rapporteur, page 10
M. de la Roche, rapporteur, page 11

COMMISSIONS

M. de la Roche, rapporteur, page 10
M. de la Roche, rapporteur, page 11

COMMISSIONS

M. de la Roche, rapporteur, page 10
M. de la Roche, rapporteur, page 11
M. de la Roche, rapporteur, page 12
M. de la Roche, rapporteur, page 13

TABLE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES.

Académie de musique de Lille, page	245	Budget départemental de 1858.	294
Académie de Douai.	143	Bureaux de bienfaisance (personnel)	401
Administration académique.	143	Bureaux de bienfaisance (nombre	d'indigents et ressources) . 330 et 343
Administrations communales . . 79 et	336	Bureaux de la préfecture (personnel)	45
Administration départementale 38 et	278	Cadastre.	177
Administration diocésaine.	127	Caisses d'épargne.	406 et 347
Administration des bureaux de bien-	faisance	Caisse de retraite pour la vieil-	lesse.
Administration des forêts	191	Canaux et rivières	409 et 347
Administration des hospices (per-	sonnel).	Chambres consultatives d'agriculture	222
Administrations générales des re-	venus publics	Chambres consultatives des manu-	factures, fabriques, arts et métiers. 229
Administrations financières	166	Chambres de commerce.	229
Administration militaire, Intendance	161	Chanoines.	128
Administration municipale.	79	Chasse (statistique).	377
Agents consulaires étrangers en ré-	sidence dans le département	Chemins de fer.	53 et 317
Agents sanitaires.	75	Chemin de fer de Paris à la frontière	de Belgique et au littoral. . 53 et 290
Agents-voyers chargés du service des	chemins vicinaux ordinaires	Chemins de fer (personnel).	53
Agriculture	222 et 368	Chemins vicinaux.	65
Aliénés.	105 et 325	Citadelle de Lille.	159
Analyse alphabétique des votes du	conseil général, en 1857.	Collèges communaux.	115 à 119
Anciens préfets du département.	37	Comice agricole de l'arrondissement	de Lille.
Anciens secrétaires généraux	39	de Lille.	226
Anciens conseillers de préfecture.	40	Comités consultatifs.	406
Architectes du département	69	Comité flamand de France.	208
Archives communales	48	Comités de vaccine	76
Archives du département	48	Commerce. — Industrie. . . 229 et 394	
Art vétérinaire.	228	Comestibles divers	391
Artillerie.	159	Commissaires de police	400
Asiles publics d'aliénés. . . . 105 et	296	Commissaires-priseurs (Voyez tri-	bunaux de 1. ^{re} instance).
Assistance judiciaire	156	Commissaires de surveillance admi-	nistrative près les chemins de fer. 54
Association lilloise	207	Commissions cantonales d'hygiène	publique.
Association pour la construction de	maisons d'ouvriers, à Douai	Commissions cantonales de statis-	tique
Avocats. (Voyez tribunaux de 1. ^o	instance.)	Commission départementale des bâti-	ments civils.
Avocats à la cour impériale	139	Commissions des prisons.	78
Avoués. (Voyez tribunaux de 1. ^o	instance.)	Commissions d'inspection du travail	des enfants dans les manufac-
Avoués près la cour impériale.	139	tures.	230
Banque de France. — Succursales de	Lille, de Valenciennes et	Commission historique du départe-	ment du Nord
de Dunkerque	232	Commission sanitaire de Dunkerque	76
Bibliothèques publiques.	209 à 212	Communautés religieuses.	132
Bourses de commerce	232	Composition du conseil d'Etat.	21
Brevets d'invention	395		

Comptabilité communale.....	99	Douanes. Direction de Dunkerque.....	188
Comptoirs d'escompte.....	232	— Direction de Valencienn.....	186
Concours agricole départemental de 1857.....	377	Drainage. — Service départemental.....	228
Congrégations et communautés reli- gieuses de femmes.....	132	Eaux et boues de Saint-Amand.....	77
Conseil académique.....	113	Écoles académiques.....	215
Conseils d'arrondissement et sous- préfectures.....	48	École d'artillerie de Douai.....	159
Conseil départemental d'instruction publique.....	119	École normale du département éta- blie à Douai.....	126
Conseil de préfecture.....	43	École préparatoire de médecine et de pharmacie.....	114
Conseils des prud'hommes.....	157 et 407	Écoles spéciales communales.....	215
Conseil d'État.....	21	École professionnelle du Nord.....	121
Conseils d'hygiène publique et de salubrité.....	74	Écrits périodiques publiés dans le dé- partement du Nord et journaux politiques.....	221
Conseil général. Analyse alphabé- tique des votes. Session de 1857.....	278	Empereur des Français.....	9
Conseil général du département.....	43	Empire français.....	9
Conseil génér. — Renouveaulement des membres.....	45	Enfants assistés.....	345
Conseils mun. des villes du départem.	80	Enregistrement et domaines.....	176
Consommations diverses (tableau des)	371	Enseignement primaire.....	122 et 318
Contributions directes.....	177 et 367	Enseignement secondaire.....	114 et 350
Contributions indirect. 181, 185, et 190.....	190	Enseignement supérieur.....	113
Corps impérial des ponts-et-chaus- sées (personnel).....	51	Épidémies.....	74 et 327
Corps législatif.....	18	Établissements dangereux, incom- modes ou insalubres.....	394
Correspondance télégraphique pri- vée (tarifs).....	71 et 73	Établissements et services de bien- faisance.....	101 et 340
Cour impériale de Douai.....	138	Établissements libres d'enseigne- ment secondaire. Institutions ec- clésiastiques.....	120
Culte catholique.....	127	Établissements libres d'enseignement secondaire, inst. laïques.....	121
Culte hébraïque.....	138	État-major des places du départe- ment.....	159
Culte protestant.....	138	État des divers sols du département.....	255
Décanats.....	129	Évêchés de France et des Colonies.....	35
Décès en 1856.....	305	Exportations et importations.....	409 et 408
Délégués cantonaux de l'instruction primaire.....	123	Faculté des sciences de Lille.....	113
Denrées (prix des).....	390	Faculté des lettres de Douai.....	114
Département du Nord. — Aspect.....	246	Famille de l'Empereur.....	9
— Division du territoire.....	253	Foires et francs marchés.....	386
— État des divers sols.....	255	Fonderie de Douai.....	160
— Météorologie.....	251	Forêts (administration des).....	191
— Topographie.....	246	Fourrages et combustibles.....	373 et 392
Dessèchements.....	58	Franchises postales.....	193
Dessèchements. Moères.....	58	Francs marchés et foires.....	386
Diocèse de Cambrai.....	127	Garde nationale.....	100 et 328
Directions d'artillerie.....	160	Gendarmerie impériale.....	163
Direction de l'enregistrement et des domaines.....	176	Génie.....	160
Direction des contributions directes.....	177	Grains et farineux.....	388 et 390
Directions des postes aux lettres.....	192	Grande chancellerie de la Légion- d'Honneur.....	34
Direction du génie.....	160	Grandes routes.....	52
Division du diocèse.....	129	Haras.....	227
Division du territoire.....	253	Hôpitaux et hospices.....	101 et 337
Documents statistiques.....	246	Hôpitaux militaires.....	161
Douanes. Direction de Lille.....	178	Hospices.....	337

Hospices et Hôpitaux	101 et 337	Membres des conseils d'arrondissement	48
Huissiers. (<i>Voyez</i> tribunaux de 1. ^{re} instance.)		Membres du conseil général du Nord.	43
Huissiers près la cour impériale . .	139	Membres du Corps législatif	18
Industrie miniérale	319	Météorologie	251
Impératrice des Français	9	Mines (personnel, statistique) 62 et	319
Importations et Exportations 408 et	409	Mines de houille	62 et 319
Impositions extraordinaires commu- nales	336	Mines de fer	64 et 321
Imprimeurs	219	Ministères	28
Imprim-urs en taille-douce	219	Moères	58
Imprimeries et librairies	219	Monnaie de Lille	200
Imprimeurs-lithographes	219	Monts-de-piété	106 et 346
Industrie. — Commerce	229 et 394	Mouvement de la population en 1856	304
Inspecteur départemental d'instruction publique	120	Mouvement de la population des asiles d'aliénés	323
Institution des sourds-muets à Lille.	127	Musées	212 à 215
Institutions ecclésiastiques	120	Naissances en 1856	304
Institutions laïques	121	Navigation	55 et 317
Inspection du travail des enfants dans les manufactures	229	Nécrologie	418
Instruction primaire, statistique . .	350	Notaires. (<i>V. tribun. de 1.^{re} inst.</i>)	
Instruction publique	113 et 350	Notice topographique et statistique sur le département	216
Intendance militaire	101	Observations météorologiques de 1856	252
Jardins botaniques	215	Octrois. Communes où ils sont établis et personnel des employés	99
Journaux politiques et écrits périod- iques publiés dans le départe- ment du Nord	221	Organisation administrative du dé- partement du Nord	37
Jury	312	Organisation financière	166
Jury médical du département	74	Organisation judiciaire	138
Justices de paix. Avesnes	150	Organisation militaire	158
— Cambrai	148	Organisation municipale	79
— Douai	152	Perceptions (état de classem. ^t des).	166
— Dunkerque	140	Personnel des administrations des hospices et des bureaux de bien- faisance	101
— Hazebrouck	142	Personnel des chemins de fer	53
— Lille	144	Personnel des employés des octrois.	99
— Valenciennes	154	Personnel des poids et mesures . . .	199
Libraires	219	Personnel du corps impérial des ponts-et-chaussées	51
Lignes télégraphiques	68	Poids et mesures. — Personnel . . .	199
Liste des villes dont les revenus ex- cèdent 20,000 francs	99	Police sanitaire des ports	75
Liste des imprimeurs et libraires . .	219	Ponts-et-chaussées	51
Lycée de Douai	114	Population. Mouvement en 1856 . .	304
Lycée de Lille	115	Ports maritimes	52 et 318
Maison centrale de détention de Loos	79, 333	Postes électriques	70
Maisons d'arrêt du départem.	77 et 334	Postes. Personnel (<i>Voir</i> aussi le ta- bleau des communes, page 81) . . .	192
Maison de justice de Douai	77 et 335	Poudres et salpêtres	161
Maison de S. M. l'Empereur	9	Prairies de Château-l'Abbaye et de Mortagne	60
Maison de S. M. l'Impératrice	12	Prairies de Flines lez-Mortagne . .	60
Maison des enfants de France	12	Préfecture	38
Mairies	79	Préfectures (tableau des)	35
Marais de l'Épau et de Bruay	60	Prés Duham	59
Marchés hebdomadaires	389	Princes français	9
Mariages en 1856	303	Prisons	87 et 333
Marine et colonies	105		
Membres de la famille de l'Empereur	9		

Prix des denrées.....	390 et 391	Sociétés savantes.....	200
Prix du froment.....	390 et 393	Sourds-muets (institution de).....	127
Production des distilleries, bras-		Sous-préfectures et conseils d'arron-	
series et sucreries.....	395	dissement.....	48
Produits financiers du département..	361	Stations du chemin de fer—Produits	317
Raffinerie de salpêtre.....	161	Statistique agricole.....	368 et 372
Recette générale des finances.....	166	Statistique électorale.....	210
Recrutement de l'armée.....	329 à 333	Statistique des travaux.....	315
Renouvellement des membres du		Statistique des voies de communicat.	313
Conseil général.....	45	Syndicat de Berlaimont.....	61
Routes départementales.....	53	Syndicat de Maubeuge.....	61
Routes impériales.....	51	Tabacs.....	182
Salaires des ouvriers de Lille.....	406	Tableau alphabétique des communes.	84
Santé publique.....	324	Tableau de circonscriptions de per-	
Sapeurs-Pompiers.....	100 et 329	ceptions.....	166
Sciences et arts.....	200	Tableau du mouvement de la navi-	
Secours publics.....	340	gation sur les canaux et rivières	
Secrétariat général de la Préfecture.	40	du département du Nord.....	317
Séminaire diocésain.....	128	Tableau des préfectures et des évê-	
Sénat.....	12	chés de France.....	35
Services de santé. — Epidémies.....	74	Tableau statistique des communes	
Service des contributions indi-		par canton.....	256
rectes.....	184, 185, et 190	Taxe des lettres.....	193
Service des donanes.....	178, 183 186	Taxe municipale sur les chiens.....	337
Service des irrigations et des dessé-		Télégraphie. — Tarifs.....	71 et 73
chements.....	51	Théâtres.....	215
Service des Ports.....	52	Topographie du département.....	246
Service des sueres.....	190	Tourbières.....	294
Service des tabacs.....	182	Traits de courage et de dévouement	441
Service spécial de la navigation.....	51	Travaux communaux.....	316
Services publics et départem.....	51 et 213	Travaux départementaux.....	313
Société archéologique d'Avesnes.....	208	Travaux des ponts-et-chaussées..	345
Société centrale de médecine du dé-		Travaux d'hospices.....	316
partement, à Lille.....	204	Trésor public.....	166
Société charitable de St-Franç.-Régis	112	Tribunaux de commerce.....	157
Société d'Agriculture à Dunkerque.	224	Tribunaux de première instance:	
Société d'Agriculture de Bourbourg	225	— Avesnes.....	110
Société d'Agriculture d'Avesnes.....	227	— Cambrai.....	147
Société d'Agriculture, des sciences et		— Douai.....	152
des arts de Valenciennes.....	206	— Dunkerque.....	140
Sociétés de charité maternelle.....	111	— Hazebrouck.....	144
Société d'émulation de Cambrai ..	205	— Lille.....	143
Société des Amis de l'industrie, à		— Valenciennes.....	154
Douai.....	205	Tribunaux de simple police. (<i>Voyez</i>	
Société des Amis des arts, à Douai.	203	tribunaux de 1. ^{re} instance.)	
Sociétés de secours mutuels ..	109, 349	Usines à fer.....	322
Société d'horticulture du départe-		Vaccin.....	76 et 324
ment du Nord.....	208	Vaccin. — Comité central du dé-	
Société Dunkerquoise pour l'encou-		partement ..	76
ragement des sciences, des lettres		Vallée de la Basse-Sambre.....	61
et des arts.....	207	Vallée de la Haute-Sambre.....	61
Société impériale des sciences, de		Vallée de la Hayne et de l'Escaut..	60
l'Agriculture et des arts de Lille.	203	Vallée de la Naville.....	61
Société impériale et centrale d'agri-		Vallée de la Scarpe.....	59
culture, sciences et arts du départe-		Vallée de la Vergne.....	61
ment, établie à Douai.....	202	Waeteringues.....	58
Société médicale de Douai.....	206		

